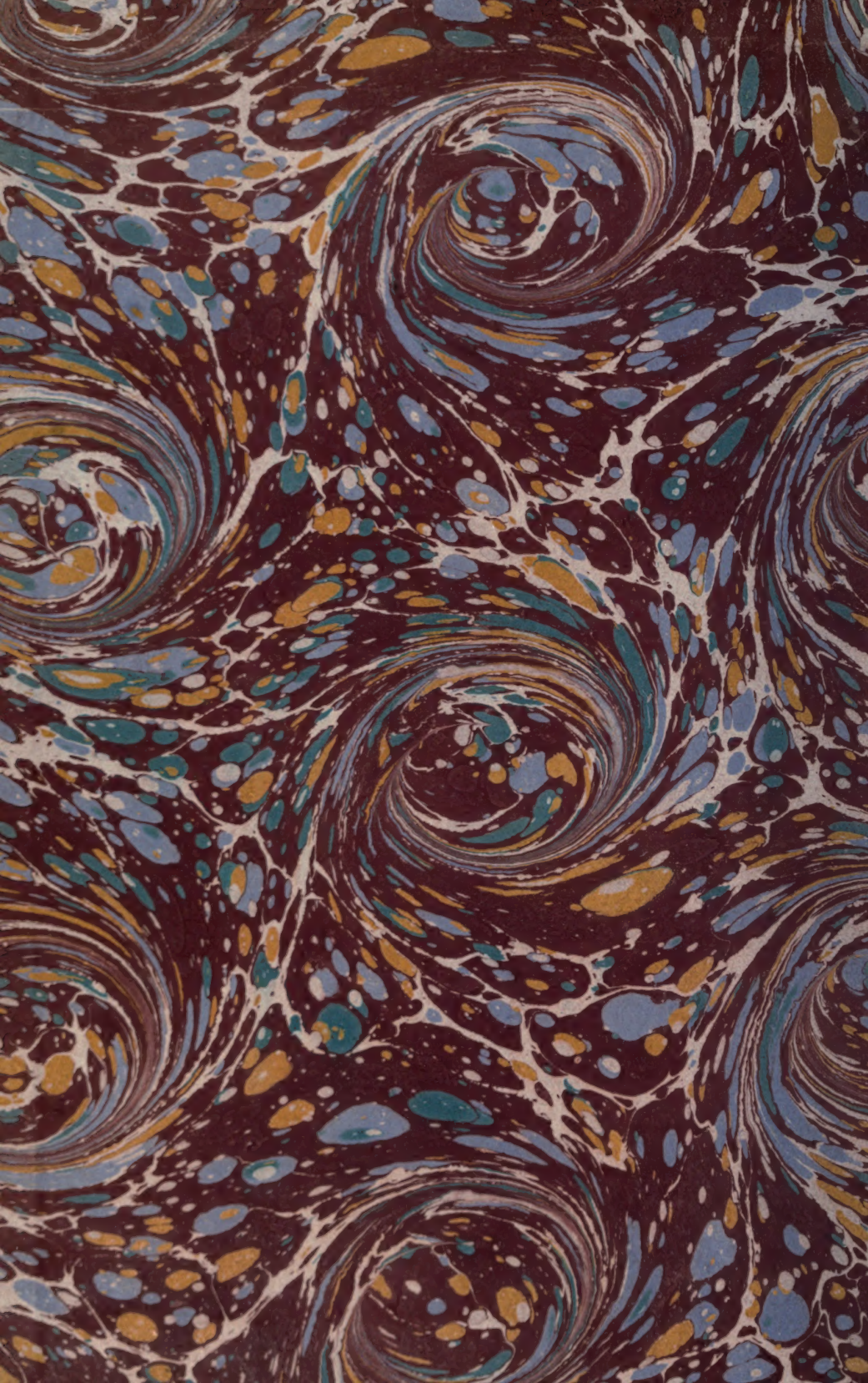

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/revuebelgedenumi69sociuoft

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE Vte B. DE JONGHE, A. DE WITTE ET FRÉD. ALVIN

1913

SOIXANTE-NEUVIÈME ANNÉE.

AVEC XVI PLANCHES ET 7 FIGURES DANS LE TEXTE

BRUXELLES
J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI
Rue de la Limite, 21.

1913

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE.

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE Vte B. DE JONGHE, A. DE WITTE ET FRÉD. ALVIN.

1913

SOIXANTE-NEUVIÈME ANNÉE.

BRUXELLES
J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

1913

CJ
3
R4
c. 69

LIBRARY
JUL 1 - 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

MONNAIES DE BATENBOURG

Planche I

La seigneurie libre de Batenbourg, l'une des plus anciennes de la Gueldre, était située dans la *Betuwe*, entre la Meuse et le Waal. Batenbourg, petite ville sur la rive droite de la Meuse, en était la localité principale. Cet endroit, qui se trouve à trois lieues de Nimègue, est fort ancien et semble être le *Batavorum oppidum* mentionné par Tacite.

Des documents des années 1162, 1180 et 1190 citent des seigneurs de Batenbourg qui eut donc des dynastes indépendants dès une époque fort reculée.

Notre seigneurie passa, en 1272, par le mariage de Jeanne de Batenbourg avec Guillaume de Bronckhorst, à une branche cadette de cette maison célèbre, branche dont les membres, depuis cette alliance, se qualifièrent de Bronckhorst et Batenbourg.

Après la mort de Gisbert de Bronckhorst, décédé célibataire en 1525, notre seigneurie fut prise par force par Charles, duc de Gueldre, qui la vendit, le 7 mars 1534, à Herman de Bronckhorst. Baten-

bourg fit ainsi retour à cette illustre famille dont quatre représentants se sont fait connaître, au cours de la guerre avec l'Espagne, comme vaillants défenseurs de l'indépendance des Pays-Bas. Ce sont les frères Guillaume, Charles, Thierry et Gisbert de Bronckhorst et Batenbourg, vraisemblablement tous les quatre signataires du *Compromis des Nobles*. Quoique l'on ne trouve rien de précis à cet égard quant au premier, celui-ci fut le chef de l'armée réunie pour la délivrance de Harlem, en 1573, et périt dans cette entreprise qui échoua. Charles fut assassiné à Cologne, en 1580, par un espagnol. Thierry et Gisbert furent décapités publiquement à Bruxelles, le 1er juin 1568, par ordre du duc d'Albe.

La seigneurie de Batenbourg passa, en 1641, dans la maison comtale de Hoorn, Jeanne de Bronckhorst et Batenbourg qui en hérita de son père Maximilien de Bronckhorst et Batenbourg, étant mariée depuis 1630 avec Jean, comte de Hoorne ou Hornes, seigneur de Kessel.

La petite-fille de ce dernier, Isabelle-Justine, transporta Batenbourg dans la maison comtale de Bentheim-Steinfurt par son mariage avec Ernest, comte de Bentheim-Steinfurt.

Herman-Thierry de Bronckhorst (1573-1612).

Herman-Thierry, fils de Guillaume de Bronckhorst et d'Érica, fille de Thierry, comte de Manderscheid, succéda à son père tué, en 1573, devant

Harlem où il combattait contre les Espagnols. Il se qualifie généralement de « *Bronckhorst, seigneur de Batenbourg et de Steyn* ». L'on ne sait que peu de choses concernant ce dynaste dont on ne connaît même pas l'année de la naissance. Il mourut célibataire à Thorn en 1612.

Herman-Thierry nous a laissé un grand nombre de monnaies frappées en tous les métaux. Ce sont, pour la plupart, des monnaies copiées de pièces émises par des seigneurs plus puissants que lui, pièces dont la circulation était fort étendue, ce qui donnait aux espèces imitées qui étaient, en général, d'assez mauvais aloi, l'accès dans de vastes territoires au grand bénéfice du dynaste qui les émettait.

Peu de temps après avoir succédé à son père, Herman-Thierry vit ses monnaies être aussi peu en faveur auprès des États de la Gueldre que l'avaient été celles de son père. Le *Groot Gelders Placaet-Boek* de 1577 donne un acte par lequel les *nouvelles* monnaies de Batenbourg furent déclarées être de billon. La circulation en fut défendue. Cette défense fut renouvelée, le 26 avril 1580, et cette fois avec succès, semble-t-il, car on n'a pas retrouvé jusqu'ici des monnaies de notre dynaste postérieures à 1579.

Nous faisons connaître, ci-après, trois monnaies de Herman-Thierry, dont deux en or et une en argent.

1. *Droit.* Guerrier couronné, armé de toutes pièces, tenant une hallebarde de la main droite, debout de face dans le champ qu'il occupe d'un bord de la pièce à l'autre. A gauche et à droite de l'effigie, à hauteur des genoux, les lettres H et B (*Hermanus Bronckhorsti*).

Légende. SANCTVS · VIT — ORINVS · MA —

Revers. Le lion couronné à queue fourchue de Bronckhorst.

Légende. * HERMAN · THE · D · BR · L · B · I · B · STEY.

Or. Poids : 3gr.496. Notre collection.
Pl. I, n° 1.

Cette pièce est une des nombreuses imitations des ducats au *type hongrois*, émises par notre dynaste. Elle est aux mêmes types que celle donnée par Van der Chijs, sous le n° 5 de la planche XV des *Munten der voormalige heeren en steden van Gelderland*, etc. Notre ducat en diffère par la légende du droit, qui porte le nom du saint représenté, tandis que celle de la pièce donnée par le savant hollandais est : AVRVM · NOVM — DNI · HERM —

2. *Droit.* Semblable à celui de notre n° 1.

Légende. AVRVM . NOV — VM . DOMI · —

Cette curieuse légende diffère sensiblement de celle du droit du ducat du même dynaste, donné par Van der Chijs, pl. XV, n° 5 de son ouvrage cité plus haut.

Revers. Semblable à celui de notre n° 1.

Légende. ⁎ HERMAN · THE · D · BR · L · B · I · B · STEY.

Or. Collection Hollebeke, à Bailleul.

Cette légende est la même que celles du revers de notre 1 et de la pièce donnée par le savant hollandais.

Nous n'avons pas cru devoir faire reproduire cet intéressant ducat, les types en étant identiques à ceux du n° 1 de notre planche.

Nous remercions vivement notre aimable confrère français de nous avoir permis de signaler son rare ducat à nos lecteurs.

3. *Droit.* Buste cuirassé à gauche, la tête nue, de Herman-Thierry. Le seigneur tient de la main droite le bâton de commandement, de la gauche, la garde de l'épée.

Légende. · MO · HER · THE · D · BR · L · BAR · I · B · Z · STE · TR · S · NB

Les lettres TR · S indiquent la valeur de la pièce, qui est de 30 sous (*triginta stuferorum*). Le monogramme NB est probablement la marque du graveur de coins, marque qui semble inconnue. On pourrait, à la rigueur, y voir les initiales des mots *Nummus Batenburgensis*.

Revers. Écusson de forme très découpée et ornée, coupé d'un trait, parti de trois autres qui font huit quartiers : aux 1 et 7, de gueules au lion d'argent armé, lampassé et couronné d'or (*Bronck-*

horst) (1), aux 2 et 8, de gueules au sautoir d'or cantonné de quatre forces du même, les bouts en bas (*Batenbourg*), les quartiers 1, 7, 2 et 8 formant les armoiries paternelles du seigneur; au 3, d'or à la fasce vivrée de gueules (*Manderscheid*), du chef d'Érica, mère de Herman-Thierry, au 4, d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, au lambel de quatre pendants de gueules, brochant sur le lion (*Blankenheim*), au 5, d'or au lion de gueules (*Roucy*), au 6, d'or fretté de gueules (*Daun*). Les quartiers 4, 5 et 6 sont aux armes de différentes maisons alliées aux Manderscheid et constituent avec le 3, les armoiries du côté maternel de notre seigneur. Sur le tout : d'or à neuf losanges de gueules, 5 et 4, accolés et aboutés (*Steyn*).

Le casque couronné qui surmonte à dextre l'écusson, a pour cimier : deux pattes d'ours de sable onglées d'or, empoignant chacune une boule d'or (*Bronckhorst*); celui à senestre : un vol, chaque aile aux armes de l'écu (*Batenbourg*). Le cimier, de chacun des deux casques qui sont affrontés, va jusqu'au bord de la pièce et sépare donc le commencement de la légende de la fin.

Légende. POSVI × DEVM × ADIVTOREM × MEVM × QV × TIMEBO.

Argent. Poids : 54gr 405. Notre collection.
Pl. I, n° 2.

(1) Le lion de Bronckhorst n'est pas contourné comme il est représenté sur la pièce que nous décrivons. Des erreurs de ce genre se rencontrent fréquemment sur les monnaies.

Cette magnifique pièce, de poids fort, offre des légendes très variées de celles des exemplaires connus de poids ordinaire. La gravure en est aussi plus soignée. Un mauvais dessin de cette belle monnaie a été donné par VERKADE, dans son *Muntboek der Nederlandsche Provincien*, 2e volume, pl. 209, n° 1.

MAXIMILIEN DE BRONCKHORST (1612-1641).

Maximilien, comte de Bronckhorst, seigneur de Batenbourg, de Steyn et de Barendrecht, hérita Batenbourg et Steyn de son cousin germain Herman-Thierry, mort célibataire en 1612.

Son père, Charles de Bronckhorst, seigneur de West-Barendrecht, qui avait épousé Alberte, dame d'Obbicht, fille de Guillaume de Vlodorp, mourut assassiné à Cologne, en 1580. Charles, comme nous l'avons dit plus haut, était du parti opposé au gouvernement espagnol.

Maximilien de Bronckhorst n'avait pas, en politique, les mêmes idées que son père. Il embrassa le parti espagnol et fut déclaré, en 1582, ennemi de sa patrie.

Notre dynaste est le dernier seigneur de Batenbourg qui frappa monnaie en cette qualité.

Maximilien avait épousé, en 1595, Anne, fille de Jean de Ketteler de Nesselrath, seigneur de Lage, alors veuve du seigneur de Haes de Turnich. Il en

eut six enfants. Devenu veuf, il épousa ensuite Anne-Marie Sturm.

La possession de la seigneurie de Steyn lui fut contestée, en 1618, mais sans succès, semble-t-il, par Baudouin de Luxembourg, fils de sa sœur Isabeau de Bronckhorst, laquelle avait épousé Guillaume de Luxembourg, sire de Hollogne.

Maximilien eut de nombreux démêlés avec les États des Provinces-Unies qui prétendaient que Batenbourg était un fief de la Gueldre, tandis que lui soutenait que cette seigneurie relevait immédiatement de l'empereur dont il obtint, en 1628, un diplôme confirmatif à cet égard.

Maximilien ne semble guère avoir tenu compte des placards des États de la Gueldre sur la circulation des monnaies de Batenbourg, car l'on connaît un assez grand nombre de pièces émises par ce dynaste. Aussi les magistrats de la Gueldre se virent-ils forcés de promulguer, le 28 mai 1616, un nouvel édit pour défendre le cours des dutes et des escalins *nouvellement* émis à Batenbourg. Une semblable défense fut publiée, le 3 mai 1623, relativement aux doubles sous, aux sous et aux demi-sous de Batenbourg où l'on frappa une grande quantité de ces monnaies malgré la résolution des différents États de ne pas émettre, provisoirement, d'espèces de ces valeurs La rareté actuelle assez grande de ces monnaies permet de supposer que bon nombre de ces pièces ont été confisquées et fondues à l'époque dont nous parlons.

Nous passons maintenant à la description de trois monnaies en bas argent de Maximilien.

4. *Droit.* Écu en cartouche au lion couronné de Bronckhorst. L'écu est sommé d'une couronne surmontée de la date 1 · 6 · 2 · 2 · qui sépare le commencement de la légende de la fin.

Légende. MO · NO · AR · MAX · CO · DE · BR · .....

Revers. Croix très ornée dont les extrémités coupent la légende, portant au centre les lettres V S (*vijf stuivers*).

Légende. · FIDE · — · SED · — · CVI · — · VIDE ·

Bas argent. Poids : 3gr.616. Notre collection.

Pl. I, nº 3.

Cette pièce, dont la légende religieuse se rencontre assez rarement, est une imitation de l'escalin à la rose de Zélande. VERKADE en a donné un mauvais dessin dans son *Muntboek*, etc. (pl. 35, nº 3).

5. *Droit.* Écu dans un entourage lobé et sommé d'une grande couronne coupant la légende. Les nombreux quartiers de l'écu sont, en partie, effacés. Le canton dextre du chef, qui est très visible, est écartelé de *Bronckhorst* et de *Batenbourg*.

Légende. MO . NO . AR ·· ··· D · BRO · B ·

Revers. Croix fleuronnée très ornée portant en cœur un objet qu'il est impossible de reconnaître.

Légende. ···EV · PROTECTOR · ···VS (1).

Bas argent. Poids : 2gr.088. Notre collection.

Pl. I, nº 4.

(1) Il nous a été impossible de compléter cette légende qui paraît, cependant, si simple à déchiffrer.

Cette pièce, qui est très rognée et dont la conservation laisse aussi à désirer, est une curieuse imitation de la pièce de trois sols (demi-escalin) des archiducs Albert et Isabelle, frappée pour le Brabant à Bruxelles, Anvers, Maestricht et Bois-le-Duc.

6. *Droit.* Globe impérial surmonté d'une croix séparant le commencement de la légende de la fin et accostée de la date : 16 — 18. Dans la partie inférieure du globe se voit le nombre : Z4 indiquant que la pièce est un groschen dont 24 faisaient un reichsthaler.

Légende. · MATT · I · RO · I · S · A ·

Revers. Le lion couronné de Bronckhorst.

Légende. ❀ MO · MAX · CO · D · BR · BAR · B.

Bas argent. Poids : 1gr.596. Notre collection.

Pl. I, no 5.

Cette jolie petite monnaie a été donnée par W. J. DE VOOGT, dans ses *Bijdragen tot de Numismatiek van Gelderland* (2e *stuk*) *Berg* (*'S Heerenberg-Batenburg-Baar*), d'après un dessin extrait d'un *placart des Kreitzen franconiens, bavarois et souabes*, paru à Augsbourg, en mai 1619. Notre monnaie y figure sous le nom de *neue unbekannte Groschen, nur* 1 5/8 *Kreutzer werth.* Elle est la copie d'une pièce à un type monétaire très répandu en Allemagne.

Vte BAUDOUIN DE JONGHE.

LES JETONS DU VIEUX-BOURG.

PLANCHE II.

Le Vieux-Bourg, en flamand *Oudburg*, est une partie de l'ancienne Flandre dont l'administration a eu, jusqu'à sa suppression en 1796, son siège au Château des Comtes ou *'s Gravensteen*.

Lorsqu'en 1180 Philippe d'Alsace a bâti cette forteresse, dont la restauration se poursuit depuis des années, le massif donjon a été assis sur une construction plus ancienne. Les archéologues ont reconnu dans celle-ci le *novum castellum* opposé par l'auteur des *Miracula Sancti Bavonis* à une forteresse plus ancienne, à un *vetus castrum*, qui avait déjà disparu en 1010, date approximative de la rédaction de cette importante biographie (1).

Vetus castrum et *novum castellum* avaient ceci de commun qu'ils étaient situés, l'un et l'autre, à un endroit bien choisi pour la défense, dans une île formée par la Lys et deux fossés.

Cette île était l'*urbs comitis*, la cité comtale, qui, distincte de la ville de Gand, lui a été cédée, en

(1) De même à Bruges, le *Burg* du IXe siècle, dont la place du Bourg est le centre, a succédé à un vieux Bourg bâti au sud-ouest du précédent et dont, tout comme à Gand, le souvenir se retrouve dans le nom d'une rue, la rue du Vieux-Bourg. Voy. DUCLOS, *Bruges, Histoire et Souvenirs*, 1910, pp. 14 et suivantes.

1274, par la comtesse Marguerite de Constantinople et son fils Gui de Dampierre.

Le Château des Comtes et quelques maisons voisines ont été exceptés de la vente pour continuer à former un territoire distinct avec le N. O. de la Flandre Orientale actuelle, qui avait pris, à une date inconnue, le nom du château primitif, la Châtellenie du Vieux-Bourg. On voudra bien remarquer que celle-ci est désignée jusqu'à la révolution française sous le nom de Château *et* Vieux-Bourg de Gand. Elle confinait aux châtellenies ou pays d'Audenarde, de Courtrai, de Bruges, des Quatre-Métiers, de Waes et de Termonde.

Si les limites de ce district n'ont pas varié, il n'en est pas de même des subdivisions : il a compris, en effet, jusqu'à quarante-neuf paroisses ou sections de paroisses, au sujet desquelles, l'étendue de cette notice nous défendant d'entrer dans les détails, on consultera avec fruit la *Coutume du Vieuxbourg* (*Introduction*) (1), ouvrage de M. Berten, auquel nous avons fait plus d'un emprunt.

L'administration territoriale et judiciaire du Vieux-Bourg était confiée par le comte à un collège, qui se réunissait dans un bâtiment spécial situé au fond de l'avant-cour du Château des

(1) *Recueil des anciennes coutumes de la Belgique. Quartier de Gand*, t. VII. Voy. notamment la liste des pages 97-98.

Comtes, au delà du donjon, au pied du chemin de ronde (1).

Le prince y était représenté par un bailli ou, en l'absence de celui-ci, par un lieutenant, car la coutume admettait la nomination d'un lieutenant-bailli ou *stadhouder*. Le premier était choisi par le comte, souvent en échange d'une engagère que justifiait la détresse des finances publiques et que compensaient de nombreux avantages. Ses hautes fonctions, quoique bien distinctes par leur essence, ont été cumulées la plupart du temps avec celle qu'exerçait le grand-bailli de Gand.

Le collège était, à l'origine, ouvert à tous les vassaux du comte, couramment appelés hommes de fief. Ils siégeaient en personne, à l'exception des prélats de Saint-Pierre et de Saint-Bavon et du seigneur du pays de Nevele, qui étaient représentés par leurs baillis, nommés aussi les baillis des verges d'après la verge qui, pour eux comme pour le bailli du Vieux-Bourg, avait le caractère emblématique du droit de justice.

A la suite de circonstances qu'il serait trop long d'exposer par le menu, il a été décidé en 1586 (2) que les affaires de la généralité seraient gérées

(1) Voy. DeWaele et Van Werveke, *Château des comtes de Flandre à Gand. Guide du visiteur*, p. 9.

(2) Archives de l'État à Gand, Vieux-Bourg, année 1586, fol. 19. Dans la suite, les emprunts faits à ce dépôt seront, dans un but de simplification, désignés par les seuls numéros du classement; maint renvoi aux comptes dont la vérification est facile, sera négligé.

par dix hommes désignés par le bailli dans le sein du collège primitif. Assistant aux séances ordinaires, ils étaient appelés ordinaires ou de fréquentation ordinaire. Ils formaient désormais un collège fermé.

Plus tard, leur nombre a souvent varié : il a été porté à treize et à quatorze, puis abaissé à neuf, ramené à treize pour être réduit encore à dix, à huit, à sept et relevé enfin à douze, lors de la révolution brabançonne. Après la restauration, le gouvernement autrichien a respecté ce dernier chiffre, lors du renouvellement de 1792, par exemple.

Les membres du collège choisissaient parmi eux un chef-homme, un *voorman*, qui prenait d'habitude la parole en leur nom et exerçait une véritable présidence en l'absence du bailli.

Exceptionnellement, avant 1727, ne participaient pas aux délibérations et aux votes ceux qui siégeaient à l'hôtel de ville de Gand comme échevin de la *keure* (1). Ils n'étaient pas admis davantage aux nombreuses gratifications et indemnités qu'à tout propos et à défaut de traitement fixe s'octroyait le collège, comme d'autres administrations, et dans lesquelles le bailli avait double part. Repas, libations ou buvettes, pots-de-vin des fermes ou affermages, flambeaux pour s'éclairer

(1) Par décret du 7 juin 1727, le gouvernement a déclaré qu'il convient que les hommes de fief « employés au banc de la Keure . . fréquentent les assemblées aussi bien que les autres » et aient, comme eux, « voix active ». N° 299, fol. 251.

en hiver au retour des séances, deuils, médailles commémoratives et jetons absorbaient des sommes énormes, objets de légitimes récriminations.

Déjà en 1570, à l'époque où le collège était encore ouvert à tous les hommes de fief, il avait été décidé que seraient seuls admis au bénéfice du casuel les vassaux qui auraient acquitté une taxe d'inauguration, appelée « vergansinghe ». L'usage avait été maintenu pour les hommes ordinaires ou membres du collège fermé. D'après une résolution de 1696, ils ne devaient profiter des pots-de-vin et des jetons que deux ans après avoir payé leur taxe, règle qui semble avoir souffert de nombreuses exceptions (1).

A la suite de multiples incidents et de longues discussions provoquées par des projets de réglementation, le régime abusif a été supprimé au milieu du XVIIIe siècle (1756) pour faire place à celui des traitements annuels : 300 florins pour les hommes de fief, 250 pour chacun des trois baillis de Saint-Pierre, de Saint-Bavon et du pays de Nevele, 600 pour le bailli-chef.

Exception a été faite pour les jetons, qui ont été distribués jusqu'à la fin de l'ancien régime, le bailli du Vieux-Bourg et le « voorman » recevant double part, conformément à un usage établi vers le milieu du XVIIe siècle.

Parmi les fonctionnaires que leur charge atta-

(1) N° 266, fol. 256 et Berten, *op. cit.*, p. 230.

chait au collège, sans qu'ils en fissent partie, à moins d'avoir à titre personnel la qualité d'hommes de fief, se trouvaient en premier lieu le greffier et le receveur.

A l'origine, les deux emplois étaient remplis par une seule et même personne et le droit d'y pourvoir était à la collation du comte. De bonne heure ils ont été séparés et la nomination du greffier a été considérée comme inhérente à l'engagère du bailli. Il s'est fait ainsi que non seulement ce fonctionnaire a été désigné par le bailli, mais qu'à partir de 1737 il lui a payé une contribution, prix d'une sous-engagère, la ferme de greffe ou de clergie.

Le greffier prêtait serment de fidélité, promettait d'observer les règlements, de garder secrètes les délibérations. Sa mission principale était la tenue des écritures, besogne qu'il confiait à son tour à un commis. Il assistait de droit aux séances du collège, où, en cas d'empêchement, il pouvait, dans des conditions déterminées, être remplacé par une personne apte. Il avait une part dans les profits provenant des pots-de-vin, des indemnités pour deuils et de la distribution des flambeaux, médailles et jetons. De plus, il jouissait d'honoraires calculés à raison de ses services administratifs, comme il percevait une indemnité spéciale, qui a fort varié avec les temps, pour examiner et apostiller les comptes, collationner les doubles entre eux et avec l'avant-projet, vérifier les calculs du receveur.

La nomination de celui-ci, après avoir appartenu au souverain, a été revendiquée plus tard et obtenue par le collège. Les fonctions ont fini par devenir, au XVIIIe siècle, héréditaires dans la famille vanden Hecke.

Par les mains du receveur passaient, tant en recettes qu'en dépenses, tous les deniers levés dans la châtellenie pour le compte du prince et du district. Il dressait les états répartitifs des impositions. Le payement des fournisseurs, salariés et créanciers quelconques ne pouvait être effectué que sur mandats nominatifs et libellés du collège ou sur ordonnances générales des verges ou de l'assemblée des notables. Le receveur versait un cautionnement, répondait dans une certaine mesure des rentrées, comme il était responsable à raison de ses malversations possibles et des fautes imputables à sa négligence.

En principe, annuellement, vers la Saint-Bavon ou 1er octobre, il rendait ses comptes dans une assemblée générale (une survivance de l'ancienne coutume), à laquelle étaient admis, en dehors des baillis des quatre verges, tous les hommes de fief et les notables de la châtellenie.

A sa recette étaient attachés des profits considérables, consistant surtout en tantièmes sur les emprunts et les recettes. Il avait sa part dans certaines distributions, celle des jetons notamment. Du chef de devoirs extraordinaires ou de services rendus en dehors de ses fonctions, il recevait des

gratifications annuelles. Enfin, pour tout ce qui regardait la confection des comptes, il touchait depuis 1508 un droit d'abord fixe, plus tard proportionnel au nombre de feuillets employés, indépendamment d'une somme, essentiellement variable, représentant ses débours pour la reliure des cahiers et l'acquisition des bourses et des jetons.

De grandes quantités de ces derniers étaient fréquemment acquises par lui sur sa caisse personnelle et réparties, suivant les besoins des années, sur un certain nombre d'exercices; les sommes déboursées lui étaient restituées par fractions, au fur et à mesure des distributions.

Le collège a encore eu à son service, à partir de différentes dates, pour l'aider dans la solution des questions de droit, un jurisconsulte ou pensionnaire, un procureur à pension chargé de le représenter devant le conseil de Flandre, un procureur à pension devant le grand conseil de Malines et un solliciteur auprès des conseils supérieurs du gouvernement à Bruxelles. Ces agents avaient un traitement fixe. A l'exclusion du dernier, ils touchaient aussi des frais de vacation. Le premier avait en outre droit aux jetons honorifiques.

Au Vieux-Bourg, comme ailleurs, le gouvernement faisait contrôler les comptes. Longtemps exercée par deux commissaires, soit deux conseillers de Flandre, soit un conseiller de Flandre et un conseiller de la chambre des comptes, cette vérification, l'audition des comptes, se faisait par-

fois avec un retard de plusieurs mois, voire d'une ou de plusieurs années. En ce dernier cas, elle portait ou pouvait porter sur plusieurs exercices en une suite de séances.

Le but de l'institution avait été de réduire les dépenses, de mettre un frein à un gaspillage qui ne se constatait que trop souvent. Il est arrivé fréquemment que l'espoir de l'autorité supérieure a été déçu par suite de la mollesse des commissaires ou de leur désir immodéré d'enfler leurs propres honoraires Ceux-ci ont fini par être fixés à dix-huit livres par tête (1649), indépendamment d'une courtoisie, d'une part de jetons égale à celle du bailli et de la participation au banquet de clôture, indépendamment aussi d'une légère gratification au commis des deux auditeurs officiels.

A partir de 1704, il n'y a plus eu qu'un commissaire unique, membre de la chambre des comptes, conseiller fiscal du conseil de Flandre ou membre du conseil privé.

C'est à l'occasion et à la suite des séances de vérification que se distribuaient les jetons. On sait déjà qui les recevait. Nous parlons plus loin des quantités données, le chiffre a plus d'une fois varié. Nous avons fait allusion à la « vergansinghe ». Les hommes ordinaires devaient l'avoir acquittée pour toucher réglementairement leur quote-part en même temps qu'une gratification en numéraire. Une autre condition leur était imposée : ils devaient avoir été présents à l'audition.

Cette dernière mesure a été rapportée en 1664 : il a été décidé à cette date que même en cas d'absence ils avaient droit à leur nombre traditionnel de jetons. La réforme n'a été que temporaire.

Enfin, en 1726 a été prise la résolution de remettre, à l'avenir, les pièces le 1er janvier en guise d'étrennes. Comme telles elles ont été distribuées jusqu'en 1794. Le règlement de 1756 les a respectées, comme il a respecté les honoraires accordés à ceux qui avaient assisté à la reddition des comptes.

Pendant la première moitié du XVIIIe siècle, ont aussi reçu des jetons le lieutenant-bailli et les trois messagers ou sergents, appelés encore officiers parce qu'ils étaient chargés d'un office, fonctionnaires subalternes qu'entretenait le collège, de même qu'il entretenait, pour réprimer la maraude, des soldats répartis dans différents postes et, pour les soigner, un chirurgien assermenté.

A l'origine, au Vieux-Bourg, comme dans les autres administrations, on a fait usage de jetons banaux en cuivre.

Le premier des registres conservés où ils sont l'objet d'une mention spéciale, est celui des années 1585-86. Nous y relevons l'acquisition de six douzaines de pièces, ayant coûté 3 livres 12 sous parisis et destinées à la sommation des comptes, « item betaelt voor zes douzijnen legghelt dienende tot sommeren der rekenijnghe de somme van III L. XII S. parisis (1) ».

(1) No 1022, fol. 120 vo.

Dans le registre des deux exercices financiers suivants, la dépense est doublée (1). Insensiblement elle monte ainsi, sous Philippe II (1555-1598), sous les archiducs Albert et Isabelle (1598-1621) et pendant le premier tiers du règne de Philippe IV (1621-1665). En 1635-1636, elle s'élève à 90 L. par. ou 7 L. 10 esc., argent de Flandre (2).

Dans l'intervalle, nous voyons apparaître des bourses d'une valeur moyenne de cinq escalins et leur garniture de huit douzaines de jetons pour chacun des deux commissaires et de quatre douzaines pour les autres personnes. Le nombre des bourses renseignées est successivement de douze (1608-11), de quinze (1612-14), de dix-huit (1618-20) et de vingt (1624-26, 1626-28, 1631-32) (3). Disons par mode de récapitulation que ce dernier chiffre, qui reparaîtra souvent, doit s'entendre ainsi : deux pour les auditeurs, quatre pour les baillis, le reste pour les hommes ordinaires, le pensionnaire, le receveur et le greffier.

Les L. 7-10 gr. des années 1635-36 deviennent L. 46-18-4 gr. dans le registre suivant, qui correspond aussi à deux exercices (4). Comment expliquer

(1) N° 1023, fol. 200.

(2) N° 1044. Le greffier fait à cette date, pour la deuxième fois, la réduction dans ses écritures, en attendant qu'il substitue le nouveau mode de compter à l'ancien, en vertu d'une décision prise par le collège le 1er janvier 1638.

(3) N° 1033, fol. 228; n° 1034, fol. 233; n° 1037, fol. 247; n° 1039, fol. 406; n° 1040, fol. 405; n° 1042, fol. 768 v°.

(4) N° 1045, fol. 529 v°.

ce brusque et considérable relèvement? Le champ est ouvert aux hypothèses. La plus vraisemblable à nos yeux est qu'avec le consentement, peut-être même à l'instigation des commissaires, on a sensiblement relevé ce poste pour justifier le remplacement à bref délai des jetons en laiton par des jetons en argent, à l'imitation de ce qui s'était pratiqué au cours des dernières années dans des administrations similaires du pays.

Une députation du collège et le premier procureur ordinaire du conseil de Flandre avaient même été chargés d'une mission se rattachant à ce projet. Le procureur s'était abouché à Bruxelles avec le tailleur des fers pour la fourniture de coins destinés à la frappe de jetons aux armes du Vieux-Bourg. Balthazar Laureys — car c'est de lui qu'il s'agit, — a touché 10 livres pour la fabrication de poinçons, d'une pile et de deux trousseaux (1). Ceux-ci ont servi à la frappe du plus ancien jeton en argent de la châtellenie (Dugniolle, n° 3947, Catalogue de Coster, n° 445).

Droit. Buste de Philippe IV, à droite, nu-tête, cuirassé, drapé, portant le bijou de la Toison d'or à un cordon, un muffle de lion sur l'épaule. Légende, entre deux cercles en grènetis : PHIL · IIII · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX · CO · F · 16 39

Revers. Lion sur son séant, de face, tenant entre

(1) N° 1045, fol. 406 v°; n° 1046, fol. 566 v°; n° 1455 et n° 209, fol. 58 v°.

ses quatre griffes le châtelet d'entrée du Gravensteen, blason de la châtellenie (1). Légende, entre deux cercles en grènetis : CASTELLANIA · VETERIS · BVRGI · GANDENSIS *

Pl. II, n° 1 Argent. Collection de Witte, Bruxelles.

Ce revers, que tous les auteurs de jetons de l'Oudburg se sont plu à reproduire en variant ou en altérant sans cesse le dessin primitif, ne représente le Châtelet que d'une manière vague, mais l'intention est évidente. Caractéristique est le quatre-feuilles, allusion directe au quatre feuilles en pierre bleue de Tournai, qui, dans la façade du monument, porte l'inscription rappelant la construction de Philippe d'Alsace. Objet dans l'*Inventaire archéologique de Gand* d'une fiche due à la plume de J. Vuylsteke (2), elle doit se lire comme suit, si l'on supprime les abréviations et rétablit les lettres effacées par le temps :

ANNO IN-
CARNATIONIS
M . C . LXXX .
PHILIPPUS, COMES FLANDRIE ET VI-
ROMANDIE, FILIUS THIRICI COMITIS
ET CIBILIE,
FECIT HOC CAS-
TELLUM COMPONI.

(1) D'après Philippe de l'Espinoy, *Recherche des antiquitez et noblesse de Flandres*, les armes du Vieux-Bourg sont « de sable au château massonné d'argent ».

(2) N° 181 du recueil.

(L'an de l'Incarnation 1180, Philippe, comte de Flandre et de Véromandois, fils de Thierry et de Cybille a fait construire ce château.)

Comptes et registres aux résolutions de l'époque sont fort sobres de détails sur ce premier jeton. Déplorons leur concision. Il est probable qu'à l'approche d'une audition le receveur faisait porter les fers à l'un ou à l'autre atelier. Les pièces de ce type ont ainsi été distribuées pendant une série d'années, sans changement de millésime.

Elles ont été frappées au moins une fois, en 1644, à Anvers. Nous le savons par cette particularité qu'en cours de route, elles ont été dérobées au messager. Le collège a pris à sa charge la dépense supplémentaire qui en résultait, soit 36 livres pour trente douzaines.

Le document qui nous l'apprend (1), ajoute qu'elles étaient déstinées à la répartition de l'année. Ces mots doivent s'entendre dans le sens large. L'exemple d'exercices ultérieurs nous autorise à affirmer qu'on distribuait au maximum vingt-quatre douzaines. Il fallait pour cela vingt bénéficiaires, chacun recevant une douzaine de jetons, à l'exception des deux commissaires, du bailli et du voorman qui avaient part double.

Il y aurait donc eu vingt bourses à l'époque des premières pièces à caractère officiel. Cela étant, il y a moyen de déduire de la somme globale inscrite dans les comptes pour l'acquisition des

(1) N° 1473.

jetons et le payement des liasses que pour les deux années 1639 et 1640 chaque ayant droit ne s'est vu remettre que la quote-part d'un seul exercice. Quand plus tard la vérification a porté sur plusieurs années, les intéressés ont eu soin de s'adjuger un nombre proportionnel de pièces.

Sous le n° 3947bis, Dugniolle signale, d'après le manuscrit Oudaan, une variété dans laquelle la marque de l'atelier ne coupe pas la date.

Sous le n° 4018bis, il décrit ainsi un jeton au millésime 1647 :

« PHILI · IIII · D · G · HISP · ET · INDIAR REX · CO · F · 16 ☙ 47. Buste de Philippe.

Rev. CASTELLARIA · VETERIS BVRGI · GANDENSIS. Le vieux bourg de Gand.

Catalogue Trumper, n° 726. »

Nous n'avons aucun document sur cette pièce. Si elle existe, si les coins diffèrent autrement que par la date de ceux qui ont servi à la frappe du jeton de 1639, ils ont encore été taillés par Laureys. La pièce serait une de celles auxquelles le maître de la Monnaie Clenaerts fait allusion sous la rubrique « voor particuliere steden », dans un compte publié par M. de Witte dans le *Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde* (1). Le fait que le Vieux-Bourg n'y est pas nominativement cité, n'a rien d'étonnant. Il se reproduit exactement dans le compte de Pierre

(1) T. V (1897), p. 21 (tiré à part, p. 63).

van Vreckem du 1er avril 1655 au 20 juillet 1656, où cette fois la châtellenie est désignée par le mot *Ghendt* (1).

Il s'agit ici encore de matrices et de coins rapportés de Bruxelles et payés L. 12-2 esc au maître de la Monnaie. Le jeton correspondant n'est pas dans Dugniolle. On le trouve dans de Coster sous le n° 477. Nous le décrivons ainsi :

Droit. Semblable à celui du jeton de 1639, légères variantes. Même légende, sauf la date de 16 55.

Revers. Les armes du Vieux-Bourg, mais d'un autre dessin que sur le jeton de 1639. Légende : ✱ CASTELLANIA · VETERIS · BVRGI · GANDENSIS.

Pl. II, no 2. Argent. Cabinet de l'État, Bruxelles.

Le catalogue Kluyskens mentionne un exemplaire en cuivre sous le n° 1137.

Une première commande de cent vingt douzaines de ce type nous fournit l'occasion d'expliquer un détail du mécanisme de la comptabilité. Le collège prend à sa charge, c'est-à-dire à la charge du Vieux-Bourg, le coût des coins et les frais de port (2). C'est une dépense extraordinaire, qui ne figure que dans un compte, ce que plus tard on appellera en langage administratif « een overkomende last ». Quant aux 120 livres payées à Van Vreckem, elles sortent de la caisse particulière du

(1) Ibidem, p. 177 (tiré à part, p. 67).

(2) N° 226, fol. 42 v° et fol. 43; n° 1060, fol. 351 et n° 1061, fol. 311.

receveur de l'époque, qui ne rentre dans ses débours qu'à mesure qu'il met les pièces en circulation. La fraction remboursée annuellement figure au compte de l'année comme dépense ordinaire.

Ce serait une erreur de croire que les cent vingt douzaines ont permis de faire face à cinq distributions à raison de vingt quatre douzaines par exercice financier. Nous avons dit ailleurs (1) que *le magistrat de Gand* avait, à partir de 1659, compensé par un supplément de six jetons la valeur des bourses auxquelles il avait renoncé. L'exemple venait du Vieux-Bourg. Il nous est impossible de préciser la date de l'innovation. C'était chose faite en 1658. Nous le savons par le déchiffrement d'un calcul trouvé au bas d'une liste de distribution : elle porte vingt noms de personnes, dont quatre ont la double part traditionnelle ; aux vingt-quatre douzaines ainsi trouvées viennent s'ajouter vingt demi-douzaines. Nous avons donc désormais trente-quatre douzaines pour une distribution annuelle, le bailli, le voorman et les deux commissaires en recevant deux et demie, les autres ayants droit une et demie (2).

En 1661, une provision de douze cents jetons a été rapportée de Bruxelles en même temps que les fers qui ont servi à les frapper (ordonnance de payement de L. 1-6-8 gr ; 772 florins pour le

(1) *Revue belge de numismatique*, 1909, p. 421.

(2) N° 1492.

compte personnel du receveur) (1). Ce ne peuvent être que ceux que le maître de la Monnaie Pierre Van Vreckem mentionne dans son compte du 28 septembre 1660 au 18 février 1662 comme frappés pour Gand (2). On sait ce qu'il faut penser de la confusion, sous sa plume, des mots *Gendt* et *Oudburg*. Il est plus que probable que ces pièces étaient encore au type de 1655.

Trois ans plus tard, nous trouvons un nouveau type, quant au droit tout au moins. Nous avons découvert un article relatif aux frais de port des coins et des jetons; il n'y est pas question de fers nouveaux (3).

Droit. Buste de Philippe IV, à droite, nu-tête, portant le bijou de la Toison d'or à un cordon. Légende: PHIL · IIII · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX · CO · F · 16 [illegible] 64.

Revers. Semblable à celui du jeton précédent.

Pl. II, n° 3. Argent. Cabinet de La Haye.

Rappelons en passant la décision du 22 juin de la même année : les jetons seraient, à l'avenir, alloués même aux membres du collège fermé qui n'auraient pas assisté à l'audition ; bien plus, il a été arrêté que l'un de ceux-ci, exclu du bénéfice de la dernière distribution, serait dédommagé à la suivante (4).

(1) N° 1066, fol. 252 v, et n 1493.

(2) *Tijdschrift*, t. V, p. 180 (tiré à part, p. 70).

(3) N° 1070, fol. 158.

(4) N° 234, fol. 130.

Malgré cette double résolution et l'intention de ne pas lésiner qu'elle révèle, les pièces de 1664, si tant est qu'elles ont été distribuées, doivent avoir été excessivement peu abondantes; car Philippe IV est mort l'année suivante et les comptes de 1665 n'ont été approuvés que cinq ans plus tard.

De cette dernière constatation nous induisons que le début du règne de Charles II (1665-1700) n'est pas marqué par l'acquisition de coins à son effigie.

Certains indices, sur lesquels nous ne pouvons nous étendre, nous font même croire que, lors de l'audition de 1670 et encore à la suivante, a été pratiquée « la rédemption ». Le greffier de 1725 a déclaré, il est vrai, qu'elle ne s'est jamais pratiquée au Vieux-Bourg, mais, sciemment ou non, il s'est trompé, comme nous l'établirons dans la suite.

Il nous faut arriver jusqu'en 1672 pour voir le collège décider, à la date du 16 août, que des coins nouveaux seraient commandés à la première occasion, « les anciens étant usés ». Ceux-ci sont évidemment les coins à l'effigie du roi défunt. Revenant sur cet objet cinq jours plus tard, l'assemblée a arrêté qu'un officier, porteur d'instructions écrites, irait s'enquérir à Bruges du coût de fers dont le droit porterait une tête du roi semblable à celle des nouveaux ducatons, et le revers, les armes de la châtellenie. Par le compte rendu d'une autre séance, nous savons que le maître de la

Monnaie, Chr. de Ceuninck, estimait le travail à quinze florins ; il n'en aurait pris que six, s'il ne devait renouveler que l'effigie.

La suite des négociations nous échappe, mais la quittance, l'ordonnance de payement et une nouvelle résolution, le tout datant de 1673, nous renseignent à suffisance : soixante douzaines de jetons, pesant 18 marcs 2 esterlins, ont coûté, frais de frappe compris, L.73-6 esc.; le prix *d'un fer* entre dans cette somme pour une livre (6 florins). On s'est donc décidé à garder le coin du revers par raison d'économie.

Ces jetons sont à retrouver Aucun ouvrage, aucun catalogue ne les signale. En l'absence d'un document prouvant le contraire, nous sommes autorisés à affirmer que le type de 1673 a été en usage pendant une série d'années. Nous possédons la « liste des distributions » dressée pour chacun des exercices 1677 et 1678. Elle porte toujours vingt noms et les vingt personnes ont touché leurs trente-quatre douzaines. A ce taux, les soixante douzaines auraient été plusieurs fois renouvelées. Nous nous trouverions donc en face de pièces à caractère officiel frappées à des milliers d'exemplaires et ayant disparu sans laisser des traces ailleurs qu'aux archives. A ce phénomène, il n'y a qu'une explication : leur caractère peu artistique n'a pu les sauver de la fonte, c'est-à-dire de la destruction.

Il y a lieu de retenir que, sur les L. 73-6 esc. de la

commande de 1672, le collège a fait passer dans les écritures L. 1-6 gr., censément le prix du coin. Le receveur a payé de ses deniers, nous savons sous quelle réserve, la grosse somme, soit L. 72. Il avait calculé et fait admettre que, moyennant cet arrangement, chaque jeton revenait exactement à 12 sous, prix qui, dans la suite, a servi de base à mainte évaluation (1).

(*A suivre.*)

CH. GILLEMAN.
A. VAN WERVEKE.

---

(1) N° 242, fol. 131 v°, fol. 134 v° et fol. 135 v°; n° 243, fol. 100; n° 1078, fol 297 v°; n° 1490 et n° 1532.

VOLTAIRE,

LE

Conseil de Genève et le graveur G.-C. Waechter

EN 1769 ET 1770

PLANCHE III.

L'électeur palatin, Charles-Théodore, s'étant épris de Voltaire et désireux de posséder son effigie, envoya à Ferney, en 1769, un artiste habile, avec mission de graver une médaille du philosophe.

Georges-Christian Waechter (1), graveur attitré de la Cour, était l'auteur de quelques bonnes médailles. Il arriva à Ferney dans le courant de mars 1769 et se mit à l'œuvre sans tarder.

Voltaire venait de fêter ses soixante-quinze ans; il était d'une maigreur extrême et se plaignait constamment de sa santé, mais sa figure, peut-être la plus caractéristique du siècle, avec celle de Montesquieu, était bien faite pour tenter le burin d'un artiste habile; elle fut remarquablement rendue. Les coins une fois gravés, il restait à frapper la médaille. Waechter désirait sans

(1) Georges-Christian Waechter, frère cadet de Jean-Georges Waechter, naquit à Heidelberg en 1729. (Bolzenthal et notes de M. L. Forrer.) On ignore la date de sa mort.

doute achever son travail avant de retourner à Manheim, mais il lui manquait le principal, car si l'on trouvait un peu de tout dans le village de Ferney, improvisé par Voltaire, même jusqu'à des fabriques de bas et d'horlogerie, on n'y trouvait cependant pas encore de balancier. Heureusement pour Waechter. Genève n'était pas loin et le graveur de la Monnaie de cette ville, Antoine Dassier (1), ne pouvait guère lui refuser l'usage du balancier de la Seigneurie, installé depuis un demi-siècle dans une des salles de l'hôtel de ville. Ce balancier, acheté à Nuremberg, en 1708, était pour la famille Dassier un vieux et précieux serviteur, instrument de la gloire artistique qu'elle s'était acquise durant trois générations.

A peine la frappe était-elle commencée, qu'un ordre du Conseil vint tout interrompre. Voici le document qui nous renseigne sur ce qui s'était passé :

Registre du Conseil du 27 mars 1769 (2). Sr de Voltaire. Médaille. — M le premier sindic ayant rapporté que sur l'avis qui lui revint qu'on frappait dans cet hôtel de ville une médaille du Sr de Voltaire ayant au revers un trophée désignant les principaux ouvrages de cet écrivain, avec cette inscription à l'entour : *Il ote aux nations le bandeau de l'erreur*, il en avoit informé m^rs les sindics et anciens sindics, et que, vu la nature de plusieurs ouvrages de cet

(1) Antoine Dassier, fils de Jean Dassier, né à Genève, en 1718, mort en 1780, graveur de la Monnaie de cette ville de 1764 à 1780.

(2) Archives de Genève. Reg. du Conseil, 1769, vol. 270, p. 172.

auteur, tendans à sapper les fondemens de la Religion chrétienne, leur avis avoit été de faire cesser ce travail, d'en défendre la continuation, de censurer le Sr Dassier, pour avoir prêté son balancier à cet usage et de lui faire deffense de prêter à l'avenir ce balancier pour le frapt d'aucune médaille, à moins qu'il n'en ait obtenu la permission du général de la Monnoie. Sur quoi opiné, l'avis de m^rs les sindics et anciens sindics a été approuvé.

Au cours du XVIIIe siècle, le Conseil de Genève avait à plusieurs reprises admonesté Jean Dassier (1), graveur de la Monnaie et père d'Antoine Dassier, pour la licence qu'il avait prise de frapper des médailles rappelant les événements politiques de la ville, sans en avoir demandé l'autorisation au Conseil. Le cas était ici tout semblable, à cette différence près qu'il ne s'agissait pas d'une médaille rappelant un fait historique, mais les traits d'un homme qui n'était pas l'ami du gouvernement.

Pendant qu'il séjourna aux portes de Genève, de 1755 à 1758, les rapports que Voltaire entretint avec la Seigneurie n'avaient pas toujours été agréables et faciles, mais depuis qu'il avait émigré à Ferney, situé à 7 kilomètres au nord-ouest de Genève, ces rapports étaient devenus franchement mauvais. Le projet que Voltaire avait inspiré au ministre français Choiseul, de faire de Versoix une rivale de Genève et la protection ouverte

(1) Jean Dassier, né en 1676, mort en 1763, graveur de la Monnaie de Genève de 1720 à 1763.

qu'il accordait aux *natifs* de cette ville, en faisaient un ennemi déclaré du gouvernement.

Dans une lettre écrite en 1767 (1), à Albert de Haller (2), Charles Bonnet (3) s'exprimait ainsi :

Voltaire nous déteste et bâtiroit vingt maisons pour le plaisir de nous faire du mal. Il ne bâtiroit qu'en ce genre, partout ailleurs, il tâche de démolir. La Providence a permis les tremblements de terre, les innondations, les hérésies et... Arouet.

On comprend donc que le Conseil de Genève ne pouvait pousser la simplicité jusqu'à autoriser un graveur étranger à venir, sans permission officielle, dans l'hôtel même du gouvernement, frapper une médaille destinée à glorifier Voltaire.

Le 5 avril 1769 (4), Charles Bonnet, déjà cité, écrivait encore à Haller :

L'électeur palatin désiroit la médaille de l'homme de Fernex. Elle représentoit d'un côté la tête du personnage, de l'autre un autel à la Renommée, avec une légende à peu près ainsi : *il a ôté le bandeau qui étoit sur les yeux des mortels*. L'artiste au service de notre ville s'étoit servi imprudemment de notre balancier pour frapper cette impertinente médaille ; il en avoit déjà frappé plusieurs, lorsqu'il

(1) Bibliothèque de Genève. Manuscrits. Dossier *Charles Bonnet*. Copie de lettres, t. III.

(2) Albert de Haller, physiologiste, botaniste, anatomiste, poète, bibliographe, etc., né à Berne, en 1708, mort dans la même ville, en 1777.

(3) Charles Bonnet, naturaliste et philosophe genevois. 1720-1793.

(4) Bibliothèque de Genève Manuscrits. Dossier *Charles Bonnet*. Copie de lettres, t. IV.

a été censuré comme il le méritoit. Voltaire n'auroit pas manqué de dire qu'on avoit frappé dans notre ville une médaille à son honneur, vous connaissez sa vanité, je ne connais rien d'aussi vain que lui.

Il existe une autre version de ce petit événement, rapporté par le voyageur Bjoernstahl (1), professeur de philosophie à l'Université d'Upsal. En voici la traduction de l'italien :

Un médailliste allemand ayant gravé l'effigie de Voltaire et ajouté comme légende un vers de la *Henriade* qui lui avait été indiqué par le successeur de La Condamine : *Il ôte aux nations le bandeau de l'erreur*, on lui prêta à Genève un balancier pour frapper la médaille, mais aussitôt que les Genevois eurent vu cette inscription, ils interdirent la frappe et ordonnèrent à l'artiste de quitter en vingt-quatre heures le territoire de Genève (2). Ce n'était cependant pas nécessaire, car en moins d'une demi-heure il se trouvait déjà hors de la banlieue. Donc, pour cette première impression, il n'y eut que 8 à 12 médailles de frappées.

Dans la suite, il en fit ciseler une autre qu'il vendit 6 francs la pièce.

L. Petit de Bachaumont (3) parle également de

(1) Lettere ne' suoi viaggi stranieri di Jiacomo Giova Bjoernstaehl, professore di filosofia in Upsala, scritte al signor Gjörwell, bibliotecario regio in Istocolma, tradotte dallo svezzese in tedesco da Giusto Ernesto Groskurd e dal tedesco in italiano regate da Baldassardomenico Zini di Val Di Non, t. quarto, Poschiavo, 1786, in-8°, litt. VI, p. 121.

(2) Ce détail est inventé de toutes pièces.

(3) *Mémoires sur Voltaire et sur ses ouvrages, par Longchamp et*

la médaille de Waechter dans ses mémoires; voici le passage qui lui est consacré :

... On vient de frapper en son honneur (en l'honneur de Voltaire), dans les États de l'électeur palatin, une très belle médaille, comme au génie qui *ôte aux nations le bandeau de l'erreur*. Il est inutile d'ajouter combien la superstition et le fanatisme s'élèvent contre le titre auguste que lui défèrent de concert, la raison, la philosophie et l'humanité. Cette médaille, très bien frappée, existe dans les cabinets de plusieurs curieux.

L'électeur palatin, Charles-Théodore est un des princes souverains qui ont témoigné à M. de Voltaire le plus d'attachement.

Il serait intéressant de connaître au juste quels furent les sentiments de Voltaire en apprenant l'arrêté du Conseil de Genève. Malheureusement sa correspondance est assez sobre à cet égard et on serait porté à croire que s'il en ressentit quelque dépit, il ne l'exprima pas ouvertement. Dans une lettre à Collini (1), son ancien secrétaire, en date du 25 octobre 1769 (2), il lui dit en parlant de Wächter et en commençant sa lettre :

C'était un allemand de beaucoup d'esprit qui avait fourni, mon cher ami, la première légende. Je lui ait écrit pour

Wagnières, ses secrétaires, etc. Paris, 1826, 2 vol. in 8°. Voir vol. I, *Examen des mémoires de Bachaumont* (1769), p. 298.

(1) Cosme-Alexandre Collini, né à Florence en 1727, mort à Manheim, en 1806, secrétaire de Voltaire, de 1752 à 1756, puis secrétaire intime de l'électeur palatin, en 1759.

(2) Collini. *Mon séjour auprès de Voltaire*. Paris, in-8°, 1807, p. 318.

qu'il m'envoyât environ une trentaine de médailles avec cette légende même et je lui ai demandé, je crois, une douzaine d'autres de la nouvelle fabrique qui ont pour devise *Orpheus alter*. Comme il ne m'appartient ni d'*éclairer les nations*, ni d'être un *second Orphée*, je ne me mêle point de tout cela et je dois l'ignorer. Je ne puis qu'acheter les médailles du graveur...

Enfin, nous devons encore rapporter l'opinion de M. Gustave Desnoiresterres (1) qui a pris le parti de Voltaire contre le Conseil de Genève. Il a eu connaissance de la lettre de Charles Bonnet à Haller qu'il reproduit d'une façon incomplète, en la tournant en ridicule. Il cite le passage de Bjoernstaehl reproduit plus haut. Il a compulsé les registres du Conseil de Genève, en y cherchant vainement le document que nous avons cité; enfin, après la lettre de Voltaire à Collini qui vient d'être rapportée, M. Desnoiresterres ajoute :

Cela a besoin d'être expliqué. A l'accent amer du poète, on devine que tout ne s'est point passé comme il l'eût désiré, en Hesse, aussi bien qu'à Genève. En effet, la légende parut ambitieuse à Cassel; le clergé, auquel elle ne pouvait plaire, en exagèra l'énormité; le prince trouva, de son côté, l'emploi de son nom peu convenable, et la malencontreuse médaille fut condamnée. Bjoernstaehl dit qu'il n'en existait guère plus de huit à dix. La lettre de Voltaire en élève un peu le chiffre, ce qui n'empêche pas que cette

(1) Gustave Desnoiresterres. *Voltaire et la société française au XVIIIe siècle*. Paris, 1871-1876, 8 vol. in-12. Voir vol. 7, *Voltaire et Genève*, p. 329.

médaille soit de toute rareté. Elle manque à la collection si riche de la Bibliothèque nationale, où nous n'avons rencontré que celle que frappa Waechter l'année suivante. Le vers de la *Henriade*, cela va sans dire, et le nom de l'électeur ont disparu de cette dernière; on leur a substitué au revers ces simples et trop simples mots : « Tiré d'après nature au château de Ferney. G. C. Waechter. Gravé M. DCC. LXX ». Revenons au procédé du gouvernement genevois. N'est-il pas quelque peu rigoureux et offensant envers un voisin dont les agissements ne sont pas toujours tels qu'on les souhaiterait, mais qui, deux mois auparavant (le 21 janvier 1769), offrait à Genève une médaille de l'impératrice Élisabeth de Russie, frappée en 1754 et que l'on n'avait pas fait difficulté d'accepter? (M. Desnoiresterres fait erreur, le don qu'il mentionne avait été fait à la bibliothèque de Genève le 22 janvier 1759 (1), soit dix ans auparavant). Le mal eût il été si grand que le pensait Bonnet ; et lors même qu'on eût pu croire que la République avait donné au premier écrivain du siècle, dans une langue qui était la sienne, cette preuve d'estime et même de reconnaissance, ceux de la part desquels elle eût semblé venir, en eussent-ils donc été si compromis?

Les magistrats de Genève n'eussent pas été compromis pour avoir accordé l'usage du balancier de la Monnaie au graveur Waechter, s'il avait

(1) Bibliothèque de Genève. Manuscrits. *Registre des dons et achats relatifs au médaillier de la bibliothèque de Genève, commencé le 21 août 1813 et précédé d'un extrait des anciens registres de la bibliothèque, touchant ce même médaillier* A la page 6, on trouve la mention suivante : le 22 janvier 1759, on reçoit le don fait par M. de Voltaire d'une médaille de l'impératrice Élisabeth de Russie, frappée en 1754.

pris toutefois la peine de le demander, mais ils ne pouvaient autoriser le graveur attitré de la Monnaie à donner lui-même cette autorisation. En outre, ils étaient assurément les maîtres de refuser l'usage du balancier pour la frappe d'une médaille en l'honneur d'un homme qui ne perdait pas une occasion de leur être désagréable et de jeter le trouble dans leur État.

Il semble résulter de ce qui précède que Waechter a gravé trois médailles de Voltaire. La première, comme nous l'avons dit, fut frappée à Genève, en 1769 et donna lieu à l'arrêté du Conseil de cette ville; elle est connue en exemplaire unique au musée de Munich. La seconde aurait été frappée la même année à Manheim; elle portait la légende *Orpheus alter* et semble avoir totalement disparu, bien que Voltaire assure en avoir commandé une douzaine d'exemplaires au graveur : peut-être n'existait-elle qu'à l'état de projet. Enfin, la troisième, gravée en 1770 et depuis longtemps connue, dut être abondamment émise, car le cabinet de Genève en possède cinq exemplaires tous différents les uns des autres.

Dans une lettre adressée à Collini, le 4 septembre 1770 (1), Voltaire s'exprime comme suit au sujet de ces médailles :

Mon cher ami, faites ce que vous voudrez du peu qui

(1) A Beuchot. *Œuvres complètes de Voltaire.* Paris, Lefèvre, puis Didot, 1829-1840, 72 vol. in-8°. Voir vol. LXVI, p. 406, lettre 5942.

me reste de visage ; mais la première médaille de Waechter n'est pas faite pour servir de modèle. La seconde (apparemment la troisième, *Réd.*) vaut un peu mieux, pourvu que le nez soit moins long et moins pointu...

Il est bien probable que ce fut Collini lui-même qui, se trouvant en 1769 à la cour de l'électeur palatin, conseilla à Waechter, avant son départ pour Ferney, de placer sur sa médaille le vers du chant IV de la *Henriade*, mais on peut se demander quelle était l'exacte signification de ce vers si fort critiqué.

On se rappelle le chant IV de la *Henriade*. Après une peinture sinistre de Sixte V, dans laquelle le pape raconte lui-même qu'il dictait jadis en souverain pontife et sans opposition toutes ses volontés, il ajoute :

> Cet heureux temps n'est plus. Le sénat de la France
> Éteint, presque en mes mains, les foudres que je lance.
> Plein d'amour pour l'Église et pour moi plein d'horreur,
> Il ôte aux nations le bandeau de l'erreur!

D'après Voltaire, et si l'on s'en tient au contexte, le bandeau de l'erreur aurait donc été mis sur les yeux des nations par Sixte V, et c'est le sénat de la France, soit le parlement de Paris, qui s'était chargé d'enlever aux nations ce bandeau, faisant ainsi allusion au rôle du parlement pendant les troubles de la Ligue.

Mais placé en regard du portrait de Voltaire, ce vers prenait une tout autre signification. Il rappelait éloquemment que par ses incessantes

attaques contre la religion chrétienne et les institutions de l'ancien régime Voltaire avait largement contribué à ébranler parmi les peuples la foi qu'ils avaient en Dieu et le respect dû aux institutions humaines. A ce titre, le vers de la *Henriade* ne pouvait plaire ni aux magistrats de Genève, ni au clergé de Hesse, et ce fut grâce à leur salutaire intervention que la médaille qui le portait fut supprimée (1).

Voici la description des deux médailles de Voltaire, gravées par Georges-Christian Waechter, en 1769 et 1770 :

I. — (D. 43). VOLTAIRE NÉ LE XX · FÉVRIER M · DC · XCIV.

(1) Dans l'édition des œuvres de Voltaire faite par les éditeurs de Kehl, de 1785 à 1789 (70 vol. in-8°, avec fig., voir vol. X, pp 100 et 232, n. 5), on trouve pour la première fois, semble-t-il, à propos du 254e vers du chant IV de la *Henriade*, une note ainsi conçue : « On a souvent appliqué ce vers à l'auteur de la *Henriade* et M. Virchter l'avait mis pour légende à la médaille qu'il a frappée Cette médaille est fort rare, parce qu'à Genève on exigea de M. Virchter de supprimer sa légende. »

Cette note a été reproduite dans un grand nombre d'éditions des œuvres de Voltaire, postérieures à celles de Kehl L'édition de A. Beuchot (*op cit.*, vol. X, p. 144 et 160, n. 23), rectifie, d'après Collini, l'orthographe Virchter en Waechter.

Il semble, au reste, que les éditeurs de Kehl soient quelque peu responsables de l'application dont ils parlent du 254e vers du chant IV de la *Henriade* à Voltaire lui-même, car le volume 70e et dernier de cette édition porte en frontispice un génie, une flamme sur la tête, accoudé au buste de Voltaire, et tenant un flambeau d'une main, tandis que de l'autre il soulève à un passant le bandeau qui recouvrait ses yeux. Ce génie ne saurait être que celui de Voltaire.

Buste drapé, la tête couverte d'une perruque, de profil à droite. Signé au bas G. C. WÆCHTER F.

Rev. — (D. 39). IL OTE AUX NATIONS LE BANDEAU DE L'ERREUR, légende suivie d'un ornement.

Autel rectangulaire, supporté par un socle, sur lequel reposent les attributs des arts, des sciences, des lettres et du commerce.

Sur le dos d'un volume on lit HENRIADE. Sur le devant du monument, en cinq lignes SERENISSI... | PRINCIPI CAR. THEOD. | ELECTORI PALATINO | OFFEREBAT | G. C. WÆCHTER JUNIOR.

Ex. M·DCC·LXIX.

AR. Mod. 0,060. Mus. de Munich (1).

Pl. III, n° 1.

II. — Dans une couronne de laurier, même légende que celle du n° 1, sauf FEVRIER.

Buste drapé, la tête couverte d'une perruque, de profil à droite. La tête est un peu différente de celle du n° 1. Le nez est plus long, le front moins bombé, la perruque tombe moins régulièrement.

Signé au bas, de chaque côté du buste G. C. WÆCH · TER · F ·

Rev. Une couronne de palmes et de fleurs remplace la légende du n° 1 et entoure un autel tout semblable. Sur le devant de l'autel, en cinq lignes,

(1) Nous remercions ici M. le Dr G. Habich, conservateur du Cabinet de numismatique de Munich, d'avoir bien voulu nous donner communication de cette médaille. Nos remerciements s'adressent aussi à MM. Paul Bordeaux, président honoraire de la Société française de numismatique, à Neuilly et Paul Joseph, à Francfort.

On lit : TIRÉ | D'APRÈS NATURE | AU CHATEAU | DE FERNEY · G · C · WÆCHTER.

Ex. en deux lignes GRAVÉ | M.DCCLXX.

AR. et BR. Mod. 0,058. Cab. de Genève. Plusieurs variantes.

Pl. III, nº 2.

EUG. DEMOLE.

MEDAILLON

DE

NOTRE-DAME CONSOLATRICE DES AFFLIGÉS

DE LIÉGE.

PLANCHE IV.

Près de l'abbaye de Saint-Jacques, à Liége, s'élevait l'église paroissiale de Saint-Remi, qui fut érigée, en 1040, par l'évêque Nithard.

Ce sanctuaire, bâti sur un terrain cédé par l'abbaye, était sous sa dépendance, et son chef, Hermann, formula un règlement concernant l'investiture de la cure de Saint-Remi, règlement que confirme l'évêque Raoul, en 1187, et dans lequel sont déterminés les droits et obligations du pasteur de cette paroisse (1).

Le 13 octobre 1798, elle fut vendue comme bien domanial par ordre du gouvernement de la République française, et la démolition en commença un an après.

L'église de Saint-Remi possédait la statue de Notre-Dame Consolatrice des Affligés, datant du

(1) Voir GOBERT, *Les rues de Liége*, t. II, p. 101 et l'article de Mgr Schoolmeesters « Les Regesta », t. I du *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire*.

XVe siècle. Elle était très vénérée par les fidèles, non seulement de Liége, mais de tous les pays voisins, et était l'objet de nombreux pèlerinages.

Elle fut heureusement sauvée du pillage de l'église par M. Denis, curé de la paroisse, qui la déposa chez le Révérend M. Barale, chanoine de Saint-Jacques.

Cinq ans après, le 4 décembre 1803, vers 3 heures de l'après-midi, raconte Mouhin, chroniqueur de l'époque, on a porté processionnellement à l'église de Saint-Jacques, devenue paroisse primaire par suite du concordat du 17 août 1801 et de la nouvelle organisation du diocèse, l'image miraculeuse de la sainte Vierge, qui avait été honorée dans l'église de Saint-Remi.

Cette translation eut lieu sous les auspices du Révérend M. N. Bourguignon, curé primaire à cette époque. C'est en son souvenir qu'une procession en l'honneur de la sainte Vierge a lieu tous les sept ans dans la paroisse.

Actuellement la statue de la Vierge repose sur un autel, qui lui est spécialement dédié, dans le transept gauche de l'église.

Elle mesure 50 centimètres de hauteur et autant de largeur.

La confrérie de Notre-Dame Consolatrice des Affligés doit remonter à la plus haute antiquité. Le nombre de ses membres était considérable et toujours renouvelé.

C'est surtout sous le règne des princes évêques

Ferdinand et Maximilien-Henri de Bavière qu'elle était en grande vénération.

Les nombreux miracles dus à Notre-Dame des Affligés sont, en partie, mentionnés dans le petit volume de J -H. Manigard, curé de Saint-Remi, en 1657, attestés et consignés par les autorités.

Le médaillon uniface qui représente la sainte Vierge tenant sur ses genoux son fils mort, est en argent, fond doré, de forme ovale, mesurant 55 × 45 millimètres; il est entouré d'un cercle en grènetis, avec bélière en forme de croix.

Le groupe représenté est vissé sur la plaque dorée et peut s'enlever à volonté.

Ce médaillon ornait probablement la poitrine du chef de la confrérie dans les grandes cérémonies.

L'image en satin est représentée dans l'ouvrage traduit de Manigard, en 1807. Elle porte l'inscription suivante :

Notre-Dame de St Remi Consolatrice des Affligés, transférée dans l'Église Paroissiale de St Jacques, à Liége, le 4 décembre 1803.

Cette image, qui est la représentation exacte de la statue, prouve l'authenticité du médaillon.

Que signifient les lettres P C imprimées au centre de la croix qui forme la petite bélière ? Les initiales, sans doute, d'une invocation religieuse P(er) C(rucem) les premiers mots du verset : « Per Crucem tuam salva nos, Christe redemptor. »

Au pied de la Vierge se voit aussi un poinçon de garantie des orfèvres, une branche de laurier.

Ce poinçon était en usage sous la domination hollandaise en vertu de l'article 5 de l'arrêté royal du 14 septembre 1814.

Je suis ainsi porté à penser que ce médaillon a vu le jour au commencement du XIXe siècle, rentrant donc dans la catégorie des médailles d'orfèvres que ces derniers exécutaient sur commande.

HAMAL-MOUTON.

Jean-Baptiste Chrysogome MARQUART

ESSAYEUR GÉNÉRAL,

PUIS WARADIN DE LA MONNAIE DE BRUXELLES,

SA VIE,

SON ŒUVRE COMME MÉDAILLEUR

1749-1794

Le but de cette étude est de faire connaître la vie d'un officier monétaire dans les Pays-Bas autrichiens et de montrer comment se recrutait, au XVIIIe siècle, le haut personnel de l'Administration des Monnaies à la suite des réformes introduites dans cette administration par l'Impératrice Marie-Thérèse.

Jean-Baptiste Chrysogome Marquart était fils de Guillaume Marquart qualifié de « bourgeois et habitant de Bruxelles » dans l'ordonnance qui le nomma essayeur général de la Monnaie de cette ville, le 16 septembre 1726, en remplacement de Marc Rimbaut, démissionnaire (1). Sa mère avait nom A.-F. Mahieu (2).

(1) Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies, liasse n° 3. Marc Rimbaut occupait ce poste depuis le 19 septembre 1712.

(2) Archives générales du Royaume. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, répertoire n° 25, D. 46, M.

N'ayant qu'un fils, Guillaume Marquart s'efforça de l'instruire non seulement dans le métier d'orfèvre, qui avait aussi été le sien, mais il lui fit donner, en outre, quelques notions de chimie et de métallurgie et l'envoya pendant plusieurs années poursuivre son apprentissage et ses études à Paris. Il est probable que Jean-Baptiste Marquart ne revint à Bruxelles qu'à la mort de son père pour solliciter sa succession au poste d'essayeur général de la Monnaie. Après avoir subi l'examen réglementaire, il obtint cette place, qui comportait 78 florins de gages fixes, plus certains profits et immunités, par commission en date du 14 juin 1749 (1). Cette commission était accompagnée d'une « Instruction selon laquelle l'essayeur géné-
» ral des Monnoyes de S. M. Imp. et R. en son
» pays de par deça aura à se conduire », qu'à titre documentaire nous croyons bien faire de reproduire en annexe.

Nous nous bornerons à rappeler ici, d'après un écrit officiel du temps (2), que « l'essayeur géné-
» ral est chargé scavoir de faire les opérations des
» boëtes des monnoies, les fonctions de contre-
» essayeur, tant pour les fontes que des matières
» d'or et d'argent qui se livrent dans la Monnoye,
» ainsi que les essais des minéraux et autres ».

(1) Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes, reg. 588, fol 256, et Jointe des Monnaies, liasse n° 5.

(2) Archives générales dn Royaume. Conseil des Finances, carton n° 385.

Voici la liste des outils, servant à la Monnaie pour les essais, remis alors à Marquart et qui avaient été à la disposition de son père :

« Quatre formes de cuivre de différentes gran-
» deurs à faire les coupelles ;
» Deux tas, l'un à planir et l'autre à forger ;
» Deux marteaux, l'un à planir et l'autre à forger ;
» Deux molettes à mettre au four ;
» Une molette pour la forge ;
» Une forme à quinze trous de différentes gran-
» deurs à jetter ;
» Des bales de plomb de différents poids ;
» Une tenaille à couper les jets de plomb ;
» Une tenaille à forger (1) ».

Vers le milieu du XVIIIe siècle, l'art de la médaille, jadis l'une des plus pures gloires du pays, était complètement déchu de son antique splendeur et ne comptait plus, comme représentants, aux Pays-Bas autrichiens que trois artistes d'un talent plus que modeste : Jacques Roettiers, à Anvers, François Harrewyn, à Bruxelles, et Norbert Heylbroeck, à Gand puis à Bruges.

Le gouvernement autrichien finit par s'émouvoir de cette situation qui menaçait de devenir inquiétante, surtout au point de vue de la bonne fabrication des monnaies, et le duc de Silva-Ta-

(1) Archives générales du Royaume Chambre des Comptes, registre 588, fol. 241.

ronca, président du Conseil des Pays-Bas à Vienne, adressa, vers la fin de l'année 1752, un rapport à l'impératrice Marie-Thérèse « touchant la conve-
» nance d'avoir aux Pays-Bas de bons et parfaits
» graveurs des monnoies qui y manquent depuis
» longtemps » et dans lequel il suggère l'idée de faire venir à Vienne « deux jeunes gens de bonne
» disposition pour s'y perfectionner dans cet art
» sous le graveur Donner (1) ».

Mathias Donner, né à Kremnitz en 1704 et mort à Vienne vers 1767, médailleur de la Cour, premier graveur de la Monnaie de Vienne et professeur à l'Académie impériale des Beaux-Arts, était un artiste de grande valeur qui forma de nombreux élèves de mérite (2).

La proposition du duc de Silva-Taronca, approuvée par Marie-Thérèse, fut transmise au gouvernement des Pays-Bas autrichiens par les soins du ministre plénipotentiaire, comte de Königsegg-Erps.

Le secrétaire d'État et de guerre de Crumpipen remit, le 30 juin 1753, au conseiller aulique et secrétaire du Conseil suprême des Pays-Bas, de Neny, un mémoire favorable sur la question et une consulte de la Jointe des monnaies, en date du 27 août suivant, émit l'avis d'envoyer à Vienne l'essayeur général, Jean-Baptiste Marquart, et

(1) Archives générales du Royaume. Chancellerie des Pays Bas à Vienne, répertoire n° 25, D 46, M.

(2) Forrer, *Biographical Dictionary of Medallists.*

Jean-Baptiste Harrewyn, fils de François Harrewyn, graveur particulier de la Monnaie de Bruxelles, afin de les y faire travailler deux ans (1).

Cet avis fut adopté et nos jeunes gens se mirent en route, Harrewyn dès le 14 septembre, et Marquart seulement le 25 novembre 1753.

Le gouvernement leur avait accordé un léger subside pour faire face aux frais du voyage de Bruxelles à Vienne, fort long à cette époque (2) et une pension annuelle de 200 florins de Brabant, sous la réserve expresse de ne pouvoir entreprendre aucun travail pour leur compte et de consacrer tout leur temps aux études

Ils se mirent, paraît-il, courageusement à la besogne dès leur arrivée dans la capitale de l'Autriche ; mais ils s'aperçurent bientôt que la pension qui leur avait été octroyée était absolument insuffisante pour vivre.

Marquart, le plus hardi, se rendit à diverses reprises chez le duc de Silva-Taronca, pour lui faire part de leur pénible situation. Pour lui surtout la vie était difficile car, faisait-il remarquer, il était le seul soutien de sa vieille mère, d'une sœur et d'un oncle fort âgé, auxquels il devait abandonner les faibles appointements qu'il continuait

(1) Archives générales du Royaume. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, répertoire n° 25, D. 46, M.

(2) Le 17 octobre 1753, il avait été remis à Marquart 200 florins pour ses frais ensuite du décret du 2 septembre précédent. (Archives générales du royaume. Jointe des Monnaies, liasse n° 31.)

à toucher en sa qualité d'essayeur général de la Monnaie de Bruxelles. Il n'avait donc pour toute ressource à Vienne, que sa pension de 200 florins de Brabant qui équivalait à seulement 143 florins d'Allemagne.

Le duc reconnut le bien-fondé des doléances de l'élève graveur et, d'accord avec le comte de Königsegg, il obtint, au commencement de 1755, que la subvention servie aux jeunes artistes fût portée à 400 florins, argent courant de Brabant, « afin de » les animer à se mettre d'autant mieux en état de » rendre dans la suite à S. M. les services que l'on » peut espérer pour les monnoies des Pays-Bas (1). »

Ainsi encouragé, Jean-Baptiste Marquart adressa quelques semaines après à son protecteur, le duc de Silva-Taronca, un long mémoire pour le supplier d'user de son influence afin d'obtenir qu'on lui fasse venir de Bruxelles « les matrices tant des » petits que des grands poinçons, avec lesquelles » on faiz les carrés des monnoies, qui sont en » cours aux dits pais, afin que nous (lui et Harre- » wyn) pourrions en tirer des poinçons et avec » les dits poinçons nous évertuer et exercer à faire » des carrés propres à monnoyer, s'il se trouve » quelques corrections à y faire, le sieur Directeur » Donner le fera, et par là nous mettra au fait de » bien graver les dits carrés (2). »

(1) Archives générales du Royaume. Chancellerie des Pays-Bas, à Vienne. Répertoire n° 25, D. 46, M.

(2) Archives générales du Royaume. Chancellerie des Pays-Bas, à Vienne, Répertoire n° 26, D. 49, M.

Il s'offre aussi à faire, ce qu'il croit fort utile, » une espèce de relation des méthodes dont on se » sert ici dans la fabrique des monnoyes ».

Il pense, enfin, que ce travail serait heureusement complété par les dessins « des presses, couppoirs, » moulins à plétrir, fourneaux d'essay, d'affinage, » de fonte, etc., etc. ». En terminant, il réclame pour les essais auxquels il se livre et pour ses expériences sur « les lavures », les balances dont, aux Pays-Bas, il avait l'usage et que la Jointe des Monnaies lui avait refusé la permission d'emporter.

Cette requête, qui témoigne que chez Marquart le chimiste l'emportait sur l'artiste, envoyée au duc Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas, fut transmise, pour avis, par ses ordres, le 22 février 1755, à la Jointe des monnaies qui ne lui fit guère bon accueil. Elle refusa, en effet, l'envoi des matrices originales des espèces en cours pour la raison que ces matrices devaient demeurer à l'hôtel des monnaies pendant tout le temps de la frappe et qu'ensuite, au vœu de la loi, elles devaient être déposées à la Chambre des monnaies pour y être indéfiniment conservées, tandis que les coins de fabrication étaient publiquement détruits. « Et, quant à la balance qu'il » demande pour pouvoir copier les poids dont on » se sert à Vienne pour les essais des mines » et fontes des lavures, nous devons informer

» Votre Altesse Royale qu'elle a été rémise à sa » mère (1). »

Quoi qu'il en soit du résultat de la démarche de Marquart, elle ne prouve pas moins son désir de s'instruire et sa préoccupation constante de se mettre en état d'exercer plus tard, le mieux possible, ses fonctions à la Monnaie de Bruxelles.

Aussi se montra-t-on, à Vienne, très satisfait de son application, si satisfait même, qu'il fut autorisé à rentrer à Bruxelles, trois mois avant que le terme de deux années fixé à son apprentissage ne le comportait. Le duc de Silva Taronca obtint, en outre, de l'Impératrice, par lettres du 13 septembre 1755, « qu'eu égard au succès de l'ap- » plication de ce jeune homme » il reçut quelque argent pour effectuer son voyage et que ses gages de 400 florins lui fussent payés pour l'année entière (2).

Quant à Harrewyn, beaucoup moins avancé, il dut prolonger son séjour à Vienne et ce ne fut que plusieurs années après qu'il reprit ses fonctions d'aide-graveur à la Monnaie de Bruxelles.

A peine Jean-Baptiste Marquart était-il rentré dans ses foyers qu'il fut chargé par le gouverne-

(1) Archives générales du Royaume. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne. Répertoire n° 26, D. 49, M.

(2) Archives générales du Royaume. Chancellerie des Pays Bas, à Vienne. Répertoire n° 26, D. 52, M.

ment du duc Charles de Lorraine d'une importante mission à Paris, qui témoigne de la confiance que ses chefs avaient en ses capacités.

Il ne s'agissait de rien moins, en effet, que de faire étalonner ou de comparer le dormant du poids de Troyes, conservé à Bruxelles et qui servait d'étalon pour la fabrication du numéraire, avec le poids original qui reposait depuis des siècles à la Cour des monnaies à Paris.

Semblable opération avait déjà été effectuée en 1529 par les soins de Thomas Grammaye, conseiller et maître général des monnaies, par ordre de l'empereur Charles-Quint, et le roi de France, François Ier, s'y était obligeamment prêté (1).

On avait alors ajusté sur l'original français trois poids de laiton et marqué chacun d'eux aux armes de l'Empereur et du Roi. Le premier avait été remis à Charles-Quint, le deuxième était resté à Paris et le troisième avait été envoyé à Marguerite d'Autriche, alors gouvernante des Pays-Bas.

C'était la Jointe des monnaies qui avait soulevé cette question de la vérification du poids du dormant de Troyes conservé à Bruxelles, dont l'exactitude avait une importance capitale, puisqu'il servait à la vérification des espèces monétaires.

Pour donner satisfaction à la Jointe, tout le corps diplomatique autrichien fut mis en mouvement. Le comte de Cobenzl, tout d'abord, fut in-

(1) A. de Witte, *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant*, t. II, p. 152.

vité par le duc-gouverneur à charger le comte de Starhemberg, ministre d'Autriche à Paris, de s'informer auprès du gouvernement de Louis XV s'il serait loisible à la personne envoyée de Bruxelles d'avoir accès à la Cour des monnaies, s'il lui serait permis de faire étalonner en sa présence les poids dont elle serait porteur et, dans l'affirmative, s'il lui fallait se munir des outils nécessaires à cette délicate opération.

La réponse du comte de Starhemberg mit deux mois à parvenir au duc — les bureaux alors étaient déjà les « *Bureaux* » mais elle contenait la permission « d'envoyer à Paris une personne autorisée » pour faire étalonner les différents poids en ques- » tion, et qu'il fera de son mieux pour la secon- » der ».

Entre-temps, nous l'avons dit, Marquart était rentré à Bruxelles, muni d'excellentes références. Le comte de Cobenzl proposa au duc de Lorraine de charger cet officier monétaire, en sa qualité d'essayeur général, de se rendre à Paris pour y opérer la vérification désirée. Cet avis fut adopté et Jean-Baptiste Marquart se mit immédiatement en route, sans même attendre sa nomination officielle (1).

Dès son arrivée, le comte de Starhemberg le présenta aux officiers de la Cour des monnaies « et Marquart s'en tira si bien qu'au moien de ses

(1) Archives générales du Royaume. Papiers de la Jointe des monnaies, liasse n° 3.

» bonnes façons et conduite, il a su obtenir ce » qu'il a demandé ».

On voit que notre homme avait l'art de plaire et de se ménager des protecteurs puissants : le duc de Silva-Taronca à Vienne, le comte de Starhemberg à Paris.

Les officiers des monnaies de France conseillèrent à l'essayeur général de la Monnaie de Bruxelles de se servir, pour ses opérations de vérification, d'un poids étalon, divisé, de 64 marcs, semblable à ceux qu'ils avaient l'habitude d'envoyer aux cours subalternes des monnaies de leur pays. Jean-Baptiste Marquart se rangea à leur avis et rédigea pour le gouvernement des Pays-Bas un rapport dans lequel il faisait ressortir l'avantage que présentait la pile de 64 marcs sur des poids de deux ou de quatre marcs pour le travail d'étalonnage qu'il devait effectuer.

Ce rapport, accompagné d'une lettre du ministre d'Autriche à Paris, fut envoyé à Bruxelles, le 27 novembre 1755. Le comte de Starhemberg demandait, en même temps, au duc Charles de Lorraine s'il ne jugerait pas convenir « de faire gra- » ver en taille douce sur l'étalon qu'il s'agissait » de faire, les armes de Marie-Thérèse ».

Suivant l'usage, le rapport fut soumis à la Jointe des monnaies qui, déjà routinière bien que de création récente, proposa, par consulte en date du 7 décembre, de s'en tenir à ce qui avait été fait en 1529 et « de solliciter à Paris un poid de deux » marcs en masse ».

Mais le duc Charles, esprit ouvert aux innovations, ne partagea pas cet avis et fit savoir à la Jointe qu'il voulait que la preuve se fît sur un poids de 64 marcs et ses divisions. C'était une victoire pour Marquart auquel le comte de Cobenzl fit parvenir, avec toutes les précautions voulues, le patron du poids de Troyes conservé à Bruxelles que l'administration des monnaies avait fait déposer en son hôtel, le 11 décembre, en le prévenant « que la pile de 4 marcs ci-joint était celle » dont on se servait dans les opérations de mon- » nayage, et de laquelle il y a un petit morceau » détaché de la partie supérieure, mais qui se » trouve dans le fond de la cassette » (1).

Cette remarque seule établit l'urgence qu'il y avait pour le gouvernement des Pays-Bas autrichiens à faire vérifier le poids étalon qui servait à régler toutes les monnaies émises par lui.

L'étalonnage des poids se fit à la Cour des monnaies de Paris, le 20 février 1756, à dix heures et demie du matin par les soins des maîtres balanciers Le Camu et Pierre Frémin, à ce commis par lettres du 14 du même mois, en présence du comte de Starhemberg, qui voulut assister à l'opération, de trois conseillers et du greffier de la Cour et sous les yeux de Marquart assisté de son procureur, maître Louis Harmant

Les pesées et vérifications ne prirent pas moins

(1) Archives générales du Royaume. Chambre des comptes, registre 589, fol. 223

de trois heures et il en fut dressé un procès verbal détaillé, que nous reproduisons en annexe, et que le comte de Starhemberg expédia le 5 mars à Bruxelles avec la cassette « contenant les dits poids, » scelés des cachets de la dite cour, et de ses » armes, avec sa clef appartenant ».

Le ministre d'Autriche se loue beaucoup de la bonne grâce avec laquelle la Cour des monnaies de France s'était prêtée au désir du gouvernement de Bruxelles et donne à Marquart « son témoi- » gnage très avantageux non seulement de son » zèle et de son intelligence; mais aussi de l'éco- » nomie dont il a usé pendant son séjour à Paris » tant pour sa subsistance, que pour les frais qu'il » a fallu faire par rapport audit établissement (1) ».

Par ordonnance du 26 octobre 1755 il avait été tout d'abord alloué à Marquart 20 pistoles à prendre sur les *gastos secretos*, ou fonds secrets du duc. Le 3 mars 1756 le comte de Starhemberg lui remit encore à Paris cinquante louis, faisant 1,200 livres de France; enfin, il reçut après son retour à Bruxelles, pour solde de tout compte, 150 florins argent courant de Brabant.

Le 17 mars 1756, la boîte contenant les nouveaux poids étalons façonnés à Paris fut ouverte, avec grand apparat, en présence du Président, de deux auditeurs et du greffier de la chambre des

(1) Archives générales du Royaume. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne. Inventaire no 27, D. 60, M.

comptes. Marquart et l'ajusteur Mousset y assistaient aussi.

D'autres vérifications eurent encore lieu les 10 et 21 juin. Nous donnons en annexe les procès-verbaux de toutes ces séances (1).

Jean-Baptiste Marquart s'était ainsi acquitté à la satisfaction de tous de sa délicate mission.

Il voulut profiter de la bonne opinion que ses chefs avaient de ses capacités pour doubler l'importance de ses fonctions d'essayeur général en augmentant leurs attributions en même temps qu'il indiquait à la Jointe le moyen infaillible, d'après lui, de parer au danger que faisait courir au trésor le commerce de l'or et de l'argent tel qu'il s'effectuait aux Pays-Bas autrichiens.

Ce mémoire est trop curieux et met trop bien en lumière la mentalité de son auteur pour que nous résistions à la tentation de le reproduire ici dans le texte, avec la réponse qui y fut faite, plutôt que de le reléguer aux annexes.

Voici donc d'abord, le mémoire. Il porte la date du 18 mars 1756. Nous en respectons l'orthographe :

« Tout l'argent que l'on tire en france vien en parties » de la Compagnie des Indes, parties par des marchands » d'or et d'argent à qui lon fait certain bénéfices, et gran-

(1) Archives générales du Royaume. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne. Inventaire n° 27, D. 60, M.

» des parties par les espèces étrangères, surtout des pais bas
» et pais conquis, plusieurs juif qui rodent les pais bas et
» qui y sont établis en fond les transports, avec cela que
» le marc en france est de VI grains plus léger que celuy de
» ce pais cy le bénéfice est assez considérable pour occasion-
» ner le transport de la matière et des espèces et pour
» faciliter ledit transport et le fond fondre chez des fon-
» deurs et dans des lieux privilégiés.

» Il n'est pas permis en france a aucun orfèvre d'avoir de
» fournaux d'essaye, ny d'affinage, ni outils servant chez
» eux, même il ne leur est pas permis de faire aucune
» separation d'or et d'argent chez eux, que la valeur de
» deux onces et cela n'est permis qu'au seule orfèvre
» joualliers, il sont obligé de porter leurs lingots à l'hotel
» des Monnoyes où on le rafine et où on fait l'essay.

» On ne peut exporter en vente aucuns lingots ou barre
» d'or et d'argent, quel naye auparavant été essayé par les
» essayeurs gaux du Monnoie, et leurs poinçons appliqués
» avec le titre de l'argent ou l'or sans paier d'amende pour
» la première fois et de confiscation des dits lingots pour
» la seconde

» Les orfèvres ou marchands d'or et d'argent ayant des
» lingots qui tiennent les deux metaux sont obligé de le
» porter à l'hotel des monnoies pour en faire la séparation
» au cas qu'il veulent se servir de leurs matières, pour lors
» il sont obligé de payer tant par marc pour les frais de
» séparation et affinage. Cet taxe est plus ou moins fort,
» selon le lieu qui sont plus a porté d'avoir le salpêtre et
» vitriole. Si lon ne désire ravoir son argent propre et que
» l'on soehaite avoir de largent ou de l'or au titre prescrit
» pour ouvrage, sur le billet de l'essayeur, on lenvoye chez
» le raffineur de l'hotel de Monnoye qui lui délivre la

» matière que lon demande et cela sur le pied du tarif
» réglé.

» Pour ce qui concerne la séparation je nen dit rien le
» schachant mieux qu'il ne se pratique à Paris et qui coute
» moins de frais tenant pour mieux la méthode de Crem-
» nitz.

» Pour le reglement du tarif cest selon le pais et la
» proportion quil faut garder entre l'or et l'argent. J'ay
» encore observé quil ne faut pas permettre à aucun
» tireur d'or ny orfèvre de rafiner, ny faire essaye chez
» eux le obligeant de porter leurs matières à la Monnoye et
» defendre à eux de navoir aucun outils y servant, la
» mesme chose se pratique à Paris, à Vienne, les ordon-
» nances sont plus fortes portant défense surtout aux
» orfèvre d'acheter de l'or ou argent audela d'une certaine
» quantité.

» Le prix de lor et de largent n'est pas toujours fixe
» dans Paris, il varie et dépend de l'abondance ou de la
» disette des matières, les marchands agiotent fort, mais
» l'hotel de la Monnoie tien toujours son prix fixe, il y a de
» tems où l'hôtel de Monnoie est tres abondamment pourvu
» d'or et d'argent; depuis l'avenement de M. de Cheselle à la
» charge de contrôleur general des finances, il fait passer
» l'argent provenant de la Compagnie des Indes à l'hotel
» de la Monnoie de sorte que souvent la disette se trouve
» parmy les marchands d'or et d'argent, et que par cette
» raison les marchands entre eux hausait le prix de la
» matière, dans ce tems une grande partie des orfèvres
» qui ont besoin d'or et d'argent se trouve obligé d'avoir
» recours à la Monnoye, ou suivant l'événement de l'aug-
» mentation de la matière, ils le trouve à un demy ou trois
» quarts pour cent mieux marché, quelque fois à un ou

» deux pour cent. Cette maneuvre se pratique souvent, la
» monnaie a un marchand a tiltre qui est dans les appoin-
» tement et dans le secret, et qui est rafineur g^{nal}, qui non
» obstant son attachement à la monnoye vend au public,
» mais cela au profit de l'hotel aiant ces instructions.

» La livrance que l'on fait à l'hotel de la Compagnie ou
» des particuliers, tant vieille vaiselle que autre, est tout
» fondu à la Monnoye après quoy l'on en fait essaye et
» l'essayeur g^{nal} à qui lon porte la matière suivant ses
» instructions secrètes *retient* le quart de grain ou pour le
» mieux comprendre n'accusse pas le *quart de grain de fin*
» *qui est au profit du Roy*.

» Voilà ce que je voulus scavoir et la raison pourquoy
» l'on avoit fait défense aux orfèvres et autres de ne pas
» faire les essaye chez eux, le roy se reservant cela pour
» l'indemniser de plusieurs frais que lon est obligé de
» faire.

» Ce produit est considérable par la quantité de matière
» qui rentre dans l'hotel des monnoie, de plus la monnoie
» profite encore dans le payement quelle fait des dits ma-
» tières, en espèces aiant son seigneuriale et celui de
» brasage, et ce au cas où le particulier demande pour sa
» matière, ou de l'or au titre ou de l'argent au titre, pour
» faire construire de la vaiselle ou bijoux, si la matiere se
» trouve dans ce moment en augmentation dans le com-
» merce, lon profite de l'augmentation d'un quart pour
» cent, si la matière est augmentée d'un demy pour cent
» aussi à proportion.

» Voilà la manœuvre qui se fait dans le commerce de
» lor et de largent, pour ce moment le rafineur g^{ral} passe
» pour simple particulier et ont donne le billet montant
» avec l'essaye au particulier qui le porte audit marchand
» pour avoir la matiere dont il a besoin.

» Pendant mon séjours j'ai vu plusieurs barils remplis
» d'espèces étrangers, beaucoup de notre, surtout en
» grosses pièces ou du haut alloy, entre autre un baril
» remplis des ducats d'Hollande et de Kremnitz pour
» réfondre.

» L'essayeur géneral étoit après à faire l'essaye de tous
» les espèces étrangeres, il faisoit dans ce moment l'essaye
» de notre double souverain frappé l'année derniere, et
» j'en ai vu faire le pesage, il la trouvez, à 22 karats 4/32
» ce qui fait un huitieme de karats selon leur calcul, divi-
» sant le karat en trente-deux trente deuxiemes qui fait un
» huitieme de carat, selon notre calcul, un grain et demy,
» de sorte qu'il tient 22 karats un grain et demy, de sorte
» qu'il se trouve 3/4 de grains plus que le remède.

» Jay vue de la façon que lon avoit ordonné à l'essayeur
» g^ral de faire les dits essaye.

» Le procureur g^ral de la monnoie aiant envoyé de la
» part de la cour des monnoies le premier huissier de
» l'hotel de la monnoie, chez le Sr Guillaume essayeur
» general des monnoyes qui y a son domicille et labora-
» toire luy a remis un pacquet dans lequel il y avoit plu-
» sieurs petits papiers pliez et numérotés. Dans chaque
» paquet il y avoit la moitié d'un espèce, et une lettre ou
» ordre d'en faire essaye, avec une liste de numéro écrit
» sur chaque papier, il devoit faire une essaye de chaque
» en particulier et joindre à chaque siffre, ou numéro sur
» la liste la tenure ou titre de chaque espèces et quand
» l'essaye en aura été faitte la remettre au procureur
» general.

» Les especes dargent de nos monnoies n'etoit pas
» encore faitte parce qu'il n'etoit encore quau espèces
» dor, je crois que le besoinne a été fait pour évaluer les

» espèces ou pour régler un tarif pour l'achat des dits
» espèces, les restes de ce que l'essayeur g^ra^ pratique je ne
» le met pas en ecrist parce que je n'y vois que de l'utilité
» pour moy consistant dans sa maniere de manœuvrer ces
» fourneaux sont differents des notres et se rapportent
» avec ceux d'Allemagne (1) ».

On voit que déjà à cette époque nos monnaies d'or et nos grosses pièces d'argent prenaient, comme aujourd'hui, la route de la France.

La seconde partie du rapport de Marquart a pour titre : *Controlle établie sur le matières d'or et d'argent ouvrez tant en vaiselle qu'en bijoux*, et n'entre pas dans notre sujet.

En somme, l'essayeur général de la Monnaie de Bruxelles, comme le remarque justement le conseiller de la Jointe des monnaies chargé de faire rapport sur le mémoire qui précède, propose que Sa Majesté fasse seule aux Pays-Bas le commerce des matières d'or et d'argent avec défense à qui que ce soit de les fondre, séparer, essayer, vendre ou acheter. Les employés de la Monnaie y étaient seuls autorisés.

« Cette proposition, continue le rapporteur, paraît im-
» praticable en ce pais parce que nous nous trouvons trop
» près de la Hollande, où est le centre du commerce des
» matières d'or et d'argent.

» Le commerce que les emploiez feroient pour compte

(1) Archives générales du Royaume. Jointe des monnaies, liasse n° 1. Nous devons à l'obligeance de M. Tourneur la connaissance de l'existence de ce texte.

» de Sa Majesté présuppose un gain capable de produire
» un profit annuel, par dessus des frais indispensables, tels
» que les gages des emploiez, le déchet de la fonte, et
» toutes les autres dépenses nécessaires aux différentes
» opérations.

» La perte que le public devroit être soumis seroit équi-
» valente avec l'import de ces frais et profit.

» Ceux qui feroient passer leurs matières d'or ou
» d'argent en Hollande éviteroient cette perte, d'où résul-
» teroit une espèce de nécessité de les exporter.

» De quel façon qu'on s'y prend soit en accusant un faux
» titre, ou un faux poid comme le projetiste le propose, ou
» au moien des remèdes etc., celui qui acheteroit ou ven-
» droit de l'or ou de l'argent à la monnaie ne manqueroit
» pas de s'appercevoir sur le champ de la perte qu'il fait, il
» feroit du bruit, et ne seroit pas dupe une seconde fois.

» L'auteur du projet se contredit ouvertement tandis
» qu'il insinue que les Edicts concernant le commerce des
» matières d'or et d'argent en france seroient en pleine
» vigueur et exactement observés, il allègue en même
» temps : que le prix de l'or et de l'argent n'est pas tou-
» jours fixe dans Paris, qu'il varie et dépend de l'abon-
» dance ou de la disette des matières que les marchands
» agiotent fort, mais que l'hotel des monnaies tient tou-
» jours son prix.

» Cela étant, il en résulte que les matières et les mon-
» naies d'or et d'argent sont considérées en France comme
» marchandise, également comme en Hollande.

» Que le prix qu'on tient à la monnoie est inutile et
» chimérique. Et que les dispositions concernant les mar-
» chandises d'or et d'argent en france ne subsistent que
» dans les règlements.

» Tel est l'effet inévitable du besoin qui dépend des » événements. Il n'y a pas quatre ans que tout le monde » avoit peur de nos souverains, peu s'en fallut, qu'ils ne » fussent diminués d'un demi-escalin par pièce.

» Ces mêmes souverains gagnent actuellement un agio » fort considérable, le ducat de poid ne se donne plus qu'à » raison de 17 escalins et touttes les pièces étrangères d'or » sont actuellement coursables à un prix beaucoup au delà » de l'évaluation ordonnée par l'édit du 19 septembre 1749.

» Il n'y a pas apparence qu'on puisse y pourvoir au » moien d'un nouveau règlement. Les emploiez de la part » de S. M. ont été les premiers à donner de l'agio sur l'or » pour les besoins du service. On a commence à rechercher » d'abord les souverains dans les recettes publiques et » de là chez les particuliers, c'est ainsi que l'agio devient » un espèce d'évaluation autorisée.

» Ces sortent de révolutions dépendent des besoins de » l'Etat et des particuliers et ces besoins sont presque con- » tinuées en ce pays parce que nous redevons presque tou- » jours sur la balance du commerce.

» La nécessité oblige alors nos commerçans de contre- » balancer la partie du change par l'exportation des ma- » tières d'or et d'argent; l'exportation et l'importation de » l'un et de l'autre des deux métaux dépend des variations » accidentelles de la proportion qni ne peut être fixée par » l'estime générale des hommes, dont la Bourse d'Amster- » dam détermine la valeur.

« Il n'y a donc pas d'apparence qu'on puisse établir en » ce pays le commerce exclusif des matières d'or et d'argent « pour compte de S. M. »

Le rapporteur conclut en repoussant énergique-

ment le projet de Marquart; il est, au contraire, d'avis de tolérer l'agiotage, qui rend les plus grands services dans les moments pressants et termine en affirmant avec raison qu' « *il n'y a que la liberté du commerce qui puisse occasionner l'abondance* (1) ».

(*A suivre.*) Alph. DE WITTE

(1) Archives générales du Royaume. Jointe des monnaies, liasse n° 1.

NÉCROLOGIE

Théodore-Jules-Joseph PETY de THOZÉE.

M. Pety de Thozée, veuf de dame Florentine, baronne de Rosen de Dilsen et du Saint-Empire, consul général honoraire, ancien représentant du canton de Marche, ancien membre du Conseil héraldique, commandeur de l'Ordre de Léopold et décoré de nombreux ordres étrangers, est décédé à Liége, le 13 octobre dernier. Le défunt était né à Neufchâteau, le 25 mai 1828.

De bonne heure il s'intéressa à la numismatique et réunit une assez importante collection de monnaies liégeoises qui fut vendue publiquement à Bruxelles, il y a trente-cinq ans environ, par les soins de l'expert Charles van Peteghem, de Paris.

M Pety de Thozée a consacré à la numismatique liégeoise quelques articles qui parurent de 1847 à 1854 dans la *Revue belge de Numismatique* et dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*.

Nous citerons encore de lui deux lettres sur les cowries employées comme m onnaie et unenote parue dans la *Revue* de 1911, sur *Une religieuse numismate*, Madame Marie-Caroline-Silvie Pety de Thozée, sa sœur, croyons-nous.

M. Pety était le plus ancien membre de la Société

royale de numismatique de Belgique, dont il faisait partie depuis le 4 juillet 1852, c'est-à-dire depuis plus de soixante ans.

A. DE W.

RICHARD VAN DE VYVERE COLENS.

Le 4 octobre 1912 est décédé à Bruges, à l'âge de 75 ans, M. Richard van de Vyvere-Colens Le défunt, qui consacrait à la numismatique tous ses loisirs, avait réuni de nombreuses séries de monnaies de tous pays, de méreaux et de médailles religieuses. Il faisait partie de notre société, comme membre correspondant regnicole, depuis le 7 juillet 1907.

M van de Vyvere était l'hôte assidu de nos réunions, où sa franche cordialité et l'aménité de son caractère lui attiraient la sympathie de tous.

A. V. B.

MAX WEGGAND.

M. Max Weggand, docteur en droit « Staatsanwaltschaftsrat », à Dusseldorf, vient de mourir en cette ville, le 10 septembre dernier. Il était né à Hattingen, le 3 mars 1864. M. Weggand collectionnait les souvenirs numismatiques, si nombreux et si intéressants, de la Westphalie et de la Prusse rhénane.

Il était membre correspondant étranger de la

Société royale de numismatique de Belgique depuis le 20 décembre 1907.

A. DE W.

BIBLIOGRAPHIE.

Nota. — Il sera rendu compte de tout ouvrage numismatique non paru dans une revue consacrée à cette science, dont un exemplaire aura été adressé à la Société.

CHARLES DUPRIEZ *Monnaies et médailles* Bruxelles 1912. In-8°, 26 pages, VI planches.

M. Dupriez a réuni en cette brochure quelques types de monnaies et de médailles de diverses époques et de différents pays et il a fait suivre la description de certaines de ces pièces d'un court commentaire destiné à en faire ressortir l'intérêt historique ou artistique.

Son but, en publiant cette brochure, est de pousser les historiens et surtout les amateurs d'art à rassembler quelques spécimens du monnayage de nos ancêtres et de la gravure en médailles des écoles italienne, française, allemande ou flamande.

Souhaitons que la tentative faite par M. Dupriez réussisse à procurer à la numismatique quelques adeptes nouveaux; car, en notre pays du moins, il semble que le nombre des numismates tend, depuis quelques années, à décroître constamment.

A. DE W.

Mélanges numismatiques, par ERNEST BABELON, membre de l'Institut. Paris, 1912, in-8° de 348 pages, accompagné de XVI planches et de vignettes dans le texte.

Ce volume comprend la quatrième série des mélanges numismatiques de M. Babelon. Il renferme seize mémoires, tous consacrés à la numismatique antique et dont un seul : Une seconde monnaie d'Artaxisata, est inédit. Les autres ont paru, en ces dix dernières années, dans la *Revue numismatique*, la *Rivista italiana di numismatica*, les *Mélanges Boissier* et les *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Ils sont donc connus de nos lecteurs; car les travaux de M Babelon sont de trop haute valeur pour pouvoir passer inaperçus du dernier des numismates.

A. DE W.

Recherches sur les armoiries primitives de la Gilde souveraine et chevalière des escrimeurs dite Chef-Confrérie de Saint-Michel à Gand, par GEORGES BRUNIN, conservateur des Cabinets des médailles de l'Université et de la ville de Gand. Étude critique, illustrée de XVIII planches hors texte. Pet. in-4° de 36 pages Gand, 1912.

Les recherches auxquelles M. Brunin s'est livrées concernant la Gilde des escrimeurs de Gand, l'ont amené à pouvoir affirmer « que l'écu primitif de la société, employé » pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, était : d'azur à deux » épées à deux mains d'or passées en sautoir à travers une » couronne de même. »

La numismatique de la Gilde n'est pas bien abondante. Elle comprend des médailles incuses, estampées à l'aide d'un poinçon à marquer les étains de la Confrérie et datées

de 1637 ; les médailles que la ville de Gand fit graver au trait par Thiberghien, pour les concours de 1804 et 1810 ; la médaille offerte, en cette dernière année, par la Société à son chef-doyen Charles Rooman. Depuis cette date jusqu'en 1820, toutes les médailles furent gravées par Liévin de Bast. Le type qui s'est perpétué depuis apparaît, pour la première fois, en 1817. C'est celui du sceau de la Confrérie, œuvre du même artiste et qui peut se décrire ainsi : « Écu d'azur au sautoir d'argent, portant en cœur l'écu de Jérusalem, d'argent à la croix potencée, cantonnée de quatre croisettes pareilles, le tout d'or, posé sur deux épées passées en sautoir, surmonté d'une couronne royale. Au-dessous, une banderole portant : *Pro patria et honore ;* autour : *N'évite pas, jamais ne cherche ;* à l'exergue, Gand. »

L'étude de M. Brunin se termine par la reproduction de deux actes importants concernant l'histoire de la Gilde, et par des planches qui constituent en réalité la documentation du sujet traité.

A. DE W.

Corpus nummorum italicorum — Primo tentativo di un catalogo generale delle monete medievali e moderne coniate in Italia o da Italiani in altri paesi. Volume III, Roma, 1912, in-4°, 620 p. et XXIX planches.

Le troisième volume de cet important Catalogue illustré des monnaies italiennes du moyen âge et des temps modernes vient de paraître. Il comprend les monnaies frappées dans la Ligurie proprement dite et celles émises en Corse. Il n'est pas sans intérêt pour les numismates des Pays-Bas ; car, outre que certaines pièces, forgées en Ligurie, empruntent leur type aux espèces hollandaises, nous

y rencontrons la série monétaire que Walerand de Luxembourg, comte de Ligny, fit frapper en sa qualité de gouverneur de Gênes en 1397.

Il y a lieu de féliciter les auteurs du Catalogue de l'activité qu'ils mettent à poursuivre régulièrement la publication de cette œuvre d'une si haute utilité.

A. DE W.

Manuel de numismatique française, par A. BLANCHET et A. DIEUDONNÉ. Tome premier, par Adrien BLANCHET, bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque nationale. Paris, Picard et fils, 1912, in-8°, VII-431 pages, III planches et abondantes vignettes dans le texte. (Prix, 15 fr.)

Le premier volume du *Manuel de numismatique française* est l'œuvre exclusive de M. Blanchet. Il comprend les monnaies frappées en Gaule depuis les origines jusqu'à Hugues Capet, c'est-à-dire émises au temps de l'indépendance de la Gaule, sous la domination romaine et sous les dynasties mérovingienne et carolingienne. Le tome II, auquel travaille M. Dieudonné, aura pour objet les monnaies royales de l'avènement de Hugues Capet à la Révolution française (937-1789); le tome III traitera des monnaies féodales et du papier monnaie, et le tome IV, dont M. Blanchet s'est aussi chargé, résumera ce qu'on sait des médailles et jetons. Les auteurs comptent avoir terminé leur œuvre d'ici à quatre ans au plus.

La première partie du tome Ier du *Manuel de numismatique française* s'ouvre naturellement par l'étude du monnayage gaulois. M. Blanchet divise cette étude en cinq chapitres, dont le premier traite des conditions d'existence

du monnayage gaulois; le deuxième, des types monétaires gaulois empruntés, pour la plupart, au numéraire d'autres régions du monde antique; le troisième, des débuts de la fabrication monétaire qui vit le jour à Marseille, dans le Ve siècle avant J.-C. Le quatrième chapitre s'occupe du monnayage des IIIe et IIe siècles avant notre ère; enfin, le cinquième, du monnayage du premier siècle avant J.-C. C'est, certes, celui qui a donné le plus de travail à M. Blanchet, car, à l'heure actuelle, il n'est pas commode de tenter même un simple essai de répartition des innombrables monnaies frappées en Gaule, entre les peuplades qui l'habitaient. M. Blanchet s'en est tiré aussi bien que possible, grâce à son excellente préparation, à sa critique éclairée et à une extrême prudence. Il n'en reste pas moins, après avoir lu ces pages, le sentiment qu'il faudra de longues années d'efforts pour arriver à établir d'une façon complète l'histoire du monnayage gaulois que M. Blanchet croit, en général, composé d'espèces émises par des particuliers, et destinées surtout à subvenir aux besoins des marchés ou des foires.

Une précieuse table des principales légendes, au nombre de 421, des monnaies gauloises termine cette première partie dont un paragraphe, assez court, traite des pièces plus ou moins attribuables à notre pays. L'auteur voudra bien nous permettre de ne pas partager sur ce point toutes ses idées, surtout en ce qui concerne les monnaies nerviennes.

Avec la conquête romaine le monnayage en Gaule change du tout au tout et se concentre dans deux ou trois grands ateliers « où l'on s'efforce de maintenir l'unité des » types si nécessaire à la bonne renommée d'une monnaie » nationale ». La partie consacrée par M. Blanchet à l'étude des monnaies frappés en Gaule pendant la domi-

nation romaine est l'une des meilleures du tome premier du *Manuel* et a d'autant plus de valeur que, jusqu'ici, aucune étude d'ensemble ne leur avait été spécialement consacrée.

Les plus anciennes de ces monnaies gallo-romaines ont été émises par les colonies romaines de Nîmes, de Cavaillon et de Lyon, puis vient le monnayage impérial d'Auguste à Galba, de Valérien et de Gallien. Le numéraire des empereurs gaulois, Postume, Victorin, Lélien, Marius, Domitien, Tétricus père et fils et peut-être Carausius, est d'autant plus intéressant qu'il vient éclairer, à diverses reprises, comme ne manque pas de le constater chaque fois M. Blanchet, l'histoire si obscure encore de ces temps troublés.

Les monnaies forgées après la disparition de ces usurpateurs sont classées par ateliers : Lyon, Trèves, Arles, Amiens, Narbonne. Des remarques sur les émissions monétaires, sur les espèces qui les composent, sur les types, sur les coins et les moules des faux monnayeurs, une liste des légendes de revers des monnaies des empereurs gaulois, des lettres ou signes qui se trouvent dans le champ des pièces, des légendes de revers sur des monnaies émises par des ateliers de la Gaule depuis le règne d'Aurélien jusqu'à la fin de l'empire et, enfin, une liste des empereurs, impératrices et Césars dont on a des monnaies avec des marques d'ateliers de la Gaule depuis 270 ap. J.-C. viennent heureusement compléter tout ce qu'il y avait à dire sur la période gallo-romaine.

Le livre III a trait aux monnaies frappées en France pendant la période mérovingienne. Le système monétaire a de nouveau changé, les ateliers se multiplient à l'infini, les types varient sans cesse, les poids deviennent irréguliers, conséquence d'une organisation imparfaite de l'État, dont l'autorité va sans cesse en décroissant à mesure que la décentralisation augmente.

Le système monétaire mérovingien comporte des sous d'or et de nombreux triens ou tiers de sou. « On a cru » pendant longtemps, observe M. Blanchet, que le mon- » nayage mérovingien était composé presque exclusivement » d'espèces d'or. Mais des découvertes successives prou- » vent que les pièces d'argent furent assez abondantes, au » moins pendant les VIIe et VIIIe siècles. »

Les monnaies, sous les rois de la première race, portent quelquefois un nom royal, très fréquemment un nom de lieu, et plus souvent encore le nom du monétaire.

On admet généralement que, sous les mérovingiens, la fabrication des monnaies était liée étroitement à la perception des impôts. De là, à voir dans le monétaire une sorte d'agent du fisc, il n'y avait qu'un pas et c'est la théorie la plus en faveur aujourd'hui.

Dans tous les cas, comme le fait judicieusement observer M Blanchet, on constate que les premiers noms de monétaires apparaissent dans les régions de Trèves et de Lyon, où existaient des ateliers impériaux, que ces noms sont généralement latins et que ces ouvriers peuvent donc être considérés comme les successeurs directs des monnayeurs romains, constatation qui ne cadre pas très bien, nous semble-t-il, avec la thèse qui en fait des sortes de percepteurs d'impôts.

Dans nos provinces, on relève l'existence d'ateliers monétaires à Anvers, Dinant, Maestricht, Namur, Huy et Tournai, et peut-être aussi à Courtrai et à Geneppe. Sauf un sou d'or, forgé à Huy, toutes les autres espèces connues sont des tiers de sou.

Le livre III du *Manuel de numismatique française* comprend successivement le monnayage des Burgondes, celui des Wisigoths, les imitations de la monnaie impériale

par les Francs, les monnaies des rois francs, le monnayage ecclésiastique portant des noms d'églises ou des noms d'évêques et dont l'apparition remonte au commencement du VIe siècle. Puis viennent le classement général des monnaies mérovingiennes ordinaires qu'il est impossible actuellement de ranger par ordre chronologique; leur fabrication; la monnaie d'argent; le monnayage du bronze, qui reste douteux, et des listes fort complètes : 1° des noms de lieux et de monétaires inscrits sur les monnaies; 2° de monétaires dont les noms se trouvent sur des monnaies sans indication de localité.

Nous voici arrivé à la quatrième et dernière partie du volume de M. Blanchet. L'exposé de la numismatique des Carolingiens commence par le classement des monnaies, qui n'est pas sans difficulté, puis suivent l'examen des concessions monétaires accordées aux églises, l'étude du système monétaire et, enfin, le monnayage de l'or, qui est tout exceptionnel et a eu pour objet de faciliter le commerce international. Avec les Carolingiens, en effet, l'or a fait place à l'argent et le denier et l'obole se sont substitués au sou et au triens Au début de cette période, le nombre des ateliers s'est tout d'abord réduit, mais il s'est accru bientôt dans de fortes proportions à mesure que le pouvoir central faiblissait.

Rien que pour la Belgique, nous comptons vingt-trois ateliers, ce qui est la meilleure preuve qu'on puisse donner de l'augmentation de sa population et du développement de son commerce depuis l'avènement de Pepin le Bref jusqu'à la fin de sa dynastie.

Nous croyons avoir donné, en ces quelques pages, un aperçu suffisamment complet de l'ensemble de l'œuvre de M. Blanchet, qui est plus qu'un manuel ordinaire, mais

presque un traité. Quand il s'agit d'une matière aussi vaste, il est impossible de faire ressortir les rectifications faites d'erreurs anciennes; de signaler les idées nouvelles émises sur les questions restées controversées; de noter les conséquences historiques tirées de l'étude des types ou des légendes des monnaies Il nous suffira de dire que M. Blanchet s'est acquitté de sa tâche multiple avec une connaissance de la matière, une sûreté de critique, un talent d'exposition, qui le placent à la tête des meilleurs numismates de notre temps.

A. DE WITTE.

Dr HABICH, *Die Kleinplastik der Renaissance. Die Medaillen. Bericht.* (Extrait du 2e rapport sur les travaux relatifs aux monuments de l'art allemand du *Deutscher Verein für Kunstwissenschaft.*)

M. le Dr Habich, qui a entrepris la tâche considérable d'étudier et de rassembler tous les documents relatifs à la médaille allemande, a obtenu pendant l'année dernière des résultats importants.

La bibliographie a été mise sur fiches; il a examiné la collection Lanna, avant la vente; il a examiné la collection du Cabinet des Médailles de Dresde, celles de Würzbourg, de Copenhague, de Göteborg, de Stockholm et d'Upsal.

Ces voyages lui ont permis de faire de nombreuses et importantes découvertes.

Si le même bonheur lui échoit dans le courant de cette année, M. Habich aura bientôt en main toute la documentation nécessaire pour la rédaction du Corpus de la médaille allemande.

V. T.

G. F. HILL, *Portrait medals of italian artists of the Renaissance. illustrated and described with an introductary essay on the italian medal.* Londres, Th. Lee Warner, 1912, 92 p. et XXIII planches en phototypie et en simili, et un frontispice en couleur. (Prix, 16 sh.)

Ce nouveau livre de M. Hill fait défiler sous nos yeux les portraits en médailles d'un grand nombre d'artistes italiens du XVe au XVIIe siècle. Citons Pisanello, Philarete, Candida, les Bellini, Bramante, Gambello, Crivelli, Leone Leoni, Le Titien, Francesco da Sangallo, Michel Ange, Jacopo da Trezzo, etc.

Toutes les médailles sont décrites, reproduites et commentées sobrement. Parfois l'auteur éclaire les traits de ses personnages par la comparaison avec des œuvres de peinture ou de sculpture. Enfin, une bibliographie critique complète l'ensemble des données.

L'auteur n'a pas cherché à faire œuvre complète ; il s'est borné à donner au public ce qu'il a réussi à trouver dans les collections qui lui étaient connues. Il a eu parfaitement raison, car en cette matière, il ne serait pas possible de fournir un recueil auquel il ne manquât rien. Son livre, tel qu'il est présenté, charmera les lecteurs et appellera l'attention sur des œuvres peu connues telles que les plaques et la médaille à l'effigie fière de Leone Battista Alberti.

L'introduction qui est placée en tête de l'ouvrage est fort intéressante. M Hill y détermine la nature de la médaille italienne.

C'est, je pense, l'ouvrage qui montre avec le plus de clarté tout ce que la médaille italienne doit à l'art romain. On y voit le rôle que les monnaies romaines ont joué à la Renaissance, et l'influence profonde qu'elles ont exercée, tant sur les artistes que sur les princes.

M. Hill attire ensuite l'attention sur la valeur documentaire des portraits en médaille. Il signale les faux portraits qui ont été exécutés à l'aide d'effigies que l'on privait de leur inscription primitive, dans le but de créer, par exemple, une galerie d'ancêtres à une famille qui voulait pouvoir montrer les images de ses aïeux ; il étudie la technique des médailleurs du XVe siècle et montre comment celle des artistes du XVIe s'écarta de la première et amena la décadence de l'art du médailleur.

Bref, dans cette introduction substantielle, écrite au courant de la plume dans un style familier, le lecteur s'initiera avec agrément à toutes les questions qui touchent à l'histoire de la médaille en Italie depuis le XVe jusqu'au XVIIe siècle.

Le livre est précédé d'une merveilleuse reproduction en couleur du portrait de Spinelli, par Memlinc, qui se trouve au Musée d'Anvers.

V. T.

FAITS DIVERS.

Il s'est tenu à Québec, en 1912, un Congrès de langue française, le premier du genre. Les membres du Congrès portaient, comme insigne, une fort jolie petite médaille, œuvre de M. A. Morlon. Au droit, on voit, dans un paysage, agrémenté d'une église, une femme assise enseignant le Français à deux enfants. A l'exergue : PARLONS FRANÇAIS. Au revers, se lit l'inscription : 1er *Congrès* | *de la* | *langue française* | *au* | *Canada* | Québec, 1912, entourée

de la légende : C'EST NOTRE DOUX PARLER QUI NOUS CONSERVE FRÈRES.

M. Mc Lachlan. auquel notre société doit de posséder cet insigne, nous a fait parvenir aussi une autre médaillette, dont il fut l'inspirateur, et qui commémore la pose de la première pierre d'angle de l'église du Calvaire à Montréal.

A. DE W.

Dans la correspondance hongroise de la *Gazette numismatique française*, parue sous la signature de M. Edmond Göhl, nous voyons qu'en Hongrie le gouvernement, lorsqu'il achète des trouvailles de monnaies, les cède au poids à la Société hongroise de numismatique après que les musées ont fait leur choix. Les pièces ainsi acquises sont mises aux enchères entre les membres de la société et les bénéfices qui en résultent entrent dans sa caisse.

C'est là un usage intéressant que nous avons cru devoir signaler à nos confrères.

A. DE W.

Jetons ou monnaies. — Dans la bibliothèque royale de Berlin, collection Hamilton, se trouve un manuscrit intitulé : *Entrée magnifique de Monseigneur François, filx de France, frère unicque du Roy, par la Grâce de Dieu Duc de Lothier, de Brabant, d'Anjou, d'Alençon, comte de Flandre, etc , faicte en sa tres renommee ville de Gand le xx*me *d'Aougst* 1582.

On y lit que le 23 août le prince prêta serment au marché du Vendredi ainsi que les quatre membres et États de

Flandre, après quoi, « le hérault jetta et sema grand'quantité de monnoye d'or et d'argent, portant d'un costé la figure de Son Alteze, a cheval, et de l'autre costé ses armoiriez. »

Ces pièces sont connues en argent. Van Loon les décrit à la page 315 de son *Histoire métallique des Pays-Bas*. Picqué, dans son catalogue De Coster, les appelle des escalins, des demi-escalins et des tiers d'escalin. Il est d'usage, cependant, de les considérer comme des jetons d'inauguration.

A. DE W.

Par décret du 20 septembre 1912, le ministère des finances d'Italie a ouvert un concours pour l'obtention du poste de graveur de la Monnaie royale. Cette place comporte un traitement initial de 6,000 lires.

A. DE W.

Le IIIe Congrès international d'archéologie s'est tenu à Rome en octobre dernier. Il comprenait une section numismatique sous la présidence de M. A. Salinas.

Elle a tenu trois séances. En voici les ordres du jour :

Première séance. — Mercredi 9 octobre, à 2 heures.

Constitution de la section.

F. Gardner. Thirty years, experience in lecturing on greek coins

F. Gnecchi. Il catalogo unico.

N. Papadopoli. Le raccolte numismatiche italiane. Considerazioni e proposte.

S. Ricci. Il medagliere nazionale modello.

Deuxième séance. — Lundi 10 octobre, à 9 heures

A. Simonetti. Numismatica lucana.

G. Seure. Sur les monnaies thraces de Kokovan, type de Brutus.

O.-L. Richmond. The temples of Apollo Palatinus and Divus Augustus upon Roman coins.

M. de Romiszouki. Sur les médailles de l'empereur Magnence.

H.-A. Ramsden. Cowries and their substitutes, used as a currency medium in ancient China.

Troisième séance. — Jeudi 10 octobre, à 2 heures.

S. Ricci La illustratione scientifica delle zecche italiane.

A. Sambon. Monetazione medioevale dell' Italia meridionale.

A. Sambon. Scopo precipuo, delimitazioni e metodi della scienza numismatica.

G. Castellani. L'insegnamento ufficiale della numismatica.

E. Gnecchi. Sul modo di conservare le collezioni numismatiche.

A. DE W.

Voici, d'après la *Frankfurter Münzzeitung*, les universités qui, en Allemagne, cet hiver, donneront des cours de numismatique : Berlin, professeur le Dr Regling ; Bonn, professeur le Dr Heinrich Willers ; Breslau, professeur le Dr Ferdinand Friedenburg ; Jena, professeur le Dr Behrendt Pick. Que l'on s'étonne après cela de voir le nombre des numismates d'Outre-Rhin s'accroître tous les jours.

A. DE W.

Il paraît que la République chinoise a l'intention de se payer un système monétaire complet.

La pièce d'or, à 75 grammes d'or pur, serait l'équivalent du yen japonais. Le dollar argent aurait pour poids 26 grammes. Il aurait pour division des pièces de 50, 20, 10, 5 et 1 cent, 5 et 1 cash, le cent valant 10 cash.

A. DE W.

M. Schulman vient de publier dans le *Journal numismatique hollandais* un jeton aux armes du waradin ou garde de la Monnaie de Dordrecht, Jan van Overstegg, qui date des années 1486-1488. Ce jeton mis en vente à Amsterdam, le 23 octobre dernier, a atteint le prix élevé de 60 florins, soit avec les frais fr. 138,60, et, cependant, il n'était que de médiocre conservation.

Décidément, la vogue est aux jetons.

A. DE W.

Nous apprenons, avec le plus vif plaisir, que M. F. Mazerolle, membre honoraire de la Société royale de numismatique de Belgique, archiviste de la Monnaie de Paris, vient, par arrêté du Ministre des finances, en date du 15 juin 1912, d'être nommé conservateur de l'important musée de cet établissement.

Toutes nos félicitations à notre érudit et aimable confrère qui rendit à l'exposition de Bruxelles le signalé service de s'occuper de l'organisation de l'installation de la section française au salon international de la médaille.

A. DE W.

Numismatique liégeoise. — M. le baron de Chestret, dans sa *Numismatique de la principauté de Liége*, en décrivant, sous le n° 639, un écu à l'effigie de l'évêque Maximilien-Henri de Bavière, au revers de l'écu sans tenants, ajoute que ces pièces « portent les différents millésimes compris entre les années 1662 et 1686, sauf *peut-être* 1684 ». Le mot *peut être* doit désormais être supprimé, le dernier Catalogue à prix marqués n° LVII de M. J. Schulman donne, sous le n° 310, un écu portant cette date.

A. DE W.

M. L. Jacob, ancien attaché au Ministère des Affaires étrangères, archiviste-paléographe, à Paris, nous prie d'insérer le communiqué suivant :

Le grand développement qu'a pris, au cours des dernières années, le goût de l'étude du passé (*Histoire des familles*, *Publication de mémoires*, *Tables généalogiques*, *Collection d'archives*, *d'œuvres anciennes*, *de livres rares*, *etc.*), a décidé plusieurs anciens élèves de l'Ecole des Chartes à s'associer en vue de former un groupement qui faciliterait et exécuterait les recherches historiques de tout genre.

Ce groupement, dont le siège est à *Paris*, 30, *rue Jacob*, centralise les diverses demandes de renseignements, travaux ou recherches, et les répartit entre ses membres suivant la spécialité de chacun d'eux (*Généalogie*, *Histoire militaire*, *Histoire religieuse*, *Blason*, *Histoire de l'art*, *Numismatique*, *Bibliographie*)

VENTES.

Vente publique de monnaies, médailles, jetons, décorations, etc., sous la direction de F. De Nobele, faite à Bruxelles, le 30 octobre 1912.

Cette petite vente comprenait 314 numéros dont les plus intéressants se rapportaient à des décorations.

Citons par exemple le n° 309, plaque du grand cordon de l'ordre de Léopold, broderie or et argent (Wahlen, pl. 14), qui atteignit le prix de 280 francs ; une plaque de l'ordre de la Réunion (n° 289), 55 francs; une plaque de l'ordre du Lion Néerlandais (n° 267), 55 francs ; un bijou de l'Ordre royal de Westphalie (Perrot, pl. 36, n° 708), 75 francs ; un insigne inédit de la Révolution belge de 1830, avec le mot défenseur (n° 248), 44 francs.

Rien à dire des monnaies, des jetons et des médailles, si ce n'est qu'une médaille de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, à l'effigie de Napoléon et rappelant la création, en 1864, de chemins de fer vicinaux, a trouvé preneur à 95 francs.

Il y avait aussi quelques cachets ou timbres humides, dont l'un, qui nous parait intéressant, adjugé 12 francs, est ainsi décrit sous le n° 245 du catalogue : France. Cachet révolutionnaire. Direction du recrutement Batave en France par permission des consuls. Trophée d'armes avec canons, boulets, etc. Dans un écusson les lettres F. S.

A. DE W.

Collections de MM. Cogels et Moyaux, de M. le chevalier X (van Eersel) et de M. Y... Doubles provenant de collections diverses. Monnaies, médailles, jetons et méreaux. Vente à Bruxelles, sous la direction de M. Ch. Dupriez, les 4, 5, 6 et 7 novembre 1912.

Cette vente, dont le produit total, y compris les frais, s'est élevé à fr. 53,619.70, marque, en même temps qu'une légère hausse pour les médailles contemporaines, une réaction sensible pour les monnaies liégeoises et sur les jetons en général.

Voici quelques-uns des meilleurs prix atteints :

Monnaies grecques, assez belle série.

N°s		Fr.
1191.	Arsinoë II, octodrachme	430
1193.	Aeolis, tétradrachme de Cyme	96
1346-48.	Statères d'Alexandre le Grand à la tête de Pallas	106, 121 et 126
1352.	Philippe III de Macédoine. Statère d'or . .	155
1357.	Antigone I Gonatas au revers de Pallas armée, tétradrachme	66
1374.	Double tiers de statère du roi Darius, à l'archer	91
1412	Syracuse. Drachme d'or à la tête d'Apollon .	130
1415-17.	Tétradrachmes à la tête de Proserpine.	220, 165 et 152

Monnaies romaines, plus de 500 numéros.

1598.	Denier de la famille Nasidia (Babelon, 1, 25 fr.)	62
1651.	Denier de la famille Sestia (B., 1, 25 fr) . .	55
1695.	Augustus Divi, au revers du Taureau. Or. .	102
1739.	Tibère, revers Livie assise. Or	105

1743 Claude I, revers inscription dans une couronne. Or 125
1744. Agrippine et Claude. Or 140
1745 Néron. Au revers AVGVSTVS GERMANICVS. Or 100
1747. NERONI CLAUDIO DRVSO GERM · COS · DESIGN. Or 105
1752. Néron. PONTIF MAX. Or 105
1760. Vespasien. Rev. du temple. Or 105
1768. Domitien, au revers de l'aigle. Or 110
1801 Adrien. Au revers, l'Empereur à cheval. Or . 100
1803. Adrien. Revers de la Concorde assise . . . 130
1850. Antonin le Pieux. La Libéralité debout. Or . 110
1881. Marc-Aurèle. La Félicité. Or. 115
1882. Marc-Aurèle. La Providence. Or 100
1894. Faustine Jeune. Diane. Or 170
1913. Lucius Verus. L'Arménie assise. Or. . . . 150
1914, Lucius Verus. L'Empereur assis. Or . . . 142
1970. Dioclétien. Rev. l'Empereur tenant un globe. or. 175
1971. Dioclétien. Variété. Or 145

Monnaies gauloises. Une centaine de pièces.

1098. Demi-statère d'or (de la Tour, 9298). . . . 56
1120. Nervii (?). Statère d'or avec VIRO (de la T., 8766) 58
1142. Boïens de la Transpadane (de la T , 9432). Or. 51
1153. Imitation des statères d'or de Lysimaque . . 75

Parmi les monnaies des anciennes provinces belges, nous citerons pour le *Brabant.*

50. Florin de poids double de Philippe IV présentant, au droit, l'effigie qui se trouve sur les doubles souverains et au revers le type des

florins d'argent ordinaires au lion tenant un écu 100

60. Pièce de dix souverains à l'effigie de Marie-Thérèse et de François I, adjugée à M. de Munter . . . . , ... 320

61. Même pièce à l'effigie de François I et à ses armes 315

2267 Réal d'or de Philippe II frappé à Maestricht, donné à 51 francs alors que la même pièce, fort commune, émise à Anvers a trouvé preneur à 76 francs! Les ventes offrent de ces singularités.

Flandre.

2273. Noble d'or de Philippe le Hardi 130

2274 Noble d'or de Philippe le Bon. 115

Liége. Importante série

2027 Henri III. Denier, de Chestret, 5 55

2028. Variété 50

2033 Otbert. Denier. C. 65. Seul exemplaire connu dit le catalogue 105

2034. André de Cuyck Denier. C. 69 115

2035. Alexandre de Juliers. C 78 65

2041. Prevôt inconnu. C. 114. Vente Piat 55 francs. 81

2042. — Denier C. 115. Vente Piat, 60 francs . 36

2079. Hugues de Pierpont. Obole. C. 179 . . . 52

2085. Robert de Thourotte. Denier. C. 186 avec Ro 70

2089. Jean d'Aps, C. 189. Vente Piat, 42 francs. . 15

2093. Obole C 191 Vente Piat, 44 francs . . . 22

2111. Robert de Thourotte. Obole. C. 202 . . . 62

2133. Jean d'Arckel. Grand mouton d'or 192

2138. Arnould de Horn. Double gros aux 2 écus. C. 269 165

2211. Ferdinand de Bavière. Ducat 1638. C. 584 . 80

Disons encore qu'une pièce d'or de 25 francs de Léopold Ier, roi des Belges, 1848, a atteint le prix de 70 francs.

Les jetons, surtout ceux de la collection Cogels, présentaient quelques pièces intéressantes.

290. Jeton des monnayeurs d'Anvers au temps de Charles le Téméraire. 34
297. Jeton de la famille van Mierop 21
302. 1548. Jeton van Berchem-van de Werve . . 38
304. 1556. Jeton des frères Schets 22
316. Van de Werve, receveur d'Anvers. 36
2618. Jean Vederman, receveur de Bruxelles, au Cabinet de l'État 26
2619. Jean Heuvel, receveur de Bruxelles, en 1485, au même 40
2631. François d'Alençon, Dug. 2870. Arg. . . . 25

Les méreaux d'Anvers donnèrent lieu à une belle lutte entre le Cabinet de l'État et le musée du Steen, à Anvers.

445. Méreau des Tonneliers, Minard 29 36
451. Confrérie des arbalétriers de Saint-Sébastien, 1589, 3 pièces 65
453. Méreau des vieux archers, 1576, M. 46. . . 29
466. Hôpital Saint-Julien, M. 61. Plomb. . . . 24
471. Église Notre-Dame. Chantre du Salut, 1554, M. 65 24

Les médailles artistiques étaient assez nombreuses.

2409. L'empereur Ferdinand Ier, au revers de l'aigle tenant l'écu, 1534. Arg. 102
2415. Dorothé Zeygeler. Arg. 130
2420. Charles-Quint et Ferdinand Ier. Bataille de Muhlberg Arg. 405

2422. Charles-Quint coiffé d'un bonnet. Br., uniface. 255
2424. Philippe II, à l'Hercule, par Poggini . . . 110
2428. Sébastien et Justine Unterholzer, vendu 565 marks à la vente Löbbeke 208
2459. Côme II de Médicis, par Dupré 105

Nous ne dirons rien des monnaies étrangères dont quelques pièces atteignirent d'assez hautes enchères, et nous terminerons ce compte rendu, déjà trop long, par quelques prix de médailles de chemins de fer de la collection Moyaux, que nous voyons disparaître à regret.

638. Chemin de fer du Congo. Arg. 85
729. Chemin de fer P.-L.-M., 1901, par Roty. Arg. 50
731. Charles Ledoux, plaquette bronze 50
739. Chemin de fer de l'Est-Algérien. Arg. . . . 115
832. Chemin de fer du Simplon, 95 mill. Br. . . 115
833. Idem, de 66 mill. 110
874. Le chevalier A. von Loehr. Br. 50
907. Tunnel de Udwarvölgyi. Arg. 125
1001. Chemin de fer russe Catherine. Arg. . . . 62

A. DE W.

Cachets armoriés et sceaux de la collection du chevalier van Eersel. Vente à Bruxelles, le 8 novembre 1912, sous la direction de M. Charles Dupriez.

Cette vente comprenait 320 lots. Le public était peu nombreux et sans la présence d'un amateur français, M. Richebé, qui s'est fait adjuger le plus grand nombre des cachets armoriés, la plupart de ceux-ci n'auraient guère atteint de prix rémunérateurs. Les sceaux anciens étaient, au plus, une trentaine. Le scel des échevins de Boort-Meerbeek (Brabant), du XVIIe siècle, ayant comme manche un

petit personnage de bronze, a eu les honneurs de la journée; car nous n'avons pu l'obtenir qu'à 75 francs. Le sceau de l'abbaye de Ghislenghien, récemment découvert par un paysan en labourant son champ, est devenu la propriété de l'État au prix de 72 francs.

Nous citerons encore parmi les sceaux belges celui de Louis-Joseph-Michel de Scorion, toparque de Rime, 20 fr.; celui de la ville de Solre, aux armes des Croy, 42 francs; celui des échevins du pays de Heyndonck (Anvers), 30 fr.; celui de Marche-lez-Écaussines (Hainaut), 8 francs; celui du Bruxellois Théodore-André-Augustin Snellinck, 40 fr.; de Jean-François De Corte, 36 francs, et enfin le minuscule cachet d'argent au Saint-Jean-Baptiste de Saint-Jean in Eremo, petite commune de la Flandre orientale, 20 francs, tous acquis par nous.

M. le vicomte de Ghellinck-Vaernewyck s'est vu adjuger, au prix de 36 francs, le cachet du comte de Cobenzl, qui joua en Belgique un rôle administratif et politique important dans les derniers temps de la domination autrichienne.

Disons encore que le n° 296, sceau de l'échevinage de Montigny, en Ostrevant, porté à 46 francs, nous paraît sujet à caution, d'abord à cause de l'aspect du métal et surtout parce qu'une matrice en tout semblable de gravure est conservée depuis de longues années au musée de Douai.

Enfin, le sceau de la cour féodale de Steenwinkel, aux armes de la famille Poullet, a trouvé preneur à 55 francs.

A. DE W.

Livres anciens et modernes, sceaux, médailles, monnaies, etc., dépendant de la succession de M. de Deyn,

bourgmestre de Ninove. Vente à Bruxelles, le 11 novembre 1912, sous la direction des frères Le Roy.

Nous citerons seulement pour cette petite vente un insigne du temps de la révolution brabançonne, à l'écu tenu par un lion et a la devise : *In trouwen vast*, de la famille van Berchem, d'Anvers, vendu 100 francs, et un fort joli sceau du XVIIIe siècle, au perron surmonté d'une double aigle, de la ville de Saint-Trond, adjugé 36 francs.

A. DE W.

Sommaire des Revues Numismatiques :

AMERICAN JOURNAL OF NUMISMATICS. Vol. XLVI, 3. EDW. T. NEWELL. Attributions nouvelles de tétradrachmes d'Alexandre le Grand (fin). — M. Les médailles de Sir W. Phipps et du duc d'Abermale. — H. WOOD. Le monnayage de Muscat et d'Oman. — H. R. STORER. Médailles, jetons et tokens relatifs à l'art de la médecine. — E. H. ADAMS. Le monnayage privé de l'or : Californie.

BERLINER MÜNZBLÄTTER. *Septembre* 1912. — Dr E. SCHÖTTLE. Une trouvaille de monnaies d'or d'intérêt historique mondial. (Monnaies romaines et byzantines et monnaies votives découvertes en 1587, dans l'église de Latran.) — E. B. Accroissement des Cabinets des Médailles de Dresde, Berlin et Brunswick. — A. S. Le thaler de Wismar de 1671.

Octobre 1912. — Dr J. MAYBAUM. Bractéates du Mecklembourg et de la Poméranie du XIVe siècle. - J. HAEVECKER. Bractéates de Cottbus. — E. B. Une trouvaille de monnaies d'or allemandes des XVIe-XVIIe siècles.

Novembre 1912. — Dr J. KAHN Une médaille popu-

laire inconnue de la remise de Strasbourg à la France (1681). — Dr J. MAYBAUM. Bractéates du Mecklembourg et de la Poméranie du XIVe siècle.

BLÄTTER FÜR MÜNZFREUNDE. *Août-septembre* 1912. — Dr J. EBNER. Recherches sur l'histoire monétaire du comté de Hohenberg. — C.-F. GEBERT. Les médailles de G.-Th. Paur. — MINDEN. Atelier monétaire du comte Johann von Sayn. — J.-E. BENNERT. Médailles de Bismarck.

Octobre 1912. — H. B Monnaies de la prévôté de Gebstädt (1621). — J.-V. KULL. Médaille de Jacob Tybinger et de sa femme (1545). — Dr H. BUCHENAU et D. M. BENNERT. La trouvaille de Niederlauer en Basse-Franconie (XVe et XVIe siècles). — J.-E. BENNERT. Médailles de Bismarck.

Novembre 1912. — Dr H. BUCHENAU et Dr M. BENNERT. La trouvaille de Niederlauer en Basse-Franconie (XVe siècle et XVIe). — J.-E. BENNERT. Médailles de Bismarck. — H. B. Deux bractéates épiscopales de l'est de la Thuringe.

FRANKFURTER MÜNZZEITUNG. *Septembre* 1912. — P. JOSEPH. Un denier de Falkenstein au Taunus. — V. TOURNEUR. La plaquette A. de Witte.

Octobre 1912. — P. JOSEPH. Les monnaies et les médailles des princes de Salm.

Novembre 1912. — P. JOSEPH. Les monnaies et les médailles des princes de Salm. — LE MÊME. Une trouvaille d'Anholt. — Cours de numismatique pendant l'hiver 1912-1913, dans les universités allemandes.

GAZETTE NUMISMATIQUE FRANÇAISE 1911-1912. 3e livraison. — H. HUGON. Les emblèmes des beys de Tunis. — EDM GOHL. Correspondance hongroise.

JOURNAL INTERNATIONAL D'ARCHÉOLOGIE NUMISMATIQUE 1912. — SVORÔNOS. La collection Hélène N. Mavrocordatos (principalement monnaies d'Athènes). — B. STAIS. Les statues de Damophon à Lycosoura sur une monnaie de bronze de Megalopolis. K.-A. ROMAIOS. Athéna Polias à Tégée. — K.-M. KONSTANTOPOULOS. Le prétendu sceau de Nicéphore Phocas. — I.-N. SVORÔNOS. Kotuos Charakté. — L. WEBER. Les monnaies d'alliance de Hiéropolis de Phrygie. — I.-N. SVORÔNOS. Les Kollyboi, premières monnaies de cuivre d'Athènes. — E.-J. SELTMAN. Un statère d'or de Sicyone inédit. — I.-N. SVORÔNOS. Une monnaie de fer de Phocide. — LE MÊME. Lumière sur le Parthénon.

MONATSBLATT DER NUMISMATISCHEN GESELLSCHAFT IN WIEN. *Juillet* 1912. — Nécrologie de Theodor Rohde.

Août 1912. — GUNTHER, baron PROBSZT. Un demi-souverain d'or inconnu, de François II (atelier de Vienne). Médailles et plaquettes de Hans Schaefer.

Septembre 1912. K. DOMANIG. Trouvaille de monnaies de Friesach.

MITTEILUNGEN DER OESTERREICHISCHEN GESELLSCHAFT FUR MÜNZ- UND MEDAILLENKUNDE. *Juillet* 1912. — W. ENGELMANN. Jos.-D. Böhm.

Août 1912. — J. THEMESSL. La situation monétaire et les monnaies de Carinthie sous Ferdinand Ier (1519-1564). — R. VON HÖFKEN. Médailles votives de Fiume. — H. GRÜDER. Vieilles médailles d'Angelica Facius (Weimar).

Septembre 1912. — J. THEMESSL. La situation monétaire et les monnaies de Carinthie sous Ferdinand Ier

1519-1564). — K. TAPPEINER. La médaille dans les expositions d'art de Munich en 1912.

Octobre 1912. — A. DEUTSCHER. Nouvelles médailles de tir du Tyrol. — RENNER. La médaille au Salon d'automne de Vienne.

NUMISMATIC CHRONICLE, 1912, II. — J. R. MC CLEAN. Les éléments des finances aux premiers âges. — G.-F. HILL. Monnaies grecques acquises par le musée britannique. — G.-C. BROOKE. La trouvaille de monnaies romaines d'Edwinstowe. — L.-N. HEWLETT. Monnaies anglo-françaises. — H.-A. GRUEBER. Le quart d'ange de Jacques Ier.

1912, III. — EDG. ROGERS. Monnaies rares et inédites des Séleucides. — H.-E. CRASTER. Trésors de monnaies d'or roumaines. Trésors du IIe et du IVe siècle découverts à Corbridge (1908-1911). — J. ALLAN. Le monnayage des îles Maldive.

NUMISMATISCHE ZEITSCHRIFT, 1911, III. — K. STOCKERT. Les monnaies pré-vénitiennes de la commune de Cattaro. — R. MOWAT. Les tétradrachmes de Lysimaque contremarqués par Claude Ier.

1912, I. — MÜNSTERBERG. Les noms des magistrats sur les monnaies grecques

REVUE NUMISMATIQUE, 1912, III. — R. MOWAT. Contremarques minières sur les monnaies ibériques. — J. DE FOVILLE. Monnaies grecques et romaines de la collection Valton. — J.-A. DECOURDEMANCHE. Notes sur les poids carolingiens. — M. LEGRAND. Essai sur les monnaies d'Étampes. — C. MOYSE. Contribution à l'étude de la numismatique musulmane. — J. DE FOVILLE. Francesco de Brescia, à propos d'une médaille d'Altobello Averoldi (419). — J. SOYER. Monnaie mérovingienne

frappée à Blois. — J. DE FOVILLE. Notes sur le médailleur Sperandio.

RIVISTA ITALIANA DI NUMISMATICA, 1912, III. — L. CESANO. Nouvelles trouvailles de victoriats. — A. TELLUCCINI. Le château Saint-Ange et l'atelier monétaire pontifical. — M. STRADA et P TRIBOLATI. Variétés inédites de monnaies d'ateliers italiens appartenant aux collections J. Strada et P. Tribolati, à Milan. — G. GIORCELLI. Deux médailles commémoratives de la reddition de Casale Monferrato en 1695.

THE NUMISMATIST. *Août* 1912. — W C. MOORE. Numismatique de Rochester et nombreux petits articles sur des monnaies et des médailles américaines.

Septembre 1912. — Compte rendu du Congrès annuel de l'*American Numismatic Association* tenu à Rochester en août 1912.

TIJDSCHRIFT VOOR MUNT- EN PENNINGKUNDE, 1912. IV. — W. K. F. ZWIERZINA. Histoire numismatique du règne de S. M. la reine Wilhelmine. — J. SCHULMANN. Un jeton de Jan van Overstege, waradin de la monnaie de Dordrecht. — Table des années 1903 à 1912.

SOCIETE ROYALE DE NUMISMATIQUE

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1912.

Avis : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Victor Tourneur, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Berliner Münzblätter*, nos 129 à 131. — *Zeitschrift für Numismatik*, 1912, 3. — *Blätter für Münzfreunde*, 1912, nos 8-11. — *Frankfurter Münzzeitung*, nos 141-143. — *Sitzungsberichte der Vereinigten Numismatischen Gesellschaften Deutschlands und Oesterreichs*, 1911. in-8o, Berlin, 1912.

Autriche-Hongrie. — *Wiadowosci numizmatyczno-archeologiczne*, 1912, nos 9 à 11.—*Mitteilungen der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, VIII, 7 à 10. — *Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, nos 348 à 350.

Belgique. — Académie royale d'archéologie : *Bulletin*, 1912, no 3. — Cercle archéologique et historique d'Audenarde : *Annales*, IV, 1. Société d'Émulation de Bruges : *Annales*, LXII, 3. — Académie royale de Belgique : *Bulletin de la classe des Lettres*, etc., 1912, nos 9-10, 11. — Commissions royales d'art et d'archéologie : *Bulletin*, 1912, nos 3-4, 5-6. — *Durendal*, 1912, nos 8 à 10. — *Revue bibliographique belge*, 1912, nos 6 à 8. — Cercle historique et archéologique de Courtrai : *Bulletin*, IX, 2 ; *Mémoires*, VI, VII. — *Inventaire archéologique de Gand*, fasc. LV. — *L'ancien pays de Looz*, 1912, nos 3, 4. — Institut archéologique de Liége : *Bulletin*, XLII. — *Chronique archéologique*, 1912, nos 8-10. — *Archives belges*, 14e année, nos 5 à 9. — Société des bibliophiles liégeois : *Bulletin*, X, 1. — *Wallonia*, 1912, nos 9-10. — *Analectes pour servir à l'histoire*

ecclésiastique de la Belgique, VIII, fasc. 3. — *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1912, n° 3.

Canada. — *The Canadian antiquarian and Numismatic Journal*. IX, 1.

États-Unis d'Amérique. — *American Journal of Numismatics*, XLVI, 2 à 4. — *American Journal of archaeology*, XVI, 3. — *The Numismatist*, 1912, nos 8, 9.

France. — Société des antiquaires de Picardie : *Bulletin*, 1912, nos 1, 2. — Société archéologique et historique de l'Orléanais : *Bulletin*, n° 201. — *Gazette numismatique française*, 1912, 3. — *Revue numismatique*, 1912, 3. — Société nationale des antiquaires de France : *Bulletin*, 1912, 2 ; *Mémoires*, 8e série, t. I. — *Polybiblion*, 1912, août à octobre. — Société archéologique de Sens : *Bulletin*, XXVI, 1911. — Société archéologique du Midi de la France : *Bulletin*, N. S., nos 39, 40

Grande-Bretagne. — *The numismatic Chronicle*, 1912, nos 2, 3. — *Numismatic Circular*, nos 238 à 240.

Grèce. — *Journal international d'archéologie numismatique*, XIV, 3-4.

Italie. — *Rivista italiana di numismatica*, 1912, III. — *Bollettino del Museo civico di Padova*, 1912, 4. — *Battaglie di archeologia*, nos 19 à 21. — *Giornale numismatico*, II, 39 à 45. — *Il supplemento all' opere « Le monete... »* (Cagiati). 1912, nos 8 à 10. — *Apulia*. I (1910), 2, 3, 4 ; II, 1-2, 3-4.

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munten- en penningkunde*, XX, 2 à 4. — Kon. Kabinet van munten, penningen en gesneden steenen : *Verslag*, 1911.

Ouvrages non périodiques.

(*Hommages des auteurs.*)

Alvin (Fréd.). — *Médaille du Grand Serment des arbalétriers de Bruxelles représentant la Domus Isabellae*. Bruxelles. 1912 ; ext. in-8° (8 p., 1 pl.).

Blanchet (Adrien). — *Les billets de la Caisse patriotique de La Châtre en 1792*. La Châtre, 1912 ; extr. in-8° (22 p., grav.).

— Discours prononcé à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France, le 14 mai 1912. Ext. in-8° (24 p.)

Bordeaux (Paul). — *Le cachet-sceau de la sous-préfecture de Caprara*, Milan, 1912 ; ext. in-8° (13 p.).

— *Les plus anciennes médailles d'or des Expositions nationales de l'Industrie française*. Paris, 1912 ; ext. gr. in-8° (pp. 32-45, pl.).

Decroix (Pierre). — *Une famille lilloise de miniaturistes : Les Van Blarenberghe*. Lille, 1912 ; extr. in-8° (12 p., portr.).

Dieudonné (A.). — *La monnaie royale depuis la réforme de Charles V jusqu'à la restauration monétaire par Charles VII, spécialement dans ses rapports avec l'histoire politique*. Paris, 1912 ; ext. in-8° (47 p., grav.).

— *Histoire monétaire du denier parisis jusqu'à saint Louis*. Paris, 1912 ; ext. in-8° (39 p. et tab.).

Hill (G.-F.). — *The British Academy some Palaestrinian cults in the graeco-roman age*. Londres, 1911 ; ext. in-8° (18 p., 1 pl.).

Soutzo (Michel C.). — *Supplément à l'étude de la mine de Perinthe*. Bucarest, 1912 ; ext. in-8° (9 p.).

Tourneur (Victor). — *L'atelier monétaire de Bruges sous le règne de la maison d'Autriche*. Bruxelles, 1912 ; ext. in-8° (135 p., X pl.).

Visart de Bocarmé (Albert). — *Un insigne d'archer de Goes*. Amsterdam, 1912 ; ext. in-8° (6 p., 1 pl.).

Waure (Will) et Demole (Eug.). — *La restauration de l'atelier monétaire de Neufchâtel par Marie de Bourbon en* 1588. Genève, 1912 ; in-8° (57 p.).

Witte (Alphonse de) et Schnock (Louis). — *Les premières monnaies belges de nickel*. Bruxelles, 1912 ; ext. in-8° (53 p., III pl.).

Ouvrages anonymes et catalogues.

Auktion Griechische Münzen vorzugsweise von Sicilia (Jacob Hirsch, Munich). — Auktion-katalog, III Abt (Otto Helbing, Munich). — Griechische, Römische Münzen, n° XLI (Brüder Egger, Vienne). — Catalogues nos 110, 110bis, 110ter ; spécimens de monnaies et médailles du Ve siècle avant J.-C. à nos jours (Charles Dupriez, Bruxelles). — Catalogue de la bibliothèque de feu M. Paul Cogels (vente des 7-12 octobre 1912). — Collection L. Braemsen. Monnaies françaises, 1789 à nos jours (vente des 21-23 novembre). — Collection Henri Boucherez (Ét. Bourgey, Paris). — Révolution. Empire. Médailles et jetons, cachets, boutons, livres (collection Bourgeot)

(vente du 8 novembre : FLORANGE, Paris). — Catalogo serie III, nº 24 (NIC. MAJER, Venise). — Collections de monnaies; octobre 1912 (J. SCHULMAN, Amsterdam).

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. Mc Lachlan.

Médaille-insigne du premier congrès de langue française au Canada, par Morlon. — Petite médaille commémorative de la pose de la pierre d'angle de l'église du Calvaire à Montréal.

Don de MM. Wolfers frères.

Médaille commémorant l'ouverture des magasins Wolfers, rue d'Arenberg, par M. Wolfers.

Don du Comité de la manifestation A. de Witte.

G. DEVREESE. Portrait de M. A. de Witte. Fonte de fer.

Acquisition.

Prométhée, plaquette par P. Braecke (Société hollandaise-belge de la médaille).

PORTRAIT.

Don de M. J. Menadier.

Portrait de M. J. Menadier, directeur du Cabinet royal de numismatique de Berlin.

Bruxelles, le 15 novembre 1912.

Le bibliothécaire,

Victor TOURNEUR.

MONNAIES GRECQUES D'ASIE

RECUEILLIES PAR

M. Fr. CUMONT

PLANCHE V.

M. Franz Cumont a fait récemment don au Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale des monnaies qu'il a réunies au cours de ses voyages en Italie, en Sicile, en Grèce, en Macédoine et en Asie.

Le groupe formé par ces dernières est particulièrement intéressant, parce qu'il est constitué non point par des pièces ballottées au hasard du commerce, mais trouvées dans les endroits mêmes où elles ont été recueillies. A ce titre, elles peuvent fournir des indications sur les relations commerciales des cités antiques et sur les routes qui faisaient communiquer celles-ci entre elles.

Samsoun, l'antique Amisos, a fourni surtout des monnaies sorties de l'atelier local. Les pièces du temps de Mithridate Eupator semblent s'y trouver en abondance; les drachmes des Antonins s'y rencontrent également; port de mer non sans importance dans l'antiquité, elle attirait le commerce de l'intérieur ; on y déterre des mon-

naies d'Amasie, de Comana et de Césarée de Cappadoce, et les drachmes des rois Zénonides qui avaient cours dans tout le pays.

Les villes de l'intérieur du Pont semblent avoir entretenu peu de rapports avec l'étranger; signalons un bronze de Mitylène acheté à Koïlu-Hissar, et une monnaie d'Ephèse acquise dans le Pont. D'ordinaire c'est le numéraire des villes de la région qui s'y rencontre à l'exclusion de tout autre.

Ainsi, à Purkh, la Nicopolis d'Arménie de l'antiquité, et à Trébizonde, à Sadagh, autrefois Satala, on signale des monnaies de Césarée de Cappadoce, etc.

La ligne de l'Euphrate permet de reconnaître un double courant commercial. L'un, très faible, venu du Pont à travers les passes des montagnes, attesté par la rencontre à Enesh, sur l'Euphrate, de monnaies d'Amasie; l'autre, parti de la Mer Phénicienne, établi par la présence à Enesh, à Membidge, à Balkis, l'antique Zeugma, etc., de nombreuses monnaies d'Antioche.

Quelques-unes de ces pièces permettent de préciser certains points mal connus; d'autres ont appelé des recherches nouvelles, et se trouvent commentées à la suite de leur description.

Signalons encore que parmi les pièces rapportées par M. F. Cumont se trouvent deux tétradrachmes faux de Mithridate Eupator.

Tous deux sortent de la même usine, et présen-

tent les caractères d'une fabrication toute récente. M. Cumont croit qu'ils ont été exécutés à Trébizonde, où il les acquit à titre documentaire.

PONT.

Rois Zénonides.

Polémon II et Agrippine.

1. [ΒΑCΙΛΕΩ]C ΠΟΛΕΜΩΝΟC. Tête diadémée, à droite.

Rev. .....ΙΕ. Buste, à droite, d'Agrippine diadémée.

18 mill. Poids : 3 gr. 02. Samsoun.
Recueil (1), 33.

Polémon II et Néron.

2. ΒΑCΙΛΕΩC ΠΟΛΕΜΩΝΟC. Tête diadémée, à droite, particulièrement curieuse : nez et bouche énormes.

Rev. ΕΤΟΥ⊂ ΙΘ, Tête laurée de Néron, à droite.

Cf. *Recueil*, 35.
Argent, 17 mill. Poids : 3 gr. 14. Samsoun. Pl. V, 1.

3. Même pièce. Mêmes inscriptions. Autres têtes.

Argent, 18 mm. Poids : 3 gr. 20. Samsoun. Pl. V, 2.

(1) Sous le titre *Recueil*, nous citons le *Recueil général des Monnaies d'Asie Mineure*, par E. Babelon et Th. Reinach, t. I. Pont et Paphlagonie. Paris, Leroux, 1904.

4/5. Même pièce. Mêmes inscriptions. Têtes jeunes. ETOYCK.

2 ex. Argent, 18 et 17 mm. Poids : 3 gr. 40 et 3 gr. 36.

SAMSOUN. Pl. V, 3.

L'empereur représenté au revers de ces deux pièces n'est certainement pas Néron.

Les monnaies qui portent la date K sont classées toutes dans le *Recueil*, à Polémon II et Néron. Il suffira de jeter un coup d'œil sur la planche V, fig. 1, 2 et 3, pour constater que, malgré les dates qu'elles mentionnent, il est impossible, étant donné les caractères des effigies, que les pièces datées K soient postérieures à celles datées IΘ.

Le *Recueil* reconnaît, sur deux pièces datées IH, IΘ, le portrait de Britannicus. Or, Britannicus est mort empoisonné en 55. Les pièces IH seraient de 55-56 ; IΘ 56-57. Il est déjà peu probable dans ces conditions que ces deux monnaies nous donnent l'effigie de Britannicus. C'est encore plus invraisemblable pour celle-ci, datée K, qui serait de 57-58. Et pourtant le portrait qui se rapproche le plus de l'effigie de ces pièces est celui de Britannicus. Il semble donc qu'il y ait encore bien des obscurités dans le classement des monnaies de Polémon II. Nous espérons pouvoir l'étudier à nouveau dans un travail postérieur.

AMASIE.

Epoque de Mithridate Eupator.

6. Tête imberbe casquée d'Arès, à droite.

Rev. Verticalement dans le champ, une épée à

laquelle est pendu, à droite, un baudrier. De part et d'autre de l'épée, **AMAΣ — ΣEIAΣ**.

Bronze, 22 mm. SAMSOUN.

Recueil, Pl. IV, 6 et nº 3.

Septime Sévère.

7. **AY KAI.. CEOYHPOC**. Buste de l'empereur, lauré et cuirassé, à droite.

Rev. **AΔP CEOY AN AMACIAC ⲙⲧ NCΩ...** L'empereur, nu-tête, vêtu d'une chlamyde volant au vent, au galop à droite, la lance en arrêt. Au-dessus : **ET | C...**

Bronze, 31 mm. ENESH. Pl. V, 4.

Recueil. Pl. V, 8 et nº 49.

L'exemplaire reproduit dans le *Recueil*, par suite de sa conservation défectueuse, laisse à peine deviner qu'au revers l'empereur est vêtu d'une chlamyde volant au vent. Ce détail de costume est parfaitement visible sur notre pièce.

Sévère Alexandre.

8. **AYT K M AYP CEOYHPOC AΛEΞAN-ΔPOC**. Buste de l'empereur, lauré et cuirassé, à droite.

Rev. **AΔP CEY AΛEΞ AMACIAC ⲙⲏ NE**. Un autel en maçonnerie sur lequel se trouve une aigle éployée, et, derrière, un quadrige conduit par une divinité radiée, probablement Zeus Stratios. Au-dessous, à gauche, **ET**. A droite, **CKH**. A

gauche, un chêne orné de bandelettes. A l'exergue, ΠΡ ΠΟΝ

Bronze, 30 mm. SADAGH SATALA. Pl. V, 5

Recueil. Pl. VI, 12 et n° 104. *Studia Pontica* II.

L'arbre au tronc ravagé qui se trouve à droite de l'autel n'est pas un arbre quelconque destiné à symboliser un bois sacré; c'est un arbre qui existait réellement : il est le même sur toutes les monnaies qui représentent l'autel (1). Cet arbre était un chêne; le port du feuillage est si caractéristique qu'il ne peut y avoir aucun doute au sujet de l'identification de l'essence. M. Cumont (2) a rappelé que, d'après Pline l'Ancien (3), aux environs d'Héraclée du Pont, se dressaient des autels de Zeus Stratios dans un endroit où deux chênes avaient été plantés par Hercule. On pourrait donc être tenté de voir dans le chêne l'arbre choisi pour ombrager les autels de Zeus Stratios. Le chêne se trouve d'ailleurs dans les sanctuaires les plus anciens de Zeus, Dodone, etc.

Si on examine les monnaies d'Amasie au type de l'autel de Zeus Stratios, on voit que, sous le règne de Commode, le chêne avait le tronc intact; sous Septime Sévère, ce tronc commence à se fendre; sous Sévère Alexandre, il est ravagé comme si la foudre l'avait profondément sillonné. Ces détails paraissent avoir été indiqués à dessein. Ce chêne devait être un très vieil arbre.

(1) *Recueil*, pl. IV, 22; V, 12, 13, 14, 26; VI, 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 12, 13.

(2) *Studia Pontica*, II, p. 680.

(3) PLINE, *Nat. hist.* XVI, 239. *In Ponto citra Heracleam, arae sunt Iovis* Στρατίου *cognomine; ibi quercus duae ab Hercule satae.*

AMISUS.

Epoque de Mithridate Eupator.

9. Tête de Pallas, à droite, imitée des tétradrachmes Athéniens de nouveau style. Le timbre du casque est orné d'un pégase au galop, le frontal de quatre bustes de chevaux et le couvre nuque d'un aplustre; sous le couvre-nuque passent les tresses de la chevelure qui couvrent la coupe du cou. La déesse porte des boucles d'oreille.

Rev. Persée de face, coiffé d'une mitre pointue à fanons retombant sur les épaules et drapé dans une chlamyde. De la main droite étendue, il tient la harpé et, de la gauche, la tête de Méduse décapitée dont le corps gît derrière lui. De part et d'autre, **AMI — ΣΟΥ**. Au-dessous, à gauche, le monogramme **ΔΔ**; à droite, **ΑΈ**.

Bronze. Diamètre 27 mm. Dans le Pont.
Recueil. Pl. VII, 10 et nº 17, Pl. V, 6.

10. Même monnaie.
Au revers, le monogramme **ΔΔ**.

SAMSOUN.

Le *Recueil* décrit la tête de Pallas comme offrant une draperie sur le cou. Ce sont les tresses de la chevelure qui, passant sous le couvre-nuque, ont fait croire à un fragment de vêtement.

11. Tête, à droite, de Dionysos ceint de lierre,

Rev. Ciste recouverte d'une peau de panthère posée sur un thyrse avec rubans et clochettes et

placé entre les monogrammes ⁂ et ⁂ . Au-dessous, **AMISOY**.

Bronze, 21 mm. SAMSOUN.
Recueil 24.

12. Tête, à droite, de Dionysos ceint de lierre.
Rev. Thyrse avec rubans et clochettes. De part et d'autres, **AMI — ΣOY**. Au-dessous, à gauche, **Φ**.

Bronze, 19 mm. SAMSOUN
Recueil 25, variété.

13. Tête casquée, à droite, d'Arès imberbe.
Rev. Epée dans son fourreau à laquelle est attaché, à droite, son baudrier. Dans le champ, de part et d'autre, **AMI — ΣOY**.

Bronze, 21 mm. SAMSOUN.
Recueil, pl. VIII, 20, nº 29.

14. Même monnaie. Tête d'Arès plus petite.

Bronze, 21 mm. SAMSOUN.

15. Même monnaie. Variété.

Bronze, 21 mm.
Recueil. Pl, VII, 20. SAMSOUN.

16 Tête casquée, à droite, d'Arès imberbe.
Rev. Epée dans son fourreau à laquelle est attaché, à droite, son baudrier. Dans le champ, à gauche en haut, un astre et un croissant de lune; à droite **IB**. Au-dessous, de part et d'autre de l'épée, **AMI — ΣOY**. A gauche, au-dessous, monogramme ⁂.

Bronze, 19 mm. SAMSOUN.
Recueil. Pl. VII, 24.

17. Même monnaie.

Bronze, 20 mm. SAMSOUN.

18. Tête, à droite, de Persée coiffé d'un casque de cuir à mentonnières et couvre-nuque.

Rev. Pégase s'abreuvant, à gauche. A l'exergue, **ΑΜΙΣΟΥ**. Au-dessous, un monogramme indéchiffrable.

Bronze, 22 mm. SAMSOUN.

Recueil. Pl. VII, 25, nº 32.

19-24. Tête ailée, à droite, d'Hermès ἀγώνιος, avec indication de la chlamyde sur le cou.

Rev. Une corne d'abondance entre les bonnets des Dioscures surmontés d'une étoile Au-dessous, **ΑΜΙ — ΣΟΥ**.

Bronze, 17 mm., 5 variétés SAMSOUN. Pl. V, 7 et 8.

Recueil. Pl. VII, 28 et nº 36.

La tête ailée qui s'observe au droit est celle d'Hermès ἀγώνιος, qui se trouve fréquemment représenté dans la statuaire sous les traits d'un jeune éphèbe imberbe, à tête ailée, et vêtu d'une chlamyde (1).

Le culte d'Hermès à Amisos est attesté par l'apparition de ce dieu au revers d'un denier de Sabine (voy. pl. V, 19). Le dieu y est représenté sous les traits d'un éphèbe nu qui porte son manteau sur le bras et tient un caducée.

L'association d'Hermès avec les Dioscures, dont les bonnets se trouvent au revers de notre monnaie, s'explique par ce fait que l'un et les autres étaient des divinités protectrices des palestres. Servius (2) a longuement raconté

(1) Voy. S. REINACH. *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, II, pp. 150-174 passim.

(2) *Servius, Enéide*, VIII, 138.

comment Mercure était devenu l'inventeur de la palestre; à Athènes, dans l'une des stoa, il y avait une palestre dite d'Hermès (1); dans le gymnase de Messines, on voyait une statue d'Hermès (2), et enfin Pindare (3) a chanté les Dioscures comme étant avec Hermès et Hèraclès les arbitres des luttes gymniques. Le sens des types de cette monnaie peut donc être établi avec une parfaite évidence.

MM. BABELON et REINACH n'ont pas identifié cette tête : ils la décrivent comme tête nue et ailée de jeune homme.

25. Egide dans un encadrement hexagonal, ornée, au centre, d'une tête de Méduse.

Rev. Niké ailée, marchant à droite, tenant un palme et une couronne. Dans le champ, de part et d'autre, ΑΜ — ΣΟΥ; au-dessous, à droite, le monogramme ⅄.

Bronze, 22 mm. SAMSOUN.

Recueil, pl. VIII, 1 et 43. Variété.

26. Même monnaie.

Recueil, pl. VIII, 3. Monogramme illisible. SAMSOUN.

(1) *Pausanias*, I, 2, 5.

(2) *Pausanias*, IV, 32, 1.

(3) Pindare, *Num.*, X, 49-54

Κάστορος δ' ἐλθόντος ἐπὶ ξενίαν παρ Παμφάη,
καὶ Κασιγνήτου Πολυδεύκεος, οὐ θαῦμα σφίσιν
ἐγγενὲς ἔμμεν ἀεθλητᾶς ἀγαθοῖσιν · ἐπεὶ
εὐρυχόρου ταμίαι Σπάρτας ἀγώνων
μοῖραν Ἑρμᾷ καὶ σὺν Ἡρακλεῖ διέποντι θάλειαν,
μάλα μὲν ἀνδρῶν δικαὶ —
ων περικαδόμενοι.

Hadrien.

27. **AYT KAI TPA AΔPIANOC CEB ΠΠYΠΓ**. Tête laurée, à droite.

Rev. **AMICOVEΛEVOE PAC ETOVC PΞΓ**. Pallas Nicéphore debout, à droite, la main appuyée sur son bouclier.

Argent, 20 mm. Poids : 2 gr. 28, à fleur de coin. SAMSOUN.
Recueil, pl. VIII, 27 et p. 80.

28. Même monnaie.

Argent. Poids : 2 gr. 13.

29. Même droit, avec coupe du cou extrêmement large.

Rev. **AMICOV EΛEVΘEPAC ETOVC**. Dans le champ, capricorne, à droite. Sur son dos, une corne d'abondance; entre ses pattes de devant, une boule; au-dessous, **PΞΔ**.

Argent, 19 mm. Poids : 2 gr. 45. SAMSOUN.
Recueil, pl. IX, 2 et 83.

30. Même droit **CER**, au lieu de **CEB**, dans la légende.

Rev. **AMICOV EΛEVOEP AC ETOVC PΞE**. Dèmètèr voilée, debout à gauche, tenant deux épis de la main droite et s'appuyant de la gauche sur un flambeau à haute hampe noueuse.

Argent, 19 mm. 2 gr. 50. SAMSOUN.
Recueil, pl. IX., 6 et n° 86.

Sabine.

31. **CEBACTH CABEINA**. Buste drapé, à droite, de Sabine, les cheveux enroulés en couronne et maintenus par un diadème.

Rev. AMICOV ΕΛΕVOEPAC ETOVC PIC. Hermès, nu, debout de face, tenant de la main droite un caducée, une draperie sur le bras gauche.

Argent, 18 mm Poids : 2 gr. 18 SAMSOUN. Pl. V, 9.
Recueil, pl. IX, 19 et n° 100.

32. CABEINA CEBACTH. Buste drapé et diadémé, à droite.

Rev. AMICOV ΕΛΕVOEPAC ETOVC PΞO. Aphrodite nue, accroupie, à droite, élevant du bras droit un miroir, et tournant la tête à gauche.

Diamètre, 22 mm. Poids : 1 gr. 93 SAMSOUN. Pl. V, 10.
Recueil, pl. IX, 23 et 106. IMHOOF-BLUMER, *Griechische Münzen*, pl. 46.

L'Aphrodite, qui figure au revers de ce denier, pourrait bien être la représentation d'une statue du sculpteur bithynien Dœdalses, auquel M. Th. Reinach a restitué son nom exact (1). Bernouilli (2) avait déjà proposé cette attribution, mais M. Reinach l'a repoussée un peu vite : « En cherchant bien, dit-il, ce type se rencontre un peu partout (3). » Cependant, il est à remarquer que, sur cette monnaie, la position de l'Aphrodite est loin d'être quelconque : elle venait de sortir de son bain et arrangeait ses cheveux en se regardant dans un miroir qu'elle tient de la main droite à la hauteur de sa figure, lorsqu'elle a entendu du bruit derrière elle, et a tourné la tête brusquement. C'est une sorte de Suzanne surprise au bain.

(1) TH. REINACH. *L'histoire par les monnaies*. Paris, Leroux, 1902, p. 183.
(2) BERNOUILLI. *Aphrodite*, p. 317.
(3) *O. C.*, p. 185, n° 2.

Comana.

Epoque de Mithridate Eupator.

33. Egide octogonale ornée au centre d'une tête de Méduse.

Rev. Niké, marchant à droite. Dans le champ, à gauche, [K]OMA ; à droite, N[ΩN]. Au dessous, à gauche, le monogramme ΜΡ ; à droite, M.

Bronze, 22 mm. Samsoun.

Recueil, pl. XI, 25 et p. 79.

Incertaine du Pont.

Epoque de Mithridate Eupator.

34. Casque en cuir.

Rev. Astre entre deux croissants de lune (?).

Bronze, 21 mm. Amman

Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, pl. III et p. 566.

Rois de Cappadoce.

Ariarathès IX, Eusébès.

99-87 a. J.-C.

35. Tête d'Ariarathès IX diadémé.

Rev ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΑΡΑΘΟΥ ΕΥΣΕΒΟΥΣ. Athéna casquée et vêtue du chiton, debout, à gauche, tenant de la main gauche une lance et un bouclier, et de la droite étendue, une Niké.

Argent, 18 mm. Poids : 3 gr. 95. Trébizonde.

Bronze, 18 mm.

LESBOS.

MYTILÈNE.

250-200 a. J.-C.

36. Tête d'Apollon lauré, à droite.

Rev. Lyre accostée des lettres Τ — Ι; au-dessous les monogrammes ΜΗ et ΔΙ.

Bronze, 18 mm.

Cat. brit. Mus. Pl. XXXVII, 8 et nº 96. Koïlu-Hissar.

Epoque de Septime Sévère.

37. Tête, à droite, de Zeus Ammon barbu.

Rev ΜΥΤΙΛΗ ΝΑΙΩΝ. Terme dionysiaque de face, sur une proue, tenant de la main droite une grappe de raisin.

Bronze, 18 mm.

Cat. brit. Mus., pl. XL, 8, nº 184. Dans le Pont.

IONIE.

EPHÈSE.

201-133 a. J.-C.

38. ΕΦ. Abeille dans une couronne de laurier.

Rev. Biche, debout, devant un palmier. Par devant ΔΙ. A l'exergue, ΔΗΜΗΤ.

Bronze, 19 mm

Cat. brit. Mus., pl. XI, 6. Dans le Pont.

Sévère Alexandre.

39. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟϹ ΚΑΙϹ. Buste, à droite, drapé dans le paludamentum.

Rev. ΕΦΕCI. Sanglier transpercé d'un épieu, courant à droite. A l'exergue ΩN.

Bronze, 16 mm.

Cat. brit. Mus., 323. EPHÈSE.

40. AVT K MAVPCEB AΛEΞANΔPOC. Buste, à droite, revêtu de la cuirasse et du paludamentum.

Rev. ΕΦΕCIΩN Δ NEΩKOPΩN Tyché, debout, à gauche, tenant de la main droite un gouvernail et, de la gauche, une corne d'abondance.

Bronze, 24 mm. EPHÈSE. Pl. V, II.

Le type de la Fortune, tenant un gouvernail et une corne d'abondance, apparaît à Rome sous Galba. On le retrouve sur les monnaies de la plupart des empereurs subséquents jusqu'à l'époque de Dioclétien. Il se répandit rapidement dans les villes grecques d'Asie, où son utilisation est fréquente. Cette représentation de la Fortune a été commentée et expliquée par Lactance (1).

Géta.

41. ΓETAC. Buste nu, à droite, de Géta lauré.

Rev. EΦE. Sanglier transpercé d'un épieu, courant à droite. A l'exergue, CIΩN.

Bronze, 16 mm. EPHÈSE.

(1) Fortuna simulacro cum copiae cornu et gubernaculo fingitur, tanquam haec opes et humanarum rerum regimen obtineat. LACTANCE, *Institut. div.*, LIII, 29.

LYDIE.

DIOSHIERON.

Géta.

42 CЄΓ ЄTAC KAI. Buste nu, à droite, de Géta.

Rev. ΔIOCIЄ — PЄITΩ. Asklèpios, debout, à gauche, s'appuyant sur un bâton autour duquel s'enroulent des serpents.

Bronze, 17 mm. Dans le Pont.

CAPPADOCE.

CÉSARÉE.

Trajan.

43. AVTO KP KAIC NЄP TPAIANOC CЄB ΓЄPM ΔAK. Buste, à droite, de Trajan lauré portant le paludamentum.

Rev. ΔHMAPXEΞYΠATOΣ. Buste, à gauche, d'Artémis vêtue d'un chiton, tenant une flèche de la main droite et un arc à l'épaule gauche.

Argent, 20 mm. 3 gr. 10. PURKH.
Cat. brit. Mus., pl. IX, 18.

Hadrien.

44. AVTO KAICTP Buste, à droite, d'Hadrien lauré.

Rev. Niké, tenant une couronne, s'avançant vers la droite. Dans le champ, ET.

Argent, 15 mm. Poids : 1 gr. 36. PURKH.
Cat. brit. Mus., 140.

Antonin le Pieux.

45. ΑΥΤΟΚ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟϹ ϹΕΒΑϹΤ. Tête laurée, à droite.

Rev. ΥΠΑΤΡ... ΑΤΡ. Le mont Argée, surmonté d'une statue tenant un sceptre.

Billon, 21 mm. Poids : 5 gr. 14. TRÉBIZONDE. Pl. V. 12.
Cat. brit. Mus., 153.

Cette pièce de billon de 5 gr. 14 doit être signalée tout particulièrement. D'ordinaire on admet que le billon apparaît vers l'époque de Septime Sévère et de Caracalla. Voici une monnaie de billon déjà sous Antonin le Pieux. L'exemplaire d'argent, de même type que possède le Musée britannique, pèse 6 gr. 26.

46. ΑΥΤΟΚ ΑΝ ΤΩΝΕΙΝΟϹ. Tête laurée, à droite.

Rev. ΚΑΙϹΑΡΕΩΝ ΤΠΑΡΓΑΙΩ. Le mont Argée terminé par un sommet élevé à pointe conique.

Cuivre, 22 mm.
Cat. brit. Mus., 181. Acheté dans le Pont.

Septime Sévère.

47. ΑΥ ΚΑΙ Λ ϹΕΝ ϹΕΟΥΗΡΟϹ. Buste, à droite, de Septime Sévère, lauré.

Rev. ΜΗΤΡΟ ΚΑΙϹΑΡΝΕ Ω. Le mont Argée, surmonté d'une étoile. A l'exergue, ΕΤΙΖ.

Argent, 16 mm. 3 gr. 27. SADAGH.
Cat. brit. Mus., 229.

Caracalla.

48. · AY · K M · AY. · ANTΩNINO. Buste, à droite, lauré, drapé et cuirassé.

Rev. MHTP OKAICA. Le mont Argée, surmonté d'une étoile. A l'exergue, ЄTIΓ.

Argent, 19 mm. Poids : 2 gr. 74. SAMSOUN.

Cat. brit. Mus., 268.

Elagabale.

49 ...KMAYPHΛIOC ANTΩNЄINOC C... Buste radié d'Elagabale, à droite, portant la cuirasse et le paludamentum.

Rev. ⲘTPOⲚ KAICAPI. Le Mont Argée, placé sur un autel. A l'exergue, ЄT Γ.

Bronze, 27 mm. SAMSOUN.

Cat. brit. Mus, 293.

Alexandre Sevère.

50. A CЄOVHPOC AΛЄ ⲬAN .. Buste, à droite, revêtu du paludamentum et de la cuirasse.

Rev. MHT PO KAI CAPI. Le Mont Argée, surmonté d'un aigle, accosté de deux vexilla. A l'exergue, ЄTϛ.

Bronze, 27 mm. DJÉBEL SEMOUN-TÉRIB.

Variété de *Cat. brit. Mus.*, 315.

SYRIE.

ROIS DE SYRIE.

51. Seleucus II.

Bronze. KARKEMISH DJERABLUS.

52. Antiochus VIII.

Bronze. DJEBEL SEMOUN-TÉRIB.

53. Antiochus IX.

Bronze. MEMBIDGE.

COMMAGÈNE.

ROIS DE COMMAGÈNE.

Antiochus IV Epiphanes.

38-37 après J.-C.

54. ΒΑϹΙΛϹΥϹ · ΑΝΤΙΟΧΟϹ ΕΠΙ. Dans un cercle de grènetis, buste, à droite, du roi. Devant la figure, contremarque, une *ancre*.

Dans une couronne de laurier, Scorpion entouré de l'inscription ΚΟΜΜΑ ΓΗΝΩΝ.

Contremarque de Syrie. ENESH.

Cat. brit. Mus., I, pl. XIV, 9.

SAMOSATE.

Dans un cercle de grènetis :

55. ΑΥΤΟΚ Κ ΜΙΟΥΛΙ ΦΙΛΙΠΠ.. Buste, à droite, de Philippe, père, lauré, portant la cuirasse et le paludamentum.

Rev. ΦΛ ϹΑΜΟϹΑΤΕΩΝ ΜΗΤΡΟΠ ΚΟΜ La Tyché de Samosate tourelée, et enveloppée dans d'amples vêtements, assise, à gauche, sur un bloc de rocher, tenant de la main gauche des épis,

et de la droite, un aigle. Au-dessus, Pégase, volant vers la droite.

Bronze, 33 mm. ENESH.

Cat. brit. Mus, 44.

CYRRHESTIQUE.

HIEROPOLIS.

Antonin-le-Pieux.

56 Reste d'inscription. Tête laurée, à droite, d'Antonin-le-Pieux.

Rev. Dans une couronne de laurier, ΘΕΑC-CYPI | AC ΙΕΡΟΠΟ | ϛ.

Bronze, 25 mm. ENESH.

Cat. brit. Mus., 22.

Caracalla.

57. ...AVPHANTΩNINOC CЄ AVTO. Buste drapé, à droite, de Caracalla lauré.

Rev. ΘΕΑC CVPIAϹΙΕΡΟΠΟ. Atargatis tourelée assise sur un lion marchant, à droite, tenant un sceptre et un tympanon.

Bronze, 29 mm. MEMBIDGE. Pl. V, 13.

58. AVTOK ANTΩNINOC. Tête radiée, à droite, de Caracalla.

Rev. Dans une couronne de laurier, ΘΕΑCCY | PIAC ΙЄ PO | ΠΟΛΙΤΩΝ

Bronze, 23 mm. KARKEMISH DJERABLUS.

ZEUGMA.

Antonin le Pieux.

59. ...ΑΔΡΙ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟ... Tête laurée, à droite, d'Antonin-le-Pieux.

Rev. Dans une couronne de laurier, temple tétrastyle et son peribolos et l'inscription ΖΕΥΓ ΜΑΤΕΩΝ. Sous le temple, Ε.

Bronze, 23 mm. KARKEMISH DJERABLUS.

Cat. brit. Mus., 7.

60. ΑΝΤ... Buste, à droite, d'Antonin, lauré et drapé.

Rev. Dans un cercle de grènetis, temple et inscr. : ϛ ΖΕΥ. A l'exergue, ΓΜΑ.

Bronze, 22 mm. ENESK.

Cf. *Cat. brit. Mus.*, 10.

61. Υ ΚΑΙ ΤΙΤ ΑΙΛ ΑΔΡΙΑ. Buste, à droite, lauré et drapé.

Rev. ...ΜΑ ΤΕΩΝ. Temple, etc.

Bronze, 22 mm. BALKIS.

62. ...ΤΟΚ ΑΙΤΙΑΝ ΑΔΡΙΑΝ. Buste, à droite, d'Antonin-le-Pieux, lauré.

Rev. Dans une couronne de laurier, ΖΕΥΓΜΑ ΤΕΩΝ. Temple. Dans le champ, Α.

Bronze, 25 mm. BALKIS.

Marc Aurèle.

63. Tête radiée, à gauche, de Marc Aurèle. Trace d'inscription.

Rev. Dans une couronne de laurier, ΖΕΥΓΜΑ | ΤΕΩΝ | Β.

Bronze, 22 mm. ENESH.

Marc Aurèle et Lucius Verus.

64. Tête, à droite, de Marc Aurèle.

Rev. ΑΥΤΟΚΛΑ VP. Tête, à droite, de Lucius Vérus.

Bronze, 24 mm. ENESH.

Nous attribuons à Zeugma cette monnaie aux effigies de Marc Aurèle et de Lucius Vérus, et sans indication de localité, pour plusieurs raisons. D'abord, sa facture est exactement la même que celle des monnaies, à ce type de Marc Aurèle, frappées à Balkis; ensuite, parce que c'est le même métal; enfin, parce qu'elle a été achetée à Enesh avec une série de monnaies de Zeugma.

Elagabale.

65. ΑΥΤ ΚΑΙ ΜΑΡΑΥΡ ΑΝΤΩΝ..... Buste drapé, à droite, d'Elagabale lauré.

Rev. ΖΕΥΓΜΑΤΕΩΝ. Temple, etc. A l'exergue, capricorne à droite.

Bronze, 36 mm. ENESH.

Philippe père.

66. ΑΥΤΟΚ Κ Μ ΙΟΥΛΙ ΦΙΛΙΠΠΟϹϹΕΒ. Buste, à droite, de Philippe père portant le paludamentum et la cuirasse.

Bronze, 29 mm. ENESH.

Rev. ΖΕΥΓΜ ΑΤΕΩΝ. Temple tétrastyle. Au-dessous, capricorne à droite.

Ne se trouve pas dans le catalogue du British Museum, qui a le capricorne à gauche (291).

Bronze, 29 mm. ENESH.

67. Dans un cercle de grènetis, ΑΥΤΟΚ Κ Μ ΙΟΥΛ ΦΙΛΙΠΠΟϹ ϹΕΒ. Buste, à droite, de Philippe père.

Rev. ΖΕΥΓΜ ΑΤΕΩΝ. Temple, etc.

Bronze, 24 mm. BALKIS.

SELEUCIS ET PIERIE.

ANTIOCHE.

Ere de J. César commençant à Antioche en 49 av. J.-C.

68. Dans un cercle de grènetis, tête, à droite, de Zeus lauré.

Rev. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΤΗΣ | ΜΗΤΡΟΡΟΛΕΩΣ | ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑΣΥΛΟΥ | ΑΥΤΟΝΟΜΟΥ. Zeus nicéphore, portant l'himation, assis à gauche, sur un trône. Année illisible.

Bronze, 24 mm. AMMAN.

Cat. brit. Mus., pl, XVIII, 11.

Epoque impériale, ère d'Actium.

69. Tête, à droite, de Zeus lauré.

Rev. Inscription illisible. Daim courant, à droite, regardant en arrière. Au-dessus, une étoile. Au-dessous, ΔΜ.

Bronze, 20 mm. BALKIS.

Cat. brit. Mus., pl. XIX, 5.

Tibère.

70. TI CAE.. ... POT XXXIII. Tête laurée, à droite, de Tibère.

Rev. Dans une couronne de laurier, SC.

Bronze, 29 mm. PURKH.

Cat. brit. Mus., 54.

Néron.

71. ... AES AVG. Tête de Néron laurée à droite.

Rev. Dans une couronne de laurier, SC.

Bronze, 26 mm. DJEBEL SEMOUN-TÉRIB.

Cf. *Cat. brit. Mus*, 17.

Vespasien.

72. IMP CAESAR VE · · ASIAN AVG. Tête laurée, à gauche, de Vespasien.

Rev. Dans une couronne de laurier, SC.

Bronze, 29 mm. MEMBIDGE.

Cat. brit. Mus., 216.

Caracalla.

73. Légende illisible. Tête laurée, à droite, de Caracalla.

Rev. ΔΗΜΑΡΧΕΞΥΠ .... Aigle de face.

Tétradrachme billon, 25 mm. Poids : 12 gr. 35.

AMMAN. Pl. V, 14.

Macrin (217-218).

74. Dans un cercle de grènetis, ΑΥΤ · ΚΑ · Μ · ΟΠ · CЄ · ΜΑΚ... Buste lauré, à droite, de Macrin portant la cuirasse et le paludamentum.

Rev. ΔΗΜΑΡΧ · ΕΞ ΥΠΑΤΟϹ ▲. Aigle éployée de face, tenant, dans son bec, une couronne; dans ses serres, un serpent. A l'exergue, une tête de lièvre à droite.

Tétradrachme billon, 26 mm. Poids : 15 gr. 57.

AMMAN. Pl. V, 15.

Elagabale.

75. ..... ΑΝΤΩΝΕΙ ..... Tête d'Elagabale, laurée, à droite.

Rev. ΑΝΤΙΟΧΕ ΩΝ ΜΗ ΡΟ ΚΟΛ. La Tyché d'Antioche portant chiton et peplos, assise, à gauche, sur un rocher; devant elle, l'Oronte nageant. Dans le champ, S — C, Δ — Ε et un croissant.

Bronze, 32 mm. BALKIS.

Cat. brit. Mus., 360.

76. ΑΥΤ ΚΑΙ ΜΑΡ ΑΥΡ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟ. Buste, à droite.

Même revers. BALKIS.

77. ΑΥΤ ΚΑΙ ΜΑΡ ΑΥΡ ϹΕ. Buste drapé, à droite.

Même revers, sans croissant, 30 mm. BALKIS.

Philippe père.

78. ΑΥΤΟΚ Κ Μ ΙΟΥΛ ΦΙΛΙΠΠΟϹ ϹΕΒ. Buste, à droite, de Philippe père lauré, portant la cuirasse et le paludamentum.

Rev. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΜΗΤΡΟΚΟΛΩΝ. Buste

tourelé, à droite, de la Tyché d'Antioche. Au-dessus, une brebis; dans le champ, Δ—Ε. S—C. Au-dessous, une étoile.

Bronze, 29 mm. MEMBIDGE.
Cat. brit. Mus., 524.

79. Idem.

Bronze 27 mm. ENESH.

80. Buste de l'empereur nu tête, à droite, sans étoile sous le buste.

Bronze, 27 mm. MEMBIDGE.

81. Buste de l'empereur radié, à gauche.

Bronze 29 mm. Pl V, 16. ENESH.

Trébonianus Gallus.

82. Dans un cercle de grènetis, AVTOK KΓ OYIB TPEBΓAΛΛOCCEB. Buste, à droite, de Trébonianus Gallus lauré, portant la cuirasse et le paludamentum.

Rev. Dans un cercle de grènetis, ANTIOXEΩN MHTPOKOΛΩN Sous un temple tétrastyle, la Tyché d'Antioche et l'Orontas. Au dessus, Δ—Ε. A l'exergue, SC.

Bronze, 30 mm. SAMSOUN.
Cat. brit. Mus., 653.

SELEUCIA

83. TPAIANOCA...
Rev. CEΛ....ΩN ΠIEPIAC. Sous un temple

tétrastyle surmonté d'un aigle, la pierre sacrée de Zeus Kasios. A l'exergue, ΖΕΥϹ | ΚΑϹΙΟϹ.

Bronze, 27 mm. ENESH

Cat. brit. Mus., 36.

MÉSOPOTAMIE.

CARRHAE.

Elagabale.

84. Dans un cercle de grènetis, ΑΥ Κ Μ ΑΥ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟ. Buste radié, à droite, d'Elagabale, portant le paludamentum et la cuirasse.

Rev. Dans un cercle de grènetis, ΚΑΡΚΟΛ-ΜΗΤΡΟΠΟΛΙϹ. Croissant, les cornes en l'air, posé sur une boule reposant sur un piédestal rectangulaire. Au-dessus, un soleil.

Bronze, 19 mm. BALKIS

Hunterian collection, 14.

EDESSE.

Caracalla.

85. ΑΥΤΚ ΜΑ ΑΝΤΩ. Buste nu, à droite, de Caracalla radié.

Rev. ΜΑΚΑΥΡΕΔΕϹ. La Tyché d'Edesse assise, à gauche, sur un rocher, déposant des épis sur un petit autel allumé devant elle. Au-dessous, un fleuve.

Bronze, 25 mm. BALKIS. Pl V, 17.

Hunterian collection possède plusieurs types plus ou moins semblables donnés à Elagabale.

Abgar X et Gordien III.

86 Inscription illisible. Buste radié, à droite, de Gordien III, revêtu du paludamentum. Devant le cou, un astre.

Rev. Dans un cercle de grènetis, ...APOC BACIΛEVC. Buste, à droite, d'Abgar IX, coiffé de la tiare. Derrière le cou, un astre.

Bronze, 23 mm. ENESH.
Hunterian collection, 74

Sévère Alexandre.

87. ...ΣA..ΔPO ... Buste, à droite, de Sévère Alexandre jeune, lauré; buste indistinct.

Rev. MAK AVP ЄΔЄC..... Entre deux astres, la Tyché d'Antioche, assise à gauche, drapée et tourelée, déposant des épis sur un autel allumé. Au-dessous, un fleuve.

Bronze Diamètre : 32 mm. BALKIS.
Hunterian collection, 46.

88. AVT K MAC AΛЄΞANΔPOC Buste lauré, à droite, recouvert du Paludamentum.

Rev. MKЄΔЄCCHNω. La Tyché d'Antioche, drapée et tourelée, assise, à gauche, sur un roc, tenant dans la main droite un objet indistinct.

Bronze, 16 mm. BALKIS. Pl. V, 18.

Gordien III.

89. AVTOKP ..... OPΔIANOC CЄB. Buste,

à droite, de Gordien III, portant la cuirasse et le paludamentum.

Rev. .....ΛΕΔΕCCHN... Buste, à gauche, de la Tyché d'Edesse, tourelée. Devant elle, une statue sur piédestal; entre le buste et le piédestal, un petit temple (?).

Bronze, 29 mm. BALKIS.

Hunterian collection, 63.

EGYPTE.

90. Ptolémée, VI. Philomètor.

Bronze. BALKIS.

VICTOR TOURNEUR.

L'ATELIER MONÉTAIRE DE NAMUR

de 1578 à 1579

Lorsque don Juan se fut emparé par surprise de la citadelle de Namur (24 septembre 1577), et qu'il eut fait de la ville sa base d'opération contre les États-Généraux, son premier soin fut de trouver de quoi payer les troupes que lui rassemblait le comte de Mansfeld, et il ordonna dans ce but de rouvrir la monnaie de Luxembourg où il convoqua le personnel de l'atelier d'Anvers (1) (15 octobre 1577).

Son appel étant demeuré sans réponse, il s'adressa au général des monnaies de Bourgogne, Antoine Bellin (14 novembre 1577) (2) qui lui amena de Dôle, en Franche-Comté, « six autres officiers et ouvriers ». On choisit parmi eux le nommé Pierre Dolet, en qualité de maître particulier, auquel on adjoignit Georges Muenincx, dit Monachy, comme tailleur de coins, et la frappe commença vers le mois de mars 1578, après qu'on eut remis en état la vieille maison qui avait anciennement servi d'atelier monétaire (3).

(1) Bernays et Vannérus, *Histoire numismatique du Comté puis Duché de Luxembourg*, p. 355, note 1.

(2) *Ibid.*, p. 355, note 2.

(3) *Ibid.*, p. 356, note 1.

Cette installation ne répondant pas aux exigences du moment, les conseils d'État, privé, et des finances, réunis à Namur, proposèrent, le 2 août 1578, d'y transférer la monnaie royale de Luxembourg, car il y a là, disaient-ils, « une maison ayant cy-devant servye à semblable besoingne. . et ne mancqueront en ce cas monnayeurs ny officiers, pour ce que d'anchienneté y a certains bourgeois obligez à cela qui s'offrent audit cas, pour faire leur devoir (1) ».

Cet avis fut aussitôt adopté (17 août) « et le 4 septembre, le conseil des finances priait don Juan d'ordonner au gouverneur du Luxembourg de permettre à Dolet de transporter ses outils à Namur, ce qui eut lieu incontinent (2) », mais il s'écoula encore près de quatre mois avant l'apparition des premiers produits de la forge namuroise. Don Juan mourut dans l'intervalle (1er octobre 1578). Il résulte de ce qui précède que Chalon est dans l'erreur lorsqu'il attribue au duc de Parme la réouverture de l'atelier namurois, lequel aurait agi d'après les avis du conseil des finances (3).

Le compte de la monnaie de Namur avait été consulté par feu l'archiviste Pinchart, mais il s'était si bien égaré depuis, que Chalon n'eut pas l'occasion d'en prendre connaissance lorsqu'il

(1) *Ibid.*, p. 357 et 358, note 2.

(2) *Ibid.*, p. 358 et note

(3) Chalon, *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*, p. 129.

préparait ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*. Ce document venant d'être retrouvé après une disparition de plus d'un demi-siècle (1), nous avons cru bien faire de le publier en entier après en avoir extrait les passages principaux.

Il résulte de ce registre, ouvert le 23 décembre 1578, que la première livraison eut lieu le lendemain de ce jour, 24 décembre, et la dernière le 2 octobre 1579, car telles sont en effet les deux dates extrêmes que nous y avons relevées. Le personnel se composait de :

1° Antoine Bellin, de Dôle, « en la Franche-Comté de Bourgoigne retenu par Sa Majesté général desdites monnoies »;

2° Pierre Dolet, maître particulier;

3° Jean Van den Brocque, waradin;

4° Mahieux Grussum, essayeur;

5° Georges Monachy (Liégeois), graveur;

Tous officiers de ladite monnaie et de :

6° Renebert Guillemin, de Dôle, ouvrier;

7° Pierre Ravageo, de Dôle, ouvrier;

8° Nicolas du Chisne, de Dôle, prévôt;

9° François Gehyotte.

Les produits de la fabrication consistèrent en dalders, demi-dalders, patards, demi-patards, doubles deniers, simples deniers et mites. Le maître Pierre Dolet mourut entre le 21 août et 21 sep-

(1) Ce registre se trouve aux Archives générales du Royaume, papiers de la jointe des monnaies, n° 389.

tembre 1579; peut-être n'était-il même déjà plus de ce monde le 27 août, car s'il reçoit encore 105 marcs de doubles deniers le 21 août, la délivrance du 27 est faite à ses enfants, et celle du 21 septembre mentionne expressément son décès. L'entreprise ne lui survécut que pour sa liquidation.

Nous terminons cet aperçu en transcrivant ci-dessous les délivrances des différentes espèces de monnaies frappées par ce maître.

Philippus et demi-Philippus dalders.

Le compte mentionne sept « délivrances »; mais comme il donne chaque fois le total des deux espèces de pièces, nous demeurons nécessairement dans l'ignorance du nombre exact des unes et des autres. Contrairement aux allégations de Pinchart, recopiées par Chalon (1), on ne semble pas avoir fait ni cinquièmes ni dixièmes de Philippus dalders.

Le Philippus dalder titrait 10 deniers d'aloi et était taillé à raison de 7 1/4 pièces au marc.

Furent livrés :

Le 11 mars 1579: 70 1/2 marcs à 7 1/3 pièces par marc et à 10 deniers d'aloi;

Le 11 mars 1579 : 70 marcs à 7 1/4 pièces par marc et à 10 deniers d'aloi;

Le 11 mars 1579 : 71 marcs 1 once à 7 1/3 pièces par marc et à 9 d. 23 gr. d'aloi;

(1) Chalon, *loc. cit.*, p. 130.

Le 11 mars 1579 : 53 marcs 3 onces à 7 1/3 pièces par marc et à 9 d. 22 3/4 gr. d'aloi ;

Le 11 mars 1579 : 40 marcs 4 onces à 7 1/4 pièces par marc et à 10 d. 1 gr. d'aloi ;

Le 15 mars 1579 : 39 marcs 4 onces à 7 1/3 pièces par marc et à 10 d. 1 gr. d'aloi ;

Le 23 mars 1579 : 48 marcs 3 onces à 7 1/6 pièces par marc et à 9 d. 23 gr. d'aloi.

Aucune de ces pièces ne nous est parvenue.

Patards.

Ces pièces étaient taillées à raison de 119 1/4 au marc et titraient 3 deniers 17 grains d'aloi.

Le début de leur émission fut marqué par un singulier incident que nous relatons avec tous ses détails, ses conséquences étant importantes au point de vue numismatique. Le 9 janvier 1579, le maître reçut 24 marcs de patards, plus 9 marcs de cisailles, qui furent jugés trop faibles, bien que Dolet, se basant sur les dires de l'essayeur Mathieu Grussum, eut affirmé sur sa vie à l'officier général que ces monnaies avaient été taillées à raison de 119 3/4 au marc, et titraient 3 deniers 17 1/4 grains d'aloi. Cela faisait donc exactement 2,874 patards. Un nouvel essai ayant été fait ensuite, du consentement du maître, on trouva que ces pièces ne titraient que 3 deniers 12 grains, soit 5 1/4 grains de moins qu'il ne l'avait affirmé « par où est grandement altéré le pied de Sa Majesté », ce dont il

fit son *mea culpa* « en présence de Messrs les trésorier général, recepveur général et audiencier des finances et dudict général » (des monnaies). Ce dernier fit décider que les coins seraient changés vu que ces patards avaient été mis en circulation (1).

Peu après, Dolet reçut encore 22 marcs, qui furent refondus le 15 janvier comme étant trop faibles de 5 grains d'aloi, et 50 marcs qui subirent le même sort le 15 février suivant, non seulement à cause de leur mauvais aloi, mais parce qu'il y avait en outre parmi eux 18 marcs frappés au moyen des anciens coins, c'est-à-dire de ceux avec lesquels on avait fabriqué les 24 marcs reçus le 9 janvier précédent et erronément mis en circulation.

Ce ne fut qu'avec la quatrième livraison, datée du 12 février et précédée de la mention significative « *nouvelle estampe* » que la fabrication reprit son cours régulier.

Voilà donc deux catégories de pièces bien nettement déterminées : la première se composant de 2,874 exemplaires; la seconde de 75,019, ainsi qu'il résulte du total indiqué ci-dessous. A-t-on retrouvé des produits de l'une et de l'autre? La réponse doit être affirmative, car il existe au Musée de la Société archéologique de Namur un patard de facture assez simple rappelant fort les

(1) Le droit seigneurial s'élevant à 27 patards avait été prélevé sur cette livraison.

pièces de Philippe le Beau, connues sous le nom de double gros de Flandre (1) et reproduit dans le *Supplément* de l'ouvrage de Chalon, planche II, n° XXIII, qui porte, au droit, un écu surmonté d'une couronne avec la légende : ⚜ PHI ··· DEI ⁎ GRA ⁎ R ⁎ HISP ⁎ CO ⁎ NAM. tandis qu'on voit, au revers, une croix ornée, évidée en cœur et chargée d'un petit lion, le tout entouré de l'inscription DOM · MIH · ADIV · **1578**, date qui rend l'attribution de cette pièce indiscutable, puisque : 1° la livraison du 9 janvier 1579 était nécessairement composée de monnaies fabriquées l'année précédente ou tout au moins frappées avec des coins datant de cette année ; 2° qu'entre le 9 janvier 1579 et le 12 février suivant, on ne mit aucun patard en circulation, et 3° qu'il est formellement attesté que ceux qui furent délivrés à cette date faisaient partie, ainsi que tous les suivants de la « nouvelle estampe ».

La rareté de cette monnaie est donc singulièrement accrue par tout ce que nous venons d'apprendre à son sujet (2).

Quant aux patards faits avec les nouveaux coins, on en connaît plusieurs exemplaires légèrement variés. Chalon en donne trois, figurés sub n°s 234 et 235 de son ouvrage, et sub n° XXII

(1) Voyez ces pièces dans l'ouvrage de Chalon *sub n^os* 215 et 216.

(2) N'ayant pas obtenu le décalque de cette pièce, nous regrettons de ne pouvoir la reproduire ici. Ainsi que nous venons de le dire ci-dessus, on en trouvera le dessin dans *Supplément aux recherches sur les monnaies des comtes de Namur*, pl. II, n° XXIII.

de son supplément. Sur ces pièces, l'écu est accosté de deux briquets lançant des étincelles, la couronne qui le surmonte coupe le grènetis intérieur de la légende, au revers la croix est cantonnée de deux briquets et de deux lions, elle est plus ornée et porte au centre un ornement cruciforme au lieu d'un lion. Elles sont, en outre, toutes datées de 1579. Voici une de ces pièces conservée dans la collection du Vte de Jonghe.

Une observation plaisante pour finir : Chalon renseigne le mauvais patard de 1578 comme étant en argent, et les bons de 1579 comme faits en billon blanc.

Voici le relevé de la fabrication des patards de la seconde émission :

12 février 1579 : 35 marcs à 120 pièces au marc : 4,200 pièces.

20 février 1579 : 30 marcs à 120 1/2 pièces au marc : 3,615 pièces.

24 février 1579 : 27 marcs à 121 1/2 pièces au marc : 3,280 pièces.

28 février 1579 : 34 marcs à 120 1/4 pièces au marc : 4,088 pièces.

28 mars 1579 : 23 marcs à 119 2/3 pièces au marc : 2,752 pièces.

28 mars 1579 : 18 marcs à 121 pièces au marc : 2,178 pièces.

11 avril 1579 : 20 marcs à 119 pièces au marc : 2,380 pièces.

11 avril 1579 : 22 marcs à 119 pièces au marc : 2,618 pièces.

11 avril 1579 : 14 marcs à 120 1/3 pièces au marc : 1,684 pièces.

17 avril 1579 : 24 marcs à 119 1/3 pièces au marc : 2,864 pièces.

17 avril 1579 : 26 marcs à 119 1/3 pièces au marc : 3,102 pièces.

22 avril 1579 : 43 marcs à 121 pièces au marc : 5,203 pièces.

25 avril 1579 : 57 marcs à 119 3/4 pièces au marc : 6,825 pièces.

1er mai 1579 : 35 marcs à 120 pièces au marc : 4,200 pièces.

7 mai 1579 : 42 marcs à 120 1/3 pièces au marc : 5,054 pièces.

11 mai 1579 : 38 marcs à 120 pièces au marc : 4,560 pièces.

15 mai 1579 : 47 marcs refondus.

20 mai 1579 : 31 marcs à 120 pièces au marc : 3,720 pièces.

22 mai 1579 : 34 marcs à 119 1/4 pièces au marc : 4,054 pièces.

11 juin 1579 : 22 marcs à 120 1/3 pièces au marc : 2,647 pièces.

7 août 1579 : 23 marcs à 119 pièces au marc : 2,737 pièces.

21 août 1579 : 27 marcs à 120 1/3 pièces au marc : 3,249 pièces.

Total : 75,019 patards. Il va de soi que ce chiffre n'est pas l'exacte expression de la vérité, car, même en tenant compte des remèdes, on n'arrive pas à un résultat satisfaisant, presque toutes les réductions des nombres fractionnaires laissant des restes. Entre le total théorique et le total réel il doit y avoir un écart d'environ quatre cents pièces (1).

Demi-patards

Taillés à raison de 196 pièces au marc et titrant 3 deniers d'aloi.

Un incident, assez semblable à celui qui surgit lors de l'émission des premiers patards, se produisit le 15 janvier 1579 à propos de leur fraction. Ce dit jour Antoine Bellin fit refondre 6 marcs 2 onces de demi-patards provenant d'un total de 8 marcs 4 onces laissés entre les mains de Dolet afin d'être « amendés », vu qu'ils étaient trop légers, bien que le maître prétendait compenser ce défaut en les disant « trop bons d'aloi ».

On lui avait ordonné, en outre, de ne pas y toucher avant que la correction n'eût été faite, mais il enfreignit cette défense, et en distribua

(1) Il en est, du reste, ainsi pour tous les comptes où le maître n'a pas donné lui-même le total des pièces frappées.

2 marcs 2 onces. Le fait ayant été connu, Dolet promit de retirer ces pièces « des mains de ceux à qui il les avait distribuées », mais il ne tint pas son engagement et lorsqu'on en refondit le restant, il se trouva, que, loin d'être trop bons, ces demi-patards étaient au contraire trop mauvais.

Une autre « livrance » du 24 décembre 1578, analysée après mise en circulation des pièces, ayant aussi été reconnue beaucoup trop faible d'aloi, on est en droit de se dire que Dolet avait une étrange manière de comprendre les devoirs de sa charge, surtout à une époque où il n'en fallait pas autant pour mériter la peine capitale.

L'audace de cet homme était d'autant plus grande que, peu de temps auparavant, en juillet 1578, il avait nettement montré son peu de goût pour la fabrication des patards et des demi-patards, en se plaignant par écrit au Conseil des finances, alors qu'il dirigeait encore l'atelier de Luxembourg, de ce qu'on ne lui faisait pas faire assez de grosse monnaie sur laquelle il s'était proposé de regagner ce qu'il perdait à la frappe des petites espèces. Le Conseil des finances siégeant à Namur, d'où il avait répondu le 5 août suivant à la requête de Dolet, il y avait donc là, à portée de la main, un document très compromettant pour le maître, si on avait voulu instruire contre lui. Il faut croire que les nécessités du moment, jointes à la difficulté qu'on avait rencontrée pour constituer l'unique atelier monétaire

du gouvernement, auront contraint ce dernier de se montrer indulgent (1).

On livra donc en tout :

1° Le 24 décembre 1578 : 6 1/2 marcs à 191 pièces au marc ou 1,241 pièces.

2° Le maître a mis indûment en circulation 2 marcs 2 onces ou environ 441 pièces.

3° Le 18 février 1579 : 24 marcs à 196 pièces au marc ou 4,704 pièces.

Total : 6,386 pièces.

Aucun demi-patard n'a été retrouvé.

Doubles deniers de « bronze » dits « namurois ».

Taillés à raison de 45 pièces au marc, et de six pour un patard.

Ces pièces figurent dans l'ouvrage de Chalon sub nis 236 et 238 à 241.

24 décembre 1578 : 17 marcs à 46 pièces au marc : 782 pièces.

24 décembre 1578 : 39 1/2 marcs à 47 pièces au marc : 1,916 pièces.

3 janvier 1579 : 49 marcs à 46 1/2 pièces au marc : 2,279 pièces.

3 février 1579 : 80 1/2 marcs à 46 pièces au marc : 3,703 pièces.

20 février 1579 : 55 marcs à 45 pièces au marc : 2,475 pièces.

(1) Bernays et Vannérus, *Op. cit.* pp. 359, 652, 653, 654.

28 février 1579 : 17 marcs à 46 pièces au marc : 782 pièces.

28 février 1579 : 14 marcs à 46 pièces au marc : 644 pièces.

9 mars 1579 : 26 marcs à 45 pièces au marc : 1,070 pièces.

16 mars 1579 : 78 1/2 marcs à 45 pièces au marc : 3,532 pièces.

23 mars 1579 : 117 marcs à 46 1/2 pièces au marc : 5,440 pièces.

23 mars 1579 : 90 marcs à 45 pièces au marc : 4,050 pièces.

23 mars 1579 : 112 marcs 4 onces à 46 1/2 pièces au marc : 5,062 pièces.

31 mars 1579 : 74 marcs à 44 1/3 pièces au marc : 3,280 pièces.

31 mars 1579 : 51 marcs à 45 1/2 pièces au marc : 2,320 pièces.

4 avril 1579 : 319 marcs à 45 pièces au marc : 14,355 pièces.

5 avril 1579 : 47 marcs à 46 1/3 pièces au marc : 2,177 pièces.

1 mai 1579 : 73 marcs à 45 1/2 pièces au marc : 3,321 pièces.

29 mai 1579 : 200 marcs à 45 pièces au marc : 9,000 pièces.

4 juin 1579 : 55 marcs à 45 pièces au marc : 2,475 pièces.

14 juin 1579 : 38 marcs à 45 pièces au marc : 1,710 pièces.

17 juin 1579 : 46 marcs à 45 pièces au marc : 2,070 pièces.

20 juin 1579 : 71 marcs à 45 pièces au marc ; 3,195 pièces

24 juin 1579 : 41 marcs à 45 pièces au marc : 1,845 pièces.

3 juillet 1579 ; 73 marcs à 45 pièces au marc : 3,285 pièces.

4 juillet 1579 : 68 marcs à 45 pièces au marc : 3,060 pièces.

5 juillet 1579 : 89 marcs à 45 pièces au marc : 4,005 pièces.

7 juillet 1579 : 66 marcs à 45 pièces au marc : 2,970 pièces.

11 juillet 1579 : 75 marcs à 45 1/3 pièces au marc : 3,400 pièces.

22 juillet 1579 : 135 marcs à 45 pièces au marc : 6,075 pièces.

3 août 1579 : 35 marcs à 45 1/3 pièces au marc : 1,586 pièces.

21 août 1579 : 105 marcs à 45 1/2 pièces au marc : 4,777 pièces.

27 août 1579 : 15 marcs à 45 1/2 pièces au marc : 682 pièces.

27 août 1579 : 73 marcs à 45 pièces au marc : 3,285 pièces.

21 septembre 1579 : 90 marcs à 45 pièces au marc : 4,050 pièces.

2 octobre 1579 : 132 marcs à 45 pièces au marc : 5,940 pièces.

Total 120,598 pièces.

Deniers de bronze.

Tailllés à raison de 90 pièces au marc et de 12 pour un patard. Chalon ; n° 237.

24 décembre 1578 : 29 marcs à 92 pièces au marc : 2,668 pièces.

24 décembre 1578 : 38 1/2 marcs à 93 pièces au marc : 3,580 pièces.

9 janvier 1579 : 36 1/2 marcs à 92 pièces au marc : 3,358 pièces.

3 février 1579 : 58 1/2 marcs à 90 1/3 pièces au marc : 5,284 pièces.

12 février 1579 : 15 marcs à 90 pièces au marc : 1,350 pièces.

9 mars 1579 ; 18 marcs à 90 pièces au marc : 1,620 pièces.

15 mars 1579 : 20 marcs à 90 pièces au marc : 1,800 pièces.

24 mars 1579 : 19 marcs à 88 pièces au marc : 1,672 pièces.

6 avril 1579 : 68 marcs à 89 pièces au marc : 6,052 pièces.

11 avril 1579 : 55 marcs à 89 pièces au marc : 4,895 pièces.

18 mai 1579 : 15 marcs à 89 pièces au marc : 1,335 pièces.

29 mai 1579 : 51 marcs à 90 pièces au marc : 4,590 pièces.

17 juin 1579 : 28 marcs à 89 pièces au marc : 2,492 pièces.

24 juin 1579 : 21 marcs à 90 pièces au marc : 1,890 pièces.

Total 42,586 pièces.

Mites.

Taillées à raison de 180 pièces au marc et de 24 pour un patard. Chalon : n° 242.

15 mars 1579 : 18 marcs à 182 pièces au marc ; 3,276 pièces.

30 juillet 1579 : 14 marcs à 182 pièces au marc . 2,548 pièces.

Total, 5,824 pièces

Ed. Bernays.

Archives Générales du Royaume à Bruxelles. Fonds : Jointes des Monnaies. Registre n° 389. *Registre de la Monnaie de Namur*, 1578-1579.

Folio 1. — Registre contenant les délivrances des ouvrages monnoyez, fabriques soubz la charge de Pierre Dolet, maistre particulier des monnoies de Namur à ladvis de Anthoine Bellin, conseillier et general maistre des monnaies de Sa Majeste, icelluy registre commance le 23 de decembre 1578.

Officiers de ladicte monnoie,

Noble Anthoine Bellin de Dole en la Franche Comté de Bourgoigne retenu par Sa Majeste general des dictes monnoies.

Maistre Pierre Dolet, maistre particulier.

Maistre Jean vandenbrokque, wardin.

Mahieux Grussum, essayeur.

M. Georges Monacy, Liégeois, graveur.

Ouvriers.

Maistre Renebert Guillemin, dudict Dole.

Maistre Pierre Ravageo, dudict lieu.

Monnoyers.

Maistre Nicolas du Chisne de Dole, prevost des monnoyers.

Maistre François Gehyotte.

Folio 3. — Deniers de Phelippe talles doibvent estre de dix deniers dalloy, et de sept pieces ung quart de talle en chascun marc deuvre au remède de douze grains en poidz.

Les demys quintz et dixieme dicelle de mesme alloy, et correspondant au poidz audict Phelippe talles et a mesme remède.

Le droit seigneurial dung chascun marc de fin est de trois patardz vingt deniers et deux quintz. Le 11 de mars 1579 sont par nous soubscriptz estez delivré au maistre Pierre Dollet, maistre particulier des monnoyes de Namur la quantité de soixante dix marcz et demy tant de Phelippes talles que de demie desdicts Phelippes talles, que sont de sept pièces et ung tier de taille en chascun marc deuvre et de dix deniers dalloy, comme la certiffie lessayeur a ce present.

Folio 3, v°. — Le unzieme jour de mars sont par nous soubscriptz estez delivres au maistre particulier de ladicte monnoye, la quantité de soixante et dix marcs tant desdicts Phelippes que demies desdicts Phelippes talles que sont de sept pièces ung quart de taille en chascun marc deuvre et de dix deniers dalloy comme la certiffie lassayeur a ce présent.

Ledict unnzieme de mars sont par nous soubscriptz

estez delivrez au maistre particulier de ladicte monnoye la quantité de soixante et unze marcz une once tant de Phelippes talles que demies desdits Phelippes talles que sont de sept pièces et ung tier de pièce de taille en chascun marc deuvre et de neufz deniers vingt trois grains dalloy, comme la certiffie lessayeur a ce présent.

Folio 4. — Ledict unzieme de mars sont par nous soubscripitz estez delivrez au maitre particulier de ladicte monnoye la quantité de cinquante trois marcqz trois onces tant de Phelippe talles que deniers desdicts Phelippe telles que sont de sept pièces et ung tier de piece de taille en chascun marc deuvre et de neufz deniers, vingt deux grains trois quartz dalloy, comme la certiffie lessayeur a ce présent.

Ledict unzieme jour de mars sont par nous souscriptz estez delivrez au maitre particulier de ladicte monnoye la quantite de qarante marcz quatre onces tant de Phelippe talles que deniers desdicts Phelippe talles que sont de sept pièces ung quart de taille en chascun marc deuvre et de dix deniers ung grain dalloy comme la certiffie lessaieur a ce présent.

Folio 4 v°. — Le quinzième jour de mars sont par nous soubscriptz esté delivrés au maistre particulier de ladicte monnoye la quantité de trente neufz marcz quatre onces tant de Phelippe talles que deniers desdicts Phelippe talles que sont de sept pièces et ung tier de taille en chascun marc deuvre et de dix deniers ung grain dalloy comme le certiffie lesseyeur a ce présent.

Le vingtroizieme de mars 1579 sont par nous soubscriptz estez delivrez au maistre particulier la quantité de quarante huict marcz trois onces Phelippes talles et demie qui

sont de sept pièces et ung sixième de pièce de tailles en chascun marc deuvre et de neufz deniers vingt trois grains dalloy comme la certiffie lessayeur a ce présent.

Folio 5. — Le droet seigneurial de 7 breves ci-devant escryt toute joinctes à une somme revient a quatre cent un marc troes onces douvrase de Philippe et demye Philippe daldres revenant au feur de troes patars vint deniers dus quinte pour le droet seigneurial dun schascun marcz de fz reduyt au dit ouvrayge a seixante neuf floryns troes pattars, sur lesquels le générale de monoye a levé lxii florins par mandement des seigneurs des Finances, Le que mandement a este mis en botte au linses lxii florins pour estre deduyct au maistre particulier : a loufvertuere des bottes et a ceste fet le dit générale a fet quitance en bas du mandement ayant delyssi es mains du dit maistre particulier les remède en la loy pour en tenier conte a louverture de botte seyvant ses instructions.

Folio 6. — Deniers ditz patars doibvet estre a troes deniers dix sept grains dalloi et de cent dix nuef pièces et un quart de taille en chascun marc dœuvre au remède de deux grains en alloy et dung esterelin en poidz aussi sur chascun marc dœuvre.

Le droet seigneurial dung chascun marc dœuvre est de ung patare et ung gigot.

Le remède en poidz est de deux estrelin sur le marc dœuvre.

Le remède en alloy est de deux grains.

Le ixe janvier lan XVe LXXIX sont estre délivré au maistre particulier par nous soubscriptz la quantité de vingt-quatre marcz de patardz procédant de la brefve de xxxiii marcz les neuf marcz cysailles pour estre trop légiers,

estant ledict xxiiii marc de cent dix nuef pieces trois quartz de taille en chascun marc d'œuvre et de troes deniers dix sept grins ung quart dalloy comme a certifié lessayeur et le maistre particulier a ce présent qui a affirmer sur sa vie ès mains du general desdictes monnoyes lalloy desdicts patartz estre tel que dessus.

En marge. — Et despuis a este faict essay de la breifve cy mentionnée, laquelle sest treuvé de 3 deniers 12 grains, ainsin moniere de cinq grains et ung quart par ou est grandement altere le pied de Sa Mageste, ledict essay faict par ledict maistre et de son consentement et la ainsin confessé ès présences de messrs les trésorier général, recepveur général et audiencié des finances et dudict general.

Le droit seigneurial est 27 patars levé par le wardin et demure en ses mains a faute de la boitte.

Signatures : Jan vanden Broucke. — Mathy Grussin. — Pierre Dole.

Folio 6 v°. — Le 15 jour de mois de january 1579 sont estés fondus a lordonnance dudict général vingt dux marc de patard pour ce que ilz estoidt eschars de cinq grains dalloy sur chascun marc dœuvre, et ce ès présences des soubscript et de Messrs Evrard Rogier docteur en drois, Bertolomé de Namur fondeur.

Signatures : Jan vanden Broucke ⊤ Grussun. — Pierre Dole.

Le 16° de febvrier 1579 sont estez reffonduz 50 marcz douvraige faict pour patars dont il y en avoit 18 marcz de monnoye que sont estez refonduz tant par faulte dalloy que coings gravez qui avoyent servy destampe a la brefve de 24 marcz cy daultre part delivré audict maistre et par luy distribué au public combien que apres quilz furent

ainsin distribuer ilz se treuvarent de cinq grains et ung quart dalloy, moins que ledict maistre particulier ne les avoit treuver combien il affermoit sur la vie que lesdicts patars tenoient 3 deniers 17 grains 1/4 par ou le pied de la monnoie de Sa Magesté audict Namur a esté grandement altéré au moyen de quoy sont estés changés les insculptions desdicts coings a cause de ladicte faulte selon quil a esté ordonné par Sa Magesté à ladvis du général des dicts monnoyes. Faict les an et jour susdicts.

Signatures : Jan vanden Broucke. ⊞ Grussen.— Pierre Dole.

Nouvelle estampe.

Folio 7. — Le 12 de febvrier 1579 sont esté délivré au maistre particulier le quantité de trente cinq marcz deniers de patarcz de cent vingt pieces de taille en chascun marc dœuvre, et de trois deniers dix sept grains dalloy comme lont certiffié lessayeur et le maistre particulier a ce présent.

Le droit seigneurial reviet e 39 patars et 3 gigot mis en mains du wardyn pour les mettre en boitte.

Le remède en poidz est de 1/4 de patars par marc revient a 26 patars 3/4.

Signatures : Jan vanden Broucke. — Mathy Grussum. — Pierre Dole.

Folio 7 v°. — Le vingtième de febvrier XV^c LXXIX sont par nous soubscriptz estez delivréz trente marcz de patars de six vingt pieces et demye de taille en chascun marc deuvre et de trois deniers dix huict grains dalloy comme le certifie lessayeur a ce présent.

Le droit seigneurial est 33 patars 6 gigot.

Le remède en poidz est dune pièce a 1/4 par marc 37 patars 1/2.

Signatures : Jan van Broucke ⊞ Grusen.— Pierre Dole.

Folio 8. — Le vingtquatrième de febvrier sont par nous soubscriptz estez délivréz au maistre particulier la quantité de xxvii marc de patars de six vingt une pièce demie de taille en chascun marc deuvre et de trois deniers dix sept grains dalloy comme la certiffie lessayeur a ce présent.

Le droit seigneurial est de 30 patars 3 gigot.

Le remède en poidz quest de deux pieces et ung quart par marc revient a 3 florins 3/4 de patars.

Signatures : Jan van den Broucke. — ⊞ Grussen. — Pierre Dole.

Folio 8 v°. — Le dernier jour de febvrier XV^c LXXIX sont par nous soubscriptz estéz délivréz au maistre particulier la quantité de trente quatre marcz de patardz qui sont de six vingt pièces et ung quart de taille en chascun marc deuvre et de trois deniers dix sept grains et ung quart dalloy comme la certiffié lessayeur a ce présent.

Le droit seigneurial est de 138 patars 2 gietgot.

Le remède en poidz est dune pièce par marc, 34 patars,

Signatures : Les mêmes.

Le 28 de mars sont par nous soubscriptz estéz délivréz au maistre particulier la quantité de 23 marcz de patardz qui sont de cent et diesnuf et dus tierce de taille en chascun marcz douvre et de trois deniers dix suvyct (*?*) (18) grains et ung quart dalloy comme la certiffie lessayeur a ce présent.

Le droit seigneuriael est de 25 patars et 7 gietgot.

Signatures : Jan vanden Broucke. — Pierre Dole.

Folio 9. — Le remède en poidz est de cynqz quart en terre par troes marcz 7 patars et 16 deniers.

Signatures : Tous les trois.

Le 28e de mars sont esté delivré par nous soubscripz au maistre particulier la quantité de 18 marcz de patardz qui sont de cent et 21 pièces en chascun marcz deuvre et de trois deniers et dix sept grins et demy dalloy comme la certifié lessayeur a ce présent.

Le droit seigneurial est de 20 patardz et un chart.

Le remède en poes est de 7 quart de pieces en troes marcz de terre.

Les trois signatures.

Le xie de apriel sont esté délivré au maistre particulier par nous soubscripz la quantité de 20 marcz de patardz qui sont de cent et 19 pièces de taille en chascun marcz douvre et qui sont de troes deniers quinse gryns comme la certifié lessayeur a ce présent.

Le droit seigneurial est de 22 patardz et demy.

Les trois signatures.

Folio 9 vo. — Le xie de apriel sont esté délivré par nous soubscript au maistre particulier la quantite de 22 marc de patardz qui sont de cent et desnuef pièces de taille en chascun marcz douvre et de troes deniers et quinsge grins et demy dalloy comme la certifié lessayieur à ce présent.

Le droit seigneurial est de 24 patars de troes chart.

Les trois signatures.

Le xie de apriel sont esté par nous soubscript au maistre particulier la quantité de 14 marcz de patardz qui sont de cent et vingt pièces et un tiers de taille en chascun marcz douvre, et de troes deniers et cesse gryns dalloy comme la certifié lassayeur a ce présent.

Le droit seigneurial est de 15 patars et 3 caert.

Remède en poies est de un piece et un tiers par marcz.

Les trois signatures.

Folio 10. — Le xviie de apriel sont esté par nous soubscript au maistre particulier délivré la quantité de 24 marcz des patardz qui sont de cent et diesnuef pièces et un tiers de taille en chascun marcz douvre et de troes deniers et 16 gryns et un quart dalloy comme la certifié lassayeur à ce présent louvre Iaqmis Wanson.

Le droit seigneurial est de 27 patars.

Remède en poies est de dus deniers par marcz reduie en 2 patars.

Signatures : Jan vanden Broucke. Pierre Dole.

Le xviie apriel sont esté délivré par nous soubscript au maistre particulier la quantité de 26 marcz en chascun marcz cent et diesnuef et un tiers de taille et de troes deniers et 16 gryns et un quart dalloy comme la certifié lassayeur a ce présent louvre Jaqmis Wanson.

Le droet seigneurial est de 29 patardz et un quart.

Remède en poies est de dux deniers par marcz reduy 2 patars 2 gigot.

Signatures : Jan vanden Broucke. — Pierre Dole.

Folio 10 v°. — Le 22 de apriel sont esté délivré par nous soubscript au maistre particulier la quantité de 43 marcz de patardz qui sont de cent et vingtz unge pièces de taille en chascun marcz douvre et de troes deniers et cesse gryns et demy dalloy comme la certifié lassayeur louvre Jaqmis Wanson a cause que lotre estoet malade, et tout seize ont ordonné et donné conzy de passer oudicts suers de finance anno 1579.

Le droet seigneurial est de 48 patardt et nuef demy.

Remède en poies est de un piece et troes quart par marcz.

Le xxve de apriel sont esté délivré par nous soubscript au maistre particulier la quantité de 57 marcz de patardz

qui sont de cent et diesnuef et troes quart de taille en chascun marc douvre et de troes deniers et quinze gryns dalloy comme la certifié lassayeur louvre Jaqmis Wanson a cause que lautre estoit malade.

Le droet seigneurial est de 3 lib. et quatre patart et troes denirs.

Remède en poies est de demy pièce en chascun marcz.

Folio 11. — Le premier de may sont esté délivré par nous soubscript au maistre particulier 35 marcz de patardz qui sont de cent et vingt pièces de taille en chascun marcz douvre et de troes deniers et quinse gryns dalloy comme la certifié lassayeur a se present.

Le droit seigneurial est de 39 patard et 3 deniers.

Remède en poies est de trois cart par marcz.

Les trois signatures.

Le vii° de may sont esté délivré par nous soubscrip au maistre particulier 42 marcz de patardz qui sont de cent et vingt pieces et un tiers de taille en chascun marcz douvre et de troes deniers et quinsce gryns et demy dalloy comme la certifié lassayeur à se présent.

Le droet seigneurial est de 47 patards et un quart.

Remède en poies est de un pièces par marcz et dues demy.

Les trois signatures.

Folio 11 v°. — Le ii° de mey sont esté délivré au maistre particulier par nous soubscrip 38 marcz de patard qui sont de cent et vingt pieces de taille en chascun marcz douvre et de troes deniers et quinge gryns dalloy comme la certifié lassayeur à présent.

Le droet seigneurial est de 42 patard et troes cart.

Remède en poies est de troes cart par marcz.

Les trois signatures.

Le xve de mey sont esté délivré au maistre particulier par nous soubscrip 47 marcz de patardz qui ont esté refundé pour locasion qui ne tenoit que troes deniers et quatorse grins et demy en chascun marcz douvre comme la certifié lassayeur à ce présent.

Les trois signatures.

Folio 12. — Le 20e de mey sont esté délivré an maistre particulier par nous soubscrip la quantité de 31 marcz de patard qui sont de cent et vingt pieces de taille en chascun marcz douvre et de troes deniers et de quinse gryns et troes caert dalloy comme la certifié lassayeur a présent.

Le droet seigneurial est de 34 patard et 21 deniers.

Remède en poies est de troes caert par marcz.

Les troes signatures.

Le 22e de mey sont este delivre au maistre particulier par nous soubscrip la quantité de 34 marcz de patard qui sont de cent et dix nuef pièces et un quart de taille en chascun marcz douvre et de troes deniers et quinse gryns et troes cart dalloy comme la certifié lassayeur à présent.

Le droet seigneurial est de 38 patard et un quart.

Les trois signatures.

Folio 12 v°. — Le xie de junij sont esté par nous soubscrip délivré 22 marcz de patardz qui sont de cent et vinght et ung tiers en chascun marcz douvre de taille en alloy de troes deniers et quinse gryns comme la certifié lassayeur à présent.

Le droet seigneurial est de 24 patardz et de troes quart.

Le remède en poies par marcz est dung patardz.

Les trois signatures.

Le 7 augusti sont esté par nous soubscrip délivré au maistre particulier la quantite de 23 marcz de patardz qui -

sont de cent et diesnuef pieces en chascun marcz douvre qui sont de troes deniers et de quinxe gryns et demy dalloy comme la certifie lassiuer a ce present.

Le droit seigneurial est de 25 patardz et troes patardz caert et mij.

Les trois signatures.

Folio 13. — Le xxie de august sont esté par nous soubscrip délivré au maistre particulier la quantité de 27 marcz de patardz qui sont de cent et 20 pièces et duns tierce en chascun marcz douvre sont de troes deniers et de quinsce grins dalloy comme la certifié lassiuer a ce présent.

Le droet seigneurial est de 30 patardz et demy.

Les trois signatures.

Folio 21. — Deniers ditz demys patardz quilz dobvet estre a troes deniers dalloy et de cent quatre vingtz seize pièces de tailles en chascun marc dœuvre au remède de deulx grains dalloy et de deulx esterlin en poidz sur chascun marc dœuvre.

Le droet seigneurial dun chascun marc dœuvre est dun patard et ung gigot.

Le remède en poidz est de deux estrelin sur le marc dœuvre.

Le remède en alloy est de deulx grins.

Le xxiiii de décembre sunt esté délivré par nous soubscrips six marc et demy desdicts demys patarz qui sont à deux deniers xxii dus grins dalloy et de cent quatre vingtz unze pièces de taille en chascun marc douvre comme la certyfié lessayeur maistre particulier aynsi quau premier articule des patentes.

Le droit seigneurial est de 7 patardz.

Le remède en alloy est de deux grains sur chascun marc pour ce 13 gr.

Signatures : Jan van den Broucke, Mathy Grussum.

Et despuis ceste briefve a esté essayé après lemploy des deniers et si est trouvé cinq grains de taire (?) comme en lapostille de larticle des patardz cy devant folio 6°. Ledict essay faict ès presences de Messrs le tresorier general des Finances, G. Werreiken, audiancier des finances et du générale desdictes monnayes.

Signatures : Jan vanden Boucke, Mathy Grussun.

Folio 21 v°. — Le 15e de Janvier 1579 sont estre fondus a lordonnance dudict général ens présences de nous soubscriptz six marcz deux onces demys patardz procédant dune brefve desdicts deniers du poidz de huit marcz quatre onces desdicts demys patardz monnois, laquelle brefve auroit este laissé es mains du maistre particulier pour ce que ledict maistre affirmoit iceux demys patars trop bons dalloy.

Mais pour ce quilz estoient trop ligiers de poidz luy avoit esté ordonné ny touché jusques a ce quilz fussent amendés et toutesfois ledict maistre particulier en a employé deux marcz deux onces quil avoit promis retirer des mains de ceux à qui il les avoit distribuéz, à quoy il na satisfait y aura esté lesdicts six marcz deux onces refondu pour ce que par nouveau essay faict a lordonnance et en présence dudict général et de nous soubscript ils se son treuvés eschardz de (1) grains dalloy sur chascun marcz dœuvres.

Signatures : Jan vanden Broucke, Mathy Gussun.

Folio 22. — Le droet seigneuriael est en meyns de maistre particulier.

(1) En blanc.

Le dix huictième de Febvrier XV^c^L.XXIX sont par nous soubscriptz estez délivréz au maistre particulier la quantité de vingt quatre marcz de demy patardz qui sont de cent quatre vingt seize pièce de taille en chascun marc deuvre et de trois deniers ung grain dalloy comme lont certiffié lessayeur et ledict maistre à ce présent.

Le droit seigneurial est 27 patardz.

Folio 41. — Deniers de bronze apelé namurrois aultrement doubles deniers desquelx lon donne six pour le patard doibvent estre de quarante cinq pièces de taille en chascun marc dœuvre au remède de huit estrelin en poidz surledict marcq.

Le droet seigneurial dung chascun marc dœuvre est de demy patard.

Le xxiiii Décembre sont par nous soubscript esté délivré au maistre particulier dix sept marc desdicts doubles deniers qui sont de quarante six pièces de taille en chascun marc dœuvre.

Le droet seigneurial est de huit patar et demy quest demoré èsmains dudict maistre a faute de la boite.

Le remède en poidz est de 17 pièces.

Les trois signatures.

Folio 42. — Ledit 24 Décembre sont par nous soubscriptz esté délivré audict maistre particulier trente neuf marc et demy de namurroies qui sont de 47 pièces de taille en chascun marc dœuvre.

Le droet seigneurial est de dix neuf patards et trois cart demurue es mains dudict maistre a faute de la boitteille.

Le remède en poidz est 87 pieces.

Les trois signatures.

Le tier jour du mois de january 1579 sont par nous soub-

scriptz esté délivré au maistre particulier quarante neuf marcz de namurrois de quarante six pièces et demye de taille en chascun marc dœuvre.

Le droit seigneurial est de vingt quatre patardz et demouré es mains du maistre à faulte de la boitte.

Le remède en poidz est de 73 pieces 1/2.

Les trois signatures.

Folio 43. — Le tier jour de febvrier 1579 sont estez délivréz à Alexandre filz du maistre particulier de ladicte monnoye pour labsence dudict maistre son père la quantite de quarante et ving marc et demy desdicts doubles deniers que sont de quarante six pièces de taille en chascun marc dœu vre, et ainsin nous soubscriptz les avons treuvez.

Le droit signeurial est de 20 patardz 3/4.

Le remède en poidz est de 41 pièces 1/2.

Les trois signatures:

Folio 43 v°. — Le vingtième de febvrier sont esté délivréz par nous soubscriptz audict maistre particulier la quantité de cinquante cinq marcz de double deniers qui sont de quarante cinq pieces de taille en chascun marc deuvre.

Le droit seigneurial est 22 patardz d.

Les trois signatures.

Le derrier de febvrier sont par nous soubscriptz esté délivré audict maistre particulier la quantité de dix sept marcz de double deniers qui sont de quarante six pièces de taille en chascun marc deuvre.

Le droit seigneurial est 8 patardz d.

Le remède en poidz est 17 pièces.

Les trois signatures.

Soit cy après inséré la délivrance du derrier de fevrier estant cy après en tel .

Folio 44. — Ledict derrier de febvrier sont esté délivréz par nous soubscriptz au maistre particulier la quantité de quatorze marcz double deniers qni sont de quarante six pièces de taille en chascun marc deuvre.

Le droit seigneurial est de 7 patardz.

Le remède en poidz est 14 pieces.

Les trois signatures.

Le neufième de mars sont estéz délivréz par nous soubscriptz audict maistre particulier la quantité de vingt six marcz double deniers qui sont de quarante cinq pièces demie de taille en chascun marc deuvre.

Le droit seigneurial est 13 patardz.

Leremède en poidz est de demie pièce par marc 13 pièces.

Les trois signatures.

Folio 44 v°. — Le seizième de mars XV^c septante neuf sont estéz délivrés par nous soubscripts la quantité de soixante et dix huict marc et demy desdicts doubles deniers que sont de quarrante cinq pieces de taille en chascun marc deouvre.

Le droit seignorial est de 78 groz 1/2.

Les trois signatures,

Le vingt troizième de mars sont estéz par nous soubscriptz délivréz audict maistre particulier la quantité de cent dix sept marcz desdicts double deniers qui sont de quarante six pièces demie de taille en chascun marc deuvre.

Le droit seigneurial est de 117 gros.

Le remède en poidz est de 58 pièces.

Les trois signatures.

Folio 45. — Ledict jour sont estéz délivréz audict maistre particulier la quantité de quatre vingt dix marcz desdicts

double deniers qui sont de quarante cinq pièces de taille en chascun marc deuvre comme lont certiffiéz les soubscriptz.

Le droit seigneurial est de 90 gros.

Les trois signatures.

Ledict jour sont esté delivrez audict maistre particulier la quantité de 112 marcz et 4 once desdicts double deniers qui sont de 46 pièces et demye de taille en chascun marc douvre comme lont certifié les soubscriptz.

Le droit seigneurial est de une pièce et demye (112 gros et demye).

Le remède en poid est de une piece et demye (168 pièces).

Les trois signatures.

Folio 45 v°. — Le dernier de Mars sont esté par nous subscriptz délivréz audict maistre particulier la quantité de 74 marcz des dit double deniers qui sont de quarante quatre et un tiers pièces de taille par marcz douvre.

Le droit seigneuriael est de 74 groes.

Les trois signatures.

Ledict jour sont esté délivré audict maistre particulier la quantité de 51 marcz desdicts double deniers qui sont de 45 pieces et demy de taille en chascun marcz douvre comme lont certifié les soubscript.

Le droit seigneurial est de 51 groes.

Le remède en poidz est de un demy pièce.

Les trois signatures.

Folio 46 — Le iiiie de Apriel sont esté délivré au maistre particulier la quantité de 319 marz de double deniers qui sont de 45 pièces de taille en chascun marcz douvre comme certifie les soubscript.

Le droet seigneurial est de 319 groes.

Les trois signatures.

Le ve de Apriel sont esté délivré au maistre particulier la quantité de 47 marcz de double deniers qui sont de 46 pieces et un tiers de taille en chascun marcz douvre comme certifie les soubscript.

Le droet seigneurial est de 45 groes.

Le remède en poed est de un pièce et un tiers.

Les trois signatures.

Le premier de May sont esté délivré au maistre particulier la quantité de 73 marcz de double deniers qui sont de quarante cynck pièces et demy de taille en chascun marcz douvre comme certifie les soubscript.

Le droet seigneurial est de 73 groes.

Folio 46 v°. — Le xxixe de Mey sont este delivre par nous soubscrip 200 marcz de double deniers qui sont de quarante cync pièces de taille en chascun marcz douvre comme la certifie lassayeur a se présent.

Le droet seigneurial est cynck lb.

Les trois signatures.

Le iiiie de Juny sont esté délivré par nous soubscrip 55 marcz double deniers qui sont de quarante cyncz pièces de taille en chascun marcz douvre.

Le droet seigneuriael est 55 gros.

Les trois signatures.

Folio 47. — Le xiiiie de Juny sont esté délivré par nous soubscript au maistre particulier 38 marcz double deniers qui sont de quarante cincz pièces de taille en chascun marcz douvre.

Le droet seigneuriael est de 38.

Les trois signatures.

Le xviie de Juny sont esté délivré au maistre particulier par nous soubscript la quantité de 46 marcz qui sont de

quarante cincz pièces de taille en chascun marcz douvres.

Le droit seigneurial est de 49.

Les trois signatures.

Le xxe de Juny sont esté délivré au maistre particulier par nous soubscript la quantité de 71 marcz qui sont de quarante cync pieces de taille en chascun marcz douvre.

Le droet seigneuriael est de 71 groes.

Les trois signatures.

Folio 47 v°. — Le xxiiiie de Juny sont esté délivré au maistre particulier par nous soubscript la quantité de 41 marcz des desdicts double deniers qui sont de quarante cync pieces de taille en chascun marcz douvre.

Le droet seigneurial est de 41 g.

Les trois signatures.

Le iiie de July sont esté délivré au maistre particulier par nous soubscript la quantité de 73 marcz desdicts double deniers qui sont de quarante cync pièces de taille en chascun marcz douvre.

Le droet seigneurial est de 73 groes.

Les trois signatures.

Le ve de July sont esté délivré a maistre particulier par nous soubscript la quantité de 89 marcz desdicts double deniers qui sont de quarante cync pièces de taille en chascun marcz douvre.

Le droit seigneuriael est de 89.

Les trois signatures.

Folio 48. — Le iiiie de July sont esté délivré au maistre particulier par nous soubscript la quantité de 68 marcz desdicts double deniers que sont de quarante cync pièces de taille en chascun marcz douvre.

Le droet seigneurial est de 68 g.

Les trois signatures.

Le 7e de July sont esté délivré maistre particulier par nous soubscrip la quantité de 66 marcz de double deniers qui sont de quarante cync pièces de taille en chascun marcz douvre.

Le droet seigneuriael est de 66.

Les trois signatures.

Folio 48 v°. — Le xie de July sont esté délivré au maistre particulier par nous soubscrip la quantité de 75 marcz de double deniers qui sont de quarante cync pièces et un tiers de taille en chascun marcz douvre.

Le droet seigneurial est de 75 groes.

Les trois signatures.

Le xxiie de July sont esté délivré au maistre particulier par nous soubscrip la quantité de cent et trente cynck marcz double deniers qui sont de quarante cync pièces de taille en chascun marcz douvre.

Le droet seigneurial est de 135 gro.

Les trois signatures.

Folio 49. — Le 3 de August sont esté délivré au maistre particulier par nous soubscrip la quantité de 35 marcz double deniers, qui sont quarante cync et ung tiers de taille en chascun marcz douvre.

Le droet seigneuriael est de 35 groes.

Les trois signatures.

Le xxie de August sont esté délivré au maistre particulier par nous soubscrip la quantité de cent et cincz marcz double deniers qui sont de quarante cynck pièce et demy de taille en chascun marcz douvre.

Le droet seigneurial est de 105 groes.

Les trois signatures.

Folio 49 v°. — Le 27 de August sont esté délivré au les effans de maistre particulier par nous soubscrip la quantité de 15 marcz double deniers qui sont de quarante cinck pièces et demy de taille en chascun marcz douvre.

Le droet seigneurial est de 15 gro.

Le 27 de August sont esté délivré au effans de maistre particulier la quantité de 73 marcz double deniers qui sont de quarante cinck pièces de taille en chascun marcz douvre.

Le droet seigneurial est de 73 groes.

Folio 50. — Le 21 de Semptembre sont este délivré par nous soubscript la quantité de 90 marcz et at este du reste de quivre quil est demoré du maistre de monoye trespassé et en àt leysy deden les meyns du assayeur et gardyn de la monoye pour peyer les debituers il sont de quarante cynck pièce de taille en chascun marc dœuvre comme la certifié à ce present.

Le droet seigneurial est de 90 gr.

Le 2 doctobre a faict délivrans en présent du resseveurs de Namurs la somme de 132 marc double denirs quy sont de quarant et cinque pisse de talle en chacun marc deuvre comme la certifié à ce present.

Le droet seigneurial est de iii liv. vi s.

Folio 67. — Deniers de bronze apelé deniers desquelx lon donne duze pour un patard doibvent estre de quatre vingt dix pièces de taille en chascun marc deuvre au remède huit esterelin en poidz sur ledict marc.

Le droet seigneurial dung chascun marc doeuvre est de demy patard.

Le remède en poidz de viii estrelin.

Le 24 de décembre sont esté délivré au maistre particulier par nous subscriptz la quantité de vingt neuf marc desdicts deniers qui sont de quatre vingt douze pièces de taille en chascun marc doeuvre.

Le droet seigneurial est de quatorze patardz et demie demueré ès mains dudict maistre à faulte de la boitte 14 patardz 1/2.

Le remède en poidz est de 58 pièces.

Les trois signatures.

Folio 67 v°. — Ledict jour sont esté par nous soubscript délivré audict maistre particulier trente huit marc et demy desdicts deniers qui sont quatre vingtz treize pièces de taille en chascun marc doeuvre.

Le droit seigneurial est de dix neuf patardz et un quart demeuré ès mains prédictes 19 patardz et cart.

Le remède en poidtz est de 115 pièces 1/2.

Les trois signatures.

Le 9 de janvier 1579 sont esté délivrés par nous soubscript audict maistre particulier la quantité de trente six marc et demy desdicts deniers estant de quatre vingt douze pièces de taille en chascun marc doeuvre.

Le droit seigneurial est de 18 patardz et 1/4 es mains predictes.

Le remède en poidz est de deulx pièces par marc, 73 pieces.

Les trois signatures.

Folio 68. — Le tier jour du mois de febvrier 1579 sont este delivré par nous soubscriptz à Alexandre filz du maistre particulier pour labsence dudict maistre la quantité de cinquante huict marcz et demy qui sont de quatre vingtz dix pièces et ung tier de piece en chascun marc doeuvre.

Le droit seigneurial est 29 patardz 1/4.

Le remède en poidz est de ung tiers de piece, 19 pieces 2/3.

Les trois signatures.

Folio 68 v°. — Le 12e de febvrier 1579 sont esté délivré par nous soubscriptz au maistre particulier la quantité de 15 marcz desdicts deniers de 90 pieces de taille en chascun marc doeuvre.

Le droit seignorial est de 7 patardz 10 deniers.

Les trois signatures.

Le neufiesme de mars sont par nous soubscriptz estéz délivréz au maistre particulier la quantité de dix huict marcz desdicts deniers qui sont de quatre vingt dix pièces de taille en chascun marc deuvre.

Le droit seigneurial est de 9 patardz.

Folio 69. — Le quinzième de mars sont estez délivréz par nous soubscriptz la quantité de vingt marcz de deniers qui sont de quatre vingt dix pièces de taille en chascun marc deuvre.

Le droit seigneurial est de 10 patardz.

Les trois signatures.

Le 24 de mars sont esté délivré 19 marcz desdicts deniers qui sont de 88 pièces de taille en chascun marcz douvre et ce par nous subscriptz.

Le droet seigneurial est de 19 gros.

Les trois signatures.

Le 6 de Apriel sont esté délivré 68 marcz par nous soubscriptz qui sont de quatre vingt et nueuf pièces de taille en chascun marcz douvre.

Le droet seigneurial est de 68 groes.

Les trois signatures.

Folio 69 v°. — Le xie de Apriel sont esté délivré par nous

soubscrip au maistre particulier la quantité de 55 marcz desdicts deniers qui sont de quatre vingt et nuef pièces de taille en chascun marcz douvre.

Le droet seigneurial est de 55 groes.

Les trois signatures.

Le xviii de May sont esté délivré par nous soubscrip au maistre particulier la quantité de 15 marcz desdicts deniers qui sont de quatre vingt et neuf pièces de taille en chascun marcz douvre.

Le droit seigneurial est de 15 groes.

Les trois signatures.

Folio 70. — Le xxixe de Mey sont esté délivré par nous soubscrip au maistre particulier la quantité de cynquante ung (51) marcz desdicts deniers qui sont de quatre vignt et dies pièces de taille en chascun marcz douvre.

Le droet seigneurial est de 51 groes.

Les trois signatures.

Le xviie sont esté délivré au maistre particulier la quantité de 28 marcz desdicts deniers qui sont de quatre vingt et nuef pièces de taille ou chascun marcz douvre.

Le droet seigneurial 28 gro.

Le xxiiie de Juny sont esté délivré au maistre particulier la quantité de 21 marcz desdicts deniers qui sont de quatre vingt et dies pièces de taille en chascun marcz douvre.

Le droet 21 gr.

Folio 77. — Deniers de bronze appeléz mittes desquelx lon donne 24 pour ung patard doibvent estre de 180 pièces de taille en chascun marc deuvre et de huict esterlins de remède en poidz aussi sur chascun marc deuvre.

Le droit seigneurial dung chascun marc deuvre est de demy patard.

Le remède en poidz est de 8 esterlins.

Les trois signatures.

Le quinzième de Mars sont par nous soubscriptz estéz délivréz au maistre particulier de ladicte monnoye la quantité de dix huict marcz de mittes de cent quatre vingt deux pièces de taille en chascun marc deuvre.

Le droit seigneurial est de 9 patardz.

Le remède en pièces est de deux pièces par marc pour ce 36 pièces.

Les trois signatures.

Folio 77 v°. — Le pénultime de Julet sont esté délivré au maistre particulier de ladicte monoy la quantité de 14 marcz qui sont de cent et quatre ving deux pièces de taille en chascun marcz douvre.

Le droit seigneurial est de 14 groes.

LES JETONS DU VIEUX-BOURG

(*Suite et fin*) (1).

PLANCHES II ET VI.

En 1681 apparaît un deuxième jeton à l'effigie de Charles II. Une ordonnance de payement nous apprend qu'il est de frappe bruxelloise. Ainsi se trouve confirmée la supposition émise par M. A. de Witte dans le *Tijdschrift* (2). Les coins n'ont coûté qu'une livre. A ce prix, il est difficile d'admettre qu'ils aient pour auteur Van Hattem, le graveur général de l'époque, à qui des poinçons et des fers, commandés par le magistrat de Gand, avaient rapporté quelques mois plus tôt au delà de neuf livres (3).

C'est encore une pièce qu'il nous est impossible de reproduire; mais elle est connue et existe sans aucun doute.

Dugniolle la décrit ainsi sous le n° 4461 :

« CAROL · II · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX 1681. Buste de Charles II, à droite.

Rev. CASTELLANIA VETERIS BVRGI GANDENSIS. Le vieux bourg de Gand.

VAN ORDEN, t. I, n° 1372.
Vente de Tournai, juin 1860, n° 161.
Catalogue Regnaut, n° 933. »

(1) Voy. *Revue*, pp. 15-35.

(2) T. V, p. 296 (tiré à part, p. 87).

(3) *Revue belge de Numismatique*, 1910, p. 31.

Un exemplaire en argent faisait aussi partie de la collection Kluyskens (nº 1455).

Comme les comptes de 1681 manquent, nous ignorons les arrangements pris pour le payement des 80 douzaines livrées par le maître de la monnaie, Isr. De Witte, les seules dont nous ayons vu faire mention avant 1685 (1).

A cette date, nous avons encore un jeton inconnu, de frappe bruxelloise. Résumons les quelques documents qui le concernent. Le collège, cette fois-ci, n'a pas lésiné sur le prix des coins. Pour les tailler, un graveur avait demandé 25 patacons, un autre 30 et un troisième, un « curieusen meester », 50 (20 livres). Nous avons la preuve qu'en avril étaient déjà livrées et payées 90 1/3 douzaines de jetons (30 marcs 11 onces 5 esterlins). La dépense totale s'est élevée à L. 132-10-9, dont fl. 69-12, soit plus de 11 1/2 livres, pour les fers. A ce prix, on peut se demander s'ils n'étaient pas de Van Hattem.

D'après le précédent de 1672, L. 24-2-9 ont passé dans les comptes de la châtellenie ; le receveur a dû prendre provisoirement à sa charge le reste ou L. 108-8, somme qui représente la valeur de 1084 jetons à 2 escalins la pièce. Elle lui a été en grande partie remboursée en 1686, année où s'est faite la reddition des comptes des derniers exercices. Les 688 jetons distribués à cette occasion se partagent en quatre lots de cinq douzaines

(1) Nº 251, fol. 36.

(2 × 2 1/2) et dix-huit de trois (2 × 1 1/2), total 74 douzaines, soit 37 par année (1).

Il est probable que, si nous disposions des écritures du receveur, nous serions éclairés sur l'importance de chacune de ses commandes ultérieures jusqu'au moment de la fourniture de fers nouveaux. La même remarque peut être faite au sujet d'autres périodes.

Les fers nouveaux, nous les trouvons en 1693. Le document qui les mentionne, ne nomme pas le graveur. Son nom est heureusement révélé par les pièces frappées au moyen de ses coins.

Droit. Dans un cercle, buste de Charles II, à droite, cuirassé, portant le collier de la Toison d'or. En-dessous R. Légende : CAROL · II · D · G · HISP · ET · INDIARUM · REX · 16 93.

Revers. Les armes de la Châtellenie. Légende : CASTELLANIA · VETERIS · BVRGI · GANDENSIS *

Pl. VI, n° 4. Argent. Collection De Munter, Louvain.

Le coin de ce revers est conservé au Musée archéologique de la ville de Gand.

Ph. Roettiers, qui l'a gravé comme aussi celui du droit, a touché 80 florins et le maître de la monnaie de Bruxelles 150 livres pour 1532 jetons ou 127 2/3 douzaines (300 onces d'argent).

En 1698, J.-Fr. De Laderrière, le maître de la monnaie de Bruges, a livré cent nouvelles dou-

(1) N° 255, fol. 24 et fol. 69 v°: n° 1091, fol. 263 v° et fol. 333 v°; n° 1532.

zaines (257 onces), dont chaque exemplaire se trouve avoir ainsi un poids légèrement supérieur. S'est-il servi des coins de 1693, malgré le différent bruxellois? Faut-il admettre un retour aux fers de 1685? Sans conclure, nous nous contentons de souligner que ni dans l'ordonnance de payement, ni dans l'état des frais de voyage et de séjour du receveur à l'époque de la commande, ni dans les quittances du maître de la monnaie ou du messager chargé du port, il n'est fait la moindre allusion à une fourniture de coins.

En 1693 comme en 1698, une somme relativement minime — 11 et 12 livres, si nous négligeons les fractions, — a été portée dans les comptes conformément au principe déjà exposé (1).

Il n'y a pas eu d'audition, donc pas de distribution en 1699. L'année suivante, en prévision d'une distribution double, le collège, dans sa séance du 11 septembre, s'est préoccupé du soin de compléter la réserve et, comme corollaire, de la commande de fers. Un mois plus tard, rapport lui a été fait sur l'impossibilité où se trouvaient les monnayeurs de frapper des jetons de la valeur de 12 sous, et il a résolu d'élever cette valeur à 15 sous, à l'imitation d'autres administrations. En novembre était délivrée, pour frais de coins, une ordonnance de payement (L. 4) en faveur d'un sculpteur désigné sous le nom de Foppe Jans Burdum.

(1) N° 263, fol. 112 v°; n° 1095, fol. 417; n° 1101, fol. 277 v°; n° 1522.

La distribution double prévue pour 1700 a été en réalité une distribution triple, faite seulement en 1704. A cette date, en effet, ont été vérifiés les comptes des trois exercices 1699, 1700 et 1701.

Dans le registre correspondant à ces années, est inscrite, à l'article « over het leghgheldt... » une somme de L. 157-10, dont le tiers donne, pour une année, à peu de chose près, les 54 livres de 1698.

Le receveur avait-il calculé que, pour parfaire son nombre, il lui fallait 79 douzaines? Toujours est-il que c'est cette quantité qui a été frappée au moyen des coins du sculpteur prénommé et pour laquelle le maître de la monnaie de Bruges a signé une quittance (31 marcs 6 onces 10 esterlins). A raison de 15 sous le jeton, son mémoire se serait élevé à 711 florins. Ce chiffre a été dépassé de 69 florins 8 sous. Chaque pièce revenait ainsi approximativement à 16 1/2 sous (1).

Si nous sommes encore une fois dans l'impossibilité d'en reproduire une, au moins avons-nous la satisfaction de pouvoir dire qu'il y a espoir de voir combler la lacune. Dugniolle décrit, en effet, le jeton, sous le n° 4675, de la manière suivante :

« CAROL · II · D · G · HISP · ET INDIARVM REX 1700. Buste du roi, à droite.

Rev. CASTELLANIA VETERIS BVRGI GANDENSIS. Le vieux château de Gand.

VAN ORDEN, t. I, n° 1419 ».

(1) N° 270, fol. 114 et fol. 131 v°; n° 271, fol. 26 v. et fol. 27; n° 1102, fol. 553.

Un exemplaire faisait partie de la collection Kluyskens. Il figure sous le n° 1544 dans le catalogue de la vente.

Nous avons légèrement anticipé sur les événements. Charles II est mort le 1er novembre 1700. On sait que nos provinces, déjà si éprouvées, devaient voir se déchaîner encore la guerre par suite de la politique de Louis XIV, qui avait assuré à son petit-fils la succession du roi défunt.

L'accession de Philippe V (1700-1712) au trône d'Espagne est le prélude d'une période de perturbations, sur laquelle nous croyons inutile de nous étendre.

Tout comme pour l'échevinage de Gand (1), il n'y a qu'un type de jetons à l'effigie du nouveau souverain. Gravés par Roettiers, ils sont frappés à Anvers (de Coster, n° 634).

Droit. Buste de Philippe V, à droite, en perruque, cuirassé, drapé, portant le bijou de la Toison d'or à un cordon. Sous le buste, la lettre R et la main d'Anvers. Légende : PHIL · V · REX—CATHOLICUS.

Revers. Les armes du Vieux-Bourg. Légende : CASTELLANIA VETERIS BVRGI GANDENSIS . Tranche cordelée.

Pl. II, n° 5. Argent. Collection Gilleman, Ostende.

Une ordonnance de décembre 1703 porte 83 flo-

(1) *Revue belge de Numismatique*, 1910, p. 48.

rins pour les coins (stampers) et 51 pour la gravure (graveren).

La même ordonnance et deux autres qui la suivent à des intervalles d'un et de deux ans, nous apprennent que le collège assume le payement des frais occasionnés par le transport, la façon, le polissage, etc., de trois lots de jetons valant 15 sous la pièce et frappés à Anvers, à savoir de cent douzaines la première fois, d'une même quantité la deuxième fois et de cent dix douzaines la troisième fois, donc de trois cent dix dans l'espace de deux ans (1).

Les listes de distribution de 1704 et de 1705 (2) permettent de constater trois innovations : il n'y a plus qu'un commissaire, qui reçoit toujours ses 2 1/2 douzaines; au sous-bailli ou lieutenant sont donnés 18 jetons; enfin, les trois messagers ou officiers en obtiennent chacun trois. Au total, 423 pièces sont distribuées à la première date ; 441 à la seconde, où il y a douze hommes de fief au lieu de onze que nous avons comptés en 1704.

En ce qui concerne le lieutenant et les officiers, l'usage nouveau s'est maintenu un demi-siècle.

Les rares listes de distribution invoquées jusqu'ici émanent du greffier. Au contraire, la série presque complète de celles qui concernent les exercices 1706 et suivants a pour auteurs les rece-

(1) N° 273, fol. 156 v°; n° 274, fol. 150 v°; n° 275, fol. 175, et n° 1106, fol. 314.

(2) N° 72 et n° 1105.

veurs de l'époque (1). Grâce à elles, nous savons qu'à la première de ces années correspond une quatrième innovation : le bailli et le voorman n'ont plus reçu que vingt-quatre jetons au lieu de trente. Il en a été ainsi jusqu'à la fin. Ainsi, il peut y avoir désormais une part de trente jetons (le commissaire), deux de vingt-quatre (le bailli et le voorman), dix-neuf de dix-huit (les trois baillis de Saint-Pierre, de Saint-Bavon et du pays de Nevele, les hommes de fief, le lieutenant, le receveur, le greffier et le pensionnaire) et trois de trois (les officiers) ; mais tous les postes ne sont pas toujours occupés, ou ils le sont dans des conditions qui ne donnent pas droit aux jetons. En résumé, pendant trois quarts de siècle, le nombre des pièces distribuées oscille entre 375 et 429 et la dépense ordinaire inscrite annuellement s'en ressent. Ainsi, alors qu'elle s'était élevée à L. 64-6-3 en 1705, elle descend à L. 54-6-3 en 1706, parce qu'il y a moins de bénéficiaires.

La publication d'autres chiffres ralentirait notre récit sans présenter d'intérêt. Qu'il nous suffise de dire que les 310 douzaines acquises en dernier lieu ont suffi aux répartitions de 1702

(1) Elles font partie d'un lot très important de documents généreusement donnés aux Archives de l'Etat à Gand, par le descendant actuel de la famille vanden Hecke, à une date récente, postérieure à la réunion des documents nécessaires à notre étude. Nous devons des remercîments tout particuliers à MM. Schoorman, conservateur du dépôt, et Brunin, conservateur du cabinet des médailles de la ville, qui ont bien voulu nous signaler leur existence (nos 2829 et 2830).

à 1709. Seulement, dans l'intervalle, soit en 1706, le prince que les puissances avaient opposé à Philippe V, Charles III d'Espagne (1703-1711), a été reconnu par les Etats de Flandre. Dès lors la distribution de jetons reproduisant les traits d'un souverain considéré comme déchu ne se conçoit plus sans la nécessité pour le receveur d'écouler sa provision.

Les comptes de 1711 à 1718 ont été vérifiés à cette dernière date. C'est aussi l'année de la frappe d'une pièce à l'effigie de « Sa Majesté Impériale et Royale », c'est-à-dire à l'effigie du rival de Philippe V, qui, élu empereur en 1711, a régné sous le nom de Charles VI (1711-1740). Gravé également par Roettiers, le jeton figure dans Dugniolle sous le n° 4841 et dans le catalogue de Coster sous le n° 699.

Droit. Buste de Charles VI, à droite, en perruque, lauré, cuirassé, drapé. Sous la tête, R. Légende : CAROLUS VI IMP : — COMES FLANDRIÆ. Grènetis extérieur.

Revers. Les armes de la Châtellenie. Légende : ✋ CASTELLANIA VETERIS BVRGI GANDENSIS. Grènetis extérieur. Tranche cordelée.

Pl. II, n° 6. Argent. Collection Visart de Bocarmé, Bruges.
Cuivre. Collection Gilleman, Ostende.

L'administration du Vieux-Bourg a trouvé qu'elle ne pouvait faire distribuer des pièces de ce type pour l'année 1710, antérieure à l'élévation de Charles VI au trône impérial. Le receveur a donc

donné du numéraire à chacun des ayants droit, pratiquant ainsi pour tous la rédemption à titre exceptionnel (1).

Dans les registres des années suivantes, l'article des jetons s'élève brusquement de L. 59-18-9, chiffre de 1710, à L. 71-18-6. Le commissaire, dans une série d'annotations marginales datées de 1718 (2), l'année de la reddition des comptes, fait pressentir l'explication : il constate que le graveur général n'a pu livrer à l'ancien prix les pièces nouvelles ; il approuve donc l'augmentation à la condition qu'il n'y en ait plus dans l'avenir, réserve transformée bientôt après en une défense expresse, qui vise à la fois la quantité et la valeur des jetons.

La quantité est une allusion à la possibilité de voir grandir le nombre des bénéficiaires et la part de chacun.

Au sujet de la valeur, il y a lieu de dire que ce serait une erreur de rendre les administrateurs du Vieux-Bourg seuls responsables de certains mécomptes survenus dans la question des dépenses pour jetons. Le dossier — un vrai dossier — de la commande de 1718 l'établit à suffisance. Le collège, à la suite d'un accord conclu entre le receveur et Roettiers, avait décidé la frappe de 300 à 400 douzaines, chaque pièce devant peser trois escalins ou quinze sous *argent de change*, le

(1) N° 2829.

(2) Exemple, n° 1112, fol. 444.

marc de métal étant compté à 24 florins. Outre le surcroît d'un sixième des frais qui résultait déjà de là, il prenait à sa charge le coût des trois matrices (95 florins) et du polissage, ainsi que les pourboires. Quatre cents douzaines sont livrées. Or, le graveur général, dans son mémoire, cherche à grappiller sur le prix de l'argent, comme il porte en compte, pour la frappe, une somme excessive payée au maître de la monnaie d'Anvers. D'où contestation ; appel, quant au coût du métal, au témoignage du comte de Groesbeke, chargé vers la même époque d'une commande de jetons d'inauguration pour les Etats de Namur ; et finalement réduction des prétentions, malgré laquelle il y a, cette année, L. 94-1-8 de frais extraordinaires. On sait déjà que le gros de la dépense, divisé en huit parts égales, figure aux comptes des huit derniers exercices. Au total, les 4800 pièces ont coûté au delà de 4800 florins.

Dans ce prix ne sont pas compris 7 1/2 douzaines de jetons de cuivre (3 marcs). Disons en passant qu'à la différence des autres, ils ont les bords cordelés. Acquis par le receveur à raison de 8 sous le marc, ils étaient, sans nul doute, destinés à son usage personnel et à celui de son commis (1).

Sur les 4800 spécimens en argent, il avait calculé qu'il en distribuerait 3288. Il en a distribué moins, parce que le bailli s'est fait payer la valeur

(1) N° 289, fol. 5 v°, fol. 13 et fol. 97; n° 1118, fol. 224 v°, et n° 1557.

de sa part (1). Le reliquat, après un nouvel intervalle de sept ans et en prévision d'une prochaine audition des comptes arriérés, a été jugé d'autant plus insuffisant que le collège s'est prononcé contre l'usage de la rédemption. Le receveur s'est rendu à Anvers et J.-B. Sneyers, le maître de la monnaie, a frappé 300 douzaines du type de 1718 (2).

Le résultat le plus direct a été une nouvelle dépense extraordinaire d'au delà de 101 livres, sans compter les frais d'une semaine de séjour qui, vraisemblablement pour atténuer l'effet, ont été portés au compte de 1726.

Afin de donner satisfaction au gouvernement, qui, en cette même année, a remplacé un commissaire primitivement désigné par un autre moins conciliant, le vicomte de Vooght, le collège a pris la résolution de faire dresser sept listes et de ne porter sur chacune d'elles que les noms de ceux de ses membres qui avaient « fait du service effectif » pendant l'exercice correspondant. Autrement dit, il n'aurait pas accordé systématiquement les jetons à ceux qui assistaient à la reddition des comptes, alors qu'ils n'auraient pas été en fonctions pendant les sept années. Accessoire-

(1) N° 2829.

(2) N° 297, fol. 327 v° et fol. 338. En réalité, les jetons de la nouvelle émission étaient un peu plus lourds; aussi, le receveur a soin de dire dans une note récapitulative que, sur 2667 pièces distribuées en 1726 pour les années 1719 à 1725, il y a 1680 anciennes et 987 nouvelles (n° 2829).

ment, il a été arrêté de faire procéder désormais à la remise des jetons le 1er janvier. Ceci se passe au début de 1726. L'audition a eu lieu un peu plus tard. La décision a été maintenue malgré les protestations intéressées des baillis de Saint-Pierre et de Saint-Bavon.

La dépense ordinaire durant les exercices 1719 à 1725 se trouve ainsi légèrement réduite ; réduction temporaire, car le chiffre de 1718 reparaît dès 1726. L'administration du Vieux-Bourg veillait cependant de près à ce que la « vergansinghe » fût acquittée dans les délais légaux, toute négligence entraînant la suppression des jetons. Rien n'y a fait : en 1730, les L. 71-18-6 de dépenses ordinaires de 1718 sont devenus L. 75-1-6. Le commissaire n'a pu que renouveler son interdiction d'augmenter l'article des jetons (1).

Dans l'intervalle, le receveur a continué à puiser à la réserve de 1725. En 1732, il ne reste pas de quoi donner ses 2 1/2 douzaines au représentant du gouvernement. Une commande de 300 douzaines est décidée.

Pour les coins, on songe un moment à Norbert Heylbrouck, alors détenu à Gand pour faux monnayage et jouissant dans sa prison, nous le savons d'autre part, d'une latitude suffisante pour se charger de travaux relatifs à son état.

Le projet est cependant aussitôt écarté et des

(1) N° 298, fos 3, 8, 70, 150 et 268 ; n° 300, fos 9 vo, 10, 269 et 296 ; n° 302, fol. 336, et n° 1125, fol. 251.

pourparlers sont engagés d'abord avec Sneyers pour savoir si les anciens fers peuvent encore servir, puis avec Roettiers en vue de la taille de coins nouveaux. Le graveur général meurt en décembre à Anvers et l'on se tourne vers Bruxelles (1).

L'agent du Vieux-Bourg dans cette ville s'abouche avec un orfèvre, Corneille t'Serstevens. « Je suis convenu sous votre agréation, écrit-il, pour la stampe des jettons à fraper pour la somme de huit pistolles en espèce, quelle stampe sera d'une finesse et beauté tout autre que les médailles cy devant frappez. Il s'engage d'en tenir bon la dite stampe, fût-il pour plus de mille douzaines, et pour ce qui regarde l'argent, ces jettons doivent être frappez tout au titre de ducaton, le placcard l'ordonnant bien expressément et elles doivent être frappez par les officiers de la monnoye dont les journées sont tauxés par le règlement, mais comme c'est un ouvrage qui avançe vite, les journées seront de peu de conséquence; ce n'est que l'orphèvre qui fait les plattines dont la façon est de fort peu de conséquence... »

Deux mois plus tard, une autre lettre : « Cy-joint un mémoire par lequel v(os) s(eigneurs) verront

(1) N° 304, f°s 198 v,, 206, 209, 302, 333 v., 336 et 346; n° 305, fol. 7. Un point de la biographie de Roettiers se trouve précisé par les derniers documents invoqués ici : on *supposait* que le graveur général était mort à Anvers en 1732 ; sa dernière lettre est datée du 13 décembre de cette année ; une autre, écrite par sa veuve, est du 28; les deux missives ont été expédiées d'Anvers.

le prix de l'argent par marcq..... Sur le premier ar(tic)le à considérer qui montera à fl : 29-9-9 par marcq quant on devroit l'achetter icy et suivant le second ar(tic)le c'est-à-dire quant vous fournirez des ducatons en espèces, il ne monteroit qu'à vingt-deux florins 5 patars, de manière qu'il y a un demie écu par marcq à redire, ce qui pourroit servir à payer les frais pour former les jettons. Hors de chaque marcq vous aurez 24 jettons... »

Modifiant sa décision première, le collège a pris alors la résolution de faire frapper 600 douzaines de pièces. Du dépouillement de la longue correspondance, il résulte que les choses n'ont pas marché sans peine. Enfin, en décembre 1733, t' Serstevens a livré 656 douzaines et 5 jetons et son mémoire s'est élevé à la somme de 8885 fl. 8 1/2 s. argent de change. Nous y relevons que 329 marcs 4 onces au titre de 11 deniers 5 grains sont comptés à raison de 24 fl. le marc ; que le maître de la monnaie a pris, indépendamment d'une somme de 8 pistoles ou 72 fl. pour frais ordinaires et extraordinaires, 2 sous par jeton pour la frappe ; enfin, qu'aux 72 fl. convenus pour payer le graveur et les coins sont venus s'en ajouter environ 46, notamment pour la réfection des dits coins à Anvers.

Le Collège a essayé d'obtenir une réduction en invoquant la convention et le prix de la frappe en 1725. L'orfèvre et l'agent ont tenu bon et eu

gain de cause. La valeur des jetons, calculée à raison de trois escalins argent de change la pièce, n'atteignant pas les 1200 L. ou 7200 fl. avancés à t' Serstevens par la veuve du receveur héréditaire, — elle administrait son avoir en attendant la majorité de leur fils, — une ordonnance de payement a été rendue en sa faveur, d'où une première dépense extraordinaire de L. 18-9 argent de change. Les 1685 fl. 8 1/2 s. restant ont fait l'objet d'une seconde ordonnance de payement, celle-ci au profit de l'orfèvre ; d'où une nouvelle dépense extraordinaire de L. 327-14-3 argent courant, que le commissaire a approuvée comme la première (1).

Il nous reste à décrire ce jeton de l'émission de 1733, qui ne peut être que le n° 4840 de Dugniolle (de Coster, n° 700 ; Kluyskens, n° 1593).

Droit. Buste de Charles VI, à droite, en perruque, lauré et drapé. Légende : CAROLUS · VI · IMP · COMES FLANDRIÆ.

Revers. Les armes du Vieux-Bourg. Légende : CASTELLANIA VETERIS BVRGI GANDENSIS *

Pl. II, n° 7. Argent. Cabinet de l'Etat, Bruxelles.

Grâce aux listes du receveur, nous pourrions préciser l'importance de chacun des prélèvements opérés par lui sur les 7877 jetons livrés en 1733. Il lui en restait 218 après la distribution de 1751 (2).

(1) N° 305, passim; n° 1133, fol. 255 et v° ; n° 1582.

(2) N° 2829.

ce qui explique la décision prise à cette date de faire une nouvelle commande (1).

Des années qui s'intercalent, peu de chose à dire.

En 1738, le pouvoir central s'est lassé d'attendre un règlement demandé huit ans plus tôt au collège par la gouvernante générale Marie-Elisabeth, désireuse d'assurer une meilleure direction à la châtellenie. Il a rédigé lui-même un avant-projet qui, discuté et amendé, est devenu le Règlement de 1756. Nous en parlons plus loin.

En 1739, l'abbé de Saint-Pierre, à l'occasion d'un banquet auquel il a été invité par ceux du Vieux-Bourg, a été gratifié de deux douzaines de pièces (2). Cette gracieuseté a eu pour résultat de faire monter à son maximum la dépense pour jetons : elle s'est élevée à L. 76-2-6. A partir de cette date, elle descend, sans qu'il y ait lieu pour nous d'insister sur la cause que chacun devine. Arrivons à l'émission annoncée ci-dessus.

Marie-Thérèse (1740-1780) régnait depuis onze ans. Norbert Heylbrouck, mis en liberté en 1735, nommé graveur à la monnaie de Bruges en 1749, a été chargé de fournir des coins à l'effigie de la souveraine et des jetons rappelant par leur nombre le dernier approvisionnement. L'analyse d'une pièce de comptabilité nous apprend que de pièces d'argent décriées et de lingots envoyés de Gand

(1) N° 328, fol. 74.

(2) N° 311, fol. 405 v. et n° 2829.

ont été tirés 303 marcs, qui ont donné, en décembre 1751 et au début de l'année suivante, 7291 jetons ou 607 douzaines et 7 unités. Le tout, y compris les coins gravés par Heylbrouck (100 florins) et la frappe payée au directeur Millé, a coûté L. 1549-11-11. Déduisons la somme de L. 1275-18-6 argent courant portée en compte par le receveur, à raison de 3 escalins argent courant le jeton, il reste une dépense extraordinaire de L. 273-13-5. Elle figure au registre de l'époque à côté d'une autre, minime celle-ci, pour frais de voyage, etc.

La pièce, attribuée à tort à Harrewyn dans le catalogue de Coster (n° 772), peut se décrire comme suit :

Droit. Buste de Marie-Thérèse, sous lequel la lettre H surmontée d'un arc de cercle. Légende : MAR : TH : D : G : — JMP : R : COM : FLA : Grènetis extérieur.

Revers. Les armes du Vieux-Bourg, d'un dessin tout différent: le quatre-feuilles surmonté d'un écu au lion. Légende : CASTELLANIA VETERIS BVRGI GANDENSIS. Grènetis extérieur. Tranche cordelée.

Pl. VI, n° 8. Argent. Collection de Witte, Bruxelles.

Le Musée archéologique de la ville de Gand possède un coin de ce revers.

Il n'est pas rare de rencontrer des spécimens en cuivre de nos jetons. Disons à ce propos que d'un document conservé aux Archives de la ville de

Bruges (dossier des *Muntenaars*, 1750-1753), il résulte que des monnayeurs ont par erreur utilisé pour la frappe une grande quantité de lames de ce métal destinées à un autre usage.

De deux exemplaires en cuivre que possède M. De Munter, l'un présente cette particularité qu'il est à tranche lisse et frappé sur un flan un peu plus grand et plus épais que ses congénères en argent. Il fait l'effet d'une pièce d'essai. Dans le libellé de l'ordonnance relative à la petite dépense mentionnée ci-dessus, il est question de quelques spécimens rapportés de Bruges plusieurs mois avant la livraison de la commande (afhaelen van eenighe geslaeghen penninghen). Qui sait s'il ne faisait pas partie de ce lot?

Le second jeton en cuivre de M. De Munter se distingue par une disposition légèrement différente des lettres par rapport au buste de Marie-Thérèse. Plus sensible est la différence qui concerne la lettre H : elle touche à la coupure du bras de l'impératrice. Des nuances se relèveraient peut-être aussi dans la gravure; ce serait d'autant moins étonnant que les coins portés en compte sont au nombre de six.

Quant à la répartition des jetons en argent, elle s'est faite à partir du 1er janvier 1752 et dans les conditions connues. Il est à noter qu'en 1755, le collège a procédé au recolement des comptes de 1743 à 1747, déjà vérifiés en 1748, pendant l'occupation française. Il en est résulté une distribution

supplémentaire de 1610 pièces et une dépense non moins supplémentaire de L. 343-17-6, qui a été portée, en cinq portions égales de L. 68-15-6, dans les comptes de ces cinq exercices (1).

L'année précédente avait été repris l'examen du projet de règlement destiné à combattre des abus bien souvent dénoncés par le Conseil de Flandre, par l'organe de ses fiscaux. Le collège n'a pas eu la mauvaise grâce de nier ou de chercher à maintenir les plus criants. Le caractère spécial de cette étude s'oppose à la reproduction des considérations qu'il a longuement développées. Nous ferons exception pour « les jettons... que chaque membre proffite aux auditions des comptes,(ce) qui fait un émolument immémorial usité pendant des siècles, et, quoique un objet de plus médiocre, sert cependant de mémoire et monument dans les familles que les ancêtres ont été du corps pour le service du maître, qui fait la seule marque d'honneur qui puisse y être conservée ».

Les jetons ont été sauvés du naufrage dont on pouvait les croire menacés. Le règlement devenu définitif permet de continuer à les distribuer « par un effet de considération particulière .. pour le collège » (art. 7). N'en jouiront plus à l'avenir ni le pensionnaire ni le lieutenant-bailli (art. 14). Il n'en sera plus donné aux messagers ou sergents (art. 15).

Nous avons dit ailleurs que ce Règlement-décret

(1) Nos 328, fol. 74; 1150, fol. 349 v°; 1622 et 2829.

du 14 juin 1756, tout en maintenant les frais d'audition, institue le régime des gages annuels au profit des quatre baillis et des hommes ordinaires. En son article premier, il décide aussi que ces derniers ne seront plus que treize, « et comme il y a à présent quatorze hommes de fiefs, la première place qui viendra à vaquer, sera supprimée (1) ».

La teneur des autres articles intéresse moins directement notre sujet. Négligeons-la pour ne nous occuper que des jetons. Ont donc été rayés le pensionnaire, le lieutenant et les trois officiers. Toutefois, la radiation du premier n'a été que temporaire. Dès 1764, on a trouvé moyen de reporter son nom sur la liste de distribution. Pendant de longues années il a reçu ses étrennes au même titre que les baillis, les hommes de fief, le receveur et le greffier (2). Quant au commissaire, il touchait ses trente pièces au moment de la vérification des comptes. Ceux-ci portent, de 1762 à 1783, invariablement L. 70-7-0 pour 402 jetons. Nous sommes ainsi autorisés à affirmer que l'effet de la réforme a été nul ou peu s'en faut en ce qui regarde l'objet spécial de notre étude.

Il va de soi que, malgré un nouveau cas de rédemption (3), le lot acquis à Bruges a été épuisé

(1) Berten, *op. cit.*, pp. 556 et suiv., et *Placcaert-Boek van Vlaenderen*, viii, p. 515.

(2) Nos 2829 et 2830.

(3) L'exemple est donné cette fois par le commissaire ; il se fait remettre la valeur de 140 jetons sur les 180 qui lui revenaient pour la vérification des comptes de 1754 à 1759 (n° 2829).

bien avant la dernière date citée. Aussi un nouvel approvisionnement a-t-il été décidé et fait en 1767. L'intention première a été de commander des jetons du type de 1751-1752. Marquart, le waradin de la monnaie de Bruxelles, à qui l'on s'est adressé, a répondu qu'il a vainement cherché à savoir ce qu'étaient devenus les coins restés « entre les mains de la veuve Heylbrouck ». Suit, dans sa lettre, le conseil de recourir aux offices du graveur général J. Roettiers, qui lui a dit « qu'il le feroit sur le pied que S. M. paye les carées servant pour les jettons annuelle ; ce prix est de 120 florins ».

Une note détaillée, émanant du greffier, nous apprend que ces derniers frais ont été légèrement réduits. Six coins ont coûté L. 102-17-0. D'autre part, le directeur de la monnaie, Vander Motten, a touché fl. 7702-2-0 pour le métal et fl. 380-3-0 pour la frappe, à raison d'un sou pour chacun des 7602 (1) jetons tirés de 328 marcs 16 esterlins d'argent à 11 deniers 3 3/4 grains (fl. 23-9-28 le marc). La dépense totale — fl. 8185-2-0 ou L. 1364-3-8 — a été soldée par le receveur, qui a été autorisé à porter en compte, à l'extraordinaire, indépendamment des frais de voyage et de port, la somme de L. 261-3-11-6 argent courant. On sait de reste comment il est rentré en possession des L. 1140-6-0 représentant la valeur des jetons au taux traditionnel de 3 escalins argent de change (2).

(1) 7607 dans le *Tijdschrift* .. T VI (1898), p. 85 (tiré à part, p. 112).

(2) N° 345, fol. 81 v° ; n° 1171, fol. 65, et n° 1656.

La signature de Roettiers se trouve, à notre connaissance, sur trois jetons à l'effigie de Marie-Thérèse et aux armes du Vieux-Bourg. Deux sont inédits Ils sont, de plus, d'une extrême rareté. Comme tels, ils ne peuvent être considérés ni l'un ni l'autre comme spécimens d'une émission aussi rapprochée de notre époque, qui a compté des milliers d'exemplaires Ce titre convient, au contraire au troisième, qui est plutôt commun ; il se rencontre, en effet, fréquemment. Décrivons-le avant tout.

Droit. Buste de Marie-Thérèse, à droite ; en-dessous R suivi d'un point. Légende : MAR : TH : D : G : JMP : R : COM : FLAND :

Revers. Les armes de la Châtellenie. Légende : CASTELLANIA VETERIS BVRGI GANDENSIS.

Tranche cordelée.

Pl. VI, n° 9. Argent. Collection Gilleman, Ostende.

Ce jeton est mentionné dans le catalogue de Coster sous le n° 771 (avec omission des lettres D. G.) et dans le catalogue Kluyskens sous les n°s 1688 et 1698 (argent et cuivre). A la monnaie de Bruxelles sont conservés un coin du droit, un coin du revers, une matrice et deux poinçons (Piot, *Catalogue...*, n°s 825-829).

Quant aux deux pièces inédites, elles peuvent se décrire comme suit :

A. *Droit.* Buste de Marie-Thérèse à droite ; en-dessous R suivi d'un point. Légende : MAR ·

THER · D · G · HUNG · BOH · REG · AR · AU. COM · FLAND ·

Revers. Les armes du Vieux-Bourg. Légende : CASTELLAN IA VETERIS BVRGI GANDENSIS.

Pl. VI, nº 10. Argent et cuivre. Collection De Munter, Louvain.

B. *Droit*. Buste à droite de l'impératrice, plus âgée, portant un voile. En dessous R suivi d'un point. Légende : MAR : TH : D : G : JMP : R : COM : FLAND :

Revers semblable à celui du jeton précédent.

Pl. VI, nº 11. Argent. Cabinet de l'État, Bruxelles.
Collection De Munter, Louvain.

Le droit de la première pièce appartient à un jeton de Courtrai (*R. B. de N.*, 1889, pl. VII, nº 23), le droit de la seconde à un jeton d'Ypres (*R. B. de N.*, 1876, pl. P, nº 4). Nous sommes amenés à considérer la première comme une pièce de fantaisie obtenue par un mélange de coins. La seconde est peut-être un modèle proposé par le graveur, mais écarté par le destinataire (Piot, *Catalogue*, nºs 967-968). Si cette hypothèse est exacte, il faut admettre que la préférence a été accordée à un modèle qui, s'écartant moins du type créé par Heylbrouck, ne reproduit pas la souveraine en costume dit de veuve, bien que la date de la frappe soit postérieure au décès de François Ier.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire que des 633 1/2 douzaines de l'émission de 1767 augmen-

tées du reliquat de l'émission de 1751-1752, le receveur a distribué la majeure partie de 1768 à 1783 à raison de 402 jetons par année. Du 1er janvier 1784 au 1er janvier 1787 sont encore sorties de sa caisse 366 + 366+312+294 pièces : les hommes de fief ayant été au nombre de dix en 1783, de dix en 1784, de sept en 1785 et de sept encore en 1786 (1). D'autre part, nous savons que depuis 1781 quelques rares jetons, transformés ou non en médailles par l'addition d'un œillet, ont été affectés à la récompense des lauréats du cours d'accouchement organisé au Vieux-Bourg (2). A l'approche de 1788, le fonctionnaire précité a dû racheter une vingtaine de pièces (L. 4-1-0) à un membre du collège pour parfaire le nombre nécessaire à une dernière distribution de 294 jetons (3).

Un nouvel approvisionnement s'imposait. Roettiers, mort en 1772, a fait place à Th. Van Berckel. C'est lui qui a gravé les coins à l'effigie de Joseph II (1780-1790). A défaut de détails précis, nous supposons qu'il a reçu en une fois une commande dont l'importance rappelle celles des cinquante dernières années. Ainsi s'explique pour nous la fourniture à des dates rapprochées de trois lots de jetons dont l'addition nous met en présence du respectable stock de 6940 pièces.

(1) Nos 2729 et 2830.

(2) *Revue belge de Numismatique*, 1908, pp. 201 et suivantes

(3) No 1695.

Nous faisons suivre les comptes qui les concernent.

I. — ÉTAT

De deux mille cent jettons faits par ordre de MM. du collège de la chatellenie du Vieux bourg à Gand, savoir :

	Argent courant.
2,100 jettons pesant 87 marcs 3 onces 16 éterlins au titre de 11 d. 16 3/4 grains, faisant 85 marcs 3 den. 6 14/24 grains fin à raison de 30 florins 17 s. 8 m^ts^ par marc fin	2,631 7 »
Item pour la façon des susdites 2,100 jettons à 3 sols par pièce. . .	315 » »
Item pour la gravure des carrés à 25 pistoles	262.10 »
Ensemble. . .	3,208.17 »

Pour acquit

(*s*) Théod. Van Berckel (1).

II. — ÉTATS.

Des médailles faites par le Graveur Général des monnoies de Sa Majesté Van Berckel pour Messieurs les membres du Collège du Vieux Bourg à Gand.

2,660 médailles d'argent pesant 110 marcs 2 onces 17 éterlins au titre de

(1) N° 1695.

11 den. 17 grains faisant 107 marcs 8 deniers 2 2/24 grains fin à raison de 30 fl. 17 s. 8 mites p^r mc . . . . . f.	3,322.12.3
Item pour la façon des dites médailles à 3 s. par pièce	399 » »
Ensemble en argent courant. .	3,721.12.3

Pour acquit

(*s*) Théod. Van Berckel (1).

III. — ETAT

Des jettons d'argent faits par ordre de Messieurs de la Chatellenie du Vieux Bourg à Gand par le Graveur Général des monnoies de Sa Majesté T. Van Berckel.

2,240 jettons d'argent au titre de 11 d. 13 1/2 grs pesant 92 marcs 5 onces 12 éterlins faisant 89 marcs 3 deniers 20 6/24 grains fin à raison de 30 florins 17 s. 8 mites par marcs fin . fl.	2,756 5 »
Item pour la façon de 2,240 jettons à 3 sols.	336 » »
Item pour les caisses	2 5 »
Item pour port de lettres	» 12 »
Ensemble en argent courant .	3,095 2 »

Reçu de M. Metchel
le contenu de cette.

(*s*) M. A. Van Berckel.
Née van Nouhuys (2).

(1) et (2) N° 1697.

On voudra bien remarquer que de ces trois états seul le premier mentionne des frais de gravure. Les 25 pistoles convenues étaient donc un forfait accepté par les deux parties, quel que fût le nombre de coins à fournir. Les collectionneurs ne sont pas sans savoir qu'il y a deux types de jetons de Van Berckel pour le Vieux-Bourg (de Coster, nos 884-885). M. A. de Witte, dans sa si intéressante étude sur l'œuvre de ce bel artiste (1), arrive à la conclusion qu'ils ne diffèrent que par l'inscription du revers. Nous avons cru distinguer d'autres particularités que nous faisons connaître ci-dessous.

Droit. Tête laurée de Joseph II, à droite. Légende : JOSEPHUS II — AVG · COM · FLAND.

Revers. Lion tenant entre ses griffes antérieures une tour crénelée enguirlandée et ornée d'un écusson au lion ; dans le bas, arbustes et paysage. Légende : CASTELL · VETERIS BVRGI GANDENSIS.

Pl. VI, n° 12. Argent. Collection Gilleman, Ostende.

Droit. Comme le précédent.

Revers. Comme le n° précédent, sauf différences dans les arbustes et le paysage. Légende: CASTELLANIA VETERIS BVRGI GANDENS.

Pl. VI, n° 13. Argent. Collection Gilleman, Ostende.

Ce dernier jeton est un peu plus léger que le précédent. Or le calcul établit que chaque exemplaire du premier lot pèse un peu plus qu'un exemplaire

(1) *Gazette numismatique*, 11e année, p. 109.

des deux autres lots. On en déduit que le type à la légende GANDENSIS est le plus ancien. Le coin de ce revers aura été assez promptement mis hors d'usage. Nous en voyons la preuve dans le fait que parmi les coins de Van Berckel conservés à Vienne ne figure que l'exemplaire à la légende GANDENS (1).

On voudra bien remarquer combien le dessin de l'artiste diffère du type traditionnel du châtelet; le comparer aussi au revers gravé par lui pour les médailles décernées par le Vieux-Bourg comme prix de ses cours d'accouchement (2).

Contrairement aux précédents, les sommes dues au graveur général — L. 536-2-11, L. 621-16-4-6 et L. 517-2-9-6, — sont payées directement et totalement par le collège. Elles font l'objet de trois ordonnances inscrites dans les comptes de 1788 et de 1789 (3). Il est probable que, vu l'insécurité des temps troubles qu'on traversait, le receveur aura refusé de courir les risques d'une avance considérable de fonds, d'où l'innovation.

M. Berten a, dans un *Appendice* à son volume de l'*Introduction à la Coutume du Vieux-Bourg*, esquissé l'histoire des dernières années de la châtellenie. A cause des développements auxquels nous serions entraînés, nous devons nous interdire, malgré l'intérêt qu'elles présentent, l'analyse de ces pages,

(1) *Revue belge de Numismatique*, 1904, p. 341.

(2) *Ibidem*,, 1908, p. 98 et page 214.

(3) N° 1692, fol, 61 v° et n° 1693, fol. 61 et v°.

où l'on voit l'institution féodale ballottée à tous les vents, tour à tour réduite, rétablie, transformée ou fusionnée avec d'autres organismes. Nous cantonnant dans notre domaine, nous continuons à ne nous occuper que de ce qui concerne les jetons.

Commissaire, baillis, voorman, receveur et greffier reçoivent leur part comme à l'ordinaire. Il en est de même des hommes de fief, quel que soit le nom qu'on leur donne sous les divers régimes.

Nous constatons qu'ils sont six sur la liste de distribution de 1789, cinq en 1790, huit en 1791, cinq en 1792, dix en 1793 et dix en 1794. Si l'un ou l'autre est *absent,* le receveur trouve moyen de lui remettre part double ou triple à son retour (1). Les listes sont muettes au sujet des étrennes de 1795 et 1796, apparemment parce que dans la Belgique définitivement incorporée à la France a été appliquée la loi des 27-29 novembre 1789, qui prohibe les étrennes, gratifications, etc (2). Parler des années ultérieures est inutile; car, le 26 nivôse de l'an IV (16 janvier 1796), l'administration du département de l'Escaut a arrêté la dissolution de ce qui survivait du Vieux-Bourg démembré, et le collège en a pris acte le lendemain en une ultime séance. Au total, environ 1900 jetons ont

(1) N° 2830.

(2) *Recueil des lois et règlements pour les 9 départements réunis par la Loi du 9 Vendémiaire, an IV* (Paris, Ventôse an V), I, p. 100.

été distribués de 1789 à 1794. Il aurait été intéressant de pouvoir faire connaître le sort des autres. Cette satisfaction ne nous est pas donnée, faute de renseignements.

Nous voici arrivés au terme de notre travail. Il y aurait beaucoup à gloser au sujet de l'acquisition de ces petits monuments qui prouvaient « dans les familles que les ancêtres ont été du corps pour le service du maître, la seule marque d'honneur qui puisse y être conservée. » Ce que M. Visart de Bocarmé établit pour la ville de Bruges est vrai aussi pour le Vieux-Bourg : régulièrement les comptes accusaient un déficit (1) et l'on consacrait des sommes énormes à l'achat de jetons ! Ne soyons pas trop sévères, la perfection n'est pas de ce monde. Si nos pères revenaient, ils trouveraient certainement que, dans bien des cas, notre société moderne peut faire un usage plus judicieux des deniers publics. Nos descendants partageront peut-être cet avis. Autres temps, autres mœurs.

CH. GILLEMAN,
A. VAN WERVEKE.

---

(1) A l'époque de la frappe des premiers jetons en argent, le déficit atteignait déjà 6300 livres ; recettes, L. 51905-6-10 1 ; dépenses, 58188-8-10-4 (Comptes 1639-1640).

Jean-Baptiste Chrysogome MARQUART

ESSAYEUR GÉNÉRAL,

PUIS WARADIN DE LA MONNAIE DE BRUXELLES

SA VIE,

SON ŒUVRE COMME MÉDAILLEUR

1749-1794

(*Suite et fin.*) (1)

PLANCHE VII.

L'atelier monétaire d'Anvers cessa, on le sait, tout travail le 14 février 1758 et à partir du 18 du même mois on procéda au transport de son matériel à l'hôtel des Monnaies de Bruxelles. Les bâtiments de cet établissement, où depuis longtemps on ne frappait plus de numéraire, demandaient de nombreuses réparations. Ce fut Marquart qui, après entente préalable avec le comte de Fraula, commissaire des Monnaies, eut mission de les faire exécuter et de veiller au « placement des » fournaux, moulins, presses et autres, ustencilles » relatifs à la fabrique » des pièces (2).

(1) Voir *Revue*, pp. 53-74.

(2) Archives générales du Royaume. Conseil des Finances. Carton n° 385.

On voit que l'essayeur général de la Monnaie de Bruxelles fut un peu l'homme à tout faire de l'Administration des monnaies.

Il fut même chargé, fait curieux à noter, de diriger l'installation, dans le Parc de Bruxelles, d'une fabrique de salpêtre, dont il conserva la direction sous la surveillance du conseiller des Finances Mullendorf, occupation qui, dit-il, « lui » donne une besogne continuelle et des soins » infinis (1) ».

Dans les premiers temps où Jean-Baptiste Marquart occupait la place d'essayeur général, il touchait seulement 72 florins de gages fixes, « il » obtint ensuite 120 florins, par acte du 11 décem- » bre 1752; aiant depuis été envoié à Vienne pour » s'y évertuer dans l'art de la gravure, on lui assi- » gna, pour pouvoir y subsister, une somme » annuelle de 400 florins qui lui fut continuée par » résolution du Ministre plénipotentiaire, le » 27 août 1757, sur consulte de la Jointe des mon- » noies du 20 août, de sorte qu'il jouissait depuis » lors d'un gage de 520 florins, qui fut encore » augmenté par résolution du Ministre plénipo- » tentiaire sur notre consulte du 26 janvier 1761 » jusqu'à concurrence de 800 florins par an, à » considérer que Marquart ne profiteroit plus de » ses honoraires à l'ouverture des boëtes des » monnoies et devroit au surplus faire gratis les

(1) Archives générales du Royaume. Conseil des Finances. Carton, n° 385.

» contre essois d'or et d'argent (1) ».

C'était, pour l'époque, une situation d'autant mieux rémunérée qu'elle permettait à celui qui l'occupait d'accepter des travaux qui pouvaient lui procurer un supplément appréciable de ressources.

Voici quelques textes qui prouvent que Marquart sut profiter de cette latitude.

1° Le 7 avril 1758, le waradin de la Monnaie de Bruxelles est autorisé à laisser Jean-Baptiste Marquart frapper « les médailles ou plaques de cuivre » sur le carré qu'il a gravé pour les gardes et à » l'usage de la Régie pour les droits d'entrées et » de sorties » à lui commandées par le conseil des Finances (2).

2° Le 11 octobre 1758, il lui est prescrit de faire une « stampille » pour le nom de Nobili et de s'en servir pour l'usage que le conseiller de Nobili lui prescrira (3).

3° Le 9 juin 1761, la veuve Nettine, qui tenait une banque à Bruxelles et était chargée du service des dépenses secrètes du duc Charles de Lorraine,

(1) Rapport du comte de Fraula. Archives générales du Royaume de Belgique. Conseil des Finances. Carton n° 385. Le florin de Brabant, dont il est question ici, valait un peu plus de 1 franc 81. —Les honoraires touchés aux ouvertures des boites n'étaient pas sans importance. C'est ainsi que Marquart reçut 213 fl. 7 sols 6 deniers argent courant pour avoir assisté à celle d'Anvers en 1757 et à celle de Bruxelles en 1758. Jointe des monnaies, liasse n° 3.

(2) *Revue belge de Numismatique*, 1896, p. 140.

(3) *Revue belge de Numismatique*, 1896 p. 349.

est autorisée à payer à l'essayeur général des monnaies « pour avoir gravé le passeport à nos titres, les planches de nos petits titres ainsi que le cachet à nos armes, la somme de 159 florins argent courant de Brabant, le tout ayant eu lieu à l'occasion du changement qu'exige notre qualité « de grand maître de l'Ordre Teutonique », dont voici le compte détaillé en date du 6 juin :

« Gravé sur cuivre le passeport au grand titre » de S. A. R. le duc Charles de Lor- » raine à	Fl. 84.00
» Gravé deux fois, aussi sur cuivre, » le petit titre de S. A. R., à 2 pistoles, » chaque.	42.00
» Déboursé pour les platines de cui- » vre polies.	9.00
» Gravé le cachet de S. A. R. sur ar- » gent avec les attributs de la Grande » maîtrise de l'Ordre Teutonique, à » 2 pistoles.	21 00
» Pour l'argent et le manche du » cachet	3.00
Total. . . fl. (1)	159.00

Cet extrait est intéressant parce qu'il établit que Marquart était aussi graveur en taille-douce et qu'il taillait de plus des cachets.

4° Le 23 février 1764, ordre de payer est donné à la veuve Nettine les frais d'impression des passe-

(1) *Revue belge de Numismatique*, 1896, p. 351.

ports et des feuilles des titres de Charles de Lorraine servant aux dépêches pour les affaires du gouvernement, y compris le renouvellement de la gravure de la planche des dits titres ensuite de la présentation de l'état suivant :

« Imprimé pour la secretairerie d'Etat et de
» guerre par ordre de M. de Crumpipen, depuis le
» 22 juin 1761 jusqu'au 17 février 1764, 1500 petits
» passeports à 3 escalins le cent. . fl. 15-15 00
» 675 grands passeports, à 7 escalins
» le cent. 16-10-9
» Avoir raccommodé et regravé la
» planche 10-10-0

Total. . . fl. (1) 42-15-9

5° « Le waradin de la Monnoie de Sa Majesté
» Impériale et Royale Apostolique, Marquart
» aiant gravé par nos ordres : 1° une planche pour
» l'impression des passeports que le Ministre plé-
» nipotentiaire, prince de Starhemberg sera dans
» le cas de faire expédier et 2° une planche pour
» l'impression du titre du même ministre sur du
» papier destiné à servir pour l'expédition de let-
» tres et actes du gouvernement, la veuve Nettine
» paiera 84 florins argent courant du Brabant (2)».

D'autres profits et de beaucoup plus importants allaient encore à Marquart. En effet, lors de la réouverture de l'atelier de Bruxelles, il avait obtenu

(1) *Revue belge de Numismatique*, 1896, p. 352.
(2) *Revue belge de Numismatique*, 1896, p. 352

d'être chargé, conjointement avec le graveur particulier François Harrewyn, de la fourniture des coins monétaires, ce qui lui valut la haine de ce graveur qui se voyait frustré dans ses avantages pécuniaires. Aussi réclama-t-il, avec la dernière énergie, avec trop d'énergie même, auprès du commissaire des Monnaies, le comte de Fraula. Harrewyn, entre autres arguments, soutenait qu'on frappait une plus grande quantité de pièces avec les carrés fournis par lui qu'avec ceux gravés par Marquart et que, par suite, il n'était pas juste de lui accorder la moitié du droit de marc, qui d'ailleurs revenait au seul graveur particulier. Ses protestations étant restées sans suite, une scène violente eut lieu le 3 mai 1759 entre lui et l'essayeur général, à la Monnaie de Bruxelles, à la suite de laquelle Harrewyn s'oublia jusqu'à manquer de respect au comte de Fraula, qui porta plainte et le graveur particulier fut suspendu de ses fonctions pendant environ quatre mois (1).

Marquart continua donc à toucher la moitié du tantième qui revenait au graveur de la Monnaie. Du 20 février 1758 jusqu'au 31 décembre 1768, il perçut de ce chef la somme relativement importante de 7141 florins. Durant cette période, on frappa, d'après les poinçons et les matrices originaux livrés par le graveur général Jacques Roet-

(1) *Revue belge de Numismatique*, 1908, p. 477-86. François Harrewyn était le père de Jean-Baptiste Harrewyn, le compagnon de Marquart, à Vienne.

tiers, des doubles souverains, des simples souverains en or ; des couronnes, des demi-couronnes et des escalins en argent, enfin des plaquettes en billon (1).

Entre-temps, depuis 1764, la situation de Marquart s'était complètement modifiée. En effet, le 27 janvier de cette année, le waradin, Nicolas Grimberg, était venu à mourir et il avait fallu procéder à son remplacement. Huit postulants se présentèrent.

C'était : 1° Alexandre de Quenonville, bruxellois, âgé de 38 ans, qui dit « s'être évertué à l'écri-
» ture et à l'arithmétique, aux langues française,
» latine et flamande dans la vue de posséder un
» jour quelque emploi. »

2° Léopold-François Carton, écuyer, avocat au Conseil de Brabant, membre d'une des sept familles patriciennes de Bruxelles. Le suppliant se réclamait de ses ancêtres. D'abord de son père, Antoine Carton, capitaine des grenadiers « au régiment de Poteghem » ; puis de ses oncles maternels, dont deux furent receveurs généraux des Finances ; un troisième, Louis Vereycken, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques, et général d'artillerie, enfin un quatrième lieutenant-colonel de cavalerie.

3° Boniface-Joseph de Blocquéau, écuyer, dont

(1) *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant, etc.* par A. de Witte, t. III, p. 310-314, fig. nos 1135, 1136, 1139, 1140, 1141, 1142, 1143 et 1144.

le seul mérite était d'être le fils d'un ancien conseiller pensionnaire des Etats de Limbourg.

4° Louis-Charles-Joseph Jacobi, né à Nivelles en 1718 et négociant à Bruxelles, arguait des connaissances financières qu'il avait acquises dans le commerce et la banque.

5° Isaac Schuermans, âgé de 60 ans, « bourgeois de Bruxelles vis-à-vis la Boucherie » se bornait, en homme pratique, à offrir de payer 3000 florins pour la place.

6° Le chevalier Antoine-Ignace de Macqueau, fils du directeur de l'Académie de Bruxelles, qui, depuis vingt ans, déclarait-il ingénuement, postulait toutes les places qui venaient à vaquer dans le fol espoir d'en obtenir enfin une.

7° François de Saint-Moulin, licencié en droit civil et canon de l'Université de Louvain.

Et enfin 8° Jean-Baptiste-Chrysogome Marquart, essayeur général à la Monnaie de Bruxelles, qui rappelle « avoir fait ses preuves tant pour la » gravure, essais, fontes, livrances, inventions » d'ustensils et de machines que pour les autres » qualités nécessaires à l'emploi qui lui ont valu » de voir ses gages d'essayeur général s'élever » à 800 florins. » Il demande que les 183 florins d'appointement fixe attachés à la place de waradin soient ajoutés à ce qu'il touche actuellement, car il conserverait son poste d'essayeur et abandonnerait seulement la place de graveur particulier, dont il partage les profits avec François Harrewyn.

Ces diverses requêtes, qui ne manquent pas d'originalité et marquent bien la mentalité du temps, furent soumises, tout d'abord pour avis, à la Chambre des Comptes, qui n'en retint que deux : celle du candidat perpétuel de Macqueau et celle de Marquart. Elle appuya tout particulièrement cette dernière, les connaissances de Marquart lui donnant tous ses apaisements ; mais, sous la réserve expresse, de l'abandon de ses fonctions d'essayeur général. Comme compensation, elle propose d'accorder au nouveau waradin 800 florins de gages « la demeure, honneurs, prérogatives et émoluments » antérieurement attachés à ce titre (1).

Le gouvernement se rangea à cet avis et Jean-Baptiste Marquart fut commissionné waradin de la Monnaie le 14 mars 1764; mais seulement avec 750 florins d'appointement. Il est vrai, comme on l'a vu plus haut, qu'il continua, pendant quelques années encore, à partager avec Harrewyn le bénéfice de la fourniture des coins de frappe des espèces.

Sa nouvelle situation, qui le plaçait à la tête du corps des officiers de la Monnaie de Bruxelles, ne l'empêcha pas non plus de s'occuper de gravure en médailles. M. V. De Munter (2) lui attribue, avec raison, la médaille que la baronne de Barten-

(1) Archives générales du Royaume de Belgique. Conseil d'Etat, carton n° 415.

(2) *Revue belge de num.*, 1896, p. 306.

stein fit frapper au nom de son fils Christophe, lauréat, en 1775, de l'Université de Louvain.

Le même auteur a fait connaître, qu'à l'occasion du jubilé de Saint-Rombaut, célébré aussi en 1775, le Magistrat de Malines chargea Marquart de lui fournir quelques médailles destinées à servir de prix aux gildes qui participeraient aux fêtes organisées à cette occasion.

Le droit de ces médailles devait porter le buste du gouverneur général, le bon duc Charles de Lorsaine, et, le revers, un trophée aux armes de Malines entouré des attributs des Gildes. Le secrétaire de la ville, le sieur Vanderlinden, d'accord avec Marquart, fit choix, pour le droit, de la matrice, encore conservée à la Monnaie de Bruxelles, du jeton gravé, en 1771, par Jacques Roettiers pour commémorer l'érection du nouveau phare d'Ostende. Quant au revers, M. De Munter le croit l'œuvre de Marquart lui-même (1). Ces petites médailles, commandées le 19 mai, furent frappées le 19 juin et elles l'auraient été plus tôt encore si un accident n'était arrivé, rapporte M. De Munter, au premier coin du revers, qui s'était fendu lors de la trempe. Le Musée de la Monnaie de Bruxelles renferme deux coins du revers en question, dont l'un est, en effet, ébréché, ce qui confirme pleinement le fait mentionné par notre confrère.

Le 28 octobre 1776, M. de Starhemberg proposa

(1) *Revue belge de num.*, 1896, pp. 298-312.

d'accorder à Marquart l'augmentation de gages qu'il sollicitait depuis plusieurs années déjà, et même de donner à cette augmentation une certaine rétroactivité en la faisant remonter, par exemple, au premier de l'an (1).

Le waradin réclamait 2000 florins. S. A. R. le gouverneur général des Pays-Bas autrichiens accepta de porter ses appointements à 1500 florins. Ce qui semble avoir été accordé au cours de l'année 1777.

Passé cette date, jusqu'en 1789, les renseignements sur Marquart se font de plus en plus rares. Nous le voyons, le 9 août 1777, recevoir des observations de la Chambre des Comptes au sujet de la négligence avec laquelle sont frappés les doubles et les simples liards à l'effigie de Marie-Thérèse (2), puis, conjointement avec le maître de la Monnaie de Bruxelles, Wauters, adresser, le 20 novembre 1786, un rapport défavorable à la Jointe des Monnaies concernant une requête présentée par un nommé François Wauthier, fabricant installé au couvent désaffecté de Rouge-Cloître, afin d'être autorisé à y installer une presse, permission qui fut nonobstant accordée (3), sous la réserve

(1) Archives générales du Royaume de Belgique. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne. Registre 43, D. 103, M. 2.

(2) Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies, liasse 192.

(3) Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies, registre 303. Ce qui est important à noter, parce que, jusqu'ici, on croyait que, sous le gouvernement autrichien, la Monnaie seule pouvait posséder des presses monétaires.

que la presse serait choisie parmi celles dont la Monnaie ne faisait plus usage. Enfin, il signe, d'accord avec van Berckel, successivement deux rapports, dont le dernier est du 28 août 1789, concernant la conduite et l'application d'un certain Nicolas Del Ré, de Saint-Hubert, élève graveur à la Monnaie de Bruxelles, à la suite desquels ce dernier donna sa démission (1).

Marquart resta en fonctions pendant tout le temps que dura la révolution brabançonne ; il eut même dans les derniers jours de cette révolution quelques mauvais moments à passer, qu'il expose, comme suit, dans un rapport officiel du 5 décembre 1790 (2).

« Un officier du régiment de Tongerloo dragons nommé » Van Hallen est venu le 2 de ce mois sur la place de la » Monnoie avec un escadron de dragons sabre à la main, » l'officier et quelques dragons sonnèrent fortement et » voulurent enfoncer la porte. Nous lui ouvrîmes et lui » demandâmes ce qui vouloit ; il répondit : de l'argent et » les dragons nous menacèrent de nous massacrer si nous » n'en donnons de suite, dans cette cruelle situation nous » eûmes la prudence d'appeser l'officier, qui fut bien diffi- » cile. Enfin, l'ayant attiré dans l'hôtel, et prié de faire » retirer les dragons, nous lui demandâmes quelle étoit la » somme qu'il vouloit. 6,000 florins, dit-il. Nous lui

(1) *Revue belge de num.*, 1889, p. 353-357, 1894, p. 402-405.

(2) Archives générales du Royaume. Jointe des Monnaies. Registre 303, article 202. Ce petit fait divers a été déjà résumé ailleurs. Ce document est aussi signé par Wauters, maître de la Monnaie de Bruxelles.

» représentâmes que cette somme étoit exhorbitante et à
» force de bons mots nous le contentâmes avec 500 livres
» d'argent (1), dont nous avons la quittance. Échapé de ce
» danger, nous retombâmes dans un autre. L'essayeur
» général Brichaut vint nous dire que la Monnoie étoit
» sur la liste des maisons qui devoient être pillées, nous
» cachâmes d'abord une grande partie d'or et d'argent et
» pour appaiser les capons (2) du rivage qui déjà entou-
» roient l'hôtel nous leur payâmes à boire tout ce qu'ils
» vouloient, par ce moien et par les bons offices du maré-
» chal Schuers, qui s'est comporté d'une manière digne
» d'éloges, nous avons évité le pillage. Ce ne fut pas encore
» là le terme de nos trances, un official du Trésor vint
» avec un ordre du Congrès pour livrer une somme de
» 30,000 florins. Persuadés de la déroute de ce Congrès
» nous avons répondu qu'il étoit impossible de donner
» cette somme. Nous le priâmes de faire rapport au sieur
» Beekman qui approuva notre manière d'agir. »

Peu avant la première occupation de notre pays par les Français (6 novembre 1792-18 mars 1793), Marquart quitta Bruxelles, chargé qu'il fut par le gouvernement autrichien de convoyer, jusqu'à Wessel, l'or et l'argent qui se trouvaient à l'hôtel des Monnaies (3).

Cette mission remplie, il se hâta de reprendre ses fonctions dès le 28 décembre 1792 ; ce qui lui valut pas mal d'ennuis, comme il appert de la

(1) Chaque livre valant 3 florins 10 sols, argent courant de Brabant.

(2) Débardeurs.

(3) A. de Witte, *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant*, t. III, p. 366.

curieuse note rédigée par lui sous la date du 7 mars 1793 (1) et que nous croyons bien faire de reproduire ici dans son entier.

Le 22 février 1793, le commissaire de guerre de l'armée française, nommé Hallard, accompagné du nommé Du Coudray qui avoient fait l'inventaire de tout ce qui se trouvoit à l'hôtel de la monnoie, étant venu chez le wardyn qui étoit incommodé de la goute et où ils avoient fait venir tous les officiers, ainsi que les ouvriers de la monnoie, le commissaire Hallard aiant fait lire l'inventaire par le nommé Du Coudray, demandoit au wardyn en lui voulant remettre toutes les clefs de la monnoie, s'il vouloit repondre de tout ce qu'il y avoit dans la monnoie en suitte de l'inventaire et en être le gardien.

Le waradin en présence de toutes les officiers et ouvriers, lui dit qu'il ne vouloit pas accepté les clefs ny repondre de rien, qu'il ne vouloit aucun service, ny plus servir, qu'il ne demandoit que son repos refusant absolument. Le commissaire lui dit qu'il ne devoit rien faire et pouvoit se tranquiliser, le wardyn lui repliqua ce qu'il lui avoit dit et qu'il ne serviroit en aucune façon, sur quoi il lui dit vous avez tord, l'assemblée constitutive vous donneroit une bonne pension, et puis une bonne retraite, je lui repliquoi en le remerciant, qu'il n'avoit besoin de rien. Hallard lui dit en ce cas vous devez quitter votre demeure pour la remettre à celui qui vous remplacera, je lui répondit volontier, mais je demande du tems pour chercher une maison ou quartier, le sieur Du Coudray dit qu'on me donnoit du tems jusqu'à la demi-mars, le sieur Hallard dit très hon-

(1) Archives générales du Royaume. Conseil des Finances. Carton 402. Cette note a déjà été, en partie, résumée dans la *Revue belge de num.*, 1896, p. 360.

nêtement même jusqu'à la mi-avril, à moins que l'on n'y devroit loger quelqu'un d'autre. Il demandoit ensuitte au graveur général Van Berckel s'il vouloit prendre les clefs et repondre de tout. Van Berckel dit qu'il n'acceptoit pas les clefs et qu'il ne vouloit repondre de rien et refusa tout service, le commissaire lui dit en ce cas l'on vous donne huit jours pour démenager ce qui vous appartient dans votre quartier et au bout de ce tems la monnoie vous est interdite.

Il demanda la même chose à l'essaieur général Brichaut, ainsi qu'à l'esaieur particulier Le Martin, qui firent la même réponse en refusant tout service, on leur donna également huit jours pour deménager au bout de ce tems la monnoie leur fut interdit.

Le commissaire s'adressant au graveur particulier Haller, qui dit ces paroles : Citoien, ces messieurs sont de très honnêtes gens, moy je reponds de tout et j'accepte le tout (nous croions et soubsonnons que le graveur Haller étoit déjà dans leurs intérêts et en pleines connoissances, entendu que lorsque les commissaires sont venu prendre l'inventaire, ils étoient en pleine connoissance, se traitant en donnant la main, de citoiens et leur dit en faisant voir un cachet qu'il étoit occupé à graver, je crois citoyen que cela sera bien, on l'aplaudit), ensuite il dit j'aurez soin de tout, vous pouvez vous reposer de ce coté-cy, parlant de mademeure, je suis sure de l'autre coté de la rue de l'Évêque, la servante qui est là est une honnête fille je répond d'elle pour la garde de tout. Le commissaire demandoit la même chose au maître ouvrier Van de Watter ainsi qu'aux ouvriers s'il vouloient répondre et travailler, ils refusèrent tous ainsi que le fondeur May même refus. La monnoie leur fut interdit.

Il ordonna à Du Coudray de celler mes portes de communication afin que je ne puis avoir aucune communication avec la monnoie disant au graveur Haller : Citoien vous aurez soin que tout s'exsécutte.

Il acheva le procès-verbal, il y met que le citoien Marquart, garde de la monnoie, avoit refusé tout service et qu'on lui donna un tems convenable pour déloger, que le graveur général van Berckel, ainsi que les essaieurs Brichaux et Le Martin avoient refusé le service d'être caution, que le maître ouvrier Van de Watter, ainsi que le fondeur May avoient refusé le service.

L'on fit signer chacun le refus de service qu'avoient fait, le graveur particulier Haller signa comme acceptant les clefs et répondant de tout. Qu'on cella mes portes de communication et la monnoie fut interdite au wardyn et aux officiers et ouvriers selon qu'il a été dit ci-dessus.

Il est à présumer que le graveur Haller estoit au service de ces messieurs, le palfernnier Libot lui demanda la permission de pouvoir entrer et sortir par la porte cochère pour pouvoir se chauffer le soir chez le waradin jusqu'au moment qu'il se couchoit, Haller lui accorda la demande; qu'actuellement, il étoit son maître et son chef, Libot ne pouvoit plus sortir ny entrer de l'autre côté, la porte d'entre deux étant barricadée.

Le 7 mars 1793 l'on est venu advertir le wardin qu'il courru risque d'être arrêté et peut être conduit à Valenciennes, qu'il devoit se cacher, il était 9 1/2 heures du matin, quand le wardyn quitta sa maison pour se soustraire de leurs poursuitte et se cacher chez un ami où il resta huit jours; effectivement à dix heures le commissaire Hallard accompagné de deux inspecteurs de la monnaie de

Lille vient chez le wardyn, dit à ses filles, mesdames il ne faut pas demander si M. Marquart est chez lui puisque un gouteux, inccomodé comme il est ne peut sortir. Mes enfants répondirent, Monsieur il n'y est pas il vient de partir pour Gand. Ils furent étonnés demandant la raison de mon départ, on leur répondit que je mettait éloigné par crainte d'un bagard, et pour éviter des altercations et saisissements ensuite se présenta les deux inspecteurs qu'il accompagnoit, comme étant commis de la part de la convention national, pour faire battre monnoie partout où les trouppes de la republique séjourneroit, et que comme ils avoient beaucoup d'argenteries d'église, il les faire monnoier incessamment.

Nous sommes fachés de cette absence, nous aurions voulu faire connoissance avec lui et causer, dirent-ils.

Ma fille leur répondit, Messieurs comme mon père n'est plus rien à la monnoie et qu'il n'y a plus aucune communication étant entièrement libre, il a cru être son maître d'aller chercher du repos.

Ils parlèrent d'Haller disant que cetoit un habile homme qu'on l'avait cherché, qu'il ne se trouvoit pas, M. Hallard dit, je crois qu'il a peur quoique à notre service vous le verrez, il se sont retiré avec politesse.

Deux jours après il firent venir le maître ouvrier Van de Watter et ne trouvant pas le graveur Haller, il lui dirent de prier le graveur gén. van Berckel de passer à la monnoie vers le midi, le dit Van de Watter vient à la monnoie avec van Berckel, il le conduit au cabinet des carrés des medailles, où lon avait deposés les poinçons et matrices des differentes espèces que l'on avoit fabriqué, qui etoient sous la garde de deux graveurs, Il avoit les poinçons et matrices originaux chez le graveur general et les coppie

chez le graveur particulier desquelles ils avoient donné leurs quittances à la Chambre des comptes où les listes se trouvent, ces messieurs prièrent van Berckel de trier les poinçons et matrices des couronnes, demi-couronnes, escalins, plaquettes et sols de Luxembourg pour le cuivre.

Ils demandèrent apres les carrés originaux, on leur répondit que le garde de la monnoie ou wardyn les avoit fait partir, avant cette besoigne ils avoient interrogé le maitre ouvrier Van de Watire touchant la gravure des carés il leurs répondit que les carrés à monnoier ce faisait par M. Haller qui etait graveur particulier de la monnoie que M. van Berckel était graveur general des médailles. Dans ce moment arriva le graveur Haller que l'on avoit trouver et qu'on conduit au Cabinet. Le graveur general voiant Haller dit, messieurs puisque M. Haller est ici je n'y ai plus besoin et se retira ce qui s'y est passé je l'ignore.

L'on suppose qu'il envoient essoie de frapper le cuivre en flans qui se trouvoit à la monnoie, environ 25,000 marcs tant pour que simples que doubles liards, qu'Haller auroit vraissemblablement gravées les carées, nous croions cela d'autant plus qu'il avoient proposé aux ouvriers monnoieurs de travailler mais aucun d'eux n'a voulu accepter du service, les raisons qu'on leur demandoit de leur refus, fut que depuis la cesseur du travail depuis quatre mois chacun avoit repris son metier, et qu'il y etoient engagée, qu'il ne quitteroit pas leur besogne et qu'il refuserent tous et se retirerent.

Ce qui n'empêcha pas Haller, lors de la rentrée des Autrichiens à Bruxelles, de pousser l'audace jusqu'à accuser Marquart d'avoir lâchement dé-

sertée son poste, et de se poser en sauveur du matériel de la Monnaie (1).

La victoire de Neerwinden rendit, pour quelques mois, la Belgique à l'Autriche. Mais l'argent manquait et pour poursuivre la guerre le gouvernement de Vienne, par lettre du 1er août 1793, porta à la connaissance des habitants des Pays-Bas autrichiens qu'il ouvrait un emprunt volontaire pour continuer la lutte contre la République Française. Le waradin Marquart abandonna sur ses gages, en faveur de cet emprunt, une somme mensuelle de 8 florins.

Les Archives générales du Royaume de Belgique conservent un certain nombre de livres d'entrée et de sortie du waradin de la Monnaie de Bruxelles qui témoignent des soins apportés par lui à s'acquitter de ses fonctions, et vraiment on peut dire qu'il fut un fonctionnaire modèle si, comme artiste, son mérite fut assez mince.

Il est vrai qu'à l'heure actuelle il est fort difficile de reconstituer son œuvre de médailleur. Son premier essai connu jusqu'ici est la plaque qu'il façonna, en 1758, pour la Régie des droits d'entrée et de sortie, comme nous l'avons vu plus haut. Elle porte, sur une large croix de Saint-André, l'écu d'Autriche que surmonte une couronne impériale placée dans le canton supérieur de la croix. Les autres cantons renferment l'inscription: DROITS ·

(1) *Revue belge de numismatique*, 1889, pp. 357-362.

— D'ENTRÉE — ET. SORTIE (1). Cette plaque de bronze est percée de huit petits trous qui permettaient de la fixer. Sa gravure est soignée et ne manque vraiment pas de caractère bien que l'écu d'Autriche soit par trop petit. Le poinçon d'un des bras de la croix existe encore au musée de la Monnaie. Nous reproduisons ici la plaque d'après l'exemplaire de notre collection.

Planche VII, nº 1.

La deuxième œuvre, en date, est le revers du jeton frappé le 19 juin 1775 pour le Magistrat de Malines et destiné à servir de prix aux Gildes qui participeraient aux fêtes de Saint-Rombaut, patron de la ville. Conformément aux instructions données à l'artiste, on y voit, sur un trophée de drapeaux, d'arbalètes, d'épées, de fusils, de tambours, d'arcs, emblèmes propres aux corporations armées, l'écu couronné de Malines. La légende porte : ANNO JVBILÆI M · DCC · LXXV · S · P · Q MECHLIN. Nous possédons un exemplaire d'argent de cette petite pièce qui est rare.

Planche VII, nº 2.

La médaille que la baronne de Bartenstein fit frapper au nom de son fils, *primus* de l'Université de Louvain, est à peu près contemporaine de celle des fêtes du Jubilé de Saint-Rombaut, puisqu'elle date de septembre 1775. En voici la description :

(1) Voir *Revue belge de num.*, 1896, pl. v, 7.

Dans un cartouche, posé entre deux branches de laurier, l'écu couronné des Bartenstein. Légende: CHRISTOPHORVS · BARO · DE · BARTENSTEIN. Au revers se lit, en plein champ, l'inscription OB · | REPORTATAM · | LOVAN · | PHILOSOPH · LAVREAM · | LAETA MATER · | C · F · et, à l'éxergue, la date M·D·C·C·L·X·X·V· Argent, notre collection (1).

Planche VII, nº 3.

Malgré la sécheresse de la gravure, qui indique un artiste plus habitué à tailler des coins monétaires que des médailles, on sent la volonté d'imiter van Berckel qui, depuis un an, était graveur général de la Monnaie de Bruxelles.

Lorsque van Berckel se rendit à Bruxelles pour prendre part au concours qui devait s'ouvrir en 1776 pour la place de graveur général des Monnaies des Pays-Bas autrichiens, il y était déjà connu comme artiste de talent puisque, dans les derniers mois de l'année 1775, il fut question de le charger de la gravure de la médaille commémorative de la pose de la première pierre de l'église de

(1) Van Berckel grava une médaille pour la même occasion. Il est probable que c'est d'elle qu'il s'agit dans le registre du waradin de Bruxelles pour l'année 1775. Il y est fait (en outre) mention, sous la date du 4 septembre, d'une « chaîne d'or pour le premier de Louvain au titre de « XII carats et du poids de 5onc 10est 16as. Il se pourrait donc que Marquart en soit aussi l'auteur, d'autant que certains indices donnent à penser qu'il s'exerça à l'art de l'orfévrerie dans sa prime jeunesse.

l'abbaye de Coudenberg. Malheureusement, par mesure d'économie, le gouvernement rejeta les propositions de van Berckel et décida de se contenter d'un ancien coin de Roettiers, au portrait du duc Charles de Lorraine. Le revers de cette pièce, qui ne porte qu'une inscription en plein champ : PRINCIPI OPTIMO | ET PIISSIMO | QUOD | TEMPLI CAUDENB · | PRIMUM · LAPIDEM | POSUERIT et, à l'exergue, 17 · JAN · 1776, doit être l'œuvre de Marquart. Sa similitude avec le revers de la médaille du baron de Bartenstein ne laisse aucun doute à cet égard.

Toutes ces médailles, dont les matrices existent encore au Musée de la Monnaie, ne sont malheureusement pas signées et nous n'aurions pas de preuve matérielle que Marquart se soit adonné à l'art de la gravure en médailles si nous n'avions découvert dans la collection de M. le docteur Simonis, à Jemeppe-sur-Meuse et dans l'ancienne collection Surmont, aujourd'hui au Cabinet de l'Etat, une petite médaille qui porte en toutes lettres le nom du waradin de la Monnaie de Bruxelles et que nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici :

Avers. Buste enfantin, à droite, le collier de l'ordre de la Toison d'or au cou. Au-dessous : MARQUART. | F. Légende : JOSEPHVS ARCHIDUX AUSTRIÆ.

Revers. L'écu couronné du prince posé sur une

croix de Saint-André. Légende: BURGUND · ET LOTHA DUX 1755.

Bronze (1). Planche VII, nº 4.

La date du revers montre que le portrait de Joseph II enfant, dont le poinçon se trouve au Musée de la Monnaie de Bruxelles, a été fait par Marquart alors qu'il étudiait à Vienne sous Donner. C'est donc en réalité sa première œuvre.

Cette petite médaille nous donne un terme de comparaison qui permet d'affirmer que notre perspicace confrère M. Victor De Munter était dans le vrai lorsqu'il proposait d'attribuer à Jean-Baptiste-Chrysogome Marquart les médailles du Jubilé de Saint-Rombaut et du baron de Bartenstein.

A. DE WITTE.

ANNEXES

I.

Instruction selon laquelle l'assayeur général des monnoyes de S. M. Imp. et R. en son pays de par deça J.-B. Marquart aura à se conduire.

1. Le dit assayeur général sera toujours prêt pour faire les essayes aux ouvertures des boettes des mrs particuliers de toutes les monnoyes, des deniers d'or ou d'argent procédant d'jcelles, quant à ce faire il sera requis, aux gages accoutumés, vacations et émoluments à ce appartenants.

2. Sera aussi tenu de faire assaye des espèces de monoyes étrangères et autres décriées, ensemble des bagues, joyaux, vaisselles et autres ouvrages d'or ou argent quand pareillement il seroit requis ou

(1) PINCHART, *Histoire de la gravure des médailles en Belgique*, p. 78.

bien lui seroit ordonné par les m^rs graux pour le bien du dit faict des monnoyes et ce qu'en dépend.

3. Le dit assayeur général sera tenu d'avoir à l'ouverture des dites boettes, bonnes et justes balances et bicquets et d'assaye, et icelles justifier et mettre à point avant que s'en pouvoir servir d'jcelles : au faict et ouvertures, sus^tes de telle sorte que nulle faute soit trouvée à jcelles ensemble ses poids d'assaye à scavoir le marcq, le denier, le grain, demie, quart, huitième et seizième d'jceluy, le tout en présence des d^ts m^tres genaux et autres officiers assistant aux^dtes ouvertures et ce le plus justement que faire se pourra.

4. Et comme il incombe au d^t assayeur g^ral d'user d'argent fin pour allier ses assayes d'or, ensemble le plomb, tant pour affiner jcelles assayes d'or qu'autres d'argent, il sera tenu fondre et jecter en un lingot tel argent fin, et de l'asseyer pour voir s'il ne tiendroit aucun or, assayer pareillement le d^t plomb pour reconnoitre s'il ne tient aucun argent, le tout en présence des d^ts m^es gaux et officiers, et en cas qu'au d^t argent fin il se trouvera aucun or, ou bien au d^t plomb aucun argent, le rabattra toujours des assayes qu'il fera comme il convient et est accoutumé de faire.

5. Item à l'ouverture des d^s boettes jceluy assayeur g^ral pèsera de chacune sorte de deniers d'or procédans des d^s boëttes, un demi assaye et autre semblable demi assaye de l'eguille expressément faite ou à faire au regard de la sorte des deniers d'or, dont assaye g^ral faire se devra, reposant à la chambre des comptes; là où il conviendra, les alliera dudit argent fin, tant l'un que l'autre en telle proportion que sur chacun carat d'or fin y aye deux et demi carats d'argent fin ou bien quelque peu moins, mais point d'avantage, et étant ainsi pesées et alliées bien justement les affinera conjoinctement au fourneau à ce servant chacune en une coupelle à part en forme accoutumée le plus soigneusement que faire se pourra.

6. Et étant bien affinés au d^t fourneau, pures et claires pèsera, le d^t demi assaye, l'une contre l'autre, et ce que celles des deniers d'or de la boëtte sera trouvé peser moins que celle de l'éguille, en cas que ce sont deniers auxquels certaine portion d'argent fin devroit être alliée, ce seroit l'escarcetté d'argent que les dits maîtres particuliers seront tenus payer au profit de S. M.

7. Depuis seront jceux essayes préparéz pour les mettre à l'eau

forte et d'en separer le dt argent allié comme dit est, bien entendu d'autant que le dt assayeur doit mettre tant la demie assaye des dts deniers que l'éguille conjoinctement au dt eau-forte, il sera tenu marquer l'une d'jcelle pour en après le retirant dudit eau forte lorsqu'ils seront bien purgé, et que rien n'y reste que or fin, les pouvoir reconnoitre l'une de l'autre et lors il les pesera autre fois, l'une contre l'autre, et si aucune escarcetté se y trouvera, ce sera le remède que les mres particuliers seront tenus payer sur chacun marcq d'or de l'ouvrage qu'ils auront fait de telle sorte en forme et manière plus au long declaré en leurs instructions.

8. Et quant aux assayes qu'il fera des deniers d'argent tant de haut que de bas alloy, provenans des ds boëttes, il pesera de chacune sorte deux demy assayes bien justement et en y ajoutant à chacune d'ycelle le plomb convenable savoir à raison de chacun denier de cuivre qu'ils pourroient tenir environ 5 esterlins, et ce sur matière de haut alloy comme tenant 7 deniers d'argent fin le marcq et en dessus, et sur autres de bas alloy en dessous des ds 7 deniers, 3 1/2 esterlins, bien entendu que son poid d'essaye repûtant le marcq ne soit plus pesant ou plus léger, que un esterlin huit as et lors jceluy assayeur gnal les affinera soigneusement, en prenant singulier égard que par force ou faiblesse de feu et chaleur du dt fourneau personne ne soit endommagé, et ce fait seront jceux assayes, visitéz par les ds mrs gaux et autres officiers, et les trouvant passables et bien faits, le dt assayeur gnal les pèsera en présence comme dessus, et si d'aventure aucun remède se trouveront être prins, les ds mrs particuliers seront tenus payer la concurrence d'jceux au profit de leurs Majestés suivant le contenu de leurs instructions.

9. Le dt assayeur gnal sera tenu de faire les ds assayes et autres que de la part de leurs Majestés lui seront ordonnés de faire fidèlement sans port, faveur ou aucune dissimulation, et d'écrire précisément aux billets, que d'jcelles il donnera et qu'il trouvera de fin, s'ils sont deniers procédants des dtes boëttes jusqu'à 1/16 d'un grain près et s'ils sont d'autres comme des joyaux, vaisselles ou autres ouvrages ou espèces de monnoye d'or ou d'argent pour personnes particulières à 1/4 de grain près, sur chacun marcq, et au surplus sera tenu de faire tout ce que bon loyal assayeur gnal des monnoyes susdites peut et doit faire.

10. Et ne pourroit le dt assayeur gnal avoir part ou portion ny

aucune secrète intelligence en quelle manière que ce pourroit être, avecq aucuns maîtres particuliers des ds monnoyes, ny autres livrants en aucune matière d'or ou d'argent es dtes monnoyes à peine de privation d'office et outre ce d'être punis à la volonté de S. M.

11. Tous lesquels points et articles susdits, ensemble les ordonnances des monnoyes le dt assayeur gnal sera tenu d'entretenir bien et léalement, et a ce faire serment pertinent es mains des mres gaux de toutes les monnoyes susdtes, et le dt serment fais et mis au pied de cette, soubsigné de l'un des dts mres gnaux et du dit assayeur gnal, il sera tenu le tout enregistré en toutes les chambres des comptes pour servir de perpetuelle mémoire.

Clauwebriant, MARQUART.

Le 27 juin 1749, Marquart prêta serment. Cette instruction est en usage depuis les archiducs dès l'an 1600 (1).

II.

Procès-verbal des opérations faites à Paris en la cour des monnoies

L'an 1756, le 20e jour de février sur les dix heures et demi du matin par devant nous Jean-Baptiste Taupier et Elie-René-Alexandre Viaud des Rouziers, conseillers du roi en sa cour des monnoyes, commissaires en cette partie pour la vérification et étallonnement des poids sur les poids originaux de France déposés en la cour, étant en la chambre des poids de ladite cour, assisté de Mathieu-Michel Bouland, commis au greffe de ladite cour est comparu sieur Jean Marquart, essayeur général des monnoyes de Sa Majesté Impériale et Royale aux Pays-Bas, assisté de maître Louis Harmant, son procureur, lequel nous a dit que par arrêt du 14 du présent mois, il a été ordonné que par Camu et Pierre Frémin, maîtres ballanciers, que la cour a commis à cet effet, vérification et étalonnement seroient faits sur le poid original de France déposé en la cour, de la pille de 64 marcs que ledit Marquart a fait faire, et que l'ancien poid de marc qui a été vérifié en la cour en l'an 1529 pour les Pays-Bas seroit con-

(1) Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes, reg. 588.

fronté audit poid original de France, dont du tout seroit par nous dressé procès-verbal en présence dudit sieur Marquart, de son procureur et de l'un des substituts du procureur général du Roi, pour après lesquels vérification et étallonnement faits, le tout être remis audit sieur Marquart avec la grosse dudit arrêt et expédition du présent procès-verbal; pour quoi requiert qu'il soit présentement par nous procédé audits vérification et étalonnement et confrontation en présence de Son Excellence le comte de Starhemberg, conseiller au conseil aulique de l'Empire, chambellan actuel de Leurs Majesté Impériales et Royales et leur ministre plénipotentiaire à la cour de France, lequel s'est à cet effet transporté à la cour accompagné du sieur Barré, secrétaire de légation de Leurs Majestés Impériales, en conséquence des ordres de Leurs Majestés Impériales et Royales, ce qui a été consenti par Sadite Excellence le comte de Starhemberg et le sieur Barré à ce présens et à cet effet ledit sieur Marquart nous a représenté ladite Pille de 64 marcs qu'il a fait faire par lesdits Camu et Fremin, sur laquelle sont gravées les armes de Sa Majesté Impériale et Royale, pour être ajusté, vérifié et étallonné, ensemble le poids de 4 marcs qui avoit été étalonné en l'année 1529, et qu'il nous a dit leur avoir été remis par le gouvernement des Pays-Bas autrichiens pour être confronté audit poid original de France, sur lequel avoit été étallonné en ladite année 1529, dont ils ont requis a été, et ont signé en la minute du présent procès-verbal, ainsi signé : le C. de Starhemberg Georges Barré, J.-B. Marquart et Harment, procureur, avec paraphes.

Est aussi comparu maître Guillaume Cressart, substitut du procureur général du Roi qui nous a dit qu'il consent l'exécution dudit arrêt de la cour du 14 du présent mois et a signé en la minute du présent procès-verbal.

Sur quoi, nous conseillers commissaires susdits avons donné acte aux dites parties comparantes de leur comparution, dires, réquisitions et consentemens, et en conséquence ordonné qu'il sera présentement procédé en exécution et conformément au susdit arrêt fait le jour et an que dessus et ont signé en la minute du présent procès-verbal Tanpin et Viaud des Roziers.

Et à l'instant nous avons remis auxdits Camu et Fremin, maîtres ballanciers cy présents pour ce mandés, la dite pille de 64 marcs à l'effet de la vérification et étalonnement d'icelle sur le poids original déposé en la cour, à l'effet de quoi nous avons fait faire ouverture du

ban ancien, fermant à trois clefs, dont l'une gardée par M. le premier président qui nous l'a remise, l'autre par nous et la troisième par le greffier en chef de la cour, présent, qui nous la remise, et après que lesdits poids originaux ont été tirés dudit ban ancien et mis sur le bureau de la dite chambre des poids, nous avons fait procéder à la vérification de la Pille de 64 marcs représentée et des diminutions ainsi qu'il en suit :

Premièrement lesdits Camu et Fremin nous ont dit, ainsi qu'il nous est apparu, que sur le couvercle de la ditte boette est gravé 64 marcs plein, en dedans du couvercle est gravé 32 marcs, au fond de la boête est insculpé la lettre *a* qui est le poinçon desdits Nicolas Camus et Fremin avec poinçon de fleur de lis, qui est le poinçon de la cour que nous y avons fait aposer, dessus le bord du plus gros poids qui entre dans ladite boête est gravé 16 marcs, et au fond dudit poids est insculpé la lettre *a* comme cy dessus, ainsi que tous les autres à la réserve des quatre plus petits où la lettre *a* n'est point insculpée ; sur tous lesquels nous avons fait marquer le poinçon de fleur de lis de la cour ; sur le fond du second poids est gravé huit marcs, sur le bord du troisième poids est gravé quatre marcs, sur le bord du quatrième est gravé 2 marcs, sur le bord du cinquième est gravé un marc, sur le bords du sixième est gravé 4 onces, sur le bord du septième est gravé 2 onces, sur le bord du huitième est gravé une once, sur le bord du neuvième est gravé demi once, sur le bord du dixième est gravé un quart d'once, sur le bord du onzième est gravé un huitième d'once, sur le bord du douzième est gravé un seizième et sur le treizième et dernier est aussi gravé un seizième d'onze

Et les dits Fremin et Camu ont ensuite tiré les diminutions de la dite pille et celle du poids original de la Cour, après quoi vérification a été faite pièce par pièce et séparément les unes des autres sur celle du poids original et se sont trouvés juste, ensuite pareille vérification a été faite, les dites diminutions rassemblées, et se sont pareillement trouvées justes, la boète de la dite pille a aussi été vérifiée sur le poid original et s'est trouvée juste ; et enfin toutes les diminutions de la dite pille réunies dans la boète ont aussi été vérifiées sur le poids original, et le tout s'est trouvé juste : laquelle pille ainsi que ses diminutions ont été comme il est dit cy-dessus marquées du poinçon de fleur de lis de la cour, après quoi la dite pille de 64 marcs a été mise dans un étui fait pour la contenir, et après l'y avoir assurée avec du papier pour la

contenir en état, la dite boète ou étui a été fermé à la clef, sur lequel étui a été mis une bande de papier aux deux bouts de laquelle a été apposé le cachet de la cour, plus une seconde bande sur les deux bouts de laquelle a été apposé le cachet de S. Exc. les deux bandes pasées de manière qu'il est impossible d'ouvrir le dit étui, elle a été remise à son Excellence et la boète audit sieur Marquart.

Après quoi avons procédé à la confrontation dudit poids de 4 marcs à nous représenté par ledit sieur Marquart ainsi qu'il est dit dans sa comparution cy-dessus, avons remis ledit poids à cet effet aux dits Camu et Fremin, après avoir observé qu'il est composé en tout de dix pièces, et qne sur icelui il y a d'un côté l'empreinte d'une fleur de lis ancienne et de l'autre côté une empreinte représentant le briquet de la Toison d'or et une autre empreinte numero dix, que la boète dudit poids et les deux diminutions suivantes sont marquées en dedans d'une fleur de lis ancienne et d'une rozette, les trois, quatre et cinquième diminutions suivantes marquées en dedans d'une fleur de lis seulement, la 6e, 7e et 8me diminutions marquées chacune en dedans de quatre petits ronds, et la 9e aussi marquée dessus de trois petits ronds et la dite confrontation faite sur le poids original de la cour, le total desdit poids s'est trouvé peser 4 marcs un gros 12 grains, la boète dudit poids peser 2 marcs 42 grains la première pièce un marc 21 grains, et les autres divisions fortes en proportion, et avons remis ledit poids en mains du sieur Marquart ainsi qu'il le reconnoît, ce fait ledit poids original a été par nous remis dans son étui et dans le coffre cy-dessus mentionné fermant à trois clefs, lequel avons renfermé, et des dites trois clefs l'une a été remise à M. le Premier Président, l'autre en celles du greffier en chef de la cour et l'autre est restée entre nos mains, dont et de tout ce que dessus nous avons dressé le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de raison.

Suivent les signatures de toutes les personnes présentes aux opérations.

III

Procès-verbal des opérations faites à Bruxelles en la Chambre des comptes.

Le 16 du mois de mars son Exellence le comte de Cobenzl a mis en mains du Président de la Chambre des comptes l'étuy contenant le dit

patron du dormant de cette chambre repris ci-dessus, de même qu'une caisse et une clef, et le dit Président a déposé le tout au grand Bureau de la dite Chambre, et la clef a été consignée en mains du greffier Du Cayer.

Le 17 dudit mois, par résolution du grand Bureau de ce jour, les auditeurs de la Chambre, le comte de Fraula, Jérôme van den Borre et le greffier Du Cayer ont été nommés commissaires pour ouvrir la caisse, que son Excellence avoit remise le jour auparavant audit Président, procéder au pesage et confrontation des poids y contenus, et dresser un procès-verbal de toutes les opérations en résultantes, en assumant à cet effet un ou deux ajusteurs sermentés des poids et balances, le tout à l'intervention de l'essayeur général Marquart.

Le même jour, ensuite de la susdite résolution, en présence de messire de Cordeys, du Conseil d'Etat, Président de la Chambre des comptes et chef de la Jointe établie pour la direction des affaires des monnoyes: qui a déclaré d'intervenir à toutes les opérations et des commissaires susnommer, a été procédé à l'ouverture de la caisse de bois, dans laquelle a été trouvé l'étuy empacté avec du papier, bien conditionné et muni des quatre cachets exprimés dans le procès-verbal dressé à Paris.

Le greffier du Cayer aiant ensuite produit la clef qui lui avoit été consignée, le dit étuy a été ouvert, on y a trouvé la pile de 64 marcs reprise au dit procès-verbal de Paris. Ce fait, l'étuy a été refermé et déposé au grand Bureau dans la cassette du Président.

Le 20 dito. Les dits Président et commissaires susmentionnés ont mandé Vincent Mousset, ajusteur sermenté, pour procéder aux opérations et pesage en suivant en leur présence et à l'intervention dudit essayeur général Marquart Après avoir examiné la grande balance produite par ledit Mousset, et l'aiant trouvée juste, on a retiré de l'étuy la Pile de 64 marcs étallonnée à Paris, et on a confronté la caisse de la pile de 32 marcs contre les 32 marcs en divisions, ce qui a été rouvé juste, ensuite la pièce de 16 marcs, contre ses divisions, ce qui a été trouvé pareillement juste, la même justesse a été trouvée entre la pièce de 8 marcs et ses divisions et entre la pièce de 4 marcs et ses divisions ; mais ayant reconnu une différence entre la pièce de deux marcs et ses divisions sur la même grande balance ; on a jugé que le poids de deux marcs étoit trop petit pour s'assurer de la justesse par la dite balance, et on a résolu de se servir d'une plus petite

balance, et on a trouvé par plusieurs pesages faits sur cinq balances différentes que les divisions de la pièce de 2 marcs étaient plus faibles d'un as escart que la pièce de deux marcs. La pièce d'un marc a été trouvée d'un demi as plus forte que ses divisions.

La pièce de quatre onces contre ses divisions, juste.

La pièce de deux onces plus forte d'un 1/4 d'as que ses divisions.

La pièce d'une once contre ses divisions, juste.

La demi once a été trouvée d'un huitième d'as plus faible que ses divisions.

Le quart d'once d'un huitième plus faible que ses divisions.

La huitième partie d'une once juste avec les deux divisions et les deux seizièmes égaux entre eux.

Après ces opérations, les commissaires ont résolu de les contrôler par un nouveau pesage, qui est infaillible, quand même il y auroit quelque défectuosité à la balance. On y a procédé comme s'ensuit :

On a posé dans l'un des bassins la pièce de la pile pesant 32 marcs, et on a chargé l'autre bassin d'autant de poids qu'il a été nécessaire pour soulever la dite pièce de 32 marcs, et la mettre dans au juste équilibre, en sorte que l'aiguille de la balance se trouvoit justement au milieu de la cloche.

Ce fait on a oté d'un des bassins la pièce de la pile de 32 marcs, et on y a substitué le restant de la pile représentant les 32 marcs en divisions et on y a reconnu la même justesse.

La même méthode a été pratiquée pour le pesage des autres divisions et les mêmes différences de pesage précédent y ont été reconnues.

Le Patron du dormant poids de Troyes reposant au grand coffre des monnaies, et qui avoit été envoyé à Paris par son Excellence aiant été confronté contre le poids de 4 marcs de la pile étalonnée à Paris, le dit patron a été trouvé plus fort de 92 as avec une fraction.

Cette différence ayant été reconnue ici on s'est proposé de faire les devoirs pour rechercher les raisons, comment et depuis quel temps cela seroit provenu.

Non obstant les pesages réitérés de la pièce de deux marcs contre ses divisions mentionnez ci dessus on a encore procédé le dit et 21 juin à des nouveaux pesages de la dite pièce de 2 marcs contre ses divisions qui aiant été faits avec toute précision et exactitude possible, ont toujours démontrés la même diffétence susmentionnée.

Suivent les signatures des personnes présentes à ces diverses vérifications (1).

La conclusion fut que, peut-être, le poids de Paris lui-même n'était pas exact dans ses divisions.

(1) Archives générales du Royaume de Belgique, Chancellerie du Pays Bas, à Vienne. Inventaire 27, D. 60-M.

CONTRIBUTIONS

A LA

SIGILLOGRAPHIE NATIONALE

TROISIÈME ARTICLE (1).

PLANCHE VIII.

XI.

Légende entre deux grènetis : S'. ꝓ | CLE : STA | BVL | ENSIS : AD | CAS. (*Sigillum ecclesie stabulensis ad causas*).

Portail d'église romane, à trois tours à étages ajourés, couvertes de toits à six pans et surmontées chacune d'une croix. L'étage de la tour principale forme encorbellement avec fronton triangulaire à ses quatre côtés. Le tout est précédé d'un porche ou galerie couverte avec porte centrale, dans l'ouverture de laquelle est un personnage mitré et crossé, assis de face sur un siège orné de têtes d'animaux.

Matrice en cuivre rouge. Planche VIII, n° 1.

Ce sceau aux causes, c'est-à-dire pour les actes

(1) Voy. *Revue*, années 1905, p 215 et 1911, p. 82.

passés avec des particuliers en dehors des formes solennelles, que nous avons eu la bonne fortune de pouvoir acquérir récemment pour les collections du Cabinet des médailles, est incontestablement l'un des plus intéressants qu'il nous ait encore été donné de rencontrer pour notre pays.

Par le caractère artistique de sa gravure, si extraordinairement fouillée pour l'époque (milieu du XIIIe siècle) à laquelle il appartient; par la curieuse ordonnance de la façade d'église qu'il représente, on reconnaîtra qu'il constitue un monument sigillographique de tout premier ordre.

En effet, peu d'édifices religieux de style roman pur existent encore en Belgique, et celui dont nous avons sous les yeux la représentation qui n'a certainement pas été imaginée, a même totalement disparu, car il ne peut être autre que l'ancienne église *paroissiale* de Stavelot (1), autrefois située à l'extrémité occidentale de la ville sur l'emplacement actuel de son cimetière, et qui subsista jusqu'en 1754 (2).

Il est à présumer toutefois que cette curieuse église, dont on ne connaît aucune autre représentation figurée, subit au cours des siècles de nom-

(1) Il ne saurait être question ici de l'église abbatiale, qui n'avait qu'une tour et dont la configuration était toute autre. D'ailleurs, la légende du sceau aurait été : *Sigillum ecclesie monasterii stabulensis*.

(2) *L'ancienne principauté de Stavelot. Sa formation, ses institutions, son gouvernement, l'histoire de ses Princes-abbés. Notice.* Liége, Bertrand, 1894, p. 25.

breuses transformations, qui en gâtèrent complètement l'architecture, puisque l'auteur des *Délices du Pays de Liége* (1) nous dit qu'elle n'offrait plus, au temps où il écrivait, c'est-à-dire dans la première moitié du XVIIIe siècle, rien de recommandable, n'était la grandeur de son district, qui s'étendait sur dix-sept villages ou hameaux, comprenant trois lieues et demie de pays de l'orient à l'occident, et que, au contraire, à en juger d'après notre sceau, elle nous apparaît plutôt comme un petit chef-d'œuvre.

Quoi qu'il en soit, elle passait pour être très ancienne, car on attribuait sa fondation et sa construction à un abbé du monastère de Stavelot, du nom de Goduin, mort en 685, dont nous serions d'avis de reconnaître l'image même dans le personnage revêtu du costume et des insignes abbatiaux, que l'on voit ici, assis sous le porche de l'édifice.

Le monastère de Stavelot, auquel appartiennent également trois autres sceaux que nous décrirons ci-après, fournissait à l'église paroissiale de la ville ses pasteurs, ainsi qu'à plusieurs églises des environs.

XII.

[*Si*]GILLVM · C[*apituli*] STA[*bulensis*].

Aux deux côtés d'une croix, les bustes nimbés

(1) T. III, p. 213 de l'édition de 1743.

de saint Remacle et de saint Pierre, de trois quarts, tournés l'un vers l'autre et tenant, dans la dextre, l'un une crosse, l'autre une clef. Au-dessus du croisillon [S · P] ꞒTRVS S RꞒM. Au-dessous, deux étoiles. Le tout dans un double cercle formé d'un grènetis et d'un trait.

Empreinte en cire, fragmentée. Collect. des Archives du Royaume. Planche VIII, nº 2.

Le sceau ci-dessus décrit, de la première moitié du XIVe siècle, est le second que nous connaissions qui ait servi à authentiquer les actes du chapitre abbatial de Stavelot agissant en communauté.

Une cire, plus ancienne de deux siècles, du même chapitre, appendue à une charte qui repose à l'abbaye d'Averbode, avait en effet été publiée déjà (1), mais diffère de celle que nous faisons connaître, en ce qu'elle ne porte pas de légende et que, par l'absence de certains détails, elle se rapproche davantage des bulles pontificales dont s'inspirèrent plus d'une fois les graveurs du temps.

Il était surtout intéressant, pensons-nous, de reproduire celle que nous publions, malgré le mauvais état de sa conservation, pour juger à la fois du modelé et de l'allure hiératique que ces mo-

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome VII (1865), p. 116 et planche.

destes artistes cherchaient à donner aux figures des saints qu'ils représentaient.

Ainsi qu'on le sait, l'abbaye bénédictine de Stavelot, fondée par saint Remacle, vers le milieu du VIIe siècle, comme celle de Malmédy, qui en dépendait et avec laquelle elle était canoniquement unie, devint rapidement, grâce aux donations et aux chartes d'immunités des rois francs, le centre d'une principauté ecclésiastique d'une certaine étendue. Plus tard, fief de l'empire, elle fut incorporée, lors de la division de celui-ci en cercles, dans le cercle de Westphalie, comme la province de Liége (1).

Au XVIIIe siècle, le pays de Stavelot formait encore une principauté indépendante, bornée au nord par le duché de Limbourg, à l'est et au sud par le Luxembourg, au nord-ouest par le marquisat de Franchimont et par le Condroz. Elle se composait des cercles ou postelleries de Stavelot, de Malmédy et du comté de Logne et comptait une population d'environ 28,000 habitants.

A la tête des deux monastères de Stavelot et de Malmédy se trouvait un seul abbé résidant ordinairement à Stavelot et qui portait les titres de prince de l'Empire et de comte de Logne. Elu par les chapitres des deux abbayes, il pouvait être choisi soit parmi leurs religieux, soit en dehors de celles-ci. Son élection était confirmée par le Pape

(1) Voy. *Revue*, 1848, p. 153.

et son investiture lui était donnée par l'empereur, entre les mains duquel, avant d'entrer en fonctions, il devait prêter le serment constitutionnel (1).

On appela *abbés réguliers* ceux qui résidèrent dans la principauté et *commandataires* ceux qui n'y résidèrent pas.

L'abbé siégeait en outre dans les diètes impériales en sa qualité de prince de l'Empire. Chef suprême de la principauté, il cumulait les pouvoirs temporel et spirituel, et réunissait, dans ses mains, les pouvoirs législatif et exécutif, faisait seul les lois et arrêtés, qui étaient ensuite publiés par une assemblée générale des cours de la principauté, et avait le droit de battre monnaie (2).

XIII.

✠ S · [*winri*] CI : DE : POMERIO : DEI : GRA : ABB[*atis*]...

Abbé, mitré, crossé et tenant un livre dans la main, assis de face, sur un siège orné de têtes et de pattes d'animaux. Au-dessous, écu à ses

(1) Voy. A. de Noüe *Etudes historiques sur l'ancien pays de Stavelot et de Malmédy*. Liége, 1848, *passim*, et Paul de Noüe, *Les institutions de l'ancienne principauté de Stavelot-Malmédy*. Anvers, 1896.

(2) Voy. Perreau, *Recherches sur les princes-abbés de Stavelot et sur leurs monnaies*, dans la *Revue*, 1848, p. 153, et de Chestret, *Numismatique de Stavelot et de Malmédy*, dans le même recueil, 1892, p. 176.

armes (1). Le champ du sceau treillissé et parsemé de fleurettes.

Empreinte en cire, fragmentée. Collect. des Archives du Royaume. Planche VIII, n° 3.

Après ceux du chapitre, le plus ancien sceau du monastère de Stavelot, connu jusqu'ici, qui nous offre le portrait d'un de ses abbés, a été publié jadis par M. Arsène de Noüe (2), et représente Erlebald, 44e abbé, la tête nue, debout et de face, tenant une crosse et le livre des saintes écritures.

Vient ensuite celui que nous avons fait reproduire sur notre planche et qui nous montre Winric de Pomerio, 53e de la liste, revêtu de ses ornements sacerdotaux.

Ce sceau de cire, de la 1re moitié du XIVe siècle, malheureusement en très mauvais état, est certainement l'un des plus beaux du *type ecclésiastique* qui existent pour notre pays. Par l'élégance et la sobriété de ses lignes, la souplesse de son modelé et la finesse de sa gravure, il accuse indiscutablement une main de maître, dont le nom n'est malheureusement pas venu jusqu'à nous.

Winric de Pomerio remplissait les fonctions d'archiviste au monastère de Malmédy, lorsqu'il

(1) De sinople à la fasce d'or, accompagnée de trois fers à cheval du même, deux en chef et un en pointe. Rietstap, dans son *Armorial général*, a pris erronément les fers à cheval, que nous avons ici, pour des casques tarés de profil.

(2) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome VII, p. 107 et planche.

fut élu abbé de Stavelot à la mort de Henri de Bolan (2 août 1334) (1).

Par sa prudence, il parvint à faire renouveler le traité d'amitié et d'alliance qui subsistait déjà entre Jean, comte de Luxembourg et roi de Bohême, et Adolphe de la Marck, évêque de Liége, et, pour que le château de Logne, qui séparait, pour ainsi dire, les terres du Luxembourg et celles du pays de Liége, ne pût à l'avenir donner de l'ombrage à l'un et à l'autre de ces princes, il les engagea à faire à ce sujet une convention qui fut très avantageuse à ce pays.

Il fut écrit et stipulé, dans cet acte, que le château de Logne demeurerait perpétuellement uni à l'abbaye de Stavelot et ne pourrait en être séparé; que ni les susdits princes ni leurs successeurs ne tâcheraient de le prendre ou de s'en saisir en aucune manière, ni sous quel prétexte que ce pût être : que s'il arrivait, contre toute attente, qu'eux ou leurs successeurs vinssent à se brouiller, ledit château ne pourrait nuire ni profiter à aucune des deux parties et que l'abbé, pour lors régnant, ne pourrait le livrer ou y recevoir des troupes de l'une ou de l'autre (2).

Cette convention fut signée par Winric et ses deux chapitres, comme aussi par le chapitre ca-

(1) A de Noüe, *Ouv. cit.*, p 303.

(2) Villers, *Histoire chronologique des abbés princes de Stavelot et Malmédy*, publiée par la Société des Bibliophiles liégeois, t. XIX, pp. 165, 166.

thédral de Liége et Charles de Luxembourg, fils aîné de Jean de Bohême, qui parvint à l'empire, en 1346, sous le nom de Charles IV.

Sous le règne de notre abbé, presque toute la ville de Stavelot devint la proie des flammes, que d'infâmes incendiaires allumèrent, le 14 novembre 1336.

Winric de Pomério mourut le 4 décembre 1343, en revenant d'un voyage qu'il avait entrepris pour affaires de son abbaye, à trois lieues de la ville d'Avignon, où il était aller trouver le pape Clément VI.

XIV.

...DEI · GRA · ABB — AS · STABVL[*ensis*].

Abbé, dans la même attitude que sur le sceau précédent, mais placé sous un dais gothique dont le fond est treillissé et pointillé. Au-dessous, écu à ses armes (1).

Empreinte en cire, fragmentée. Collect. des Archives du Royaume. Planche VIII, no 4.

Dès que le pape Clément VI, qui était de natio-

(1) Ecartelé : aux 1 et 4 d'... à la feuille de maronnier..., aux 2 et 3 à 3 pals de...

Il nous a été impossible de blasonner complètement cet écu, dont nous n'avons trouvé trace dans aucun des armoriaux que nous avons pu consulter. La présence de la feuille de maronnier, dans ses quartiers, semble toutefois trouver son explication dans ce fait que le maronnier est très cultivé en Auvergne, où les marrons servent, de temps immémorial, à l'alimentation des pauvres gens.

nalité française et avait été moine au monastère de la Chaize-Dieu, en Auvergne, fut informé de la mort de Winric de Pomério, il lui donna pour successeur, en qualité d'abbé de Stavelot et de Malmédy, Hugues d'Auvergne, représenté sur le sceau ci-dessus.

On ignore quel était son emploi, avant sa nomination, et où il résidait, bien que l'on sache, dit Villers (1), que c'était un homme d'une science éminente et docteur ès droits (2).

Dans tous les cas, le choix était heureux. Sagesse, prudence, science profonde, piété, Hugues réunissait toutes les vertus de sa dignité. Aussi s'appliqua-t-il à corriger un grand nombre d'abus qui s'étaient glissés dans le pays, à remettre en ordre ses registres féodaux et à se faire restituer plusieurs fiefs aliénés par Henri de Bolan, son prédécesseur.

Après avoir rétabli les affaires temporelles de la principauté, il s'occupa de la réforme intérieure des monastères.

En 1356, considérant que l'on y recevait des jeunes gens trop à la légère, dit encore l'historien stavelotain, et souvent au delà de ce que leurs facultés et revenus permettaient, et, d'autre part,

(1) *Op. cit.*, p. 169

(2) Cet Hugues d'Auvergne devait s'appeler en réalité Hugues Guarel. Nous le voyons, en effet, signer de ce nom, comme témoin, au projet de mariage d'Yolande de Genève avec Béraud II, seigneur de Mercœur. (D'Hozier, *Armorial général*, III, 2e registre, 1e part., p. 335.)

aimant mieux avoir peu de religieux, bons, savants et d'une vie exemplaire, qu'un grand nombre d'inutiles, oisifs et ignorants, il fit, du consentement du chapitre de Malmédy, un acte ou décret par lequel il fut statué que, dorénavant, le nombre des religieux à Malmédy ne serait que de quatorze, qu'on n'y admettrait point de postulants trop jeunes ou idiots (*sic*), mais bien de jeunes hommes mûrs, de bon naturel et bien étudiés, lesquels, supportant courageusement le joug de l'observance régulière, tâcheraient de suivre avec joie les traces des saints religieux. Cet acte ou statut fut confirmé par Guillaume de Gennep, archevêque de Cologne (1).

L'année suivante, Charles IV étant à Maestricht, il fut le trouver pour lui demander la confirmation des chartes et privilèges de son abbaye, ce à quoi l'empereur condescendit par un diplôme daté du 19 janvier 1357, ratifiant et confirmant tous et chacun des points contenus dans la Bulle d'or de l'empereur Lothaire II.

Après avoir gouverné utilement les deux monastères et le pays, pendant trente ans, Hugues mourut, le 3 novembre 1373, fort regretté, au dire de Villers.

XV.

Entre deux traits circulaires :

(1) Villers, *op. cit.*, pp. 169 et 170.

⁘ SIGILLUM SE : ABBA · MALMUNDARIENSIS.

Saint Pierre nimbé, à mi-corps et de face, couvert d'un ample manteau et tenant une clef et un livre.

Matrice en cuivre jaune. Collection A. de Witte. Planche VIII, nº 5

Ce dernier sceau (secret) de l'abbé de Malmédy (*Sigillum secretum abbatis malmundariensis*), que notre obligeant collègue, M. de Witte, a bien voulu mettre à notre disposition — ce dont nous le remercions très vivement — nous permet de constater entre autres choses, que si l'on peut reprocher aux graveurs de la fin du XVIIe siècle de ne plus posséder le vrai style sigillaire, ni surtout la savante technique de leurs devanciers, il faut encore leur reconnaître un souci de bien faire, qui se traduit malaisément, dans leur façon de rendre les images tant sacrées que profanes, par une certaine légèreté de taille et une observation minutieuse des exigences de la tradition.

FRÉD. ALVIN.

SCEAUX DES FAMILLES ANVERSOISES

AUX XIVe ET XVe SIÈCLES (1)

PLANCHE IX.

II. — VAN HOBOKEN

Parmi les sept lignages anversois que les généalogistes, à la suite de Christyn, ont rangés sous la qualification de *De zeven schaecken*, se trouve la famille van Hoboken ou van Hoboeken (2). Le même auteur assure qu'elle est originaire du village de Hoboken, près d'Anvers, sans pouvoir affirmer si elle doit son nom à cette origine, ou si, par contre, c'est elle qui a imposé son nom au village. Puis il ajoute ; *Hoc certum, quod ab omni aevo gesserit scutum nigrum fascia transversa argenti et minii versu duplici tessèlata, exaratum : de sable à la fasce d'argent et de gueulles de deux traits.*

L'étude des sceaux dont firent usage les membres de cette famille, nous permettra de démontrer que l'assertion de Christyn est inexacte, que les membres de la famille van Hoboken n'ont pas, dès l'origine, adopté pour armoiries, un écu de sable à la fasce échiquetée d'argent et de gueules de deux tires, et qu'une fois de plus, les analogies

(1) Voir *Revue*, 1912, pp. 186-204.

(2) Nobilitas sive septem tribus patriciæ Antverpienses.

qu'on a cru retrouver entre les blasons de certaines familles anversoises sont relativement modernes; elles ne permettent pas d'attribuer la moindre créance à la fable héraldique des *zeven schaecken*.

La famille van Hoboken est-elle originaire du village de ce nom? C'est possible et même probable. Elle aurait ceci de commun avec nombre d'autres familles. Car aux XIVe et XVe siècles, les van Hoboken étaient nombreux à Anvers, sans qu'il y ait moyen d'établir s'il existe entre eux des liens de parenté. Il est même presque certain que beaucoup d'entre eux sont absolument étrangers les uns aux autres, et qu'ils se sont bornés à faire suivre leur prénom, comme du reste l'usage en était alors fort répandu, de l'indication de la localité dont ils étaient natifs ou originaires.

Quant aux van Hoboken que nous étudions ici, il est difficile d'établir sur des bases certaines leur filiation complète, les documents sûrs étant fort rares pour cette époque éloignée.

Il est évident que dès le XIIIe siècle, ils occupaient une position distinguée; on les voit figurer dans le magistrat et remplir les plus hautes fonctions officielles. Cette situation se maintient pendant tout le XIVe siècle. Ils semblent s'éteindre au début du siècle suivant.

C'est ainsi qu'André et Nicolas van Hoboken, fils de Nicolas, auraient été échevins en 1238. Leur neveu Jean aurait rempli les mêmes fonc-

tions en 1306, 1316, 1317, 1325 et 1327. Puis se succèdent en la même qualité : Gilles en 1325, et son fils du même prénom, en 1343; André en 1311, 1328 et 1332; Pierre, fils de Gilles, en 1320, 1344, 1346, 1350, 1351, 1353 à 1356, 1366 et 1368; Nicolas en 1325, 1328, 1330, 1332, 1341 : Pierre, fils de Gilles, en 1344, 1345, 1353, 1355 et 1364; Jacques en 1376, 1378, 1380, 1381, 1384 à 1386, 1388 à 1390, 1392, 1394, 1395, 1400, 1402, 1403, 1408 et 1409.

D'autres membres de cette famille se virent investis par les souverains de hautes fonctions administratives. C'est ainsi que Gilles van Hoboken fut amman d'Anvers en 1304, un autre Gilles en 1355 ou 1356, et Jacques, qui avait si souvent rempli des charges scabinales, en 1398 et 1418. D'autre part, Pierre van Hoboken fut, en 1356, nommé écoutète de la ville, par Louis de Male (1).

A notre avis, la famille van Hoboken porta d'abord dans son blason un dragon. Il est vrai, que la première empreinte de sceau que nous ayions rencontrée, chargée de cette figure, ne date que de l'année 1328, et qu'elle est contemporaine d'autres sceaux dans lesquels paraît la fasce, accompagnée de pièces diverses. Mais nous le considérons comme plus ancien; son caractère, sa facture le prouvent, et il est probable qu'il a été employé antérieurement sans que des empreintes

(1) L. Torfs. Oude schependom van Antwerpen. — L. Torfs. Chronologische lijst der ammans van Antwerpen. — Le magistrat d'Anvers. Manuscrit du XVIIe siècle. (De notre collection.)

soient parvenues jusqu'à nous. Du reste, l'échevin André van Hoboken qui s'en servit, remplissait déjà des fonctions scabinales en 1311, et il est à présumer qu'il utilisa dès lors le même sceau.

Ce sceau attaché à un acte de 1328 est de forme circulaire. Il porte un blason chargé d'un dragon rampant, les ailes éployées, la queue en volute, la patte dextre levée. Le blason est encadré d'une série d'arcades ogivales polylobées entourées circulairement d'un grènetis. L'inscription en lettres gothiques porte + *S : Andreae : de Hoboeken :*

La facture de ce sceau est des plus artistiques. Le dragon est plein de caractère; il est hardiment campé, et son profil est gravé d'un burin manié avec hardiesse. Les lettres de l'inscription dénotent encore sans contredit la forme en usage au XIIIe siècle et au début du siècle suivant.

D'autres empreintes du même sceau, et portant le nom du même échevin, se trouvent encore appendues à des actes datés des années 1329 et 1332 (1).

Nous savons, par un acte scabinal de 1319, qu'André van Hoboken devait payer à l'hôpital Sainte-Élisabeth à Anvers une rente annuelle de 8 vieux gros, hypothéquée sur une maison portant pour enseigne *den Hert*, qui lui appartenait, et était située au coin de la rue Neuve, près du pont

(1) La plupart de ces actes reposent dans les archives de l'église Notre-Dame ou de l'hôpital Sainte-Élisabeth, à Anvers.

des teinturiers (1). Dans ce document notre échevin est appelé *Andreas dictus de Hoboken*. Il n'a pas laissé d'autres traces dans l'histoire locale.

Conjointement avec le premier sceau que nous venons de décrire, d'autres membres de la famille Van Hoboken en employaient qui portaient des armoiries complètement différentes.

C'est ainsi que, dès 1325, nous rencontrons des actes scellés par l'échevin Nicolas vanHoboken. Le blason porte de..... à une fasce échiquetée de..... sommée à dextre d'un lion issant de.. .. et accompagnée de deux roses de....., une en chef senestre et une en pointe. Ce blason est inscrit dans un encadrement formé de deux quadrilobes entrelacés, l'un en ogive, l'autre en plein cintre. L'inscription conçue en caractères gothiques porte : + *S · Claus · Van · Hoboken*.

Nous avons encore trouvé de pareilles empreintes appendues à des actes datés de 1326, 1328, 1329, 1330 et 1332.

Dans ses *Sceaux armoriés des Pays-Bas et pays avoisinants*, de Raadt décrit le sceau de l'échevin Gilles van Hoboken de 1324, qui aurait été semblable au précédent, si la pièce qui meublait le canton dextre, et qui, sur l'empreinte était devenue fruste, avait été un lion issant.

Mais il renseigne un autre sceau de 1344, employé par l'échevin Pierre van Hoboken, et qui

(1) Geudens, *Plaatsbeschrijving der straten van Antwerpen en omtrek*, I, 213.

serait fort intéressant. Le blason portait la fasce et les deux roses du canton senestre et de la pointe, toutefois le lion issant aurait été remplacé par un dragon entier. Ce type aurait dans ce cas constitué en quelque sorte la transition entre le blason primitif chargé uniquement d'un dragon, et celui dont se servait l'échevin Nicolas van Hoboken.

En 1354 surgit une nouvelle variété de sceau. C'est l'échevin van Hoboken qui s'en servit. Le blason porte : de.... à une fasce echiquetée de.... accompagnée de trois coquilles de.... posées 2 et 1. Cimier : une tête et col de lévrier de.... colleté de.... issant d'une cuve aux armes de l'écu. Ce blason est inscrit dans un encadrement de forme elliptique allongée et polylobée. La légende porte : *S : Petri : de : Hoboeken* · en caractères ogivaux.

On retrouve la même empreinte authentiquant des actes des années 1358, 1362, 1363 et 1364.

Le propriétaire de ce sceau, l'échevin Pierre van Hoboeken, était sans doute le père de l'amman Jacques van Hoboken. Mais sans autre indication il serait difficile de l'identifier d'une façon plus précise; car à la même époque nous rencontrons plusieurs membres de la famille van Hoboken qui portent le même prénom.

En 1349, surgit un type de sceau de composition simplifiée, employé par Pierre Van Hoboken. C'est un écu de.... à la fasce échiquetée de....

L'écu surmonté d'un heaume à l'antique, que

couronne une cuve ornée de la fasce de l'écu. Cimier une tête et col de dragon de.... issant de la cuve. Dans le champ circulaire qui encadre le blason, se déroulent de part et d'autre des rinceaux. L'inscription porte : *Sigil : Petri : de · Hoboeken.* D'autres empreintes de ce sceau ont été retrouvées au bas d'actes de 1350, 1354 et 1356.

Un quart de siècle plus tard, l'échevin Jacques van Hoboken employa le même sceau. Il y avait toutefois apporté certaines modifications, qui portaient surtout sur les ornementations extérieures. Le blason est identique. Le casque et la cuve sont un peu moins volumineux. Par contre, la tête du cimier est un peu plus forte. Dans ses *Sceaux armoriés*, de Raadt y a vu une tête et col de sanglier. Nous sommes d'avis qu'il faut y reconnaître une tête et col de dragon. Les rinceaux ont disparu du champ et l'encadrement circulaire est devenu quadrilobé. L'inscription porte : *S. Jacobi de · Hoboken.* Des empreintes de ce sceau sont fixées au bas d'actes passés pendant les années 1381, 1384, 1387, 1388, 1395, 1401, 1403 et 1409.

Jacques van Hoboken, qui fut échevin et amman d'Anvers, avait épousé Sophie vanden Dale, dont il eut deux filles : Marie van Hoboken qui devint femme de Simon vande Coudberch, et Marguerite, qui s'allia avec Gilles den Hertoge, de Bruxelles. Il semble avoir aussi été père d'un fils illégitime : Pierre van Hoboken.

Ce n'est pas, comme on l'a écrit bien souvent,

sur les terrains d'un « raemhof » qui avait appartenu à Jacques van Hoboken que van Schoonbeke, au XVIe siècle, ouvrit à Anvers une rue, à laquelle il donna le nom de Hoboken.

Ce « raemhof », établissement pour l'apprêtage et le séchage des draps, appartenait à un nommé Pierre Ghysels, dont le père Jean Ghysels était originaire du village de Hoboken, et qui prit le nom de Van Hoboken, que sa descendance conserva (1).

Par un acte scabinal de 1376, le même échevin fit don à la table du Saint-Esprit de l'église Notre-Dame d'une rente de 8 vieux gros que la même administration charitable lui devait à titre de bail pour la location d'une butte située hors de la porte Kipdorp et sur laquelle elle aurait construit un moulin. Il lui légua en même temps une seconde rente de 2 florins de Florence que devait annuellement lui payer le locataire d'une maison située *inden loezen gawech*. Ces revenus devaient servir à l'achat de gâteaux et de vin pour être distribués aux pauvres que la maladie retenait au lit (2).

Les derniers actes dans lesquels on voit intervenir à titre officiel des membres de la famille van Hoboken et y apposer leur sceau, datent du début du XVe siècle. La forme du blason qu'ils

(1) A. Thys, *Recueil des bulletins de la propriété*, 1888.

(2) Edm Geudens, *Plaatsbeschrijving der straten van Antwerpen*, I, 220.

avaient adopté était alors définitive. Celui-ci portait: de sable à la fasce échiquetée d'argent et de gueules de deux tires. Ces armoiries, que les généalogistes du XVIIe siécle s'imaginèrent avoir toujours été portées par cette famille, suffirent, grâce à la fasce échiquetée, pour la faire comprendre parmi les sept imaginaires lignages anversois. Les sceaux que nous avons reproduits prouvent quelles furent les transformations subies par le blason des van Hoboken; ils démontrent une fois de plus l'inanité de l'existence des *Zeven Schaecken*.

FERNAND DONNET.

BIBLIOGRAPHIE.

Nota — Il sera rendu compte de tout ouvrage numismatique non paru dans une revue consacrée à cette science et dont un exemplaire aura été adressé à la Société.

Numismatique constantinienne, par JULES MAURICE, t. III, Paris, Leroux, 1912, in-8°, XLVIII-286 pages, 11 planches (prix : 15 francs).

Le troisième volume consacré par M. Maurice à l'étude, tant historique que numismatique, de la période constantinienne vient de paraître. Pour être moins volumineux, ce nouveau tome n'en est pas moins intéressant que les précédents. Il débute par un chapitre dans lequel l'auteur s'attache à démontrer comment la politique antichrétienne de Maximin Daza s'est reflétée dans les types monétaires et comment, en les étudiant, on peut se rendre compte des fluctuations et des effets, pour ainsi dire étape par étape, des persécutions décrétées par cet Empereur contre les disciples du Christ, et de ses efforts pour faire revivre les anciens cultes.

Le chapitre II s'occupe des dénominations des espèces de bronze des systèmes monétaires de Dioclétien et de Constantin. Ces deux chapitres constituent l'introduction. Le corps du volume est consacré à l'étude des monnaies émises dans les ateliers de Nicomédie (305 à 327 et 335 à 337), de Cyzique (305 à 327 et 335 à 337), d'Antioche (305 à 326 et 333 à 337) et d'Alexandrie (305 à 328 et 335 à 337).

Un supplément qui paraîtra bientôt comprendra une introduction générale, « dans laquelle l'étude des espèces

» monétaires créées par Dioclétien et Constantin et celle
» de la politique économique de ces empereurs, seront
» approfondies. Des tables générales, tableaux synopti-
» ques et annexes diverses compléteront ce supplément. »

M. Maurice aura ainsi élevé à la numismatique constantinienne un monument historique dont la haute valeur scientifique ne pourra être contestée par personne.

A. DE W.

A. DIEUDONNÉ, *La monnaie royale depuis la réforme de Charles V jusqu'à la restauration monétaire par Charles VII.* (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.*) Paris, 1912.

Ce travail de M. Dieudonné expose, avec une clarté et une précision parfaites, les vicissitudes que subit la monnaie pendant la partie de la Guerre de cent ans la plus désastreuse pour la France.

A la mort de Charles V, la France était en possession d'un système monétaire parfaitement stable; la monnaie était bonne en titre, poids et cours.

Dans les premières années du règne de Charles VI, on continua à frapper les monnaies du roi précédent; mais, les réserves constituées par Charles V une fois épuisées, rapidement on voit la monnaie s'altérer. La folie du roi, le désastre d'Azincourt accentuent cette décadence; les progrès des Anglais, les luttes entre Bourguignons et Armagnacs amènent la débâcle; le Régent « s'engageait toujours plus avant dans une course vers l'altération » : sa florette se frappait au pied 180e en juin 1420, 200e en octobre, 216e en décembre, 220e en janvier 1421, 240e en fé-

vrier, 246e en mars, 320e en avril, 408e en octobre, 480e en février 1422, 960e à la fin du même mois et 1441e en juin! A ce terme, la florette n'avait plus aucune valeur.

Dès août 1421, une politique d'attente fut adoptée : on entreprit la frappe d'un grand nombre de niquets, des deniers noirs qui formèrent une base nouvelle. En septembre 1422, le grand blanc au pied 40e amena un premier relèvement. Après la mort de Charles VI, l'avènement de Charles VII et les victoires de Jeanne d'Arc, on voit apparaître le royal d'or fin, le grand blanc à 5 deniers de fin et le petit blanc de 4 deniers 12 grains.

Mais la circulation de la bonne monnaie ne se rétablit que peu à peu; elle ne fut vraiment florissante qu'après 1447, grâce à la création du gros de roi sous les auspices de Jacques Cœur. Le nouvel état de choses fut consolidé tout particulièrement par l'institution de la *taille*, impôt perpétuel destiné à l'entretien d'une armée permanente, qui évita au roi de recourir à son domaine et aux altérations monétaires à la moindre menace de conflit par les armes.

V. T.

J. ROMAN, correspondant de l'Institut, *Manuel de sigillographie française*. Paris, Picard et fils, 1912. Pet. in-8°, VII-401 pp., vignettes dans le texte et XXX planches. Prix : 15 francs.

« Ce petit nombre de pages, écrit M. Roman dans sa » préface, est le résultat d'un travail très assidu de plus de » deux ans; pour les écrire, j'ai dû voir en nature ou en » moulage, en dessin ou en gravure, près de cent mille » sceaux français et consulter environ quatre cents vo-

» lumes ou dissertations. » C'est là, en effet, non pas un travail *très assidu*, mais un vrai *travail d'Hercule*, et nous croyons que le *Manuel* de M. Roman aurait gagné en clarté et en méthode s'il avait été moins hâtivement conçu et exécuté.

Une révision plus attentive de son manuscrit aurait évité, en effet, à l'auteur des redites, qui allongent inutilement son texte, de légères erreurs (1) et des omissions (2).

Tel quel cependant, sans que sa lecture puisse, comme le déclare l'auteur, apprendre en *quelques heures* à un homme du monde ce qu'est la science des sceaux, quelles ont été ses règles et ses évolutions successives au cours des siècles, le *Manuel de sigillographie française* rendra à celui qui aura la patience de le consulter avec soin, de réels services.

M. Roman débute par l'histoire du sceau, son emploi, ses diverses sortes, sa matière, sa forme, sa dimension, son mode d'apposition. Puis il passe aux types des sceaux et contre-sceaux, tant laïcs qu'ecclésiastiques, à leurs légendes, enfin, il dit un mot des signets et de l'emploi, pour sceller, des intailles ou pierres gravées.

Un chapitre est consacré à la sigillographie régionale, un autre à l'art et aux artistes graveurs de sceaux, un dernier à la conservation et à la reproduction des sceaux. M. Roman appuie le plus souvent ses dires et ses remarques de nombreux exemples. Malheureusement, l'illustration est absolument insuffisante, ce qui rend, parfois, les expli-

(1) Par exemple, de placer Tongres en Flandre, p. 315.

(2) Par exemple, l'omission, dans la bibliographie sigillographique du Hainaut, p. 314, de l'excellent travail de M. Poncelet : *Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut*, paru il y a trois ans à peine.

cations de l'auteur peu compréhensibles pour les non-initiés.

A deux reprises, M. Roman répète (pp. 315 et 316) qu'en Flandre « les paysans y ont usé, au XIIIe siècle, de sceaux-matrices, la plupart de plomb ». C'est là, croyons-nous, une remarque nouvelle pour nous, Belges, et elle mériterait d'être confirmée par quelques preuves à l'appui, par exemple par l'existence de matrices du temps en ce métal parvenues jusqu'à nous.

L'étude des sceaux est, on le sait, du plus haut intérêt pour les numismates, car c'est à eux que bien des monnaies, surtout chez nous, ont emprunté leur type; par contre, M. Roman ne trouve à citer que deux emprunts faits, d'après lui, par la sigillographie à la numismatique : « Le » sceau de la prévôté d'Orléans, en 1295, porte, sur l'une » de ses faces, une fleur de lys et, sur l'autre, l'avers des » deniers au type chartrain ; celui de R. Montagut, à peu » près contemporain du précédent, est la copie de la Mon- » naie des comtes de Toulouse. »

A. DE W.

Cte JEAN TOLSTOÏ, *Monnaies byzantines*. Livraison III. — *Les Monnaies de Justin I et de Justinien I*. 128 p., plus 7 planches en phototypie et de nombreuses gravures dans le texte.

Nous avons déjà signalé (1) les deux premiers fascicules de cette importante publication qui se poursuit régulièrement suivant le plan annoncé par avance.

Ce fascicule décrit les monnaies de Justin I et de Justinien I, ainsi que celles d'Alaric et d'Athalaric. La richesse

(1) *Revue belge*, 1912, pp. 234 et 499.

des introductions et les intéressants documents iconographiques qui s'y trouvent publiés nous font regretter une fois de plus que cette œuvre capitale soit rédigée en russe.

V. T.

Le dernier *Bulletin des antiquaires de France* renferme diverses communications de M. Prinet concernant l'emploi d'armes parlantes non seulement par des particuliers, mais aussi par des villes.

D'autre part M. Prinet, après avoir rappelé l'habitude, au moyen âge et à l'époque de la Renaissance, aussi bien chez les gens d'église que chez les laïcs, de marquer leurs sceaux de l'image ou des attributs du saint, leur patron, se demande s'il y a pas là une précieuse indication permettant de remonter sinon au chef de la famille, du moins à celui qui en a été l'illustration. C'est ainsi que les Garnier de la petite ville de Gy, en Franche-Comté, sortis de l'obscurité grâce à Jean Garnier, chanoine de Besançon, portent un Agnus Dei dans leurs armes, allusion au prénom de ce dignitaire ecclésiastique.

A. DE W.

M. le Dr Luigi Rizzoli jun. vient de consacrer, dans le *Bulletin du Musée civique de Padoue*, quelques pages à la description des médaillons romains que possède ce musée. Ils sont assez nombreux; cinq d'entre eux, en argent, sont de coins asiatiques et forment, par suite, une petite série distincte des médaillons de coins romains. Parmi ces derniers, il s'en trouve un de l'empereur Septime-Sévère, qui présente cette particularité d'être enchâssé dans un double cercle métallique ornementé du temps.

Médaillon et cercle pèsent 259 grammes, et comme le poids moyen d'un grand bronze de Septime-Sévère est de 25 grammes, le médaillon, dans son ensemble, correspondrait donc à environ 10 sesterces.

A. DE W.

Rapport du commissaire des Monnaies au Ministère des Finances de Belgique. Treizième année, 1912. In-8°, 96 pages, 1 pl.

Le rapport de M. Le Grelle pour l'année 1912 n'est pas moins intéressant, pas moins nourri que les précédents, qu'il vient mettre à jour.

L'an dernier, la Monnaie de Bruxelles a frappé 750,000 pièces de 2 francs, 6,500,000 pièces de 1 franc et 2,000,000 de pièces de 50 centimes. En cuivre, il a été émis 6,529,000 pièces de 2 centimes et 50,826,000 pièces de 1 centime.

Enfin, il a été fabriqué pour le Siam, 3,000,000 de pièces de nickel pur de 5 et de 10 stangs et pour la Roumanie, 32,000,000 de lei en nouvelles monnaies d'argent, gravées par P. Tasset, de Paris.

Le chapitre concernant la circulation monétaire sera lu utilement par tous les économistes et la « Formation d'alliages par frottement mécanique », étude de M. Verhas aura autant de saveur pour les spécialistes.

Les planches reproduisent la pièce roumaine de 2 lei, la médaille de l'inauguration du Palace-Hôtel à Madrid, aux effigies du roi et de la reine d'Espagne, auxquelles on a accolé, nous ne savons trop pourquoi, le revers de la médaille commémorative du soixante quinzième anniversaire de notre Indépendance nationale, face et revers, œu-

vres de M. G. Devreese, et la médaille de l'Exposition de Charleroi, modelée par M. A. Mauquoy, d'Anvers.

A. DE W.

MEMMO CAGIATI. *Le Monete spettanti alla Zecca di Lecce.* Extrait de la revue « Apulia », 12 pp. in 8°.

Lecce, l'antique Lupia, fut rattaché à la principauté de Tarente acquise par Raimondello Orsini en 1405, puis il passa à sa femme, Marie d'Enghien. Pendant le règne du fils de celle-ci, Giovanni Antonio del Balzo Orsini, Jean d'Anjou fit frapper un *gigliato* au nom de son père René. A la mort de celui-ci, le comté de Lecce passa à Ferdinand d'Aragon. Celui-ci et son successeur Fréderic III, y battirent des *armellini* et des *cavalli*. Après la conclusion de la Ligue de Grenade en 1500, Lecce tomba aux mains des Franco-Espagnols et son atelier cessa de fonctionner.

V. T.

FAITS DIVERS.

La Société hollandaise-belge tient alternativement, tous les trois ans, ses assises à La Haye et à Bruxelles. Cette fois, c'est en cette dernière ville que l'assemblée des deux sections a eu lieu, le 16 février dernier, à onze heures, au Palais des Académies.

La réunion était particulièrement nombreuse puisqu'elle comptait près de quatre-vingts membres présents. En l'absence du président M. Aug. Sassen, indisposé, et des deux vice-présidents elle fut présidée par M. A.-O. Van Kerkwyk, conservateur en chef du Cabinet royal des médailles de La

Haye. A ses côtés avaient pris place au bureau MM. Emile De Breyne, secrétaire général ; Ch. Buls, membre d'honneur, Michaux, trésorier et MM. Samuel et de Witte, conseillers. Le rapport lu par M. De Breyne, constate une fois de plus, la prospérité toujours en progrès de la société qui comptait au 1er janvier 1913, 254 membres belges et 72 néerlandais. M. De Breyne résume ensuite l'activité de la Compagnie en ses trois dernières années, la part prise par elle à l'organisation du Congrès international de numismatique et de l'art de la médaille contemporaine et à l'Exposition de Bruxelles de 1910. Il termine en constatant que, fondée le 1er avril 1901, la Société hollandaise-belge des amis de la médaille d'art compte aujourd'hui douze années d'existence et qu'elle a bien mérité des artistes et du monde des arts.

M. de Witte prend alors la parole et rend compte des mesures prises par lui et par M. Tourneur pour amener au Salon international de la médaille contemporaine, qui s'organise à Gand, le plus grand nombre d'exposants possible. Dès à présent, le succès de ce salon, auquel participera officiellement la France et la Néerlande, est assuré. Plus de deux cents médailleurs de tous les pays y prendront part. Deux sections seront surtout intéressantes, celle de l'Allemagne et celle de la Russie.

M. Van Kerkwyk annonce ensuite que MM. Wienecke et Begeer, artistes hollandais de haut mérite, feront don chacun à la société des modèles d'une médaille. Il est donc probable qu'en 1913 et en 1914 il sera distribué aux membres, chaque année, quatre médailles au lieu de trois.

Un fort joli jeton à l'effigie de M. Léopold Wiener, œuvre de M. Louis De Smeth, a ensuite été remis aux membres présents.

Enfin, M. A. de Witte a été élu président de la Société et M. Van Kerkwyk a été nommé secrétaire général en remplacement de M. De Breyne, non rééligible auquel l'assemblée a voté des remercîments, avec inscription au procès-verbal.

Le comité directeur de la section belge, composé de MM. de Witte, Laloire et Verhas ainsi que les autres membres du bureau central ont été maintenus dans leurs fonctions.

A. DE W.

Le médailleur Frédéric Vernon, membre de l'Institut, successeur de Chaplain comme professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, est mort à Paris, le 28 octobre dernier, âgé de 53 ans à peine.

Ancien élève des Ecoles des Beaux-Arts et des Arts décoratifs, il avait obtenu le prix de Rome pour la gravure, en 1887, la médaille d'or au Salon de Paris de 1900, et la médaille d'honneur, récompense unique, au Salon de 1907.

Frédéric Vernon sut joindre à la finesse poétique de Roty, la virilité de Chaplain, et son œuvre reste avec cela bien personnelle. Il excellait surtout dans la ressemblance et dans l'expression.

Travailleur infatigable, le nombre de médailles qu'on lui doit est considérable, bien qu'il comptait encore parmi les jeunes.

Au nombre de ses œuvres les plus connues, on peut citer : la plaquette du *Centenaire de la Marseillaise*, celle représentant l'*Arrivée du Tsar à Cherbourg*, celle de l'*Association internationale des Académies*, faite pour célébrer la réunion de Paris, que présida M. Darbou, en 1901 ; les médailles du *Centenaire du Code civil* et de la *Chambre des Députés de France*.

Fréd. A.

Les sceaux des communes belges. — « Le 6 février » 1837, nous dit M. Ed. Poncelet dans son étude sur les » sceaux du Hainaut, un arrêté royal régla officiellement » les dispositions relatives aux sceaux communaux; il dé- » cida que les sceaux des communes auxquelles des » armoiries particulières n'avaient point été attribuées, » porteraient à l'avenir pour empreinte : le *Lion de Bel-* » *gique;* pour devise : *L'Union fait la force*, et, en exer- » gue, le nom de la province et celui de la commune pré- » cédé des mots : *Administration communale de* . . . . . » Les sceaux et cachets des communes jouissant du droit » d'armoiries devaient porter les dites armoiries, avec la » légende indiquée ci-dessus. Les localités qui désiraient » user d'armoiries propres, devaient les faire vérifier et » confirmer par le Gouvernement, en se conformant aux » instructions données par le Ministre de l'Intérieur. »

Un arrêté royal, paru au *Moniteur* du 19 février dernier, modifie comme suit le précédent arrêté :

« Des armoiries peuvent être reconnues ou concédées, » de l'avis conforme du Conseil héraldique et sur la pro- » position de nos Ministres de l'Intérieur et des Affaires » étrangères, aux villes et communes qui en font la de- » mande.

» Les demandes doivent être adressées à notre Ministre » de l'Intérieur, appuyées, s'il s'agit de reconnaissance » d'armoiries, de documents qui en établissent l'usage dans » le passé, et, s'il s'agit de concession, de considérations » justifiant la composition des armoiries sollicitées.

» Le Conseil héraldique est autorisé à proposer aux » armoiries telle modification qu'il jugera utile ou pra- » tique. »

Nous ne sommes pas curieux, mais, cependant, nous

souhaiterions vivement assister à la séance du conseil communal au cours de laquelle les conseillers auront à s'occuper de la composition des armoiries qu'ils sollicitent pour leur village ou même pour leur ville.

A. DE W.

L'Académie des Beaux-Arts de France a procédé, le 11 janvier, à l'élection d'un membre titulaire de sa section de gravure, en remplacement de M. Frédéric Vernon, décédé. Les candidats qui se présentaient étaient MM. Henri Dubois, Patey, Victor Peter, Pillet et Yencesse.

M. Auguste Patey, graveur de la Monnaie, né à Paris en 1855, et qui avait déjà été, peu de temps auparavant, en remplacement de M. Vernon, nommé professeur-chef d'atelier de gravure en médailles et en pierres fines à l'École des Beaux-Arts, a été élu par 17 voix contre 16 à M. Peter.

Fréd. A.

Il y aura cette année, à l'exposition des Beaux-Arts de Gand, un salon international de la médaille contemporaine établi sur le plan de celui qui réussit si brillamment à Bruxelles en 1910.

La France et les Pays-Bas y participeront officiellement et la section allemande aura une importance exceptionnelle. De plus, pour la première fois en Belgique, il sera donné au public d'étudier les œuvres de plusieurs médailleurs russes.

Le comité organisateur est composé de MM. Alph. de Witte, *président;* Jos. Casier, *vice-président*, V. Tourneur, *secrétaire* et G. Brunin, *trésorier*.

A. DE W.

Tongres, guide illustré, par M. l'abbé Jean PAQUAY, qui vient de paraître, reproduit, à la page 66, le bâtiment de l'ancienne Monnaie. C'est une maison à tourelle d'assez simple apparence. « Elle est située, dit l'auteur, dans la » rue de la Monnaie, *Muntstraat*. vis-à-vis de la *Bulker-* » *straat* et est occupée par les Frères Maristes. Au com- » mencement du XIVe siècle, on y transféra l'atelier moné- » taire situé auparavant au coin de la Grand'Place. La » maison où fut installée cet atelier fut appelée *die muynt* » et garda ce nom longtemps encore après avoir été désaf- » fectée de sa destination primitive. »

On frappa dans le nouvel atelier sous Jean d'Arckel, à partir de 1376; mais après Arnoul de Horn, mort, en 1389, on ne connaît plus de monnaie tongroise.

Il serait intéressant de rechercher les emplacements de tous les anciens ateliers monétaires belges, et d'en reproduire l'aspect, lorsque la chose est possible, au temps où on y travaillait et à l'heure actuelle.

A. DE W.

Dans l'inventaire des meubles trouvés, en octobre 1567, dans la chambre d'Alonso de la Loo, secrétaire du comte de Hornes, dans son habitation de Bruxelles, figurent :

« Deux rondes médailles petites de plomb dorées, l'une de Nostre-Seigneur et l'aultre de Nostre-Dame.

Aultres quatre semblables médailles de l'empereur Charles, l'impératrice, le roy et la royne catholicque.

Huyct petites médailles rondes de plomb dorées de diverses sortes, entre lesquelles sont deux, l'une dudit de la Loo, et l'aultre de la contesse de Hornes (1). »

(1) PINCHART, *Archives des arts, sciences et lettres*, t. I. pp. 185-186.

Il nous a paru intéressant de reproduire ce texte parce qu'il établit que les médailles de plomb devaient être nombreuses au XVIe siècle, et que le plus souvent elles étaient dorées.

A. DE W.

Inauguration du médaillier de l'Institut archéologique liégeois. — Le dimanche 16 mars a été inaugurée, au Musée Curtius, à Liége, l'exposition de la collection des monnaies liégeoises de la ville, en présence de l'échevin des beaux-arts M. Falloise, de la famille Capitaine, conduite par le frère et la fille de feu Ulysse Capitaine, et d'un grand nombre d'invités. La Société royale de Numismatique était représentée par son secrétaire.

Successivement M. Lucien Renard, secrétaire de l'Institut archéologique liégeois, et M. Falloise ont retracé la vie d'Ulysse Capitaine, qui légua sa collection de monnaies liégeoises à sa ville natale. C'est cette collection qui a fourni la majeure partie des séries actuelles. Après ces discours, M. Félix Capitaine et Mme Fabry-Capitaine remercièrent l'*Institut archéologique* pour la façon tout à fait remarquable dont la collection a été mise en valeur.

Celle-ci est exposée d'une manière vraiment pratique, dans une salle placée à la gauche du visiteur qui pénètre dans la maison Curtius. Elle est disposée dans des meubles en forme de lutrins légèrement inclinés, analogues à ceux du Cabinet des Médailles de Berlin, dans les salles du Kaiser Friedrich Museum. Chaque pièce est disposée dans un trou ménagé dans un carton destiné à recevoir une description et un commentaire.

Les monnaies ont été classées avec beaucoup de soin par M. Maurice Gérimont, dans l'ordre de la *Numismatique*

de la principauté de Liége, du baron de Chestret. Les meubles sont éclairés par une lumière frisante. De la sorte, la collection constitue un enseignement vivant pour les visiteurs qui veulent bien prendre la peine de lire les notices.

L'importance de la Collection Capitaine est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en parler. Grâce au zèle de l'*Institut archéologique*, et surtout grâce à notre confrère D. Renard, et à M. Maurice Gérimont, la ville de Liége peut montrer avec orgueil une série de monnaies locales parfaitement classées qui, avec des acquisitions bien comprises, peut rapidement devenir sans rivale.

V. T.

TROUVAILLES

Un trésor de Monnaies romaines du milieu du IIIe siècle de notre ère. La Hamaide-Wodecq. — Lors de la construction du chemin de fer vicinal de Flobecq à Ath, entre les villages de La Hamaide et de Wodecq, sept ouvriers occupés aux travaux de la voie mirent au jour un pot-de-terre qui renfermait un grand nombre de monnaies couvertes d'une épaisse couche d'oxyde vert. Ils se partagèrent leur trouvaille.

Récemment nous avons pu examiner la part de l'un d'entre eux. Elle renferme 112 pièces appartenant à 75 types différents, la plupart des *antoniniani*, le reste, des deniers, à l'effigie de 20 empereurs et impératrices. La plus ancienne monnaie date du règne de Septime-Sévère; la plus récente, de celui de Valérien père. La plus grande partie de ce trésor, près de la moitié — 41 pièces — a été émise

sous Gordien III; Philippe père suit avec 26 pièces. Les autres empereurs sont représentés par quelques monnaies seulement.

La plupart des exemplaires sont bien conservés et ont peu circulé. Etant donné que nous n'avons pu étudier qu'un septième de la trouvaille, nous nous garderons bien d'émettre des hypothèses précises sur les faits historiques qui ont amené l'enfouissement du trésor, et sur la date à laquelle cet enfouissement a eu lieu.

Toutefois, il est incontestable que ce dépôt a été caché pendant les excursions incessantes que firent les Francs en Gaule, au milieu du IIIe siècle; diverses monnaies de Valérien père, le dernier des empereurs représentés dans cette trouvaille (COHEN², 279, 245-254, 242, 242) rappellent les victoires remportées sur les Germains; ce fut lui qui s'associa Gallien pour pouvoir lutter sur le Rhin avec plus d'efficacité; mais dans l'incertitude où nous nous trouvons par rapport à la composition de la majeure partie du trésor, nous renoncerons à préciser davantage.

En tout cas, la variété des types qui s'observent dans ce que nous en avons eu entre les mains, ne peut que faire regretter la perte du reste.

INVENTAIRE.

I. Septime-Sévère, 193-211.

1. *Rev.* INDVLGENTIA AVGG. A l'exergue : IN CARTH. Denier. COH.² 219.
2. *Rev.* VOTA PVBLICA. Denier. COH.² 777.

II. Julia Domna, 187-217.

3. *Rev.* FORTVNAE FELICI. Denier. COH.² 55.

III. Caracalla, 196-217.

4. *Rev.* SECVRITAS PERPETVA. Denier. Coh.[2] 562.

IV. Géta, 198-211.

5. *Rev.* PRINC IVVENTVTIS. Denier. Coh.[2] 157.

V. Elagabale, 218-222.

6. *Rev.* FIDES MILITVM. *Antoninianus.* Coh.[2] 80.
7. *Rev.* MARS VICTOR. *Ant.* Coh.[2] 109.
8. *Rev.* PM TRP II COS II PP. Rome assise à gauche. Coh.[2] 136.

VI. Julia Soemias, † 232.

9. *Rev.* VENVS CAELESTIS. Vénus debout. Denier. Coh.[2] 8
10. *Rev.* VENVS CAELESTIS. Vénus assise. Denier. Coh.[2] 14.

VII. Julia Maesa, † 223.

11. *Rev.* PIETAS. *Antoninianus.* Coh.[2] 29.

VIII. Sévère Alexandre. 222-235.

12. *Rev.* PAX AETERNA AVG. Denier. Coh.[2] 183.
13. *Rev.* PM TRP COS PP. Mars debout. Denier. Coh.[2] 207
14. *Rev.* PM TRP VIIII COS III PP. Le Soleil radié. Denier Coh.[2] 388.

IX. Julia Mammaea, † 235.

15. *Rev.* IVNO CONSERVATRIX. Denier. Coh.[2] 35. 2 exemplaires.
16. *Rev.* VENVS VICTRIX. Denier. Coh.[2] 76.

X. Balbin, 238.

17. *Rev.* PROVIDENTIA DEORVM. Denier. Coh.[2] 23.

XI. Gordien III, 238-244.

18. *Rev.* AEQVITAS AVG. *Ant.* Coh.[2] 17.
19. *Rev.* AETERNITATI AVG. *Ant.* Coh.[2] 39. 2 ex.
20. *Rev.* CONCORDIA AVG. *Ant* Coh.[2] 50.
21. *Rev.* CONCORDIA MILIT. *Ant.* Coh.[2] 61.
22. *Rev* FELICIT TEMP. *Ant.* Coh.[2] 71.
23. *Rev.* IOVIS STATOR. *Ant.* Coh.[2] 115
24. *Rev.* LAETITIA AVG N *Ant.* Coh.[2] 118. 3 ex.
25. *Rev.* LIBERALITAS AVG II. *Ant.* Coh.[2] 130.
26. *Rev.* MARS PROPVG. *Ant.* Coh.[2] 155. 2 ex.
27. *Rev.* MARTEM PROPVGNATOREM. *Ant.* Coh.[2] 160.
28. *Rev.* PAX AVGVSTI. *Ant.* Coh.[2] 179.
29. *Rev* PM TRP II COS PP. Jupiter et Gordien. *Ant.* Coh.[2] 189.
30. *Rev.* PM TRP II COS PP. La Providence. *Ant.* Coh.[2] 196 2 ex.
31. *Rev.* PM TRP II COS PP. La Paix debout. *Ant.* Coh.[2] 203.
32. *Rev.* PM TRP II COS PP. La Fidélité. *Ant.* Coh.[2] 205.
33. *Rev.* PM TRP II COS PP. La Paix assise à gauche. *Ant* Coh[2]. 224 donne un quinaire à ce type. 3 ex.
34. *Rev.* PM TRP III COS PP. Gordien voilé. *Ant.* Coh.[2] 226.
35. *Rev.* PM TRP III COS PP. Gordien armé. *Ant.* Coh.[2] 242.
36. *Rev.* PM TRP V COS PP. Gordien armé. *Ant.* Coh.[2] 266. 2 ex.

37. *Rev.* PROVIDENTIA AVG. *Ant.* Coh.[2] 298. 3 ex.
38. *Rev.* PROVIDENTIA AVG. *Ant.* Coh.[2] 302.
39. *Rev.* ROMAE AETERNAE. *Ant.* Coh.[2] 312. 3 ex.
40. *Rev* SAECVLI FELICITAS. *Ant.* Coh.[2] 319.
41. *Rev.* SECVRIT PERP. *Ant.* Coh.[2] 327. 2 ex.
42. *Rev.* VICTORIA AVG. *Ant.* Coh.[2] 357 2 ex.
43. *Rev.* VIRTVTI AVGVSTI. Hercule nu. *Ant.* Coh.[2] 404. 2 ex.
44. *Rev.* VIRTVS AVG. La Valeur. *Ant.* Coh.[2] 381.

XII. Philippe père. 244-249.

45. *Rev.* AEQVITAS AVG. *Ant.* Coh.[2] 8.
46. *Rev.* AETERNITAS AVGG. Éléphant. *Ant.* Coh.[2] 17.
47. *Rev.* ANNONA AVGG. *Ant.* Coh.[2] 25. 3 ex.
48. *Rev.* FELICITAS TEMP. *Ant.* Coh.[2] 43.
49. *Rev* FIDES EXERCITVS. *Ant.* Coh.[2] 49.
50. *Rev.* LAETIT FVNDAT. *Ant.* Coh.[2] 80. 2 ex.
51. *Rev.* LIBERALITAS AVGG II. *Ant.* Coh.[2] 87. 3 ex.
52. *Rev.* LIBERALITAS AVGG III. *Ant.* Coh.[2] 91.
53. *Rev.* PAX AETERNA. *Ant.* Coh.[2] 109.
54. PM TRP III COS PP. La Paix debout. *Ant.* Coh.[2] 123. 3 ex.
55. *Rev.* PM TRP V COS III PP. Mars debout. Dans le champ, A. *Ant.* Coh.[2] 145.
56. *Rev.* ROMAE AETERNAE. *Ant.* Coh.[2] 165. 2 ex.
57. *Rev.* SAECVLARES AVGG. Lion à droite. *Ant.* Coh.[2] 173.

58 *Rev.* SAECVLARES AVGG. Cippe avec cos | III. *Ant.* Coh.[2] 193.
59. *Rev.* SECVRIT ORBIS. *Ant.* Coh.[2] 215. 3 ex.
60. *Rev.* TRANQVILITAS AVGG. *Ant.* Coh.[2] 223.

XIII. Otacilla Severa, femme de Philippe père.

61. *Rev.* CONCORDIA AVGG. *Ant.* Coh.[2] 4. 4 ex.
62 *Rev.* IVNO CONSERVAT. *Ant.* Coh[2]. 20.
63. *Rev.* PVDICITIA AVG. *Ant.* Coh.[2] 53. 2 ex.

XIV. Philippe fils. 244-249.

64. *Rev.* PRINCIPI IVVENT. *Ant.* Coh.[2] 51. 3 ex.

XIV. Trajan Dèce. 249-251.

65. *Rev.* ADVENTVS AVG. *Ant.* Coh.[2] 4.
66. *Rev.* AEQVITAS AVG. *Ant.* Coh.[2] 9.
67. *Rev.* GENIVS EXERC ILLYRICIANI. *Ant.* Coh.[2] 49. 2 ex.
68. *Rev.* VBERITAS AVG. *Ant.* Coh.[2] 105. 2 ex.

XVI. Herennius, 249-251.

69. *Rev.* PRINCIPI IVVENTVTIS. *Ant.* Coh.[2] 33.

XVII. Etruscilla, femme de Trajan Dèce.

70. *Rev.* PVDICITIA AVG. *Ant.* Coh.[2] 17.

XVIII. Trébonien Galle. 252-254.

71. *Rev.* FELICITAS PVBLICA. *Ant.* Coh.[2] 41.
72. *Rev.* PIETAS AVGG. *Ant.* Coh.[2] 84.

XIX. Volusien, 252-254.

73. *Rev.* SALVS AVGG. *Ant.* Coh.[2] 118.
74. *Rev.* VIRTVS AVGG. *Ant.* Coh.[2] 133.

XX. Valérien père, 254-260.

75. *Rev.* ORIENS AVGG. *Ant.* 2 ex. COH.[2] 142 signale ce type, mais en bronze.

76. *Rev.* SECVRIT PERPET. *Ant.* COH.[2] 204 signale ce type, mais en bronze.

VICTOR TOURNEUR

Sommaire des Revues Numismatiques :

BERLINER MÜNZBLÄTTER. *Décembre* 1912. — Dr R. HEIZE. Les monnaies de l'Empire allemand. — M. WILBERG. La trouvaille de Wadelsdorf. (Monnaies allemandes du XVe siècle.) — Dr J. MAYBAUM. Deniers concaves de Mecklembourg et de Poméranie du XIVe siècle.

Janvier 1913. — EM. BAHRFELDT. Bractéates de l'archevêque Fréderic de Magdebourg. — Dr PH. LEDERER. La monnaie syracusaine au Ve siècle a. J. C. — F. WILL. A propos de l'histoire monétaire de la Franconie au moyen-âge. — C.-W. SCHERER. La trouvaille de deniers de Mechtersheim, supplément (XIe siècle). — Dr G. SCHÖTTLE. Un trésor de la guerre suédoise.

BLÄTTER FÜR MÜNZFREUNDE. *Décembre* 1912. — M. BERNHART. Une monnaie des Siciliotes peu connue. — H. BUCHENAU. — Le monnayage de deniers à Heilbronn par le roi Siegmund. — P. SCHEVEN. L'année anniversaire 1913 et la numismatique. IDEM. Le Cabinet des Médailles de Gotha. — H. BUCHENAU. Un blanc de Thierry de Bronckhorst 1432-1451.

Janvier 1913. — H.-B. Un gros au lion de Guillaume II de S'Heerenberg. Morgentheim ou Fulda ? — Deniers du comté de Rieneck. — Deniers de Freising vers 1160. — Deux frappes de l'abbaye de Werden. — Ducat des évêques de Bâle.

BOLLETTINO ITALIANO DI NUMISMATICA. *Septembre-octobre* 1912 — G. TRIBOLATI. Recherche du gros de Jean Galéas Visconti frappé à Pavie. — R. MONDINI. Une médaille sur les martyrs de Gerace.

Novembre-décembre 1912. — G. GRILLO. Monnaies inédites ou variées de Castiglione della Stiviere. — G. DONATI. Dictionnaire des légendes des monnaies italiennes. — LA RÉDACTION. Vœux numismatiques présentés aux Congrès de Rome, de Turin et au Xe Congrès international d'histoire de l'art.

MITTEILUNGEN DER OESTERREICHISCHEN GESELLSCHAFT FUR MÜNZ- UND MEDAILLENKUNDE. *Novembre* 1912. — A. DEUTSCHER. Nouvelles médailles de tir du Tyrol (suite). — K. ROLL. Renseignements sur la famille Seel. — V. RENNER. Nouvelles monnaies d'or bulgares.

Décembre 1912. — A. DEUTSCHER. Nouvelles médailles de tir du Tyrol (suite). — L'Exposition internationale de Gand 1913. — K. ROLL. Renseignements sur la famille Seel.

MONATSBLATT DER NUMISMATISCHEN GESELLSCHAFT IN WIEN. *Décembre* 1912. — Dr R. MÜNSTERBERG. L'attribution des noms chez les Grecs, d'après les monnaies.

FRANKFURTER MÜNZZEITUNG. *Décembre* 1912. — P. JOSEPH. Les monnaies et les médailles des comtes de Wild et du Rhin, princes de Salm (suite). - Plaquettes photographiques.

Janvier 1913. — P. JOSEPH. Les monnaies des princes de Salm (suite) — C -F. GEBERT. Un chapitre épisodique de l'histoire monétaire de Nuremberg

REVUE NUMISMATIQUE, 1912, IV. — A. DECLOEDT. Monnaies inédites ou peu connues du médaillier de Sainte-

Anne de Jérusalem. — J. DE FOVILLE. Les monnaies grecques et romaines de la collection Valton. — C. MOYSE. Contribution à l'étude de la numismatique musulmane. — A. BLANCHET. Recherches sur l'atelier monétaire de Bayonne. — J.-A. DECOURDEMANCHE. Notes sur les poids carolingiens. — A. DIEUDONNÉ. La duchesse d'Abrantès au Cabinet des Médailles.

REVUE SUISSE DE NUMISMATIQUE. XVIII, 1912, 1. — † W. WAVRE et EUG. DEMOLE. La restauration de l'atelier monétaire de Neufchâtel par Marie de Bourbon en 1588. — GIRTANNER-SALCHLI et E. HAHN. Les monnaies de la ville de Saint-Gall. — IMHOOF-BLUMER. Le *curriculum vitae* d'une collection (celle de l'auteur). — E. HAHN. Un denier de Charlemagne de Castel Seprio.

XVIII, 1912, 2. † W. WAVRE et EUG. DEMOLE. La restauration de l'atelier monétaire de Neufchâtel par Marie de Bourbon en 1588 (suite et fin). — M. DUNANT. Alfred Nobel et les prix Nobel. — A. MICHAUD Les médailles de l'évêché de Bâle. — H. GIRTANNER-SALCHLI. Les monnaies de la ville de Saint-Gall. (Supplément).

RIVISTA ITALIANA DI NUMISMATICA, XXV, 1912, 4. — N. PAPADOPOLI, FR. GNECCHI, E. GNECCHI, G. CASTELLANI, S. RICCI. La numismatique au IIIe Congrès international archéologique de Rome. — L. LAFFRANCHI. L'atelier de Sextus Pompée en Espagne. — L. RIZZOLI junior. Petit trésor monétaire retrouvé à Stellata (Ferrare), (Monnaies romaines du IIIe siècle après J.-C.). — M. STRADA et P. TRIBOLATI. Variétés inédites de monnaies des ateliers italiens appartenant aux collections de M. Strada et P. Tribolati, de Milan. — A.-F. MARCHISIO. Etudes sur la numismatique de la maison de Savoie.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Réunion du bureau du 28 décembre 1912.

... Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et V. Tourneur, le titre de *membre associé étranger* a été conféré à M. A. Dieudonné, du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale de Paris.

Le Secrétaire, VICTOR TOURNEUR.

Le Président, Vte B. DE JONGHE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1913.

Avis : **Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Victor Tourneur, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, au Palais des Académies, à Bruxelles.**

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Berliner Münzblätter*, nos 132 à 133. — *Blätter für Münzfreunde*, 1912, no 12 ; 1913, no 1. — *Frankfurter Münzzeitung*, nos 144-145.

Autriche-Hongrie. — *Vjesnik Hrvatskoga archeoloskoga Drustva*, 1912. — *Numizmatikai Kozlöni*, 1912, no 4 ; 1913, no 1. — *Rapport de l'Académie hongroise des sciences*, 1911. — *Archeologiai 'Ertesito N. Fr*: XXXI, 4-5 ; XXXII, nos 1-2. — *Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne*, 1912, no 12 ; 1913, no 1.— *Mitteilungen der Oester. — Gesellschaft für Münz-und Medaillenkunde*, VIII, nos 11-12. — *Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, nos 352-353.

Belgique.— Académie royale d'archéologie : *Annales*, 6e série, t. IV, nos 3-4. — Institut archéologique du Luxembourg : *Annales*, no 47. Académie royale de Belgique : *Annuaire* : 1913. — *Bulletin de la classe des Lettres*, etc., 1913, no 1. — *Mémoires*, in-8° t. IV, fasc. 2 ; t. X, fasc. 1-2. — Commission royale d'histoire : *Bulletin*, 1912, no 3. - Commissions royales d'art et d'archéologie : *Bulletin*, nos 7-8. — *Durendal*, 1912, nos 11-12. — *Revue bibliographique belge*, 1912, nos 9-10. — Société royale d'archéologie de Bruxelles : *Table des publications* (1887-1901) (par Louis Paris), 1912 ; *Annales*, XXVI, nos 3-4. — Société archéologique de Charleroi : *Documents et rapports*, XXXIII. — Cercle historique et archéologique de

Courtrai : *Bulletin*, IX, nº 3. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Bulletin*, 1912, nos 7 à 9. — *L'ancien pays de Looz*, 1912, nos 5 à 8. — Institut archéologique de Liége : *Bulletin*, no 42. — *Chronique archéologique du pays de Liège*, 1912, nº 11. — *Archives belges*, 1912, nº 10 ; 1813, nº 1. — *Wallonia*, 1912, nos 11 12; 1913, nº 1. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiatique de la Belgique*, 3e série, t. VIII, fasc. 4. — *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1912, nº 4.

Canada. — *The Canadian antiquarian and Numismatic Journal*, third series, IX, nos 2, 3-4.

États-Unis d'Amérique. — *Bulletin of the Archeological Institute of America*, III, nº 4. — *American Journal of archaeology*, XVI, nº 4.

France. — Société des antiquaires de France : *Bulletin*, 1912, nº 3. *Mettensia*, nº 6. — *Polybiblion*, 1912, novembre, décembre ; 1913, janvier. — *Revue numismatique*, 1912, nº 4.

Portugal. — *O Archeologo Portugês*, XVI.

Grande-Bretagne. — *Numismatic Circular*, 1913, nos 1-2.

Italie. — *Bollettino italiano di numismatica*, X, nos 5-6. — *Rivista italiana di numismatica*, 1912, IV. *Il supplemento ali' opere « Le monete...»* (Cagiati). 1912, nos 11-12.

Suède — K. Vitterhets Historie och antiquitets Akademie : *Fornwännen*, 1911.

Suisse. — *Revue suisse de numismatique*, XVIII, nº 2. — Société d'histoire de la Suisse romande : *Mémoires et documents*, 2e série, t. VIII.

Ouvrages non périodiques.

(*Hommages des auteurs.*)

Corpus nummorum italicorum, vol. III, in-4º (620 pp., 29 pl.). (Don de S. M. le Roi d'Italie.)

Babelon (Ernest). — *Mélanges numismatiques*, 4e série. Paris, 1912, in-8º (348 p., 26 pl.).

Bigwood (Georges). — *La loterie aux Pays-Bas autrichiens*. Brux., 1912 ; ext. gr. in-8º (87 pp.).

BLANCHET (ADRIEN) et DIEUDONNÉ (A.). — *Manuel de numismatique française*, t. I. Monnaies frappées en Gaule depuis les origines jusqu'à Huges Capet. Paris, 1912 ; in-8° (431 pp., fig. et 3 pl.).

DE JONGHE (VICOMTE B.). — *Monnaies de Batenbourg*. Bruxelles, 1913, ext., in-8° (12 pp., 1 pl.).

DEMOLE (EUG.). — *Voltaire, le conseil de Genève et le graveur G.-C. Waechter en* 1769 *et* 1770. Bruxelles, 1913, ext. in-8° (15 pp. 1 pl.).

DONNET (FERNAND). — *Jacques van der Sanden de Turnhout. Note complémentaire*. Turnhout, s. d., in 8° (8 pp.)

— *Un souvenir d'une visite des archives à la Monnaie d'Anvers*. Anvers, 1912 ; in 8° (11 pp., 1 pl.).

— *Note complémentaire sur la statuette de Casterlé*. — Turnhout, s. d., ext. in-8° (8 pp.)

— *Anvers et le Maroc au XVIe siècle*. — Anvers, 1912 ; ext. in-8 (22 pp.).

HAMAL-MOUTON (M.). — *Médaillon de Notre-Dame consolatrice des affligés de Liége*. Bruxelles, 1913 ; ext. in-8° (6 pp., 1 pl.).

RIZZOLI (LUIGI), j^r, — « *Grossi* », *Veneziani scoperti ad ospitaletto di Brescia*. Venise, 1912 : ext. in-8° (pp. 247-250).

SAGLIO, E. POTTIER et G. LAFAYE. — Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, 47e fascicule, in-4o, 1913.

TOLSTOÏ (Comte Jean). — *Monnaies byzantines*, livraison III. *Les monnaies de Justin Ier et de Justinien Ier*. Saint-Pétersbourg, 1913; gr. in-8° (pp. 225-251, gr. et pl.).

Ouvrages anonymes et catalogues.

Commission permanente des congrès internationaux des archivistes et des bibliothécaires. Congrès de Bruxelles, 1910; in-8°, 1912. — Musée des antiquités nationales de Stockholm. Catalogue sommaire (OSCAR MONTELIUS), 2e édition. — Münz-Auktion, novembre, 1912 (LÉO HAMBURGER, Francfort s/Main.) — Auktions Katalog einer Sammlung von Goldmünzen (ADOLPH HESS, Francfort). — Münzen und Medaillen von Pommern (ADOLPH HESS), — Griechische und

Römische Münzen, nº 24 (A.-E. Cahn). — Münzen und Medaillen nr XLII (Brüder Egger, Vienne). — Auktions-Katalog, IV, V (A. Riechmann, Halle s/Saale). — Catalogues nos 110*bis*, 110*ter*, 111 (Charles Dupriez, Bruxelles). — Collection Cugniot, vente des 18-19 décembre 1912 (Bourgey, Paris) — Catalogo nº 6 (Carlo e Cesare Clerici, Milan). — Catalogue nº 52 ; collections Bleazby, Strauss Michael, janvier, 1913 (Schulman, Amsterdam).

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. A. de Witte.

Réduction de l'insigne de chevalier de l'ordre de Léopold. Argent.

A. Mauquoy. Médaille de l'Exposition de Charleroi, 1911. Bronze.

Don de M. Eug.-J. De Bremaeker.

Eug. J. De Bremaeker. Plaquette à l'effigie de M. J. Bufquin des Essarts. Bronze. — Breloque, à la même effigie. Bronze. — Médaille *Aujourd'hui, mais Demain.* Bronze.

Don de M. A. Mauquoy.

A. Mauquoy. Plaquette à l'effigie de M. Mauquoy. Bronze. — Plaquette des fêtes Conscience Grand module. Bronze. — Breloque quadrangulaire des fêtes Conscience. Bronze. — Breloque ronde des fêtes Conscience. Bronze. — Épingle de cravate des fêtes Conscience. Bronze. — Médaille pour concours d'agriculture. Bronze. — Médaille de la fête des drapeaux à l'Exposition de Charleroi. Bronze. — Breloque du *Studiënkring voor Landmeeters.* Bronze.

Don de M. A. Michaux.

O. Berchmans. Breloque du challenge Lempereur et Bernard. Bronze.

A. Michaux. Breloque du concours de natation de *La Nage.* Bronze.

Don de M. E. Salu.

E. Salu. Breloque à l'effigie de M. Bockstael. Bronze.

Don de M. Ropsy.

Ch. Samuel. Plaquette à l'effigie de M. J. Ropsy-Chaudron. Bronze.

Don de M. le baron Capelle

G. Devreese. Médaille à l'effigie de M. le baron Capelle Bronze.

Don de M. G. L'Hoest.

G. Devreese. Plaquette à l'effigie de M. G. L'Hoest. Galvano.

Don de Ad. Greiner.

G. Devreese. Plaquette à l'effigie de M. A. Greiner. Bronze.

Don de la Société des Amis de la Médaille.

L. A. De Smeth. Jeton de présence de la Société. Bronze.

Bruxelles, le 15 février 1913.

Le bibliothécaire,
Victor Tourneur.

RECHERCHES

SUR

L'INFLUENCE COMMERCIALE DE MASSALIA

en Gaule et dans l'Italie Septentrionale

PLANCHES X et XI.

Dans une étude antérieure (1) j'ai démontré que les types monétaires de Massalia révélaient l'existence de relations commerciales, très logiques d'ailleurs, avec la Sicile et la Grande-Grèce (2).

Le but du présent travail est de rechercher l'importance et l'étendue de l'influence du commerce massaliète en Gaule (3) et dans l'Italie septentrionale.

(1) *L'influence de la Sicile sur Massalia*, dans le *Recueil de mémoires* publié par la Société des Antiquaires de France en 1904 (Centenaire), p. 65-71.

(2) Au sujet des relations de Marseille antique avec la Grande-Grèce, cf. M. CLERC, dans *Bullet. archéol. du Comité des trav. histor.*, 1904, p. 270 et 271.

(3) Les historiens du commerce sont presque muets sur ce sujet. « Le commerce de Massalia pénètre par la vallée du Rhône jusque « chez les Æduens. » (H. PIGEONNEAU, *Hist. du commerce de la France*, 1885, p. 13; cf. p. 18. Voy. aussi quelques phrases très succinctes sur le rôle de Massalia, dans l'ouvrage d'Octave NOËL, *Hist. du commerce du monde*, t. Ier, 1891, p. 77 et s.).

La numismatique fournit à ce sujet des renseignements utiles, qui n'ont pas encore été mis suffisamment en évidence (1).

En effet, si l'on trouve des monnaies de Massalia sur divers points de la Gaule, et surtout si les trouvailles sont nombreuses sur un seul territoire, on pourra en conclure que la cité phocéenne était en relations commerciales avec cette région.

Les indications relatives à des trouvailles de monnaies massaliètes, que j'ai réunies à la fin du présent travail, s'accordent si bien avec les nécessités géographiques de la Gaule antique que nous pouvons les accueillir avec confiance. En effet, ce tableau nous démontre que les trouvailles de monnaies de Massalia sont nombreuses et importantes, surtout dans la vallée du Rhône et particulièrement sur la rive gauche. On peut même deviner l'étendue progressive de l'influence massaliète, car les oboles archaïques à la tête casquée et à la roue ou à la tête de Diane et au crabe n'ont pas encore été recueillies dans une localité plus septentrionale que Cavaillon, tandis que l'obole à la tête d'Apollon, avec la roue au revers et la drachme à la tête d'Artémis, avec le lion au revers, se sont répandues sur une grande partie de la Gaule.

Si les découvertes de monnaies frappées à Massalia présentent un intérêt véritable au point

(1) J'ai indiqué les grandes lignes de la question dans mon *Traité des monnaies gauloises*, 1905, p. 241, 245, 517 et 518.

de vue commercial, les imitations de ces monnaies ont une importance plus considérable encore. Car il est bien évident que ces imitations n'ont pu être fabriquées que par des peuplades qui recevaient et appréciaient le numéraire de Massalia, et qui trouvaient avantageux et nécessaire de le contrefaire. Or, la drachme au lion a été imitée par les populations de la vallée du Rhône et de la Suisse (1), et par celles de la vallée du Pô en Italie. Les trouvailles de monnaies de ce genre sont fréquentes dans ces régions. Remarquons que les pièces imitées sont presque toujours des drachmes. Dans un seul cas (à S. Cesario, près de Modène), on a signalé des oboles de fabrique grossière, qui sont peut-être des contrefaçons (2).

D'ailleurs l'étude des imitations de l'obole à la roue est difficile : les types de la pièce étaient relativement aisés à copier et, d'autre part, Massalia elle-même en fit tant d'émissions successives que les dernières furent sans doute d'un style fort médiocre ; on doit être amené à les confondre quelquefois avec les contrefaçons que les peuples des Alpes ne manquèrent sûrement pas de répandre.

Le fait que les espèces massaliètes se rencontrent exceptionnellement dans les régions où les

(1) Les imitations portant *Pirukos* paraissent avoir été fabriquées dans le pays des Helvètes (*Traité des m. gaul.*, p. 243).

(2) Toutefois, il semble que l'obole ait été imitée plus souvent dans la région pyrénéenne. Sur cette question, voyez plus loin.

imitations sont très communes est d'une explication facile : les drachmes de Massalia étaient fondues et converties en imitations dont le titre est fort inférieur. Il est très aisé de s'assurer que les pièces du massif des Alpes, portant une tête féminine souvent informe et un quadrupède très bizarre dont la tête est généralement très différente de celle du lion (Pl. X, nos 5, 6, 7) (1), sont de mauvais aloi. Les pièces de ce genre, provenant de dépôts, sont souvent très oxydées et les analyses de deux exemplaires n'ont révélé que 658 et 653 millièmes d'argent (2).

Les monnaies d'argent massaliètes furent contrefaites, avec un style différent, dans d'autres régions. Ainsi le trésor de Bridiers (Creuse) contenait des imitations de la drachme ancienne de Massalia, sur lesquelles le lion prend aussi un aspect singulier (Pl. X, n° 3) (3). Evidemment, dans les Alpes ou dans le centre de la Gaule, les contrefacteurs éprouvaient une réelle difficulté à copier un animal qu'ils n'avaient jamais vu (4). Ces imita-

(1) Cf *Traité des m. gaul.*, pp. 242 et 243.

(2) *Traité des m. gaul.*, p. 39; R. Forrer, dans la *Zeitschrift f. Ethnologie*, 1909, p 461 (l'exemplaire, provenant du dépôt de Civita Castellana, contenait 653 millièmes d'argent et 342 de cuivre avec des traces d'étain, de nickel, de fer et d'or). — On connaît aussi quelques imitations de bon style et de bon argent, par exemple celle qui porte *Anarekartoi*; mais elles sont rares. (*Traité des m. gaul.*, p. 242)

(3) *Traité des m. gaul.*, p. 242.

(4) La difficulté n'était pas aussi grande pour les graveurs de Marseille, car cette ville était en relation avec l'Afrique. On a d'ail-

tions du centre de la Gaule sont d'ailleurs éminemment instructives pour l'histoire du commerce; car, si le type est emprunté, pour quelques pièces, au numéraire de Massalia, le poids (4 gr. 52) se rapproche beaucoup plus de celui des drachmes lourdes d'Emporiæ (4 gr. 95 au maximum) que de celui de la drachme ancienne de Massalia (3 gr. 76 environ Pl. X, n° 1) (1). Du reste, le trésor de Bridiers contenait aussi des imitations de la drachme d'Emporiæ, preuves évidentes de l'influence commerciale de cet entrepôt, qui était d'ailleurs une colonie massaliète (2).

On a recueilli une drachme de Massalia au Puy du Chalard, dans la Corrèze, et une autre à Bénévent, dans la Creuse, localité qui n'est pas loin de Bridiers. Je ne connais pas le style de ces drachmes et ne saurais dire si elles sont assez anciennes pour avoir servi de prototypes à des monnaies analogues à celle de la trouvaille de Bridiers. En tout cas, si ces pièces appartiennent aux émissions récentes de Massalia, elles fournissent encore des preuves de l'extension de ce monnayage vers l'Ouest.

Une des deux routes commerciales de la Gaule,

leurs recueilli des monnaies des Carthaginois près de Marseille et à Monaco (*Rev. num.*, 1849, p. 323; *Bullet. de la Soc. des Antiq. de France*, 1880, p. 114).

(1) J'ai déjà appelé l'attention sur ce fait intéressant dans mon *Traité des m. gaul*, p. 242.

(2) Au sujet des colonies et du commerce de Massalia, voy. C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. Ier, 1908, p. 396 à 414.

indiquées par Strabon (1), était la voie de terre depuis Massalia jusqu'au pays des Arvernes (2); de là, on suivait le cours de la Loire, à l'embouchure de laquelle il y avait, vers le IIIe siècle avant notre ère, d'après Pythéas, un port important, nommé Corbilon. C'est l'existence de ce courant commercial qui me porte à croire que les imitations de Bridiers ont eu comme prototypes des drachmes massaliètes, venues par le pays des Arvernes.

Plus tard, l'influence de Massalia s'étendit sur le Sud-Ouest de la Gaule et les Volques Tectosages empruntèrent l'obole au système monétaire de la cité grecque (Pl. X, n° 20) (3).

L'argent de Massalia fut estimé aussi bien dans le premier siècle de notre ère que dans les époques antérieures et l'on connaît quelques pièces de cette période dont les types massaliètes ont fourni les modèles. Près de Massalia même, ce sont les drachmes de Glanum (Pl. X, n° 9) et des Caeni-

(1) Strabon, IV, I, 14. Cf. L. Maître, *Annales de Bretagne*, t. IV, p. 420 à 451 ; A. de la Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. Ier, p. 91 ; G. Dottin, *Manuel pour servir à l'ét de l'antiquité celtique*, 1906, p. 163.

(2) C'est peut-être ce fait économique qui explique les richesses et la puissance des Arvernes. Vers 121, ce peuple était maître d'un territoire dont un côté s'étendait jusqu'à Marseille (Strabon, IV, II, 3).

(3) Je crois l'avoir démontré (*Traité*, p. 71). Une de ces oboles porte même probablement un nom d'homme *Cove(rtomotulos ?)* dans les cantons d'une roue (Voy. mon *Manuel de Num. franç.*, 1912, p. 44). On l'a classée aussi dans la vallée du Rhône.

censes (Pl. X, n° 10) (1), puis les oboles des Volques Arecomiques (Pl. X, n° 18), du chef Durnacus (Pl. X, n° 19) et d'Avenio (2). Chez les Arvernes, les pièces *Epomeduos* (Pl. X, n° 13) et d'autres, plus grossières, portent un lion (3). Dans une région plus éloignée encore, chez les Santons, la tête de Diane et le lion furent imités sur les pièces d'argent aux légendes *Vepotal* et *Dara-Diarilos*. (Pl X, n°s 11 et 12) (4).

Ce que je viens de dire concerne le monnayage d'argent de Massalia. Si nous considérons maintenant le numéraire de bronze de cette ville, nous voyons, par les trouvailles, qu'il fut répandu presque aussi largement.

Toutefois, si les bronzes au type du taureau cornupète pénètrent au Nord jusqu'à Pommiers (Aisne), à l'Ouest jusqu'à Lectoure, à l'Est jusqu'à

(1) *Traité des m. gaul.*, p. 239, fig. 96 et 97. La pièce avec ΓΑΑΝΙΚΩΝ porte une tête imitée de celle d'Artémis et au revers un taureau qui rappelle certainement celui des bronzes de Massalia. Les drachmes ΚΑΙΝΙΚΗΤΩΝ portent un lion.

Sur l'importance du type du lion, voyez une curieuse remarque de Charles Lenthéric : « Le même emblème a longtemps aussi représenté » la puissance maritime de la ville d'Arles ». (*Les villes mortes du golfe de Lyon*, 1879, p. 95).

(2) *Traité des m. gaul.*, p. 241.

(3) *Ibid.*, p. 422, et 423, pl. II, 9 et 10 et fig. 464. Voy. ce que j'ai dit plus haut des Arvernes.

Les pièces *Epomeduos* peuvent appartenir à la fin du IIe siècle avant notre ère (Cf. A. Blanchet, *Manuel de Num. fr.*, t. Ier, 1912, p. 30).

(4) *Traité*, p. 298 et 299, fig. 183 et 185.

Tiefenau, près de Berne, on a constaté avec raison qu'ils n'avaient pas circulé dans la Haute Italie (1), car aucun exemplaire n'a encore été recueilli dans cette région.

De même que pour l'argent de Massalia, les types des bronzes de cette ville (Pl. XI, nos 1, 4) furent copiés, pendant près de deux siècles (2), et souvent si dénaturés qu'on a généralement méconnu cette influence du monnayage massaliète. Ces copies forment des séries nombreuses, caractérisées par les types suivants : une tête plus ou moins informe et un animal dont les deux pattes visibles sont repliées (Pl. XI, nos 5 à 15). Sur de nombreuses variétés, la patte de derrière est ramenée en avant et d'une longueur démesurée. Il est bien évident que les copistes maladroits ont confondu dans un même trait la patte postérieure du taureau de Massalia et la ligne de sol, qui est constante sur les bronzes massaliètes (3).

Les imitations, en bronze blanc (dit souvent « potin », improprement d'ailleurs), sont particulièrement variées au nord du Rhône, chez les Séquanes et les Éduens. Quelques pièces portent les légendes TEVT.DOCI (Pl. XI, no 12), Q SAM (4). D'autres variétés, recueillies souvent à l'oppidum

(1) F. von Duhn, dans *Memorie della R. Accademia delle Scienze di Torino*, n. s., t. XLI, 1891, p. 385.

(2) Voy. au sujet de cette date, *Traité des m. gaul.*, p. 252

(3) *Traité des m. gaul.*, p. 245 et s., fig.

(4) *Ibid.*, p. 246 et 247.

d'Essalois (Loire), peuvent être attribuées aux Ségusiaves (1).

Un groupe distinct est constitué par les exemplaires recueillis au camp d'Amboise et dans les deux trouvailles des Ouldes et de Langeais (Indre-et-Loire (Pl. XI, n° 13) (2). Plus déformés sont des exemplaires provenant d'une trouvaille faite près de Chartres (Pl. XI, n° 15), ainsi que d'autres analogues, recueillis assez fréquemment dans le Berry.

On a sans doute fait des imitations du bronze massaliète dans la vallée du Rhône et chez les Arvernes, mais il est encore difficile de les reconnaître (3). Une variété, attribuée autrefois à tort aux Allobroges et dont on a trouvé de nombreux spécimens au Mont-Beuvray, présente un quadrupède replié en forme de *triskeles* (Pl. XI, n° 14), type qui se rattache probablement à ceux de la série des imitations du bronze au taureau.

Nous connaissons plusieurs bronzes gaulois, qui forment les échelons de la dégénérescence du type et qui nous autorisent à classer, comme imitation du numéraire massaliète, de nombreuses pièces assez informes, alors que celles-ci, considérées isolément, ne paraîtraient se rattacher à aucun type connu. Des bronzes coulés, attribués autrefois aux Mandubiens, sont des copies très

(1) *Ibid.*, p. 248, fig. 106. Cf. J. Déchelette, *Rev num.*, 1899, p 140.

(2) *Ibid.*, p. 250, fig. 114 et 115.

(3) C'est ce que j'ai déjà dit dans mon *Traité*, p. 245.

satisfaisantes (Pl. XI, n° 5) d'un bronze massaliète (Pl. XI, n° 4) dont la légende MA est conservée au-dessus du taureau, sur la pièce copiée (1).

Le taureau est encore bien dessiné sur d'autres bronzes coulés, attribués aux Leuques, probablement à tort, car ils paraissent plus fréquents dans le département de l'Aube (2).

Une précieuse pièce, recueillie sur le tumulus de Magny-Lambert, présente des particularités de fonte (Pl. XI, n° 7, et une autre pièce plus déformée, Pl. XI, n° 8), qui permettent d'expliquer très clairement la déformation de la tête sur les imitations de bronzes massaliètes, fabriquées par les Gaulois (3). C'est une preuve qu'il n'y a pas de témérité à dire que le numéraire de bronze de Massalia a été imité sur de nombreux points de la Gaule et que les imitations sont précisément ces bronzes coulés, souvent informes, dont je viens de dire quelques mots.

J'ai donné ailleurs un certain nombre de provenances de bronzes coulés, gaulois, qui sont des imitations du bronze massaliète au taureau. A l'Ouest, on n'a pas encore recueilli ces pièces

(1) *Traité des m. gaul.*, p. 249, fig. 110; prototype, fig. 92. Il y a des pièces analogues dans le Berry (*Ibid.*, p. 251, n. 1).

(2) *Ibid.*, p. 249, fig. 111.

(3) *Traité*, p. 250, fig. 112 et 113. C'est Anatole de Barthélemy qui a rapproché ingénieusement le type complet, portant la tête très nette, et le type dégénéré informe (*M. gaul. trouvées au Mont-César*, 1881, p. 17).

plus loin que Vernon, Lannion, la Vilaine, Angers et Chassenon (Charente) (1).

Le numéraire massaliète était si largement répandu que les Romains, après avoir pris possession de la Gaule, jugèrent utile d'adopter le type du taureau cornupète. On le trouve sur les bronzes, portant le nom d'Auguste, très fréquents en Gaule (Pl. XI, n° 17), et sur les bronzes, de style romain, avec le nom de *Germanus Indutilli l.* (Pl. XI, n° 16) qui se rencontrent sur tout le territoire de la Gaule, sauf dans le bassin de la Gironde (2).

J'ai déjà dit que le taureau dompté par Hercule, type de la première monnaie de Lugdunum (Bronze à la légende COPIA FELIX MVNATIA) pouvait avoir été choisi dans le but de rappeler le type massaliète (3).

Bien qu'abattue par le siège de 49 av. J.-C., la cité phocéenne continua certainement à frapper des bronzes au type du taureau cornupète et ce monnayage acquit sûrement un regain d'activité après la mort de César, qui avait pris Massalia et diminué son indépendance. Le fait qu'Auguste imita le type des bronzes massaliètes en fournit déjà une preuve. Et l'on connaît aussi un bronze

(1) Cependant les Bretons insulaires ont sûrement copié le type massaliète (*Traité des m. gaul.*, p. 251.)

(2) Voy. les provenances indiquées dans mon *Traité des m. gaul.*, p. 253. — Il faut ajouter à ce groupe d'imitations les bronzes à la légende T·POM·SEX·F, dont la localisation est encore incertaine. (Voy. *Traité*, p. 255.)

(3) *Traité des m. gaul.*, p. 429.

d'Auguste, frappé à Lugdunum, qui porte une contremarque ronde avec le taureau cornupète (1).

Les premiers bronzes massaliètes au taureau, à flan large (pesant 12 gr. environ), avaient inspiré aussi les types du numéraire émis dans la région de Narbonne (Pl. XI, n° 2) (2).

L'ensemble de ces faits est une démonstration évidente de l'importance qu'eut le commerce de Massalia dans la Gaule presque entière (3) et dans la région des Alpes.

La grande voie, indiquée par Strabon (par le Rhône, la Saône et la Seine) (4), était évidemment la principale artère, qui donnait la vie au commerce massaliète. Les corporations de bateliers (5),

(1) *Traité*, p. 252. — On sait que les contremarques donnaient souvent cours à des monnaies, qui eussent été refusées sans ce signe particulier, accueilli avec faveur.

(2) *Traité*, p. 276, fig. 136 et 137.

(3) Les peuples armoricains paraissent être restés en dehors de la sphère d'influence massaliète, car la présence d'oboles à la roue dans le trésor de Jersey constitue une exception. Il est probable que les Armoricains pratiquaient un protectionnisme sévère. Nous savons, en effet, que les Venètes exigeaient un tribut des navigateurs étrangers qui entraient dans leurs ports (César, *De b g*, III, 8, 1).

(4) Strabon, IV, 1, 14.

(5) *Nautae Ararici* (*C. I. Lat.*, t XIII, n° 1688; cf. P. Lejay, *Inscr. ant. de la Côte d'Or*, 1889, p. 96 à 100);

Nautae Parisiaci (*C. I. Lat.*, t. XIII, n° 3026);

Nautae Rhodanici (*C. I. Lat.*, t. XII, n° 1797);

Nautae Druentici (bateliers de la Durance, *C. I. Lat.*, t. XII, n°s 721, 731 et 932);

que les inscriptions latines nous font connaître, existaient probablement déjà deux ou trois siècles avant notre ère. Les *nautae Ararici* et *Rhodanici* avaient des ports à Arles et à Massalia.

La cité phocéenne importait en Gaule des produits grecs divers, et c'est probablement par Massalia que les Helvètes avaient reçu le vase de Græchwyl (1). C'est par la même voie que des monuments de bronze ou des vases peints, grecs ou étrusques (2), pénétrèrent chez divers peuples

Nautae Atricae (?) (bateliers de l'Ardèche), et *Nautae Ovidis* (bateliers de l'Ouvèze. *C. I. Lat.*, t XII, nos 3316, 3317 et 4107).

Cf. les inscriptions des *utriculaires* et bateliers de la vallée du Rhône (*C. I. Lat.*, t. XII, nos 731 et 932).

Dans la Suisse romaine, il y eut aussi des corporations analogues : *Nautae Aruranci Aramici* (*C. I. Lat.*, t. XIII, no 5096).

Je ne donne ici que des exemples. Les inscriptions et monuments, relatifs aux bateliers de la Gaule, viennent d'ailleurs d'être réunis tout récemment par M. Louis Bonnard (*La Navigation intérieure de la Gaule à l'époque gallo-romaine*, 1913).

(1) Sur cette question, cf. F. von Duhn, *Die Benutzung der Alpenpässe im Altertum*, dans les *Neue Heidelberger Jahrbücher*, 1892, II, p 61 et p. 83, note 22.

L'importation directe d'Italie en Suisse devait être à peu près nulle. D'abord les Alpes constituaient un obstacle sérieux. De plus, les montagnards étaient sans doute hostiles à ce transit. Aussi bien nous savons que les marchands devaient acquitter des droits de passage très onéreux dans les montagnes du Valais (César, *De b. g.*, III, 1, 2). Cependant, on a cité un Helvète qui était retourné d'Italie par les Alpes (C. Jullian, dans *Rev. des études anc.*, t. VIII, 1906, p. 122. Cf. du même, *Hist. de la Gaule*, t Ier, 1908, p. 413).

(2) On connaît déjà un bon nombre de trouvailles de ce genre en Allemagne (Cf. *Traité des m. gaul.*, p. 194, n. 1). En France, citons : Mercey-sur-Saône, La Garenne-Sainte-Colombe, Conliège, Salins,

celtiques, car le massif montagneux des Alpes et de l'Europe centrale les séparait sûrement de l'Italie et de la Grèce.

Mais le principal article d'importation était probablement le vin; en effet, les Gaulois étaient peu tempérants, si nous en croyons plusieurs auteurs anciens (1). Ils allaient même jusqu'à échanger un jeune homme (probablement un esclave) contre une mesure de vin (2). Nous savons d'autre part, que les vins d'Italie et du pays massaliète entraient en Gaule (3). Massalia possédait des entrepôts, des caves (*canabae*, *canabarium*, d'où le nom fameux «Cannebière») (4). Il est probable que les négociants massaliètes introduisirent des amphores de vin jusqu'en Souabe (5),

Savoyeux, Somme-Bionne, Courcelles-en-Montagne, La Motte Saint-Valentin. Sur cette question des objets grecs ou italiotes importés, voy. en dernier lieu, J. Déchelette, dans *La collection Millon*, 1913, p. 120 a 140.

(1) Voy. les textes de Platon, d'Appien, de Cicéron, d'Ammien Marcellin et de Diodore de Sicile, cités par G. Dottin, *Manuel p. servir à l'étude de l'antiq. celtique*, 1906, p. 117.

(2) César, *De b. g.*, VIII, 30.

(3) Poseidonios (*Fragm. Hist. græc.*, éd. Didot, t. III, p. 260) : οἶνος, ἐξ Ἰταλίας καὶ τῆς Μασσαλιωτῶν χώρας.

(4) Voy. C. Jullian, dans *Bullet. épigr. Gaule*, t. IV, 1884, p. 201, n.

Plus tard, à Lyon, il y eut aussi des *canabae*. Les négociants en vins étaient dits *negotiatores vinarii, Luguduni in kanabis consistentes*.

(5) On a trouvé deux fragments d'amphore dans l'oppidum celtique au sud de Neuffen (Wurtemberg). Voy. F. Hertlein, dans *Blätter des Schwäbischen Alpvereins*, 1905, p. 387.

par le pays des Helvètes. Et au Mont Beuvray, on a trouvé des cendres funéraires dans des amphores à vin dont le col et les anses avaient été détachés (1).

Si l'on peut hésiter sur l'origine exacte des amphores du Mont Beuvray, du moins l'amphore du tumulus de Mercey et les cinq amphores des tumulus de Mantoche (Haute Saône) sont sûrement d'origine hellénique (2).

Parmi les monnaies grecques recueillies en Gaule, il en est peu d'aussi intéressantes que le tétrobole d'Histiæa d'Eubée, frappé vers le commencement du IIIe siècle avant J.-C. On en a trouvé des exemplaires dans un dépôt, découvert près de Nice, un dans le trésor de Tourdan (Isère), un au « Plan de Joux », au Grand-Saint-Ber-

(1) J.-G. Bulliot, *Fouilles du Mont-Beuvray*, t. Ier, p. 73-76. Cf J. Déchelette, *Les fouilles du Mont-Beuvray de* 1897 à 1901, 1904 p. 27 et 28.

Des amphores de terre rouge ont été trouvées dans l'oppidum de Pommiers (qui est de la dernière époque de l'indépendance); mais elles portent des marques en lettres latines (*Mém. de la Soc. nat. des Antiquaires de France*, t LXVI, 1906, p. 17).

De même, les fouilles pratiquées au Puy-du-Tour (Cne de Monceaux, Corrèze) ont fait retrouver des tessons d'amphores portant sur l'anse les lettres HER et RV (E. Bombal, dans le *Bull. de la Soc. des lettres, sc. et arts de la Corrèze*, 1908, p. 68).

Il est vrai que ces récipients ont pu cependant être importés dans le Nord et le Centre par le commerce massaliète, aussi bien que par des marchands romains.

(2) M. Piroutet et J. Déchelette, dans la *Rev. archéol.*, 1909, I, p. 211 et 212.

nard (1); enfin deux autres ont été recueillis au port d'Ouroux, sur les bords de la Saône (2). Ce numéraire d'une île commerçante de la mer Egée n'a pu pénétrer dans les vallées du Rhône et de la Saône qu'en passant par Massalia (3). On peut en dire autant des statères de Tarente, imités dans le nord de la Gaule (4). Massalia, en communication constante avec la Sicile, devait être en relation avec toutes les villes de la Grande Grèce. Il est donc possible que les statères de Tarente soient venus en Gaule par le grand port de cette région.

Strabon, nous parle, à plusieurs reprises des saies gauloises et des salaisons, provenant surtout du pays des Séquanes et qui étaient exportées non seulement à Rome, mais dans la plupart des régions de l'Italie (5). Varron (6), citant Caton, mentionne aussi la grande consommation que les

(1) *Traité des m. gaul.*, p. 181.

(2) Henri Batault, dans *Mém. Soc. d'hist. et d'archéol. de Chalon-sur-Saone*, t VII, 1883-1888. p. 178.

(3) Il est vraisemblable que la plupart des pièces grecques, recueillies en Gaule, ont suivi la même voie. On sait du moins que des fouilles récentes, faites à Marseille, sur la butte de la Tourette, près de la place de Lenche, ont fait découvrir un certain nombre de monnaies grecques, apportées par le commerce, en même temps que des fragments de vases peints (Michel Clerc et G. Arnaud d'Agnel, *Découv. archéol. à Marseille*, Marseille, 1904, p. 97).

(4) *Traité des m. gaul.*, p. 186 à 190, fig. 29 à 37. Pour ces pièces de Tarente, on peut supposer aussi, comme je l'ai fait autrefois, qu'elles avaient été apportées par des bateaux suivant les côtes.

(5) Strabon, IV, iv, 3, et IV, iii. 2.

(6) *De re rustica*, II, 4.

Romains faisaient de salaisons, tirées des Gaules, cisalpine et transalpine.

Le texte de Caton avait été écrit sans doute dans la première moitié du deuxième siècle avant notre ère. Les passages de Strabon, s'ils n'ont pas leur source chez Caton, ont probablement été empruntés à Poseidonios, qui avait recueilli ses renseignements sur la Gaule vers 100 avant J.-C. Or, à cette époque, l'influence romaine devait être encore inférieure à celle de Massalia (1), et c'est sûrement par cette ville que passait la majeure partie du commerce de la Gaule.

Ainsi, la vraisemblance résultant de la situation géographique, le témoignage des auteurs anciens, les découvertes archéologiques et les trouvailles numismatiques sont en concordance parfaite et permettent de déterminer la sphère d'influence commerciale de Massalia.

Des relevés de trouvailles donnés plus loin on peut tirer aussi un autre enseignement. Les monnaies massaliètes sont souvent recueillies sur des points qui étaient sûrement des *oppida* : Cimiez, Le Brusq, le Castelar de Cadenet, Barri-Bollène, Cavaillon, La Tène (2), le Camp de César à Laudun, Castelviel, Murviel, Ensérune, Montlaurès, le

(1) Je parle ici de l'influence commerciale. Quant à l'influence politique de Massalia, on peut admettre qu'elle avait commencé à décliner (C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. III, 1909, p. 33).

(2) L'usage s'est introduit récemment d'écrire « Latène » le nom de cette station du lac de Neûchatel.

Châtelet d'Andance, Montans, Vieille-Toulouse, Lectoure, Gergovie, le Puy de Corent, Essalois, Bonnan-Levroux, le Mont-Beuvray, Pommiers. Or, César nous apprend que les *oppida* gaulois étaient des villes véritables avec une population permanente parmi laquelle on comptait des marchands (1). Il est vraisemblable que beaucoup de ces négociants étaient massaliètes ou avaient passé par Marseille avant de parcourir la Gaule.

ADRIEN BLANCHET.

ESSAI D'INVENTAIRE
des découvertes de monnaies de Massalia
et des
imitations de ces monnaies, en Gaule (2).

Vallée du Rhône et Italie septentrionale.

1. — Antibes. Bronze de Massalia, trouvé en 1869 (P. GOBY, dans *Congrès des Soc. sav. de Provence, Marseille, 1906*, 1907, p. 167).
2. — Saint-Cézaire (arr. de Grasse, Alpes-Mar.). En 1873, vase contenant environ 300 pièces d'argent de Massa-

(1) *De b. g.*, IV, 5 ; cf. VII, 3 et 42.

(2) Cet inventaire est sûrement loin d'être complet, bien qu'il soit le résumé de recherches poursuivies pendant de longues années. Mais il contient des faits assez nombreux pour qu'on puisse croire que d'autres trouvailles changeraient peu le tableau de répartition des monnaies de Massalia sur le territoire de la Gaule. Dans cet inventaire, je n'ai pas introduit les très nombreuses provenances de « potins » imités du bronze au taureau ; j'ai rappelé seulement quelques dépôts importants de pièces de ce genre.

lia et un anneau de bronze aplati ; trois exemplaires, conservés dans la collection Cavallier-Saisse, à Grasse, sont des drachmes avec lettres dans le champ et à l'exergue. Deux autres drachmes, analogues, ont été trouvées dans la même localité, en 1869, et sont conservées dans la même collection (P. GOBY, *Op. cit.* p. 167-169).

3. — Enceinte du Camp-du-Bois au Rouret (Alpes-Mar.), près d'Antibes. Un bronze de M. au taureau et une imitation du même type (P. GOBY, *loc. cit.*, p. 169).

4. — Le Brusq (Entre Sanary et Toulon, sur la côte). Quelques pièces d'argent de Massalia et 30 bronzes de grand module, 90 de module moyen et plus de 1,500 de petit module dont 120 au lion et 115 à l'aigle; 2 pièces des Samnagenses (L. FIESSINGER, *Les fouilles du Brusq*, Toulon, 1898, p. 19).

5. — Sanary (près de Toulon, Var). M. de Massalia (VIDAL, *Bull. Académie du Var*, n. s^ie^, t. XX, 1897, p. 114-116) Ce lieu correspond probablement à l'ancien *Tauroentum*.

6. — Au même lieu, un petit bronze de Massalia à la tête de Minerve; basse époque (M. GIRAUD, *Mém. sur l'anc. Tauroentum*, Toulon, 1853, pl. IV, fig.).

7. — Cimiez (Alpes-Maritimes). Oboles de Massalia et bronzes d'Antipolis (*Dict. archéol. de la Gaule*, p. 288).

8. — La Rèpe (près de Bandol, arr. de Toulon). Une vingtaine de monnaies massaliètes (*Traité des m. gaul.*, p. 596, n° 245).

9. — Hyères. Au hameau de l'Almanare, un certain nombre de monnaies massaliètes (*Dict. archéol. de la Gaule*, t. II, p. 33); bronzes au taureau et au caducée

(*Bull. archéol. du Comité*, 1911, p. CCXLV. *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1904, p. 255).

10. — A Tourves (con de Brignoles, Var). En 1366, grande trouvaille d'oboles de Massalia (*Traité des m. g.*, p. 596, n° 247) (1).

11. — A Tourves. Dans le quartier dit *Vautorade*, en 1863, vase contenant 816 drachmes de Massalia (*Ibid.*, p. 597, n° 247*bis*).

12. — Environs de Marseille. Dépôt de 400 bronzes de Massalia au type du taureau. (*Traité des m. gaul.*, p. 544, n° 23).

13. — Près de Saint-Marcel (cne de Marseille). Environ 300 bronzes au taureau, du grand module (*Traité des m. gaul.*, p 544, n° 24).

14. — Auriol (con de Roquevaire, arr. Marseille). Trésor de 2137 petites pièces d'argent dont un certain nombre doivent avoir été fabriquées à Massalia (*Traité des m. g.*, p. 544, n° 25; ERN. BABELON, *Traité des m. gr. et rom.*, *Descr.*, t. Ier, 1907, p. 1571 et s.).

15. — Coutran (con de Roquevaire, arr. de Marseille). Drachmes et bronzes au taureau (*Traité des m. gaul.*, p 504).

16. — Dans des fouilles exécutées par M. G. Vasseur, en 1905, sur un point mal connu (Bouches-du-Rhône).

(1) Le dépôt de Tourves a servi de base à une hypothèse formulée en ces termes : « La route de l'Arc et de l'Argens, route médiane de la Provence intérieure, ne paraît pas ignorée des trafiquants marseillais : p. 405, n. 3, et découverte à Tourves d'un énorme trésor de monnaies marseillaises (*Rev. num.*, 1903, p. 164) ; Tourves est au carrefour de cette route et de celle de l'Huveaune, laquelle mène à Marseille (Cf. p. 28, n. 3), et sur laquelle fut trouvé le trésor d'Auriol (Cf. p. 223. C. JULLIAN, *Hist. de la Gaule*, t. Ier, 1908, p. 409 n. 3). »

Plusieurs oboles de Massalia et une drachme des Cænicenses.

17. — Arles (B.-du-R.). Bronze au taureau (*Cat. des monnaies gauloises de la Bibliothèque Nationale*, n° 1631).

18. — Saint-Remy (arr. d'Arles). Oboles archaïques à la tête casquée et à la roue (*Cat. B. N.*, n°s 523 et 527).

19. — Les Baux (c^on de Saint-Remy). Bronzes au taureau (*Cat. B. N.*), n°s 1636 et 1748).

20. — Bonfillons (c^ne de Vauvenargues, arr. d'Aix, B.-du-R.) Deux drachmes au lion (*Congrès archéol. de France*, XLIXe s. en 1882, p. 81).

21. — Ventabren (c^on de Berre, arr. d'Aix, B.-du-R.), au « quartier des batailles ». Une drachme au lion (*Congrès, ibid.*, p. 79).

22. — Rognes (c^on de Lambesc, arr. d'Aix, B.-du-R.) au Grand-Saint-Paul. Cinq petits bronzes au taureau. (*Congrès, ibid.*, p. 71).

23 — Saint-Antonin (c^on de Trets, arr. Aix, B.-du-R), au quartier des masques. Deux oboles de Massalia (*Congrès archéol. France*, XLIXe s. en 1882, p. 80).

24. — Entre les Martigues et Saint-Remy. Dépôt de 500 à 600 pièces, en majeure partie de Massalia ; une des Cænicenses (*Traité des m. g.*, p. 545, n° 26).

25. — Apt (Vaucluse). Plusieurs oboles de Massalia (*Dict. archéol. de la Gaule*, p. 66).

26. — Près d'Apt. En 1889, vase contenant 87 oboles de Massalia de très bon style, 13 drachmes au lion, et deux pièces d'argent de Massalia à la tête de Minerve et à l'aigle (Dioboles? — Voy. *Traité des m. gaul.*, p. 235). Pour ce dépôt, voy. *Traité*, p. 597, n° 249.

27. — Au Castelar, oppidum près de Cadenet (arr. d'Apt). En 1859, vase contenant 1800 drachmes de Massalia

(*Traité*, p. 597, n°s 250 et 250 *bis*). Au même lieu, un grand nombre de monnaies massaliètes d'argent et de bronze, éparses (*Ibid.*, p. 502).

28. — Ansouis (arr. d'Apt). Trésor de 4,000 oboles de Massalia (*Traité des m. gaul*, p. 598, n° 251).

29. — Orange (Vaucluse). Plusieurs bronzes au taureau (*Cat. B. N.*, n°s 1620, 1640, 1644, 1749; *Dict. a. G.*, p. 73). Autre; variété attribuée aux Samnagenses (*Cat. B. N.*, n° 2263).

30. — Beauregard (c^{on} d'Orange). Dans le trésor de 1808, deux drachmes de Massalia (*Traité des m. g.*, p. 598, n° 253).

31. — A Bollène et Barri, près de Bollène (arr. d'Orange). Bronzes au taureau (*Dict. a. G.*, p. 174; *Cat. B. N.*, n°s 2243, 2230). Sept drachmes, 12 oboles et divisions, 61 bronzes au taureau (très nombreux selon M. Sagnier); deux bronzes à l'aigle de Massalia (*Traité des m. gaul.*, p. 503). Bronze attribué aux Samnagenses (F. DE SAULCY, *Lettres*, p. 189). Bronze au taureau à la légende *Krisso* (F. DE SAULCY, *Rev. Num.*, 1863, p. 158; *Cat. B. N.*, n° 2224).

32. — Baumes-de-Venise (arr. d'Orange). Une centaine d'oboles de Massalia (*Dict. a. G.*, t. Ier, p. 126; *Traité des m. g.*, p. 598, n° 254).

33. — Cavaillon (Vaucluse), sur la colline Saint-Jacques. Trouvaille composée de 3 drachmes et 10 oboles et 50 petits bronzes variés de Massalia. Il y avait aussi quelques monnaies gauloises de la région (*Traité des m. g.*, p. 597, n° 248).

34. — Cavaillon. Oboles archaïques à la tête casquée et à la roue, à la tête de Minerve et au carré creux, à la tête de Diane et au crabe (*Cat. B. N.*, n°s 522, 526,

164 et 509; cf. *Dict. a. G.*, p. 244). Bronzes au taureau (*Cat. B. N.*, nos 1759 et 2239). Nombreuses oboles, quatre drachmes et 35 bronzes au taureau; 1 bronze à l'aigle, 1 à la galère et 1 au caducée de Massalia, recueillies par M. Sagnier (*Traité des m. gaul.*, p. 503).

35. — Malemort (con de Mormoiron, arr. de Carpentras, Vaucluse). Deux monnaies de Massalia (*Dict. a. G.*).

36. — Près de Valence (Drôme). Vase contenant 400 oboles et divisions de Massalia (*Rev. num.*, 1903, p. 87, pl. VI; *Traité des m. g.*, p. 553, n° 59).

37. — Laveyron (arr. Valence). Une obole dans le trésor de 1878 (*Traité*, p. 553, n° 60).

38. — Près de Saint-Gervais (arr. de Montélimar). Amphore contenant 7,000 oboles de Massalia (*Traité des m. g.*, p. 554, n° 62).

39. — Chambalud (arr. de Vienne, Isère). Vase contenant plusieurs centaines (2,000?) d'oboles de Massalia (*Traité des m. g.*, p. 568, n° 123).

40. — Tourdan (arr. de Vienne). Vase contenant 244 monnaies dont 162 oboles de Massalia; le reste étant composé surtout de monnaies des Allobroges. Il y avait aussi dans le dépôt un tétrobole d'Histiæa d'Eubée (*Traité des m. g.*, p. 569, n° 124).

41. — Près de Tournoux (Basses-Alpes). Monnaies de Massalia recueillies avec des gauloises (Dr OLLIVIER, *Une voie gallo-rom. dans la vallée de l'Ubaye*, Digne, 1889, p. 80).

42. — L'Escale (con de Volonne, arr. de Sisteron, Basses-Alpes). Quelques oboles de Massalia (J.-M. MAUREL, *Hist. de l'Escale*, Forcalquier, 1895, p. 23).

43. — Alby (arr. d'Annecy, Haute-Savoie). Deux oboles

de Massalia (*Rev. savoisienne*, 31 août 1878, p. 80).

44. — Bullet (c^on^ de Vaud, Suisse). M. de Massalia (B^on^ DE BONSTETTEN, *Carte archéol. du canton de Vaud*, 1874, p. 15).

45. — Vevey (c^on^ de Vaud). Obole de Massalia dans une sépulture du cimetière gallo-helvète (*Traité des m. gaul.*, p. 531).

46. — Tiefenau (sur l'Aar, près de Berne). Quinze drachmes fourrées, imitées de celles de Massalia; quelques bronzes au taureau (KELLER, *Mittheil. d. antiq. Gesellschaft in Zürich*, t. XV, p. 304; B^on^ DE BONSTETTEN, *Rec. d'antiq. suisses*, 1er supplém., 1860, p. 16, pl. IX; cf. du même, *Notices sur des armes et chariots de guerre découverts à Tiefenau, près de Berne, en* 1851, Lausanne, 1852, p. 6, pl. VI, 9; MORLOT, *Bullet. Soc. vaudoise des sc. natur.*, n° 46, p. 312. Cf. *Traité des m. gaul.*, p. 513, note 3).

47. — La Tène (Lac de Neuchâtel). Trois ou quatre oboles de Massalia (*Traité des m. gaul.*, p. 514). Imitations du bronze au taureau (*Ibid.*, p. 246 et 248).

48. — Au Grand-Saint-Bernard, au « Plan de Joux ». Obole et bronzes au taureau (*Traité des m. gaul.*, p. 514); 90 imitations en argent (fourrées) et en bronze de la drachme de Massalia.

49. — A Burwein (c^on^ des Grisons, Suisse), vase contenant des imitations de la drachme massaliète (*Traité des m. gaul.*, p. 606, n° 285), dont un certain nombre avec *Pirukos* (*Ibid.*, p. 243).

50, 50 *bis*, 50 *ter*. — Imitations recueillies isolément à Lausanne, à Colombier (c^on^ de Neuchâtel), et à Kloten (c^on^ de Zurich) (MEYER, *Beschreibung..... gallischen Münzen*, 1863, p. 1).

51. — A Cimo (au-dessus d'Agno, sur le lac de Lugano). Vase contenant des imitations de la drachme massaliète (*Traité de m. g.*, p. 607, n° 288).

52. — A Cimo. En 1909, on a trouvé un vase de terre cuite, fermé comme une tire-lire, qui contenait des imitations de la drachme de Massalia (DIKOI, etc). *Renseignement de M. le Dr Antonio Magni.*

53. — A Magliaso, près d'Agno (Tessin), vase contenant 15 monnaies massaliètes (*Traité*, p. 607, n° 288 *bis*).

54. — A Casamario (Tessin). Dépôt d'imitations de la drachme (*Ibid.*, p. 608, n° 289).

55. — Près de Civita Castellana, dans les environs de Viterbe. Environ 500 imitations très usées de la drachme (*Traité des m. g.*, p. 608, n° 289 *bis*).

55*bis*. — Autre trouvaille analogue, peut-être une partie de la précédente.

56. — Entre Verceil et Novare. Trouvaille d'imitations de la drachme (*Ibid.*, n° 289 *ter*).

57. — A Brentonico (au-dessus de Rovereto, Autriche). Dépôt d'un millier d'imitations de la drachme dont trois avec *Pirukos* (*Ibid*, n° 289 *quater*). Il y avait aussi des pièces de Massalia (MOMMSEN-BLACAS-DE WITTE, *Hist. M. rom.*, t. II, p. 98, n. 4).

58. — On a trouvé aussi des monnaies massaliètes (ou des imitations, car la différence n'a pas toujours été faite exactement par les auteurs) à Castel Tesino, dans la Valsugana, à Denno, à Nano, Salorno, Stenico et Storo (G.-AM. OBERZINER, *I Reti in relazione cogli antichi abitatori d'Italia*, Rome, 1883, p. 228).

59. — Près de Trente. Dans un cimetière antique, on a recueilli un grand nombre de pièces massaliètes (GIOVANELLI, *Dei Rezi*, p. 81, cité par MOMMSEN-

BLACAS-DE-WITTE, *Hist. M. rom.*, t. II, p. 98, n°4).

60. — S. Cesario, près de Modène. Drachme massaliète et quatre petites pièces à la roue, d'une fabrique grossière (CAVEDONI, dans *Bollettino dell'Inst. di Corresp. arch.*, 1834, p. 199). L'enfouissement est peut-être de la fin du III° ou de la première moitié du II° siècle avant J.-C.

61. — Este, dans le *fondo* Baratela Imitations de la drachme (G. GHIRARDINI, *La collez Baratela*, p. 127-129. *Notizie degli Scavi*, 1888, p. 204-206).

62. — Gerenzago, près de la route d'Inverno (prov. de Pavie). En 1910, on a trouvé un dépôt de 122 pièces d'argent ainsi réparties :

1° 54 imitations de la drachme de Massalia dont 43 avec la légende DIKOI ; parmi les autres, il y en avait 4 avec la légende, très nette sur un exemplaire, IOKFIIT (Cf. mon *Traité des monnaies gauloises*, p. 148 *fac-similé*, et 243); 2° 68 deniers de 34 types différents dont le plus ancien est de 214 av. J.-C., et dont les plus récents (*M. Aurelius Scaurus* et *L. Pomponius Cn. f.*) sont de 92. (S. RICCI, dans *Bollettino ital. di Num*, 1910, p. 145-149).

63. — La région de Milan a fourni assez souvent des imitations de la drachme avec la légende DIKOI et variantes (*Traité des m. gaul.*, p. 243).

64 — Nogarole (prov. de Vérone). En 1908, récipient de métal avec poignée constituée par un gros fil d'argent tordu ; il contenait plus de 300 monnaies d'argent, imitées de celles de Massalia (*Rassegna numism.*, 1909, p. 96).

C'est sans doute la même découverte qui m'a été indiquée par un autre correspondant. Il s'agirait d'un

vase de terre cuite, orné d'une garniture d'argent formant deux anses, vase qui contenait environ 600 pièces de type massaliète, en cinq ou six variétés déjà connues.

65. — Dans la région de Vicence. Dépôt de grosses drachmes massaliètes et d'imitations (*Traité des m. gauloises*, p. 244).

66. — Bergame. Imitation de la drachme (*Traité*, p. 242).

67. — On a trouvé des imitations de drachmes à Marzabotto; six au cimetière de San-Bernardo, à Ornavasso (Valle d'Ossola); une avec DIKOI a été recueillie dans une tombe du Soldo, près d'Alzate (Brianza, entre Milan et Côme). Une autre dans une tombe, à Côme (*Traité des m. gaul.*, p. 531)

68. – Dans les environs de Legnano (district de Gallarate, au N.-N.-O. de Milan), drachmes légères de Massalia associées à de nombreux deniers des monétaires C. Allius et P. Paetus. Enfouissement dans les dernières années du IIIe siècle avant J.-C. (*Mem. della R. Accad. delle Scienze di Torino*, S^ie II, t. XLI, 1891, p. 384, n. 1).

69. — Près de Bergame, probablement à Verdello. Une trouvaille récente d'imitations de la drachme massaliète contenait plusieurs pièces à légendes nord-italiques (*Renseignement de M. le comte Miklos Dessewffy*).

Ouest de la Gaule.

70. — « Camp de César » à Laudun (c^on de Roquemaure, arr. d'Uzès, Gard). Nombreuses oboles, deux drachmes, une centaine de bronzes au taureau, de diverses modules; un bronze à la légende *Krisso* et un attribué aux *Samnagenses*. (*Dict. archéol. de la*

G., t. III, p. 76; V. LUNEAU, cité dans *Traité des m. gaul.*, p. 504).

71. — Castelviel (c^ne^ de Sainte-Anastasie, arr. d'Uzès). Quinze bronzes au taureau, et un des Samnagenses (Paul RAYMOND, *L'arrond. d'Uzès avant l'histoire.* p. 251; J. DE SAINT-VENANT, dans *Bull. archéol du Comité*, 1897, p. 529-530; cf. ROCHETIN, dans *Bull. Soc. scient. et litt. d'Alais*, t. XI, 1879, p. 248).

72. — Bagnols-sur-Cèze (Gard). Bronze au taureau (*Dict. a. G.*, p. 113).

73. — Murviel (c^on^ de Montpellier). Petits bronzes au taureau (*Cat. B. N.*, n°s 1736 et 1747). Neuf bronzes au taureau et deux oboles barbares à la roue (*Traité des m. gaul.*, p. 504).

74. — A Béziers (Hérault). Bronzes au taureau (*Dict. a. G.*, p. 76).

75. — La Montagne-de-Ceressou, près de Fontès (arr. de Béziers). Urne contenant 4,000 oboles de Massalia (*Traité des m. gaul.*, p. 563, n° 101).

76. — Ensérune (c^ne^ de Poilhes, Hérault). Obole de Massalia (E. BONNET, *Antiq. et monum. dép. Hérault*, 1905, p. 68).

77. — Oppidum de Montlaurès, près de Narbonne (Aude). Une drachme, une obole, une hémi-obole, des bronzes au taureau et au dauphin de Massalia et, en outre, des imitations de la drachme (*Rev. celtique*, 1911, p. 397).

78. — Aps (c^on^ de Viviers, arr. de Privas). Obole de Massalia (*Dict. a. G.*, p. 66).

79. — Andance (c^on^ de Serrière, arr. de Tournon, Ardèche). Sur la montagne du Châtelet, plusieurs oboles de Massalia (*Dict. a. G.*, p. 58).

80. — Montans (c^on de Gaillac, Tarn). Un bronze de Massalia (*Traité des m. g.*, p. 505).

81. — « La Crousatié » (c^ne de Castelnau-de-Lévis, c^on d'Albi). Nombreuses oboles de Massalia (E. CABIÉ et B. PORTES, dans *Rev. histor. du Tarn*, t. III, 1880-1881, p. 174 et s.; E. TAILLEBOIS, *Recherches sur la Numism. de la Novempopulanie*, 3e p^ie, 1889, p. 4 et 5).

82. — Au champ de Queye (c^ne de Castelnau, à 2 kilom. d'Albi). Deux oboles de Massalia (E. CABIÉ, *Rev. histor., sc. et littér. du dép. du Tarn*, 1881, p. 178).

83. — Les « Balinières » ou « Balquières » (près de Rodez, Aveyron). Un bronze de Massalia (abbé CÉRÈS, dans *Mém. Soc. l., sc. et arts de l'Aveyron*, t. XI, 1874-1878, p. 80; cf. MASSON, *Catal. du Musée de Rodez, Numismatique*, p, 14, n° 86).

84. — Albias (c^on de Nègrepelisse, arr. de Montauban). Monnaie de Massalia (*Dict. archéol. G.*).

85. — Vieille-Toulouse (près de Toulouse). Obole de la série d'Auriol, avec tête et croix en creux (*Cat. B. N.*, n° 488). Nombreuses pièces de Massalia (*Traité des m. gaul.*, p. 506). De la même provenance, une obole et 66 bronzes de Massalia, conservés dans la collection Azémar, à Toulouse.

86. — Lectoure (Gers). Petit bronze de Massalia au type de la galère (Musée de Lectoure. Signalé sans attribution dans : E. CAMOREYT, *La ville des Sotiates*, 1897, p. 141).

87. — Poitiers (Vienne). Bronze de Massalia (*Traité des m. gaul.*, p. 507).

88. — Vernon (arr. de Poitiers). Dans le trésor trouvé en

1874, une drachme de Massalia (*Traité des m. gaul.*, p. 600, n° 261).

Centre et nord de la Gaule.

89. — Gergovie (Puy-de-Dôme). Bronze au taureau (*Cat. B. N.*, n° 1638; cf. J.-B. BOUILLET, *Nouv. observations sur la montagne de Gergovie*, 1875, p. 16). Selon Grange, on en aurait trouvé à Clermont-Ferrand (*Mélanges archéol.*, 1857, n°s 83 et 84).

90. — Puy de Corent (arr. de Clermont-F., Puy du Dôme). Oboles de Massalia (*Dict. a. G.*, p. 83, et *Cat. B. N.*, n°s 617 et 662). Bronze au taureau (*Cat. B. N.*, n° 1706); autre exemplaire au Musée de Clermont-Ferrand.

91. — L'ancienne collection Aimé Rambert contenait une drachme de Massalia, qui passait pour avoir été recueillie à Vichy.

92. — Essalois (Loire). Deux petits bronzes au taureau (Lettre de M. Phil. Testenoire, du 23 juin 1888. Cf. *Traité des m. gaul.*, p. 500). Imitations de ce bronze (*Ibid.*, p. 248).

93. — Au Puy du Chalard, près d'Yssandon (arr. de Brive, Corrèze). Drachme au lion (*R. N*, 1883, p. 111; *Traité des m. gaul.*, p. 502).

94. — Bénévent (arr. de Bourganeuf, Creuse). Drachme de Massalia (*Dict. a. G.*).

95. — Bridiers (près de la Souterraine, arr. de Guéret, Creuse). Petit bronze au taureau (*Cat. B. N.*, n° 2240).

96. — Au même lieu, vase contenant diverses monnaies d'argent parmi lesquelles des imitations de la drachme ancienne de Massalia (*Traité des m. gaul.*, p. 551, n° 51).

97. — Bonnan (près de Levroux, Indre). Bronze des *Samnagenses* au taureau (*Cat. B. N.*, n° 2264).

98. — Orléans, près de l'ancien pont et au pont de Vierzon. Diverses monnaies de Massalia (*Traité des m. gaul.*, p. 492 et 493).

99. — Châteauneuf (c^ne^ de Songieu, c^on^ de Champagne, Ain). Obole ou drachme de Massalia (Lettre de M. C. Guigue, communiquée par Anatole de Barthélemy).

100. — A Bourg et à Brou (c^ne^ de Bourg). Nombreuses oboles de Massalia (*Traité des m. gaul.*, p. 539, n°s 1 à 3).

101. — Charbuy (c^on^ d'Auxerre). Plusieurs drachmes massaliètes (*Traité des m. g* , p. 603, n° 270).

102. — Au Mont-Beuvray (Nièvre), sur l'emplacement de Bibracte. Vingt-deux oboles frustes de Massalia et cinq petits bronzes au taureau (*Traité des m gaul.*, p. 499). Nombreuses imitations du bronze au taureau (*Ibid.*, p. 248).

103. — Goux (c^on^ de Dôle, Jura). Bronze au taureau (*Dict. a. G.*, p. 458).

104. — Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or). Deux oboles de Massalia (*Traité des m. gaul.*, p. 496).

105. — Troyes (Aube). Deux bronzes au taureau, du grand module (L. LE CLERT, *Musée de Troyes*; *Monnaies gaul.*, 1897, p. 41, n°s 12 et 13).

106. — Près de Châlons-sur-Marne (Marne). Petit bronze au taureau mêlé à des monnaies gauloises (*Traité des m. g.*, p. 579, n° 165).

107. — Pommiers (à 4 kil. de Soissons, Aisne). Vingt et une oboles de Massalia et quatre bronzes au taureau (*Traité des m. gauloises*, 1905, p. 485).

108. — Vendeuil-Caply (c^on^ de Breteuil, arr. de Clermont,

Oise). Deux pièces de Massalia (*Traité des m. g.*, p. 490). Cinq drachmes, deux oboles, un bronze au taureau (*Rev. num.*, 1906, p. 385, 386 et 403).

109. — Au Mont-César (Oise). Dix-sept imitations du bronze au taureau (*Traité*, p. 248).

110. — Aux Ouldes, près de Francueil (arr. de Tours, Indre-et-Loire). Environ 500 bronzes coulés, imités du bronze massaliète au taureau (*Traité*, p. 568, n° 120; cf. p 250).

111. — Entre Langeais et Mazières (arr. de Chinon, Indre-et-Loire) 200 pièces imitées du bronze massaliète au taureau (*Traité*, p. 568, n° 121).

112. — Près de Chartres, trouvaille de bronzes coulés, imités du bronze massaliète au taureau (*Traité*, p. 251).

113. — Près de Verneuil-sur-Avre (arr. d'Evreux). Monnaies de Massalia avec plusieurs centaines de monnaies gauloises (*Traité des m. gaul.*, p. 555).

114. — A Pîtres (à 4 kil. de Pont de l'Arche, Eure). Un petit bronze au taureau (L. COUTIL, *Inventaire archéol. de l'Eure*, 1896, p. 21 et 34).

---

115. — Jersey. Vingt-cinq oboles très usées dans le trésor découvert en 1875 (*Traité des m. gaul.*, p. 604, n° 275).

116. — Près de Neustadt a. d. Haardt (Zweibrücken, Palatinat, Bavière), à Roden, sur la Limburg. Deux oboles de Massalia associées à 74 deniers de la République romaine (*Korrespondenzblatt d. Westd. Z. f. Gesch. u. Kunst*, 1899, col. 230).

117. — Neuss (Gouvt de Düsseldorf, Allemagne). Un bronze de Massalia au caducée (*Bonner Jahrbücher*, f. 111-112, 1904, p. 253).

DESCRIPTION DES MONNAIES DE MASSALIA
et imitations de ces monnaies
figurées sur les deux planches jointes à ce mémoire.

PLANCHE X (*Argent*).

---

1. — *Drachme ancienne de Massalia* (*Commencement du IVe siècle avant notre ère*). Tête d'Artémis.

   Rev. ΜΑΣΣΑ. Lion (Cf. *Traité des m. gauloises*, p. 232).

2. — *Imitation de la pièce précédente*. Midi de la Gaule.

3. — *Imitation de la drachme n° 1*. Type des pièces de la trouvaille de Bridiers (arr. de Guéret, Creuse); imitation du centre de la Gaule (Cf. *Traité des m. gauloises*, p. 242 et 551).

4. — *Drachme de Massalia* (Seconde moitié du IIIe siècle avant notre ère). Tête d'Artémis diadémée.

   Rev. ΜΑΣΣΑ ΛΙΗΤΩΝ. Initiales de magistrats ou lettres d'émission sous le lion (Cf. *Traité des m. g.*, p. 233).

5. — *Imitation de la drachme de Massalia par des peuplades des Alpes*. Rev. DIKOI (Il faut probablement lire *Rikoi*) au-dessus du lion très déformé à droite.

6. — *Imitation de la drachme de Massalia par une peuplade alpine*. Elle est plus ancienne que la précédente, car le type du lion est voisin de celui du modèle.

Rev. VIOIXVOX (Il faut sans doute lire *Trutiriu*, en commençant par la droite; la dernière lettre est peu visible), au-dessus du lion. Poids, 2 gr. 31; provenant de la trouvaille de Verdello, près de Bergame. Communiquée par M. le comte M. Dessewffy.

7. — *Imitation de la drachme de Massalia par une peuplade alpine.* Rev. Groupe de < et de Λ imitant la légende primitive au-dessus du lion, dont la tête est caractéristique des pièces analogues de la région des lacs italiens. Poids, 2 gr. 73. Provenant d'une trouvaille faite près de Lecco. Collection Blanchet.

8. — *Imitation de la drachme de Massalia;* midi de la Gaule. Le pendant d'oreille est détaché de l'oreille et figuré sur le cou où l'on pourrait le prendre à tort pour une lettre.

Rev. Groupe de C figurant la légende au-dessus du lion. Poids, 2 gr. 52; ancienne collection Renouvier, de Montpellier; collection Blanchet.

9. — *Pièce d'argent de Glanum* (*Saint-Remy*), dont les types sont copiés sur ceux de Massalia (tête de la drachme; taureau des monnaies de bronze).

Rev. ΓΛΑΝΙΚΩΝ sous le taureau « cornupète »; ΠΝ en monogramme au-dessus. Poids, 2 gr. 22; Cabinet de France, n° 2247.

10. — *Pièce d'argent des Cænicenses* (entre Marseille et Salon). Tête cornue du fleuve Cænus.

Rev. KAINI KHTΩN au-dessus et au-dessous du lion, imité de celui de Massalia. Entre les pattes du fauve, monogramme formé des lettres M, Π, Y et P. Poids, 2 gr. 07; collection Blanchet (Cf. *Traité des m. g.*, p. 239).

11. — *Pièce classée généralement aux Santons.* DARA. Tête diadémée.

Rev. DIARILOS au-dessus du lion.

12. — *Pièce classée généralement à côté de la précédente.* Tête diadémée.

Rev. VIIPOTAL au-dessus du lion.

13. — *Pièce attribuée aux Helvii, aux Vellavi,* ou *aux Arvernes.* Deux bustes parés du torques gaulois.

Rev. IIPOMIIΔVOS (*Epomeduos*) au-dessous et devant le lion. Poids, 2 gr. 40; Cabinet de France, nº 4032. (Cf. *Traité des m. g.*, p. 423).

14. — *Imitation de la drachme de Massalia.* Tête imitée de celle de la pièce nº 1.

Rev. Lion à tête informe. Pièce épaisse, poids, 1 gr. 85; collection Blanchet.

15. — *Imitation de la drachme de Massalia.* Tête à gauche (le pendant d'oreille et le collier sont assez nets pour permettre d'exclure l'hypothèse d'une imitation de la tête de l'obole).

Rev. Lion à tête bizarre, à droite. Poids, 0 gr. 75; collection Blanchet.

16. — *Obole de Massalia.* Cet exemplaire porte les lettres ATPI, disposées de manière à simuler la barbe sur la joue gauche de la tête d'Apollon; mais le type est le même sans lettres pour la plupart des oboles de la cité phocéenne.

Rev. MA dans une roue à quatre rayons. Ce type de la roue a été adopté par plusieurs villes de la Sicile, Syracuse, etc., dans le Vᵉ siècle avant notre ère (Voy. *Rev. num.*, 1867, pl. IX et X).

17. — *Imitation de l'obole de Massalia;* midi de la Gaule. Rev. MΔS et annelet accosté de globules.

18. — *Imitation de l'obole de Massalia* par les Volques Arécomiques. AR en monogramme devant la tête.

Rev. VOLC dans les cantons d'une roue. Cabinet de France, nº 2646.

19. — *Imitation de l'obole de Massalia, par le chef Durnacos Auscrocos* (Vallée du Rhône). DVRNAC devant la tête.

Rev. AVSC dans les cantons d'une roue. Cabinet de France, nos 5780-5785 (Cf. *Traité des m. g.*, p. 262).

20. — *Imitation de l'obole de Massalia, frappée probablement par Covertomotulos* (Région des Volques Tectosages). Rev. COVE dans les cantons d'une roue. Cabinet de France (Cf. A. BLANCHET, *Manuel de Num franç.*, t. Ier, 1912, p. 44).

21. — *Imitation de l'obole de Massalia*, frappée par une peuplade d'un des versants des Pyrénées.

Rev M. A. et croissant dans les cantons d'une roue (*Memorial numismatico español*, 1878, pl. V, nº 27).

PLANCHE XI (*Bronze*).

1. — *Massalia*. Tête laurée d'Apollon ; corne d'abondance. Rev. ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ. Taureau cornupète ; au-dessus, couronne.

2. — *Monnaie gauloise classée généralement à Narbonne*. Tête à droite ; devant deux lettres celtibériennes. Rev. Légende celtibérienne qu'on peut transcrire par *Nerênen*, plus les lettres *Mé* à l'exergue. Le type (taureau et couronne) est emprunté à la pièce précédente (Cf. *Traité des m. gaul.*, p. 276; *Manuel de num. franç.*, t. Ier, 1912, p. 29).

3. — *Imitation des bronzes de Massalia par les Samnagenses* (Peut-être l'oppidum de Nages, Gard). Γ ΚΛΑΛ ΚΑCΤΙΚΟ. Tête laurée, à droite.

Rev. ΣΑΜΝΑΓΗΤ, au-dessus et au-dessous du taureau.

4. — *Massalia*. Tête d'Apollon ; derrière, A.

Rev. MA au-dessus du taureau. Collection Blanchet. Bronze frappé.

5. — *Imitation gauloise de la pièce précédente*. Bronze coulé (Cf. *Traité des m. g.*, p. 249).

6. — *Autre imitation gauloise de la même pièce*. Les lettres sont remplacées par un fleuron. Bronze coulé (Cf. *Traité, ibid.*).

7. — *Imitation d'un bronze de Massalia*. Bronze coulé. (Cf. *Traité de m. g.*, p. 250).

8. — *Autre imitation*, imitée elle-même de la pièce précédente. Bronze coulé.

9. — *Imitation d'un bronze de Massalia*. On peut l'attribuer aux Eduens. Bronze coulé (Cf. *Traité des m. g.*, p. 248).

10. — *Autre analogue*, émise peut-être dans le pays des Segusiaves (pièce commune à l'oppidum d'Essalois, Loire). Bronze coulé.

11. — *Autre imitation d'un bronze de Massalia*. Fréquente dans la région de Besançon. Bronze coulé.

12. — *Autre imitation*, apparentée à la précédente.

Rev. Q DOCI, en commençant sous la patte antérieure du taureau déformé. Bronze coulé Cabinet de France, n° 5508.

13. — *Autre imitation du bronze de Massalia*.

Rev. Petite croix au-dessus du taureau. Bronze blanc coulé. Provenant de la trouvaille des Ouldes (arrt

de Tours). Collection Blanchet (Cf. *Traité des m. g.*, p. 250).

14. — *Imitation du bronze de Massalia.* Le taureau est tout à fait dénaturé. Attribuée souvent aux Allobroges, mais à tort. Fréquente dans le département de Saône et Loire (Cf. *Traité*, p. 248). Bronze coulé.

15. — *Autre imitation du bronze de Massalia.* La tête à gauche et le taureau du revers sont extrêmement rudimentaires. Provenant d'une trouvaille faite près de Chartres; collection Blanchet (Cf. *Traité*, p. 251). Bronze coulé.

16. — *Bronze rappelant les types de Massalia.* Rev. CERMAN .. INDVTILLI L (*Germanus Indutilli libertus*) au-dessus et au-dessous du taureau. Fréquent dans le centre, le Nord et l'Est de la Gaule. Bronze frappé (Cf. *Traité*, p. 253).

17. — *Bronze d'Auguste, rappelant les types de Massalia.* IMP CAESAR. Tête d'Auguste.

Rev. AVGVSTVS DIVI F. Taureau cornupète. Fréquent en Gaule; émis probablement pour remplacer les bronzes massaliètes et les bronzes coulés gaulois, imités des précédents. Bronze frappé.

LES DOUBLES SOUVERAINS D'OR

FRAPPÉS A TOURNAI

PAR PHILIPPE IV, ROI D'ESPAGNE (1621-1665)

PLANCHE XII.

Philippe IV commença à régner dans nos provinces sous les plus malheureux auspices : la trêve conclue avec la Hollande venait d'expirer (9 avril 1621) et cette dernière se préparait à reprendre les hostilités, lorsque mourut, le 5 juillet de la même année, l'archiduc Albert, époux d'Isabelle, fille de Philippe II.

Le règne de Philippe IV fut une suite de guerres désastreuses avec les Pays-Bas et avec la France. La Hollande, effrayée de la puissance formidable de la France, se détacha d'elle, lors du traité de Westphalie (1648), pour se rapprocher de l'Espagne qui dut, outre la reconnaissance formelle de l'indépendance des Pays-Bas néerlandais, accepter la fermeture de l'Escaut et céder Bois le-Duc, Berg-op-Zoom, Bréda, l'Écluse, Hulst et d'autres territoires. Maestricht resta aux Hollandais qui l'occupaient depuis 1632.

Le traité des Pyrénées (1659) mit fin aux hostilités entre la France et l'Espagne. Cette dernière fut obligée d'abandonner à Louis XIV, comme

dot de l'Infante d'Espagne que le grand Roi devait épouser, une bonne partie du comté d'Artois ainsi que de nombreuses localités situées dans la Flandre, le Hainaut, le Namurois et le Luxembourg.

Philippe IV, qui s'était marié deux fois, mourut à Madrid, le 17 septembre 1665.

Nos provinces qu'il ne visita jamais, furent régies par de nombreux gouverneurs pendant ce règne aussi long que calamiteux.

Les monnaies frappées par Philippe IV dans les Pays-Bas espagnols, ne sont ni aussi nombreuses ni aussi belles que celles forgées par les archiducs Albert et Isabelle, ses prédécesseurs. Elles ne manquent cependant pas d'un certain intérêt artistique, étant donnés les temps troublés qui les virent naître.

Une des mieux réussies de ces pièces est le double souverain d'or. Il fut abondamment émis en Brabant, moins en Flandre et dans le Tournaisis. C'est dans cette dernière seigneurie que nous nous proposons de suivre la frappe de cette grande monnaie d'or.

Le dépôt des Archives générales du Royaume possède plusieurs comptes des monnaies forgées à Tournai pendant le règne de Philippe IV.

Quatre de ces comptes mentionnent la frappe de doubles souverains d'or.

Cette monnaie devait avoir le même aloi et être

taillée sur le même pied que le double souverain d'or des Archiducs Albert et Isabelle. Le titre devait donc en être de 22 carats et 3/4 d'un grain d'or fin en aloi, allié de 11 grains et 1/4 d'argent fin et d'un carat de cuivre. Il était ordonné d'en fabriquer 22 pièces et 466/5733 au marc poids de Troyes au remède de 3/4 de grain d'or fin en aloi et de 24 as en poids sur chaque marc d'œuvre.

Les trois premiers comptes, allant respectivement du 11 octobre 1620 au 24 décembre 1622, du 22 décembre 1622 au 28 septembre 1623 et du 7 septembre 1637 au 23 avril 1643, lui attribuent la valeur de 12 florins; le quatrième de ces comptes, comprenant la période du 13 août 1645 au 7 juillet 1650, lui donne celle de 13 florins et 6 patards.

L'on forgea :

1° Du 11 octobre 1620 au 24 décembre 1622, d'après le compte sixième de feu Hugues du Fay, en son vivant, maître particulier de la Monnaie de Tournai, que fait et rend Cécile d'Antoing, sa veuve :

100 marcs, 4 onces, 4 esterlins en doubles souverains, dont une partie pourrait être à l'effigie de Philippe IV, ce prince ayant succédé, le 15 juillet 1621, à l'archiduc Albert. Nous n'avons pu trouver aux Archives générales du Royaume, l'*ordonnance* qui permettrait de faire la répartition entre les Archiducs et le Roi des doubles souverains d'or frappés au cours de cette fabrication. La taille

et l'aloi du double souverain d'or sont restés les mêmes pendant les deux règnes.

Nous voyons, par ce compte, que le traitement annuel de Jaspar vander Heyden, graveur de la Monnaie de Tournai, était de 120 livres tournois.

2° Du 22 décembre 1622 au 28 septembre 1623, d'après le compte septième et dernier de feu Hugues du Fay, en son vivant, maître particulier de la Monnaie de Sa Majesté en la ville de Tournai, que fait et rend Cécile d'Antoing, sa veuve, associée à Nicolas Varlut :

88 marcs, 2 onces, 16 esterlins, 10 as en doubles souverains d'or, soit : 1,950 pièces, très probablement toutes à l'effigie de Philippe IV.

Jaspar vander Heyden, graveur de la monnaie de Tournai, reçut, d'après le compte dont nous nous occupons : 40 livres du dit prix de 40 gros pour avoir taillé et gravé les coins du susdit double souverain d'or de douze florins la pièce.

3° Du 7 septembre 1637 au 24 avril 1643, d'après le compte sixième et dernier de Jehan Craveau, maître particulier de la monnaie de Tournai :

233 marcs, 7 esterlins, 23 7/8 as en doubles souverains, soit 5,145 pièces.

Jaspar vander Heyden fut encore le graveur de la monnaie de Tournai pendant cette période. Jacques Amour remplaça ce dernier dans ces fonctions de graveur, après son décès survenu au cours de cette fabrication.

4° Du 13 août 1645 au 7 juillet 1650, d'après le

compte deuxième d'Antoine de la Derrière, maître particulier de la monnaie de Tournai :

725 marcs, 5 onces, 12 esterlins, 16 as en doubles souverains, soit 16,024 pièces.

Michel Estienne, graveur de la monnaie de Tournai, reçut une somme (illisible) pour avoir gravé cent trente-deux trousseaux de doubles souverains d'or, dit le compte dont nous parlons.

Nous donnons ci-après la description de doubles souverains d'or de Philippe IV, frappés à Tournai. Trois de ces pièces sont figurées sur la planche qui accompagne cette petite notice.

1. *Droit*. Buste à droite du Roi couronné. Philippe IV, qui n'a pas de moustache, porte au cou une large fraise.

Légende. 16 ℞ 23. PHIL · IIII · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX

Revers. Écu aux armes du Roi, entouré du collier de l'ordre de la Toison d'or et sommé d'une couronne fermée qui sépare le commencement de la légende de la fin.

Légende. · ARCHID · AVST · DVX · · · · BVRG · DOM · TOR ℣.

Or. Poids : 22 gr. 098 Notre collection.
(Pl. XII, n° 1).

Cette magnifique monnaie est d'une conservation parfaite. La gravure et la frappe en sont particulièrement soignées. Cette pièce de poids double,

dont le Cabinet royal des Médailles de Bruxelles possède également un exemplaire de la même date, est, vraisemblablement, l'une de ces monnaies frappées en petit nombre pour être remises au receveur général des finances et distribuées à certains fonctionnaires des États et des Finances pour leurs droits (1).

2. La même pièce, de poids simple, avec la date 1637. Philippe IV y est représenté portant la moustache.

Or. Poids : 10 gr. 998. Notre collection.
(Pl. XII, n° 2).

Les lettres des légendes de cette pièce paraissent être plus petites que celles de la précédente.

3. *Droit.* Buste à droite du Roi couronné. La tête, très différente de celle des deux pièces précédentes, montre le Roi plus âgé et portant une grande moustache. La fraise est remplacée par une collerette.

Légende. Semblable à celle des numéros 1 et 2. La date est 1647.

Revers. Comme sur les n°s 1 et 2.

Légende. La même que sur les n°s 1 et 2.

Or. Poids : 11 gr. 055. Notre collection.
(Pl. XII, n° 3).

Ce double souverain d'or, dont les légendes sont en lettres plus grandes que celles employées sur notre n° 2, provient de la dernière fabrication

(1) *Histoire monétaire du Brabant*, par A. De Witte, t. III, p. 207.

de ces pièces à Tournai, d'après les comptes connus.

Il est intéressant de constater que les doubles souverains d'or tant brabançons que flamands et tournaisiens, portant une date antérieure à 1630, se rencontrent des plus rarement.

Vte Baudouin de Jonghe.

DEUX MÉDAILLES

FRAPPÉES POUR LE FRANC DE BRUGES

A L'OCCASION DE LA

Naissance de l'Archiduc Léopold, en 1716

PLANCHE XIII.

La guerre de la succession d'Espagne venait de finir (1), lorsque, après plus de sept années d'union stérile, le 13 avril 1716, Élisabeth-Christine, duchesse de Brunswick-Wolffenbuttel, femme de l'empereur Charles VI, mit au monde l'archiduc Léopold d'Autriche. La naissance de ce prince, en donnant un héritier au trône, semblait écarter de notre pays le danger de nouvelles guerres; aussi fut-elle célébrée par des réjouissances publiques, et en Belgique comme dans les autres états de l'empereur, de nombreuses médailles furent frappées pour en conserver le souvenir.

Celles dont la reproduction accompagne cette étude, étaient destinées au magistrat du Franc de Bruges; en voici la description :

I. Droit : Buste de Charles VI, en perruque,

(1) La prise de Bouchain, le 19 octobre 1712, fut le dernier événement de la guerre de la succession d'Espagne dans les Pays-Bas. GACHARD, *Hist. de la Belgique au commencement du XVIIIe siècle*, p. 204.)

lauré, drapé, à droite. Légende : CAROLUS VI · IMPERATOR FLANDRIÆ COMES. Sous le buste : PH : ROETTIERS F :

Revers : L'écu du Franc de Bruges, d'argent à la bande d'azur, adossé à un socle, que domine une ruche entourée d'abeilles ; il est tenu à dextre par un homme sauvage, debout, armé d'une massue, et à senestre par une femme sauvage, assise sur un rocher; de la main droite, elle pose au sommet de l'écu une plante de chardon, et de la gauche elle tient un rameau de chêne. A la base du rocher, la lettre R (Roettiers).

Légende : GENVS IMMORTALE MANET. En exergue : NATIUITAS PRIMOGENITI.

Diamètre : 52 mm. Poids : 61 gr. 1. Argent. Ma collection.

II. Droit : Buste de Charles VI, différent du premier, en perruque, lauré, drapé, à droite. Légende : CAROLUS VI IMPERATOR FLANDRIÆ COMES. Sous le buste : PH : ROETT : IUN : F :

Revers : L'impératrice, diadémée et drapée à l'antique, ayant à ses pieds, dans un médaillon ovale, lesarmes du Franc de Bruges, sommées des lettres S. P. Q. F. (Senatus populusque Franconatensis), s'avance vers saint Léopold, auréolé et coiffé du bonnet d'électeur, qui lui présente l'enfant dont il est le patron ; sainte Marguerite d'Antioche, auréolée, le front ceint d'une couronne royale, un bras élevé, semble protéger le jeune prince ; plus haut, la sainte Vierge, entourée d'une gloire, tenant l'enfant Jésus de la main gauche,

lève la droite dans un geste de bénédiction. Légende : GENUS IMMORTALE MANET. En exergue : LEOPOLDVS · E· POLO · PRODIIT · IDIBVS · APRILIS.

Diamètre : 53 mm. Poids : 60 gr. 1. Argent : Ma collection.
Or : Cabinet de l'État Belge.

Contrairement à notre attente, nous n'avons guère trouvé à nous documenter, en ce qui concerne ces médailles, dans les archives du Franc de Bruges ; deux textes assez laconiques ont été le seul fruit de nos recherches. Le premier nous apprend « qu'une somme de £ 1241-11-1 gr. argent courant, a été payée à Philippe Rottiers, pour la livraison de 42 médailles d'or, distribuées aux membres du collège, en vertu de leur résolution du 9 mai 1716 » (1). Cette dépense qui, normalement, devait figurer dans le compte de 1716, se trouve dans celui de 1715, antérieur donc à l'événement et à la décision qui la motivèrent. Elle y est inscrite par une main dont n'émane pas l'ensemble du document, et l'approbation marginale qui l'accompagne est d'une autre écriture encore. Comme nous savons que les commissaires à l'audition des comptes, voyaient d'un mauvais œil les

(1) Comptes du Franc, n° 455, 1714-15, f° 326 : Voorts betaelt aen d'heer Phle Rottiers de somme van 1241-11-1 gr. court-over de leverynghe van 42 goude medaillien ghedistribueert aen myn heeren van den collegie van desen lande volgens hunne resolutie in daten 9 meye 1716 bij specificaē ordonnantie ende quitte syn xij^c xli£xis i gr. En marge : Transeat ten regarde van den rendant.

largesses que les magistrats s'octroyaient trop souvent à cette époque, nous pensons que le trésorier du Franc a cherché à dissimuler, par un jeu d'écritures, une dépense critiquable. La délibération du 9 mai 1716, qui ordonnait la frappe des médailles, eût été intéressante à connaître ; malheureusement, le livre aux résolutions de 1701 à 1719 qui la contenait, est perdu. Mais voici ce que nous avons trouvé, avec quelque surprise, dans un registre plus récent; c'est le second texte auquel nous faisions allusion plus haut : Le 24 mars 1741, le receveur général du Franc annonça au collège qu'il avait fait frapper quelques médailles d'argent, *où des vœux d'immortalité pour la race de l'empereur Charles VI étaient exprimés;* et comme, ce jour-là, le son de la cloche triomphale et du carillon annonçait au public l'heureuse délivrance de la reine de Hongrie et de Bohême, il demanda aux échevins de pouvoir leur offrir, à chacun, une de ces médailles. La proposition du receveur fut acceptée, et le collège promit de lui témoigner sa reconnaissance en temps opportun (1).

(1) *Resolutieboeck* du Franc de Bruges, n° 48, f° 9 r° v°. Actum den 24 Maerte 1741. Den heer Ontfr generael doet present aen jederen heere van den collegie van een silvere medaillie. Eodem verthoonde den heer ontfangher generael dat hy hadde laeten slaen eenighe medaillen representeerende den wensch van het onstervelick gheslachte van Sijne Keyserlicke Majesteyt onsen ghenaedighen Souverain Carel den sesden, ende ghelijck op hedent door het luyden van de triumphe clocke ende het spelen van den constighen beyaert aen het publicq was bekent ghemaeckt de ghewenschte tydinghe van het gheluckigh ghe-

Le libellé de cette résolution montre qu'il s'agissait des médailles à la légende « *Genus immortale manet* » et au buste de l'empereur Charles VI, mort le 20 octobre de l'année précédente; et de ce que le coût n'en figure ni dans le compte de 1740, ni dans ceux des exercices suivants, il semble résulter qu'on a distribué, au magistrat du Franc, lors de la naissance de Joseph II, les médailles frappées en 1716, en souvenir de celle de l'archiduc Léopold.

Le revers de la médaille que nous avons décrite la première pourrait se passer de commentaires; et nous ne lui consacrerons ici quelques lignes que pour rectifier l'interprétation fautive qu'en donne le *supplément à Van Loon* (1). D'après cet

liggen van Haere Majesteyt de coninghinne van Hongarien ende Bohemen onse souveraine van eenen hertogh, versochte hij aen den collegie van synen t'weghe te presenteren elcq eene van de selve medaillen ende t'selve present in dancke te willen aenveirden Wiert gheresolveert syne gratieuse presentatie aen te nemen ende hem daer over te bedancken, sullende den Collegie daer over t' synen tyde aen den selven heer ontfangher generael zyn erkentenisse bewysen.

Pris dans leur sens littéral, les mots « van synen t'weghe » indiqueraient que le receveur général, qui était Jacques Winckelman, faisait à ses collègues une générosité personnelle; ceci expliquerait pourquoi ces médailles ne figurent dans aucun compte du Franc. En 1742, Winckelman, qui appartenait au magistrat depuis 50 ans, fêta son jubilé. Une médaille à son effigie fut frappée à cette occasion. Nous n'en avons trouvé aucune trace dans la comptabilité. Peut être lui fut-elle offerte par ses collègues à titre de réciprocité, comme le texte cité ici semble en contenir la promesse.

(1) Vol. I, p. 23 et pl. II, n° 7. Op den voorgrond twee naakte beelden; het eene, Herkules, met de knods op den regterschouder,

ouvrage, les personnages qui soutiennent l'écu du Franc seraient, l'un, Hercule; l'autre, « une nymphe, une déesse, peut-être Hébé (1), tenant un bouquet d'immortelles. » Rendons à l'Olympe ces divinités, qui n'ont ici que faire; les tenants des armes du Franc ne sont que des mortels, — un homme et une femme sauvages —; comme les emblèmes dont ils sont accompagnés, une ruche, un chardon, un rameau de chêne; ils rappellent que le Franc de Bruges est un territoire rural, demeuré impénétrable, grâce à ses forêts et à la vaillance de ses habitants, à la conquête romaine.

Notre seconde médaille offre plus d'intérêt. PIOT, dans son *Catalogue des coins, poinçons et matrices de la Monnaie* (2), avait donné de son revers la description que voici: «Femme debout à gauche, » regardant une autre femme qui apparaît dans le » ciel et tient un enfant; à côté, une troisième » femme; dans le ciel, la Vierge avec l'enfant divin; » à terre, l'écu du Franc de Bruges ». PINCHART

rustende met de linkerhand op een wapenschild. Het andere, eene nimf of godin, mischien Hebe, zittende op een rots, en houdende in de omhoog geheven linkerhand een telgje of twijgje, en in de regterhand, die tevens op het wapenschild rust, zevenjaarsbloemen (immortelles). Op den achtergrond staet een voetstuck waarop een bijenkorf, rondom welke vele bijen vliegen. Om den rand : Genus etc.; het geslacht blijft onsterfelijk. Onder aan : Nativitas etc; geboorte van den eersten huwelijkstelg.

(1) Hercule ayant été admis au nombre des dieux, épousa Hébé, fille de Jupiter et de Junon.

(2) CXXXIX. Naissance de l'archiduc Léopold, 1716, nº 474.

précise encore moins, quand il dit, dans son *Histoire de la gravure des médailles en Belgique* (1) : « Composition allégorique de trois femmes, la Vierge, etc. »

Nous essaierons de justifier ici notre interprétation nouvelle de la composition de Ph. Roettiers

Le Traité de la Barrière, conclu à Anvers, le 15 novembre 1715, avait soulevé, dans les Pays-Bas catholiques, mais surtout en Flandre et en Brabant, une réprobation unanime. Les États de Flandre résolurent d'envoyer à Vienne une députation chargée d'obtenir de l'empereur la modification de ses clauses les plus préjudiciables.

Un chanoine de St-Donatien à Bruges, Jean Verslype (2), en faisait partie, et représentait, avec Mgr van der Noot, évêque de Gand, l'ordre du clergé. Parti de Bruges le 15 janvier 1716, Verslype nota jour par jour toutes les péripéties de son voyage : les menus incidents de la route, la splendeur des réceptions impériales, les négociations politiques auxquelles il est mêlé, sont rap-

(1) P. 66, nº 2.

(2) Jean Verslype, originaire d'Ypres, licencié en théologie, fut successivement curé à Varssenaere (1682) et à Lichtervelde, pléban de Sainte-Gudule à Bruxelles, curé de Saint-Martin et doyen de Courtrai. En 1715, il devint chanoine gradué de Saint-Donatien à Bruges et titulaire de la 9me prébende (réservée aux chanoines gradués). C'est comme vicaire général *sede vacante* qu'il fut désigné pour faire partie de la députation de Vienne; à son retour, il devint d'abord archiprêtre et doyen d'Oudenbourg, et en 1720 archidiacre. (Compendium chronologicum episcoporum brugensium, nec non praepositorum, decanorum et canonicorum S. Donationi, Brùgis 1731. p. 96 et 135).

portés, avec une amusante naïveté dans son journal, dont nous devons la publication à la *Société des bibliophiles flamands* (1).

Lorsqu'il arriva à Vienne, le 16 février 1716, l'impératrice était aux derniers jours de sa grossesse. Le 29 février, notre prélat eut un long entretien avec le confesseur de la souveraine; et comme il lui faisait remarquer que les prières publiques dites dans toutes les églises demandaient l'heureuse délivrance de celle-ci à l'intercession de Sainte-Marguerite, son interlocuteur lui répondit qu'il ne connaissait pas l'origine de cette dévotion; l'impératrice elle-même lui en avait demandé la raison, et il n'avait su que lui répondre. Verslype lui dit alors qu'au moment de son martyre, sainte Marguerite avait demandé à Dieu de soulager les femmes qui auraient recours à son intercession dans les douleurs de l'enfantement. Apprenant que Vienne ne possédait pas de relique de cette sainte, notre chanoine ajouta, qu'étant autrefois curé de Lichtervelde, dans le diocèse de Bruges, il avait obtenu pour cette paroisse un fragment de la main de sainte Marguerite, conservée à l'église des récollets à Bruges (2); que

(1) *Maetschappy der Vlaemsche Bibliophilen*, 2e série, n° 10. Journael ofte dag register van onze reyze naer de Keyzerlyke stadt van Weenen ten jare 1716. (Gent, Annoot Braekman.)

(2) Deux reliques de sainte Marguerite existaient à Bruges. Les *Acta Sanctorum* en parlent en ces termes : Rayssius in Hierogazophylacio Belgico plures sub nomine Sanctæ nostræ reliquias recenset .... Pag. 197 in cathedrali S. Donatiani, patroni Brugensium tute-

bientôt des prodiges s'y étaient manifestés, et que depuis, la fête de la sainte était devenue l'occasion d'un grand concours de fidèles. Le confesseur demanda aussitôt à Verslype d'écrire au curé de Lichtervelde, afin qu'il instituât dans sa paroisse des prières publiques, avec exposition de la relique, pendant huit jours consécutifs, et il l'assura de la satisfaction qu'éprouverait l'impératrice, quand il lui en ferait part (1).

Nous donnons, à la fin de cet article, la relation complète de cet entretien, dont nous avons résumé ici le sens; car il éclaire l'allégorie qui orne le revers de notre médaille. En y plaçant l'image de sainte Marguerite, le magistrat a voulu rappeler que cette sainte, si vénérée à Lichtervelde, *paroisse appendante* du Franc de Bruges,

laris, de scapula sine titulo virginis et martyris (de quibus sacris lipsanis cum titulo virginis egit etiam Sanderus in Flandria illustrata pag. 215) Laudatus Rayssius.. .. pag. 357 apud Brugenses sinistram manum et quidem integram divæ Margaritæ (an virginis et martyris?) liberalitate ac munificentia Margaritae Flandriae comitissæ, ejusdem, conventus fundatricis, impetratam, adservari memorat. — AA · SS · Julii tom. V. p. 28 (Ed. Palmé, Paris).

(1) On trouve dans les *Acta Sanctorum*, à la date du 20 juillet, le récit de la vie de Sainte Marguerite d'Antioche, martyrisée sous Dioclétien, ainsi que tout ce qui concerne son culte, son iconographie, et les récits légendaires dont elle est l'objet. Elle est surtout invoquée par les femmes enceintes, et qualifiée à juste titre de « *parturientium patrona* ». Marie-Thérèse d'Autriche, fille de Philipe IV, et femme de Louis XIV, fit apporter de Saint-Germain-des-Prés à Fontainebleau les reliques de sainte Marguerite au moment de la naissance du Grand Dauphin, le 1er novembre 1661 (AA·SS·Julii, tom. V, p. 24-45, Ed. Palmé, Paris).

avait protégé d'une manière spéciale la naissance de l'archiduc Léopold.

Les traditions de l'iconographie religieuse confirment notre hypothèse. Nous lisons dans les *Acta Sanctorum* qu'en Belgique on représente ordinairement sainte Marguerite d'Antioche avec un dragon, *et vêtue d'un costume royal* (1). Sur notre médaille, le premier attribut lui manque; mais la couronne qu'elle porte est ce qu'il y a de plus caractéristique dans le second.

Le personnage barbu, portant l'archiduc nouveau-né, est incontestablement le patron de celui-ci, saint Léopold. Ce saint qui succéda à Léopold le Bel, 5me marquis d'Autriche, en 1096, mourut en 1136, et fut canonisé, en 1485, par le pape Innocent VIII (2). Le P. Cahier affirme qu'on le représente ordinairement le front ceint du bonnet bordé d'hermine des électeurs (3). C'est ainsi qu'il est figuré sur notre médaille; la concordance ne pourrait être plus parfaite.

Enfin, la Sainte-Vierge, dont l'image domine la

(1) Amplissimus dominus Thomas Luytens, anno 1637 mense Decembri creatus Laetiensium abbas ..,.. in litteris, quas ad Bollandum dedit Laetiis anno 1632, inter varias noticias de Sanctis notat S. Margaretam *in Belgio vulgo pingi cum dracone, vestitu regio*; in Gallia vero et Artesia, habitu custodis ovium, passis crinibus, cum pedo pastorali, et ovibus circumpascentibus.- AA · SS · Julii, tom. V, p. 30. Ed. Palmé, Paris). T. Luytens était abbé de Liessies, dans l'ancien comté de Hainaut.

(2) Moreri, *Dictionnaire historique*. Ed. de Paris, 1707, t. III, 493.

(3) Cahier, *Caractéristiques des Saints*, p, 266.

composition, est invoquée comme patronne de l'Autriche (1).

L'allégorie peut se résumer brièvement en ces termes : apparaissant dans les cieux, les saints protecteurs de l'archiduc offrent celui-ci à l'impératrice. C'est bien l'idée qu'exprime la légende de l'exergue : *Leopoldus e polo prodiit idibus aprilis.*

On aura remarqué que le compte du Franc de Bruges, cité plus haut, ne mentionne que la fourniture de 42 médailles d'or. Or, nous n'avons rencontré la médaille décrite la première qu'en argent; deux exemplaires en or de la seconde nous sont connus; en argent, il en existe un plus grand nombre.

La frappe, pour le Franc de Bruges, de *deux médailles de module presque semblable*, à l'occasion de la naissance de l'archiduc Léopold, constitue aussi une anomalie. Nous n'en avons trouvé aucune explication dans les documents que nous avons pu consulter.

Nous l'avons dit déjà, nos deux médailles ne sont pas entièrement inédites; mais comme l'une d'elles rappelle certaines circonstances peu connues, de la naissance de l'archiduc Léopold, prince dont l'existence devait être éphémère (2), peut-être nous pardonnera-t-on de leur avoir consacré cette nouvelle étude.

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

(1) CAHIER, *Caractéristiques des Saints*, p. 638.

(2) L'archiduc Léopold mourut le 4 novembre 1716.

Extrait du Journal du chanoine Verslype,
pp. 48-50.

Den 29 wezende 's morgens was ik in een lange samenspraeke met den biechtvader van de regerende Keyzerinne, ende sprekende onder andere zaeken van de algemeyne gebeden, die in alle deze kerken voor haer geluckig baeren gedaen wierden, ik zeyde, dat ik bemerkte deze alleen te geschieden op de voorspraeke van de H. Margarita; 't is waer zeyde hy, en ik hebbe zelfs daer over verwondert geweest, niet wetende waer op dit gegrondvest was; de Keyzerinne zelfs heeft my daer af de reden gevraegt, en ik wist niet wat daer op antwoorden. Dan nam ik het woord op, en zeyde dat d'historie van haer leven draegt, dat zy geleyt wordende naer de martelie een gratie van God gevraegd heeft, te weten, dat alle de vrouwen zynde in aerbeyts noot ende haer voorspraeke aenroepen zouden mogen blyde moeders worden, ende dat er op den zelven oogenblick een schuddinge van de aerde gebeurde tot teeken, dat haer gebed verhoort was. Hy zeyde, dat hy verblyt was te verstaen, ende dat de Keyzerinne nog meer verblyt zoude wezen wanneer zy dit zoude hooren zeggen. Ik vraegde hem of binnen Weenen geen reliquien en waeren van de H. Margarita, hy zeyde my dat hy van geen en wist. Ik gink hem dan vertellen hoe dat ik in mijnen tijd pastor zynde van een prochie, genaemt Lichtervelde, liggende onder het bisdom Brugge, met groote moeyte een deelken van de hand van de zelve heylige bekomen hadde, welke hand berust in de kerke van de paters recollecten tot Brugge; ik zeyde, hoe dat deze reliquien met groote solemniteyt verheven zynde eenige dagen daer naer voorgevallen was, dat eene vrouwe op de naeste prochie Coolscamp, haeren man genaemt Jan de Meulenaere, de vrouwe

audt wezende 36 jaren, ende in het baeren van haer eerste kindt, aen wie den arbeyt vyf dagen geduert hebbende, zoo verre gebracht, dat zy alreede berecht was, ende dat zij indachtig wordende van deze reliquien, my hadde doen vraegen, dat ik haer met de zelve soude willen zegenen, dat ik dan komende, de vrouw my zeyde, dat er niet te doen en was, ende dat de vrouwe en het kindt moesten blyven, want dat alles contrarie uytviel het gene zy doen konde; dat ik daer op zeyde dat er niet onmogelyk en was aen God, ende dat ik haer zegende, zy terstont groote hulpe verkreeg; zoo dat zij in den tyd van eenen *miserere*, naer dat ik in het huys quam, quam te baeren; voorders dat ik daer naer veel wonderheden door haere voorspraeke hadde weten gebeuren, waerom dat er jaerelykx eenen grooten toeloop van menschen op haeren feesdag is. Den biechtvader dit allegaeder met vermaek aenhoorende, badt my terstont, dat ik zonder uytstel zoude willen schryven aen den pastor van aldaer, dat zy zouden willen op die prochie daedelyk bidt-dag houden acht daegen lank met het uytstellen van de H. Reliquien, ende dat hy daer af kennisse zoude geven aen Haere Majesteyt, die daer over zoo zeer verblydt zoude wezen, het welke ik hem belofde te doen.

NÉCROLOGIE.

Hans HILDEBRAND.

Nous avons appris par les journaux la mort, survenue au commencement de cette année, de M. Hildebrand, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Suède, directeur des Musées d'antiquités de l'État.

M. Hildebrand était depuis plus de vingt ans membre honoraire de la Société royale de numismatique de Belgique. Il assista, en 1891, au congrès international de numismatique qui se tint à Bruxelles à l'occasion du 50e anniversaire de la fondation de cette Société. Les mémoires du Congrès renferment de lui une notice sur les *Sous d'or ostrogoths frappés en Pannonie et trouvés en Suède.*

A. de W.

Edmond LOMBAERTS.

25 mai 1833 — 4 avril 1913.

M. Edmond Lombaerts, membre effectif de notre compagnie, est décédé le 4 avril dernier à Anvers, dans la 80e année de son âge.

Nous perdons en lui un érudit pour lequel la numismatique anversoise n'avait pas de secrets, et dont les communications écrites en un style clair et aisé étaient toujours attrayantes et instruc-

tives. Parmi les meilleures études qu'il nous donna se trouve notamment la description du *Sceau de M. F. Van Camp, évêque nommé de Bois-le-Duc* qui est d'autant mieux traitée qu'elle a pour objet de retracer la biographie d'un membre de sa famille, duquel l'auteur a fait un portrait fort vivant en mettant à profit ses archives personnelles.

M. Lombaerts ne se bornait pas à être le possesseur envié d'une riche collection de jetons et de méreaux anversois, ni à faire de la numismatique pour sa propre satisfaction, mais sachant par expérience combien l'étude du passé est utile aux générations présentes, et combien les sciences historiques contribuent à inspirer à l'homme le constant désir de se rapprocher de l'idéal de perfection dont Dieu lui a imposé la réalisation, notre regretté confrère ne cessait de rechercher les moyens les plus propres à répandre le goût de l'histoire : payant d'exemple, il organisa dans ce but, en 1900, et sous les auspices de notre compagnie, un concours dont le prix devait récompenser le meilleur travail de numismatique nationale. On se souvient de ce que les lauréats de cette épreuve furent MM. Gilleman et Van Werveke, grâce à leur étude sur les médailles gantoises.

Collectionneur érudit et collaborateur très apprécié de plusieurs revues scientifiques, Edmond Lombaerts était, de plus, un homme de bien dans l'acception la plus large; charitable et indulgent

pour les humbles, serviable et bon envers tous, son plus grand bonheur était de pouvoir obliger ceux qui s'adressaient à lui, et c'est pour ses enfants, qui pleurent en lui le meilleur des pères, une bien douce consolation de savoir qu'il est parvenu au terme de sa longue carrière sans avoir connu une défaillance, avec la satisfaction chrétienne du devoir accompli.

Beati misericordes quoniam et ipsi misericordiam consequentur.

Anvers, 24 avril 1913. ÉD. BERNAYS.

LE DOCTEUR JULIEN SIMONIS.

La Société royale de Numismatique vient encore de se voir ravir, par une mort d'autant plus cruelle qu'elle aura été prématurée, un de ses membres les plus zélés et les plus sympathiques, M. le Docteur Julien Simonis, décédé à Jemeppe-sur-Meuse, le 6 avril dernier.

Né à Flémalle-Grande, le 2 juin 1855, Julien-Joseph Simonis annonça, dès l'âge le plus tendre, un esprit observateur et un goût pour l'étude qui le prédestinaient en quelque sorte à la carrière qu'il devait suivre.

Sorti, avec la première place au concours cantonal, de l'école primaire de son village natal, il alla faire ses humanités, à Liége, au Collège Saint-Servais, remportant le prix d'excellence dans chaque classe.

Puis il entra à l'université de cette ville, où il passa tous ses examens avec la plus grande distinction.

C'était l'époque où le Gouvernement, comprenant la nécessité qu'il y avait de moderniser notre enseignement chirurgical, s'était adressé dans ce but aux sommités scientifiques de l'étranger et avait particulièrement fait appel au savoir et au talent du professeur von Winiwarter, de la faculté de Vienne, qui consentit à venir initier nos jeunes médecins aux méthodes d'antisepsie et aux opérations dont la pratique était encore inconnue chez nous.

Choisi par le célèbre praticien, comme chef de clinique, avant même d'avoir terminé son doctorat en médecine, Julien Simonis eut le bonheur de pouvoir achever ses études sous la direction d'un tel maître et conquit brillamment son dernier diplôme à vingt-cinq ans.

Après quoi, il resta un an encore attaché à la clinique de l'illustre chirurgien, qu'il ne quitta d'ailleurs que pour des raisons de santé.

Installé, depuis 1881, à Jemeppe-sur-Meuse, il s'était créé, dans cette importante localité industrielle, une nombreuse clientèle qui appréciait hautement sa valeur. Médecin en chef de la Société John Cockerill, médecin attaché aux Établissements de Valentin Cocq et de la Vieille-Montagne, il était constamment sur la brèche, prodiguant ses soins à des centaines d'ouvriers avec une

bienveillance inlassable et déployant, dans l'exercice de sa profession, une activité qui devait malheureusement rompre trop tôt chez lui les ressorts d'une constitution délicate.

Et cependant, malgré ses absorbantes occupations, notre regrettré confrère trouvait encore le temps de s'intéresser aux choses de l'art, à l'archéologie et surtout à la numismatique.

Attiré vers cette dernière science, plutôt par hasard, ainsi qu'il nous le conta lui-même, il s'éprit rapidement pour elle d'une véritable passion qui le conduisit, dès qu'il se fut rendu compte de l'immense étendue du champ d'investigations dans lequel il s'était engagé, et après quelques premiers essais sur les monnaies romaines et les monnaies liégeoises, à se spécialiser dans l'étude des œuvres de nos anciens médailleurs.

Avec l'esprit critique très affiné dont il était doué, il entrevit bientôt la possibilité de compléter les recherches des Pinchart et des Picqué en ce qui concernait plus particulièrement notre médaillistique et, après s'être documenté dans ce but au cours des voyages qu'il fit en France, en Allemagne, en Angleterre, en Autriche et en Russie, il ne craignit point d'entreprendre sur cette matière, le travail d'ensemble qu'il publia, en deux volumes in-4°, sous le titre de : *L'Art du médailleur en Belgique.* Bruxelles, 1900, et Jemeppe-sur-Meuse, 1904.

Outre cet important ouvrage, véritable monu-

ment élevé à la gloire de nos anciens médailleurs, le Docteur Simonis écrivit pour notre *Revue* les articles de numismatique dont voici la liste :

1. *Trouvaille de Momale* (1894);

2. *Les ajusteurs jurés de l'ancienne principauté de Liége* (1895);

3. *Un denier à tête de Louis le Débonnaire frappé à Trévise* (1896);

4. *Trouvaille de monnaies romaines à Jupille* (1896);

5. *Pieds-forts liégeois* (1896);

6. *Numismatique liégeoise. Trouvaille aux environs de Verviers et trouvaille de Glons* (1897);

7. *Interprétation à donner aux lettres F. L. G. que l'on rencontre sur diverses monnaies romaines, de la Tétrarchie jusqu'à Constantin le Grand* (1897);

8. *La médaille de Constantin et d'Héraclius* (1901).

Membre de la Société royale de Numismatique, depuis le 7 juillet 1895, ancien président de l'Institut archéologique liégeois et vice-président, à sa mort, de cette savante compagnie, le Docteur Julien Simonis était aussi décoré de la croix civique de 1re classe.

D'un caractère honnête et droit, et du commerce le plus aimable, notre regretté confrère et ami, laissera, nous en sommes persuadé, le meilleur souvenir dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu.

FRÉD. ALVIN.

BIBLIOGRAPHIE.

Nota. — Il sera rendu compte de tout ouvrage numismatique non paru dans une revue consacrée à cette science et dont un exemplaire aura été adressé à la Société.

Administration des Monnaies et Médailles de France. *Rapport au ministre des finances.* Dix-septième année. 1912. Paris, Imprimerie nationale MDCCCCXII. In 8°. XXXV-273 pages et IV planches.

Le nouveau rapport de M. Martin, directeur de l'administration des monnaies et médailles, nous apprend tout d'abord que la frappe des monnaies d'or françaises s'est élevée, au cours de l'année 1911, à la somme respectable de 129 millions de francs, celle des monnaies divisionnaires d'argent à plus de 6 millions de francs et celle des monnaies de bronze à 1,709,600 francs, sans compter d'importantes émissions de monnaies coloniales et étrangères. La frappe des espèces au cours du 1er trimestre 1912 permet de supposer qu'en cette dernière année la fabrication monétaire sera plus considérable encore.

En 1911 la vente des médailles, qui en 1910 s'était élevée à 1,327,012 francs, s'est abaissée à 1,042,602. C'est le chiffre le plus bas, après celui de 1902, depuis la création, il y a dix ans, du comptoir de vente. Il est vrai que depuis deux ou trois ans les œuvres acquises par la Monnaie nous semble d'une valeur artistique discutable.

Sur les planches, qui accompagnent le présent rapport, nous ne voyons guère, en effet, à signaler que la médaille

de M. Armand Fallières par L. Deschamps et pourtant, en 1912, les collections de la Monnaie se sont enrichies de douze œuvres nouvelles.

Il nous faut noter encore, comme articles nouveaux, une note de M. Hauriot *Sur l'écrouissage des métaux* et quelques lignes du même érudit *Sur l'or blanc*, alliage d'or et de palladium pour lequel un poinçon de garantie spécial vient d'être créé, afin que cet alliage ne puisse plus être confondu avec le platine dont le prix actuel est beaucoup plus élevé.

Le reste du volume est consacré, comme à l'ordinaire, aux législations monétaires des divers pays du monde.

A. DE W.

FRIEDRICH FREIHERR VON SCHRÖTTER. *Die Münzen des grossen Kurfürsten und Friedrichs III von Brandenburg*, auf Grundlage der Sammlung des Kgl. Münzkabinetts. Berlin, Parey 1913. 312 pages in-4° + 53 pl. en phototypie.

Depuis 1893, les *Acta Borussica* ont compris dans leur programme l'étude de la monnaie de Prusse au XVIIIe siècle. Ce programme a été réalisé par M. von Schrötter. Les musées royaux de Berlin ont voulu faire connaître la monnaie du Grand Électeur et celle de Frédéric III. C'est encore M. von Schrötter qui a été chargé de ce travail. Il vient de publier la description complète des monnaies de ces deux princes, suivant le plan adopté pour les travaux similaires dans les *Acta Borussica*.

La collection du Cabinet des Médailles de Berlin, qui est de beaucoup la plus riche de toutes les collections de monnaies de Brandebourg, a fourni la majeure partie de

la matière de l'ouvrage. M. von Schrötter a puisé, en outre, dans la plupart des collections publiques et privées d'Allemagne et d'Autriche, pour compléter le matériel du Cabinet de Berlin.

Le classement adopté par l'auteur lui a été pour ainsi dire fourni par l'histoire monétaire. Lorsqu'on étudie les séries, on s'aperçoit rapidement que le but poursuivi par le Grand Electeur était de créer une monnaie qui eût cours partout. Quel que soit l'atelier dont elles sont sorties, les différentes monnaies sont aux mêmes types, et ceux-ci ne peuvent donc être séparés les uns des autres. De là, le classement qui s'imposait était le classement par types. Toutefois, il existait encore des monnaies provinciales, mais celles-ci étaient toutes des monnaies divisionnaires. M. von Schrötter les a groupées dans une division spéciale, de même qu'il a réuni à part les monnaies-médailles.

Toutes les pièces qui ne présentaient pas strictement les caractères d'une monnaie ayant eu cours, ont été rigoureureusement écartées.

Les descriptions de M. von Schrötter sont très claires et très précises; toutes les variétés dont l'auteur a eu connaisnaissance ont été relevées, sauf celles qui consistent en simples différences de coins : mais encore, dans ce cas, l'auteur a-t-il indiqué le nombre de coins différents qu'il a pu reconnaître. M. von Schrötter s'est vu, il est vrai, reprocher d'avoir ignoré quelques monnaies ; M. Ém. Bahrfeldt vient, en effet, de publier également un ouvrage sur le même sujet, ce qui lui a permis de rédiger quelques pages de corrections et d'additions au livre de M. von Schrötter. Mais ces omissions n'altèrent nullement la valeur de l'œuvre.

Ce volume de descriptions sera suivi d'une histoire de

la monnaie de Brandebourg de 1640 à 1700 dont M. von Schrötter prépare la rédaction.

L'ouvrage de M. von Schrötter, qui trouvera place dans toutes les grandes bibliothèques, est un guide sûr pour le classement des collections.

V. T.

Catalogue des poinçons et matrices du Musée de l'Hôtel des Monnaies de Bruxelles dressé en exécution de l'arrêté ministériel du 15 *janvier* 1908 par M. ALPH. DE WITTE, président de la Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art, vice-président de la Société royale de Numismatique de Belgique. Bruxelles, J. Goemaere, 1912, in-8°, VII 344 pages, 1 planche, 2 vignettes.

Le beau catalogue, dont nous nous occupons, est destiné à remplacer celui dressé, en 1880, par M. Ch. Piot, catalogue qui avait succédé à un premier publié, en 1861, par le même auteur.

L'arrêté ministériel du 15 janvier 1908, qui décrète la publication du volume dont nous parlons, publication devenue nécessaire par les nombreux accroissements des collections de l'hôtel des Monnaies de Bruxelles, en a confié l'exécution à M. Alph. de Witte, président de la Société hollandaise-belge des Amis de la médaille d'art et vice-président de la Société royale de Numismatique de Belgique. Le ministre des Finances ne pouvait faire un meilleur choix et nous devons tous la plus grande reconnaissance à M. Alph. de Witte d'avoir accepté cette lourde tâche que nul, mieux que lui, ne pouvait mener à bonne fin.

Le volume en question commence par une très intéressante introduction faisant l'historique des collections de

poinçons, de matrices, de sceaux, etc. qui se trouvent à l'Hôtel des Monnaies. L'auteur termine cette entrée en matière par l'exposé de la méthode qu'il a suivie pour faire son long travail. Comme M Piot, dit-il, il a rangé les coins en deux sections, suivant qu'ils datent d'avant ou d'après 1794. Les sceaux et cachets forment une section spéciale. Les jetons sont, dans ce nouveau catalogue, séparés des médailles et, comme elles, classés chronologiquement. Les médailles contemporaines sont rangées par noms d'artistes : M. A. de Witte, tenant compte de l'intérêt artistique considérable que doit avoir un catalogue du genre de celui que nous analysons, donne quelques notes biographiques sur chacun d'eux. Notre savant ami et confrère a tenu à résumer, en tête de chaque chapitre, ce qu'il était indispensable de savoir touchant les pièces décrites et leur fabrication. C'est ainsi qu'il fait connaître pour les monnaies : la date de leur création, leur taille, leur aloi; pour les médailles : les circonstances qui en ont motivé la frappe. Ces intéressants développements donnés à son catalogue par M. A. de Witte, constituent une nouveauté qui sera très appréciée par tous ceux qui se serviront de ce livre.

L'auteur, à qui la plus grande concision possible avait été recommandée, s'est borné à des descriptions brèves des objets catalogués. Par des renvois aux ouvrages qui ont reproduit les pièces décrites, il est aisé au lecteur de compléter ces renseignements, quand il le juge opportun.

L'ouvrage dont nous rendons compte se t ermine par des tables alphabétiques destinées à faciliter les recherches des nombreuses personnes qui consulteront ce beau catalogue, qui fait honneur à son savant auteur.

Vte B. DE J.

GEORG HABICH. *Münzkabinett. Erwerbungsbericht von* 1912. Sonderabdruck aus dem *Münchner Jahrbuch der bildenden Kunst* 1912. Munich, G. D. W. Callwey.

Le Cabinet de Munich a eu la chance de s'enrichir cette année d'une série importante de médailles de la maison de Wittelsbach. Citons un Schauthaler d'Albert IV le Sage, qui constitue la médaille bavaroise la plus ancienne; la médaille de Louis X de Landshut; la petite médaille du duc Albert de Leuchtenberg, un petit chef-d'œuvre de la gravure en médailles, monté en bijou, etc.

44 monnaies antiques, 4 pierres gravées antiques, 108 monnaies du moyen âge et des temps modernes, 17 médailles du XVe au XVIIIe siècle, 48 monnaies modernes, et diverses trouvailles ont fait entrer, en outre, au Cabinet 15,303 pièces.

On voit que, sous l'active direction de M. Georg Habich, le Cabinet des Médailles s'accroît considérablement.

V. T.

Cte JEAN TOLSTOÏ, *Monnaies byzantines.* Livraison IV. *Les monnaies de Justinien I et de Justin II.* 110 pages petit in-f° et 8 pl. et de nombreuses gravures dans le texte.

Ce fascicule (1) renferme plus de matière que n'en promet le titre. Il donne, outre la fin des monnaies de Justinien, et celles de Justin II, les espèces des rois barbares contemporains : Athalaric, Theodahatus, Witigès, Matasunda, Ildebadus, Athalavicus, Baduila, et des monnaies barbares qui ne portent pas d'indication de provenance.

(1) Voyez *Revue belge*, 1912, pp. 234 et 499; 1913, p. 266.

C'est principalement la richesse des séries barbares représentées qui fera regretter que le russe ne soit point familier aux numismates d'Occident.

V. T.

J. MENADIER, *Ein brandenburger Pfennig des Königs Wenzel. Amtliche Berichte aus den königlichen Kunstsammlungen*. Juin, 1913, pp. 177-180.

Les monnaies de Brandebourg du XIIIe et du XIVe siècle portent rarement des légendes, ce qui en rend le classement très difficile. M. Menadier a eu la chance d'en rencontrer une portant l'inscription WEN - B · REX. Cette pièce provient de la trouvaille de Katharinenkirchhof.

V. T.

MEMMO CAGIATI, *Le monete del gran Conte Ruggiero spettanti alla Zecca di Mileto*. Naples, 1913. (Extrait de l'*Archivio storico della Calabria*, 1913.)

A Mileto, ville de Calabre, et dans les environs, on trouve fréquemment des monnaies de Roger, comte de Calabre et de Sicile (1056-1101), qui paraissent avoir été fabriquées dans cet endroit, car leurs types sont complètement différents de ceux des autres monnaies des Normands de Sicile. M. Cagiati publie une description de toutes les pièces attribuées à Mileto : trois monnaies d'argent, le *denier*, le *demi-denier* et une fraction de denier ; et quatre pièces de bronze, la triple follis, la double follis, la follis et la demi-follis.

V. T.

A. DIEUDONNÉ, *Le prix du marc et le rapport du denier au gros*. (Extrait du *Moyen âge*, 1912 et 1913.)

On sait que le prix du marc est le prix que le roi donnait du marc d'argent fin ou d'or fin destiné à la frappe des monnaies. Cette définition a été comprise de différentes manières par M. de Vienne et M. Borelli de Serres. M. Dieudonné, à son tour, a repris la questionque nous ne pouvons malheureusement, faute de place, exposer avec l'ampleur qu'il serait nécessaire de lui donner pour la rendre intelligible.

M. Dieudonné croit que la monnaie de compte dans laquelle on s'exprimait lors de la vente des matières d'or et d'argent aux monnaies royales, correspondait à un denier sonnant effectif, tantôt le denier en cours, tantôt le nouveau denier à émettre.

Au moyen âge, le denier était à la base du système des espèces d'argent, et cependant remplaçait notre billon; il était utilisé pour les échanges journaliers et le paiement des impôts. Ce n'était pas une monnaie fiduciaire, comme notre monnaie de cuivre, mais une monnaie dont la quantité de fin réglait toujours la valeur. C'est ce qui explique pourquoi, de Louis XII à Henri III, la hausse des monnaies d'argent va en s'accentuant : le denier contient de moins en moins de fin et, partant, l'argent fin acquiert d'autant plus de valeur. A partir de 1575, le denier n'est plus qu'une monnaie fiduciaire.

V. T.

FAITS DIVERS.

Notre Société doit à l'amabilité de M. A. R. Frey de posséder la nouvelle pièce de nickel frappée aux États-Unis d'après les dessins de M. J. E. Frazer.

La composition métallique de cette monnaie est sensiblement la même que celle des nickels anciens. Elle porte d'un côté une tête de chef indien en profil droit, surmonté, idée bien américaine, du mot LIBERTY et de l'autre côté un bison au-dessus duquel on lit UNITED · STATES · OF · AMERICA A l'exergue, la valeur : FIVE CENTS.

C'est, en somme, une jolie monnaie qui fait honneur à son auteur, bien que certains détails manquent quelque peu de netteté.

A. DE W.

Les cours de numismatique dans les universités allemandes pendant le semestre d'été 1913 :

Berlin. — Kurt REGLING. La monnaie grecque comme œuvre d'art.

Breslau. — Ferdinand FRIEDENSBERG. Introduction à la numismatique.

Halle a/S. — Oskar LEUZE Numismatique grecque et romaine.

Jena. — Behrendt PICK Explication de monnaies choisies.

Vienne. — Wilhelm KUBITSCHEK Exercices numismatiques.

V. T.

La *Numismatic Circular* de MM. Spink vient de fêter sa vingtième année d'existence en publiant une table générale des matières parues en ses colonnes au cours des années 1893-1912 Nous tenons à féliciter à cette occasion les éditeurs de cet important périodique et tout particulièrement son directeur M. Forrer, associé étranger de la Société royale de numismatique de Belgique.

A. DE W.

TROUVAILLE.

La trouvaille de Gerdringen. Monnaies d'or du XVe siècle. — A Gerdringen, près de Brée (ancien territoire de la principauté de Liége, aujourd'hui Limbourg belge), dans la propriété de la famille Schoolmeesters, a été trouvé, à environ un mètre de profondeur, un petit trésor composé de 27 monnaies d'or.

Les pièces étaient enfermées dans une bourse de toile

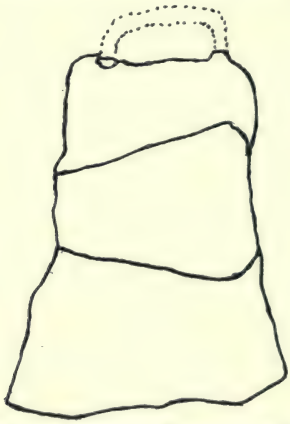

CROQUIS DE LA CLOCHETTE (réduction de moitié).

placée à l'intérieur d'une clochette plate en bronze (clochette-grelot, comme on en voit encore, dans certaines con-

trées, au cou des bœufs et des vaches). De la bourse en toile, il ne reste plus rien, mais un examen attentif des débris de la clochette, malheureusement brisée par les ouvriers qui la découvrirent, permet de constater, sur la face intérieure travaillée par la rouille, l'empreinte des mailles du tissus de la bourse.

Cette intéressante clochette, dont on possède une grande partie des morceaux, mesurait environ 10 centimètres de hauteur sur 7 1/2 de largeur à la base et 5 centimètres à l'extrémité supérieure. A cette place, on remarque encore les deux trous dans lesquels venaient se river les deux extrémités de l'anse.

Voici l'énumération des différentes monnaies qui faisaient partie de la trouvaille :

DUCHÉ DE BRABANT.

PHILIPPE LE BON (1430-1467).

1-3. Piètre d'or de l'atelier de Louvain.

Deux variétés de DE WITTE, 466. 3 exemplaires.

CHARLES LE TÉMÉRAIRE (1467-1477).

4. Florin au Saint-André de l'atelier d'Anvers.

DE WITTE, 500.

COMTÉ DE FLANDRE.

PHILIPPE LE BON (1419-1467).

5 8. Klinkaert de l'atelier de Gand.

DESCHAMPS DE PAS, 42 et pl. XX, 39. 4 exemplaires.

9. Demi-klinkaert.

DESCHAMPS DE PAS, 43 et pl. XX. 40.

10. Lion d'or.

DESCHAMPS DE PAS, 53 et pl. XXI, 51.

PRINCIPAUTÉ DE LIÉGE.

LOUIS DE BOURBON (1456-1482).

11. Florin de Bourbon à deux lions.

DE CHESTRET, 341.

JEAN DE HORNES (1484-1505).

12. Postulat de 1484 ou 1485.

DE CHESTRET, 385, variété.

GUELDRE.

ARNOULD (1423-1472).

13. Florin au Saint-Jean-Baptiste.

VANDER CHIJS, pl. x, 3.

DUCHÉ DE JULIERS.

RENAUD (1402-1423).

14. Florin de Juliers.

GROTE. *Münzstudien*, VII, p. 461 et pl. XVII, 77.

COMTÉ DE HOLLANDE.

GUILLAUME IV (1404-1417).

15-16. Écu à la chaise.

VANDER CHIJS, pl. VIII, 1

ÉVÊCHÉ D'UTRECHT.

FRÉDÉRIC DE BLANKENHEIM (1394-1423).

17. Florin au Saint-Jean-Baptiste, contremarqué à l'aigle impériale.

VANDER CHIJS, XIII, 1.

RODOLPHE DE DIEPHOLT (1431-1455).

18. Florin au Saint-Martin.

VANDER CHIJS, pl. XV, 1.

DAVID DE BOURGOGNE (1455-1496).

19. Florin au Saint Martin, contremarqué aux armoiries de Bourgogne.

VANDER CHIJS, pl. XVII, 9.

ARCHEVECHÉ DE COLOGNE.

HERMANN IV, Landgrave de Hesse (1480-1508).

20-21. Florin de Bonn.

CAPPE, pl. XV, 245.

ARCHEVÊCHÉ DE TRÈVES.

JACQUES DE SIERCK (1439-1456).

22. Florin du Rhin.

ROYAUME D'ANGLETERRE.

Monnayage anglo-français.

HENRI IV (1399 1413).

23. Noble d'or.

GRUEBER, 308.

24-26. Salut de Saint-Lô.

GRUEBER, 343. 3 exemplaires.

ROYAUME D'ÉCOSSE.

JACQUES II (1437 1460).

27. Demy.

GRUEBER, 49.

JULES PIRLET.

VENTES.

Collections de feu M. van de Vyvere, de feu M. V... et d'un amateur du Nord de la France. Vente aux enchères publiques, le 7 avril 1913 et jours suivants, sous la direction et au domicile de M. Charles Dupriez, expert, à Bruxelles.

Cette vente, dont le catalogue, accompagné de 29 planches en phototypie, ne comportait pas moins de 4,916 numéros, comprenait des monnaies gauloises et grecques, des

monnaies romaines, parmi lesquelles un certain nombre de très jolis bronzes, des monnaies byzantines et mérovingiennes, des séries assez importantes de monnaies de Flandre, de Brabant et de Liége, des monnaies de différents pays, des médailles artistiques et historiques, des plaquettes, des jetons et des méreaux.

Ainsi qu'on le verra, par l'aperçu que nous donnerons ci-après, les prix réalisés à ces enchères ont peu dépassé la moyenne des ventes antérieures :

		Francs.
Nos 3.	*Atrébates*. Statère d'or.	39
4.	*Id.* Quart de statère	18
5.	*Aulerces Cenomans*. Statère d'or. Bel exemplaire.	55
6.	*Bellovaques*. Quart de statère d'or	20
7.	*Bituriges*. Id.	36
11.	Lemovices. Statère d'or.	42
14.	*Marseille*. Imitation de la drachme d'argent.	25
15.	*Morins*. Statère d'or	20
16.	*Nerviens*. Statère d'or dit à l'epsilon . . .	32
17.	*Id.* Statère d'or à la légende VIROS .	45
18.	*Pictons*. Statère d'or	32
19.	*Rèmes*. Id.	32
21.	*Trévires*. Id.	31
22.	*Id.* Id. à la lég. POTTINA .	30
38	*Boïens de la Transpadane*. Statère d'or . .	52
41.	Imitation des tétradrachmes de Philippe de Macédoine	21
43.	Id. Très belle pièce	24
49.	Curieuse imitation d'une monnaie grecque, argent	45

56. *Égypte*. Ptolémée Soter. Tétradrachme, à fleur de coin 14
58. Id. Tétradrachme. Revers, ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ Pallas Promachos. 20
59. *Éolide*. Cymé. Tétradrachme. 42
63. *Bactriane*. Curieuse imitation des monnaies de Septime Sévère ; or. 41
72. *Campanie*. Cumes. Quart de statère d'or . . 35
77. *Chypre*. Évagoras II. Douzième de statère d'or 71
78. *Cyrénaïque*. Huitième de statère d'or . . . 30
89. *Lydie*. Statère d'électrum 76
93. *Macédoine*. Philippe II. Statère d'or . . . 155
94. Id. Id. Id. . . . 205
95. Id. Id. Id. . . . 130
96. Id. Id. Id. . . . 190
97. Id. Id. Douzième de statère d'or 31
100. Id. Alexandre le Grand. Statère d'or. 125
102. Id. Id. Id. variété 100
107. Id. Philippe III. Statère d'or . . . 175
108 Id. Id. Quart de stat. d'or. 46
111. Id. Antigone Gonatas. Tétradrachme 52
122. *Sicile*. Palerme. Statère d'électrum 46
124. Id. Id. Quart de statère d'électrum . 55
127. Id. Syracuse. Dilitron d'or 40
128. Id. Id. Tétradrachme d'argent de beau style. 175
129. Id. Id. Philistis. Tétradrachme. . 155
139. *Thrace*. Cossea. Statère d'or 60
141. Id. Lysimaque. Statère d'or, à fleur de coin 305
203. *République Romaine*. Famille Aemilia. Denier d'argent. Babelon 20. . 31

208.	*République Romaine*.	Famille Annia. Denier d'argent. Babelon 5 . . .	16
223.	Id.	Famille Antonia. Quinaire d'argent. Babelon 32 . . .	15
251.	Id.	Famille Arria. Denier d'argent. Babelon 2	30
255.	Id.	Famille Baebia. Quinaire d'argent. Babelon 2	86
267.	Id.	Famille Caecilia. Denier d'argent Babelon 50	21
287.	Id.	Famille Calpurnia. Denier d'argent. Babelon 30	20
336.	Id.	Famille Cordia. Quinaire d'argent. Babelon 5	21
337.	Id.	Id. Sesterce d'argent. Babelon 6	16
350.	Id.	Famille Cornelia. Denier d'argent. Babelon 58	36
357.	Id.	Famille Crepereia. Denier d'argent. Babelon 1	46
359.	Id.	Id. Denier d'argent. Babelon 2	30
375.	Id.	Famille Domitia. Denier frappé à Osca. Babelon, I, p. 457 .	30
410.	Id.	Famille Gargilia. Denier. Babelon 1	41
413	Id.	Famille Hirtia. Aureus. Babelon 2	126
416.	Id.	Famille Itia. Denier, Babelon 1	30
433.	Id.	Famille Julia. Quinaire. Babelon 29.	31
436.	Id.	Id. Denier. Babelon 38 . .	42

439. *République Romaine*. Famille Julia. Denier. Babelon 52 40
568. Id. Famille Norbana. Auréus. Babelon 5 175
569. Id. Famille Numonia. Denier. Babelon 2 45
570. Id. Famille Ogulnia. Denier. Babelon 1 34
666 Id. Famille Sulpicia. Denier. Babelon 10. 50
693. Id. Famille Valeria. Denier. Babelon 13 55
699. Id. Famille Vergilia. Denier. Babelon 1 43
700. Id. Id. Denier. Babelon 1, variété . 41
718. Id. Famille Vibia. Auréus. Babelon 27 181
736. *Empire romain*. Octavie et Marc-Antoine. Médaillon d'argent . . . 36
737. Id. Auguste. Auréus. Cohen, 2e éd., 86, exempl. un peu usé . . 55
738. Id. Id. Id. Cohen 206 80
739. Id. Id. Id. Cohen 263 146
753. Id. Agrippa. Moyen bronze. Cohen 3 Bel exemplaire . . 18
754. Id. Tibère. Auréus. Cohen 15. . 85
755. Id. Id. Id. Variété du précédent . 80
761. Id. Antonia. Auréus 130
768. Id. Claude. Auréus. Cohen, 2e éd., 7 55
771. Id. Id. Moyen br. de très bonne conservation. Cohen, 2e éd., 47. 31

774. *Empire Romain*. Néron. Auréus 100
775. Id. Id. Id. Cohen 96 . . 95
831. Id. Domitia. Auréus. Cohen 1, variété 630
832. Id. Id. Id. Cohen 10. 525
844. Id. Nerva. Moyen br. de très bonne conservation. Cohen 108 . 17
857. Id. Trajan. Denier. Cohen 103 . 17
903. Id. Id. Moyen bronze. Cohen 436. Bel exemplaire . . 11
907. Id. Id. Grand bronze. Cohen 531. Bel exemplaire. 41
910. Id. Id. Moyen bronze. Cohen 569 17
913. Id. Id. Grand bronze. Cohen 619. Bel exemplaire. 42
916. Id. Id. Moyen bronze. Cohen 628. Bel exemplaire. 16
918. Id. Adrien. Auréus. Cohen 410 . 85
919. Id. Id. Id. Cohen 1058 . 95
920. Id. Id. Id. Cohen 1092 . 90
921. Id. Id. au revers de la Concorde assise; ex. ébréché. . 55
923. Id. Id. Grand br. Cohen, 2e éd., 125. Bel exemplaire . . . 51
927. Id. Id. Grand br. Cohen, 2e éd , 224. Belle patine 86
929. Id. Id. Grand br. Cohen, 2e éd., 308. Jolie pièce. 52
930. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 312 61

932. *Empire Romain.* Adrien. Grand br. Cohen, 2e éd., 316 22

936. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 342 81

937. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 343 56

940. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd , 356, variété . . . 45

944. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 385 18

945. Id. Id. Moyen bronze. Cohen, 2e éd., 388a 21

955. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 616. Belle conservation 71

960. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 736 41

962. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 772 76

971. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 946 21

974. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 981 32

982. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 1192. 19

993. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 1374. 31

994. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 1415 32

1005. Id. Sabine. Moyen bronze. Cohen, 2e éd., 71 10

1012. *Empire Romain.* Antonin le Pieux. Auréus. Cohen, 2e éd., 237 . . . 115
1013. Id. Id. Auréus. Cohen, 2e éd., 316 123
1014. Id. Id. Id. Cohen, 2e éd., 707 80
1020. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 120. Belle pièce . . 60
1023. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 139 19
1024. Id. Id. Moyen bronze. Cohen, 2e éd., 140 26
1035. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 268 41
1041. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 318 32
1043. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 374. Belle pièce. . . 46
1045. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 354 45
1048. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 363 52
1056. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 460 36
1060. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 535 31
1062. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 554 37
1068. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 594 72
1075. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 683. 50
1076. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 711 56

1083. *Empire Romain.* Antonin le Pieux. Grand br. Cohen, 2e éd., 751 . . 86
1084. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 754 76
1085. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 5 105
1107. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 1104. 55
1108. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 1107 56
1116. Id. Faustine mère. Auréus. Cohen, 2e éd., 2. Très belle pièce 135
1117. Id. Id. Auréus. Variété de coin du précédent; très belle pièce . 165
1118. Id. Id. Auréus. Cohen, 2e éd., 145. Exemplaire un peu usé . . 70
1121. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 12 38
1123. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 15 44
1131. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 37 35
1135. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd , 57 76
1140. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 91 41
1148. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 137 34
1149. Id. Id. Denier d'argent. Cohen, 2e éd., 146. A fleur de coin . 12
1164. Id. Marc Aurèle. Auréus. Cohen, 2e éd., 657 105

1165. *Empire Romain.* Mac Aurèle. Aureus. Cohen, 2e éd., 680 110

1170. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 54. Très bonne conservation 31

1172. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 89 22

1178. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 248 53

1184. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 342 38

1188. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 446 75

1193. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 495 71

1197. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 535 66

1221. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 842 66

1238. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 984 58

1241. Id. Faustine jeune. Grand bronze. Cohen, 2e éd, 8. Très bonne conservation. 46

1254. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 100 51

1268. Id. Id. Denier d'argent. Cohen, 2e éd., 176. A fleur de coin . 5.50

1271. Id. Id. Denier d'argent. Cohen, 2e éd., 191. . . . . 5.50

1273. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 193. Jolie pièce. . . 30

1282. *Empire Romain.* Faustine jeune. Grand br. Cohen, 2e éd., 268. . . . 22
1283. Id. Lucius Verus. Auréus. Cohen, 2e éd., 44 90
1284. Id. Id. Auréus. Cohen, 2e éd., 158. A fleur de coin 165
1285. Id. Id. Auréus. Cohen, 2e éd., 169. 90
1286. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 27. 16
1288. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 103 13
1289. Id. Id. Denier d'argent. Cohen, 2e éd., 127 . . . . . 5.50
1293. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 213. Belle patine . . 62
1297. Id. Lucille. Auréus. Cohen, 2e éd., 69. A fleur de coin. . . . 145
1298. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 2 31
1305. Id. Commode. Auréus. Cohen, 2e éd.. 700 230
1312. Id. Id. Grand bronze. Cohen, 2e éd., 234 36
1332. Id. Albin. Denier d'argent. Cohen, 2e éd., 24 21
1335. Id. Septime Sévère. Auréus. Très jolie pièce. 180
1376. Id. Caracalla. Auréus. Cohen², 419. Exempl. superbe . . 235
1377. Id. Id. Auréus. Cohen², 504 . 240
1387. Id. Caracalla, Septime Sévère et Julie. Auréus. Cohen², 3. 420

1403. *Empire Romain*. Macrin: Grand bronze. Cohen², 6 65
1436. Id. Alexandre Sévère. Auréus. Cohen², 555 230
1438. Id. Id. Grand br. Cohen², 20 . 26
1449. Id. Id. Grand br. Cohen², 168 . 32
1459 Id. Id. Grand br. Cohen², 262. A fleur de coin 36
1470. Id. Id. Grand br. Cohen², 435. A fleur de coin 32
1500. Id. Julie Mamée. Grand bronze. Cohen², 21. Patine verte superbe 16
1501. Id. Id. Grand br. Cohen², 21. Très bel exempl. 11
1517. Id. Maximin I. Grand bronze. Cohen², 80. A fleur de coin. 41
1519. Id. Id. Grand br. Cohen², 92. Très beau 26
1527. Id. Gordien d'Afrique père. Grand bronze. Cohen², 14 . . . 76
1528. Id. Balbin. Grand br. Cohen² 4. 21
1530. Id. Id. Grand bronze. Cohen², 11. Très bel exemplaire . . . 51
1532. Id. Id. Grand bronze. Cohen², 21, Exemplaire superbe . . . 92
1539. Id. Gordien le Pieux. Auréus. Cohen², 249 120
1542. Id. Id. Grand br. Cohen², 43. Bel exemplaire, patine verte . . 26
1557. Id. Id. Grand br. Cohen², 116. A fleur de coin 30

1577.	*Empire Romain.*	Gordien le Pieux. Grand br. Cohen², 262. Très beau.	15
1580.	Id.	Id. Grand br. Cohen², 267. A fleur de coin	26
1591.	Id.	Id. Grand br. Cohen², 337 .	28
1617.	Id.	Philippe fils. Grand bronze. Cohen², 78. Très bel exempl.	29
1634.	Id.	Dioclétien. Auréus. Cohen², 46.	205
1635.	Id.	Id. Auréus. Cohen, 54. A fleur de coin	255
1636.	Id.	Id. Auréus. Cohen², 221 . .	255
1637.	Id.	Id. Id. Cohen², 278 . .	205
1638.	Id.	Id. Id. Cohen², 382. A fleur de coin	240
1639.	Id.	Maximien Hercule. Auréus. Cohen², 78	236
1640.	Id.	Id. Auréus. Cohen², 375 . .	120
1641.	Id.	Id. Id. Cohen², 467 . .	170
1642.	Id.	Constantin I. Sou d'or. Cohen², 574.	241
1643.	Id.	Id. Sou d'or. Cohen², 617 . .	105
1644.	Id.	Constant I. Sou d'or. Cohen², 88	96
1645.	Id.	Constance II. Sou d'or. Cohen², 243.	76
1649.	Id.	Vétranion. Petit bronze. Cohen², 13	22
1650.	Id.	Magnence. Sou d'or. Cohen², 48	100
1654.	Id.	Jovien. Sou d'or. Cohen², 8 .	102
1655.	Id.	Valentinien. Sou d'or. Cohen², 28, A fleur de coin	81

1657 *Empire Romain*. Valens Sou d'or. Cohen², 32. A fleur de coin . . . 80
1659. Id. Gratien. Sou d'or. Cohen², 28, A fleur de coin 90
1666. Id. Théodose I. Sou d'or. Cohen², 8 32
1671. Id. Magnus Maximus. Denier d'arg. Cohen², 1 26
1674. Id. Flavius Victor. Denier d'arg. Cohen², 6 17
1677. Id. Honorius. Sou d'or. Cohen², 21. 15
1684. Id. Majorien. Sou d'or. Cohen², 1. 42
1692. *Empire Byzantin*. Théodose II. Sou d'or. Sabatier, IV, 30. 17
1710. Id. Tibère-Constantin. Sou d'or. Sabatier, XXII, 13 20
1712. Id. Focas. Sou d'or. Sabatier, XXVI, 27 16
1714. Id. Justinien II Rhinotmète. Sou d'or 21
1715. Id. Léon III et Constantin X. Sou d'or 21
1716. Id. Irène. Sou d'or; très bel exemplaire 117
1745. *Mérovingiens*. Metz. Triens du monétaire Teudegisilus; or 350
1836. *Flandre*. Philippe d'Alsace. Denier d'argent. 26
1850. Id. Jean de Namur. Gros au portail d'Alost (argent) 34
1853. Id. Robert de Béthune. Gros d'Alost (argent) 27
1859. Id. Louis de Crécy. Florin d'or . . . 65

1860.	*Flandre*.	Louis de Crécy. Vieux gros d'arg.	55
1864.	Id.	Id. Gros au lion. . .	55
1870.	Id.	Louis de Crécy et Jean III de Brabant. Gros de convention Gand-Louvain (arg.).	27
1871.	Id.	Louis de Male. Chaise d'or à l'aigle.	28
1872.	Id.	Id. Demi-chaise . . .	38
1876.	Id.	Id. Chaise au lion, or .	26
1877.	Id.	Id. Cavalier, or . . .	42
1878.	Id.	Id. Franc à pied, or. .	65
1880.	Id.	Id. Lion heaumé, or .	44
1882.	Id.	Id. Mouton, or . . .	36
1888.	Id.	Philippe le Hardi. Double heaume d'or	205
1889.	Id.	Philippe le Hardi. Noble d'or . .	115
1890.	Id.	Id. Chaise d'or . .	42
1901.	Id.	Philippe le Bon. Noble d'or . . .	155
1903.	Id.	Id. Chaise d'or . . .	34
1904.	Id.	Id. Id. . . .	52
1906.	Id.	Id. Demi-chaise. . .	36
1909.	Id.	Id. Tiers de cavalier d'or	30
1910.	Id.	Id. Double tiers de lion d'or	90
1916.	Id.	Charles le Téméraire. Florin d'or au saint André.	21
1923.	Id.	Marie de Bourgogne. Florin d'or au saint André.	128
1929.	Id.	Philippe le Beau. Florin d'or au saint Jean-Baptiste	85
1931.	Id.	Philippe le Beau. Demi-florin d'or au saint Jean-Baptiste	90

1932. *Flandre*. Philippe le Beau. Florin d'or au saint Philippe 22
1958. Id. Charles-Quint. Réal d'or 52
1960. Id. Id. Couronne d'or faite à Bruges, 1545 34
1964. Id. Philippe II. Demi-réal d'or . . . 24
1966. Id. Id. Philippus-daldre, 1558. 20
1988. Id. Gand. Noble d'or 62
1989. Id. Id. Id. varié. 91
1991. Id. Id. Demi-noble 35
1994. Id. Albert et Isabelle. Albertin, 1600, or 42
1999. Id. Philippe IV. Souverain d'or, 1648 . 26
2016. Id. Charles III. Demi-patagon d'argent 40
2045. *Brabant*. Jeanne et Wenceslas. Double mouton d'or. 65
2046. Id. Jeanne et Wenceslas. Pieter d'or . 28
2056. Id. Philippe de Saint-Pol. Chaise d'or. 35
2060. Id. Philippe le Bon. Lion d'or . . . 41
2061. Id. Id. Florin au st André 48
2077. Id. Philippe le Beau. Demi-noble d'or. Malines, 1488 66
2088. Id. Charles-Quint. Réal d'or. Anvers . 32
2093. Id. Id. Demi-réal d'or. Maestricht 50
2108. Id. Philippe II. Réal d'or. Maestricht. 51
2162. Id. Les États. Lion d'or. Anvers, 1584. 46
2169. Id. Albert et Isabelle. Double ducat, or. Anvers 34
2174. Id. Albert et Isabelle. Couronne d'or. Anvers, 1616 65
2191. Id. Philippe IV. Double souverain d'or. Anvers, 1647. 50

2207. *Brabant*. Philippe IV. Ducaton de poids triple. Bruxelles, 1650 (arg) 34
2220. Id. Charles II. Ducaton de poids double, argent 28
2234. Id. Philippe V. Ducaton de poids double, argent 46
2239. Id. Marie-Thérèse. Double souverain d'or. Anvers, 1749 50
2273. Id. Joseph II. Double souverain d'or. Bruxelles, 1781 70
2279. Id. Etats-Belgiques-Unis. Lion d'or . 42
2294. *Hainaut*. Guillaume II. Gros au lion, argent. 52
2296. Id. Louis de Bavière. Chaise d'or . . 32
2297. Id. Guillaume III. Grand mouton d'or. 145
2299. Id. Albert de Bavière. Écu d'or . . . 152
2322. *Liége*. Adolphe de Waldeck. Denier d'arg. 505
2329. Id. Jean d'Arckel. Grand mouton d'or. 250
2330. Id. Id. Demi-gros d'argent . 71
2348. Id. Georges d'Autriche. Daler, 1556 . 35
2361. Id. Ferdinand de Bavière. Double écu d'or de Bouillon, 1613 76
2388. *Namur*. Jean Ier. Gros au châtel, argent . . 40
2396. *Tournai*. Albert et Isabelle. Double souverain . 102
2408. *Belgique*. Léopold Ier. 25 francs, 1848, or . . 50
2410. Id. Id. 10 id. 1850, or . . 28
2412. Id. Id. 5 id. 1838, arg . 16
2478. *Utrecht*. Noble d'or 61
2487. *Campen*. Id. 32
2521. *Cambrai*. Louis de Berlaimont. Écu d'argent. 38
2522. Id. Maximilien de Bergues. Écu d'arg. 26
2527. *Reckheim*. Herman de Lynden. Écu d'arg. 34

2532. *'S Heerenberg*. Guillaume IV. Demi-écu d'argent, 1578 39
2575. *Juliers*. Berg et Clèves. Jean Ier. Florin d'or. 130
2578. *Munster*. Double thaler des Anabaptistes, arg. 32
2579. *Neuss*. Thaler de 1568, argent. 40
2587. *Stolberg*. Louis de Stolberg, Koenigstein, Rochefort, etc. Thaler d'arg., 1567 . 630
2596. *Angleterre*. Jacques Ier. Rose Ryal d'or . . 106
2614. *Bohême*. Ferdinand III. Pièce de 10 ducats d'or 145
2651. *France*. Louis XIV. Louis d'or aux 8 L. . 33
2665. Id. Id. Double louis d'or aux 4 L 45
2738. *Westphalie*. Jérôme Napoléon. Pièce de 10 thalr, or 76
2825. *République Française*. Essai de la pièce de 5 fr. à l'Hercule, 1848, br. doré . 96
2833. *Napoléon III*. Essai de la pièce de 5 francs, par Barre, 1853, argent . . 102
2912. *Suisse*. Bâle. Guldentaler, 1566, argent . . 65
2946 *Médailles*. Bartolomeo Zabarella, Padouan, mort en 1455, bronze 80
2948. Id. Le pape Calixte III, bronze . . . 155
2949. Id. Lodovico Scarampi, bronze . . . 96
2962. Id. Bernardo Rossi, par Le Francia, br. 210
2971. Id. La Tempérance. Plaquette, manière de Flötner, bronze 130
2973. Id. Alessandro Pesenti de Vérone, par Caraglio, bronze 310
2975. Id. Suzanne et les vieillards. Plaquette ovale, fin du XVIe siècle, bronze. 180
2978. Id. Le même sujet. Plaque ronde, br. . 121

2982. *Médailles*. Antoine Perrenot, cardinal de Granvelle, par Leoni, bronze . . 136
2984. Id. Lucrèce de Médicis (1545-1561), br. 150
2991. Id. des Gueux. Vermeil. 142
2993. Id. Scène de chasse. Plaquette de plomb, signée H. G. 1570 (Hans Gar, et non Hubert Goltzius comme le dit le catalogue) 75
2994. Id. Même sujet, autrement traité et probablement par le même. . . . 75
3004. Id. Larasine, chevalier doré, par un médailleur anonyme 105
3010. Id. Valenzuela, chancelier du roi d'Espagne, par un médailleur anonyme (argent) 130
3011. Id. Philippe III et Albert et Isabelle, par Montfort, bronze 91
3016. Id. Sainte Cécile jouant de l'orgue. Plaquette, bronze. 152
3021. Id. Nicolas Brulart de Sillery, 1615, par Dupré, bronze. 205
3024. Id. Maurice de Nassau, 1622, argent . 150
3038. Id. Wolfert de Bréderode, 1655, argent. 126
3073. Id. Diane au bain. Plaquette en fer repoussé et ciselé. 152
3121. Id. Ganymède dans l'Olympe. Plaquette, bronze doré 127
3123. Id. Hyménée. Plaquette, bronze doré . 110
3237. *Jetons*. Marc le Bungneteur, maître de la Monnaie de Flandre, 1472, cuivre 57
3239. Id. Termonde. Thierry Cantor, cuivre . 31

3244.	*Jetons.*	Antoine Perrenot, évêque d'Arras, cuivre	25
3245.	Id.	Anvers. Antoine Van Straelen, cuiv.	31
3250.	Id.	François d'Alençon, duc d'Anjou, 1582, argent	30
3356.	*Méreaux.*	Bruges. Le Béguinage	13
3357.	Id.	Id. Famille de Meester, plomb.	40
3364.	Id.	Lierre. Pauvres, cuivre.	13
3466.	*France.*	Méd. de l'anniversaire de la prise de la Bastille, 1790, plomb . . .	95
3492.	Id.	Marseille aux soutiens de la liberté, 1790, arg., octogone.	46
3792.	*Italie.*	Prise du palais de Broletto par les habitants de Brescia, 1797, arg.	91
3881.	*France.*	École centrale du département de l'Oise. Prix de botanique. Méd. grav., arg.	76
3901.	*Italie.*	L'Italie délivrée à Marengo. 20 fr., or.	51
4220.	*France.*	Tribunal de 1re instance. Substitut du procureur impérial, argent . .	122
4508.	Id.	Napoléon 1er. Revers. Guerriers soumettant un plan de forteresse à Pallas, par Mercandetti, bronze .	46
4514.	Id.	Napoléon devant Moscou. Cliché, cuivre doré	55
4545.		Siège de Zara. Pièce de fr. 9.20, arg.	91

FRÉD. A.

Sommaire des Revues Numismatiques :

BERLINER MÜNZBLÄTTER. *Avril* 1913. — PH. LEDERER. Monnaies divisionnaires syracusaines du Ve siècle av. J.-C. (suite et fin). — L. V. L., 1813-1913. (Médailles commémoratives.)

Mai 1913. — BALSZUS. La trouvaille de ducats de Schlichtingsheim. — J.-V. KULL. Les unités monétaires de la Haute-Allemagne avant l'introduction de la monnaie d'or d'Empire. — L. MARK-KIEW. Le rouble aux effigies de l'empereur Nicolas I, de sa femme et de ses enfants. — L. V. L. *Nouvelles médailles.* — ÉM. BAHRFELDT. Additions et corrections au livre de M. VON SCHRÖTTER, Die Münzen Friedrich-Wilhelms des Grossen Kurfürsten und Friedrichs III von Brandenburg.

Juin 1913. — E. B. Un demi-thaler d'or de Königsberg de 1616. — ÉM. BAHRFELDT et W. REINECKE. La trouvaille de Bardewick. — J. V. KULL. Les unités monétaires de la Haute-Allemagne avant l'introduction de la monnaie d'or d'Empire. — Médailles du XXVe anniversaire du règne de l'empereur Guillaume II.

BLÄTTER FÜR MÜNZFREUNDE. *Avril* 1911. — J. CAHN. Deux médailles allemandes de la Renaissance de la Collection Wallace à Londres. — F. W. ERLANGEN. La trouvaille de Büchelberg. — Numismatique des comtes de Rietberg.

Mai 1913. — H. B. Diverses monnaies allemandes du moyen âge. — Numismatiques des comtes de Rietberg (suite). — J. V. KULL. Jeton du comte Lamoral I d'Egmont et de sa femme Sabine, comtesse palatine de Simmern (VAN LOON I, 17).

BOLLETTINO ITALIANO DI NUMISMATICA. *Janvier-février* 1913. — S. RICCI. Cinquante ans de vie numismatique en Italie. — G. GRILLO. Monnaies inédites ou variées de Castiglione delle Stiviere. — G. DONATI. Dictionnaire des légendes des monnaies italiennes. — V. G. SALVARO. Médaillistique véronaise : Luigi Zandemoneghi. La manifestation A. de Witte.

FRANKFURTER MÜNZZEITUNG. *Mai* 1913. — P. JOSEPH. Les monnaies et les médailles des princes de Salm. — LE MÊME. A propos de quelques nouvelles médailles. — Cours de numismatique dans les universités allemandes. Semestre d'été 1913.

Avril 1913. — P. JOSEPH. Les monnaies et les médailles des princes de Salm. Nouvelles monnaies et nouvelles médailles.

Mars 1913. — P. JOSEPH. Les monnaies et médailles des princes de Salm. — DEAHNA. Une bractéate d'Henneberg oubliée.

GAZETTE NUMISMATIQUE FRANÇAISE, 1911-1912. 4e livraison. — V. TOURNEUR. Johannes-Cornélis Wienecke, médailleur et graveur de la monnaie d'Utrecht. — J. P. EMPERANGER. A propos des médailles en cristal déposées en 1810 dans la première pierre de la Cour des comptes à Paris. — H. HUGON. Les emblèmes des beys de Tunis (suite et fin).

NUMISMATIC CHRONICLE, 1913, I. — LEO WEBER. Les monnaies de Hiérapolis en Phrygie. — H. A. GRUEBER. La première trouvaille de Corbridge. — G. MACDONALD. Deux trésors de pennies des Édouard récemment trouvés en Écosse. — H. SYMONDS. Les monnaies de Charles I portant les lettres SA, sont-elles, à juste titre,

assignées à l'atelier de Salisbury? — O. CODRINGTON. Monnaies au nom d'un roi des Génies.

NUMISMATISCHE ZEITSCHRIFT. T. XLV, 1913, fasc. II. — R. MÜNSTERBERG. Les noms de magistrats sur les monnaies grecques. — LE MÊME. ΦΙΛΑΛΗΘΗΣ. — K. STOCKERT. Les monnaies prévénitiennes de la commune de Cattaro. — M. C. SOUTZO. Contribution à l'étude de l'inégalité pondérale des as libraux romains. — E. J. SELTMAN Une monnaie d'or suspecte de Syracuse. — O. VOETTER. A propos de Gallien et de sa famille. — FR. IMHOOF-BLUMER. Les émissions de cuivre du royaume de Mithridate. — LE MÊME. Monnaies de Carix.

IDEM, XVI, fasc. II, 1913. — P. LENNARTZ. Les sessions pour la vérification des monnaies et le registre aux essais du Cercle de Westphalie et des Pays-Bas.

MITTEILUNGEN DER BAYERISCHEN NUMISMATISCHEN GESELLSCHAFT. XXX, 1912. - TH. STÜTZEL. Histoire des hôtels des monnaies bavarois jusqu'à l'érection de la Monnaie royale 1808-1907. — J. V. KULL. Le rapport entre les métaux précieux. — M. BERNHART. Les médailles de la famille Welser au XVIe siècle. — G. HABICH. Médailles de la famille de Wittelsbach. — H. BUCHENAU. Acquisitions du Cabinet des Médailles de Munich sur le domaine de la monnaie du moyen âge et des temps modernes. — 1910-1912. — Trouvailles.

MITTEILUNGEN DER OESTERR. GESELSCHAFT FÜR MÜNZ- UND MEDAILLENKUNDE. *Mars* 1913. — A. DEUTSCHER. Frappes pour le Vorarlberg. — VON RENNER. La médaille à la XXXVIIIe exposition de la Maison des artistes. — P. JULIUS. Souvenirs numismatiques de la paix de Hubertsbourg.

MONATSBLATT DER NUMISMATISCHEN GESELLSCHAFT IN WIEN. *Février* 1913. — K. STOCKERT. Les monnaies prévénitiennes de la ville de Cattaro. — R M. Une collection publique de monnaies romaines au XVe siècle.

Mars 1913. — K. DOMANIG. Les bractéates, source de l'histoire de l'art et de la civilisation en Pologne au XIIe siècle.

Avril 1913. — R. MARSCHALL. Le portrait dans l'art de la médaille et les droits d'auteur. (Cet article est, sans qu'il en soit fait mention, une réimpression textuelle d'un mémoire publié par l'auteur dans les *Procès-verbaux et mémoires du Congrès international de Numismatique et d'art de la médaille contemporaine tenu à Bruxelles en* 1910. Bruxelles, 1910, pp. 245-254.)

RASSEGNA NUMISMATICA. *Mai-novembre* 1912. — L. CESANO. Les moules à fondre les monnaies impériales romaines. — G. COLLECHI. Le premier rapport de la Monnaie d'Italie. — G. A. CASTOLDI. Variétés inédites de monnaies du moyen âge frappées dans les ateliers monétaires de Sardaigne.

Janvier-mars 1913. — F. L. La numismatique au IIIe Congrès archéologique international. — C. CAPELLINI. Un auréus inédit de Tétricus père. — ED. MARTINORI. Fert (F(oedere) E(t) R(eligione) T(enemur)), devise de Victor-Amédée I de Savoie.

REVUE SUISSE DE NUMISMATIQUE. XVIII, III, 1193. — C^t BABUT. Ateliers monétaires des rois de France. Chambéry et Turin au XVIe siècle (1536-1559). — H. FATIO. Les jetons représentant les hommes illustres du siècle de Louis XIV, gravés en 1723 par Jean Dassier. — E. HAHN. Le monnayage de l'atelier de Zurich, de 1555 à 1561. —

E. LUGRIN. Revue des médailles distribuées au Collège de Lausanne sous le régime bernois. — E. D. Plaquette Alphonse de Witte.

RIVISTA ITALIANA DI NUMISMATICA. XXVI, I. — FR. GNECCHI. Un médaillon de bronze de Mariniana. Quelques ajoutes au Corpus des Médaillons. — L. CESANO. Le trésor d'Alba di Massa. (Deniers de la République romaine). — N. PAPADOPOLI. Monnaies italiennes inédites de la Collection de l'auteur. — P. STETTINER. Une monnaie obsidionale de Malte. — A. MAGNAGUTI. Études sur l'atelier de Mantoue (1478-1484). — MARCHISIO. Un petit trésor de monnaies découvert à S. Secondo di Pinerolo. (Monnaies de la maison de Savoie, vers 1580).

TIJDSCHRIFT VOOR MUNT- EN PENNINGKUNDE. XXI, I.—W. K. F. ZWIERZINA. Histoire numismatique du règne de S. M. la reine Wilhelmine. — P. H. VAN DER KEMP. L'essai du florin des Indes Néerlandaises de 1815.— AUG. SASSEN. Dalers trop légers de Hornes et de Campen. — M. D. M. La monnaie d'Utrecht, autrefois et aujourd'hui, par C. Hoitsema et Jhr F. Feith.

ZEITSCHRIFT FÜR MÜNZ- UND MEDAILLENKUNDE. T. II, 4. — A. DOPSCH. Le monnayage des temps carolingiens, principalement en Allemagne. — J. V. KULL. Histoire monétaire des landgraves de Leuchtenberg et des comtes de Hals.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale du 9 mars 1913, tenue au Palais des Académies à Bruxelles.

La séance est ouverte à 11 h. 10, par M. A. de Witte, *vice-président.*

Étaient présents : MM. A. de Witte, *vice-président;* A. de Roissart, *trésorier;* V. Tourneur, *secrétaire;* M. le Ct Babut, *membre honoraire;* MM. E. Peny, V. de Munter, É. Seeldrayers, le Vte de Ghellinck-Vaernewyck, Fr. Alvin, Éd. Laloire, F. Donnet, G. Bigwood, Fr. Vermeylen, A. Moyaux, P. Fisch, le Bon Ph. Prisse, A. Michaux et G. Devreese, *membres effectifs;* MM. le Ct J. Dugniolle, Ch. Gilleman, H. Le Roy, G. Brunin, Ch. Rutten, A. Hecking, A. Beekman de Crayloo, J. Ratinckx, P. Huybrechts, le Bon L. de Béthune, A. Oger, le Bon de Vinck de Deux-Orp, *membres correspondants regnicoles;* MM. le Jheer M. W. Snoeck et L. Théry, *membres associés étrangers* et M. Van Heurck, *invité.*

S'étaient fait excuser : MM. le Vte B. de Jonghe, *président*, et A. Visart de Bocarmé, *contrôleur;*

MM. A. Blanchet, P. Bordeaux, F. Mazerolle et E. Demole, *membres honoraires;* MM. L. Naveau, G. de Schodt, J. Moens, E. Lombaerts, Ch. Hermans, E. Liégeois et Ch. Le Grelle, *membres effectifs;* MM. A. Hambije, A. Cloudt, É. de Breyne, L. Losseau, C. Van Iseghem, A. Mahieu et P. Briart, *membres correspondants regnicoles;* G. Hollebeke, E. Coliez, le Cte de Geloes d'Eysden, Edg. de Knevett, E. Decroix et F. Collombier, *membres associés étrangers.*

M. le Président fait distribuer un jeton de pré-

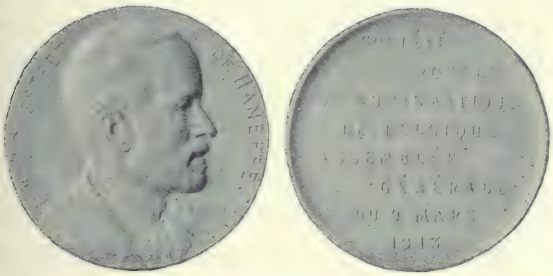

sence à l'effigie du Baron de Chestret, œuvre de M. Hipp. Le Roy.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observations.

Le Trésorier, M. A. de Roissart, donne ensuite lecture de son rapport sur la situation financière de la Société, qui se révèle particulièrement brillante. M. le Président remercie vivement M. le Trésorier pour le soin avec lequel il s'acquitte de ses fonctions. C'est grâce à sa gestion habile que l'avoir de notre compagnie prospère d'année en

année. M. le Président propose l'inscription de ces félicitations au procès-verbal. (*Applaudissements.*)

Le Secrétaire, M. V. Tourneur, trace ensuite un tableau de l'activité morale de la Société pendant l'année 1912; il s'exprime de la manière suivante :

La plus belle qualité que l'on puisse accorder à un rapport périodique, c'est certes la brièveté. Je vais donc faire de mon mieux pour ne retenir votre attention que pendant quelques instants.

L'activité dont notre compagnie n'a cessé de donner des preuves depuis sa fondation ne s'est pas ralentie pendant le dernier exercice. Ce m'est un plaisir et un orgueil de constater le nombre et la variété des mémoires publiés dans le tome LXVIII de la Revue.

M E.-J. SELTMAN a consacré quelques pages à un beau tétradrachme de Pyrrhus, roi d'Épire, et, à cette occasion, s'est utilement étendu sur divers procédés employés par les faussaires pour reproduire des monnaies rares. Quant à la monnaie prétendûment d'Himera, à la légende IATON, sur laquelle M. Seltman est revenu dans un article où il accepte l'interprétation trop ingénieuse proposée par M. Kinck, c'est une monnaie d'Ietae, ville de Sicile, située à l'ouest d'Himera, qui s'appelle encore aujourd'hui Iato. IATON est l'ethnique au génitif pluriel. Mais M. Seltman a eu du moins le mérite d'établir le bien-fondé de la lecture de cette légende.

M. FRÉD. ALVIN a enrichi la série des monnaies de Hainaut d'un billon noir inédit de Jean IV de Brabant, M. C. RUTTEN a fait connaître une double mite de Phi-

lippe le Beau, frappée à Bruges, en même temps que tous les comptes qui se rapportent à sa fabrication.

M. le Vte B. DE JONGHE a publié quatre monnaies de s'Heerenberg de la seconde moitié du XVIe siècle qui font partie de sa riche et inépuisable collection.

Votre secrétaire s'est efforcé de retracer, à l'aide des documents conservés dans les archives, l'histoire de l'atelier monétaire de Bruges au XVIIIe siècle, jusqu'à sa suppression en 1786.

Les premières monnaies belges de nickel ont fait l'objet d'une étude définitive de la part de MM. DE WITTE et SCHNOCK, et enfin M. le Ct A. BABUT, rassemblant des notes de voyage, à retracé l'historique du monnayage d'Omdourman qui, commencé par le Madhi en 1885, devait se terminer en 1898, lors de l'anéantissement des troupes de son successeur, le Khalife Abd-Allah, à la bataille de Kerreri.

Le chapitre des médailles a été illustré par la publication due à M. FRÉD. ALVIN de la médaille du Grand Serment des Arbalétriers représentant la « Domus Isabellae ». Cette pièce constitue un document de premier ordre pour l'iconographie bruxelloise : Elle fournit la seule représentation qui nous soit parvenue d'un monument intéressant, tant au point de vue de l'architecture qu'à celui de l'historiographie, et dont il ne reste aucune trace aujourd'hui.

Les jetons de la Ville de Bruges ont fait l'objet d'un mémoire consciencieux de M. A. VISART DE BOCARMÉ. Notre contrôleur les a étudiés depuis 1623, date à laquelle ils paraissent avoir été frappés pour la première fois, et, à l'aide des comptes de la Ville, a soigneusement commenté les exemplaires qu'il a relevés dans les collections publiques et particulières.

Un jeu de poids de marchandises de la ville de Hasselt a été minutieusement décrit par M. A. DE WITTE qui en est l'heureux propriétaire; notre infatigable vice-président a également fait connaître quelques sceaux matrices de sa collection, parmi lesquelles se trouve le cachet du comte Jean-Henri de Frankenberg, cardinal-archevêque de Malines,qui jouit d'une grande popularité lors de la révolution brabançonne, et l'amusant cachet tirebouchon du chanoine brugeois Bernard Adrien Noë, protonotaire apostolique à la joyeuse devise : *exhilarans et pacificans.*

J'allais oublier les sceaux de familles anversoises du XIVe siècle et du XVe, auxquels M. F. DONNET a consacré des notices précises de généalogiste érudit et disert.

Tel est, Messieurs et chers Confrères, le bilan des travaux publiés par notre société en 1912; ils font honneur à tous ceux qui y ont collaboré, et ils sont allé porter à travers le monde le témoignage de la science et de l'activité des numismates belges.

Dans le courant de l'année dernière, la mort a fauché dans nos rangs. Six de nos confrères nous ont quittés à jamais; un dernier hommage leur a été rendu dans nos colonnes par MM. A. de Witte et Frédéric Alvin.

Les rubriques de la bibliographie, des faits divers des trouvailles, des ventes ont été abondamment remplies par les soins de MM. Alvin, Bernays, Vte B. de Jonghe, de Witte, Hollebeke et Tourneur. Nous voudrions cependant voir nos confrères nous adresser plus souvent des communications qui pourraient prendre place tout au moins dans les mélanges. Beaucoup d'entre eux pourraient relever dans les communes où ils résident, de menus faits concernant la numismatique, dont la réunion constituerait une documentation souvent précieuse pour des études ultérieures.

L'activité externe de notre société n'a pas été bien grande; nous n'avons pu nous faire représenter à la section numismatique du Congrès international de Rome, en octobre dernier; sous ce rapport, notre société a des progrès a réaliser; elle affectionne trop son intérieur, et doit se mêler davantage au monde étranger.

Elle s'est simplement associée à la manifestation organisée en l'honneur de M. A. de Witte, en juillet dernier, alors que, logiquement, elle eût dû prendre l'initiative de celle-ci. De fâcheux précédents l'ont obligée à agir de la sorte, mais l'empressement avec lequel ses membres ont répondu à l'appel du comité organisateur, a montré que la tradition protocolaire n'a point desséché les sentiments de son cœur.

Mais, messieurs, le bibliothécaire demande au secrétaire de lui céder la parole, et, en maître Jacques, je lui obéis.

La bibliothèque s'est, cette année, accrue dans des proportions considérables. Vous savez tous que MM. Ernest et Julien Vanden Broeck, en souvenir de notre regretté confrère Édouard Vanden Broeck, nous ont fait don de la bibliothèque de feu leur père, et de ce qui subsistait des collections numismatiques de celui-ci. Ce riche cadeau comporte environ 125 ouvrages, 1,100 catalogues et 1,200 brochures et tirages à part, 17 médaillons et 700 monnaies, médailles, jetons, méreaux clichés, etc. L'importance de ce don nous a mis momentanément dans l'embarras; le triage des imprimés doubles va être achevé, mais le classement des médailles a été jusqu'à ce jour impossible par suite du manque de place dans nos médailliers. Votre bureau prendra prochainement des mesures dans le but de résoudre cette difficulté.

Pour le reste, les accroissements ont été normaux, et

vous avez pu en lire régulièrement le détail dans la Revue; je signale tout spécialement à votre reconnaissance les noms des généreux donateurs qui sont Alphonse de Witte, G. Devreese, B. Stenersen, P. Dubois, P. Wissaert, R. de Beaucourt de Noordvelde, E. Lombaerts, A. Mauquoy, Jos. Fisch, Marcel de Contreras et E. Peny. Qu'ils soient remerciés une fois de plus pour leur libéralité à notre égard.

M. le Président après avoir félicité chaudement M. le Secrétaire pour son rapport, prie M. Fréd. Alvin d'exposer l'état des travaux de la Commission pour la publication des jetons des Pays-Bas, dont il est président.

M. Alvin annonce que, vu la dépense considérable qu'entraînerait une description sur fiches imprimées de tous les jetons des provinces belges, la Commission a décidé de se contenter provisoirement de fiches manuscrites pour la rédaction desquelles il fait appel à tous les membres de bonne volonté. Il présente à l'assemblée des spécimens de fiches à remplir qui sont mises à la disposition de nos confrères. Le matériel est prêt, il ne s'agit plus que de se mettre au travail.

Il est procédé ensuite à l'élection de deux membres effectifs en remplacement de nos regrettés confrères MM. Cogels et Petit de Thozée, décédés dans le courant de l'exercice précédent.

MM. le C^t J Dugniolle et Ch. Gilleman sont élus à l'unanimité.

Deux places de correspondants regnicoles se

trouvant vacantes par ce fait et trois autres restant à conférer à la suite de la mort de MM. Urban, Drion et Vande Vyvere-Colens, il est procédé à l'élection de cinq membres correspondants regnicoles. Sont élus à l'unanimité :

M. le lieutenant R. Hennet, à Bruxelles;

M. Ch. Dupriez, fondateur de la *Gazette Numismatique*, à Bruxelles;

M. Eggen, avocat à Gand;

M. Lucien Renard, secrétaire de l'Institut archéologique liégeois, à Liége;

M. E. Van Heurck, membre de la commission administrative du Musée du Folklore, à Anvers

M. A. de Witte rappelle ensuite que notre Société, fondée en 1841, fêtera bientôt son 75e anniversaire. Il importe, dit-il, que nous manifestions notre vitalité. Trop souvent les autorités ignorent notre existence, il faut donc leur montrer que nous existons. Il conviendrait d'élaborer un programme de ce qui se fera à cette occasion; on pourrait songer à une séance solennelle; à l'institution d'un prix de numismatique et peut-être à bien des choses encore. Le mieux serait de nommer une commission chargée de faire des propositions à l'assemblée générale de l'année prochaine.

M. le Baron Prisse propose de confier cette mission au Bureau; M. De Witte déclare qu'il est nécessaire d'adjoindre un certain nombre de

membres à celui-ci. M. Devreese propose M. Alvin.

Après discussion, l'assemblée décide qu'outre le bureau, la commission comprendra MM. Alvin, Brunin et Donnet.

M. le Président annonce que le prochain Congrès international des Sciences historiques se tiendra cette année à Londres, du 3 au 9 avril. Le Gouvernement y a envoyé des délégués, mais, naturellement, il a cette fois encore oublié les numismates. Comme notre Société a été invitée à s'y faire représenter par le comité organisateur, il prie l'assemblée de désigner un délégué. Il est décidé que la Société sera représentée à Londres par son président, ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par son vice-président.

L'assemblée délégue ensuite au Congrès archéologique de France, qui se tiendra à Moulins, M. le Vte de Ghellinck-Vaernewyck; celui-ci présentera à la prochaine assemblée générale un rapport sur les travaux numismatiques qui auront été soumis au Congrès.

On décide ensuite que MM. Tourneur, C^t^ J. Dugniolle et G. Brunin seront les représentants de la Société royale de Numismatique au Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique qui se tiendra à Gand cet été. Le Secrétaire est chargé d'aviser ces divers congrès de ces décisions.

COMMUNICATIONS.

M. Fréd. Alvin décrit et commente une médaille de N.D. de Celles, honorée en l'église Saint-Georges, à Liége, qui fut gravée par Jérôme Noël, tailleur de fers de la Monnaie de Liége, sous le règne de Ferdinand de Bavière.

M. le Président remercie M. Alvin et exprime le désir de voir paraître son travail dans la Revue, ce que ce dernier promet. (*Applaudissements.*)

M. le Vte de Ghellinck-Vaernewijk fait circuler, tout en les interprétant : 1° le cachet du Cte de Cobentzl, nommé gouverneur général des Pays-Bas en 1753; 2° un ex-libris du même personnage, à ses armes; 3° le cachet de la comtesse sa femme. L'orateur attire l'attention sur certains détails d'héraldique et promet de faire de sa communication un article pour la *Revue*.

M. A. de Witte établit que les jetons au Saint-Esprit de la Fondation van Hemelryck de Malines, en usage depuis 1490, et dont il existe de multiples variétés, sont en réalité, malgré leur caractère religieux, des jetons municipaux. Ils étaient, en effet, distribués chaque année aux membres du magistrat à la messe de la fête du Saint-Esprit, et constituaient de petits profits pour les bourgmestres et les échevins.

M. A. de Witte fait ensuite circuler un sceau de l'église de N. D. de Tongres qui représente la flèche et la tour de ce monument. Cette flèche fut détruite par le feu en 1677, et le sceau en ques-

tion est peut-être le seul document qui permette de se la représenter.

M. V. Tourneur fait ensuite connaître une médaille inédite d'Antoine Morillon, représentant Socrate ; il signale une seconde médaille, également inédite, et du même artiste, au buste d'Aristote, qui se trouve dans la collection du Dr J. Simonis. La biographie de Morillon est loin d'être entièrement connue : après son voyage à Rome, il fit un second séjour en Italie, et particulièrement à Venise, en compagnie de l'anversois Goropius Becanus, probablement en 1553. Morillon s'était lié, pendant ses études à Louvain, avec l'humaniste Pighius; celui-ci le mit en scène dans un livre intitulé *Themis, seu de lege divina.* Anvers Plantin, 1568. Dans cette œuvre et dans une dissertation du même auteur, intitulée *Mythologia* ΕΙΣ ΤΑΣ ΩΡΑΣ, on trouve des renseignements utiles qui permettront d'enrichir ce que nous savons d'Ant. Morillon. M. Tourneur a retrouvé également les *Adversaria* de Morillon que l'on croyait perdus ; ils reposent à la Bibliothèque communale de Tournai (Ms. 118), mais ne renferment rien d'intéressant. Il signale également à la Bibliothèque de Besançon un *Index meliorum auctorum* daté de Louvain 1745 et rédigé par le même Morillon. (*Applaud.*)

La séance est levée à midi quarante.

Le Secrétaire,
Victor Tourneur.

Pr le Président,
Le Vice-Président,
A. de Witte.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2e TRIMESTRE 1913

Avis : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Victor Tourneur, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Berliner Münzblätter*, nos 134 à 138. — *Blätter für Münzfreunde*, 1913, nos 2 à 5. — *Frankfurter Münzzeitung*, nos 146-149. — *Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen*, 1912. — *Mitteilungen der Bayerischen Numismatischen Gesellschaft*, XXX, 1912. — *Triersche Jahresberichte*, IV, 1911. — *Römisch-germanisches Korrespondenzblatt*, IV, 1912.

Autriche-Hongrie. — *Numizmatikai Közlöni*, 1913, no 2. — *Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne*, 1913, no 2. — Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde : *Mitteilungen*, 1913, no 2; *Zeitschrift*, Zweiter Band, no 4. — *Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, nos 354-357. — *Numismatische Zeitschrift*, V, 2; VI, 1. — *Sitzungsberichte der Vereinigten numismatischen Gesellschaften Deutschlands und Oesterreichs*, 1912.

Belgique. — Académie royale d'archéologie : *Annales*, V, no 1. — *Bulletin*, 1912, no 4. — Cercle archéologique et historique d'Audenaerde : *Annales*, IV, no 2. — Cercle archéologique d'Ath et de la région : *Statuts*. — Société d'Émulation de Bruges : *Annales*, LXII, no 4; LXIII, no 1. — Académie royale de Belgique : *Bulletin de la classe des Lettres*, etc., 1912, no 12; 1913, nos 2 à 4. — Commission royale d'histoire : *Bulletin*, 1912, no 4. — Commissions royales d'art et d'archéologie : *Bulletin*, 1912, nos 9-12. — Administration des monnaies : *Rapport au Ministre des Finances*, 1912. — *Durendal*, 1913, nos 1-4. — *La Gazette numismatique*, 1913, nos 2-4, 5-7. —

Revue bibliographique belge, 1912, nos 11-12; 1913, no 1. — Société royale d'archéologie de Bruxelles : *Annuaire*, 1913, (XXVe année d'activité 1887-1912). — Cercle historique et archéologique de Courtrai : *Bulletin*, X, no 1. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Bulletin*, 1913, nos 1 à 3. — *L'ancien pays de Looz*, nos 9 à 12. — *Chronique archéologique du pays de Liège*, 1913, nos 1 à 3. — *Archives belges*, 1913, nos 2 à 4. — *Wallonia*, 1913, nos 2-4. — Université catholique de Louvain : *Annuaire*, 1913. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, IX, no 1. — *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1913, no 1. — Cercle archéologique de Malines : *Bulletin*, XXII. — Cercle archéologique de Mons : *Annales*, XLI. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut : *Mémoires*, no 63. — Société archéologique de Namur : *Annales*, XXXI, no 1, f. B. — Société d'archéologie et d'histoire de Verviers : *Bulletin*, no 12.

États-Unis d'Amérique. — *Bulletin of the Archeological Institute of America*, III, no 5; VII, no 1.

France. — Société de Borda : *Bulletin*, 1913, no 1. — Société archéologique de Tarn et Garonne : *Bulletin*, XXXIX, nos 1-4. — Société archéologique et historique de l'Orléanais : *Bulletin*, no 202. — *Gazette numismatique française*, 1912, no 4. — *Revue numismatique*, 1912, no 4. — Société française de numismatique : *Procès verbaux*, 1912. — *Bulletin de correspondance hellénique*, 1912, V-XII. — Administration des monnaies et médailles : *Rapport au Ministre des Finances*, 1912. — *Polybiblion* (part. litt. et techn.), 1913, février à avril.

Grande-Bretagne. — *The Numismatic Chronicle*, 1912, no 4; 1913, no 1. — *Numismatic Circular*, 1913, nos 3-5.

Italie. — *Bollettino italiano di numismatica*, X, nos 5-6; XI, no 1. — *Rivista italiana di numismatica*, 1913, no 1. — *Bollettino del Museo civico di Padova*, nos 4-6. — *Rassegna numismatica*, 1912, nos 3-6; 1913, nos 1-2. — *Il supplemento all' opere « Le monete...»* (Cagiati), II, 11-12; III, 3-4.

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde*, 1913, no 1.

Portugal. — *O Archeologo Portugês*, XVI, 1911.

Suisse. — *Revue suisse de numismatique*, XVIII, no 3.

Ouvrages non périodiques.

(*Hommages des auteurs.*)

Babut (A.). — *Ateliers monétaires des Rois de France. Chambéry et Turin au XVIe siècle* : 1536-1559. Genève, 1912 ; ext. in-8 (13 pp.).

Bernays (Éd.). — *L'atelier monétaire de Namur de* 1578 *à* 1579. Bruxelles, 1913 ; ext. in-8° (42 pp., grav.).

Cagiati (Memmo). — *Le monete del Gran Conte Luggiero spettanti alla zecca di Mileto.* Naples, 1913, ext., in-8° (15 pp., grav.).

Gnecchi (Francesco). — *Appunti di numismatica romana.* CIII. Medaglione di bronzo di Mariniana. CIV. Poche aggiunte al « Corpo » dei Medaglioni. Milan, 1913, ext., in-8 (14 pp., 1 pl.).

Papadopoli (N.). — *Monete italiane inedite.* VI. Milan, 1913; ext. in-8° (43 pp., fig.).

Seltman (E.-J.). — *On some names, symbols, and letters on coins.* Athènes, 1913 ; ext. in 8° (10 pp., grav.).

Soutzo (Michel-C.). — *Contribution à l'étude de l'inégalité pondérale des as libraux des Romains.* Vienne, 1912, ext. gr. in-8° (pp. 149-156, grav.).

Tolstoï (Comte Jean). — *Monnaies byzantines.* Livraison IV. *Les monnaies de Justinien Ier et de Justin II.* Saint-Pétersbourg, 1913; gr. in-8° (pp. 353-464, pl. 25-32).

Tourneur (Victor). — *La médaille en Belgique en* 1912. Bruxelles, 1913 ; ext. in-8° (54 pp., pl.).

Witte (Alph. de). — *Jean-Baptiste-Chrysogome Marquart, essayeur général puis waradin de la Monnaie de Bruxelles. Sa vie, son œuvre comme médailleur.* Bruxelles, 1912 ; ext. in-8° (54 pp., pl.).

Ouvrages anonymes et catalogues.

Münzen und Medaillen, n° 1678, Fr. von Parpart (Rudolph Lepke, Berlin). — Sammlung Graf J.-J. Tolstoï Russische Münzen (Adolph Hess, Francfort). — Katalog (Adolph E. Cahn, Francfort s/ Main). — Auktions-Katalog VII, (A. Riechmann, Halle s/Saale). — Auk-

tions Katalog, XLI, XLIII, XLIV (Brüder Egger, Vienne). — Catalogue n° 112*bis* (Charles Dupriez, Bruxelles). — Jetons, vente du 11 mars 1913 (Ét. Bourgey, Paris). — Monnaies obsidionales et de nécessité, etc. ; Monnaies romaines et grecques, mars et mai 1913 (J. Schulman, Amsterdam).

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. A. de Witte.

1. G. Devreese. Essai en plomb de la médaille d'E. Acker.

Don de M. Joseph Fisch.

2. H. Heusers. Médaille offerte par la population d'Ostende à son bourgmestre Auguste Liebaert. Bronze.

3. J. Fisch. XXVe anniversaire du Volksbelang. Plaquette. Bronze.

Don de M. A.-R. Frey.

4. Nouvelle pièce de 5 cents des États-Unis.

Acquisition.

5. Eug.-J. De Bremaeker. La Télégraphie-Sans-Fil. Plaquette. Bronze.

Bruxelles, le 15 mai 1913.

Le bibliothécaire,
Victor Tourneur.

LES VILLES AMIRALES

DE L'ORIENT GRÉCO-ROMAIN

(Planche XIV.)

Sous l'Empire, on voit un certain nombre de villes d'Orient porter le titre de ναυαρχίς, d'amirales; cette dénomination n'est pas explicite par elle-même; elle n'indique pas clairement à quoi elle correspondait; aussi, du jour où elle fut découverte, s'est on efforcé d'en déterminer la signification.

Vaillant (1) affirma que ce nom était donné aux villes dans lesquelles résidait l'amiral commandant la flotte destinée à protéger la province à laquelle appartenait la cité, ou dans lesquelles l'Empereur avait établi une station navale.

(1) *Urbes navarchides.* — Navarchis autem urbs dicebatur quæ classi provinciae praerat, seu quod navarchus in provincia ab imperatore constitutus, qui maritimas ejus partes a piratis defenderet, in ea staret seu quod imperator stationem navium in urbe haberet. J. Vaillant. *Numismata imperatorum Augustorum et Caesarum,* 2e éd. Amsterdam, Gallet, p. 215.

Le Père Harduin (1) identifia imprudemment ναυαρχίς avec *classicus*, épithète donnée à certaines colonies dans lesquelles étaient fixés d'anciens soldats de la flotte.

Spanheim (2) épousa l'opinion de Vaillant.

L'abbé Mazzolenus (3) supposa que les villes ornées de cette épithète étaient celles dans lesquelles existait un collège de marins.

Ignara (4) s'imagina que l'on appelait amirales les villes qui possédaient en propre une flotte.

(1) J. Harduin. *Nummi antiqui populorum et urbium*. Paris, 1684, p. 143. Ναυαρχίδα porro classicam interpretor, quo nempe modo Forum Julii in provincia Narbonensi, lib. III, sect. V. *Colonia classica* nuncupatur, quod Imperatoriae classis navale id foret : τὸ ναυσταθμὸν τοῦ Καίσαρος, inquit Strabo, lib. IV, p. 184.

(2) Adeo ut illustrior habenda sit haec ΝΑΥΑΡΧΙΔΟΣ quam sibi vindicant aliquot urbes maritimae in antiquis earundem nummis appellatio ; quo dicta paullo ante nauium seu classis apud se statio, ac earum praefectura quae iisdem urbibus incumberet, designatur. Ut proinde non navale solum ibi foret, seu ναυσταθμόν, vel νεώριον, citra ullum caeteroquin ius aut imperium in naues ibi in statione tantum positas. — Ez. Spanheim. *Dissertationes de praestantia et usu numismatum antiquorum*. Ed. nov. Londres, 1706, I, p. 687.

(3) Itaque opinor Urbes navarchides eas fuisse quae corpus seu coetum habebant navarchorum seu navicularioruin, genere facultatibusque fretorum, quibus onus praesertim frumentarii commeatus incumberet atque in id praedia haberent his obligata muneribus ; indeque tum aliis privilegiis gauderent tum essent a vectigali praestatione immunes. Mazzolenus, *In numismata aerea selectiora maximi moduli e museo Pisano animadversiones*. Bergame, 1744, III, p. 254.

(4) Ναυαρχία horum temporum non donabat imperium maris in provincia, sed utique notabat, huic aut illi urbi classem instructam habere. Quemadmodum et ipsum arrogans τοῦ θαλαττοκρατεῖν verbum (ut Casaubonus in *Comment. ad Polyb.*, p. 197 docuit) non semper de imperio

Enfin, Eckhel (1) revenant à l'opinion de Vaillant, estimait que les Empereurs avaient réparti leurs flottes dans les diverses provinces, à la fois pour garder celles-ci et pour en assurer le ravitaillement; on aurait donc donné le nom de ναυαρχίς d'abord aux stations de la flotte semblables à celles de Ravenne et de Misène, en Italie; ensuite, les villes grecques, qui aimaient à se parer des titres les plus vains, auraient pris cette qualification quand elles possédaient un bon port bien fréquenté par les navires.

Pour pouvoir déterminer la valeur du titre de ναυαρχίς, il convient de fixer aussi exactement que possible les époques auxquelles il apparaît, et de délimiter l'aire de dispersion des villes où on le rencontre.

* * *

Ναυαρχίς se lit pour la première fois en 80/81 de notre ère, sur les monnaies de Sidon contempo-

maritimo est accipiendum : interdum de eo dicitur... qui copiis navalibus fuerit instructior, aut qui in proximo sibi mari impune vagatur sine metu potentioris. [N. Ignara]. *De palaestra neapolitana commentarius*. Naples, 1770, p. 285.

(1) Existimo primum ab imperatoribus per opportunos portus classes ad provinciarum custodiam aut rem frumentariam distributas, easque dictas ναυαρχίδας sive classicas, quales fuere per Italiam Ravenna et Misenus ; factum deinde aemulatione urbium, ut si qua praestare sese portus commoditate naviumque numero credidit, ναυαρχίδος quoque nomine se posse gloriari existimaret, satis perspecta urbium Graecarum libidine quaecumque titulorum umbras ambitiose aucupantium. Eckhel. *Doctrina numorum veterum*, IV, p. 310.

raines de la fin du règne de Titus et de celui de Domitien (1). Il existe, en effet, une série de pièces sans nom d'Empereur, portant au droit le buste de la Tyché de Sidon et au revers l'inscription ΣΙΔΩΝΟΣ ΘΕΑΣ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑΣΥΛΟΥ ΚΑΙ ΝΑΥΑΡΧΙΔΟΣ avec les dates ΑϟΡ, ΓϟΡ et ⊏ϟΡ et ΗϟΡ, c'est-à-dire 191, 193, 196 et 198. Comme l'ère de Sidon commence en automne 111 avant Jésus-Christ (2), ces pièces sont respectivement de 80/81, 82/83, 85/86, et 87/88 de notre ère.

Reichardt (3) a voulu faire remonter ces pièces à l'an 57 avant Jésus-Christ; mais, outre que le style de ces monnaies ne s'y prête pas, il faudrait supposer qu'il y aurait eu à Sidon deux ères différentes, ce qui est peu vraisemblable (4).

Peut-être le titre de ναυαρχίς a-t-il déjà été accordé à Sidon sous Vespasien. Vaillant (5) a, en effet, publié une monnaie à l'effigie de cet empereur, sur laquelle on lit au revers ΣΙΔΩΝΟΣ ΝΑΥΑΡ. Le type de ce bronze serait une femme debout, ayant sur la main droite une Victoire et, dans la gauche, un bâton.

Sous Trajan, on trouve l'inscription complète : ΣΙΔΩΝΟΣ ΝΑΥΑΡΧΙΔΟΣ, accompagnant deux

(1) G.-F. Hill. *Cat. Brit. Mus. Phœnicia*, p. 174, nos 193-196.

(2) G.-F. Hill. *O. l.*, p. 350.

(3) H.-C. Reichardt. *Die Aera der autonomen Münzen Sidon's. Numismatische Zeitschrift*, 1869, p. 384.

(4) Cf. G. F. Hill. *Cat. Brit. Mus. Phœnicia*, p. cvi.

(5) Vaillant. *Numismata imperatorum*, p. 21. — Mionnet, V, p. 382, no 309.

sujets différents : une femme demi-nue, debout sur une galère, la main droite étendue, avec la date ΕΚΣ, 225, soit 114/115, de notre ère (1), et un héros vêtu d'un manteau attaché au cou, debout sur une proue, paraissant donner de la main droite étendue, l'ordre de marcher en avant (2). Sur les diverses variétés de cette pièce, on relève les dates ⊏ΚΣ, 226, soit 115/116 de notre ère, et ΖΚΣ, 227, 116/117 de notre ère.

Après Sidon, le titre de ναυαρχίς apparaît à Dora, sous Trajan (3) également. Le texte de la légende est : ΔΩΡ ΙΕΡ·ΑϹΥΛ "ΑΥΤΟΝ ΝΑΥΑΡ, avec les dates ΡΟΕ, 175 et ΠΡ, 180, qui, vu que l'ère de Dora commence en 64 avant Jésus-Christ (4), donnent 111/112 et 116/117 après Jésus-Christ.

Le type ici ne présente guère d'intérêt ; il est formé par la tête de Doros laurée ; notons toutefois que dans le champ on relève un aplustre.

La même inscription se retrouve sous Hadrien (5), avec la date ΠΡ (180) soit 116/117 de notre ère, et sous Antonin le-Pieux (6), en l'an ΛϹΖ (207), c'est-à-dire 144/145 après J.-C.

Une inscription nous apprend que sous Ha-

(1) Six variétés au British Museum. Voy. *Cat.*, p. 180, nos 218-223.

(2) G.-F. Hill. *Cat. Brit. Mus. Phœnicia*, nos 218-223. M. Mac Donald croit reconnaître dans ce héros Cadmus. *Catalogue of the Hunterian collection*, III, p. 254, note.

(3) G.-F. Hill. *Cat. brit. Mus. Phœnicia*, p. 117, nos 30 et 31.

(4) G.-F. Hill. *O. l.*, p. lxxv.

(5) G.-F. Hill. *Cat. Brit. Mus. Phœnicia*, p. 118, nos 38 et 39.

(6) *Ibidem*, p. 118, nos 40 et 42.

drien, Laodicea ad Mare s'intitulait aussi ναυαρχίς : ἡ πόλις Ἰουλίεων τῶν καὶ Λαοδικέων τῶν πρὸς Θαλ(ά)σσῃ τῆς ἱερᾶς καὶ ἀσύλου καὶ αὐτονόμου ναυαρχίδος (1).

Une source analogue nous donne le même renseignement pour Tripolis de Phénicie : dans un décret en l'honneur d'Æmilius Juncus (2), proconsul d'Asie, la ville se dénomme : Τριπλιτῶν τῆς Φοινείκης τῆς ἱερᾶς καὶ ἀσύλου καὶ αὐτονόμου καὶ ναυαρχίδος (3). Mais c'est seulement sous Elagabale que cette indication apparaît sur les monnaies : on voit sur celles-ci une galère munie d'une voile carrée, et la légende ΤΡΙΠΟΛΙ ΝΑΥΑΡΧΙ, ainsi que la date ΑΛΦ, 531, soit 219/220 de notre ère (4).

(1) C. I. A. III, 479. Cf. Henzen, *Bollettino dell' Instituto di Correspondenza archeologica*, 1862, p. 135 : Dicesi inoltre ναυαρχίς con riguardo al gran commercio marittimo di esse che, secondo Strabone, si fece in ispicie con Alessandria d'Egitto. (*Strabo*, p. 751.)

(2) *Prosopographia imperii romani*, I, p. 28, n° 235.

(3) C. I. A. III, 622. — Dittenberger, 587. Celui-ci commente le mot ναυαρχίς : Haec quatuor vocabula redeunt de Laodicea ad mare. Appellatio ναυαρχίς in nummis quidem Tripolitanorum non invenitur ante Elagabali principatum (Eckhel, *D. N.*, III, 375) ; quod hic videmus iam saeculo ante civitatem ea usam esse, nihil habet miri, praesertim cum idem de Laodicea quoque usu veniat quae n. 663, 5 id nomen gerit, cum nummi qui extant totius aetatis quae est inter Augusti et Caracalla imperium, nullum eius exemplum praebeant. Primi omnium Sidonii eum honorem nacti videntur quorum in nummis iam commemoratur imperatore Domitiano a. 85 p. Chr. (Eckhel. *D. N.*, III, p. 368), tum Hadriani imperio (117-138 p. Chr.) aliae accesserunt, inter quas Tripolitanos et Laodicenses fuisse hi tituli docent. Cf. Eckhel, IV, 309.

(4) G.-F. Hill. *Cat. brit. Mus. Phœnicia*, p. 225, n° 133 et pl. XXVIII, 8.

Sous Antonin-le-Pieux (138-161), une ville du nom de Nicopolis a émis des monnaies à la légende **ΝΕΙΚΟΠΟΛΕΩϹ ΙΕΡΑϹ ΝΑΥΑΡΧΙΔΟϹ** (1) que l'on y retouve sous Sévère Alexandre (2) (222-235). Les sujets représentés n'ont rien à voir avec la légende : dans le premier cas, c'est une femme debout tenant de la main droite une patère, et de la gauche une haste ; dans le second, c'est Némésis sous un temple distyle.

Une inscription qui fournit la date de 174 après Jésus-Christ nous apprend que Tyr se disait aussi ναυαρχίς, bien qu'aucune de ses monnaies ne fasse mention de ce titre : Ἐπιστολὴ γραφεῖσα τῇ πόλει Τυρίων τῆς ἱερᾶς καὶ ἀσύλου καὶ αὐτονόμου μητροπόλεως Φοινείκης καὶ ἄλλων πόλεων καὶ ναυαρχίδος (3).

Des monnaies de Elaeussa Sébasté (Cilicie) de Crispine, femme de Commode (4), († 183), Albin (5), (193-197), Julia Domna (6), femme de Septime-

(1) Eckhel. *Cat. Mus. Caes. Vindob.*, p. 102, nº 2. — Mionnet. *Supplément*, t. III, p. 382, nº 168.

(2) Vaillant. *Numismata graeca*, p. 138. — Mionnet. *Supplément*, t. III, p. 400, nº 299.

(3) C. I. G., 5853. — Dittenberger, 595. — J. Franz commente le mot ναυαρχίς : Audit praeterea ναυαρχίς quo eodem elogio quum etiam Sidon et Dora ornentur; Ignara bene ad jus classis habendae concessum rettutit.

(4) Mionnet, III, 600, 603. — Imhoof-Blumer, *Kleinasiatische Münzen*, p. 442.

(5) Mac Donald. *Catalogue of the Hunterian Collection*, t. II, 540, pl. LIX, 20. — Imhoof-Blumer. *Kleinasiatische Münzen*, p. 442.

(6) Imhoof-Blumer. *Kleinasiatische Münzen*, p. 443.

Sévère († 217), et de Géta (1) (198-211), nous fournissent la légende **CЄB ІЄ ACV AVTON NAV** (ou **NAVAPXIC**) **ЄΛЄVΘЄPA.** Elle accompagne la représentation de divinités locales : Aphrodite Urania (?), Dionysos, Zeus assis, et Asklèpios.

Le numéraire de Gordien III (238-244) (2), de Philippe (3) (244-249), d'Otacilia Severa (4), femme de Philippe, de Valérien père (5) (254-260) et de Salonine (6), femme de Gallien, donne pour Korycos (Cilicie) **KΩPVKIΩTΩN AVT NAVAPXIC.** Cette légende accompagne les représentations de Poseidon, de Hermès et de Dionysos.

Sous Philippe (7) (244-249), Trajan Dèce (8) (249-251) Valérien père (9) (254-260) et Gallien (10) (254-268), Aigeae (Cilicie) fournit sur ses mon-

(1) G.-F. Hill. *Cat. Brit. Mus. Lycia*, etc., 236.

(2) AV K M AN ΓΟΡΔΙΑΝΟ. Buste drapé, à droite, de Gordien III, lauré. *Rev.* KΩPVKIΩ TΩN NAVAP | XIΔ OC. Poseidon debout, à droite, le pied gauche posé sur une proue de navire, s'appuyant de la main droite sur un sceptre et tenant un dauphin sur la main gauche. Bronze. Diamètre, 24 mm. *Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Voy.* pl. XIV, 4.

(3) Imhoof-Blumer. *Kleinasiatische Münzen*, p. 463, n° 5.

(4) G.-F. Hill. *Cat. Brit. Mus. Lycaonia*, etc., p. 69, n° 19, pl. XII, 7.

(5) *Ibidem*, p. 69, n°s 21 et 22.

(6) *Ibidem*, p. 70, n° 26.

(7) Imhoof-Blumer. *Kleinasiatische Münzen*, p. 427, n° 17.

(8) Imhoof-Blumer. *Kleinasiatische Münzen*, p. 428, n° 19 et pl. XVI, 19.

(9) G.-F. Hill. *Cat. Brit. Mus. Lycaonia*, etc., p. 27, n°s 39-42.

(10) *Ibidem*, p. 28, n° 43.

naies la mention **ΑΙΓΕΑΙΩΝ ΝΕΩΚ ΝΑΥΑΡΧΙΔΟC**. Les types qui illustrent ce numéraire sont, sous Philippe, Dionysos; sous Trajan Dèce, un phare devant lequel navigue un navire marchant à la voile et à la rame; sous Valérien, l'Empereur portant la toge et tenant un étendard, Artémis chasseresse, un aigle, la Tyché d'Aigeae et Hèraclès accompagné d'Apollon.

Enfin, à l'époque de Gallien (254-268) sur les monnaies de Sidé de Pamphylie, on lit **CIΔHTΩN ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΝΑVΑΡΧIC**. Ici, les types sont tout à fait intéressants : c'est un port — le port de Sidé, sans doute — entouré d'une colonnade (Pl. XIV, 1); à l'intérieur, navigue une galère marchant à droite, sur la poupe de laquelle flotte un pavillon (1); une autre (Pl. XIV, 2 et 3) porte une galère à gauche, la voile hissée, avec également un pavillon à la poupe (2); une troisième pièce présente trois galères pourvues chacune d'un mât; sur l'une, flotte un pavillon (3). Ces pavillons sont caractéristiques; ils n'ont rien de ceux qui sont en usage dans les marines modernes; ces derniers sont attachés verticalement à une hampe; les pavillons qui ornent les navires de Sidé sont, au contraire, suspendus par le haut, à la façon des bannières.

(1) G.-F. Hill. *Cat. Brit. Mus. Lycia*, etc., p. 161, n° 112 et pl. XXVIII, 19.

(2) *Ibidem*, n° 113 et pl. XXIX, 1.

(3) Imhoof-Blumer. *Kleinasiatische Münzen*, p. 345.

Le matériel que nous venons de passer en revue permet de dresser le tableau suivant :

Phénicie	Sidon	Vespasien (?) (69-79).
		Titus (81-87).
		Trajan (114-117).
	Dora	Trajan (111-116).
		Antonin-le-Pieux (144)
	Tripolis	Hadrien (117-138).
		Elagabale (219).
	Tyr	Marc-Aurèle (140-180).
Syrie	Laodicée	Hadrien (117-138).
?	Nicopolis	Antonin-le-Pieux (138-161).
		Sévère-Alexandre (222-235).
Cilicie	Elaeussa-Sébasté	Crispine (vers 180).
		Albin (193-197).
		Julia Domna (vers 205).
		Geta (198-211).
	Corycos	Gordien III (238-244).
		Philippe (244-249).
		Otacilla Severa (244-249).
		Valérien père (254-260).
		Salonine (254-268).
	Aigeae	Philippe (244-249).
		Trajan Dèce (249-251).
		Valérien père (254-260).
		Gallien (254-268).
Pamphylie	Sidé	Gallien (254-268).

* * *

On remarquera que toutes les villes qualifiées de ναυαρχίς appartiennent à la Phénicie, à la Syrie, à la Cilicie, ou à la Pamphylie; une seule semble faire exception, c'est Nicopolis.

En effet, les monnaies portant **ΝΕΙΚΟΠΟΛΕΩϹ ΙΕΡΑϹ ΝΑΥΑΡΧΙΔΟϹ** ont été données jusqu'à présent à Nicopolis Actiaca (1), en Épire, une ville fondée par Auguste en commémoration de la bataille d'Actium.

On peut se demander si cette attribution est fondée. En effet, l'épithète de ἱερά est rarissime dans la Grèce propre (2); celle de ναυαρχίς ne s'y rencontre pas. D'autre part, on observe que le tableau ci-dessus fournit un ordre géographique rigoureux : il part de la Phénicie, remonte vers le nord, suit les côtes de Syrie et de Cilicie pour aboutir en Pamphylie. On s'attendrait donc à trouver Nicopolis sur les confins de la Syrie et de la Cilicie.

Or, Strabon (3), après avoir parlé d'Issus, mentionne sur le golfe de ce nom, Rhosos, Myriandros, Alexandrie, Nicopolis et Mopsuestia. Dans cette description, il part du côté du golfe qui touche à la Syrie et aboutit à Mopsuestia, qui se trouve sur le Pyramos. Nicopolis devait donc être située entre Alexandrie et Mopsuestia, c'est-à-dire vers le fond du golfe d'Issus.

(1) P. Gardner et R. St. Poole. *Cat. Brit. Mus. Peloponnesus*, ne donnent pas ces pièces, mais on les trouve dans Mionnet.

(2) On ne pourrait guère la mentionner qu'à Épidaure en Argolide. On lit sur certaines monnaies de l'époque impérale ΙΕΡΑϹ ΕΠΙΔΑΥΡΟΥ.

(3) Μετὰ δὲ Αἰγαίας Ἰσσὶς πολίχνιον ὕφορμον ἔχον καὶ ποταμὸς Πίναρος. ἐνταῦθα ὁ ἀγὼν συνέπεσεν Ἀλεξάνδρῳ καὶ Δαρείῳ. καὶ ὁ κόλπος εἴρηται Ἰσσικός. ἐν αὐτῷ δὲ πόλεις Ῥωσὸς καὶ Μυρίανδρος πόλις καὶ Ἀλεξάνδρεια καὶ Νικόπολις καὶ Μόψου ἐστία καὶ Πύλαι λεγόμεναι, ὅριον Κιλίκων καὶ Σύρων. Strabon, XIV, 5, 19.

Ptolémée (1) place Nicopolis dans l'intérieur des terres (2); il a été suivi par les modernes : depuis Forbiger (3), on localise Nicopolis, aux confins de la Cilicie et de la Syrie, vers l'endroit où le Taurus et l'Amanus se rejoignent. Là, se trouvait, en effet, une ville de Nicopolis dont les monnaies portent la mention : **ΝΕΙΚΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΤΗϹ ϹΕΛΕΥΚΙΔΟϹ ΙΕΡΑϹ** (4).

Mais cette ville était différente de la Nicopolis du golfe d'Issus; cette dernière semble devoir s'identifier avec Issus elle-même. Étienne de Byzance nous apprend, en effet, qu'Issus fut appelée Nicopolis à la suite de la victoire qu'y remporta sur Darius Alexandre le Grand (5). Ce nom fut vraisemblablement donné à une cité nouvelle qui s'éleva à côté de l'antique.

Le colonel Chesney (6) a proposé de voir les ruines de Nicopolis dans une cité qui se trouve à sept milles de la côte. Mais comme Nicopolis

(1) Ptolémée, V, 7. Νικόπολις ξθ' L" λξ' θ".

(2) Droysen, *Hellenismus,* I, p. 686, a émis l'hypothèse que cette Nicopolis était Νικατορίς, ville de Syrie, près de l'Euphrate, fondée par Seleucus Nicator. Cette attribution est évidemment inexacte.

(3) Forbiger. *Handbuch der Alten Geographie,* II, p. 290.

(4) W. Wroth. *Cat. Brit. Mus. Galatia,* etc., p. 265, nos 1-3.

(5) Etienne de Byzance, s. v. Ἰσσός, πόλις μεταξὺ Συρίας καὶ Κιλικίας, ἐν ᾗ Ἀλέξανδρος Δαρεῖον ἐνίκησεν. ἣ ἐκλήθη διὰ τοῦτο Νικόπολις ἀπ' αὐτοῦ. καὶ ὁ Ἰσσικὸς κόλπος... ἐκεῖ καὶ ὁ ποταμὸς Πεναρὸς ὀνομαζόμενος.

(6) Chesney. *Expedition for the Survey of the rivers Euphrates and Tigris,* I, p. 408.

était une ville maritime, il faut supposer que ses ruines auront disparu avec celles d'Issus.

*
* *

Il conviendrait maintenant de déterminer le sens et la valeur du titre de ναυαρχίς, que nous venons de localiser dans les villes maritimes de l'Orient.

Ce mot apparaît tardivement dans la littérature grecque. Il se rencontre pour la première fois chez Polybe (1), soit au milieu du IIe siècle avant J.-C. Diodore de Sicile (2) en fait ensuite usage, puis on le retrouve chez Plutarque (3). Chez ces trois auteurs ναυαρχίς est un adjectif qui s'emploie seul, mais avec ναῦς ou τριήρη sous-entendu. Il désigne invariablement le navire amiral. Son sens est donc bien net, il s'applique au navire qui porte le ναυαρχός, l'amiral.

On peut donc le traduire par amiral.

*
* *

(1) Ἐπεὶ δὴ σύνεγγυς αὐτῶν ἦσαν, ἀρθέντων τῶν συνθημάτων ἀφ' ἑκατέρας τῆς ναυαρχίδος, συνέβαλλον ἀλλήλαις. *Polybe*, I, 51, 1.

(2) [Ἀμεινίας] τριηραρχῶν πρῶτος ἐμβολὴν ἔδωκε τῇ ναυαρχίδι τῶν Περσῶν, καὶ ταύτην κατέδυσε καὶ τὸν ναύαρχον διέφθειρε. Diodore de Sicile, XI, 27. On ne pourrait pas trouver de passage plus clair pour établir le sens ναυαρχίς. ναυαρχίς est opposé à τριήρης, et ναύαρχος désigne clairement l'amiral, par opposition à τριήραρχος, capitaine de navire. Cf. Diodore, XX, 7, etc.

(3) Καὶ τέκνων ὁμοίως, πηδάλιον δημιουργῶν ἀσθῆναι, πυθόμενος ὅτι τοῦτο τὴν Θεμισθοκλέους ναυαρχίδα κυβερνήσει προπολεμοῦσαν τῆς Ἑλλάδος, ἡ τὴν Πομπηΐου τὰ πειρατικὰ καταναυμαχοῦντος. Plutarque. *Moralia*, ed. Didot, II, p. 954.

Ταχὺ δὲ σημεῖον ἄρας ἀπὸ τῆς ναυαρχίδος φίλιον, ὥρμησεν εὐθὺς ἐπὶ τοὺς κρατοῦντας τῶν Πελοποννησίων. Plutarque. *Alcibiade*, 27.

Reste à déterminer la raison pour laquelle ce qualificatif a été donné à certaines villes de l'Orient gréco-romain, et ici, peut-être ne sera-t-il pas inutile de revenir aux types qui ont été relevés sur les monnaies dont il a été fait mention. Tous ne sont pas également importants : les représentations des divinités locales qui ont été rencontrées ne peuvent rien nous apprendre pour résoudre la question qui nous occupe. Le navire dont on constate la présence sur les monnaies de Tripolis, le phare et le bateau marchant à la voile et à la rame de Corycos ne nous enseignent pas grand chose, mais, à côté de ces représentations, il en est d'autres dont l'examen peut être fécond en résultats.

*
* *

Lorsqu'on examine les trois monnaies de Sidé dont il a été question plus haut on est frappé par une particularité que présentent les navires qui s'y trouvent représentés. Sur les deux premières pièces, on aperçoit une galère portant en poupe un pavillon; sur la dernière, trois navires sont représentés, et un seul porte un pavillon.

Nous pouvons conclure de ce fait que le pavillon était l'insigne du navire amiral (1). L'amiral arbo-

(1) Exceptionnellement une voile pourpre servit d'insigne : tel fut le cas pour le navire qui portait Marc Antoine et Cléopâtre à la bataille d'Actium : Velo purpureo ad Actium cum M. Antonio Cleopatra venit eodemque effugit. Hoc fuit imperatoriae navis insigne. Pline. H. N., XIX, 22.

rait son pavillon sur le navire qui le portait, de même que le général plaçait son étendard sur sa tente (1).

Sur les flottes romaines, le pavillon s'appelait *vexillum navale* (2). Et, en effet, si l'on examine avec soin les monnaies de Sidé (Pl. XIV, 1, 2 et 3), on constate que le drapeau des navires a bien la forme du *vexillum* : c'est un morceau d'étoffe rectangulaire suspendu par le haut à une hampe, tel une bannière. Il se plantait sur l'aplustre du navire, à côté de la fascia, ou directement sur le pont.

On peut mieux se rendre compte de la chose en examinant un bas-relief funéraire de Pompéi (3) sur lequel on voit un navire pourvu de deux pavillons, l'un à la poupe, l'autre au sommet du mât (Pl. XIV, 7).

Nous possédons également des représentations

(1) Nous ne connaissons pas bien l'emploi des pavillons dans la marine antique. L'armée navale d'Alexandre en utilisait de multicolores pour faire des signaux : Temptatum est tingui linum quoque, ut vestium insaniam acciperet, in Alexandri Magni primum classibus Indo amne navigantis, cum duces ejus ac praefecti in certamine quodam variassent insignia navium. Stupuerunt litora flatu versicoloria pellente. Pline. H. N., XIX, 22.

(2) Denique victrices aquilas quocumque moveres,
Arebant tantis epoti millibus amnes.
Illyricum peteres, campi montesque latebant.
Vexillum navale dares, sub puppibus ibat
Ionium.

Claudien, XXI, 170-174, *De Laudibus Stilichonis*.

(3) F. Mazois, *Les ruines de Pompéi*. Paris, Didot, 1824, I, pl. XXII, 2.

de navires qui portent l'Empereur. Sur ceux-ci, l'emplacement assigné aux étendards est intéressant : un grand bronze d'Hadrien (Pl. XIV, 5) et un auréus de Septime Sévère (P. XIV, 6) nous montrent tous deux à l'arrière deux enseignes impériales, tandis qu'à l'avant, flotte le *vexillum*. Ainsi, par suite de la présence à bord de l'Empereur, le pavillon du commandant de l'escadre occupe une place moins honorifique.

Si ce sont des navires amiraux qui sont figurés sur les monnaies de Sidé, la présence de ces navires dans le port de la ville suppose qu'elle était le point de stationnement tout au moins d'une division d'escadre; dès lors, le rapprochement de ce fait avec le titre de ναυαρχίς que se donnait la ville, s'impose : Sidé porta le nom de ναυαρχίς parce que dans son port séjournait une flotte commandée par un amiral.

Et par suite, nous pouvons affirmer que toutes les villes qui se disent ναυαρχίς étaient des stations de la flotte impériale.

*
* *

L'Orient était défendu, en effet, sous l'Empire par la *Classis syriaca* (1), dont l'existence est bien connue, mais dont l'histoire est tout à fait obscure, car il n'est fait mention que dans de rares inscrip-

(1) Mommsen et Marquardt. *Manuel des antiquités romaines*, t. XI. *L'organisation militaire*. Paris, 1891, p 235.

tions, de cette force navale, pour importante qu'elle fût.

Le relevé des villes ναυαρχιδές permet donc d'établir le tableau de stations de cette flotte, et de reconstituer sommairement l'histoire de la répartition de ses escadres :

Vespasien (?) . .	66-79	Sidon,
Titus	79-81	Sidon,
Trajan.	98-117	Sidon,
Hadrien	117-138	Dora, Laodicea ad Mare. Tripolis.
Antonin-le-Pieux	138-161	Dora. Nicopolis.
Marc Aurèle. . .	140-180	Tyr.
Crispine . . . . . Albin . . . . . . Julia Domna . . Géta	171-211	Elaeussa Sébasté.
Gordien III . . .	238-244	Corycos.
Philippe . . . . . Otacille Sévera .	244-249	Corycos. Aigeae.
Trajan Dèce . .	249-251	Aigeae.
Valérien père . .	254-260	Corycos. Aigeae.
Gallien. . . . . . Salonine.	254-268	Corycos. Aigeae. Sidé.

Bien entendu, cette liste est incomplète; il a existé d'autres stations de la flotte syrienne que celles dont on vient de faire le relevé : les monnaies ne les mentionnent pas toutes. Tyr, par exemple, bien que portant le titre de ναυαρχίς, ne frappe jamais celui-ci sur le métal, et, d'autre part nous ne connaissons pas toutes les inscriptions; cependant, nous en savons assez pour constater que les stations de la flotte reculent vers le nord et l'ouest au cours des temps.

Sous les Flaviens, Sidon fut le port d'attache principal de la flotte syrienne, sans doute par suite des guerres contre les Juifs. Plus tard, les navires sont répartis dans les environs d'Antioche, la métropole de l'Orient gréco-romain la plus importante. Ils devaient en assurer la protection. Sous Valentinien et Valens, la *Classis Syriaca* semble avoir pris le titre de *Seleucena*, et avoir séjourné à Seleucia, le port d'Antioche (1). Mais, en ces temps de décadence, les cités d'Asie avaient cessé tout monnayage, et elles ne pouvaient plus nous laisser sur leur numéraire le souvenir des forces navales qui avaient animé leur port.

VICTOR TOURNEUR.

(1) *De Classicis.* — Impp. Valentinianus et Valens AA. Auxonio PP. — Classem Seleucenam aliasque universas ad officium, quod magnitudini tuae obsequitur, volumus pertinere, ut classicorum numerus ex incensitis vel adcrescentibus compleatur, et Seleucena ad auxilium purgandi Orontis aliasque necessitates Orientis Comiti deputetur. Data Indictione, XII, [369]. *Codex*, XI, 12 [13].

MÉLANGES NUMISMATIQUES

Duché de Brabant. — Évêché de Liége.
Comté de Reckheim. — Seigneurie d'Overyssel.
Seigneurie d'Utrecht.

(Planche XV.)

I.

KAROLVS ❋ D ❋ G ❋ ROM – IMP ❋ Z ❋ H – ISP ❋ REX.

Croix longue coupant la légende et portant en cœur l'écu impérial couronné. Le tout dans un entourage de quatre arcs de cercle.

✶ DA ❋ MICHI VIRTVTEM ❋ CONTRA ❋ HOSTES ❋ TVOS.

Écu couronné, à seize quartiers, de Charles-Quint. A droite et à gauche, une petite croix de Saint-André. Le tout dans un cercle linéaire et un cercle de grènetis.

Sol ou patard frappé à Maestricht.
Billon. Poids : 2 gr. 25. Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale.

Cette pièce, que nous avons rencontrée à un seul exemplaire dans une trouvaille faite, assez

récemment, à Châtelet près de Charleroi, trouvaille dont nous rendons compte d'autre part (1), se rapproche beaucoup, quant au type, de celle qui se trouve décrite sous le n° 681 de l'ouvrage de M. de Witte (2) et qui appartient à la collection de M. le vicomte B. de Jonghe.

Il y a cependant à observer à son sujet que l'atelier de Maestricht, où elle fut frappée, ne nous est pas révélé par les petites étoiles, placées aux extrémités de la croix qu'elle porte, mais bien par la grande étoile à cinq pointes des armes de cette ville, que l'on voit au commencement de la légende du revers, comme c'est aussi le cas pour le *patard* décrit sous le n° 678 et reproduit sur la planche XL de l'ouvrage précité. Ce qui ferait supposer qu'elle est tout simplement le produit encore inédit d'un mélange de coins.

D'après les recherches de M. de Witte (3), l'atelier de Maestricht aurait fourni à la circulation, du 23 décembre 1520 au 14 octobre 1553, si l'on tient compte d'une interruption de fabrication, allant du 19 mars 1539 au 22 décembre 1552, la somme de 317,738 patards, tandis que l'atelier d'Anvers en produisait 6,647,203, à peu près dans le même laps de temps.

(1) Voy. p. 502.

(2) *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du saint Empire romain*, t. II, p. 213.

(3) *O. c.*, p. 214.

II.

✠ GERARDVS · A · GROISBEECK · EPS · LE.

Écu en cartouche, aux armes de l'évêque Gérard de Groesbeeck, qui sont d'argent à la fasce nébulée de gueules.

Rev DVX — BVLL — COM — LOSS.

Sur un encadrement de quatre arcs de cercle ornés, une croix traversant la légende et dont chaque bras est formé de la réunion de deux volutes; au centre, globule dans un cercle.

Patard.

Billon blanc. Poids : 2 gr. 20. Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale.

Parmi les espèces nouvellement forgées que le *cri* proclamé au perron de Liége, le 25 août 1565, ordonnait aux sujets du prince-évêque Gérard de Groesbeeck de recevoir et d'admettre, au cours de 5 patards et demi, de deux patards et d'un patard de Brabant, et qui montraient *d'un costé, les armes de sa Grâce avecq le timbre et inscription Gerardus a Groesbeeck episc. leo*, et de l'autre, *une croix et inscription : Dux bullon. com. lossen.*, etc., a dû être comprise la pièce ci-dessus décrite, d'après ce que semble affirmer le baron de Chestret, qui reproduit le document auquel nous faisons allusion, dans son ouvrage sur la numismatique liégeoise (1).

(1) DE CHESTRET DE HANEFFE, *Numismatique de la principauté de Liége*, p. 402.

Cette monnaie, qui provient également de la trouvaille de Châtelet, rappelée plus haut, devait être le simple *patard*, problablement frappé à Hasselt (1) et connu jusqu'aujourd'hui seulement par la mention du *cri* susdit et une gravure assez inexacte du comte de Renesse (2).

.III

FERDINANDVS · ET · ELISABETH · CO.

Lion debout, à gauche, armé d'un glaive et s'appuyant sur un écu ovale mi-parti à la croix de Lynden (3) et aux trois jumelles de Gouffier (4).

Rev. · VICA · IM · NIMOC.

Écu couronné, écartelé et contre-écartelé d'armoiries ressemblant à celles d'Espagne, telles qu'on les voit sur les monnaies du roi Philippe IV, posé en cœur sur une croix de Bourgogne dont les extrémités, seules visibles et très ornées, coupent la légende de la pièce. Aux côtés de l'écu, la date 16-40.

Escalin.

Billon. Poids : 3 gr. 92. Pièce assez fortement ébréchée. — Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale.

La seigneurie de Reckheim aura bientôt pris, dans notre numismatique, les proportions d'une

(1) De Chestret, *Op. cit.*, p. 268.

(2) *Histoire numismatique de l'évêché et principauté de Liége*, pl. XXXIV, 9.

(3) La famille de Lynden portait : de gueules à la croix d'or.

(4) La mère de Ferdinand était Anne-Antoinette de Gouffier. Les armes de sa famille étaient : d'or à trois jumelles de sable.

dix-huitième province, à en juger par le nombre de pièces reckheimoises nouvelles qui ont surgi, depuis quelques années, et font prévoir que d'autres se découvriront encore.

Il est vrai de dire qu'au temps de Ferdinand de Lynden, de l'aveu du fameux Piccolomini lui-même (1), le comté avait acquis une telle importance qu'il formait une véritable barrière de l'Empire contre le Brabant, et que l'industrie de la contrefaçon monétaire s'y exerçait sur une échelle inconnue partout ailleurs, mais bien faite, semble-t-il, pour nous montrer à quel point, en plein XVIIe siècle, tout en paraissant servir loyalement leur suzerain, nos seigneurs obéissaient surtout à leurs instincts cupides et se jouaient du pouvoir royal.

En effet, il est peu de monnaies frappées au nom du prince régnant et jouissant d'une certaine faveur dans la circulation, que ceux-ci n'aient imitées, sans vergogne, et l'*escalin* de Philippe IV, battu en quantités énormes dans les Pays-Bas, n'a pas manqué d'être du nombre.

C'est ainsi que, dans la *Revue* de 1907 (2), M. le vicomte de Jonghe signalait une de ces dernières pièces, frappée au nom d'Ernest de Lynden, comte de Reckheim, et qu'aujourd'hui nous sommes assez heureux de pouvoir en faire con-

(1) Wolters, *Notice historique sur l'ancien comté impérial de Reckheim*, p. 67.

(2) P. 450.

naître une autre de son fils et successeur Ferdinand.

Notre escalin offre toutefois avec celui d'Ernest de Lynden cette différence que le lion du droit s'appuie sur un écu imitant à la fois les armes de Lynden-Gouffier (parties de gueules à la croix d'or et d'or à trois jumelles de sable) et celles d'Autriche et de Hongrie (1), et que la légende du même côté fait mention des noms de Ferdinand de Lynden et de sa femme Élisabeth de Furstenberg (2).

Quant à l'écu du revers, il semble qu'on se soit ingénié, en le composant, à se rapprocher de celui des escalins de Philippe IV (3).

IV.

PHS · D · G · HISP · REX · D · TRS · ISSV.

Buste cuirassé et drapé du roi Philippe II, à gauche, la tête nue, le cou entouré d'une fraise. Dessous, la date 15 ✠ 63.

Rev. DOMINVS · MICHI · ADIVTOR ✠.

Écu couronné du roi d'Espagne, posé sur une croix de Saint-André, dont les extrémités seules

(1) Les émaux ne sont naturellement pas indiqués.

(2) Ferdinand de Lynden avait épousé Élisabeth, fille du comte Egon de Furstenberg. (Voy. WOLTERS, *o. et l. c.*)

(3) Cf. l'écu du revers de l'escalin d'Ernest de Lynden, dans la *Revue* de 1907, *l. c.*

sont visibles. Dessous, le bijou de la Toison d'or. Aux deux côtés de l'écu, le chiffre V.

Cinquième de Philippus daldre. Argent. Poids : 6 gr. 25. — Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale.

Vander Chijs, dans son ouvrage sur les monnaies de l'Overyssel (1), pl. XIX, 9, 10 et 11, reproduit trois variétés de types du cinquième de *Philippus-dalder* de Philippe II d'Espagne, en tant que seigneur de cette province, mais aucun ne porte le chiffre V, qui est évidemment l'indication de sa valeur. La monnaie que nous faisons connaître peut donc être considérée comme une rareté.

La croisette qu'elle porte, au commencement de sa légende, est le différend habituel de la monnaie de Hasselt.

V.

· PHS · D · G · HISP · Z · REX · D · TRAIEC ·

Écu à cinq quartiers, sommé de la couronne royale et entouré du collier de la Toison d'or.

Rev. DOMINUS · MIH — I · ADIVTOR · ⊠ ·

Saint-André debout, de face et nimbé, portant sa croix, de la main droite, et un livre, de la main gauche; dans le champ, la date 15-68.

Florin de Bourgogne. Or. Poids : 3 gr. 31. — Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale.

(1) *De munten der voormalige heeren en steden van Overyssel van de vroegste tijden tot aan de Pacificatie van Gend.* Haarlem, 1854.

La seule monnaie d'or, frappée par le fils de Charles-Quint en qualité de seigneur d'Utrecht, connue jusqu'en ces derniers temps, était la *couronne*, aux mêmes types que celles de Brabant, de Flandre, de Hainaut, de Tournai, de Gueldre et de Hollande, et reproduite par Vander Chijs sur la pl. XXX de son ouvrage (1) sur les monnaies d'Utrecht, lorsqu'une trouvaille, assez récente, mit au jour le *florin* dit de Bourgogne, ci-dessus décrit, que nous fûmes assez heureux de pouvoir acquérir pour le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale.

Bien que nous ne connaissions pas les comptes de fabrication de la monnaie d'Utrecht, nous avons lieu de croire que la pièce qui nous occupe et qui existe également pour d'autres provinces, n'a dû être frappée qu'à très peu d'exemplaires.

FRÉD. ALVIN.

---

(1) *De munten der bischoppen van de heerlijkheid en de stad Utrecht, van de vroegste tijden tot aan de Pacificatie van Gend.* Haarlem, 1859.

DEMI-PATAGON

frappé à Bruges, par Philippe V, roi d'Espagne

COMTE DE FLANDRE

Charles II, qui ne laissait pas d'enfants d'aucune de ses épouses, Marie-Louise d'Orléans et Marie-Anne de Bavière-Neuburg, mourut le 1er novembre 1700.

Le faible monarque, après de longues hésitations, avait, peu de jours avant sa mort, désigné par testament, pour lui succéder dans tous ses États et seigneuries, le duc d'Anjou, second fils du dauphin de France, qui accepta ce superbe héritage par notification du 19 novembre suivant.

Philippe V ne jouit pas longtemps en paix de ses nouvelles possessions. L'empereur Léopold Ier, le roi d'Angleterre Guillaume III et les États-Généraux de Hollande, craignant, non sans raison, cet énorme accroissement de puissance échu à un prince français, s'engagèrent, le 2 septembre 1702, par le traité de la *Grande Alliance*, à faire tous leurs efforts pour s'emparer des Pays-Bas espagnols, afin d'en faire une barrière protégeant

les Provinces-Unies contre l'action si envahissante de la France à cette époque. Les confédérés refusèrent donc de reconnaître Philippe comme successeur de Charles II et proclamèrent roi d'Espagne, sous le nom de Charles III, le second fils de l'empereur d'Allemagne.

La guerre dite de la *Succession d'Espagne*, qui fut la conséquence de cette proclamation, dura douze ans environ et ravagea les provinces belges qui en furent le théâtre.

La bataille de Ramillies, livrée le 27 mai 1706, et gagnée par le duc de Marlborough, commandant des forces alliées, força le maréchal de Villeroi, chef des armées françaises, à abandonner le Brabant et Bruxelles à Charles III. Anvers se soumit le 6 juin suivant et il ne resta bientôt plus à Philippe V que le Namurois et le Luxembourg.

Réduit à l'impuissance dans les Pays-Bas espagnols, le petit-fils de Louis XIV, par lettres du 2 janvier 1712, se décida enfin à céder définitivement ces provinces au grand Roi. Louis XIV, voulant dédommager Maximilien-Emmanuel de Bavière, jusqu'alors gouverneur de ces pays au nom du duc d'Anjou, de la perte de ses États héréditaires, lui transmit les droits que Philippe V lui avait abandonnés et le reconnut comme souverain des Pays-Bas espagnols.

Il semble que Philippe V ne se montra guère pressé de frapper monnaie, en son nom, dans nos

anciennes provinces. M. A. de Witte, le savant auteur de l'*Histoire monétaire du Brabant*, nous fait, en effet, connaître que Marc t'Serstevens travailla jusqu'au 25 octobre 1701, dans l'atelier monétaire d'Anvers, le seul en activité, en Brabant, sous Philippe V, avec les anciens coins de Charles II. Il en aura été vraisemblablement de même en Flandre.

L'érudit numismate a retrouvé deux comptes du maître de la Monnaie d'Anvers, concernant le monnayage de Philippe V dans cette ville.

Le premier compte concerne la période comprise entre le 17 juillet 1702 et le 6 mars 1705. Il faut cependant croire, dit notre savant ami, que cette fabrication ne commença, à Anvers, qu'au cours de l'année 1703, puisque, par une supplique du 7 février de cette même année, les maîtres généraux insistent vivement pour que la frappe des espèces y soit reprise. Aucune monnaie anversoise de Philippe V, portant le millésime de 1702, n'est d'ailleurs connue.

Les produits de cette première fabrication sont :

des doubles souverains d'or de 15 florins pièce ;

des ducatons d'argent de 60 patards pièce ;

des patagons de 48 patards pièce ;

des escalins de 6 patards pièce du même métal.

La deuxième fabrication, du 8 avril 1705 au 24 novembre 1707, comprend :

des doubles souverains d'or ;

des ducatons d'argent ;

des patagons d'argent;
des escalins d'argent;
des pièces de 4 patards d'argent.

Aucune de ces pièces de quatre patards n'a été, croyons-nous, retrouvée jusqu'ici. Elles pourraient déjà être au nom de Charles III, qui occupa Anvers dès 1706. Les dernières pièces brabançonnes connues de Philippe V portent d'ailleurs la date de 1706.

Si nous passons en Flandre, nous nous trouvons en présence de deux comptes de la Monnaie de Bruges, postérieurs à la mort de Charles II, arrivée le 1er novembre 1700, et antérieurs à la bataille de Ramillies qui semble avoir mis fin à la puissance effective de Philippe V dans les Pays-Bas espagnols.

Le premier de ces comptes est relatif à la période comprise entre le 20 décembre 1700 et le 11 juillet 1702.

Guillaume Galle était maître particulier, Gillis van der Stelt, garde, et George de Roover, essayeur particulier de cette Monnaie.

Ce compte mentionne la frappe de :

doubles souverains d'or de 15 florins pièce;

simples souverains d'or de 7 florins, 10 sous pièce;

patagons d'argent de 48 patards pièce;

simples escalins d'argent de 6 patards pièce;

pièces de 4 patards d'argent;

gigots de cuivre rouge de 6 mites.

Il est très probable que toutes ces pièces ont été forgées aux anciens types de Charles II, aucune des monnaies connues de Philippe V pour Bruges ne portant, en effet, une date antérieure à 1705. De plus, il est vraisemblable que l'on ne mit pas plus d'empressement à frapper monnaie au nom du nouveau souverain à Bruges qu'à Anvers où cette fabrication n'a pas dû commencer, avons-nous vu, avant 1703.

Le deuxième compte comprend les monnaies émises à Bruges, entre le 20 décembre 1702 et le 30 octobre 1705.

Pierre de Cautere était maître particulier de cette Monnaie, George de Roover, essayeur particulier, C. Willaige, contre-essayeur, Jean Somers, ajusteur-juré et Christophore Booghe, graveur.

L'on frappa au cours de cette période :

16 ducatons d'or de 60 florins pièce à l'aloi de XXII carats et 3/4 d'un grain d'or fin et pesant ensemble 2 marcs, 7 onces, 3 esterlins et 23 1/2 as;

142 demi-ducatons d'or de 30 florins pièce au même aloi et pesant ensemble 12 marcs, 6 onces, 17 esterlins et 27 as;

685 simples souverains d'or de 7 florins, 10 patards pièce à l'aloi de XXII carats et 3/4 d'un grain d'or fin alliés avec 11 grains 1/4 d'argent fin et 1 carat de cuivre et à $44\frac{932}{5733}$ pièces au marc de Troyes;

36,014 patagons d'argent de 48 patards pièce à l'aloi de x deniers xi 1/2 grains d'argent fin et à 8 $\frac{29192}{41151}$ pièces au marc de Troyes;

3,139 demi-patagons d'argent de 24 patards pièce à l'aloi de x deniers xi 1/2 grains d'argent fin et à 16 $\frac{58384}{41151}$ pièces au marc de Troyes;

33,472 escalins d'argent de 6 patards pièce à l'aloi de vi deniers xxiii 1/2 grains d'argent fin et à 46 $\frac{166}{319}$ pièces au marc de Troyes;

142,720 gigots de cuivre rouge de 6 mites de Flandre à 128 pièces au marc.

Toutes ces monnaies sont très rares. Nous donnons ci-après le dessin et la description du demi-patagon frappé à Bruges en 1705.

Droit. Croix de Saint-André très ouvragée, portant, en cœur, un briquet auquel sont appendus les bijoux des ordres du Saint-Esprit et de la Toison d'or. Dans le canton supérieur de la croix, une couronne, dans chacun des cantons latéraux, les lettres P. V. en monogramme couronné.

Légende. ⚜ PHILIPPVS V · D · G · HISPANIARUM ET INDIARUM REX.

Revers. Écu aux armes du roi couronné et entouré des Ordres du Saint-Esprit et de la Toison d'or.

Légende. 17 — 05. BURGUND · DUX — C · FLAND · Ƶ C.

Argent. Poids : 13 gr. 654. Notre collection.

Nous connaissons un second exemplaire de cette rare monnaie, portant la même date que la nôtre. Il se trouve décrit, mais non figuré, dans le catalogue paru, en 1875, à Saint-Omer, de la célèbre collection de monnaies flamandes réunie par le savant Adolphe Dewismes. Cette magnifique série, après avoir été acquise en bloc par M. Achille Vernier de Roubaix, a été cédée, comme on le sait, par ce dernier, qui l'avait considérablement augmentée, à la ville de Lille, à un prix qui constituait un gros sacrifice d'argent pour son possesseur.

Il est à remarquer que les deux comptes retrouvés de monnaies de Brabant pour Philippe V ne mentionnent la frappe ni de simples souverains d'or, ni de demi-patagons d'argent, ni de gigots de cuivre pour ce duché.

Les ducatons et les demi-ducatons d'or dont parle le deuxième compte de la Monnaie de Bruges, sont sans doute de ces pièces de poids fort destinées à être remises au receveur général des

finances pour être distribuées à ceux des États et des finances pour leurs droits à cause du nouveau ducaton et du demi-ducaton (1). La découverte de l'une de ces pièces d'or serait donc du plus haut intérêt, ces monnaies n'ayant probablement pas été frappées en argent.

Vte BAUDOUIN DE JONGHE.

---

(1) *Histoire monétaire du Brabant* par M. A. DE WITTE, t. III, p. 207.

Souverain d'or inédit de l'Empereur Joseph II

FRAPPÉ A BRUXELLES

Dr. Buste lauré, à droite, de l'Empereur. Légende : JOSEPH · II · D · G · R · IMP · S · A. GER · HIER · HUNG · BOH · REX ·

Rev. Sur une croix de Saint-André l'écu ovale et couronné de Joseph II, entouré du collier de la Toison d'Or. Légende : ARCH · AUST · DUX : BURG · LOTH · BRAB · COM · FLAN · Sous l'écu 17 86, c'est-à-dire la date de l'émission, 1786, séparée en deux par une petite tête d'ange, marque de l'atelier de Bruxelles.

Ma collection. Poids : 5 gr. 53.

Cette intéressante monnaie était restée inconnue en nature à M. A. de Witte. Il le constate même d'une façon formelle, lorsqu'il écrit à la page 346 du tome III de son *Histoire monétaire*

des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint Empire Romain : « Nous termine-
» rons ce chapitre par la description des espèces
» frappées par Joseph II à la Monnaie de Bru-
» xelles, après avoir tout d'abord constaté qu'il
» ne nous a pas été donné de rencontrer, dans les
» collections que nous avons pu visiter, les sim-
» ples souverains d'or de ce prince ».

M. de Witte donne cependant sur ces pièces les renseignements suivants : « Ce ne fut aussi qu'en
» 1786 qu'on se mit à battre de simples souve-
» rains d'or. Van Berckel avait été chargé, par
» lettres du 14 octobre, de la gravure de ces pièces.
» Son état, remis le mois suivant, s'élève à 200 flo-
» rins courant (1) ».

Par édit du 8 mars 1786, la valeur des souverains d'or de 22 karats 3/4 grain d'or fin en aloi et de 44 pièces $\frac{932}{5733}$ au marc était fixée à 9 florins 6 sols 4 deniers et demi, argent courant de Brabant.

On sait qu'à l'exception d'un seul, les comptes des maîtres de la Monnaie de Bruxelles, au temps de Joseph II, ne sont pas parvenus jusqu'à nous, et il est donc impossible de fixer le nombre exact des pièces frappées.

Nous trouvons cependant dans l'ouvrage de M. de Witte, d'après les livres de livrance du waradin de la Monnaie qu'antérieurement au

(1) *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant.* Tome III, page 339.

31 octobre 1786 on a transformé en simples souverains 49 marcs, 4 onces, 18 esterlins, 8 as de matières. Enfin, du 1er novembre 1787 au 31 octobre 1788, on a encore frappé, tant en doubles qu'en simples souverains, pour 390 marcs, 9 esterlins 8 as (1).

La frappe des simples souverains a été très restreinte, aussi suis-je heureux de pouvoir faire connaître à mes confrères l'unique exemplaire retrouvé à ce jour de cette rare monnaie.

Ch. Hermans.

Anvers, le 17 juin 1913.

---

(1) *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant.* Tome III, page 334.

DEUX JETONS SCABINAUX FLAMANDS
INÉDITS
DU XVIIe SIÈCLE

Ce fut dans la première moitié du XVIIe siècle que les jetons banaux, jusqu'alors achetés par les municipalités ou autres communautés politiques pour aider au règlement de leur compte, furent, en général, remplacés en Flandre par des jetons d'argent, qui se distribuaient, chaque année, à date fixe.

Cette substitution se fit, semble-t-il, en premier lieu à Ypres. C'est, en effet, dans sa séance du 28 janvier 1617 que la municipalité gantoise décida la frappe de jetons d'argent « en conformité de la résolution de ceux d'Ypres (1). » Gand se place donc après Ypres à l'année 1617 (2), de

(1) *Rev. belge de num.*, 1909, p. 417. M. Vandenpeereboom et après lui M. de Schodt placent, cependant, le premier jeton d'argent d'Ypres seulement à l'année 1618 (*Essai de numismatique yproise*, p. 43 et *Rev. belge de num.* 1889, p. 550.)

(2) Gilleman et Van Werveke. *Numismatique gantoise. Les jetons scabinaux au XVIIe et au XVIIIe siècle. Rev. belge de num.* 1909, pp. 410-426; 1910, pp. 15-60.

même Courtrai (1) et Ostende (2), puis viennent successivement Furnes (ville et châtellenie), 1618 (3), la châtellenie d'Ypres, 1619 (4), Bruges (5) et le Franc de Bruges en 1623 (6), le Vieux Bourg de Gand en 1639 (7), la châtellenie de Courtrai en 1639 (1), la prévôté de Saint-Donatien à Bruges en 1672 (8), etc., etc.

C'est de deux jetons de cette nature, l'un de Gand, l'autre de Courtrai, que nous désirons dire quelques mots.

I.

(1) A. de Schodt. *Les jetons de la ville et de la châtellenie de Courtrai. Rev. belge de num.* 1889, pp. 549-579.

(2) *Rev. belge de num.* 1889, p. 550. Le premier jeton connu à ce jour en nature porte le millésime 1620. (Van Iseghem. *Eléments de numismatique ostendaise*, p. 52.)

(3) *Rev. belge de num.* 1889, p. 550.

(4) Vandenpeereboom. *Essai de numismatique yproise*, p. 118.

(5) A. Visart de Bocarmé. *Jetons de la ville de Bruges. Rev. belge de num.*, 1911, pp. 375-397; 1912, pp. 33-77, 169-185.

(6) A. Visart de Bocarmé. *Jetons et méreaux du Franc de Bruges. Rev. belge de num.* 1906, pp. 245-275, 349-370.

(7) Gilleman et Van Werveke. *Numismatique gantoise. Le Vieux Bourg Rev. belge de num.* 1913, pp. 15-36, 178-208.

(8) A. Visart de Bocarmé. *Les jetons de la Prévôté de Saint-Donatien. à Bruges. Rev. belge de num.* 1903, pp. 443-464.

Dr. Buste, à longue tête, de Philippe IV, à droite. Légende: ✣ PHIL· IIII· D· G· HISP· ET· INDIAR· REX· CO· F.

Rev. Dans un cartouche, l'écu au lion de Gand sommé d'une couronne. Légende : GANDA · — GANDA ·

Argent. Notre collection.

Tous les numismates connaissent l'excellente étude, si richement documentée, publiée par MM. Gilleman et Van Werveke, dans la *Revue belge de numismatique*, années 1909 et 1910, sur les jetons scabinaux de la ville de Gand frappés au XVIIe et au XVIIIe siècle.

En décrivant, sous les numéros 3 et 4 (planche I, 1910), deux jetons à l'effigie variée de Philippe IV, portant, l'un et l'autre, au revers l'écu au lion de Gand posé dans un cartouche, ces messieurs ajoutent comme commentaires :

« Les pièces du type 4 auraient été distribuées » à partir de 1656. Le texte que nous avons publié » ne mentionne que la taille d'un seul coin et, » d'après notre planche, le droit et le revers du » 4 diffèrent du droit et du revers du 3.

» Ceux-ci ont été gravés d'après un dessin, à » défaut d'un jeton que nous n'avons pas réussi » à nous procurer. Ce dessin fait partie d'une » série très habilement exécutée, représentant » tous jetons gantois et appartenant à M. de Witte. » Elle a pour auteur M. Gérard, qui a attaché

» son nom à un grand plan de la ville de Gand
» († 1866).

« Bien que la comparaison des produits du
» crayon de Gérard avec des pièces connues per-
» mette d'affirmer qu'il rendait très consciencieu-
» sement ses modèles, nous inclinons cependant
» à croire qu'ici il s'est trompé dans l'interpréta-
» tion des ornements de l'écu du n° 3.

» La production d'un jeton de ce type prouverait
» peut-être qu'ils sont identiques à ceux du n° 4.

» S'il n'en était pas ainsi, si Gérard avait eu
» raison de donner au n° 3 un revers différent du re-
» vers du n° 4, il faudrait admettre qu'en 1654-1655,
» années dont les comptes nous manquent, un
» coin avait été déjà renouvelé. Nous en conclu-
» rions qu'il doit exister ou avoir existé un type
» intermédiaire, où l'une des faces du n° 3 se com-
» bine avec une des faces du n° 4. Le dernier mot
» appartient ici au collectionneur assez heureux
» pour posséder et produire le n° 3. »

Nous ne sommes pas cet heureux collectionneur; mais nous avons eu la bonne fortune de pouvoir acquérir à une récente vente en Hollande le jeton de type intermédiaire dont MM. Gilleman et van Werveke soupçonnaient l'existence avec un flair numismatique auquel nous nous plaisons à rendre hommage.

Ce rare jeton a, en effet, pour revers celui du n° 3 de MM. Gilleman et van Werveke, tandis que le droit est analogue, mais seulement analogue,

à celui de leur n° 4. Gérard ne s'était donc pas trompé dans l'interprétation des ornements de l'écu, c'est-à-dire dans le dessin du cartouche du n° 3. C'est une justice qu'il faut lui rendre et l'existence du jeton reproduit sous le n° 3 de la planche I de la *Revue belge de Numismatique*, année 1910 peut, désormais, être considérée comme certaine.

II.

Dr Buste cuirassé, à la petite tête, de Philippe IV, à droite. Lég. ✠ PHIL · IIII · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX ·

Rev Écu orné de Courtrai, en plein champ. Lég. ✠ CALCVLVS · CIVITATIS · CORTRACENE.

Argent. Notre collection.

Ce jeton a été décrit, mais non reproduit sur les planches qui accompagnent les études que MM. Van Peteghem et de Schodt firent successive-

ment paraître dans la *Revue belge de Numismatique* de l'année 1889 (1).

Le jeton figuré sur la planche V de ces mémoires nous donne le roi plus âgé, la tête plus grande, avec barbiche et moustache, tandis que sur notre pièce il ne porte que quelques poils sur la lèvre.

Notre jeton sort de l'atelier de Bruges, comme l'indique la fleur de lis qu'il porte en tête de la légende, au droit aussi bien qu'au revers. Il en existe plusieurs variétés de coins, ce qui prouve des émissions assez nombreuses.

Nous supposons que les jetons au type du roi jeune furent frappés de 1651, année où pour la première fois la ville de Courtrai fit forger des jetons à l'effigie de Philippe IV (2), jusqu'à l'année 1664. C'est, pensons-nous, de 1664 à 1666 que furent frappés les jetons à la grosse tête portant barbiche.

M. de Schodt donne sur les jetons de Courtrai de cette époque les renseignements suivants :

» A dater du compte de 1626-1627, il n'est plus » mentionné de distribution de jetons, mais pres- » que toujours de rachat de jetons, jusqu'à l'année » de comptabilité du 1er juin 1651 au 31 mai 1652. » La ville paie, en cette année, à Christophe

(1) *Monnaies et jetons de Courtrai et de sa châtellenie*, pp. 153-179. *Les jetons de la ville et de la châtellenie de Courtrai*, pp. 549-579.

(2) Son type, sans cela, nous ferait croire ce jeton de plusieurs années plus ancien.

» de Coninck, maître de la Monnaie de Bruges,
» du chef de livraison des jetons des commis-
» saires, alors frappés pour la première fois, de la
» confection de nouveaux fers ou coins, au prix
» de 12 florins, et de six bourses ensemble la
» somme de 160 livres 8 sous parisis.

» Une somme d'environ 140 livres, à raison des
» jetons et des bourses, aux comptes de 1651 à
» 1655; puis cette somme est de 148 livres ou un
» peu moins jusqu'aux comptes de 1667-1668 et
» 1668-1669, qui manquent aux archives de l'État
» et de la ville.

» Mais, à commencer de 1656-1657, dix-huit
» autres magistrats ou fonctionnaires prennent
» aussi part à la distribution des jetons d'argent;
» ce sont le bourgmestre, les dix échevins, les
» pensionnaires (jurisconsultes, souvent au nom-
» bre de deux), les deux greffiers et les deux rece-
» veurs, qui obtiennent ensemble 17 bourses; la
» dépense s'élève de ce dernier chef à 197 livres
» 12 sous, chiffre auquel le compte suivant (1657-
» 1658) ajoute, à titre de complément, pour les
» jetons de ce dernier personnage et ceux du grand
» bailli, qui reçoit également une bourse, la somme
» de 46 livres 9 sous. Dès ce moment, le grand
» bailli continue à participer à ces présents,
» témoin le compte de 1657-1658 et les suivants.

» Il y a lieu de supposer que les commissaires
» recevaient alors chacun deux douzaines de
» jetons et les dix-huit autres une douzaine, du

» moins d'après la dépense inscrite aux comptes
» de 1659-1660 et 1666-1667, qui portent 129 livres
» 12 sous pour un don supplémentaire d'une
» demi-douzaine au grand bailli, au bourgmestre
» et aux échevins, pensionnaires, greffiers et rece-
» veurs.

» Le jeton coûtait donc 1 livre 4 sous parasis.

» Chacun des comptes de 1659-1660 à 1663-1664 renseigne :

» Pour les commissaires
» (jetons et 6 bourses) . . 148 liv. par. 12 sous.

» Pour les dix autres (je-
» tons et 18 bourses) . . . 235 » » 12 »
» outre le prix d'une douzaine supplémentaire.

» Les comptes suivants, jusqu'à celui de 1666-
» 1667, présentent quant aux deux derniers postes
» des différences..., etc. »

Tous les jetons de Courtrai furent, sous Philippe IV, frappés à Bruges. Il est donc *probable* qu'ils eurent pour auteurs les tailleurs de fer de cet atelier. Ces graveurs furent successivement, au cours de la période qui nous occupe, Hubert S' Droogen, commissionné le 9 décembre 1649; Philippe S' Droogen, nommé le 9 octobre 1653 et Sébastien S' Droogen, entré officiellement en fonctions le 24 novembre 1664.

Alph. DE WITTE.

LA
MÉDAILLE DE GUILLAUME DE BURY
Chanoine de l'Église Métropolitaine de Malines

PLANCHE XVI

La pièce que nous allons décrire, œuvre encore inédite du médailleur bruxellois Adrien Waterloos (1), appartient à la collection de feu le baron Surmont de Volsberghe, qui en avait découvert deux exemplaires et s'était proposé de la publier dans cette *Revue* (2), quand des circonstances indépendantes de sa volonté l'obligèrent à différer un projet qu'il fut malheureusement empêché de réaliser dans la suite.

La collection de notre regretté confrère étant entrée, comme on sait, grâce à son intelligente générosité, depuis tantôt dix ans, au Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale (3), nous con-

(1) Voy. sa biographie et la liste de ses œuvres dans la *Revue*, année 1885, p. 250.

(2) Un travail de M. Surmont, sur le chanoine de Bury, fut lu par M. de Schodt à la séance du 13 mai 1888 de la Soc. roy. de Num. Voy. *Revue*, 1888, p. 501.

(3) Voy. *La collection Surmont de Volsberghe au Cabinet des médailles de Bruxelles*, par Fréd. ALVIN, dans *Revue des Archives et Bibliothèques de Belgique*, III, 287.

sidérons aujourd'hui comme un devoir en même temps que comme un hommage rendu à sa mémoire, de donner suite à l'intention qu'il avait eue.

Voici donc la description de cette médaille, dont il n'existe toujours, jusqu'à présent, que les deux seuls exemplaires, l'un sans retouche, mais assez mal venu à la fonte, et l'autre légèrement reciselé, retrouvés par M. Surmont :

gVILIeLMVs De bVrI eo Anno brvx · natvs · can · mechl.

Buste calotté de Guillaume de Bury, tourné à gauche et revêtu du camail et de la robe de chanoine. Devant le buste AAA · F.

Rev. de bvri ad fascem : de fasce ad bvrim.

Personnage vu de dos, coiffé d'un feutre, vêtu d'un habit à basques, portant au côté une besace et marchant vers la gauche en détournant la tête à droite; il s'appuye, de la main gauche, sur le manche d'une charrue, et tient, de la main droite, une hache renversée entourée de faisceaux.

Bronze. Diam. : 48 millim. Cabinet des médailles de la Biblothèque royale.

Guillaume de Bury naquit à Bruxelles, le 16 décembre de l'année 1618, comme l'indique la légende chronogrammatique de sa médaille, au sein d'une famille des plus honorables appartenant à la noblesse rurale du pays.

Son père, N. de Bury, avait épousé la fille d'un certain Guillaume van der Motten, qui fut nommé

jusqu'à quatorze fois conseiller de la ville de Bruxelles.

Ainsi s'expliquerait probablement la devise « *De buri ad fascem : De fasce ad burim* » de la charrue aux faisceaux, qu'il crut devoir prendre et qui rappellerait ses origines familiales, le mot *buris* signifiant manche de charrue et les faisceaux étant le symbole des fonctions publiques.

Quoi qu'il en soit, ainsi que nous l'apprennent Jean-Noël Paquot (1) et le chanoine Reusens (2), après avoir terminé ses premières études, en 1639, donc à l'âge de vingt et un ans, il entra chez les Oratoriens, enseigna pendant quelque temps la poésie, puis quitta la congrégation de l'Oratoire.

Comme il faisait, en 1644, un voyage en Italie et se trouvait à Rome, il y vit, paraît-il, affichée sur les murs de la ville éternelle, l'annonce de la vacature d'un bénéfice de la fondation instituée par le chanoine Zellaer, à l'église métropolitaine de Malines, bénéfice dont la collation appartenait, cette fois, au souverain pontife. S'étant hasardé à aller le demander à Sa Saintété, alors Innocent X, il ne fut pas peu surpris de se le voir octroyer.

De retour en Belgique, de Bury alla se fixer à Malines, où il devint bientôt chanoine, les prébendes de la fondation Zellaer ayant été, l'année

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liége et de quelques contrées voisines.* Louvain, 1758, t. XI, 16.

(2) *Biographie nationale de Belgique*, t., III p. 177.

même de sa nomination (1645), converties en canonicats par l'archevêque Jacques Boonen.

Puis il n'est plus question de lui pendant environ un demi-siècle, qu'il dut surtout employer à écrire, car il cultivait à la fois les poésies latine et flamande et avait une parfaite connaissance de la langue grecque.

En 1696, enfin, nous le voyons, soit par renoncement, soit par charité, permuter son canonicat contre un bénéfice simple que possédait un certain Antoine Blondeau.

Mais il ne devait guère survivre à cette permutation, et il mourut à Malines, âgé de quatre-vingt-deux ans, le 30 avril 1700.

Les quelques ouvrages que Guillaume de Bury a laissés et dont on trouvera la liste complète dans la *Biographie nationale de Belgique* (1), témoignent du réel bon goût littéraire qu'il possédait et de sa connaissance approfondie des antiquités ecclésiastiques.

Le premier en date, auquel il donne le titre d'*Étrennes poétiques* (2) offertes à l'archiduc Léopold d'Autriche, est un poème quelque peu dithyrambique, dédié au prince à l'occasion de son accession au gouvernement de nos provinces; le dernier (3), qui s'adresse aux arthritiques, ses

(1) Tome III, p. 177.

(2) *Strena poetica, Serenissimo Archiduci Leopoldo oblata.* 1647, in-12.

(3) *Patientissimis in album arthriticorum conscriptis fratribus*

frères, et qui le dépeint sous son véritable caractère, n'est autre chose qu'un recueil d'épigrammes badines, composé pour étourdir les douleurs de la goutte dont il avait ressenti les premières atteintes en 1647.

A en juger par ses ouvrages et aussi d'après sa physionomie aux traits fins, à laquelle Waterloos, son concitoyen et peut-être son ami, a donné comme un air d'aimable bonhomie, Guillaume de Bury semblerait avoir été un homme heureux, s'il en fut, ou plutôt une sorte de philosophe, content de peu, d'humeur enjouée, possédant une culture littéraire qui lui permettait d'aborder les sujets les plus divers et de passer, comme dit le poète, avec une égale facilité, du grave au doux, du plaisant au sévère; et il n'est pas jusqu'à son épitaphe, qu'il composa d'ailleurs lui-même, et au commencement de laquelle se retrouve le chronogramme de sa médaille, épitaphe que nous transcrirons ci-après, qui ne nous donne un aperçu du tour de son esprit :

eorumque, in patientiæ exemplis præbendis, fortissimis ac jucundissimis coryphæis, fortitudinem et hilaritatem in Tolerando precatus, ejusdem sodalitii sub invocatione sanctorum tutelarium juliani, Gaudentii et Hilarii, ultra annos triginta, non tamen continuos, uno, alteroque, imo et tertio, interdum feriatus confrater, ne in tam egregia congregatione siutius asymbolus compareat, inter remissiones et ferias infirmitatis; dum uti Damasus (anagr. Ad musas) subinde diverteret, tœdiosi temporis fallendi gratia, effusa, vel confusa potius, pœmatia hœc, arthritidis lavamenta, L. M. D. D. Guilielmus Burius, Brux. Can. Mechl.

gVILIeLMUs De bVrI

NATUS EO, NUMERUS QUEM NOMINIS INDICAT, ANNO
BRUXELLIS DECIMA SEXTA LUCENTE DECEMBRIS
AB ANNO MDCXLV PRESBYTER ET CANONICUS
FUND. ZELL. ECCL. METROP. MECHL.
A SEDE APOSTOLICA PROVISUS,
ADDICTUS STUDIO GRÆCO PARITERQUE LATINO.
MODICO SUO SACERDOTIO CONTENTUS
VIXIT USQUE AD ANNUM MDCC
QUI LEGIS HAEC, PROPERANS, NON SIT TIBI DICERE LONGUM :
MORTUUS IN SANCTA PACE QUIESCAT. AMEN.

Ajoutons encore que Paquot et le chanoine Reusens ont rapporté inexactement sa devise, qui n'est pas « *De buri ad sceptrum* » mais bien « *De buri ad fascem : de fasce ad burim* », comme on peut le voir par la médaille que nous venons de faire connaître.

Fréd. Alvin.

LA

MÉDAILLE CONTEMPORAINE

au Salon international de Gand [1]

La destination propre des médailles est, presque toujours, de perpétuer le souvenir des actions des hommes.

De cette destination même résultent les règles — susceptibles d'une diversité infinie dans leur application — qui, au point de vue matériel, régissent l'art du médailleur.

En recherchant quelles sont ces règles, nous pourrons concevoir l'idée abstraite d'une médaille parfaite; elle sera le point de comparaison qui nous permettra d'apprécier, sans arbitraire, les quelque trois mille médailles qui forment au Salon de Gand un magnifique ensemble.

Médaille vient de *metallum*, et peut-être serait-il superflu de dire qu'une médaille doit emprunter au métal, à la fois malléable et résistant, des garanties de durée, si l'on ne voyait au Salon des œuvres en ivoire, en bois, en pierre et en porcelaine.

Véhicule de la gloire et du mérite, la médaille doit être aisément maniable et transportable; la

(1) Les numéros entre parenthèses sont ceux du catalogue du Salon.

main qui doit la contenir porte en elle la mesure qu'en grandeur et en petitesse, elle ne doit pas dépasser.

On a coutume de représenter sur la face principale d'une médaille l'objet dont elle doit conserver le souvenir, le plus souvent une effigie; sur l'autre face, une composition allégorique ou historique, un emblème, une inscription, diront les motifs qui l'ont fait frapper : le droit et le revers seront l'un à l'autre comme le substantif est à l'adjectif ; règle excellente — sinon absolue — qui s'appuie sur une tradition séculaire.

Demandons de la sobriété, de la simplicité, de la clarté aux images ornant les médailles ; l'exiguité de leur champ n'offre place qu'à de brèves synthèses. Trop de relief expose à l'usure et aux heurts, souvent sans rien ajouter à la valeur de l'œuvre. C'est par l'indication des grandes masses et des traits caractéristiques que le médailleur obtiendra ses effets. Des détails trop réduits échapperaient à l'œil, et ne pourraient être vus qu'à la loupe.

Enfin, la frappe seule permet de reproduire facilement une médaille à un grand nombre d'exemplaires, et, malgré ses qualités artistiques, la fonte doit rester un procédé d'exception.

Examinons maintenant dans quelle mesure les artistes qui exposent à Gand se sont rapprochés d'un idéal que nous venons d'indiquer à grands traits.

ALLEMAGNE.

La participation de l'Allemagne à l'Exposition de Gand est d'une importance exceptionnelle : 36 exposants y sont représentés, et le catalogue de leurs œuvres compte 709 numéros.

On n'ignore pas qu'un préjugé, très répandu chez nos voisins de l'Est, condamne l'emploi du tour à réduire, et considère comme seuls procédés artistiques, la gravure directe des coins, ou la fonte dans des moules exécutés d'emblée à grandeur d'exécution.

Aussi, ce sont des fontes surtout qui figurent à la section allemande; et comme, dans un grand nombre d'œuvres, un excès de relief, un travail trop appuyé se remarquent, il en résulte une impression générale de lourdeur; mais à ce défaut, il est de nombreuses et éclatantes exceptions que nous aurons l'occasion de citer.

Deux artistes occupent brillamment le premier rang parmi les médailleurs allemands : le professeur *Rudolf Bosselt*, directeur de l'école d'art décoratif de Magdebourg, et feu *Joseph Kowarzik*, né à Vienne, mais qui exerça son art à Francfort.

L'œuvre du premier est d'une extrême variété, et par là même difficile à définir : sa marque distinctive est peut-être l'absence de toute médiocrité. Soit qu'il grave en creux dans l'acier, soit qu'il exécute des médaillons au repoussé, *M. Bos-*

selt pratique le travail direct du métal, et demeure un ardent protagoniste de ses méthodes.

Sa prédilection semble aller à des compositions emblématiques, très stylisées, d'un dessin ferme et correct, rigide et froid. Mais il est un autre aspect, moins sévère, à son talent : son « Enfant en prières » (32) est d'une exquise délicatesse de modelé, et dans une œuvre, toute de sensibilité, où il représente le jeune Gœthe, écoutant les récits de sa mère (30-31), il arrive à donner au bronze la douceur d'un pastel. Sa médaille de Justus von Liebig (46-47), dont le revers est admirable, est d'un faire analogue.

Joseph Kowarzik, mort en 1911, à 51 ans, laisse un œuvre qui témoigne d'une exceptionnelle valeur; la presque totalité de ses médailles figure au Salon de Gand.

Comme plusieurs maîtres de son pays, il s'égare parfois dans des recherches d'archaïsme ou d'exotisme que nous ne saurions admirer (« Lieuses de fleurs, (2) Baigneuses au miroir » (10).

Mais ce qui caractérise son talent, c'est la probité de l'observation et du dessin, et la puissance de la plastique, qualités qui se remarquent dans « Femme au bonnet » (46), dans « Clara Monneron (31) », mais surtout dans son « Mommsen » (22 et 49), où il atteint un niveau d'art qui n'a guère été dépassé. La même vigueur se voit dans la belle composition, si bien équilibrée « Mehr Licht » (29). Kowarzik ne s'est pas borné à ces œuvres sévères:

un charmant portrait de jeune fille « Else Guaita (34-35) » et trois têtes d'enfants « Hermann, Lizzie, Theo » sont d'une grâce exquise.

A côté de ces maîtres éminents, que de noms sont à citer ! Mais nous devons nous borner à quelques observations générales, et noter brièvement les œuvres de mérite supérieur.

Ernst Deitenbeck, dans la plupart de ses portraits, donne à ses modèles des formes anguleuses, des cous de lutteurs; son art devient attrayant dès qu'il atténue les reliefs. « Sébastien Kneipp » (13) est une de ses meilleures médailles.

Les envois du professeur *E. Herter* et de *H. Kaufmann* ont un caractère de lourdeur excessive, et les personnages du dernier sont massifs et sans grâce.

Heinz Weddig n'est représenté à Gand que par des médaillons fondus. Ses portraits sont d'une observation sincère que déparent parfois quelques réminiscences archaïques; l'effigie, presque de face de « Menzel (5) » est un chef-d'œuvre de réalisme.

Les grands médaillons modelés par *Ringel d'Illzach* rappellent, d'une façon fort heureuse, les œuvres de David d'Angers. Un artiste de Munich, *Théodore Georgii*, offre aussi quelques analogies avec le grand artiste français, mais sans légèreté.

La vérité de l'expression qui caractérise les portraits de *Félix Pfeiffer* se remarque surtout dans le buste intitulé « Hanne (18) » et dans son

« Portrait de dame (9) ». En revanche, que de lourdeur dans « Les marguerites (6) » et « Danse villageoise (7) ». *Alexandre Kraumann* expose quelques médailles en même temps que les modèles qui ont servi à la réduction.

Deux cadres renfermant l'un des médaillons fondus, l'autre des médailles frappées, de *Karl Goetz*, révèlent le rare mérite de cet artiste bavarois. Il s'inspire des maîtres allemands de la renaissance, de l'école de Dürer en particulier; sa médaille au buste de Mgr. Stein (23-24), où le prélat, légèrement incliné, est représenté dans une attitude vivante et familière, est une œuvre excellente, comme aussi son « Martin Greiff (25) ».

J. Wysocki, autre maître de l'école bavaroise, forme avec *Goetz* un curieux contraste, par ses reliefs atténués et son modelé moëlleux; son « Tolstoï (14) » et le buste d'« Anna Lefebvre (6) » sont tout à fait attrayants.

Le catalogue du Salon de la médaille, qui, presque toujours, indique les dates de naissance des exposants, est muet quant à l'âge de trois artistes de Munich, *Lommel*, *Giess* et *Lindl;* mais qui ne devinerait, en contemplant leurs spirituelles ébauches, qu'ils sont très jeunes! Impressions fraîches et riantes, anatomies traitées avec un mélange d'ironie et de virtuosité, irrévérencieuses hardiesses, échos de la gaîté bavaroise, voilà ce qu'ils ont confié à l'immortalité du bronze, en même temps que de belles promesses d'avenir.

Nous saluons au passage ces jeunes, car déjà le poids des ans nous empêche de les suivre, dans leur marche rapide vers des conceptions nouvelles!

Les portraits de *Hans Schwegerlé* sont modelés à grandeur d'exécution et coulés; comme *Karl Goetz* il subit l'influence de la renaissance allemande.

Daniel Greiner expose, en même temps que des portraits, quelques sujets de genre et des études d'animaux. Entre son art et celui de *Bosselt*, les analogies sont frappantes et les tendances identiques.

En terminant cette énumération, rendons hommage au mérite et au fécond labeur d'un artiste éminent, *Fritz Hörnlein* Observateur minutieux de la nature, il emprunte sa technique aux traditions de l'antiquité et de la renaissance. Comme *Rudolf Bosselt*, il grave directement ses médailles dans l'acier, tantôt en creux, tantôt en relief. Aucun plaidoyer ne pourrait être plus éloquent que son œuvre en faveur du procédé séculaire, aujourd'hui presque entièrement détrôné par l'usage du tour à réduire. On ne pourrait rien voir de plus vivant, de plus attrayant que les médailles au buste de « Oskar Avrich (2-3) », de « Hermann Paulus (4) » et de « Wilhelm Merseburg (5-6) ». Mais son œuvre entier serait à citer.

ANGLETERRE.

Une plastique un peu lourde, une certaine solennité dans les attitudes, des draperies très étudiées, la préoccupation chez l'artiste de produire un effet décoratif, caractérisent les médailles exposées par *H. Page*, par *R. R. Goulden* et par *C. Thomas*, et marquent ainsi leur parenté avec une foule d'œuvres anglaises de peinture et de sculpture de notre époque; et on pourrait dire que ces trois artistes sont les plus anglais parmi les anglais Mais à côté d'eux nous trouvons une expression différente et originale de l'art britannique dans le réalisme de *Percival M. F. Hedley*. Il obtient des effets très particuliers en modelant ses sujets en relief sur le champ creusé de ses médailles. Sa « Salomé (1) », son « A. Glazonow (18) », son « Jan van Oordt (7) » représenté de face, et le portrait souriant de miss Lily Elsie en « veuve joyeuse » illustrent le mieux son procédé.

T. Spicer-Simson s'inspire, dans la plupart de ses œuvres, des médailleurs italiens de la renaissance, et il le fait avec un rare bonheur. Les portraits de Mme Elga Sinding (9), de Mlle E. Schiavi (26), de Waldron Faulkner surtout (23) représentent un premier aspect de son art; mais d'autres médailles nous le montrent dans une note tout à fait moderne et réaliste, où il excelle

aussi, et rien n'est plus différent que les deux faces de son talent.

Les nombreux portraits, très léchés, exposés par *A. Bruce-Joy*, pourraient être de la miniature en relief. Citons encore les études intéressantes de *Sir W. G. John*, les envois d'un caractère suranné d'*Allan Wyon*, les médaillons de *S. W. Carlini* et *F. Bowcher*. Chacun d'eux témoigne à la fois du mérite et de l'extraordinaire variété d'expression des médailleurs anglais.

AUTRICHE.

Les envois de l'Autriche, quoique peu nombreux, brillent, par leur qualité, d'un vif éclat; habilement disposés, dans un éclairage favorable, ils forment une des sections les plus attrayantes de l'Exposition.

Stanislas Sucharda y occupe un des hauts sommets de l'art; l'inspiration élevée et la perfection technique de son œuvre le placent au nombre des meilleurs médailleurs de notre temps. Interprète des rêves, des aspirations, des enthousiasmes, de l'âme tchèque, il exprime sa pensée en ayant recours, avec une égale habileté, tantôt à la fonte, tantôt à la frappe ou à la galvanoplastie. Si, parfois, on remarque une note un peu trop accentuée dans ses portraits, en retour, avec quelle distinction il traduit les vieux souvenirs qui hantent l'imagination de ses compatriotes! Autour de ses

personnages principaux, vigoureusement accusés, de lointains paysages, des décors mystérieux et diaphanes créent une atmosphère de légende. Ainsi nous apparaissent « Cech, le meneur des Tchèques » (28), « Krok, premier juge des Tchèques » (24) et une série de délicieuses plaquettes intitulées « Conte tchèque » (35-41). « Prière pour la Patrie » (10-12) est une œuvre pleine de sentiment, d'un modelé très poussé. Le très beau portrait de Karl Dimmer est aussi à citer.

Né à Prague, *Henri Kautsch* habite aujourd'hui Paris, où ses remarquables qualités natives ont subi l'influence de l'école française.

Ses œuvres témoignent à la fois de son habileté technique et de la distinction de son esprit. Presque toujours, ses portraits, très étudiés et profondément sentis, sont accompagnés de revers allégoriques, pleins de grâce et d'ingéniosité. La simplicité des moyens employés, l'équilibre des compositions, la justesse de l'observation donnent aux médailles de Kautsch une haute valeur artistique. A peine est-il nécessaire de citer l'excellence de compositions comme son Henri Bergson (10-11) son « Heine » (17-18), « Mariage » (21), « Sauer » (24), « R. G. Levy », orné au revers d'une femme lisant (40-41).

Les effigies de *Hans Schäfer* se distinguent par un bon modelé et un rendu sincère, mais ses scènes de genre et ses allégories sont sans dis-

tinction, et la manière dont il a représenté le « Triomphe de la Femme » (11) n'a rien qui puisse flatter le beau sexe.

Rudolf Marschall occupe un rang élevé comme portraitiste. Son grand médaillon au buste de l'empereur François-Joseph (2), et plus encore peut-être sa médaille de J. Strossmayer, ont cette distinction raffinée qui fait la gloire de l'école autrichienne. Marschall est moins heureux quand il traite des personnages entiers ; sa « Diane chasseresse », sa « Minerve » ne sont pas sans lourdeur.

La section autrichienne comprend encore des envois de *Franz Einsiedler*, d'une facture trop massive, d'*Otakar Spaniel*, influencé par l'école allemande, de *Constantin Laszczka*, qui n'expose qu'une médaille.

Les délicates et charmantes compositions de *Rudolf Cizek* appartiennent plutôt au domaine de l'orfèvrerie qu'à l'art de la médaille.

HONGRIE

La Hongrie ne reste pas étrangère à la renaissance actuelle de l'art de la médaille ; une *Société des Amis de la Médaille* existe à Budapest ; mais les œuvres qu'elle expose à Gand sont d'une recherche frisant quelquefois l'excentricité.

L'influence française se reconnaît, au premier coup-d'œil, chez *Tony Szirmaï*, hongrois de nais-

sance, mais établi à Paris. Son extrême fécondité nuit peut-être à la qualité de ses travaux, qui sont d'une exécution facile, élégante, mais parfois superficielle.

Louis Béran expose des portraits qu'on pourrait croire taillés à la hache ; ce ne sont presque que des ébauches.

Jules Muranyi est un artiste de goût, et son « Haydn (2) » en particulier, dénote un effort consciencieux. Les envois d'*Étienne Csillag*, d'*Édouard Telcs* et de Mme *Aladar de Tokaji*, montrent d'intéressantes tendances, dans une note bien moderne.

FRANCE.

La section française du Salon de la médaille a été organisée par M. Mazerolle, conservateur du Musée de la Monnaie à Paris, qui a eu l'heureuse idée d'en orner les parois à l'aide d'études et d'esquisses de quelques maîtres éminents, récemment disparus.

Les admirables dessins de *Daniel Dupuis*, les croquis de *Chaplain*, de *Chapu*, de *Cros*, de *Legros*, sont des exemples dont les jeunes médailleurs d'aujourd'hui pourront tirer profit.

Mais combien il faut regretter que les médailles soient enfouies dans des vitrines profondes et obscures, disposées autour d'une salle immense et à peu près vide ! Elles y sont presque invisibles.

L'école française se partage en deux courants

principaux : Tandis que les uns restent fidèles aux traditions de style et d'idéalisme qui ont fait la gloire de la médaille dans leur pays, les autres demandent à un réalisme parfois excessif, des effets nouveaux, et ils déploient trop de talent pour n'avoir pas d'admirateurs ; enfin, nous aurons à signaler chez quelques-uns des tendances particulières, non dépourvues d'intérêt.

A.-E. Lechevrel, *Henri Patey*, *Henri Dubois* représentent le mieux les traditions classiques.

Les vingt-six œuvres que le premier expose se distinguent par un style noble, et par une inspiration sereine, dont la simplicité et la clarté font le charme ; point de relief excessif, rien de heurté dans les formes. Le profil délicat d'Ingres (25), de délicieuses figures d'enfants (10, 11), ne trouveront que des admirateurs. « Hommage aux graveurs français (26) », « l'Histoire enregistre les découvertes de l'archéologie (3 4) » sont des œuvres d'une extrême distinction ; dans la dernière, l'auteur a su grouper cinq personnages, en évitant en partie d'être confus.

Patey donne à ses portraits une expression de vie intense où transparaît l'âme de ses modèles. La fermeté du modelé, la profondeur de l'observation font de son « Dr Labbé » (9-10), de son « Roty (6) » surtout, des chefs-d'œuvre ; citons aussi l'expression souriante du « Dr Gleize » (5), presque de face.

Le danger qu'il y a à grouper de nombreux

personnages dans un champ trop exigu se remarque sur le revers de la médaille du Conservatoire des Arts et Métiers (2, 3). Six figures y sont réunies, presque sur le même plan, au milieu d'une foule d'accessoires. Malgré tout le talent d'un maître éminent comme Patey, l'effet produit n'est pas heureux, non plus que sur le revers de la médaille du Dr Labbé.

Les œuvres d'*Henri Dubois* sont empreintes d'un idéalisme élevé. Ses têtes de la République (17, 18, 24), coiffées du bonnet phrygien ou du casque gaulois sont admirables, et suffiraient à marquer sa place parmi les meilleurs médailleurs de notre temps. Mentionnons encore sa belle médaille du « Tricentenaire de Québec (6) » et la « Science protégeant la Mine (4-5) ».

Henry Nocq, à côté de bustes vigoureusement traités, expose deux portraits d'enfants, Jacqueline Cheruit (4) et Olga von der Osten (3), qui, dans leur expression de candeur et d'innocente ingénuité, sont simplement adorables

Nocq revient à l'emploi d'un listel ou d'une bordure plus ou moins riches, encadrant ses médailles aussi bien que ses plaquettes; nous avons constaté avec joie l'heureux effet de ce retour à l'ancienne tradition.

Les portraits de *Louis Patriarche* sont d'un rendu consciencieux, mais trop de monotonie règne dans son œuvre, et nous aurions voulu plus

d'imagination dans la médaille consacrée à l'entomologiste Fabre (17-18).

L'interprétation de la grâce féminine forme le sujet de la plupart des médailles exposées par *René Grégoire* et par *Abel La Fleur*. La plaquette de « l'Institut océanographique (5, 7) », le « Temps consolateur (2) » sont deux des œuvres les plus caractéristiques du premier. D'inspiration presque classique dans « Pan et Syrinx (10-11) » et dans sa « Diane (8) », *La Fleur* adopte une note très moderne et réaliste dans « Femme debout au manchon (13) », d'une exquise élégance.

Chez *Ferdinand Gilbaut*, la recherche des effets est quelquefois poussée à l'extrême ; mais la sincérité et la distinction de ses médailles en font oublier la forme surannée.

Les compositions de *G. H. Prudhomme* sont souvent alourdies par une trop grande abondance de détails, défaut qu'il a su éviter dans sa gracieuse image de l' « Alsace (2) ».

Léon Deschamps expose un « Fallières (1 2) » colossal qui gagnerait à être réduit.

René Rozet a modelé, sans excès de relief, de remarquables portraits de face de Victor Hugo (4-5-8), du général Mitre (1-2), de Laurent Jau (18). Ses raccourcis sont excellents, et il a su vaincre, avec une rare aisance, une des grandes difficultés de son art.

E Hanneaux se distingue par une observation sincère.

Pierre Dautel, parfois raide et inexpressif est plus heureux dans les effigies de « Maxime Lecomte (2) » et de « H. Harpignies (12) ».

L'art très varié de *Ch. Ph. Pillet* est difficile à définir. Un peu massif dans ses compositions d'inspiration classique (médaille de l'Exposition franco-britannique, symbolisant l'Entente cordiale (1-2), médaille de l'Inauguration de la Sorbonne (3-4), il est vivant et frappant de ressemblance dans l'effigie de « Lépine, préfet de police (7) ». A côté de ces œuvres, que caractérise une recherche de style, « Démoulage d'un pneu (5) » et « Ronde d'enfants (15) » sont du réalisme le plus moderne. Par les deux aspects différents de ses œuvres, *Pillet* appartient à la fois à l'école des artistes dont nous avons parlé déjà et à ceux dont nous allons indiquer les tendances réalistes.

L'expression la plus originale du réalisme dans la médaille française contemporaine appartient, sans conteste, à *Ovide Yencesse*. Les reliefs très faibles, aux dégradations insensibles, de ses médailles, sont relevés par les tons chauds d'une patine artificielle, appliquée avec art. Généralement, il exécute ses personnages à une assez grande échelle et laisse très peu de vide dans le champ. Les sujets d'intimité, les menus incidents de la vie quotidienne, semblent tenter surtout son ciseau; à ce genre appartiennent « Amour maternel (14) », « Le Beurre (3) », « La Rafale (5) ». Le sourire, plein de grâce et d'abandon, de sa

« Bacchante (6) », est charmant. Enfin, « Être utile (2) » est une œuvre symbolique.

Dans les plaquettes où *P. C. Lenoir* représente ses « Potiers (1) », ses « Laveuses (9) », ou des animaux (« Une ânesse (4) », « Une truie (7) », « Un jeune veau (5) »), l'intensité de l'observation rachète la trivialité du sujet.

Les études où se plaît le réalisme de *P. A. Morlon* sont présentées souvent dans un encadrement décoratif, ou sur un fond légèrement stylisé, ou accompagnées d'un personnage idéalisé, formant un effet de contraste. Sa plaquette consacrée à la navigation aérienne, en forme de diptyque, dont les panneaux sont séparés par une belle figure ailée, est très connue (21-22). Signalons aussi comme une des meilleures œuvres de Morlon, la « Soif (6) », représentée par une jeune fille, en buste, buvant avec avidité, et dont le profil se détache sur un fond de feuillage.

R. Baudichon consacre ses consciencieuses études à des sujets bretons. *Lamourdedieu* a traduit en médaille l'admirable Vierge du musée germanique de Nuremberg (14-15). Sa jolie plaquette « L'Aiguille (11-12) » représente, sur l'une de ses faces, une jeune fille cousant, sur l'autre, une jeune fille garnissant un chapeau. Ces riens sont traités avec une grâce et une facilité qui manquent dans « Floréal (7-8) », « l'Alimentation (6) », « Métallurgie (5) ».

Les quelques œuvres exposées par *Mlle Granger*

nous rapprochent à la fois de la manière impressionniste, des effets heurtés de *Michel Cazin*, et du genre flou de *Peter*, de *Desvignes*, de *Vernier* surtout, dont les belles effigies semblent voilées d'un épais brouillard.

La section française comprend encore de nombreuses médailles, de mérite inégal, signées *Rasumny*, *Roiné*, *Exbrayat*, *Mérot*, *Fraisse*, *Blin*, *Mery*, *Alloy*, *Lefebre* et *Legastelois*, dont nous devons nous borner à mentionner les noms.

PAYS-BAS

Dix artistes hollandais seulement ont exposé des médailles au Salon de Gand, mais la valeur de leurs envois compense largement le défaut de leur nombre.

Ceux de *J. C. Wienecke* sont à citer en première ligne, et soutiennent la comparaison avec les meilleures œuvres de tous les pays. Non seulement les portraits de A. Begeer (13), de N. P. van den Bergh (7-8), de Sietske Wienecke (14) sont excellents, mais où Wienecke a trouvé une invention tout à fait nouvelle, c'est dans la composition ornementale de ses revers. Le plus souvent ceux-ci représentent des objets très vulgaires et prosaïques en eux-mêmes, mais si harmonieusement groupés, que sans aucune stylisation, ils produisent des motifs décoratifs du meilleur effet. Ce procédé que Wienecke est seul, jusqu'à pré-

sent, à employer — et il le fait avec un talent supérieur, — forme une des attractions du Salon de la médaille, et nous ne saurions assez y applaudir.

La plaquette pour les visiteurs de la Monnaie d'Utrecht (9-10), ornée au revers d'une presse monétaire, d'une balance, de tôles perforées, de creusets ; celle des Syndicats des sucres de Java (11-12), dont l'ornementation est empruntée aux caractères botaniques de la canne à sucre ; la médaille du port de Rotterdam (15), dont le champ, partagé horizontalement, représente, dans sa partie supérieure, une vue des bassins, et dans sa partie inférieure, un plan du port, encadré de cordages et d'agrès ; celle enfin de la société « Blauwhoedenveem » (17-18), sont d'une simplicité, d'une ingéniosité, d'une vérité incomparables.

Les compositions ornementales semblent d'ailleurs offrir un attrait particulier à nos voisins du Nord et ils y réussissent à merveille. *C. J. van den Hoef* a stylisé les fleurs et les flots dans une œuvre récente, de caractère très moderne, exécutée pour la Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille. Il expose aussi des joueurs de quilles et d'échecs, dont les gestes et les attitudes remplissent exactement le contour de ses médailles. Ces œuvres sont traitées avec talent et originalité.

F. E. Jeltsema, potraitiste de valeur, est souvent un peu froid ; mais sa « Vénus aiguisant les flèches de l'Amour » (7) et sa « Danse » (13) ne méritent que des éloges. Parmi les œuvres de *C. J. A. Begeer*, ses

« Pommes » (1), habilement stylisées, sont à citer ; il y a parfois un peu trop d'archaïsme dans ses autres médailles. *Toon Dupuis* est trop connu comme portraitiste, pour que nous lui tressions ici de nouvelles couronnes, nous avons revu avec plaisir son « Dompierre de Chaufepié » (3), frappant de ressemblance, « G. J. de Jonghe » (4) et surtout les « Portraits conjugés de deux époux » (7) où l'artiste s'est surpassé.

Les portraits par *P. Pander* et *J. J. van Goor* ne sont pas sans mérite. *F. G. Voet* pratique la gravure au trait, qui a fait naître autrefois en Hollande tant d'œuvres curieuses. Mentionnons encore les envois de *J. Hack* et de *J. Werner*.

ITALIE.

Les études d'animaux de *Renato Brozzi*, qui occupent presque toute la section italienne, sont d'un réalisme et d'une exactitude d'observation impossibles à dépasser; ses dindons, ses vaches, ses cochons, ses biches, sont vivants; mais ces œuvres appartiennent à peine à l'art de la médaille.

Les effigies, trop rudimentaires, de *Romagnoli*, les petites médailles de *Mistruzzi* qui signe deux bons portraits de face, et des compositions ornementales, les envois d'*Appolini* enfin, forment toute la participation de l'Italie à l'exposition. On pouvait attendre davantage d'un pays où naquit l'art du médailleur au moyen âge.

RUSSIE.

Les Russes se montrent franchement retardataires, et si le mérite d'un *Abraham Grilikhès* (+ 1912) est incontestable, nous ne parvenons plus à nous intéresser à son art, où survivent des traditions surannées; seuls dans le vaste empire des tsars, *Marie Dillon*, *G. Malicheff* et *E. Gunzbourg* ont adopté des tendances modernes, et nous souhaitons de voir bientôt d'autres artistes russes s'inspirer de leur exemple.

Six médailleurs représentent la *Finlande* à l'Exposition ; eux aussi se sont attardés à des formes vieillies, mais le talent ne leur manque pas, et on peut espérer les voir adopter bientôt des procédés nouveaux, à l'exemple de la *Pologne*, où les œuvres de *Makowski* et de *Trojanowski* surtout retiennent l'attention.

*
* *

Notons au passage les envois trop peu nombreux de la *Suisse*; de l'*Espagne*, dont *Arnau*, *Reynes* et *Barnadas* sont les meilleurs médailleurs; de la *Norwège*; du *Danemark*; et rendons un hommage bien mérité à *Erik Lindberg*, qui représente seul, mais brillamment, la *Suède*. Déjà à l'exposition de Bruxelles en 1910, il avait obtenu beaucoup de succès. Ses médailles sont d'un goût raffiné, d'un style sobre, et peuvent être rangées parmi les meilleures productions contemporaines.

ÉTATS-UNIS.

Les envois des États-Unis offrent de sérieuses qualités.

E. W. Sawyer est l'auteur d'une série de portraits, traités avec réalisme, aux reliefs modérés ; mais tous sont de profil à gauche, ce qui donne quelque monotonie à leur réunion.

Le même artiste a confié au bronze, avec un réel talent d'observation, une série de types d'indiens peaux-rouges, dont les originaux semblent voués à disparaître bientôt.

Leur étiquette américaine n'a pas enlevé aux œuvres de *A. Weinmann*, leur caractère allemand. *V. D. Brenner* expose de bons portraits de John Hay (11-12) et de W. H. Welch (8); quelques envois de *Hering* et de *Burnham* méritent aussi qu'on s'y arrête.

***

Enfin, le *Brésil*, le *Portugal* et le *Japon* ont participé, quoique par des envois peu importants, à l'exposition de la médaille.

BELGIQUE.

Après avoir passé en revue les envois de l'étranger, nous terminerons cet article par un bref examen des médailles exposées par nos compatriotes : elles sont dignes, dans leur ensemble, de la réputation artistique de notre pays.

Entre la recherche du style ou de l'originalité que nous constatons chez nos voisins, la médaille belge se distingue par des qualités de juste milieu, de modération, de sincérité dans l'effort, qui sont l'expression même de notre caractère national. Avec moins de richesse d'invention, il semble que l'influence de l'école française y domine.

Au Salon de la médaille à Bruxelles en 1910, 27 artistes belges avaient exposé 432 médailles; ils sont aujourd'hui 43, et leurs envois atteignent le nombre de 746.

On est heureux de retrouver à Gand presque tous ceux dont les œuvres, depuis nombre d'années, nous sont familières.

Fernand Dubois fut un des premiers à adopter en Belgique une orientation nouvelle, qui étonnait au début. On reconnaît, au premier coup d'œil, ses médailles, aux personnages un peu rigides et anguleux, où l'effet est produit par l'indication des grandes masses, avec des modelés sommaires, et flous

Sa médaille de la Société des Droits d'auteurs (11-12) est excellente, comme aussi celle à la légende « Omnia in mensura » (2).

G. Devreese, dont l'éloge n'est plus à faire, est en constant progrès, et les 62 œuvres qu'il expose justifient bien le rang qu'il occupe comme médailleur dans notre pays. De nombreux portraits, parmi lesquels ceux de Ern. Babelon (40), A. Grei-

ner (8) et L. Hiard (17), sont à citer; les gracieuses allégories qui ornent la médaille de « l'Association de la Presse » (5,6) et surtout le revers de celle au buste de A. Moyaux (14); quelques plaquettes fondues : « Dentellière » (21), « l'Aïeule » (33), « Renouveau » (35) dont le réalisme est sans aucune trivialité; enfin le modèle de la médaille de l'Exposition de Gand, montrent les brillantes étapes de son talent.

Paul du Bois excelle à grouper, dans de belles compositions noblement conçues, les figures aux formes un peu alanguies, caractéristiques de son art; sa médaille pour les lauréats du Conservatoire et de l'Académie de la ville de Mons (3), celle de C Lejeune, vice-président de la Ligue du Droit maritime, sont d'une inspiration élevée.

Les œuvres de *Charles Samuel*, modelées avec vigueur, ont du style et de la distinction ; l'auteur a donné lui-même une place d'honneur à sa médaille au buste de la Comtesse de Flandre. C'est une de ses meilleures productions, et nous ne contredirons pas son choix.

Frantz Vermeylen s'adonne, de plus en plus, à l'art de la médaille, et les travaux qu'il expose témoignent de l'évolution régulière de son talent; sa médaille à l'effigie de Minckelers (26, 27) est d'une conception ingénieuse; celle frappée en commémoration de la mort de Léopold II (24, 25, 40, 41), est supérieure à toutes ses œuvres précédentes. On remarque un progrès parallèle chez

Hippolyte Le Roy, dont le « F. vander Haeghe » (48) est d'une admirable ressemblance et d'une excellente technique.

Si les personnages qui apparaissent au revers de quelques médailles de *Louis Dupuis* pèchent par une certaine lourdeur, ses portraits, bien observés, ont un réel mérite; quant à *Josué Dupon*, les quelques œuvres qu'il expose (« N. Dekeyser » (3), « la famille de l'artiste » (4), surtout) sont excellentes, et nous regrettons que ses envois ne soient pas plus nombreux. *Jules Baetes* et *F. Wissaert* sont presque seuls, en Belgique aujourd'hui, à pratiquer la gravure directe sur acier; les compositions ornementales du premier sont d'un effet agréable, mais les nombreuses vues de monuments qui figurent sur ses médailles, à une exception près (« Festival international de 1892 » (17), sont sèches et monotones. La jolie plaquette « Orphée ». (3, 4) de *F. Wissaert*, dont le revers est d'une jolie inspiration et d'une exécution délicate, montre la valeur de cet artiste qui, malheureusement, a peu produit.

Enfin, *A. Michaux* expose, en même temps que des monnaies et des jetons, le portrait de Ch. vander Beken (22), qui est sa meilleure médaille.

A côté de ces maîtres, dont la réputation est établie, une pléïade de jeunes talents assure à la médaille en Belgique un brillant avenir. Ils se divisent en deux groupes, dont l'un reste attaché

dans une certaine mesure aux formules classiques, tandis que l'autre se lance hardiment à la poursuite d'un idéal nouveau.

Au premier appartiennent *Alphonse Mauquoy*, dont la médaille de l'Exposition de Charleroi (9-10) suffirait à affirmer le mérite; *L.-A. De Smeth*, qui remporta avec sa plaquette « La Musique » (12-13) le premier prix au concours de la Société hollandaise-belge de la médaille d'art; *F. de Cuyper*, auteur de la belle médaille frappée en 1911 pour l'inauguration de l'Aquarium du Jardin zoologique d'Anvers; Mlle *Jenny Lorrain*, dont le « Henri Vieuxtemps » (1-2) et la « Jeune fille » (12) sont d'une extrême distinction; *E. De Bremaeker*, dont les petites médailles « Vanité... qu'es-tu » (12-13), « Aujourd'hui... mais demain », (14-15) expriment, sous une forme aimable, des vérités austères; *J. Jourdain*, qui expose un excellent portrait, bien observé, de « J. van der Linden » (11).

Paul Wissaert, dans sa médaille « Au baron Bayens » (1-2), a su représenter, sans sécheresse, la façade de la « Société Générale », sujet qui lui était imposé. Dans une note encore indécise, il appartient par certaines de ses œuvres, dont sa plaquette « l'Enseignement » (28-29) reste la meilleure, à la tradition classique; dans d'autres, dont il faut citer les « Anémones » (32) et quelques fontes bien réussies, il a recours à des moyens d'expression nouveaux, et occupe ainsi une situation intermédiaire, qui le rapproche du groupe à

tendances très modernes où *J. Lecroart*, *P. Theunis*, *A. Bonnetain* surtout, se distinguent.

Élève de Le Roy, le premier s'est appliqué à donner à ses œuvres une note personnelle et indépendante. Plusieurs de ses compositions ont quelque chose de très tourmenté, et un excès de recherche nuit à la clarté de leur sens ; tel est le cas de « Vox populi (2) ». Au contraire, son « portraitde Jeune fille » (8, 9), son « Dionysos » (17), sont largement conçus, et révèlent un talent exceptionnel.

Theunis, malheureusement, n'est représenté que par une figure de femme, gracieuse et souriante, symbolisant la Musique.

Les œuvres de *A. Bonnetain* se distinguent par la vigueur et la vérité de leur expression, qui les anime en quelque sorte, et par une originalité de bon aloi. Des reliefs faibles, mais où chaque plan, chaque trait, a sa valeur et produit un effet bien défini, caractérisent sa technique. Plusieurs de ses œuvres le placent au premier rang parmi nos jeunes médailleurs ; nous devons nous borner à citer ici son Destrée (17-18) et son Verhaeren (16).

L'espace nous fait défaut pour signaler, même brièvement, les mérites de tous les médailleurs belges qui ont exposé à Gand ; ceux dont les noms suivent n'y sont représentés que par des médailles en nombre restreint, ou par des œuvres qui ne sont pas de la médaille proprement dite ; ce sont *R. Bervoets*, *A. Bija*, *P. Braecke*, *E. Callebout*,

G. Charlier, J. Delporte, R. De Meyer, L.-H. Devillez, G. Gaudy, L. Jotthier, A. Matton, L. Sagehomme, E. Salu, P. Schaar, T. Smeets, C. Sturbelle, F. van Cuyck, E. van de Voorde, E. van Emelen, J. Witterwulghe, M. Wolfers. Nous espérons qu'ils nous donneront l'occasion, dans une prochaine exposition, d'apprécier plus complètement leur talent.

Le Salon de la médaille est l'œuvre de M. Alphonse de Witte, qui en a présidé la commission d'organisation; les services qu'il a rendus à l'art de la médaille sont trop connus pour que nous les redisions ici; ils sont trop grands pour que nous omettions de lui rendre un solennel hommage. M de Witte a été secondé par M. J. Casier, vice-président, et G. Brunin, trésorier; il a trouvé dans M. V. Tourneur le secrétaire compétent, actif et dévoué, qui pouvait le mieux l'aider à mener à bien une entreprise aussi difficile, et qui a rédigé le catalogue.

La réunion de tant d'œuvres de valeur sera d'une inappréciable utilité pour les artistes, qui pourront y faire d'intéressantes comparaisons et y perfectionner leur technique; elle permettra au public de s'initier de plus en plus à une branche de l'art si digne d'attirer son attention et de recevoir ses encouragements.

Albert Visart de Bocarmé.

NÉCROLOGIE.

Frédéric-Benjamin Alexandre-Philippe baron PRISSE.

Le baron Philippe Prisse, ingénieur en chef, directeur des Ponts et Chaussées en retraite, officier de l'Ordre de Léopold, décoré de la croix civique de 1re classe et de la médaille commémorative du règne de Léopold II, etc., mort à Bruxelles, le 19 juillet 1913, était né à Bruges, le 19 juin 1846.

Amateur de médailles artistiques du XVIIIe siècle à nos jours, il faisait partie de la Société royale de Numismatique de Belgique depuis le 18 juillet 1897. Il fut aussi un des membres fondateurs de la Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art, créée en l'année 1901.

M. Prisse assistait régulièrement aux séances de ces deux sociétés. C'était un confrère de relations aimables et correctes, qui sera vivement regretté de tous ceux qui l'ont connu.

A. de W.

C. H. F. A. CORBELIJN BATTAERD.

M. C. H. F. A. Corbelijn Battaerd, trésorier de la Société Royale néerlandaise de Numismatique, est décédé à Groenlo (Gueldre) le 15 juin dernier. De 1874 à 1893, M. Battaerd fut conservateur du Cabinet des Médailles de la Société frisonne à Leeuwarde. Plusieurs monnaies, médailles et antiquités intéressantes furent acquises pour le musée confié à ses soins, pendant ces trente ans, et c'est grâce à ses efforts que la riche et intéressante collection de monnaies et médailles, formée par M. Looxma Ypey, fut achetée pour son musée.

L'excellent catalogue de l'exposition d'antiquités à Leeuwarde en 1877 fut rédigé en grande partie par lui. En 1893, M. C. Battaerd, associé étranger de la Société Royale de Numismatique de Belgique depuis 1887, se retira à Groenlo et ne s'occupa presque plus d'études numismatiques. En 1891, il avait assisté au Congrès international de Numismatique de Bruxelles.

A. O. van Kerkwyk.

AUGUSTE SASSEN.

Le 22 juin est décédé à La Haye, à l'âge de 60 ans, M. Auguste Sassen, Président de la Société Royale de Numismatique néerlandaise et de la

section hollandaise de la Société Hollandaise-Belge des Amis de la Médaille d'art.

M. Sassen fut pendant une longue série d'années notaire à Helmond (Brabant septentrional) et archiviste de cette ville. Il dirigea le périodique bien connu *Tijdschrift voor Noord-Brabantsche Geschiedenis*, et avait une renommée méritée, comme généalogiste et héraldiste. En 1907, il s'établit à La Haye et s'occupa exclusivement de recherches généalogiques, héraldiques et numismatiques. Ses études dans les archives étaient surtout dirigées vers les systèmes monétaires en usage aux Pays-Bas au moyen âge. Il publia, sur ce sujet, plusieurs notices savantes, dans le *Tijdschrift voor Penningkunde*. Son excellent mémoire sur les poids monétaires aux Pays-Bas, paru dans le même périodique en 1912, nous donne les noms des ajusteurs qui les firent et nous renseigne sur leurs faits et gestes.

M. Sassen était depuis 1895 associé étranger de la Société Royale de Numismatique de Belgique et comptait plusieurs amis parmi les membres belges de cette compagnie.

A. O. van Kerkwyk.

BIBLIOGRAPHIE.

Nota. — Il sera rendu compte de tout ouvrage numismatique non paru dans une revue consacrée à cette science et dont un exemplaire aura été adressé à la Société.

Verkaufskatalog über die im K. K. Hauptmünzamte in Wien käuflichen Medaillen und Plaketten. II Folge, Wien, 1912. In-8°, 7 pages de texte et 28 planches reproduisant 69 médailles.

Le deuxième fascicule de la liste des médailles et plaquettes qu'on peut se procurer à la Monnaie de Vienne, se divise comme le premier (1), en deux parties. Tout d'abord nous voyons la nomenclature de quatre médailles anciennes de A. Wideman, J.-N. Wirt et F. Gaul, gravées directement dans l'acier, et d'une autre de R. Placht, artiste contemporain, obtenue par la même méthode. Puis vient la description de soixante-quatre médailles modelées de nos jours par les principaux médailleurs viennois.

Le catalogue a un intérêt tout particulier pour nous, car il reproduit deux médailles de Joseph Népomucène Wirt, mort en 1810, dont l'une, de 1785, nous donne le portrait de Joseph II, et l'autre, de 1794, celui de François II. Or, ces effigies sont presque identiques à celles de ces mêmes Empereurs taillées par van Berckel, à Bruxelles, vers la même époque. Il faut donc croire, décidément, comme

(1) Voir *Revue belge de Numismatique*, année 1912, p. 88.

nous l'avons déjà dit, que tous les graveurs de pièces officielles travaillaient d'après un même modèle fourni par le gouvernement, ce qui diminue quelque peu la valeur de leurs œuvres.

A. DE W.

ERN. BABELON, *Moneta*. Paris, Klincksiek, 1913. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXIX.)

M. Ern. Babelon a retracé l'historique du mot *Moneta*, et des représentations figurées de la divinité qui porte ce nom.

Il établit tout d'abord que *Juno Moneta* était une déesse qui résidait dans l'*arx;* l'oie lui était consacrée, et elle ne peut être confondue avec *Juno Regina;* c'était une antique divinité italiote dont le nom reste impénétrable. Dans les dépendances de son temple, construit sur l'emplacement de la maison de Manlius, fut établi le premier atelier monétaire pour l'argent. Le nom de *Moneta* passa à l'atelier, puis, au premier siècle de notre ère, à la monnaie elle-même, à la suite d'émissions abondantes de deniers signés par L. Plaetorius (74 av. J.-C.) et T. Carisius (48 av. J.-C.), sur lesquels on voit la tête de *Juno Moneta*, accompagnée de l'inscription MONETA. Dès le début de l'empire, *moneta* est employé dans un sens plus étendu encore : il désigne le droit de battre monnaie.

Bien que, en 16 avant Jésus-Christ, les droits monétaires eussent été partagés entre l'Empereur et le Sénat, il n'y eut à Rome qu'un seul atelier monétaire Sous Néron, celui-ci fut transporté sur le mont Coelius, dans une dépendance du temple d'*Apollon Salutaris*, auquel on donne parfois

le surnom de *Moneta* : la tête et le nom de *Moneta*, le nom d'[*Apollon*] *Salutaris* apparaissent les uns au droit, l'autre au revers du denier frappé par le Sénat, après la mort de Néron.

M. Babelon identifie *Moneta* avec *Aequitas* dont le type figure sur les monnaies à l'époque de Galba : l'Équité y est représentée sous les traits d'une femme debout qui tient une balance et s'appuie sur une longue règle graduée *(pertica)*.

Sous Nerva, la *pertica* de l'Équité est remplacée par une corne d'abondance sur les espèces d'or, et c'est exactement ce type qui était déjà donné à la *Monnaie* depuis Domitien. Enfin, à partir de Commode, on rencontre les *Tres Monetae* dont le nombre montre que la frappe du bronze avait encore lieu dans les mêmes ateliers que celle de l'or et de l'argent. La représentation de *Moneta Aequitas* apparaît pour la dernière fois sur un *exagium solidi* aux effigies d'Arcadius, Honorius et Théodose.

V. T.

Collections du chevalier Mayer van den Bergh. — Catalogue des jetons, médailles, méreaux et monnaies exposés dans les galeries de la maison des Rois Mages, rue de l'Hôpital, 19, *à Anvers*. Anvers, Imprimerie Bellemans frères, 1911. Un vol. in-8° de XIX et 267 p.

L'ouvrage dont nous venons d'énoncer le titre, bien qu'ayant paru depuis plus de deux ans, nous était resté complètement inconnu, jusqu'en ces derniers temps. Peut-être faut-il en attribuer la cause à ce qu'il n'aura pas été très répandu, ou qu'on ne l'aura tiré qu'à un nombre assez restreint d'exemplaires ? Quoi qu'il en soit, ni son intérêt,

ni son utilité n'en auront souffert, puisqu'il est consacré à la fois à conserver le souvenir d'un collectionneur, qui fut des nôtres, et à servir de guide à ceux qui seraient appelés à faire des recherches dans une collection désormais ouverte aux amateurs.

Et d'abord, au risque de froisser sa modestie, faisons connaître l'auteur, qui signe discrètement sa préface des initiales E. D., et qui n'est autre qu'un archéologue anversois des plus connus et des plus érudits, M. Emile Dilis.

Puis nous dirons que M. Dilis nous paraît avoir consciencieusement accompli la tâche qu'il s'était imposée, en répartissant d'abord les quelques 1,600 pièces, qu'il avait à cataloguer, en quatre divisions : I) jetons et médailles historiques jusqu'à la Révolution française ; II) méreaux et jetons obituaires ; III) médailles contemporaines ; IV) monnaies des anciennes provinces et monnaies modernes, et en nous donnant ensuite une description très concise, mais le plus souvent suffisante, des objets, description qui se borne généralement à une rubrique et à un renvoi aux principaux ouvrages où l'on peut retrouver médailles et jetons.

Nous ne saurions cependant nous empêcher de reprocher à l'auteur de s'être exagéré, dans sa préface, la rareté de beaucoup de pièces et d'attribuer une trop grande importance à des suites plutôt pauvres. Ceci ne veut pas dire que la collection Mayer van den Berg ne renferme pas des séries remarquables. Celle des œuvres des médailleurs des XVIe et XVIIe siècles, par exemple, où nous avons toutefois été étonné de ne pas trouver la médaille de Christine Metsys, reproduite dans l'ouvrage du docteur Simonis, et celle des méreaux des brasseries anversoises sont particulièrement dignes d'être citées.

FRÉD. A.

Cte MIKLOS DESSEWFFY, *Barbâr Penzei III*. Budapest, 1913.

M. le vicomte B. de Jonghe a fait connaître dans la *Revue* (1) l'ouvrage de M. le comte M. Dessewffy sur les monnaies barbares de sa collection. Celui-ci avait reçu ultérieurement un premier supplément. M. le comte Dessewffy, assisté de M. Edm. Gohl, vient d'en publier un second qui comporte dix-huît planches nouvelles sur lesquelles sont figurées excellemment, par la phototypie, les dernières acquisitions de sa collection. On y trouve, non plus seulement les monnaies barbares de Hongrie, mais aussi des monnaies des Gaules. Parmi ces dernières, je n'ai rien remarqué de particulièrement digne d'être signalé.

L'auteur a rendu un grand service aux numismates occidentaux, peu familiarisés avec la langue hongroise, en traduisant sa préface en français; on y voit que, ainsi que M. Edm. Gohl l'avait montré au Congrès de Bruxelles en 1910, on n'est pas encore parvenu à déterminer d'une manière certaine les lieux d'origine de beaucoup de ces monnaies. Des travaux du genre de celui qui nous est offert ne peuvent toutefois que faire progresser nos connaissances dans ce domaine.

Des tables alphabétiques, *en français*, permettent de se retrouver aisément dans ce travail hongrois, qu'une liste des principaux termes hongrois accompagnés de leur traduction française permettra de comprendre tout en ignorant le madgyar.

V. T.

---

(1) *Revue belge*, 1911, p. 211.

F. FRIEDENSBURG, *Deutsche Münzgeschichte*. Leipzig, Teubner, 1913. (*Grundriss der Geschichtswissenschaft zur Einführung in das Studium der Münzgeschichte*, Bd. I, Abt. 4.)

M. Friedensburg a résumé clairement l'histoire monétaire allemande en une bonne trentaine de pages. Après avoir délimité le territoire sur lequel il va étudier l'évolution de la monnaie, il fournit la bibliographie du sujet, explique en quoi consistent le droit de battre monnaie, les systèmes pondéraux en usage, les modes de paiement et la circulation monétaire.

Il retrace ensuite l'histoire monétaire proprement dite depuis les Mérovingiens.

Les titres des chapitres sont les suivants : Les Carolingiens; les Empereurs de Saxe et de Franconie; l'époque des Bractéates; le déclin du moyen âge; de Maximilien I jusqu'à la convention de Zinna; les temps modernes.

Ce travail est fait avec méthode et critique, et, ce qui ne gâte rien à la chose, se lit non sans agrément.

V. T.

MEMMO CAGIATI, *Le Monete del reame delle due Sicilie da Carlo I : d'Angio a Vittorio Emanuele II*, fasc. V. Naples, Melfi et Joële, 1912. 180 p., gr. in-8°.

Ce fascicule termine l'important catalogue des monnaies du royaume des Deux-Siciles entrepris par M. Memmo Cagiati et conduit par lui à bonne fin (1).

De la sorte, les amateurs possèdent un manuel commode

(1) Voy. *Revue belge*, 1911, p. 419; 1912, pp. 90 et 360.

pour le classement de ces séries. Nous avons exposé l'économie de l'œuvre dans les annonces précédentes auxquelles nous renvoyons le lecteur (1).

V. T.

Cte JEAN TOLSTOÏ, *Monnaies byzantines*. Livraison V. — *Les monnaies de Tibère Constantin et de Maurice Tibère*. Saint-Pétersbourg, 1913. 126 p. in-8° et 10 pl.

Le nouveau fascicule de l'œuvre de M. le comte Jean Tolstoï, que nous avons signalée à diverses reprises (1), nous apporte la description des monnaies de Tibère Constantin, de Maurice Tibère, et une partie du numéraire de Phocas. La publication se continue de la manière que nous avons indiquée, et constituera bien certainement le plus riche répertoire de monnaies byzantines qui existe.

V. T.

A. LUSCHIN VON EBENGREUTH, *Der Münzfund von Hollenstein in Niederösterreich*. (Extrait du *Jarbuch für Altertumskunde*, V, 1911.)

A Hollenstein (Autriche), dans une cachette soigneusement aménagée, un paysan découvrit, en 1911, 6,262 pièces d'argent. C'étaient, en majeure partie, des deniers, parmi lesquels se trouvaient 668 oboles; le reste se composait de 273 gros de Prague du roi Wenceslas IV (1378-1419) et de 34 plapparts milanais datant de 1354-1447. M. Luschin von Ebengreuth décrit minutieusement la trouvaille. Les deniers étaient, pour la plupart, viennois; d'autres avaient été frappés à Gratz, en Bavière, en Palatinat, à Hohenlohe, à Salzbourg, à Augsbourg, en Wurtemberg, à Passau, à Hals, en Bohême, à Mähren, etc.

(1) *Revue belge*, 1912, pp. 234 et 499; 1913, pp. 266 et 360.

Ce trésor, qui a pu être acquis intégralement par le Musée de Waidhofen, est important parce qu'il fournit une vue d'ensemble sur le numéraire qui circulait au moment où il a été confié à la terre. Son examen justifie les plaintes qui retentissaient en Autriche à cause de l'abaissement de l'aloi de la monnaie en 1447-1448, et précisément M. Luschin est amené à dater l'enfouissement de 1448 ou 1449. La trouvaille renfermait quelques pièces inconnues, et elle a permis de consolider certaines attributions.

V. T.

FRIEDRICH FREIHERR VON SCHRÖTTER, *Das Preussische Münzwesen im* 18ten *Jahrhundert. Münzgeschichtlicher Teil. Band IV. Die letzten vierzig Jahre*, 1765-1806. Berlin, Parey, 1913. 645 p. in-8°. (Acta Borussica.) Prix : 17 M.

M. von Schrötter est l'un des historiens de la monnaie les plus infatigables que l'on puisse citer aujourd'hui. Ses ouvrages se succèdent, sans arrêt, les uns aux autres, et tous sont marqués des mêmes qualités : la richesse de la documentation, la clarté et la précision de l'exposé, la sûreté de la critique.

Ce volume termine la monumentale histoire du monnayage de la Prusse au XVIIIe siècle. Le résumer serait chose impossible, tant ce travail est bourré de faits.

L'auteur étudie d'abord les monnaies de billon de 1771 à 1786, puis de 1786 à 1806. Il retrace non seulement l'histoire des différentes frappes, mais même il entre dans tous les détails du monnayage. Il passe en revue le personnel, les honoraires de celui-ci, la technique employée dans les ateliers, etc.

Après avoir dit un mot du monnayage du cuivre qui ne commença que très tard en Prusse, en 1752, il passe à celui des métaux précieux. Il dit les difficultés qui étaient à surmonter pour l'affinage de ceux-ci, et pour se procurer de l'or et de l'argent presque pur ou tout au moins à haut titre. Il relate les impositions arbitraires en matières précieuses dont les Juifs furent l'objet, il essaye de donner une idée de ce qu'il fut possible de récolter en vieil argent et de ce que livrèrent les mines de Mansfeld-Rothenburg. Vient ensuite l'exposé des mesures prises pour réprimer les spéculations sur l'agio de l'or, et les efforts que fit Struensee pour obtenir la liberté du commerce des métaux précieux.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, diverses monnaies étrangères furent imitées en Prusse et frappées à un aloi inférieur aux originales : ce furent des dimpbs de Pologne, des roubles russes, des louis d'or, des écus français, des thalers du levant, etc. Toutes ces fabrications furent tenues secrètes et rapportèrent pour la plupart de gros bénéfices.

Enfin, l'ouvrage se termine par l'étude de l'état de la circulation monétaire dans les provinces de l'est et de l'ouest de la monarchie prussienne.

La seconde moitié du XVIIIe siècle a été témoin de la réussite du relèvement de la situation monétaire de la Prusse. On n'eut plus à craindre de voir tout l'argent de bon aloi passer à l'étranger; le commerce international se prit à accorder sa confiance aux frédérics d'or et aux thalers, et c'est le grand mérite de M. von Schrötter d'avoir écrit l'histoire de cette heureuse évolution.

V. T.

FAITS DIVERS.

EXPOSITION DE GAND. *La numismatique à l'art ancien.* — L'exposition de l'art ancien dans les Flandres est, sans conteste, la principale attraction de l'Exposition universelle et internationale de Gand. Elle a été installée par M. Joseph Casier avec l'aide de MM. Paul Bergmans, le chanoine Vanden Gheyn, Louis Gilmont, Joseph Maertens et Georges Brunin. Ces messieurs avaient pris pour limites chronologiques : le moyen âge et les temps modernes jusqu'à l'année 1800; et, pour limites géographiques : la région de l'Escaut (de Cambrai à Zierikzee), le nord de la France, les deux Flandres belges, la partie occidentale de la province du Hainaut, les provinces du Brabant et d'Anvers, enfin la Flandre zélandaise.

C'est notre confrère M. Georges Brunin, conservateur des Cabinets de numismatique de la ville et de l'Université de Gand, qui fut chargé de l'organisation de la section numismatique. Il s'est acquitté de sa tâche avec autant de zèle que de méthode et un rare souci de mettre le mieux possible en valeur les richesses qui lui avaient été confiées par divers musées publics et par quelques amateurs.

C'est avec raison, nous nous plaisons à le constater, que M. Brunin s'en est tenu strictement à la numismatique de l'ancien comté de Flandre, sans empiéter sur celles des autres seigneuries appartenant à la région de l'Escaut,

telles le duché de Brabant, le comté de Hainaut, Tournai et l'évêché de Cambrai, dont les monnaies n'ont rien à voir dans une exposition rétrospective d'art flamand.

La section de numismatique et de sigillographie comprend douze vitrines dans lesquelles sont rangées, avec ordre et soigneusement étiquetées, les monnaies et médailles du comté de Flandre, les jetons et médailles d'inauguration en Flandre, les jetons du magistrat de Gand, les jetons de la châtellenie du Vieux Bourg, les jetons du magistrat de Bruges, les jetons du Franc de Bruges, les jetons de la prévôté de Saint-Donatien à Bruges, les jetons de la chambre des courtiers de Bruges, les jetons du magistrat de Courtrai, les jetons de la châtellenie de Courtrai, les jetons du comté d'Alost, les jetons du magistrat d'Ypres, les jetons de la châtellenie d'Ypres, des jetons flamands divers, les méreaux de bienfaisance et de familles de Bruges, les méreaux gantois de diverses catégories et bon nombre d'autres méreaux flamands, enfin des plombs de marchandises, des médailles historiques flamandes et des moules à méreaux.

Parmi les jetons et les méreaux se rencontrent quelques-uns d'inédits. La partie sigillographique, sans être bien nombreuse, est intéressante, car elle comprend quelques pièces de tout premier ordre.

Le catalogue imprimé est suffisant pour servir de guide aux visiteurs. Nous regrettons seulement que l'auteur n'ait pas cru devoir renvoyer pour les monnaies, aux ouvrages où elles sont reproduites, comme il l'a si bien fait pour les autres pièces. De là un manque d'unité qui aurait pu facilement être évité ; mais cette remarque est d'importance assez faible, et il y a lieu de féliciter vivement M. Brunin du résultat obtenu ; car il est parvenu à réunir un ensemble qui

donne une juste idée de l'importance et de la variété de la numismatique flamande.

A. DE W.

La danseuse Salomé et la numismatique. — A l'une des dernières séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Théodore Reinach a fait une très intéressante communication sur les monnaies de Nicopolis, capitale de la Petite-Arménie, et sur le dernier roi de ce pays, Aristobule, le mari de la fameuse Salomé, dont la danse voluptueuse coûta la vie à saint Jean-Baptiste. Au moyen des monnaies dont il a rectifié la mauvaise interprétation reçue jusqu'à présent, il est arrivé à préciser certaines dates de la biographie des deux personnages, à reconnaître le portrait authentique de Salomé, qu'une monnaie nous aurait conservé, et à déterminer l'époque où la Petite-Arménie fut réduite en province romaine et reçut la visite de l'empereur Trajan.

Il en résulte que la fille d'Hérodiade avait le nez droit, le front haut, un grand charme, un air volontaire et autoritaire et qu'Aristobule était laid. La physionomie de celui-ci exprime même la stupidité. M. Reinach tire de ses recherches encore une autre déduction : c'est que quand Salomé dansa devant Hérode, elle devait avoir tout au plus onze ans. D'après la légende, la belle reine de Nicopolis serait morte d'une façon tragique en traversant une rivière gelée : la glace ayant cédé sous ses pas, se serait rompue et lui aurait tranché la tête. Elle aurait été alors à l'époque du complet épanouissement de sa beauté.

FRÉD. A.

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que notre confrère de la Société royale de Numismatique de Belgique, M. Pierre Decroix, de Lille, a été nommé par le Roi des Belges, chevalier de l'Ordre de la Couronne, à la suite de l'Exposition de la miniature organisée à Bruxelles l'an dernier et à laquelle M. Decroix avait rendu les plus grands services.

A. DE W.

Monnaies et microbes. — Nous lisons dans le *Matin* du 9 juillet dernier :

« M. Marc Langlais, dont nous avons maintes fois cité les recherches originales, a lavé diverses pièces de monnaie plus ou moins usagées dans une quantité déterminée d'eau stérilisée, et les moyennes de ses numérations pour chaque série de pièces ont atteint les chiffres suivants, par centimètre cube d'eau de lavage :

Pièces.			Moisissures.
0 fr. 10 bronze . .	760,000	bactéries, dont	3 p.c.
0 fr. 25 nickel . . .	140,000	— —	2 —
2 fr. » argent . .	160,000	— —	1 —
20 fr. » or	220,000	— —	0 —
Billets de banque .	1,200,000	— —	8 —

» Parmi les bactéries rencontrées le plus fréquemment : *sarcines, B. subtilis, staphylocoque, pneumo-bacille, B. liquefasciens;* parmi les moisissures, à côté de divers *penicillium*, le redoutable *aspergillus*.

» Les expériences de M. Marc Langlais indiquent que si les pièces de monnaie constituent de mauvais milieux de culture pour les bactéries, elles véhiculent quand même des espèces très dangereuses en nombre inquiétant.

» L'adoption de la monnaie de nickel constitue un progrès très appréciable, puisque les lessivages de plusieurs pièces de 25 centimes ont fourni la moyenne la moins élevée. Par contre, les billets de banque sont particulièrement chargés en bactéries. »

Voilà qui n'est pas rassurant pour un pays comme le nôtre où le billet de banque menace de se substituer de plus en plus à la monnaie métallique. C'est un motif de plus pour rechercher le moyen de diminuer l'exode de nos pièces d'or et de nos écus de 5 francs.

A. DE W

TROUVAILLES.

Au mois de juillet de l'année dernière, des ouvriers occupés à des travaux de voirie, à Châtelet, près de Charleroi, ont mis au jour un vase de terre qu'ils ont malheureusement brisé du même coup de pioche et qui contenait une centaine de monnaies d'argent des XVe et XVIe siècles.

Le petit trésor ayant été trouvé dans un terrain appartenant à l'État, a été, conformément à la loi, partagé entre celui-ci et les ouvriers qui l'avaient découvert, de sorte que la moitié seulement des pièces qu'il contenait et dont voici le dénombrement et la désignation est entrée au Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale :

BRABANT.

Philippe le Beau. — Patard. Variété de de Witte, 611. 1 pièce.

Id. Gros. de Witte, 614 . 2 pièces.

Charles-Quint mineur. — Patard. Id., 636 . 1 pièce.
Id. Gros. Id., 637 . 1 —
Id. Patard de Maestricht. Id., 645 . . . . 1 pièce.
Charles-Quint majeur. — Patard. Id., 654 . 1 —
Id. Id. Id., 680 . . 1 —
Id. Patard de Maestricht. Id., 681 . . . . 2 pièces.
Id. Id. Inédit . . . 1 pièce.
Id. Demi-réal. de Witte, 677. 10 pièces.

FLANDRE.

Philippe le Beau. — Gros. Deschamps de Pas, III, 51. 1 pièce.
Charles-Quint. — Patard. Id., III, 21. . . 1 —
Id. Demi-réal. Id., II 13 . . 2 pièces.

GUELDRE.

Philippe le Beau. — Gros. Vander Chijs, XV, 8. 1 pièce.

HOLLANDE.

Philippe le Beau. — Patard. Vander Chijs, XXIII, 39. 4 pièces.
Charles-Quint. — Demi-réal. Id., XXVII, 27. 2 —

LIÉGE.

Robert de Berghes. — Patard. de Chestret, 508. 1 pièce.
Gérard de Groesbeeck. — Patard. Inédit . 1 —
Id. Demi-patard. Id., 520. 6 pièces.

NAMUR.

Charles-Quint. — Demi-patard. Chalon, XVII, 224. 1 pièce.

ESPAGNE.

Ferdinand et Isabelle. — Réal . . . . . 5 pièces.

Pièces frustes. . . . . 7 —

Des dates fournies par les pièces qui précèdent, il ressort que la trouvaille doit avoir été enfouie vers 1580.

FRÉD. A.

* * *

A Bois d'Acre, près de Lessines, un fermier, en défonçant son puits, a également trouvé, dans un vase de terre qui n'a pas tardé à tomber en poussière au contact de l'air, environ 150 deniers des empereurs Gordien le Pieux, Émilien, Valérien père et fils et de l'impératrice Julia Mæsa.

FRÉD. A.

* * *

Le 14 avril, au village d'Oberzier (Cercle de Düren), on a découvert deux cruches renfermant environ 2,000 monnaies d'argent du XVe siècle.

A côté d'un grand nombre de pièces des pays du Rhin, il s'en trouvait, paraît-il, de Philippe le Bon et d'Adolphe de Berg. M. R. Pick a signalé sommairement le contenu de cette trouvaille, dans les *Berliner Münzblätter* d'août 1913, p. 662. Il est regrettable que celle-ci n'ait pas été examinée de près.

V. T.

Sommaire des Revues Numismatiques

BERLINER MÜNZBLÄTTER. *Juillet* 1913. — EM. BAHRFELDT et W. REINECKE. La trouvaille de Bardewick (suite). — R. BOSSELT. Le thaler du Centenaire et la gravure monétaire. — EM. BAHRFELDT. Il n'existe pas de denier du roi Wenceslas pour le Brandebourg. — Médailles du XXVe anniversaire du règne de l'empereur Guillaume II.

Août 1913. — R. FORRER. Caractéristiques du potin celtique. — EDW. SCHRÖDER. Recherches sur les types de monnaies poméraniennes du XVIe et du XVIIe siècle. — EM. BAHRFELDT et W. REINECKE. La trouvaille de Bardewick. — E. B. Nouvelles monnaies de l'Empire allemand.

BLÄTTER FÜR MUNZFREUNDE. *Juillet* 1913. — IMHOOF-BLUMER. Marseille et le Lycadon. — W. SCHWINKOWSKI. Insigne de pèlerinage de Saint-Wolfgang-am-See. — ENGELKE-LINDEN. Numismatique de l'évêché de Verden. — Dr FRIEDENSBURG. La numismatique à l'Exposition du Centenaire, de Breslau.

FRANKFURTER MÜNZZEITUNG. *Juin* 1913. — L. RUZICKA. Deniers républicains barbares de Roumanie. — DEAHNA. Insigne de pèlerinage de Grimmenthal. — Quelques nouvelles médailles.

Juillet 1913. — P. JOSEPH. Les monnaies et les médailles des Wild- et Rheingraves, princes de Salm. — Deux « Kippermünzen » de Hesse. — Nouvelles monnaies et médailles.

GAZETTE NUMISMATIQUE FRANÇAISE, 1913. I. — E. LABADIE. Les billets de confiance émis par les caisses patriotiques du département de la Gironde (1791-1793). —

J. BERANGER. Les méreaux du Chapitre de Notre-Dame, à Rouen.

MONATSBLATT DER NUMISMATISCHEN GESELLSCHAFT IN WIEN. *Mai* 1913. — Andréas Markl †.

Juin 1913. — A. VON LOEHR. La monnaie moderne.

Juillet 1913. — A. VON LOEHR. La monnaie moderne (suite).

MITTEILUNGEN DER OESTERR. GESELLSCHAFT FÜR MÜNZ- UND MEDAILLENKUNDE. *Avril* 1913. — A. DEUTSCHER. Frappes pour le Vorarlberg. — K. DOMANIG. La médaille de la Trinité de Hans Reinhard.

Mai 1913. — A. DEUTSCHER. Frappes pour le Vorarlberg. — P. JULIUS. Souvenirs numismatiques de la paix de Hubertsbourg. — Nouvelles plaquettes et médailles.

Juin 1913. — A. DEUTSCHER. Frappes pour le Vorarlberg. — VON RENNER. Nouvelles médailles et plaquettes de Toni Szirmaï.

Juillet 1913. — Le monument de l'empereur Joseph II à Vienne et la médaille. — H. GRÜDER. Les premières médailles de Goethe et de Schiller. — VON RENNER. Les monnaies allemandes du Jubilé.

NUMISMATIC CHRONICLE, 1913, fasc. II. — LEO WEBER. Les monnaies de Hiérapolis en Phrygie. — C. HAROLD DODD. Chronologie des guerres de l'empereur Marc Aurèle. — Sur le Danube. — C.-G. CRUMP et C. JOHNSON. Tableau du billon monnayé sous Édouard I, II et III. — HÉLÈNE FARQUHAR. Médaillons authentiques et faux de Marie Stuart et de Charles I.

RASSEGNA NUMISMATICA. *Avril* 1913. — L. CESANO. A propos des moules à fondre les monnaies impériales romaines. — G. COLECCHI. Le premier rapport de l'atelier monétaire italien. — G. A. CASTOLDI. Variétés iné-

dites de monnaies frappées dans les ateliers de Sardaigne.

Mai 1913. — L'enseignement universitaire de la numismatique et l'article 72 de la loi du 27 juin 1907. — F. LENZI. La numismatique d'Odoacre. — G.-A. CASTALDI. Variétés inédites de monnaies médiévales et modernes battues dans les ateliers de Sardaigne.

Juin 1913. — E. MARTINORI. Maravédis. — G. BIASOTTI. La médaille commémorative du XVIe centenaire Constantinien. — La maladie du plomb.

REVUE NUMISMATIQUE, 1913, fasc. II. — Choix de monnaies et médailles du Cabinet de France. Sicile (suite). — J. DE MORGAN. Contribution à l'étude des ateliers monétaires de Perse sous la dynastie des rois Sassanides. — A. BLANCHET. Recherches sur l'atelier monétaire de Bayonne (fin). — LE HARDELAY. Contribution à l'étude de la numismatique vénitienne. — A. DIEUDONNÉ et M. LEGRAND. Trouvailles de monnaies de l'époque de Henri Ier, roi de France, à Saint-Hilaire, près d'Étampes. (Supplément.)

RIVISTA ITALIANA DI NUMISMATICA. 1913, fasc. II. — FR. GNECCHI. Notes de numismatique romaine. CV. Bacchus. CVI. Un trésor d'Antoniniani du IIIe siècle trouvé en Orient. — N. PAPADOPOLI. Monnaies italiennes inédites de la collection Papadopoli. — M. CAGIATI. Une rectification à la classification des monnaies frappées dans l'atelier de Messine par Frédéric II et Frédéric III d'Aragon. — FL. VALERANI. Le trésor de Trino Vercellese (Monnaies italiennes et allemandes du XVIe siècle). — L. CORA. Un teston inédit de Charles II de Savoie. — EM. MOTTA. La médaille d'or du canton du Tessin en 1804. — EM. BOSCO. Contrefaçon inédite de l'atelier de Passerano. — S. RICCI. Le trésor de monnaies

gauloises de Verdello. — La numismatique et les collections publiques italiennes. — Conférence du professeur Salinas à l'Institut italien de numismatique.

TIJDSCHRIFT VOOR MUNT- EN PENNINGKUNDE. XXI, 2 et 3. — † d'Auguste Sassen. — AUG. SASSEN. Contribution à la connaissance de la numismatique néerlandaise au Moyen Age. 1342-1343. — Mlle DE MAN. Histoire d'une contremarque sur des sous d'Utrecht. — S. MULLER. A propos de monnaies antiques royales frappées à Utrecht. — J.-P. MOQUETTE. Les monnaies des Indes néerlandaises.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 29 juin 1913
tenue à Gand, à la Halle-aux-Draps.

La séance est ouverte à 10 h. 35, par M. le Vte B. de Jonghe, *président*.

Sont présents : MM. le Vte B. de Jonghe, *président;* A. de Witte, *vice-président;* V. Tourneur, *secrétaire;* A Visart de Bocarmé, *contrôleur;* M. le Ct A. Babut, *membre honoraire;* MM. Edm. Peny, V. de Munter, G. de Schodt, Ém. Seeldrayers, Fréd. Alvin, Fr. Vermeylen, Ch. Hermans A. Michaux, G. Devreese et Ch. Gilleman, *membres effectifs;* MM. H. Le Roy, G. Brunin, Ch. Rutten, J. Justice, A. Mahieu, Dr P. Briart et Ch. Dupriez, *membres correspondants regnicoles;* MM. le Jhr. Beelaerts van Blockland et J. C. Wienecke, *membres associés étrangers*.

Assistent en outre à la séance, M. le chanoine Vanden Gheyn, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand et M. V. Fris, secrétaire de la même Société.

Se sont excusés : MM. A. Blanchet, F. Mazerolle, E. Demole, *membres honoraires;* M. A. de Roissart, *trésorier;* MM. L. Naveau, J. Moens, F. Donnet,

G. Bigwood, A. Moyaux, P. Fisch, E. Liégeois, le Vte Eug. de Jonghe, le B^on^ Ph. Prisse et le C^t^ Dugniolle, *membres effectifs;* MM. J.-B. Coppieters 't Wallant, A. Hambije, A. Cloudt, Ém. de Breyne, A. Hecking, A Beeckman de Crayloo, L. Losseau, le Bon de Vinck de Deux-Orp, L. Renard et le l^t^ R. Hennet, *membres correspondants regnicoles;* MM. G. Hollebeke, Dr E. Coliez, le Jhr. Snoeck, le Cte de Geloes d'Eysden, Edg. de Knevett, L. Théry, P. Decroix, G. Habich et A. Van Kerkwyk, *membres associés étrangers.*

MM. G. Hulin et V. Vander Haeghen, vice-présidents de la Société d'Archéologie de Gand, ont exprimé leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance.

M. le chanoine Van den Gheyn, président de la *Société d'Histoire et d'Archéologie*, souhaite la bienvenue aux membres de la Société royale de Numismatique, que la Société gantoise est heureuse de recevoir dans son local ; il dit tout l'intérêt que les archéologues gantois portent à la numismatique : ils ont organisé une section spéciale de numismatique au congrès historique et archéologique qui aura lieu en août prochain, et il invite nos confrères, qui n'y auraient pas encore adhéré, à le faire sans retard.

M. le Président remercie M. le chanoine Van den Gheyn et la *Société d'Histoire et d'Archéologie*, de l'hospitalité qu'elle a bien voulu nous accorder dans son local.

M. A. de Witte engage les membres de la Société à assister en grand nombre au prochain congrès. Il félicite le comité organisateur de celui-ci d'avoir songé à constituer une section de numismatique.

Le procès-verbal de la séance précédente est ensuite adopté sans observations.

M. le Président exprime les vifs regrets que la Société de Numismatique éprouve par suite des décès de nos confrères J. Simonis, Lombaerts, Hildebrand, Sassen, Marvin et Corbelijn-Battaerd.

Lectures et communications.

M. le Vte B de Jonghe fait l'historique du monnayage de Philippe V dans l'atelier de Bruges. Il analyse les comptes de la monnaie, et fait circuler un rare demi-patagon pour la Flandre, auquel il avait joint diverses monnaies contemporaines du Brabant.

M. A. de Witte communique quelques notes de numismatique et de sigillographie gantoises. Elles concernent : 1° un jeton de Gand du milieu du XVIIe siècle, qui est un type intermédiaire entre deux pièces décrites par MM. Gilleman et Van Wervecke ;

2° le cachet des bateliers non francs de Gand ;

3° le cachet de Jean de Ruelle, huissier du Conseil de Flandre.

Il exhibe ces trois pièces. La facture originale de la troisième est tout particulièrement admirée.

M. Fréd. Alvin fait ensuite circuler, en le commentant, un *fac-simile* d'un permis de visite à la prison de Gand en 1788. L'original de cette pièce, dont on peut voir le coin dans les vitrines de l'Exposition des Arts anciens de la Flandre et qui a été reproduite dans l'*Inventaire archéologique de Gand*, appartient au Cabinet des Médailles.

Notre confrère retrace sommairement l'histoire de l'établissement pénitencier en question, dont la construction, commencée sous Marie-Thérèse en 1772, ne fut terminée que sous le règne de Guillaume Ier. Le bâtiment existe d'ailleurs encore aujourd'hui et n'a pas changé de destination.

M. A. Visart de Bocarmé donne lecture de son travail sur les jetons de la Chambre des Courtiers de Bruges, dont il retrace l'historique.

Cette communication paraîtra *in extenso* dans un des prochains fascicules de la *Revue*. M. Visart présente deux jetons de cette institution.

M. Victor Tourneur expose les résultats de ses recherches sur la médaille d'Everard Back, qui a été publiée comme étant celle d'un prieur de Saint-Pierre à Gand. En réalité, Everard Back était prieur du couvent de Saint-Sauveur, dénommé par le peuple Couvent de Pierre Pots, à Anvers. C'est une œuvre de Zagar. M. Tourneur établit par quel concours de circonstances Zagar fut amené à exécuter la médaille d'Everard Back.

M. J.-C. Wienecke fait circuler ses deux dernières œuvres : la médaille du Cinquantenaire des

chemins de fer dans l'Inde, et celle de l'Exposition agricole de La Haye.

M. Fr. Vermeylen soumet à ses confrères le portrait d'un inconnu, dû probablement à Ruspagiari, espérant que quelqu'un d'eux pourra identifier le personnage.

M. G. Devreese exhibe la plaquette de l'Exposition de Gand de 1913 et du Salon international de la Médaille, puis la plaquette du CCCe anniversaire de la Gilde de Saint-Georges de Gand.

M. le Président félicite vivement MM. Wienecke et Devreese, pour le talent dont ils ont fait preuve dans les œuvres qui viennent d'être montrées.

M Fréd. Alvin, à la demande de M. G Brunin, offre au Cabinet des Médailles de l'Université de Gand le *fac-simile* du permis de visite à la prison de cette ville, qu'il vient de commenter.

La séance est levée à midi.

Le Secrétaire, Victor Tourneur.

Le Président, Vte B. de Jonghe.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

Extraits des procès-verbaux.

Réunion du bureau du 16 août 1913.

... Sur la proposition de MM. A. de Witte et V. Tourneur, le titre de *membre associé étranger* a été conféré à M. Memmo Cagiati, numismate, à Naples.

Le Secrétaire, VICTOR TOURNEUR

Le Président, Vte B. DE JONGHE

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AU 1er OCTOBRE 1913.

MEMBRES D'HONNEUR.

S. M. VICTOR-EMMANUEL III, ROI D'ITALIE	22 avril 1892.
S. A. R. MONSEIGNEUR LE PRINCE **Philippe DE SAXE-COBOURG ET GOTHA**, DUC DE **SAXE**.	7 juillet 1878.
S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE SOUVERAIN DE **MONACO, ALBERT Ier** . . .	24 novembre 1889.
S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE **Louis-Alexandre DE BATTENBERG**, 4, Hanscrescent, Londres, C. W.	21 avril 1901.

MEMBRES HONORAIRES (1).

MM.

1 VON KARABACEK (LE Dr ET PROFESSEUR **Josef**), directeur de la Bibliothèque impériale et secrétaire de l'Académie impériale et royale des Sciences, à Vienne	7 juillet 1872.
2 SCHLUMBERGER (**Gustave**), membre de l'Institut, avenue d'Antin, 27, à Paris.	7 juillet 1878.
3 BABELON (**Ernest**), membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30, à Paris	1er juillet 1888.

(1) Le nombre des membres honoraires est limité à vingt-cinq.

4 **Luschin von Ebengreuth** (le Dr et prof. chevalier **Arnold**), membre de l'Académie impériale et royale des Sciences de Vienne, ancien doyen de l'université de Gratz, l'hiver : Merangasse, 15 ; l'été : Quellengasse, 4, à Gratz (Autriche) . . . 3 juillet 1892.

5 **Papadopoli** (le comte **Nicolas**), sénateur, président de la Société italienne de numismatique, palais Papadopoli, Grand Canal, San-Silvestro, à Venise . . . . . — —

6 **Joseph (Paul)**, professeur, Finkenhofstrasse, 33, à Francfort-sur-Mein . . . . . 2 juillet 1893.

7 **Gnecchi (Francesco)**, directeur de la *Revue italienne de Numismatique*, via Filodrammatici, 10, à Milan (Italie) . . . . . — —

8 **Imhoof-Blumer** (le Dr **Frédéric**), membre de l'Académie des sciences de Berlin, à Winterthur (Suisse). . . . . 1er juillet 1894.

9 **von Bahrfeldt (Max)**, lieutenant-général et chef de la 37e division d'armée, 9, Humboldstrasse, Hildesheim (province de Hanovre) (Prusse). — —

10 **Blanchet (J.-Adrien)**, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, membre résident de la Société des antiquaires de France, boulevard Émile Augier, 10, à Paris (XVIe). 2 juillet 1899.

11 **Bordeaux (Paul)**, avocat, boulevard Maillot, 98, à Neuilly s/Seine, France . . . . . 1er juillet 1900.

12 **Barclay v. Head**, conservateur honoraire du Cabinet des médailles du British Museum, 26, Leicester square à Londres . . . . . 7 juillet 1901.

13 **Svoronos (Jean-N.)**, directeur du Musée national de Numismatique, rue Gennadios, 3A, à Athènes. 6 juillet 1902.

14 **de Man** (Mlle **Marie**), rue Saint-Pierre, 39, à Middelbourg (Zélande) . . . . . 5 juillet 1903.

15 **Mazerolle (Fernand)**, archiviste de la Monnaie, directeur de la *Gazette française de Numismatique*, avenue Niel, 91, à Paris. . . . . 3 juillet 1904

16 **Soutzo** (prince **Michel**), ancien gouverneur de la Banque nationale de Roumanie, Strada Romania, 4, à Bucharest. . . . . 2 juillet 1905.

17 **Bahrfeldt** (**Ém.**), directeur de banque, rédacteur en chef des *Berliner Münzblätter*, Schillerstrasse, 16, Berlin-Gross-Lichterfelde-Ost. . — —

18 **de Castellane** (le comte), rue Saint-Dominique 11, Paris. . . . . 7 juillet 1907.

19 **Tolstoï** (le comte **Jean**), ancien ministre, Wassiliewski ostrow, 5e ligne, no 2, à Saint-Pétersbourg. . . . . 7 mars 1909.

20 **Haeberlin** (le dr **J.**), conseiller de justice, Eschersheim, Francfort-sur-Mein . . . . . 12 mars 1911.

21 **Ménadier** (le dr prof. **J.**), conservateur du Cabinet royal de numismatique, à Berlin . . . — —

22 **Demole** (**Eugène**), conservateur du Cabinet des Médailles, Musée d'art et d'histoire, Genève (Suisse). . . . . 12 mars 1912.

23 **Domanig** (**Karl**), conservateur du cabinet des médailles du K. K. kunsthistorisches Hof-Museum, Burgring, Vienne. . . . . — —

24 **Babut** (commandant **A.**), président de la Société française de numismatique, 23, rue des Gatines, à Paris . . . . . — —

MEMBRES EFFECTIFS (1).

MM.

1 **de Jonghe** (le vicomte **Baudouin**), rue du Trône, 60, à Ixelles . . . . . 4 juillet 1869.

2 **de Roissart** (**Amédée**), président à la Cour d'appel, avenue de la Couronne, 12, à Ixelles. 7 juillet 1878.

3 **Cumont** (**Georges**), avocat, rue de l'Aqueduc, 19, à Saint-Gilles . . . . . 2 juillet 1882.

4 **de Witte** (**Alphonse**), rue du Trône, 55, à Ixelles. 4 juillet 1886.

5 **Peny** (**Edmond-Ph.-A.**), ingénieur, à Morlanwelz. 3 juillet 1887.

6 **De Munter** (**Victor**), agent de la Banque nationale de Belgique, Lei, 15, à Louvain. . . . — —

(1) Le nombre des membres effectifs est limité à trente-cinq.

7 **Naveau (Léon)**, au château de Bommershoven (par Jesseren) . . . . . 24 novembre 1889

8 **de Schodt (Georges)**, avocat, rue de Londres, 15, à Ixelles . . . . . 5 juillet 1891.

9 **Moens (Jean)**, avocat, à Lede, Flandre orientale. — —

10 **Seeldrayers (Émile)**, artiste peintre, rue Van Aa, 85, à Ixelles . . . . . 2 juillet 1893.

11 **Visart de Bocarmé (Albert)**, rue Saint-Jean, 18, à Bruges . . . . . — —

12 **Wallaert (Em.)**, docteur en droit, rue Marie-Thérèse, 73, à Saint-Josse ten-Noode. . . . . — —

13 **Willems (Joseph)**, notaire, à Saint-Trond . 1er juillet 1894.

14 **de Ghellinck-Vaernewyck (le vicomte)**, rue de l'Industrie, 15, à Bruxelles. . . . . — —

15 **Delbeke (le baron A.)**, ancien Ministre des Travaux publics, 9 rue de l'Empereur, à Anvers. 7 juillet 1895.

16 **Alvin (Fréd.)**, conservateur du Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, avenue Beau-Séjour, 27, à Uccle . . . . . 7 juillet 1901.

17 **Laloire (Édouard)**, sous-chef de section aux Archives générales du Royaume, avenue Brugmann, 270, à Uccle . . . . . 6 juillet 1902.

18 **Donnet (Fernand)**, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, rue du Transvaal, 45, à Anvers. . . . . 5 juillet 1903

19 **Bigwood (Georges)**, avocat, professeur à l'Université libre, rue de l'Aqueduc, 15, à Bruxelles. — —

20 **Vermeylen (Franz)**, statuaire et médailleur, rue des Récollets, 49, à Louvain. . . . . — —

21 **Hermans (Charles)**, 62, avenue Isabelle, à Anvers 7 juillet 1907.

22 **Moyaux (Auguste)**, ingénieur, boulevard du Régent, 35, à Bruxelles . . . . . 1er mars 1908.

23 **Fisch (Paul)**, médailleur, rue d'Allemagne, 32, à Bruxelles. . . . . — —

24 **Liégeois (Edmond)**, bibliothécaire et conservateur du musée communal, rue de Boesinghe, 14, à Ypres . . . . . 7 mars 1909

25 **Bernays (Édouard)**, avocat, avenue Van Eyck, 33, à Anvers. . . . . 7 mars 1909.

26 **de Jonghe** (le vicomte **Eug.**), conseiller provincial, Château de Fontaine, Anthée . . . . . — —

27 **Tourneur (Victor)**, conservateur-adjoint au Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, rue Defacqz, 98, à Saint-Gilles. . . . . — —

28 **Michaux (Alphonse)**, graveur à la Monnaie, rue Hôtel des Monnaies, 67, à Saint-Gilles . . . 12 mars 1911.

29 **Le Grelle (Charles)**, commissaire des monnaies, rue de l'Hôtel-des-Monnaies, 69, à Saint-Gilles. — —

30 **Devreese (Godefroid)**, médailleur, 7, rue Quinaux, à Schaerbeek . . . . . 10 mars 1912.

31 **Dugniolle** (C^t **Jules**), boulevard de la Citadelle, 115, à Gand . . . . . 9 mars 1913.

32 **Gilleman (Charles)**, préfet des études à l'Athénée royal, rue de Saint-Pétersbourg, 23, à Ostende. — —

CORRESPONDANTS REGNICOLES (1).

MM.

1 **du Chastel de la Howarderie** (le comte **Albéric**), au château de la Havette, à Spa . . . 3 juillet 1881.

2 **de Jaer (Léon)**, ingénieur, rue Walthère Jamar, 145, à Ans . . . . . 5 juillet 1891.

3 **Jooris (Franz)**, capitaine commandant au 1er régiment de Guides, avenue de la Toison d'or, 48, à Bruxelles . . . . . 2 juillet 1893.

4 **Allard (Josse)**, directeur de la Monnaie, rue Guimard, 8, à Bruxelles. . . . . 18 juillet 1897.

5 **Gaillard** (le chanoine **Joseph**), rue du Paradis, 58, à Liége . . . . . 18 juillet 1897.

6 **Le Roy (Hippolyte)**, sculpteur-médailleur, boulevard Callier, à Gand. . . . . — —

7 **Hamal-Mouton (Jules)**, à Péry-Trooz. . . . . — —

8 **Coppieters t'Wallant (J.-B.)**, commissaire d'arrondissement, à Bruges . . . . . 3 juillet 1904.

(1) Le nombre des correspondants regnicoles est limité à trente-cinq.

9 **Brunin (Georges)**, conservateur des Cabinets des médailles de la ville de Gand et de l'Université, place du Marais, 6, à Gand . . . . . 2 juillet 1905.

10 **Baumann (Hubert)**, rue van der Kelen, 25, à Louvain . . . . . 1er juillet 1906.

11 **Vannérus (Jules)**, archiviste de l'État, avenue Ernestine, 3, à Ixelles . . . . . 7 juillet 1907.

12 **Hambije (Adolphe)**, notaire, rue du Mont-de-Piété, 26, à Mons. . . . . — —

13 **Cloudt (Arthur)**, industriel, rue du Haut-Bois, 60, à Mons. . . . . — —

14 **De Breyne (Émile)**, chef de section aux Archives générales du royaume, avenue Louise, 12, à Saint-Gilles . . . . . — —

15 **Rutten (Charles)**, rue de Spa, 4, à Bruxelles. . — —

16 **Justice (Jean)**, professeur à l'athénée royal de Gand, membre correspondant de la Société roumaine de numismatique, chaussée de Bruxelles, 72, à Ledeberg Gand. . . . . — —

17 **Hecking (Armand)**, boulevard de Tirlemont, 46, à Louvain . . . . . 1er mars 1908.

18 **Beeckman de Crayloo (A.)**, notaire, rue d'Allemagne, 12, à Cureghem Anderlecht . . . . — —

19 **Losseau (Léon)**, avocat, rue de Nimy, 37, à Mons. — —

20 **Van Iseghem (Alph.)**, conseiller provincial, rue Joseph II, 49, à Ostende . . . . . 7 mars 1909.

21 **de Ribaucourt (le comte Robert)**, rue du Trône, 42, à Bruxelles. . . . . — —

22 **Mahieu (Alfred)**, directeur au Ministère des Colonies, inspecteur d'État au Congo, avenue Rogier, 51, à Bruxelles . . . . . — —

23 **Ratinckx (Joseph)**, rue Waterford, 24, Berchem-lez-Anvers . . . . . 6 mars 1910.

24 **Huybrechts (Paul)**, membre de la commission du Musée du Steen, av. Marie-Thérèse, 4, Anvers. — —

25 **de Bethune (Le baron Louis)**, membre de la Chambre des Représentants, château d'Overhamme, Alost . . . . . — —

26 **Bouckaert (M.-A.-L.)**, inspecteur du Pilotage belge, à Flessingue. . . . . 6 mars 1910.

27 **de Vinck de Deux-Orp** (baron), château de Wilder, par Campenhout . . . . . — —

28 **Briart (Paul)**, docteur, chaussée de Vleurgat, 249, Ixelles. . . . . 10 mars 1912.

29 **Hennet** (Lieutenant **Robert**), rue Defacqz, 65, Bruxelles . . . . . 9 mars 1913.

30 **Dupriez (Charles)**, rue Crespel, 3, Bruxelles. . — —

31 **Renard (Lucien)**, rue Fabry, 14, Liége . . . — —

32 **Eggen**, avocat, rue de la Vanne, 17, Bruxelles . — —

33 **Van Heurck**, (E.), rue de la Santé, 6, Anvers . — —

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

MM.

1 **Sudre (L.)**, sous-directeur honoraire des monnaies, quai Malaquais, 3, à Paris . . . . . 25 janvier 1876.

2 **Engel (Arthur)**, rue Erlanger, 23, à Paris-Auteuil. 11 mai 1877.

3 **Dissard (Paul)**, conservateur des musées de la ville de Lyon . . . . . 5 juillet 1879.

4 **André (Ernest)**, notaire, à Gray (Haute-Saône). 2 octobre 1882.

5 **Bom (Adrien)**, Keizersgracht, 149, à Amsterdam. 20 janvier 1885.

6 **Germain de Maidy (Léon)**, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy . . . . . 14 avril 1886.

7 **Cahn (Adolphe-E.)**, membre des Sociétés numismatiques de Vienne et de Munich, Niedenau, 55, à Francfort-sur-Mein . . . . . 4 juillet 1886.

8 **Helbing (Otto)**, Nachf., membre des Sociétés numismatiques de Vienne, de Munich et de Suisse, 13/I, Lenbachplatz, 4, à Munich. . . — —

9 **Schulman (J.)**, Keizersgracht, 448, Amsterdam (Pays-Bas). . . . . — —

10 **Gnecchi (Ercole)**, directeur de la *Revue italienne de Numismatique*, via Gesù, 8, à Milan (Italie). 4 juin 1887.

(1) Le nombre des associés étrangers est limité à cent cinquante.

11 **Mc Lachlan (R.-W.)**, 310, Landsdowne avenue, Westmound, Montréal (Canada) . . . . . 30 juillet 1887.

12 **Kenner** (le Dr **Frédéric**), membre de l'Académie de Vienne, directeur honoraire des Musées impériaux des médailles et d'antiquités, Burgring, 5, à Vienne . . . . . 13 janvier 1888.

13 **Barozzi (Nicolas)**, Palais ducal, à Venise. . . . 23 décembre 1888.

14 **de Ponton d'Amécourt** (le vte **R.**), rue Saint-Nicolas, 2, à Saint-Calais (Sarthe), France . . 6 février 1889.

15 **Vallentin du Cheylard (Roger)**, officier de l'Instruction publique, 1ue Jeu de Paume, à Montélimar (Drôme), France. . . . . 28 septembre 1889.

16 **Van Werveke (Nicolas)**. secrétaire de l'Institut grand-ducal de Luxembourg . . . . . 15 février 1890.

17 **Hollebeke (Paul)**, Grand'Place, à Bailleul (Nord), France. . . . . 27 février 1891.

18 **Coliez (E.)**, docteur en médecine et officier d'Académie, à Longwy (France). . . . . 15 mars 1891.

19 **Ruijs de Perez (P.-J.-B.)**, Huyze Radesteyn, Mollaan, Bloemendaal, par Haarlem. . . . 31 mars 1891.

20 **van der Does de Willebois** (le jonkheer **P.-J.-J.-S.-M.)**, bourgmestre de la ville de Bois-le-Duc . . . . . 1er juillet 1891.

21 **Hauberg (P.)**, conservateur du cabinet royal de numismatique de Copenhague, Danemark. . 26 novembre 1891.

22 **Hénault (Maurice)**, archiviste municipal, place d'Armes, 13, à Valenciennes. . . . . 7 janvier 1892.

23 **Castellani (Giuseppe)**, S. Giacomo dall'Orio Fondamentà del Megio, N° 1757, Venezia . 14 mai 1892.

24 **Maignien (Edmond)**, conservateur de la bibliothèque de Grenoble, à Grenoble (Isère), France. . . . . 21 mai 1892.

25 **Rappaport (Edmond)**, banquier, 111, Dessauerstrasse, à Berlin . . . . . 28 novembre 1892.

26 **Stenersen** (le Dr **L.-B.**), directeur du cabinet des médailles de l'Université, à Christiania . . . 12 décembr 1892.

27 **von Höfken von Hattingsheim** (le chevalier **R.**), Hochbergstrasse, Perchtoldsdorf-lez-Vienne. 22 février 1893.

28 **Ter Gouw (J.-E.)**. Nassaulaan, 8, à Hilversum, (Hollande septentrionale), Pays-Bas . . . . . 25 février 1893.

29 **van Meeuwen** (le jonkheer **P.-L.**), membre du tribunal, à Almelo . . . . . 21 juin 1894.

30 **Derome (Ch.)**, notaire, à Ribemont (Aisne), France . . . . . 28 octobre 1894.

31 **Grossel (Arsène)**, Grand'Place, 20, à Bergues-Saint-Winoc (Nord), France . . . . . 13 mai 1895.

32 **Tachella (M.-D.-E.)**, ancien conservateur du Cabinet des médailles, au Musée national, à Sophia. 25 février 1896.

33 **Hess (Adolph)**, Nachfolger, Mainzer Landstrasse, 49, à Francfort-sur-Mein . . . . . 21 avril 1896.

34 **Hirsch (Jacques)**, docteur en philosophie et numismate, Arcisstrasse, 17, à Munich . . . 26 septembre 1896.

35 **Joos (H.)**, lieutenant-colonel d'infanterie territoriale, à Cassel (Nord), France. . . . . 14 octobre 1896.

36 **Beelaerts van Blokland** (le jonkheer **F.**), ministre résident de S. M. la reine des Pays-Bas, à Pékin . . . . . 6 avril 1897.

37 **Perini (Quintilio)**. à Rovereto, Tyrol (Autriche). 15 septembre 1897.

38 **Leite de Vasconcellos**, professeur de numismatique à la Bibliothèque nationale, à Lisbonne. — —

39 **Richebé (Raymond)**, avocat, ancien attaché à la bibliothèque Mazarine, 124, boulevard Malesherbes, à Paris . . . . . 1er octobre 1897.

40 **Seligmann (Eugène)**, Bibergasse, 8, à Francfort-sur-Mein . . . . . 7 mars 1898.

41 **Vlasto (Michel-P.)**, allée des Capucines, 12, à Marseille . . . . . 20 novembre 1898.

42 **Snoeck** (le jonkheer **M.-W.**), substitut, Vleeschstraat, à Tiel, Pays-Bas . . . . . 1er décembre 1898.

43 **de Geloes d'Eysden** (le comte), chambellan de S. M. la Reine des Pays-Bas, château d'Eysden, par Eysden, Limbourg hollandais. . . 29 janvier 1899.

44 **Florange (J.)**, rue de la Banque, 17, Paris . . . 20 février 1899.

45 **Forrer (L.)**, Hamilton road, 11, Bromley (Kent), Angleterre . . . . . 15 mai 1899.

46 **Streit**, professeur à l'Université, à Athènes. . . 8 août 1899.

47 **Pick** (le dr **Behrendt**), conservateur du cabinet numismatique de Gotha. . . . . 28 septembre 1899.

48 **Amardel** (**Gabriel**), avocat, conservateur adjoint du Musée de Narbonne (Aude), France . . . 11 juillet 1900.

49 **Bockenheimer**, Landgerichtsdirector, 27, Uferstrasse, à Mayence . . . . . 4 février 1901.

50 **Rizzoli**, junior (le dr **Luigi**), conservateur au Musée Bottacin, à Padoue . . . . . 4 mai 1901.

51 **Buchenau** (**H.**), directeur des *Blätter für Münzfreunde*, Roonstrasse, 2, Weimar . . . . . 8 juillet 1902.

52 **Hora Siccama** (Jhr. **J.-H.**), ancien chef de la direction politique au Ministère des Affaires étrangères du royaume des Pays-Bas, Bezuidenhout, 13, à La Haye . . . . . 15 décembre 1903.

53 **Wienecke** (**J.-C.**) graveur de la Monnaie d'Utrecht, Jagerslaan, 1, à Zeist . . . . . — —

54 **de Knevett** (**Edg.**), solicitor, rue Le Titien, 18, à Bruxelles . . . . . 1er mai 1904.

55 **Ricci** (**Serafino**), directeur du *Bollettino di numismatica*, à Milan . . . . . 20 février 1905.

56 **Hamburger** (**Joseph**), membre de plusieurs sociétés de numismatique, Bahnhof-Platz, 2, à Francfort-sur-Mein . . . . . 25 mai 1905.

57 **de Marchéville** (**Louis**), rue Meissonier, 4, à Paris . . . . . 19 novembre 1905

58 **Egger** (**Armin**), numismate, Opernring, 7, à Vienne . . . . . 15 novembre 1906.

59 **Frey** (**A.-R.**), ancien président de l'*American numismatic association*, 36 A., Hampton place, Brooklyn, à New-York . . . . . 19 janvier 1907.

60 **Fuldauer** (**L.**), numismate, Valeriusstraat, 105, à Amsterdam . . . . . 7 février 1907.

61 **Martin** (**G.**), conservateur du Cabinet des médailles de la ville de Marseille . . . . . 12 février 1907.

62 **Théry (L.)**, avocat, quai de la Basse-Deule, 74bis, à Lille . . . . . 15 février 1907.

63 **Bourgey (Ét.)**, numismate, rue Drouot, 19, à Paris . . . . . 12 mai 1907.

64 **Decroix (Pierre)**, banquier, rue Royale, 126, à Lille. . . . . 10 juillet 1907.

65 **Bouclier (Albert)**, trésorier de la Société française de numismatique, rue de Lisbonne, 49, à Paris . . . . . 14 février 1908.

66 **Seltman (E.-I.)**, numismate. Kinghoe, Berkhamsted, Herts, Angleterre . . . . . 10 mars 1908.

67 **Gohl (Edm.)**, conservateur du Musée national hongrois, 20, Marvany Utca, à Budapest . . 2 février 1909.

68 **Coen (Maurice)**, Kadikeuy-Moda, Constantinople. 6 novembre 1909.

69 **Doucet (J.)**, rue Spontini, 19, Paris . . . . . 26 janvier 1910.

70 **Erbiceano (le dr Octave)**, rue Procopi, 26, Jassy, Roumanie . . . . . 24 novembre 1910.

71 **de Souza Lobo (Augusto)**, rue Visconde de Inhauma, 66, Rio de Janeiro, Brésil . . . . 17 janvier 1911.

72 **Huntington (A.-W.)**, ancien président de la Société américaine de numismatique, Fifth Avenue, 1083, New-York . . . . . 18 avril 1911.

73 **Collombier (Félix)**, rue Blasset, 16, à Amiens (Somme) . . . . . 12 mai 1911.

74 **Habich (Georges)**, docteur en philosophie, conservateur du Cabinet royal des médailles de Munich . . . . . 5 octobre 1911.

75 **Bosch (Pablo)**, numismate, Serrano, 61, Madrid 31 décembre 1911.

76 **Van Kerkwyk**, conservateur du Cabinet des médailles de La Haye, Nassaulaan, 22. . . . . 26 mars 1912.

77 **Dieudonné (A.)**, attaché au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale, boulevard de Clichy, Paris. . . . . 28 décembre 1912.

78 **Memmo Cagiati**, Villa Mazza a Posilippo, Naples (Italie) . . . . . 16 août 1913.

BUREAU DE LA SOCIÉTE POUR L'ANNÉE 1914 :

Président : . . . . . M. le vicomte R. de Jonghe.
Vice-Président : . . . . . M. A. de Witte.
Secrétaire-Bibliothécaire : M. V. Tourneur.
Trésorier : . . . . . M. Am. de Roissart.
Contrôleur : . . . . . M. A. Visart de Bocarmé.

COMMISSION DE LA REVUE POUR L'ANNÉE 1914 :

MM. le vicomte R. de Jonghe.
A. de Witte.
Fréd. Alvin.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3e TRIMESTRE 1913.

Avis : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Victor Tourneur, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Berliner Münzblätter*, n° 139. — *Blätter für Münzfreunde*, 1913, nos 6, 7. — *Frankfurter Münzzeitung*, nos 150-152.

Autriche-Hongrie. — *Numizmatikai Közlöni*, 1913, n° 3. — *Archaeologiai Ertento*, N. Fr. XXIX, nos 3, 4, 5; XXX, nos 1, 2. — *Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne*, 1913. nos 6, 7. — *Mitteilungen der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, 1913, nos 4, 5, 6. — *Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, n° 358.

Belgique. — Cercle archéologique d'Ath et de la région : *Annales*, I, (1912). — Société d'Émulation de Bruges : *Annales*, LXIII, n° 2. — Académie royale de Belgique : *Bulletin* (Classe des Lettres, etc.), 1913, nos 5, 6. 7; *Mémoires*, N. S., in-4°, t. VI, fasc. 1 ; in-8°, t. IX, 3; t. XI, 1). — Commission royale d'histoire : *Bulletin*, 1913, n° 1. — Commissions royales d'art et d'archéologie : *Bulletin*, 1913, nos 1 à 4. — *Durendal*, nos 5, 6. — *La Gazette numismatique*, 1912, nos 8-10. — Société royale d'archéologie de Bruxelles : *Annuaire*, 1913. — Cercle historique et archéologique de Courtrai : *Bulletin*,

X, n° 2. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Bulletin*, 1913. n°s 4-5 ; *Annales*, XI, n° 3. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 42, 2. — *Chronique archéologique*, 1913, n° 5. — *Archives belges*, 1913, n°s 5-6. — *Wallonia*, 1912, n° 13 ; 1913, n°s 5-6. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3e série, IX, fasc. 2 3. — *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1913, n° 2. — Société archéologique de Namur : *Annales*, XXXI. — Société scientifique et littéraire du Limbourg : *Bulletin*.

Canada. — *The Canadian antiquarian and numismatic journal*, X, 2.

États-Unis d'Amérique. — *American journal of archeology*, XVII, 2. — Smithsonian Institution : *Report*, 1911.

France. — Société des antiquaires de Picardie : *Bulletin*, 1912, n°s 3-4 ; 1913, n° 1. — Société de Borda : *Bulletin*, 1913, n° 2. — Société d'archéologie lorraine et Musée historique lorrain : *Mémoires*, 62. — Société historique et archéologique de l'Orléanais : *Bulletin*, n° 203. — *Gazette numismatique française*, 1913, n° 1. — *Revue numismatique*, 1913, n° 1. — Société nationale des antiquaires de France : *Bulletin*, 1912, n° 4 ; 1913, n° 1. — *Mettensia*, VI, n° 4. — *Polybiblion* (part. litt. et part. techn.), 1913, mai-juin. — *Répertoire d'art et d'archéologie*, 1913, n° 1.

Grande-Bretagne. — Antiquarian Society : *Proceedings*, n°s 62, 63 ; *Publications*, in-8°, XXXVII. — *The Numismatic Chronicle*, 1913, n° 2. — *Numismatic Circular*, 1913, n°s 6-8.

Italie. — *Bollettino italiano di numismatica*, XI, n° 2. — *Rivista italiana di numismatica*, 1913, n° 2. — *Rassegna numismatica*, 1913, n°s 3-4. — *Il supplemento all' opere « Le monete...»* (M. Cagiati), III, 5-7.

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, 1913, n°s 2-3. — *De Vrije Fries*, XXI, n°s 3-4.

Suède. — *Numismatica Meddedelanden*, XX.

Suisse. — Société d'histoire et d'archéologie de Genève : *Mémoires et documents*, XXXII, n° 1 ; *Bulletin*, III, n° 7.

Ouvrages non périodiques.

(*Hommages des auteurs.*)

Babelon (Ernest). — *Moneta.* Paris, MDCCCCXIII, ext. in-4° (56 p., grav.).

Babut (Commandant). — *Louis d'or de Louis XVI, frappé à Birmingham en* 1796. Paris, 1901, in-8° (4 p., 1 vig.).

— *Imitation liégeoise du double tournois de Louis XI par Louis de Bourbon.* Paris, 1903, in 8° (5 p.).

— *Plaquette commémorative du premier centenaire du traité des équipages militaires.* Paris, 1907, in-8°, (5 p.).

— *Les caisses d'escompte sous l'ancien régime.* Châlon-sur-Saône, 1909, in-4° (31 p., 1 pl.)

Bernays (Éd.). — *Edmond Lombaerts.* Bruxelles, 1913, ext. in-8 (2 p.).

— *L'atelier monétaire de Namur de* 1578 *à* 1579. Bruxelles, 1913; ext. in-8° (42 p.).

Blanchet (Adrien). — *Recherches sur l'influence commerciale de Massilía en Gaule et dans l'Italie septentrionale.* Bruxelles, 1913; ext. in-8° (291-328 pp , 2 pl.).

Boeles (P.-C.-J.-A). — *Servaas Wigersma en het munt- en penningkundigkabinet van het Friesch Museum.* S. l., 1913, ext. in-8 (15 p., portr.).

Bordeaux (Paul). — *Compte rendu du* 2e *volume de la numismatique Constantinienne de M. J. Maurice.* Le Puy en Velay, 1913, ext. in-8° (4 p.).

Dessewffy (comte Miklos). — *Barbár Pénzei III.* Budapest, 1910; in-4° (31-71 pp., pl. XXV-XXXVI).

de Witte (A.). — *Catalogue des Poinçons et Matrices du Musée de l'Hôtel des Monnaies de Bruxelles;* Bruxelles, 1913; in-8° (viii-344 p., 1 pl).

Donnet (Fernand). — *Sceaux de familles anversoises au XIVe et XVe siècles. II. Van Hoboken.* Bruxelles, 1913; ext. in-8° (11 p., 1 pl.).

Friedensburg (Dr). — *Münzwesen.* Breslau, 1913; ext. in-8° (pp. 97-107, 3 pl.).

GERMAIN (LÉON). — *Un jeton du comte de Fontaine.* Bar le-Duc, 1904; ext. in-8° (4 pp., grav.)

GNECCHI (FRANCESCO). — *Appunti di numismatica romana.* CV. Bacco. CVI. Un ripostiglio di Antoniniani del terzo secolo trovato in Oriente. Milan, 1913; ext. in-8° (26 p., grav.).

LENZI (FURIO). — *Di alcune medaglie religiose del IV secolo.* Rome, 1913; ext. in-4° (21 p., gr. et pl.)

PAPADOPOLI. — *Monete italiane inedite.* VI, VII. Milan, 1913; ext. gr. in-8°.

PIRLET (J.). — *La trouvaille de Gerdingen.* Bruxelles, 1913; ext. in-8° (4 p., gr.).

TOLSTOÏ (Comte JEAN). — *Monnaies byzantines.* Livraison V. *Les monnaies de Tibère Constantin et de Maurice Tibère.* Saint-Pétersbourg, 1913; gr. in-8° (en russe).

VAN WAGENINGEN (H.-L.). — *Bij het portret van J.-H.-J. Van Wageningen thoe Dekenne.* S. l., 1913; ext. in-8° (4 p., portr.)

VISART DE BOCARMÉ (ALBERT). — *Deux médailles frappées par le Franc de Bruges, à l'occasion de la naissance de l'archiduc Léopold en 1716.* Bruxelles, 1913; ext. in-8° (15 p., 1 pl.).

Ouvrages anonymes et catalogues.

La Belgique et le mouvement international, 1913. — Pour un musée de la vie wallonne. — Catalogues van munten, gedenk-, leg- en gildepenningen, n° LIX. (SCHULMAN, Amsterdam).

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M Eug.-J. De Bremaecker.

EUG.-J. DE BREMAECKER. Médaille à l'effigie du baryton Ponzio. Bronze.

— — Breloque « Le Spectre de la Rose ». Bronze.

Don de M. V. de Munter.

Pièces de 10 centimes des Pays-Bas aux millésimes de 1826, 1827 et 1828. Billon.

Acquisition.

A. Bonnetain. Plaquette à la mémoire de S. A. R. la Comtesse de Flandre. Bronze.

Bruxelles, le 15 août 1913

Le bibliothécaire,
Victor Tourneur.

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES.

Monnaies de Batenbourg, par M. le Vte B. de Jonghe. . . . 5
Les Jetons du Vieux-Bourg, par MM. Ch. Gilleman et N. Van Werveke 15
Voltaire, le Conseil de Genève et le graveur G.-C. Waechter en 1769 et 1770, par M. Eug. Demole. 36
Médaille de Notre-Dame Consolatrice des affligés de Liége, par M. Hamal-Mouton 49
Jean-Baptiste-Chrysogome Marquart, essayeur général puis waradin de la Monnaie de Bruxelles, sa vie, son œuvre comme médailleur, 1749-1794, par M. Alph. de Witte 53
Monnaies grecques d'Asie, recueillies par M. Fr. Cumont, par M. V. Tourneur 109
L'atelier monétaire de Namur de 1578 à 1579, par M. Éd. Bernays 138
Les jetons du Vieux-Bourg, par MM. Ch. Gilleman et N. Van Werveke (*suite et fin*) 178
Jean-Baptiste Chrysogome Marquart, essayeur général, puis waradin de la Monnaie de Bruxelles, sa vie, son œuvre comme médailleur, 1749-1752, par M. Alph. de Witte (*suite et fin*) . 209
Contributions à la sigillographie nationale. Troisième article, par M. F. Alvin 241
Sceaux des familles anversoises aux XIVe et XVe siècles (*suite*), par M. F. Donnet 253
Recherches sur l'influence commerciale de Massalia en Gaule et dans l'Italie septentrionale, par M. Adrien Blanchet . . 291

Les doubles souverains d'or frappés à Tournai, par Philippe IV, roi d'Espagne (1621-1665), par M. le Vte B. de Jonghe. . . 329
Deux médailles frappées pour le Franc de Bruges à l'occasion de la naissance de l'archiduc Léopold, en 1716, par M. Albert Visart de Bocarmé 336
Les villes amirales de l'Orient gréco-romain, par M. Victor Tourneur 407
Mélanges numismatiques, par M. Fréd. Alvin. 425
Demi-patagon frappé à Bruges par Philippe V, roi d'Espagne, comte de Flandre, par M. le Vte B. de Jonghe 433
Souverain d'or inédit de l'empereur Joseph II, frappé à Bruxelles, par M. Ch. Hermans 441
Deux jetons scabinaux flamands inédits du XVIIe siècle, par M. A. de Witte 444
La médaille de Guillaume de Bury, chanoine de l'église métropolitaine de Malines, par M. Fréd. Alvin. 452
La médaille contemporaine au Salon international de Gand, par M. Alb. Visart de Bocarmé. 458

Nécrologie. — Théodore-Jules-Joseph Pety de Thozée, par M. A. de Witte 75
Richard Van de Vyvere-Colens, par M. A. Visart de Bocarmé . 76
Max Weggand, par M. A. de Witte 76
Hans Hildebrand, par M. A. de Witte 349
Edmond Lombaerts, par M. Éd. Bernays 349
Le docteur Julien Simonis, par M. Fréd. Alvin 351
Frédéric-Benjamin-Alexandre-Philippe baron Prisse, par M. A. de Witte 486
C.-H.-F.-A. Corbelijn Battaerd, par M. A.-O. van Kerkwyk. . 487
Auguste Sassen, par M. A.-O. van Kerkwyk 487

Bibliographie. — Charles Dupriez, *Monnaies et médailles*, par M. A. de Witte. — E. Babelon, *Mélanges numismatiques*, par M. A. de Witte. — G. Brunin. *Recherches sur les armoiries primitives de la Gilde de Saint-Michel à Gand*, par M. A. de Witte. — *Corpus nummorum italicorum*, t. III, par M. A. de Witte. — A. Blanchet. *Manuel de numismatique française*,

t. I, par M. A. de Witte. — Dr Habich. *Die Kleinplastik der Renaissance. Die Medaillen*, par M. V. Tourneur. — G.-F. Hill, *Portraits medals of italian artists of the Renaissance*, par M. V. Tourneur 77

Jules Maurice. *Numismatique Constantinienne*, par M. A. de Witte. — A. Dieudonné. *La monnaie royale depuis la réformation de Charles V jusqu'à la restauration monétaire par Charles VII*, par M. V. Tourneur. — J. Roman. *Manuel de sigillographie française*, par M. A. de Witte. — Cte J. Tolstoï, *Monnaies byzantines*, livraison III, par M. V. Tourneur. — Prinet. *Notices sigillographiques*, par M. A. de Witte. — Dr L. Rizzoli, jun. *Médaillons romains du Musée Bottacin*, par M. A. de Witte. — Ch. Le Grelle. *Rapports du commissaire des monnaies du Ministre des Finances de Belgique*, par M. A. de Witte. — M. Cagiati. *Le monete spettanti alla zecca di Lecce*, par M. V. Tourneur 262

Administration des monnaies et médailles de France. *Rapport au Ministre des Finances*, note par M. A. de Witte. — Friedrich Freiherr von Schrötter. *Die Münzen des grossen Kurfürsten und Friedrichs III von Brandenburg*, par M. V. Tourneur. — A. de Witte. *Catalogue des poinçons et matrices du Musée de l'Hôtel des Monnaies de Bruxelles dressé en exécution de l'arrêté ministériel du 15 janvier 1908*, par M. le Vte B. de Jonghe. — Georg Habich. *Münzkabinett Erwerbungsbericht von 1912*, par M. V. Tourneur. — Cte Jean Tolstoï. *Monnaies byzantines*, par M. V. Tourneur. — J. Menadier. *Ein brandenburger Pfennig des Königs Wenzel. Amtliche Berichte aus den Königlichen Kunstsammelungen*, par M. V. Tourneur. — Memmo Cagiati. *La moneta del gran Conte Ruggiero spettanti alla Zecca di Mileto*, par M. V. Tourneur. — A. Dieudonné. *Le prix du marc et le rapport du denier au gros*, par M. V. Tourneur 355

Verkaufskatalog über die im K. K. Hauptmünzamte in Wien käuflichen Medaillen und Plaketten, II Folge, par M. A. de Witte. — Ern. Babelon. *Moneta*, par M. V. Tourneur. —

Collections du chevalier Mayer van den Bergh, par M. F. Alvin. — Cte Miélos Dessewffy. *Barbár Penzei III*, par M. V. Tourneur. — F. Friedenburg. *Deutsche Münzgeschichte*, par M. V. Tourneur. — Memmo Cagiati. *Le monete del reame delle Sicilie*, fasc. VI, par M. V. Tourneur. — Cte Jean Tolstoï. *Monnaies byzantines*, liv. V, par M. V. Tourneur. — A. Luschin von Ebengreuth. *Der Münzfund von Hollestein in Niederrösterreich*, par M. V. Tourneur. — Friedrich Freiherr von Schrötter. *Das Preussische Münzwesen im* 18ten *Jahrhundert*. band IV, par M. V. Tourneur. 489

Faits-divers. — Médailles du Congrès de langue française de Québec et de la pose de la première pierre de l'église du Calvaire de Montréal, par M. A. de Witte. — Les acquisitions de trouvailles de monnaies en Hongrie, par M. A de Witte. — Jetons ou monnaies, par A. de Witte. — Concours ouvert pour l'obtention du poste de graveur de la Monnaie de Rome, par M. A. de Witte. — IIIe Congrès international d'archéologie de Rome, par M. A. de Witte. — Cours de numismatique dans les Universités allemandes, par M. A. de Witte. — Les monnaies de la République chinoise, par M. A de Witte. — Le jeton d'un waradin de la Monnaie de Dordrecht, par M. A. de Witte. — M. Mazerolle nommé conservateur du Musée de la Monnaie de Paris, par M. A. de Witte. — Numismatique liégeoise, par M. A. de Witte. — Communiqué 87

Assemblée générale de la Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art, par M. A de Witte. — Mort du graveur F. Vernon, par M. Fréd. Alvin. — Les sceaux des communes belges, par M. A. de Witte. — M. A. Patey, élu membre de l'Académie des Beaux-Arts de France, par M. Fréd. Alvin. — Le Salon international de la Médaille à l'Exposition de Gand, par M. A. de Witte. — La Monnaie de Tongres, par M. A. de Witte. — La médaille dans un inventaire fait à Bruxelles en 1567, par M. A. de Witte. — Inauguration du médaillier de l'Institut archéologique liégeois, par M. Victor Tourneur. . 269

M. A. N. Frey offre à notre Société la nouvelle pièce de nickel frappée aux États-Unis, par M. A. de Witte. — Cours de numismatique dans les Universités allemandes, par M. V. Tourneur. — Table générale des matières parues dans les vingt premiers volumes de la *Numismatic Circular*, par M. A. de Witte 363

Exposition de Gand La numismatique à l'art ancien, par M. A. de Witte. — La danseuse Salomé et la numismatique, par M. F. Alvin. — M. Decroix nommé chevalier de l'Ordre de la Couronne, par M. A. de Witte. — Monnaies et microbes, par M. A. de Witte 498

Trouvailles. — *Un trésor de monnaies romaines du milieu du IIIe siècle de notre ère. La Hamaide-Wodecq*, par M. Victor Tourneur 276
La trouvaille de Gerdringen, par Jules Pirlet 364

Trouvaille de Châtelet, par M. F. Alvin. — *Trouvaille de Bois-d'Acre*, par M. F. Alvin. — *Trouvaille d'Oberzier*, par M. V. Tourneur 502

Ventes. — Vente de monnaies, médailles, jetons, décorations, etc., par M. de Nobele. Bruxelles, 30 octobre 1912. — Collections de MM. Cogels et Moyaux, de M. le chevalier X. et de M. Y. Ch. Dupriez, Bruxelles, 4, 5, 6 et 7 novembre 1912. — Cachets armoriés et sceaux de la collection du chevalier Van Eersel. Ch. Dupriez, Bruxelles, 8 novembre 1912. — Collection de Deyn. Le Roy, frères, Bruxelles, 11 novembre 1912. 93

Collections de feu M. van de Vyvere, de feu M. V... et d'un amateur du Nord de la France (Vente des). Charles Dupriez, Bruxelles, 7 avril 1913 et jours suivants. Note par M. Fréd. Alvin 367

Sommaires des Revues numismatiques . . . 100, 282, 387, 505

Société royale de Numismatique. — Extraits des procès-verbaux :

Réunion du bureau du 28 décembre 1912 285

Assemblée générale du 9 mars 1913, au Palais des Académies, à Bruxelles. 392

Séance du 29 juin 1913, tenue à Gand, à la Halle-aux-Draps . . 509

Réunion du bureau du 16 août 1913 514

Liste des membres de la Société Royale de Numismatique au 1er octobre 1913 515

Listes des ouvrages reçus 105, 286, 403, 527

Cabinet numismatique. 108, 289, 406, 530

Table des matières 532

Table des planches 538

TABLE DES PLANCHES

AVEC RENVOI A LA PAGE OÙ CHAQUE PIÈCE EST DÉCRITE.

Numéros des pièces.	Numéros des pages.
Planche I	
1	8
2	9
3	13
4	13
5	14
Planche II.	
1	26
2	30
3	32
4	180
5	183
6	186
7	193
Planche III.	
1	47
2	47
Planche IV.	
1-2	51
Planche V.	
1	111
2	111
3	112
4	113
5	113
6	115
7-8	117
9	120
10	120
11	123
12	125
13	128
14	132
15	132
16	134
17	135
Planche VI.	
8	195
9	200
10	200
11	201
12	205
13	205
Planche VII.	
1	227
2	228
3	228
4	230
Planche VIII.	
1	241
2	243
3	246
4	249
5	251
Planche IX.	
1	256
2	257
3	258
4	258
5	260
Planche X.	
1-6	323
7-10	324
11 17	325
18-21	326
Planche XI.	
1-2	326
3-13	327
14-17	328
Planche XII.	
1	333
2-3	334
Planche XIII.	
1	336
2	337
Planche XIV.	
1	421
2	415 et 421
3	415 et 421
4	414
5	422
6	422
7	421
Planche XV.	
1	425
2	427
3	428
4	430
5	431
Planche XVI.	
1	453

1

2

3

4

5

MONNAIES DE BATENBOURG

1

2

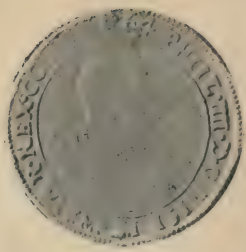

3

4

5

6

7

1

2

Notre Dame de S.t Remi, Consolatrice
des affligés, transférée dans l'Eglise
Paroissiale de S.t Jacques, à Li
4 Décembre, 1801

ASIE MINEURE.

8

9

10

11

12

13

DROITS.
DE ENTRÉE
ET.
SORTIE

1

3

OB.
REPORTATAM.
LOVAN.
PHILOSOPH. LAVREAM.
LAETA. MATER.
C. T.
M.D.C.C.L.X.XV.

2

IOSEPHVS. ARCHIDVX. AVSTRIAE.

4

2

4

5

1

3

SCEAUX DE STAVELOT.

1

2

3

4

5

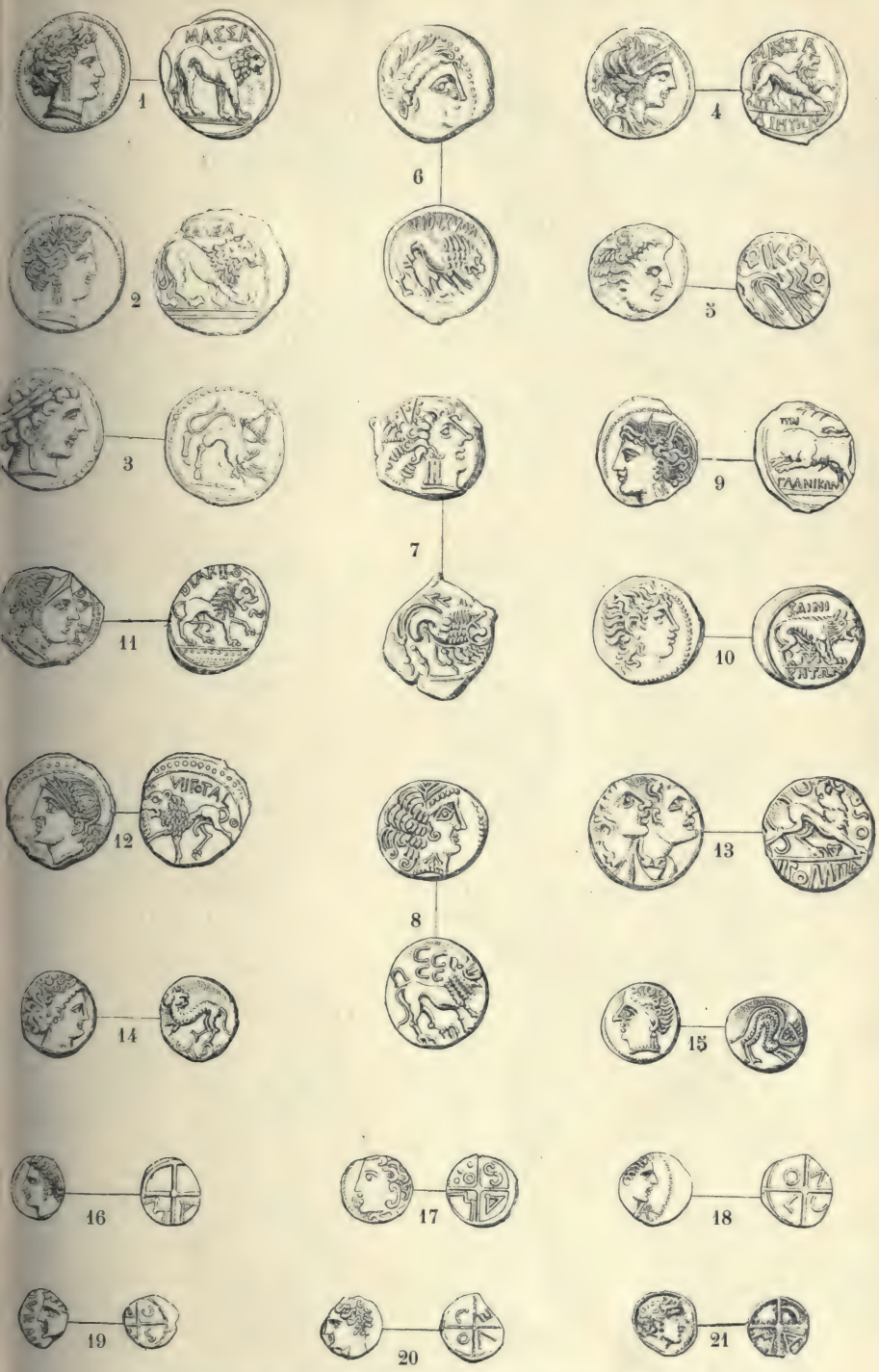

MONNAIES D'ARGENT DE MASSALIA ET IMITATIONS.

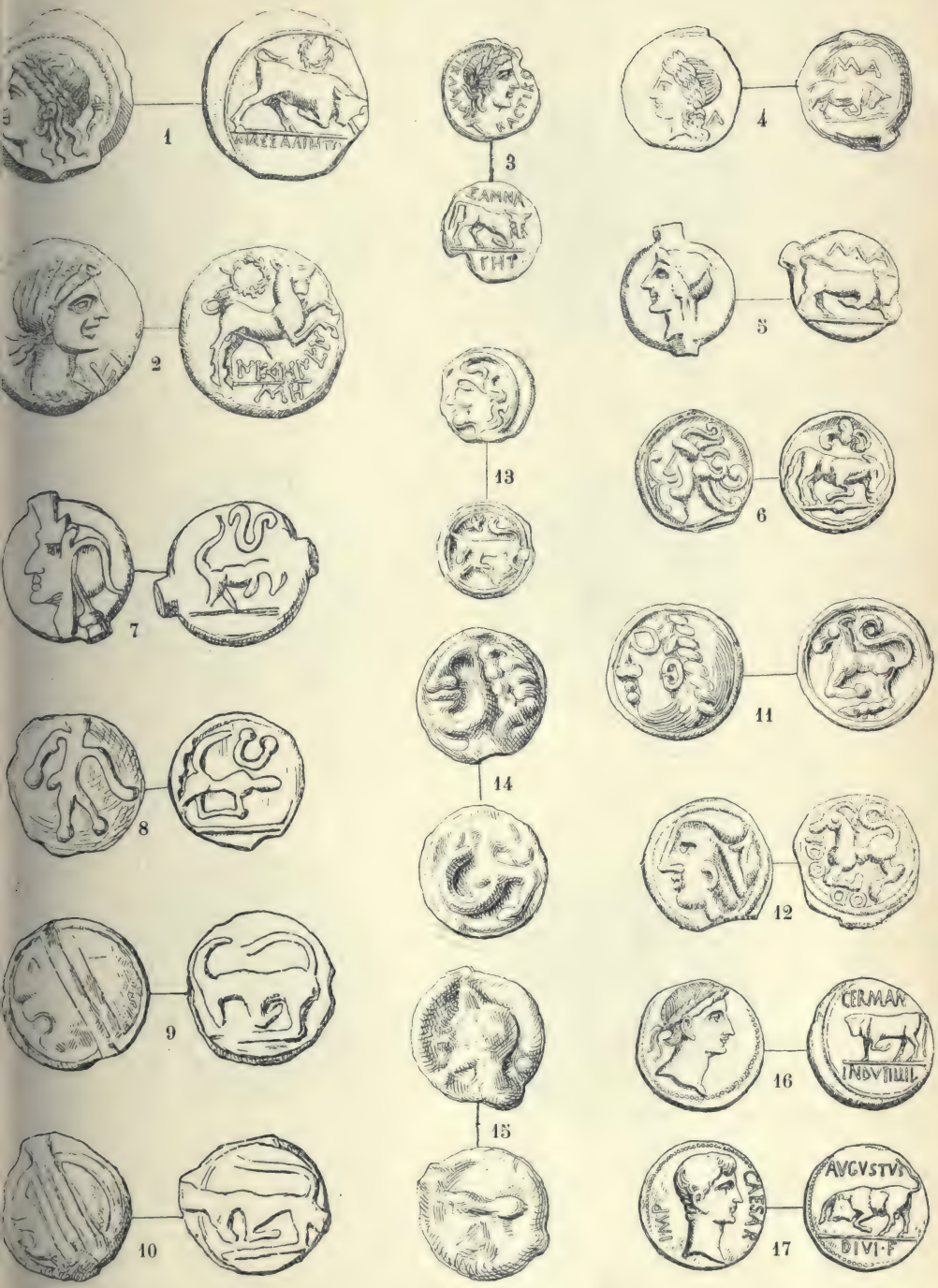

MONNAIES DE BRONZE DE MASSALIA ET IMITATIONS.

1

2

3

CAROLUS VI IMPERATOR FLANDRIÆ COMES

GENUS IMMORTALE MANET
NATIVITAS PRIMOGENITI

1

CAROLUS VI IMPERATOR FLANDRIÆ COMES

GENUS IMMORTALE MANET

2

7

1

2

3

4

5

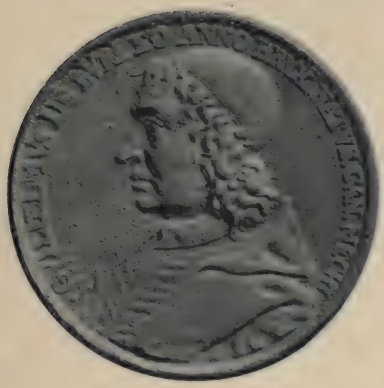

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique.

Directeurs : MM. le Vte B. de Jonghe, A. de Witte et Fréd. Alvin.

1913. — SOIXANTE-NEUVIÈME ANNÉE.

Première livraison.

AVEC LES PL. I A IV.

Bruxelles

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. Monnaies de Batenbourg (1 pl.), par M. le Vte B. de Jonghe 5

II. Les jetons du Vieux-Bourg (1 pl.), par MM. Ch. Gilleman et N Van Werveke 15

III. Voltaire, le Conseil de Genève et le graveur G.-C. Waechter en 1769 et 1770 (1 pl.), par M. Eug. Demole 36

IV. Médaille de Notre-Dame Consolatrice des Affligés de Liége (1 pl), par M. Hamal-Mouton 49

V Jean-Baptiste-Chrysogome Marquart, essayeur général puis waradin de la Monnaie de Bruxelles, sa vie, son œuvre comme médailleur, 1749-1794, par M. Alph. de Witte. 53

Nécrologie. — Théodore-Jules-Joseph Pety de Thozée, par M. A. de Witte 75

Richard Van de Vyvere-Colens, par M. A. Visart de Bocarmé. 76

Max Weggand, par M. A. de Witte 76

Bibliographie. — Charles Dupriez, *Monnaies et médailles*, par M A. de Witte. — Ern. Babelon. *Mélanges numismatiques*, par M. A. de Witte. — G. Brunin. *Recherches sur les armoiries primitives de la Gilde de Saint-Michel à Gand*, par M A. de Witte. — *Corpus nummorum italicorum*. t. III, par M. A. de Witte. A. Blanchet. *Manuel de numismatique française*, t. I, par M. A. de Witte — Dr Habich. *Die Kleinplastik der Renaissance. Die Medaillen*, par M. V. Tourneur. — G.-F. Hill, *Portraits medals of italian artists of the Renaissance*, par M. V. Tourneur 77

Faits divers. — Médailles du Congrès de langue française de Québec et de la pose de la première pierre de l'église du Calvaire de Montréal, par M. A. de Witte. — Les acquisitions de trouvailles de monnaies en Hongrie, par M. A. de Witte. — Jetons ou monnaies, par M. A. de Witte. — Concours ouvert pour l'obtention du poste de graveur de la Monnaie de Rome, par M. A. de Witte. — IIIe Congrès international d'archéologie de Rome, par M. A. de Witte. — Cours de numismatique dans les Universités allemandes, par M. A. de Witte. — Les monnaies de la République chinoise, par M. A. de Witte. — Le jeton d'un waradin de la Monnaie de Dordrecht, par M. A. de Witte. — M. Mazerolle nommé conservateur du Musée de la Monnaie de Paris, par M. A. de Witte. — Numismatique liégeoise, par M. A. de Witte. — Communiqué 87

Ventes. — Vente de monnaies, médailles, jetons, décorations, etc. De Nobele. Bruxelles, 30 octobre 1912. — Collections de MM. Cogels et Moyaux, de M. le chevalier X et de M. Y. Ch. Dupriez, Bruxelles, 4, 5, 6 et 7 novembre 1912. — Cachets armoriés et sceaux de la collection du chevalier Van Eersel. Ch. Dupriez, Bruxelles, 8 novembre 1912. — Collection de Deyn. Le Roy frères, Bruxelles, 11 novembre 1912. 93

Sommaire des Revues numismatiques 100

Société royale de Numismatique :

Liste des ouvrages reçus pendant le 4e trimestre 1912 105

Cabinet numismatique 108

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique et de sigillographie* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance,** chez le trésorier de la Société, M. de Roissart, *12, avenue de la Couronne, Ixelles*, est de **12** francs pour la Belgique et de **15** francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de payement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements sont augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées d'en prévenir le trésorier, six mois d'avance.

La Revue paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM. les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. *Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le trésorier.*

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, manuscrits, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. de Jonghe, rue du Trône, 60; M. A. de Witte, rue du Trône, 55; M. Fréd. Alvin, avenue Beau-Séjour, 27, Uccle.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* reçoivent gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la Revue laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

*
* *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire leur changement de résidence éventuel.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

Francesco ed Ercole Gnecchi. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 »

J. Svoronos. *Numismatique de la Crète ancienne.* Chez l'auteur, 3e, rue Gennadios, Athènes. Première partie. Fr. 60

de Ponton d'Amécourt (baron R.). *Monnaies au type chinonais.* Paris, 1895, gr. in-8°, 157 pp. et 150 vigg. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 »

LALOIRE (Éd.). *Souvenirs numismatiques des fêtes jubilaires de 1905*, in-4°, 68 p , X planches (chez van Oest, rue du Musée, Bruxelles) . . . . . .Fr. 5 »

CUMONT (GEORGES). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »

LE MÊME. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne* (1789-1790). Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 5 »

Bon J. DE CHESTRET DE HANEFFE. *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances* (*Bouillon, Looz*), *depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 25 »

LE MÊME. *Supplément*. Liége, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »

LE MÊME. *Histoire de la maison de la Marck et de Clèves de la seconde race*. Liége, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 20 »
(Cormaux, libraire, rue Vinâve-d'Ile, à Liége, et librairie numismatique C. Dupriez, 69, avenue du Longchamp, à Bruxelles.)

Dr J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du* XVIe *siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, 144 *p.*, VI planches Fr. 15 »

— *Nouvelles contributions à l'étude de son histoire* (*seconde moitié du* XVIe *siècle*). Bruxelles, 1904, in-4°, 230 p., XXVII pl. (Librairie Dupriez, 69, avenue de Longchamps, à Bruxelles). Fr. 50 »

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES, BRUXELLES.

(S'ADRESSER A M. V. TOURNEUR.)

I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »

II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »

Table des volumes 25 à 36. Fr. 8 »

III. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »

IV. *Congrès international de numismatique de* 1891, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes 25 »

V. *Congrès international de numismatique et d'art de la médaille contemporaine*, de 1910, gros volume in-8° d'environ 1000 pages avec 37 planches et nombreuses vignettes. 50 »

VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles, 1885. 1 50

Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de Numismatique.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique.

Directeurs : MM. le Vte B. de Jonghe, A. de Witte et Fréd. Alvin.

1913. — SOIXANTE-NEUVIÈME ANNÉE.

Deuxième livraison.

AVEC LES PL. V A IX.

Bruxelles

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. Monnaies grecques d'Asie recueillies par M. Fr. Cumont, par M. V. Tourneur (1 pl.) 109

II. L'atelier monétaire de Namur de 1578 à 1579, par M. Ed. Bernaeys (1 vig.) 138

III. Les jetons du Vieux-Bourg (1 pl.), par MM. Ch. Gilleman et N. van Werveke (*suite et fin*) 178

IV. Jean-Baptiste Chrysogome Marquart, essayeur général, puis waradin de la Monnaie de Bruxelles, sa vie, son œuvre comme médailleur (1749-1752) (1 pl.), par M. Alph. de Witte (*suite et fin*) 209

V. Contributions à la sigillographie nationale. Troisième article, par M. Fréd. Alvin (1 pl.) 241

VI. Sceaux des familles anversoises aux XIVe et XVe siècles (1 pl.) (*suite*), par M. F. Donnet. 253

Bibliographie. — Jules Maurice. *Numismatique Constantinienne*, par M. A. de Witte. — A. Dieudonné. *La monnaie royale depuis la réformation de Charles V jusqu'à la restauration monétaire par Charles VII*, par M. V. Tourneur. — J. Roman. *Manuel de sigillographie française*, par M. A. de Witte. — Cte J. Tolstoï *Monnaies byzantines*, livraison III, par M. V. Tourneur. — Prinet *Notices sigillographiques*, par M. A. de Witte. — Dr L. Rizzoli, jun. *Médaillons romains du Musée Bottacin*, par M. A. de Witte. — Ch. Le Grelle. *Rapports du commissaire des monnaies au Ministre des Finances de Belgique*, par M. A. de Witte. — M. Cagiati. *Le monete spettanti alla zecca di Lecce*, par M. V. Tourneur. . 262

Faits divers. — Assemblee générale de la Société hollandaise-belge des amis de la médaille d'art, par M. A. de Witte. — Mort du graveur F. Vernon, par M. Fréd. Alvin. — Les sceaux des communes belges, par M. A. de Witte. — M. A. Patey, élu membre de l'Académie des Beaux-Arts de France, par M. Fréd. Alvin. — Le Salon international de la Médaille à l'Exposition de Gand, par M. A. de Witte. — La Monnaie de Tongres, par M. A. de Witte. — La médaille dans un inventaire fait à Bruxelles en 1567, par M. A. de Witte. — Inauguration du médaillier de l'Institut archéologique liégeois, par M. Victor Tourneur 269

Trouvailles. — *Un trésor de monnaies romaines du milieu du IIIe siècle de notre ère. La Hamaide-Wodecq*, par M. Victor Tourneur. 276

Sommaires des Revues numismatiques 282

Société royale de Numismatique :

Extraits des procès verbaux 285

Liste des ouvrages reçus 286

Cabinet numismatique 289

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique et de sigillographie* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance**, chez le trésorier de la Société, M. DE ROISSART, *12, avenue de la Couronne, Ixelles*, est de **12** francs pour la Belgique et de **15** francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de payement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements sont augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées d'en prévenir le trésorier, six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM. les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. *Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le trésorier.*

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, manuscrits, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. DE JONGHE, rue du Trône, 60; M. A. DE WITTE, rue du Trône, 55; M. FRÉD. ALVIN, avenue Beau-Séjour, 27, Uccle.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* reçoivent gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la Revue laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

*
* *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire leur changement de résidence éventuel.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 »

J. SVORONOS. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 3², rue Gennadios, Athènes. Première partie. Fr. 60

DE PONTON D'AMÉCOURT (baron R.). *Monnaies au type chinonais*. Paris, 1895, gr. in-8°, 157 pp. et 150 vigg. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 »

LALOIRE (Éd.). *Souvenirs numismatiques des fêtes jubilaires de 1905*, in-4°, 68 p., X planches (chez van Oest, rue du Musée, Bruxelles) . . . . . .Fr. 5 »

CUMONT (GEORGES). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1883, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »

LE MÊME. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne* (1789-1790). Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 5 »

Bon J. DE CHESTRET DE HANEFFE. *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances* (*Bouillon, Looz*), *depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 25 »

LE MÊME. *Supplément*. Liége, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »

LE MÊME. *Histoire de la maison de la Marck et de Clèves de la seconde race*. Liége, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 20 »
(Cormaux, libraire, rue Vinâve-d'Ile, à Liége, et librairie numismatique C. Dupriez, 69, avenue du Longchamp, à Bruxelles.)

Dr J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du XVIe siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, 144 *p.*, VI planches Fr. 15 »

— *Nouvelles contributions à l'étude de son histoire* (*seconde moitié du XVIe siècle*). Bruxelles, 1904, in-4°, 230 p., XXVII pl. (Librairie Dupriez, 69, avenue de Longchamps, à Bruxelles). Fr. 50 »

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES, BRUXELLES.

(S'ADRESSER A M. V. TOURNEUR.)

I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »

II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »

Table des volumes 25 à 36. Fr. 8 »

III. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »

IV. *Congrès international de numismatique de* 1891, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes 25 »

V. *Congrès international de numismatique et d'art de la médaille contemporaine*, de 1910, gros volume in-8° d'environ 1000 pages avec 37 planches et nombreuses vignettes. 50 »

VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles, 1883. 1 50

Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de Numismatique.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique.

Directeurs : MM. le Vte B. de Jonghe, A. de Witte et Fréd. Alvin.

1913. — SOIXANTE-NEUVIÈME ANNÉE.

Troisième livraison.

AVEC LES PL. X A XIII.

Bruxelles

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. Recherches sur l'influence commerciale de Massalia en Gaule et dans l'Italie septentrionale, par M. Adrien Blanchet (2 pl.). 291

II. Les doubles souverains d'or frappés à Tournai, par Philippe IV, roi d'Espagne (1621-1665), par M. le Vte B. de Jonghe, (1 pl.) 329

III. Deux médailles frappées pour le Franc de Bruges à l'occasion de la naissance de l'archiduc Léopold, en 1716, par M. Alb. Visart de Bocarmé (1 pl.) 336

Nécrologie. — Hans Hildebrand, par M. A. de Witte . . . 349
Edmond Lombaerts, par M. Éd. Bernays . . . 349
Le Docteur Julien Simonis, par M. Fréd. Alvin. 351

Bibliographie. — Administration des monnaies et médailles de France. *Rapport au Ministre des Finances*, note par M. A. de Witte. — Friedrich Freihen von Schrötter, *Die Münzen des grossen Kurfürsten und Friedrichs III von Brandenburg*, par M. V. Tourneur. — A. de Witte, *Catalogue des poinçons et matrices du Musée de l'Hôtel des Monnaies de Bruxelles dressé en exécution de l'arrêté ministériel du 15 janvier 1908*, par M. le Vte B de Jonghe. — Georg Habich, *Münzkabinett Erwerbungsbericht von 1912*, par M. V. Tourneur. — Cte Jean Tolstoï. *Monnaies byzantines*, par M. V. Tourneur. J. Menadier, *Ein brandenburger Pfennig des Königs Wenzel. Amtliche Berichte aus den Königlichen Kunstsammelungen*, par M. V. Tourneur. — Memmo Cagiati *La moneta del gran Conte Ruggiero spettanti alla Zecca di Mileto*, par M. V. Tourneur. — A. Dieudonné. *Le prix du marc et le rapport du denier au gros*, par M. V. Tourneur 355

Faits divers. — M. A. N. Frey offre à notre société la nouvelle pièce de nickel frappée aux États-Unis, par M. A. de Witte. — Cours de numismatique dans les Universités allemandes, par M. V. Tourneur. — Table générale des matières parues dans les vingt premiers volumes de la *Numismatic Circular*, par M. A. de Witte 363

Trouvailles. — *La trouvaille de Gerdringen*, par Jules Pirlet. 364

Ventes. — *Collections de feu M. van de Vyvere, de feu M. V... et d'un amateur du Nord de la France* (Vente des), Charles Dupriez, Bruxelles, 7 avril 1913 et jours suivants. Note par M. Fréd. Alvin 367

Sommaires des Revues numismatiques 387

Société royale de Numismatique :

Assemblée générale du 9 mars 1913, au Palais des Académies, Bruxelles 392

Liste des ouvrages reçus pendant le 2e trimestre 1913. . . . 403

Cabinet numismatique 406

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique et de sigillographie* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance**, chez le trésorier de la Société, M. DE ROISSART, *12, avenue de la Couronne, Ixelles*, est de **12** francs pour la Belgique et de **15** francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de payement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements sont augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées d'en prévenir le trésorier, six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM. les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. ***Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le trésorier.***

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, manuscrits, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. DE JONGHE, rue du Trône, 60; M. A. DE WITTE, rue du Trône, 55; M. FRÉD. ALVIN, avenue Beau-Séjour, 27, Uccle.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* reçoivent gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la Revue laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

*
* *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire leur changement de résidence éventuel.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 »

J. SVORONOS. *Numismatique de la Crète ancienne.* Chez l'auteur, 3ᵉ, rue Gennadios, Athènes. Première partie. Fr. 60

DE PONTON D'AMÉCOURT (baron R.). *Monnaies au type chinonais.* Paris, 1895, gr. in-8°, 157 pp. et 150 vigg. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 »

LALOIRE (Éd.). *Souvenirs numismatiques des fêtes jubilaires de 1905*, in-4°, 68 p., X planches (chez van Oest, rue du Musée, Bruxelles) . . . . . .Fr. 5 »

CUMONT (GEORGES). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1883, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »

LE MÊME. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne* (1789-1790). Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 3 »

Bon J. DE CHESTRET DE HANEFFE. *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances (Bouillon, Looz), depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 25 »

LE MÊME. *Supplément*. Liége, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »

LE MÊME. *Histoire de la maison de la Marck et de Clèves de la seconde race*. Liége, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 20 »
(Cormaux, libraire, rue Vinâve-d'Ile, à Liége, et librairie numismatique C. Dupriez, 69, avenue du Longchamp, à Bruxelles.)

Dr J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du XVIe siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, 144 *p.*, VI planches Fr. 15 »

— *Nouvelles contributions à l'étude de son histoire (seconde moitié du XVIe siècle)*. Bruxelles, 1904, in-4°, 230 p., XXVII pl. (Librairie Dupriez, 69, avenue de Longchamps, à Bruxelles). Fr. 50 »

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES, BRUXELLES.

(S'ADRESSER A M. V. TOURNEUR.)

I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »

II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »

Table des volumes 25 à 36. Fr. 8 »

III. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »

IV. *Congrès international de numismatique de* 1891, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes 25 »

V. *Congrès international de numismatique et d'art de la médaille contemporaine*, de 1910, gros volume in-8° d'environ 1000 pages avec 37 planches et nombreuses vignettes. 50 »

VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles, 1883. 1 50

Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de Numismatique.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique.

Directeurs : MM. le Vte B. de Jonghe, A. de Witte et Fréd. Alvin.

1913. — SOIXANTE-NEUVIÈME ANNÉE.

Quatrième livraison.

AVEC LES PL. XIV A XVI.

Bruxelles

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. Les villes amirales de l'Orient gréco-romain, par M. Victor Tourneur 407
II. Mélanges numismatiques, par M. Fréd. Alvin 425
III. Demi-patagon frappé à Bruges par Philippe V, roi d'Espagne, comte de Flandre, par M. le Vte B. de Jonghe . 433
IV. Souverain d'or inédit de l'empereur Joseph II, frappé à Bruxelles, par M. Ch. Hermans. 441
V. Deux jetons scabinaux flamands inédits du XVIIe siècle, par M. A. de Witte 444
VI. La médaille de Guillaume de Bury, chanoine de l'église métropolitaine de Malines, par M. Fréd. Alvin . . . 452
VII. La médaille contemporaine au Salon international de Gand, par M. Alb. Visart de Bocarmé 458

Nécrologie. — Frédéric-Benjamin-Alexandre Philippe baron Prisse, par M. A. de Witte 486
C.-H.-F.-A. Corbelijn Battaerd, par M. A.-O. van Kerkwyk 487
Auguste Sassen, par M. A.-O. van Kerkwyk . 487

Bibliographie. — *Verkaufskatalog über die im K. K. Haupt münzamte in Wien käuflichen Medaillen und Plaketten, II Folge* (A. de Witte) — Ern. Babelon. *Moneta* (V. Tourneur). — *Collections du chevalier Mayer van den Bergh* (F. Alvin). — Cte Miélos Dessewffy. *Barbár Penzei III* (V. Tourneur). — F. Friedenburg. *Deutsche Müngeschichte* (V. Tourneur). — Memmo Cagiati. *Le monete del reame delle Sicilie*, fasc. VI (V. Tourneur) — Cte Jean Tolstoï. *Monnaies byzantines*, liv. V (V. Tourneur). — A. Luschin von Ebengreuth. *Der Münzfund von Hollestein in Niederrösterreich* (V. Tourneur). — Friedrich Freiherr von Schrötter. *Das Preussische Münzwesen im 18ten Jahrhundert*, band IV (V. Tourneur) . . . 489

Faits divers. — Exposition de Gand. La numismatique à l'art ancien, par M. A. de Witte. — La danseuse Salomé et la numismatique, par M. F. Alvin. — M. Decroix nommé chevalier de l'Ordre de la Couronne, par M. A. de Witte. — Monnaies et microbes, par M. A. de Witte 498

Trouvailles. — Trouvaille de Châtelet, par M. F. Alvin. — Trouvaille de Bois-d'Acre, par M. F. Alvin. — Trouvaille d'Oberzier, par M. V. Tourneur 502
Sommaires des Revues numismatiques 505

Société royale de Numismatique. — Extraits des procès-verbaux :
Séance du 29 juin 1913 tenue à Gand, à la Halle-aux-Draps . . 509
Réunion du bureau du 16 août 1913 514
Liste des membres de la Société royale de numismatique, au 1er octobre 1913 515
Liste des ouvrages reçus pendant le 3e trimestre 1913. . . . 527
Cabinet numismatique 530
Table des matières. 532
Table des planches. 538

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique et de sigillographie* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance**, chez le trésorier de la Société, M. DE ROISSART, *12, avenue de la Couronne, Ixelles*, est de **12** francs pour la Belgique et de **15** francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de payement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements sont augmentés de **50** centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées d'en prévenir le trésorier, six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM. les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. *Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le trésorier.*

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, manuscrits, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. DE JONGHE, rue du Trône, 60; M. A. DE WITTE, rue du Trône, 55; M. FRÉD. ALVIN, avenue Beau-Séjour, 27, Uccle.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* reçoivent gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la Revue laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

*
* *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire leur changement de résidence éventuel.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 »

J. SVORONOS. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 3a, rue Gennadios, Athènes. Première partie. Fr. 60

DE PONTON D'AMÉCOURT (baron R.). *Monnaies au type chinonais*. Paris, 1895, gr. in-8°, 157 pp. et 150 vigg. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 »

LALOIRE (Éd.). *Souvenirs numismatiques des fêtes jubilaires de 1905*, in-4°, 68 p., X planches (chez van Oest, rue du Musée, Bruxelles) . . . . . .Fr. 5 »

CUMONT (GEORGES). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »

LE MÊME. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne* (1789-1790). Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 3 »

Bon J. DE CHESTRET DE HANEFFE. *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances* (*Bouillon*, *Looz*), *depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 25 »

LE MÊME. *Supplément*. Liége, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »

LE MÊME. *Histoire de la maison de la Marck et de Clèves de la seconde race*. Liége, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 20 »
(Cormaux, libraire, rue Vinâve-d'Ile, à Liége, et librairie numismatique C. Dupriez, 69, avenue du Longchamp, à Bruxelles.)

Dr J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du* XVIe *siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, 144 *p.*, VI planches Fr. 15 »

— *Nouvelles contributions à l'étude de son histoire* (*seconde moitié du* XVIe *siècle*). Bruxelles, 1904, in-4°, 250 p., XXVII pl. (Librairie Dupriez, 69, avenue de Longchamps, à Bruxelles). Fr. 50 »

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES, BRUXELLES.

(S'ADRESSER A M. V. TOURNEUR.)

I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »

II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »
Table des volumes 25 à 36. Fr. 8 »

III. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »

IV. *Congrès international de numismatique de* 1891, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes 25 »

V. *Congrès international de numismatique et d'art de la médaille contemporaine*, de 1910, gros volume in-8° d'environ 1000 pages avec 37 planches et nombreuses vignettes. 50 »

VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles, 1883. 1 50

Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de Numismatique.

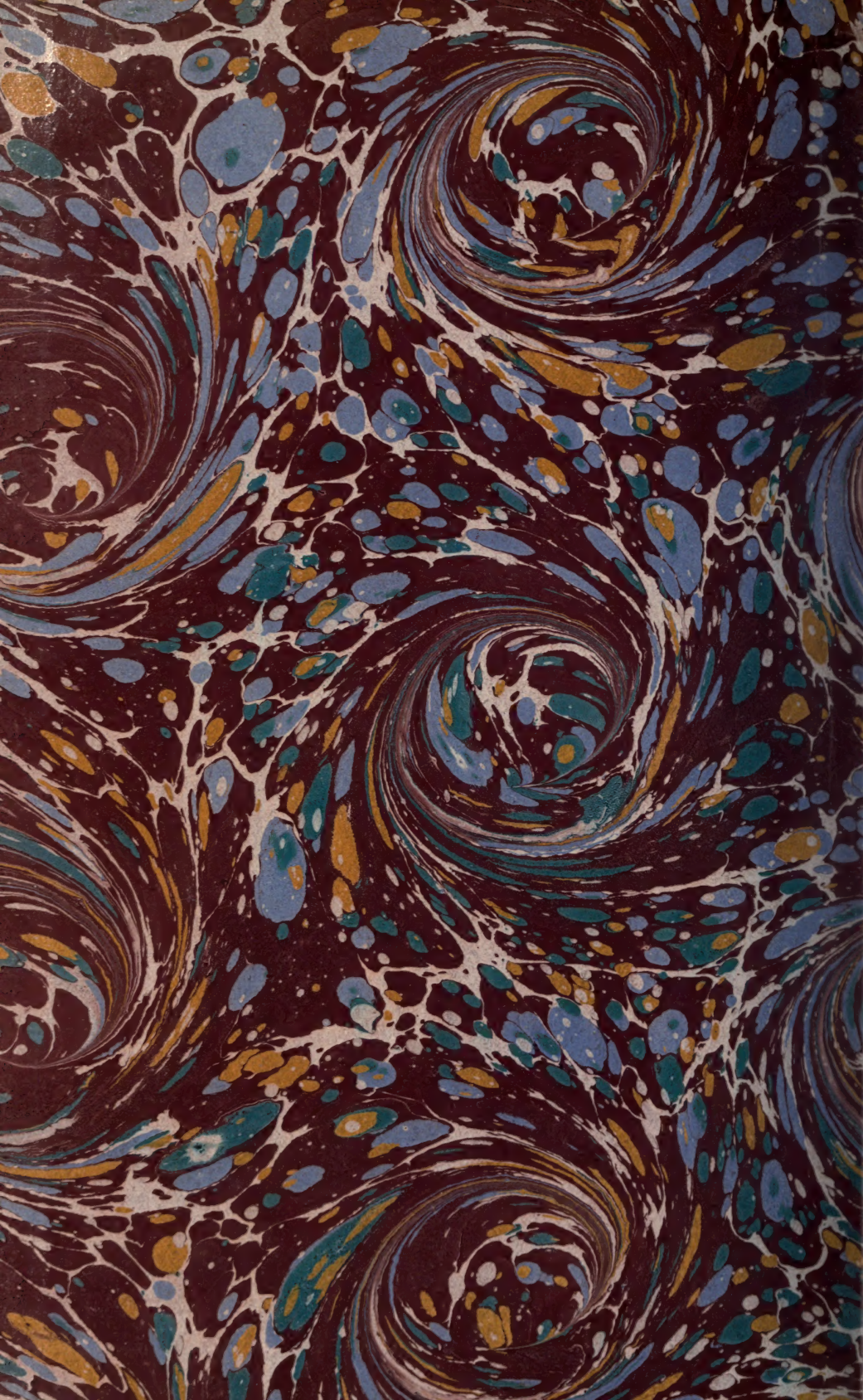

CJ
3
R4
t.69

Revue belge de numismatique
et de sigillographie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY